



BULLETIN DES SEANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION ORDINAIRE DE FÉVRIER 2021



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
ORDENTLICHE FEBRUARSESSION 2021
59^e législature / 59. Legislaturperiode
(2017 – 2021)
VOLUME 165

ANNEXES



BEILAGEN



FR :

<https://parlement.vs.ch/app/fr/search/document/157133>

DE :

<https://parlement.vs.ch/app/de/search/document/157133>

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

[Allenbach Alexander, CSPO](#)

[Ançay Tarcis, PS/GC](#)

[Arlettaz-Monnet Géraldine, PLR/FDP](#)

[Aymon Valentin \(suppl.\), PS/GC](#)

[Aymon-Constantin Charlotte, PDCVr](#)

[Barras Lucien, Les Vert.e.s](#)

[Bender Nathan, PDCVr](#)

[Biffiger Paul, SVPO](#)

[Birbaum Thomas, PLR/FDP](#)

[Blanchet Gwénohé \(suppl.\), Les Vert.e.s](#)

[Bonvin Claire-Lise, PDCVr](#)

[Carron Blaise, PS/GC](#)

[Chassot Emmanuel, PDCVr](#)

[Cipolla Alexandre, UDC](#)

[Claivaz Christophe, PLR/FDP](#)

[Clausen Diego, CSPO](#)

[Constantin Patricia, PS/GC](#)

[Crettenand David, PLR/FDP](#)

[Cretton Nathalie, Les Vert.e.s](#)

[Cretton Sandra, PDCVr](#)

[De Lavallaz Valérie \(suppl.\), PDCVr](#)

[Delaloye Mathias, UDC](#)

[Desmeules Jérôme, UDC](#)

[Dessimoz Céline, Les Vert.e.s](#)

[Dubuis Alexandre, Les Vert.e.s](#)

[Dubuis Julien, PLR/FDP](#)

[Fauchère Cyrille, UDC](#)

[Favre-Torelloz Muriel, PDCVr](#)

[Fontannaz Blaise, PDCVr](#)

[Furrer Urban, CSPO](#)

[Ganzer Stéphane, PLR/FDP](#)

[Garcia Ilan \(suppl.\), UDC](#)

[Guérin Jérôme \(suppl.\), PLR/FDP](#)

[Héritier Alexia, PDCVr](#)

[Imboden Mischa, CVPO](#)

[Juon Urs, CVPO](#)

[Jäger Lukas, SVPO](#)

[Kalbermatten Bernd \(suppl.\), CVPO](#)

[Kalbermatter Marc, PS/GC](#)

[Kalbermatter Martin, CSPO](#)

[Kessi Praz Maude \(suppl.\), Les Vert.e.s](#)

[Lattion Eric \(suppl.\), PDCVr](#)

[Logean Grégory, UDC](#)

[Marquis David, PDCVr](#)

[Masserey Anselin Sylvie, PLR/FDP](#)

[Melly Blaise, UDC](#)

[Melly Jean-Daniel, Les Vert.e.s](#)

[Michelet Audrey \(suppl.\), PDCVr](#)

[Moix Maxime \(suppl.\), PDCVr](#)

[Monod Julien, PLR/FDP](#)

[Moos Marylène \(suppl.\), UDC](#)

[Morard Didier, PLR/FDP](#)

[Moulin Bruno, PDCVr](#)

[Métraiiller Françoise, PDCVr](#)

[Nendaz Sébastien \(suppl.\), PS/GC](#)

[Pellouchoud François, UDC](#)

[Perroud Bruno, UDC](#)

[Perruchoud Sandrine, PS/GC](#)

[Pfammatter Aron, CVPO](#)

[Putallaz Charles-Albert, PLR/FDP](#)

[Revaz Emmanuel, Les Vert.e.s](#)

[Rey Laurent, PDCVr](#)

[Rime Fabienne, PLR/FDP](#)

[Roduit André, PDCVr](#)

[Roduit Myriam, PDCVr](#)

[Roten Vincent, PDCVr](#)

[Salzmann Pascal, SVPO](#)

[Savioz Jean-Michel, PLR/FDP](#)

[Schafeitel Fabien, PDCVr](#)

[Schmid Manfred, CVPO](#)

[Schmidhalter-Näfen Doris, PS/GC](#)

[Schnyder Michel, CSPO](#)

[Seipelt Weber Christine, PS/GC](#)

[Sierro Nicolas,](#)

[Soloz Fabian \(suppl.\), UDC](#)

[Studer Rainer, CVPO](#)

[Tauss-Cornut Sonia, PLR/FDP](#)

[Vieux Mikaël, UDC](#)

[Voeffray Barras Chantal, PDCVr](#)

[Wenger Frank, CSPO](#)

[Zenhäusern Marcel, CVPO](#)

[Zufferey-Circelli Philomène \(suppl.\), PDCVr](#)

[Zurbruggen Fabian, SVPO](#)

[Alter Florian,](#)

[Amoos Emmanuel,](#)

[Bagnoud Aristide,](#)

[Berguerand Charline,](#)

[Bonnard Boris,](#)

[Bonnard Joël,](#)

[Borgeat Raymond,](#)

[Bregy Enzo,](#)

[Carron Florentin,](#)

[Cina Philippe,](#)

[Clerc Bérod Annick,](#)

[Clerc Charles,](#)

[Clerc Mathieu,](#)

[Darbellay Fanny,](#)

[Delasoie Marcel,](#)

[Dubuis Margaux,](#)

[Défago Sylvain,](#)

[Eggel Beat,](#)

[Evéquoz Patrick,](#)

[Eyer Jaggy Barbara,](#)

[Fellay Serge,](#)

[Fellay Xavier,](#)

[Follonier Kevin,](#)

[Fracheboud Christian,](#)

[Furger Niklaus,](#)

[Fux Sandro,](#)

[Fux-Brantschen Gaby,](#)

[Garbely Daniel,](#)

[Gillioz Charles-Albert,](#)

[Graber Michael,](#)

[Gruber Rolet,](#)

[Guex Jean-Pierre,](#)

[Heiniger Madeline,](#)

[Kuonen Manfred,](#)

[Lanthemann Barbara,](#)

[Lauber Anton,](#)

[Lötscher Martin,](#)

[Marquis Gervaise,](#)

[Meichtry Benno,](#)

[Moulin Claude,](#)

[Métraiiller Serge,](#)

[Pitteloud Albert,](#)

[Pont Stéphane,](#)

[Riesen Vincent,](#)

[Roduit Grégoire,](#)

[Ruppen Yannick,](#)

[Sauthier Flavien,](#)

[Sauthier-Luyet Anne-Marie,](#)

[Schaller Flavien,](#)

[Sforza Michel,](#)

[Terrettaz Jean-Pierre,](#)

[Turin Olivier,](#)

[Walker Guido,](#)

[Walter Francesco,](#)

[Werlen Egon,](#)

[Zenklusen Andreas,](#)

[Darbellay Christophe, Chef DEF \(Département de l'économie et de la formation\)](#)

[Favre Frédéric, Chef DSIS \(Département de la sécurité, des institutions et du sport\)](#)

[Melly Jacques, Chef du DMTE \(Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement\)](#)

[Schmidt Roberto, Chef DFE \(Département des finances et de l'énergie\)](#)

[Waeber-Kalbermatten Esther, Cheffe du DSCC \(Département de la santé, des affaires sociales et de la culture\)](#)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de février 2021

Séances des 8, 9, 10, 11 et 12 février 2021

Séance du lundi 8 février 2021

Présidence: Olivier Turin, député, AdG/LA

Le Grand Conseil a été convoqué en session ordinaire pour le lundi 8 février 2021, à 9 heures, à la salle Bonne de Bourbon au CERM à Martigny.

Olivier Turin, président, AdG/LA, *prononce l'allocution inaugurale suivante:*

Messieurs les vices-présidents du Parlement,

Madame la conseillère d'État,

Monsieur le conseiller d'État,

Mesdames et messieurs, chers collègues députées et députés,

Mesdames et messieurs du Service parlementaire et de la traduction,

Mesdames et messieurs qui nous écoutez par le biais de la presse,

J'ai le plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue pour notre session de février qui, comme vous l'avez vu et constaté, est aussi très chargée à l'image de nos dernières sessions que nous avons vécues. Je vous prierais donc de réaliser des prises de parole efficaces et concises; les phrases inutiles étant des moments perdus.

Nous sommes parvenus à la dernière session de cette législature. Plusieurs d'entre vous se remettent à disposition, d'autres ont décidé de mettre fin à leur engagement. Je souhaite donc à toutes les personnes qui se mettent à nouveau à disposition un plein succès et j'ai surtout une pensée pour celles et ceux d'entre vous qui avez décidé de terminer votre parcours de député. Cette session revêtira certainement pour vous de multiples émotions. Gardez-en le meilleur.

Je tiens encore une fois à remercier la ville de Martigny par sa présidente Anne-Laure Couchepin-Vouilloz pour le soutien financier généreux aux sessions du Grand Conseil et de la Constituante ici au CERM. Je tiens à remercier également FVS Group par son directeur adjoint Lucio Berera et notamment le responsable agent de maintenance Georges-André Lattion pour l'excellente collaboration dans la préparation de cette session extra-muros à Martigny, également l'entreprise PKE par manuel Rauch pour l'installation du système de vote dans cette nouvelle salle et pour sa proactivité et son appui à ce travail. Valais/Wallis Promotion par son directeur Damian Constantin pour la création de l'arrière-plan de scène et la mise à disposition gratuite de l'eau minérale de la semaine. Et enfin, le traiteur Gennaro La Corte pour le repas jeudi à midi.

Nous débutons notre session avec une assermentation. Nous avons ce matin un député à assermenter herr Grossrat Marc Kalbermatter qui remplace herr Grossrat Gilbert Truffer.

(Siehe Art. 66 des Reglements des Grossen Rates.)

(Applaus)

Nous allons maintenant débiter avec le point numéro 1 de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. **Entrée en matière:** Modification de loi sur les constructions / Modification de l'ordonnance sur les constructions
Eintretensdebatte: Änderung des Baugesetzes / Änderung der Bauverordnung
2. **Entrée en matière:** Loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien
Eintretensdebatte: Gesetz über das Inkasso und die Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen
3. **Entrée en matière:** Loi sur l'accompagnement en fin de vie
Eintretensdebatte: Gesetz über die Begleitung am Lebensende
4. **Entrée en matière:** Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI
Eintretensdebatte: Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über Ergänzungsleistungen zur AHV/IV
Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)
5. Motion CVPO, par Aron Pfammatter: Restructurer le domaine de l'asile en intégrant l'aide sociale (15.11.2019) **2.0304**
Motion CVPO, durch Aron Pfammatter: Neustrukturierung des Asylbereichs – unter Einbezug der Sozialhilfe (15.11.2019) **2.0304**
6. Postulat Marcel Bayard, PDCC, Emmanuel Amoos, AdG/LA, et Julien Dubuis, PLR: Rapport sur le financement des prestations d'intérêt général (PIG) par les cantons (13.12.2019) **2.0307**
Postulat Marcel Bayard, PDCC, Emmanuel Amoos, AdG/LA, und Julien Dubuis, PLR: Bericht über die Finanzierung der gemeinwirtschaftlichen Leistungen (GWL) durch die Kantone (13.12.2019) **2.0307**
Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)
7. POSTULAT Stève DELASOIE, PLR, Emilien RODUIT, PLR, Patrick HILDBRAND, SVPO, et Laurent REY, PDCB: Maladies rares: projets du Valais pour ses concitoyens **2020.11.359**
POSTULAT Stève DELASOIE, PLR, Emilien RODUIT, PLR, Patrick HILDBRAND, SVPO, und Laurent REY, PDCB: Seltene Krankheiten: Projekte des Wallis für die Bevölkerung **2020.11.359**
8. POSTULAT Alexandre MARET, PDCB, Jean-Daniel MELLY, Les Verts, Nicole CARRUPT, PLR, et Bruno PERROUD, UDC: Les infirmières praticiennes spécialisées: des professionnelles clés dans l'évolution du système de santé valaisan? **2020.11.361**
POSTULAT Alexandre MARET, PDCB, Jean-Daniel MELLY, Les Verts, Nicole CARRUPT, PLR, und Bruno PERROUD, UDC: Sind Pflegefachpersonen mit einem Abschluss in Advanced Nursing Practice der Schlüssel zum Erfolg des Walliser Gesundheitssystems? **2020.11.361**

Le président

Messieurs les vice-présidents du Parlement,
Madame la conseillère d'État,

Monsieur le conseiller d'État,

Mesdames et messieurs, chers collègues députées et députés,

Mesdames et messieurs du Service parlementaire et de la traduction,

Mesdames et messieurs qui nous écoutez par le biais de la presse,

J'ai le plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue pour notre session de février qui, comme vous l'avez vu et constaté, est aussi très chargée à l'image de nos dernières sessions que nous avons vécues. Je vous prierais donc de réaliser des prises de parole efficaces et concises; les phrases inutiles étant des moments perdus.

Nous sommes parvenus à la dernière session de cette législature. Plusieurs d'entre vous se remettent à disposition, d'autres ont décidé de mettre fin à leur engagement. Je souhaite donc à toutes les personnes qui se mettent à nouveau à disposition un plein succès et j'ai surtout une pensée pour celles et ceux d'entre vous qui avez décidé de terminer votre parcours de député. Cette session revêtera certainement pour vous de multiples émotions. Gardez-en le meilleur.

Je tiens encore une fois à remercier la ville de Martigny par sa présidente Anne-Laure Couchepin-Vouilloz pour le soutien financier généreux aux sessions du Grand Conseil et de la Constituante ici au CERM. Je tiens à remercier également FVS Group par son directeur adjoint Lucio Berera et notamment le responsable agent de maintenance Georges-André Lattion pour l'excellente collaboration dans la préparation de cette session extra-muros à Martigny, également l'entreprise PKE par manuel Rauch pour l'installation du système de vote dans cette nouvelle salle et pour sa proactivité et son appui à ce travail. Valais/Wallis Promotion par son directeur Damian Constantin pour la création de l'arrière-plan de scène et la mise à disposition gratuite de l'eau minérale de la semaine. Et enfin, le traiteur Gennaro La Corte pour le repas jeudi à midi.

Nous débutons notre session avec une assermentation. Nous avons ce matin un député à assermenter herr Grossrat Marc Kalbermatter qui remplace herr Grossrat Gilbert Truffer.

(Siehe Art. 66 des Reglements des Grossen Rates.)

(Applaus)

Nous allons maintenant débiter avec le point numéro 1 de l'ordre du jour.

1. **Entrée en matière:** Modification de loi sur les constructions / Modification de l'ordonnance sur les constructions

Eintretensdebatte: Änderung des Baugesetzes / Änderung der Bauverordnung

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

s

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Président: Florentin Carron / Berichterstatterin: Barbary Eyer Jaggy

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président

Par souci d'efficience, nous traitons durant cette session à la fois de la modification de la loi et de son ordonnance. Leur lecture sera bien sûr séparée.

Putallaz Charles-Albert, député, PLR

Le projet eConstructions a été initié par le Conseil d'Etat en février 2019.

Cet outil répond ainsi aux recommandations formulées par la COGEST dans son rapport de mars 2020.

Le but du projet:

- absorber l'augmentation du volume de demandes d'autorisation de construire;
- s'adapter aux nouveaux flux induits par le changement de la législation sur les constructions;
- harmoniser les processus de décision;
- d'automatiser la circulation des demandes.

Onze communes valaisannes ont pu participer à l'élaboration du projet. Ces communes sont représentatives de différentes situations de notre canton soit géographiques, démographiques et linguistiques.

Afin de pouvoir recourir à une plateforme informatique pour la gestion digitale des dossiers construction, plusieurs articles de loi doivent être adaptés.

Pour ne pas ralentir le projet, il est important qu'on axe le débat sur les règles de procédures et reporter les règles matérielles qui seront traitées ultérieurement.

L'outil informatique a l'avantage de se présenter sous la forme d'une plateforme web. Elle facilite la validation des documents et le transfert automatique vers l'autorité compétente.

Les documents circuleront sur l'ensemble des services partenaires (environ 35 pour l'Etat du Valais) et doit permettre l'accélération des décisions.

Les principaux avantages:

- sécurité juridique,
- simplification avec l'aide de formulaire dynamique,
- possibilité pour les services de traiter un dossier en parallèle,
- trier et orienter un dossier en fonction des réglementations en vigueur pour l'octroi d'autorisation.

Le degré de digitalisation des communes est très hétérogène. Certaines communes ont développé leurs propres outils informatiques qui permettent la facturation et proposent des interfaces avec le cadastre.

Il est important de laisser la liberté aux communes et le choix pour les dossiers de compétences communales.

Les communes concertées relèvent l'avantage de la procédure papier pour des cas bagatelles (par exemple les constructions de cabane de jardin).

Nous espérons que la mise en place de ce programme eConstruction soit faite dans les meilleures délais.

Modification de la loi:

A ce sujet, le groupe PLR a déposé un amendement à l'article 39 pour supprimer l'émolument.

Au vu de la complexité des dossiers qui sont majoritairement élaborés par des architectes, ceux-ci sont déposés de manière électronique et le seront de plus en plus.

Pour les dépôts aux communes sous forme papier, ce sera gratuit.

Nous avons deux poids, deux mesures

Par ailleurs, tout projet de construction constitue un soutien actif à l'économie que l'Etat, en vertu de ses missions, se doit de soutenir.

La commission équipement et transport a accepté à l'unanimité des 10 membres présents le projet de modification de la loi et son ordonnance.

Le groupe PLR soutient le projet.

Merci de votre attention.

Défago Sylvain, député, PDCB

Notre groupe a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la modification proposée de la loi sur les constructions et de son ordonnance et nous entrons bien entendu en matière.

Le projet eConstruction a comme but une gestion dématérialisée et optimisée des demandes d'autorisation de construire avec l'aide d'une plateforme informatique. Ainsi, les modifications proposées concernent spécifiquement ces points en lien avec la mise en place de cette plateforme et aucune modification de fond n'est apportée à la loi sur les constructions et son ordonnance. Ce projet répond aux nombreuses demandes du Parlement ainsi que du rapport de la COGEST du 26 mars 2020.

Qui dit digitalisation, devrait dire simplification pour les utilisateurs et des processus plus efficaces. Nous espérons que cela soit le cas tout comme nous espérons que les délais soient raccourcis grâce à cette plateforme, car c'est souvent le nœud du problème.

Notre groupe n'a pas déposé d'amendement mais nous avons quelques questions à l'attention du département:

- Est-ce qu'un dialogue sera possible avec l'administration via cette plateforme ou bien cela sera uniquement une plateforme où on pourra déposer des documents, ce que nous trouverions dommage? Un système interactif serait à notre sens plus intéressant.

- Quel est le coût de la mise en œuvre de ce système et est-il prévu dans le budget en lien avec la stratégie informatique?

- Enfin dans quel délai est-ce que cette plateforme sera opérationnelle?

Merci d'avance pour vos réponses.

Notre groupe se montre aussi satisfait que l'autonomie des communes reste intacte dans la mesure où celles-ci seront obligées d'utiliser la plateforme pour les dossiers en relation avec le canton mais seront libres pour les dossiers relevant de leur compétence. Gageons que la plateforme sera de qualité et qu'elle incitera les communes et les citoyens à l'utiliser de manière systématique.

Nous soutenons donc ce projet de modification de loi.

Merci pour votre attention.

Eyer Jaggy Barbara, Grossrätin, AdG/LA

Aufgrund einer Motion wurde die GPK aufgefordert, die Abläufe der Kantonalen Baukommission und des Kantonalen Bausekretariats zu analysieren und Verbesserungsmassnahmen vorzuschlagen. Raschere und vereinfachte Abläufe waren dabei ein wichtiges und zentrales Kriterium.

Die GPK forderte nach einer ersten Analyse, das Programm eConstruction möglichst schnell einzurichten. Diese Plattform eConstruction deckt zukünftig das gesamte Verfahren von der Einreichung des Baugesuches bis zur Erteilung der Wohnbewilligung ab. Nebst einer Effizienzsteigerung in den Prozessen bietet diese Plattform einen interaktiven E-Government-Kanal für Kunden, die Digitalisierung der Gesuchsdossiers und Bescheide sowie garantiert eine raschere Zirkulation der Baudossiers.

Die Linksallianz weist nochmals explizit darauf hin, dass es bei dieser Gesetzesänderung in dieser Session nicht um eine Anpassung des Baugesuchsverfahrens

oder die Neuaufteilung der Kompetenzen zwischen Kanton und Gemeinden geht. Auch geht es nicht um eine Änderung von Bestimmungen des materiellen Rechts. Es geht bei der Änderung des Gesetzes einzig um die Änderung der Verfahrensregeln als logische Konsequenz dieser Digitalisierung.

Die Baukommission hat die Änderung des Baugesetzes samt Verordnung einstimmig angenommen und in diesem Sinne ist die Linksallianz für Eintreten.

Vielen Dank.

Bagnoud Aristide, député, PDCC

Ce projet d'adaptation de la loi sur les constructions et de son ordonnance via le programme eConstructions est au menu de cette session. J'ai envie de dire enfin. Oui enfin, un outil, une solution informatique qui permettra de gérer les demandes auprès du CECC et se débarrasser d'une paperasse coûteuse et pas très écologique.

Cette nouvelle façon de travailler devrait nous permettre, entre autres, un gain de temps appréciable dans le traitement des données, mais aussi d'intégrer les services internes et les partenaires externes et d'automatiser la circulation des demandes.

Les différents services et partenaires et les 11 communes ont été intégrés à l'étude de ce projet. Il en ressort que ces dernières sont favorables à l'implémentation du programme eConstructions.

Les communes et les services souhaitent toutefois rester libres et régler leur fonctionnement interne. Cette volonté est prise en compte et l'utilisation de la plate-forme sera laissée à la discrétion des communes et des services. Cependant, toutes les interactions et les échanges de documents avec la CECC seront effectués par le biais de la plate-forme. Actuellement, Berne, Fribourg et Vaud et dernièrement Neuchâtel utilisent les variantes adaptées à cette plate-forme informatique web sur laquelle toutes les opérations sont directement réalisées. L'outil informatique ne nécessite pas d'être installé sur l'ordinateur de l'utilisateur, donc aucun frais pour les communes, si ce n'est la création éventuelle d'une interface avec eConstructions et ceci seulement pour les communes qui désirent garder leur programme actuel.

La solution la plus adaptée aux besoins valaisans sera retenue parmi les différentes variantes actuellement utilisées. Chères et chers collègues, tous les feux sont au verts afin de permettre la mise en place rapide de ce projet.

Le PDC du Centre est donc favorable à l'entrée en matière.

Lauber Anton, Grossrat, CSPO

Endlich – erlaube ich mir zu sagen – endlich, weil nun die Digitalisierung für das Baugesuchsverfahren auch in Sitten angekommen ist. Endlich geben wir uns die Möglichkeit, von der unsäglichen Papierverschwendung wegzukommen und die Baugesuche zukünftig elektronisch zu hinterlegen. Weiter bleibt zu hoffen, dass mit dieser Änderung auch die Bearbeitung für Baugesuche schneller abläuft und nicht mehr mit Wartezeiten von bis zu 9 Monaten rechnen muss, da ja jetzt alle Dienststellen gleichzeitig die Bauunterlagen erhalten.

Wie bei jedem Gesetz bleiben auch bei dieser Änderung Fragen offen. Niemals wird es für alle Gemeinden voll befriedigend sein. Bei der Ausarbeitung waren in der Projektsteuerung alle Parteien beteiligt, die an der Entscheidung über Baubewilligungen berechtigt sind. Aber den Gemeinden bleibt es freigestellt, in welcher Form Baugesuche in Zukunft hinterlegt werden können. Kleinere Gemeinden haben nach wie vor die Möglichkeit, Baugesuche in Papierform zu bearbeiten. Zudem bietet das Webportal verschiedene Nutzungsmöglichkeiten. Jede Gemeinde kann individuell auf ihre Bedürfnisse das Webportal nutzen. Einsprachen können sowohl als auch eingereicht werden, d. h. in Papierform oder digital. Die Beweiskraft mit der elektronischen Hinterlegung ist gewährleistet und ebenso sind die Zugänge gesichert.

Vor allem grössere Gemeinden haben Gemeinde intern schon solche Plattformen in Betrieb. Dies führte zu Diskussionen und Verunsicherungen über die gemeinsame Nutzung. Diesen Bedenken wurde das nötige Gehör gewährt, und es wurde eine Plattform geschaffen, welche kompatibel ist mit den bestehenden Plattformen einzelner Gemeinden. Im Vorfeld wurden mit 11 Gemeinden Meetings durchgeführt. Die Zusammensetzung der einzelnen Gemeinden deckte alle Interessen und Grössen ab. Hier wurden die Wünsche und Anregungen aufgenommen, und man hat versucht, diesen gerecht zu werden. Für die Einsicht von Baugesuchen auf kommunaler Ebene hat der Kanton keine Berechtigung, diese zu konsultieren. Hier benötigt es die Zustimmung der betroffenen Gemeinde. Eine mögliche Überwachung des Kantons kann daher ausgeschlossen werden.

Es wurde im Vorfeld gute Arbeit der Projektgruppe geleistet. Sie hat die nötigen Abklärungen gemacht, Gespräche geführt und ist auf Wünsche eingegangen. Und jetzt können alle Parteien, welche sich in der Praxis und im Alltag damit beschäftigen, diese Gesetzesanpassung unterstützen. Änderungen in dieser Vorlage erfordert ebenfalls Anpassungen in der Bauverordnung. Deshalb sollte angestrebt werden, das Ganze in einer Lesung zu erledigen.

Eine Frage, die für mich in der ganzen Geschichte noch unbeantwortet ist: Wie kann ein Mitbürger in der Gemeinde Baugesuchsunterlagen besichtigen? Hat er die Möglichkeit, diese in Papierform noch anzuschauen? Muss die Gemeinde elektronische Plattformen bieten? Weil ich bin der Meinung, dass da für die Mitbürger noch nicht alles geklärt ist, wir man zur Einsicht von Baugesuchen kommt. Ansonsten ist es eine gute Sache.

In dem Sinne ist die CSPO für Eintreten.

Ich danke.

Dubuis Alexandre, député, Les Verts

Consécutivement aux changements législatifs au niveau fédéral et cantonal ainsi qu'à l'accroissement des exigences normatives au niveau de l'environnement, des séismes, du patrimoine, les dossiers d'autorisation de construire deviennent toujours plus complexes et plus volumineux. Ils exigent de la part des requérants de nombreux documents et des données précises. Ils exigent de ce fait de la part des autorités un contrôle minutieux du respect des lois, normes et directives.

En fonction de la complexité du dossier, celui-ci pourra en effet être soumis à plusieurs services communaux ou cantonaux pour préavis ainsi qu'à des experts externes.

Depuis plusieurs années déjà, le canton et les communes ont réalisé la numérisation des informations relatives au territoire avec la mise à disposition des SIT qui fournissent des données fiables et à jour pour les projets de construction.

En 2019, le Conseil d'État a chargé le Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, de mettre en place le programme eConstructions qui a pour but de simplifier et d'uniformiser les procédures d'autorisation de construire, d'intégrer les acteurs internes et externes et de rendre plus transparent l'état d'avancement des dossiers.

Le groupe des Verts salue la concrétisation de ce projet important et soutiendra donc l'entrée en matière pour adapter la loi sur les constructions et de son ordonnance.

Notre groupe regrette toutefois que le programme eConstructions ne s'impose pas à toutes les communes valaisannes. En effet, le projet soumis au Parlement prévoit que les communes puissent choisir d'utiliser la plate-forme pour les projets qui relèvent de leurs compétences. Seul les projets impliquant l'intervention du contrôle devront obligatoirement être soumis via la nouvelle plate-forme. Cette disposition ne figurait pas dans la proposition d'origine du Conseil d'État. Elle a été introduite suite à la consultation des communes qui a fait ressortir que la moitié d'entre elles souhaitaient conserver la liberté d'utiliser la plate-forme pour les dossiers communaux. Les arguments principaux sont l'autonomie communale et le niveau de digitalisation hétérogène entre communes. La version finale du texte sur lequel nous

devons nous prononcer est donc moins ambitieuse mais aussi moins pratique. En effet, en laissant le libre choix aux communes d'utiliser la plate-forme, une partie d'entre elles devront faire cohabiter deux manières de traiter les dossiers, voire deux outils informatiques différents. Au contraire de simplifier la tâche des administrations communales, cela pourrait se révéler compliqué à gérer.

De plus, les petites communes qui sont parfois dépassées par l'ampleur et la complexité des dossiers notamment en raison des liens étroits entre requérant, auteur des plans et autorités auraient tout intérêt à s'appuyer sur une procédure simple, claire et transparente pour gérer les dossiers de construction.

En parallèle à l'installation du programme eConstructions, des aides cantonales pour augmenter la digitalisation des communes pourraient être accordées.

Pour ces raisons, le groupe des Verts a déposé plusieurs amendements visant à garantir la mise en œuvre rapide du programme eConstructions et son utilisation pour toutes les communes du canton.

Merci de votre attention.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Es ist natürlich immer schön, wenn eine eigene Motion endlich umgesetzt wird im Parlament, aber es ist fast jedes Mal so, wie bei der Umnutzung der Ökonomiegebäude, wie bei der Einführung der Konsultation von Verordnungen, dass es viel zu lange dauert. Viel zu lange. Ich habe bereits im September 2015 diese Motion eingereicht mit der Schlussfolgerung, dass der Staatsrat aufgefordert wird, die notwendigen Grundlagen für die Abwicklung des Baubewilligungsverfahrens über eine elektronische Plattform zu schaffen. Damals hatte es bereits der Kanton Luzern, weitere Kantone folgen kurz danach. In der damaligen Antwort des Staatsrats hiess es, sie hätten bereits seit 2011 eine entsprechende Arbeitsgruppe eingesetzt... Aber wir haben jetzt 2021! Nichtsdestotrotz danke ich natürlich dem Staatsrat, dass wir jetzt so weit sind und dieses hoffentlich wirklich Meilensteinprojekt im Baubewilligungsverfahren umsetzen können. Es wird hoffentlich wirklich viel Bürokratie vermeiden, eine Beschleunigung des ganzen Verfahrens bringen, aber wir müssen es jetzt auch klug umsetzen. Ich hoffe übrigens auch, dass die Gemeinden – wir beachten natürlich die Gemeindeautonomie –, die da noch nicht so weit sind oder eigene Systeme haben, sollten das aus meiner Sicht aber möglichst bald anpassen oder die entsprechenden Schnittstellen schaffen, damit der Bürger wirklich gänzlich dann von der elektronischen Abwicklung nicht nur kantonal profitieren kann.

Dieser Meilenstein darf nun aber nicht dadurch gefährdet werden, dass auf einmal in gewissen Bereichen doch mehr Bürokratie entsteht, und diese Gefahr sehen wir vor allem bei der Vernehmlassung der kantonalen Dienststellen. Sie haben es im Kommissionsbericht lesen können, jetzt soll es neu mit einem Klick ganz einfach gehen und alle Dienststellen, und das sind kantonal sage und schreibe 35 und inklusive Bund 50 Dienststellen, die dann mit einem Klick bedient würden und auf deren Vormeinung man dann warten könnte. Und das ist leider so, dass einige Dienststellen, namentlich die Dienststelle für Umweltschutz ist bekannt dafür, die wird dann einmal gemahnt und nach Monaten bekommt man dann einen nichtssagenden Bericht auf den Tisch. Und das sind eben Abläufe, die das ganze Verfahren verzögern, und das dürfen wir nicht so beibehalten. Deshalb haben wir einen entsprechenden Abänderungsantrag eingereicht, der verlangt, dass nur dann überhaupt die Konsultation erfolgen muss, wenn es wirklich nur um zwingende Vormeinungen geht und dass das KBS (das Kantonale Bausekretariat) nur von den Dienststellen Vormeinungen einholt, die man zwingend einholen muss, also nur die obligatorischen Vormeinungen, wobei es der Gemeinde freistehen soll, wenn sie mehr Vormeinung einholen will. Dies auch im Sinne der Gemeindeautonomie. Eine entsprechende Motion habe ich bereits 2017 eingereicht, die genau dieses Konsultationsverfahren beschleunigen und entschlacken wollte. Die wurde ebenfalls angenommen, aber noch nicht umgesetzt

Mir ist bewusst, dass die Spezialgesetzgebung gerade im Umweltbereich sehr viele solche zwingenden Vormeinungen vorsieht. Da sagen aber auch die Mitarbeiter des Kantons, dass das niemals in diesem Umfang notwendig ist, und deshalb müssen wir in den kommenden Jahren diese Spezialgesetzgebung ausmisten, damit eben weniger obligatorische Vormeinungen dort gefordert werden. Da hoffe ich wirklich, dass man sich an die Arbeit macht. Immerhin hat auch die GPK dies gefordert in diesem Bericht, den man ja hier auch jetzt umsetzen will.

Abgesehen von diesem Thema – und deshalb bringen wir das, weil die GPK das auch gefordert hat – sind wir ebenfalls der Meinung, dass man diese Revision schlank durchbringen soll, aber bereits in diesem Jahr mit der materiellen Revision des Baugesetzes kommen sollte, wo zahlreichen Forderungen auf dem Tisch liegen, und dort werden wir natürlich auch wieder intervenieren. Da sind mehrere Motionen von uns hängig, zum Beispiel eben um kürzere Fristen für die Vormeinungen einzuführen, missbräuchliche Einsprachen und Beschwerden zu verhindern, Vereinfachung kleinerer Bauprojekte vorzusehen, aber auch für Grossprojekte im öffentlichen Interesse klare Behandlungsfristen vorzusehen. Das wird in einem nächsten Schritt passieren.

Wir sind natürlich für Eintreten, für die Umsetzung unserer Motion, aber werfen ein Auge darauf, dass dies eben möglichst unbürokratisch passiert.

Ich danke Ihnen.

Fux Sandro, Grossrat (Suppl.), SVPO

Die Änderung des Baugesetzes und der Bauverordnung zur Einführung der Plattform eConstruction nimmt die SVP Oberwallis durchwegs positiv auf. Mitunter ist es die SVP, welche seit Langem eine Beschleunigung und Vereinfachung der Baubewilligungsverfahren im Kanton Wallis einfordern. Mit dem in dieser Woche zu diskutierenden Arbeitsmittel geht die Entwicklung ganz klar in die richtige Richtung, denn die Zukunft liegt eindeutig in der Digitalisierung. Und endlich geht einen Ruck durch gewisse Dienststellen im Kanton.

Die SVPO ist überzeugt, dass eine verstärkte Informatisierung die Effizienz der Kantonsverwaltung deutlich verbessern wird. Die Digitalisierung ist als grosse Chance anzusehen und bietet überwiegend Vorteile. Digitale Daten erlauben eine einfachere Nutzung, Bearbeitung, Verteilung, Erschliessung und Wiedergabe in elektronischen Datenverarbeitungssystemen. Digitale Daten können maschinell und damit schneller verarbeitet, verteilt und vervielfältigt werden. Auch der Platzbedarf ist deutlich geringer als bei anderen Formen der Archivierung. Fehler und Verfälschungen im Vergleich zur analogen Verarbeitung sind stark reduziert oder können gar ganz ausgeschlossen werden.

Die Plattform eConstruction stützt sich auf eben diese Digitalisierung. Elektronisch übermittelte Dossiers sollen zukünftig Beweiskraft erhalten. Die Formulare können einfacher gehandhabt werden, Abläufe werden parallelisiert und dadurch verschlankt. Den Lean Prinzipien wird damit Rechnung getragen. Was in der Privatwirtschaft seit jeher gilt, findet nun auch vereinzelt in der kantonalen Verwaltung Einzug. Schlanke, auf Effizienz getrimmte Prozesse, die Leerläufe möglichst vermeiden sollen.

Was die SVPO positiv hervorheben möchte, ist die Wahlfreiheit der Gemeinden in Bezug auf die Baudossiers, die in ihrer eigenen Zuständigkeit liegen. Hier können die Gemeinden weiterhin ihre eigenen Systeme verwenden. Sobald aber der Kanton miteinbezogen werden muss, führt der Weg nur noch über die Plattform eConstruction. Dies ermöglicht Einheitlichkeit und Konsistenz der Dossiers. Mit der Verpflichtung zur Nutzung von eConstruction übernimmt der Kanton sämtliche Kosten der Gemeinden, die bei einer allfälligen Anpassungen und Anbindung bereits genutzter Software anfallen.

Die Änderung des Baugesetzes und der Bauverordnung lässt es nach wie vor möglich, Gesuche in Papierform einzureichen. Das ist an und für sich kein Problem aus unserer Sicht, zumal es noch einige Gesuchsteller gibt, die auf Papier setzen und mit den

digitalen Möglichkeiten weniger vertraut sind. Bis sich die digitale Welt restlos durchsetzt, braucht es noch eine gewisse Übergangszeit. Und diese Zeit müssen wir gewähren.

Wo gedenkt die SVPO aber noch nachzubessern? Artikel 39 Absatz 1 des Baugesetzes sieht vor, dass der Gesuchsteller das Verfahren mit der Einreichung des Baugesuches auf der Plattform einleitet und dass in Papierform eingereichte Dossiers von der zuständigen Behörde gegen Erhebung einer Gebühr digitalisiert werden. Hier sind wir der Meinung, dass keine Gebühr erhoben werden sollte. Die Mehrheit der Gesuchsteller wird die Annehmlichkeiten des digitalen Wegs wählen, wodurch beim Kanton sowieso Ressourcen frei werden. Diese kann er ohne Weiteres auf die Digitalisierung der Restdossiers verwenden, die in Papierform eingereicht werden. Aus unserer Sicht ist dies ein Dienst am Bürger, den der Kanton übernehmen sollte.

Im Grundsatz zeigt sich die Fraktion der SVP Oberwallis zufrieden mit der Änderung des Baugesetzes und der Bauverordnung. Wir anerkennen den guten Willen mit der Einführung der Plattform eConstruction die Abläufe in der Bewilligungspraxis zu verbessern und zu vereinfachen, denn eine schlanke und unkomplizierte Bewilligungspraxis bleibt nach wie vor ein wichtiges wirtschaftliches Standortkriterium.

In dem Sinne beschliessen wir Eintreten.

Besten Dank.

Clerc Charles, député, UDC

J'avais écrit tout un texte mais je vais suivre plus ou moins les vœux de notre Grand Baillif d'être assez courts. Donc, je ne veux pas répéter tout ce qui a déjà été dit par mes collègues en introduction de cette entrée en matière.

Juste peut-être plus que deux choses à rappeler: c'est vrai qu'il y a longtemps qu'on attendait ce programme eConstructions. Ceci dit, ce programme ou cette plate-forme eConstructions, il ne faut pas croire que c'est comme si vous avez acheté un logiciel Word pour un traitement de texte, c'est beaucoup plus complexe que ça. Il y a d'autres cantons qui ont déjà le cœur, je dirai, du système et l'adaptation à notre législation de notre canton a quand même pris un peu de temps.

Et il y a aussi un investissement financier-là derrière qu'il ne fallait pas oublier et ne pas se tromper sur la formule.

Si j'ai bien compris, aucun groupe ne viendra avec des propositions d'amendements mis à part les Noirs pour des modifications matérielles. Ça, c'était un message assez important que je voulais vous transmettre, car ces modifications matérielles dans la LC et l'OC doivent nécessairement, à mon sens, et cela est important, être aussi proposées à nos partenaires que ce soient les collectivités publiques, les mandataires ou les requérants.

En résumé, le groupe UDC ne déposera pas d'amendement sur cette modification législative et entrera en matière.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Le président

Effectivement, le groupe des Noirs du Haut a déposé des amendements mais également, j'ai noté que les Verts avaient déposé des amendements et peut-être que ce n'est pas exhaustif et le PLR également.

Merci.

Carron Florentin, député, PDCB, président de la commission de l'équipement et des transports (ET)

Les attentes autour du projet eConstructions sont nombreuses, comme en attestent le nombre d'interventions parlementaires pendantes et les travaux récents de la commission de gestion sur le sujet.

Le projet initialisé par le Conseil d'État en février 2019 bénéficie de l'expérience en la matière d'autres cantons suisses et de la communauté CAMAC qui les regroupe.

Le canton du Valais va pouvoir particulièrement s'inspirer du modèle de fonctionnement d'eConstructions du canton de Fribourg, canton bilingue aux exigences de fonctionnement similaires.

La principale innovation porte sur l'introduction d'une plate-forme pour le dépôt, la gestion des dossiers de construction dont l'accès et l'utilisation seront réglementés par le Conseil d'État.

Durant ses travaux, la commission s'est prononcée sur deux propositions phares:

- La première, sur la liberté laissée aux communes quant à la gestion des dossiers et de leurs compétences. Les Verts sont revenus sur le sujet: dossiers numériques pas imposés au niveau communal. Certains commissaires auraient voulu que la gestion numérique soit imposée. Mais, finalement, ça n'a pas été le cas suite aux consultations qui ont été menées préalablement.

- La deuxième porte sur la gratuité de la numérisation des dossiers par le canton, ce que la majorité de la commission a refusé dans le sens où la numérisation d'un dossier représente une charge de travail supplémentaire et significative.

En réponse aux questions posées par les différents intervenants, je peux noter:

- que la plupart des groupes se réjouissent de l'introduction de ce programme eConstructions

- , - que certains marquent une certaine impatience,

- que l'on salue un pas décisif vers la cyberadministration et une plus grande efficacité dans la manière de travailler.

Quant aux propositions d'amendements, elles viennent de trois groupes. Comme ça a été relevé par Charles Clerc, ça porte sur des modifications formelles. Comme cela a été le souhait du Conseil d'État et puis de la commission, il n'y a pas de projet de modification matérielle dans ce sens-là.

Je crois que j'ai dit l'essentiel concernant les questions et remarques qui ont été formulées par les groupes. Il y a celle de l'interactivité. L'interactivité ce n'est pas le but de la plate-forme. Il y a d'autres moyens d'obtenir des informations sur les dossiers de constructions et tous les systèmes en route. Ce ne sera pas le but de la plate-forme.

Le coût du projet et puis le délai de mise en œuvre, sans doute Monsieur Melly aura quelques précisions supplémentaires à apporter.

Merci aux membres de la commission pour leur excellent travail, à la collaboratrice scientifique Sarah Reynard et au Service parlementaire pour leur soutien. Merci également au conseiller d'État Jacques Melly et son équipe, particulièrement Adrian Zumstein, Christophe Lamon, pour leurs explications lors des travaux de commission.

Comme un certain nombre d'amendements ont été déposé, je pris les commissaires de réserver du temps demain mardi après la session du matin. De plus amples informations vont suivre, sans doute cet après-midi quant au lieu et à l'heure précise de la réunion. Merci aux commissaires également de réserver la fin d'après-midi jeudi pour l'approbation de l'ordonnance sur les constructions. De plus amples informations vont également suivre jeudi matin.

Merci mes collègues pour les bruits de fond et merci de votre écoute.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Tout d'abord, un grand merci pour l'entrée en matière générale sur ce dossier.

À écouter les différents intervenants, j'ai constaté que vous aviez tous pris parfaitement connaissance du dossier et surtout conscience de cette importance; ce dont je ne doutais pas d'autant plus que comme l'a rappelé Aron Pfammatter, il y avait une première motion en 2015. Et puis ensuite, en 2019, début des opérations pour arriver aujourd'hui, je dirais, sur la dernière ligne droite pour mettre en place ce projet eConstructions.

Tout d'abord quelques réflexions sur effectivement ce qui peut être considéré comme un retard puisque ce dossier indépendamment de l'intervention du Grand Conseil, c'est un dossier qui nous tient à cœur depuis des années. Il a fallu également se mettre, je dirai, dans la queue si vous me passez l'expression, lorsque la stratégie informatique a été mise en place. Vous vous souvenez des priorités qui avaient été d'ailleurs validées par le Grand Conseil, qui d'abord parlaient de sécurité informatique où nous avons énormément de retard et ensuite, il y a eu quelques priorisations qui ont fait qu'au vu des études que l'on a dû mener pour mettre en avant notre programme, on a pu, en 2019, commencer à envisager véritablement ce développement. C'est le cas aujourd'hui, comme on l'a dit.

Je crois que je ne vais pas revenir sur le fonctionnement. Il a été largement commenté par tout le monde. Je vais peut-être juste apporter quelques réponses aux différents intervenants sur des questions précises. Il y a eu une question qui a été posée sur la façon dont les privés ou plutôt les gens qui avaient déposé leurs dossiers par papier, comment est-ce qu'ils pouvaient ensuite intervenir. Eh bien, lorsque le document papier va être transmis, c'est un document d'importance cantonale, de responsabilité cantonale. Il sera scanné et ensuite, introduit sur la plate-forme et le demandeur pourra ensuite avec un code accès, suivre pas à pas son développement sur la plateforme informatique. Évidemment, on ne pourra pas lui renvoyer chaque fois par papier les documents. Tout ce qui sera fait sous la responsabilité cantonale le sera sous forme informatique. Mais il y aura cette possibilité de suivre pas à pas jour après jour l'avancement de son dossier.

En ce qui concerne les émoluments, on va en parler demain, c'est un amendement qui a été déposé. On va certainement ouvrir le débat demain avec la commission. Je ne vais pas revenir là-dessus, il y a le pour, il y a le contre, il y a l'aspect motivation, il y a l'aspect coûts effectivement, aussi d'offrir cette facilité, je crois que ce sont des arguments qui vont être opposés les uns aux autres et puis finalement, on choisira ce qui semble le plus cohérent et le plus positif pour développer ce projet.

Question très précise concernant les coûts: le coût aujourd'hui estimé est de 3 millions et demi, 3'487'500 francs dans lequel la stratégie informatique participe à hauteur de 750'000 francs. Donc ça, c'est le coût qui correspond à la mise à disposition des référents interfaces, y compris pour rajouter un outil cantonal. Donc, c'est un coût global qui nous permettra d'être efficaces et de pouvoir démarrer.

Cela m'amène également au délai. C'est une question qui a été posée: une première tranche ce sera cet automne en novembre. Deuxième phase: ce sera en mars de l'année prochaine et normalement, tout devrait être, je dirai, développé, tout devrait être fonctionnel pour l'ensemble du canton en septembre 2022 – donc automne 2021 phase 1, printemps 2022 phase 2, automne 2022 'ensemble du canton.

Une question qui a été posée: s'il y avait du dialogue possible. Bien sûr qu'il y aura dialogue et en plus, bien sûr, dans le respect de la confidentialité. On ne va pas aller s'introduire sur un dossier pour poser des questions mais avec les droits inhérents à chaque dossier, il sera possible d'interférer et d'obtenir des réponses aux différentes questions qui pourraient surgir.

Voilà, très globalement, je crois que sur l'ensemble, j'aimerais vous remercier. Vous l'avez compris, il s'agit aujourd'hui de pouvoir démarrer. Cela ne nous dispense absolument pas de revenir avec la loi sur la construction. Et je partage le souhait d'Aron Pfammatter de pouvoir, dès l'année prochaine, puisque ça permettrait d'avoir à la fois un outil informatique qui permettrait de gérer le dossier et une mise à jour de cette base légale qui permettrait encore d'affûter une efficacité supplémentaire à ce domaine.

Voilà, je crois que pour l'instant, j'ai à peu près tout dit. J'aimerais remercier la commission, remercier bien sûr toutes les députées et députés qui entrent en matière. C'est un dossier d'importance pour le canton. C'est un dossier qui s'inscrit dans la stratégie informatique, qui touche l'ensemble des départements et qui va nous amener d'ici quelques années à avoir un système de gestion de notre canton vraiment à la hauteur des attentes des citoyennes et des citoyens et bien sûr de la députation.

Voilà, vous l'avez entendu également si l'on peut avoir une seule lecture, ce serait absolument parfait et ça permettrait réellement de pouvoir démarrer cet automne. C'était le sens de ma démarche que de mettre absolument ce dossier en vos mains. C'est votre législature qui a poussé ce dossier, qui a permis en 2019 de faire ce pas et d'arriver aujourd'hui avec un projet réel. Ça me semblait justice que ce soit votre législature, que ce soit votre Grand Conseil qui aujourd'hui, donne le feu vert et permette à ce projet de réellement voir le jour.

Je vous remercie de votre attention.

Le président

Nous nous retrouvons donc ce jeudi matin pour le traitement des amendements.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 11 février 2021.*)

Nous passons au point numéro 2.

2. **Entrée en matière:** Loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien

Eintretensdebatte: Gesetz über das Inkasso und die Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: Jean-Pierre Guex / Rapporteure: Chantal Voeffray Barras

Discussion sur l'entrée en matière:

Rime Fabienne, députée (suppl.), PLR

La loi actuelle de 1980 avec une mise en vigueur au 1er janvier 1982 doit être adaptée à la loi fédérale, à l'ordonnance sur l'aide au recouvrement des créances du droit de la famille de 2019.

Le rapport du Conseil Fédéral de 2011 sur l'harmonisation de l'avance sur contribution d'entretien et les recommandations de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales abonde en ce sens.

Une nouvelle obligation pour les offices: l'aide au recouvrement des allocations familiales. Le Code civil ne parle plus de pensions alimentaires mais de contributions

d'entretien. Par conséquent, les bureaux changent de nom, de BRAPA à BRAS. Leurs outils comprennent:

- une cession fiduciaire, la créance appartient à l'État qui va pouvoir engager toutes procédures pour le remboursement des avances;
- une possible annonce à l'institution de prévoyance avec éventuelle séquestre si paiement de plus de 1'000 francs ou retard de plus de quatre versements;
- également faire appel à des sociétés de recouvrement en Suisse et à l'étranger dont la répartition des frais sera sous contrôle de l'État;
- il y a également les échanges de données entre les partenaires dans le respect évident de la LIPDA;
- une diminution également du délai de recouvrement des arriérés de 12 à 6 mois pour inciter le créancier à réagir plus vite. Sur ce point, le PLR entend bien la théorie, mais nous proposerons un amendement à la lecture et au développement article par article de la loi, pour revenir au délai de 12 mois plus réaliste sur le terrain.

Quant au contenu de la loi, la loi fédérale fixe le montant maximal dégressif en fonction du nombre d'enfants ou des avances à hauteur de la rente AVS d'orphelins, soit 948 francs, contre 550 francs actuellement et augmente, de 20 à 25 ans, l'octroi des avances. Pour l'ex-conjoint, le recouvrement est provisionné à 2 ans et non jusqu'à l'AVS ou aux 12 ans du dernier enfant commun. Il y a également la notion d'abus de droit et du remboursement des avances qui y sont inscrits.

Les incidences financières ont été évaluées sur les situations répertoriées en juillet 2020 et se montent environ à 85'000 francs, dont un EPT.

Le PLR, à l'unanimité, entre en matière pour le projet de loi sur le recouvrement et les avances de contribution d'entretien.

Merci pour votre écoute.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance du projet de modification de la loi sur le recouvrement et les avances et contributions d'entretien.

Les propositions faites ici trouvent leur origine dans la modification de l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille qui entrera en vigueur le 1er janvier 2022.

Il convient peut-être, dans un premier temps, de rappeler ce que sont les avances et contributions d'entretien. Le terme «contribution d'entretien» remplace le terme «pension alimentaire» dans le Code civil suisse et les avances correspondent aux avances faites par l'État à une personne bénéficiaire d'une contribution d'entretien qu'elle ne perçoit pas dans les faits, parce que l'ancien partenaire refuse de verser son dû.

Ainsi, les points essentiels proposés dans ce projet de loi concernent:

- Premièrement, l'obligation pour les offices spécialisés d'apporter leur aide au recouvrement des allocations familiales. Il s'agit uniquement d'un soutien logistique à la personne demandeuse et non du recouvrement en tant que tel.

- Deuxièmement, au niveau du recouvrement des avances faites par l'Etat. Afin d'améliorer un recouvrement par séquestre, l'Etat pourra à présent signaler à l'institution de prévoyance d'un débiteur, si un retard de paiement de 4 mois d'une contribution d'entretien est constaté. Le BRACE (le bureau de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien) pourra également faire appel à une société de recouvrement pour les démarches faites à l'étranger.

- Troisièmement, en ce qui concerne les avances faites par l'Etat, il faut savoir qu'elles ne correspondent pas forcément à la totalité des contributions d'entretien dues. Un plafond et une durée maximale sont fixés.

En 2017, un changement important est survenu dans la législation fédérale en ce qui concerne les coûts de prise en charge de l'enfant. En effet, ceux-ci, jusque-là intégrés dans la contribution due à l'ex-conjoint, sont à présent inclus dans la contribution de l'enfant. D'autre part, l'âge d'octroi des contributions est passée de 20 à 25 ans.

Ainsi, les avances jusque-là limitées à 550 francs par mois pourront atteindre 948 francs (ce qui correspond au montant maximal de la rente simple d'orphelin).

Pour les avances à l'ex-conjoint, elles sont actuellement limitées à 480 francs par mois et c'est le Conseil d'État qui fixera le montant par voie d'ordonnance sur une durée maximale réduite à 2 ans ou jusqu'à ce que le dernier enfant atteigne 12 ans révolus.

Enfin en ce qui concerne les incidences financières chiffrées à 850'000 francs environ, elles nous semblent justifiées tant du point de vue de l'EPT supplémentaire que de l'allongement des contributions de 20 à 25 ans.

Le projet présenté par le Conseil d'État convient au groupe des Verts, nous ne déposerons pas d'amendement et acceptons l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

Aymon-Constantin Charlotte, députée (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance avec la plus grande attention de ce projet de loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien. La loi actuelle, qui date de 1980 est incomplète. Afin de se mettre en concordance avec le droit fédéral, certains articles doivent être modifiés, complétés ou supprimés.

Les principales modifications de cette révision sont les suivantes:

- Le terme de pension alimentaire est remplacé par contribution d'entretien.
- Le nouveau projet de loi prévoit que le bureau de recouvrement des contributions d'entretien assiste la personne dans les démarches en vue du versement direct des allocations familiales par le biais d'une cession fiduciaire aux fins d'encaissement. Cette pratique simplifiera nettement le travail de l'état qui n'effectuera plus qu'une seule procédure pour recouvrer à la fois le montant de la rente de l'État et les pensions dues.
- Cette révision prévoit également un renforcement de collaboration avec les autres autorités, tant l'office des poursuites, le Service des contributions, le Service de la population et des migrations, l'aide sociale, etc., et cela dans le respect de la protection des données.
- Dans le droit actuel, il n'y a pas de disposition faisant état de l'annonce à l'institution de prévoyance de retards dans le paiement des contributions d'entretien. Ce projet de loi améliorera le recouvrement par le biais d'un séquestre éventuel.
- Cette révision tient compte que selon le droit fédéral, la prescription relative aux créances d'entretien continue de courir lorsque le débiteur se trouve à l'étranger, en offrant la possibilité de faire appel à des sociétés de recouvrement hors des frontières nationales. Afin d'augmenter les chances de recouvrement, une intervention rapide est nécessaire. C'est pourquoi le délai pour l'encaissement des pensions échues passe de 12 mois à 6 mois.
- Les avances octroyées par enfant devraient être étendues jusqu'à l'âge de 25 ans et revues à la hausse. Un montant dégressif en fonction du nombre d'enfants d'un maximum de francs 948 est prévu.
- Une dernière modification importante et non négligeable concerne la durée des avances pour l'ex-conjoint. Pour permettre à celui-ci de se retourner et de retrouver une indépendance financière, l'octroi des dites avances serait limité à 2 ans, mais au moins jusqu'à ce que le dernier enfant commun ait atteint l'âge de 12 ans.

Cette révision engendrera un coût d'environ 850'000 francs par année et nécessitera la création d'un EPT supplémentaire.

Notre groupe est d'avis que notre canton doit se doter d'une législation moderne et adaptée au droit fédéral et doit ainsi permettre à toutes les personnes créancières de

contribution d'entretien résidant en Suisse de bénéficier des mêmes prestations aux mêmes conditions. C'est pourquoi nous entrons en matière sur ce projet de loi.

Merci pour votre attention.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Die CSPO hat den Entwurf des Gesetzes über das Inkasso und die Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen zur Kenntnis genommen. Die Notwendigkeit einer Totalrevision vom aktuellen Gesetz vom 13. November 1980 ist unserer Meinung nach gegeben. Sowohl die Anpassungen aufgrund der neuen Bundesbestimmungen sowie eine Überarbeitung des Bevorschussungssystems sind notwendig. Daher begrüssen wir den Entwurf. Gerne gehen wir in diesem Zusammenhang auf 2 Themen ein.

Inkassoverfahren: Die Bestimmungen zum Inkassoverfahren sind so formuliert, dass der Staat gezielte Instrumente und Möglichkeiten in der Hand hat, ein effizientes Bevorschussungssystem einzurichten. Insbesondere die Bestimmungen zum Datenaustausch und zum Rechtsmissbrauch scheinen uns hilfreich. Ob und wie sich der Beizug von Inkassounternehmen sowohl im Inland als auch im Ausland bewährt, muss sich noch zeigen.

Vorschüsse: Die Erhöhung der Beiträge und die Verlängerung der Bezugsdauer bis 25 Jahre entspricht den heutigen Gegebenheiten, da der Ausbildungsabschluss für junge Erwachsene heutzutage deutlich später erfolgt. Umstritten sind eher die Vorschüsse für Ex-Ehepartner, auch wenn diese weniger als 20% der jährlichen Gesuche sind. Diese Vorschüsse ermöglichen es zumindest, dass sich die Ex-Partner organisieren und finanziell auf eigenen Beinen stehen können.

Die Kosten der Revision werden auf 850'000 Franken geschätzt. Diese tragen zu einem besseren System bei und verhindern aber auch, dass heutzutage Alleinerziehende nicht fast automatisch zu Sozialfällen werden.

Dies unterstützen wir als CSPO sehr und sind daher klar für das Eintreten.

Danke.

Aymon Valentin, député (suppl.), AdG/LA

Tout ou presque a déjà été dit, par les personnes qui m'ont précédé au micro. Je ne vais donc pas rallonger les débats inutilement et ce, même si je suis candidat à ma réélection le 7 mars, en monopolisant le micro.

Je vais vous dire qu'au sein de l'AdG/LA, nous sommes convaincus que cette loi est tout à fait nécessaire et servira au mieux les bénéficiaires des pensions, notamment par l'augmentation des montants et de la durée des avances, que la loi actuelle, comme il a été déjà dit, date de 1980 et donc entre deux, de nouvelles dispositions fédérales sont entrées en vigueur, ce qui incite à la réviser complètement.

Toutefois, nous déposerons des amendements sur des points qui ne nous conviennent pas; ce sont l'appel aux sociétés de recouvrement pour les pensions alimentaires en Suisse ainsi que les moyens de surveillance que nous trouvons disproportionnés.

Donc, vous l'aurez compris, le groupe AdG/LA entre en matière. Je ne ferai pas plus long.

Merci de votre écoute.

Roduit André, député, PDCB

La loi sur le recouvrement des avances et des contributions d'entretien, autrefois appelées pensions alimentaires, permet aux enfants et/ou ex-conjoints de mandater l'État pour recouvrer les contributions impayées et permet également de procéder à des avances de frais plus rapidement.

Cette loi a pour objectif de correspondre aux nouvelles dispositions fédérales et aux recommandations des directeurs cantonaux des affaires sociales. Elle vise plusieurs points:

Tout d'abord, au niveau des recouvrements:

- le recouvrement des allocations familiales avec l'obligation d'aide au recouvrement par les offices spécialisés,
- le recouvrement des contributions d'entretien qui propose de formaliser la pratique de cession fiduciaire, d'instaurer des échanges avec les autorités concernées, d'annoncer les retards de paiement aux institutions de prévoyance pour un séquestre des contributions dues si nécessaire,
- le recouvrement à l'étranger par une société de recouvrement,
- le raccourcissement du délai de 12 à 6 mois pour mandater l'office afin d'encaisser les arriérés de pension.

Cette loi règle aussi tout ce qui concerne les avances et instaure un montant plus conséquent et la durée des avances pour les enfants, l'augmentation de 20 à 25 ans au moment des études, par exemple. Elle règle aussi le montant et la durée des indemnisations pour l'ex-conjoint pendant 2 ans ou jusque le dernier enfant commun ait 12 ans. La loi règle aussi de manière plus sévère les abus de droit.

Le PDCB estime que la révision de cette loi est nécessaire et qu'elle apportera plus de sécurité aux familles et aux ayants droit. Même si son coût est estimé à 850'000 francs par an et demandera certainement un EPT supplémentaire dans le domaine des allocations familiales, le PDCB accepte l'entrée en matière et ne déposera aucun amendement.

Merci.

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Die CVPO hat dieses Gesetz geprüft und unterstützt die vorgegebene Fassung der Totalrevision, welche die Bestimmungen zur Gewährung von Vorschüssen an die neuen Bundesbestimmungen anpasst. Wir begrüßen, dass der Maximalbetrag der Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen an Kinder und Jugendliche erhöht und der Zeitraum für deren Ausrichtung verlängert wird.

Im Sinne des Schutzes der Familien und der Kinder finden wir es angemessen, dass die Dauer der Vorschüsse für Ex-Ehepartner auf 2 Jahre verringert wird oder bis zur Vollendung des 12. Lebensjahrs des letzten gemeinsamen Kindes gilt. Ferner ist angebracht, dass im Sinne der Gleichbehandlung die Altersgrenze für die Gewährung von Vorschüssen für volljährige Kinder in Ausbildung von 20 auf 25 Jahre erhöht wird.

Es wird gleichzeitig damit aber auch ein klarer und umfassender rechtlicher Rahmen für die Sammlung, den Austausch und die Bearbeitung der Informationen unter Einhaltung des Datenschutzes geschaffen. Ferner werden rechtliche Mittel zur Bekämpfung des unrechtmässigen Bezugs von Vorschüssen mithilfe von Ermittlungen und Strafbestimmungen eingeführt.

Einziger Punkt, den wir schon an der Kommissionssitzung eingebracht haben, ist, dass wir uns gefragt haben, weshalb die Rückforderungsquote aktuell nur 40% beträgt und nicht 100%. Diese Frage wurde aber bereits beantwortet, da es sich lediglich um Problemfälle handelt, die bevorschusst werden.

Die CVPO wird hier keine Abänderungsvorschläge einbringen. Wir sind für Eintreten und schlagen vor, das Gesetz in einer einzigen Lesung zu verabschieden.

Bei gleicher Gelegenheit möchte ich mich bei Ihnen allen für die gute Zusammenarbeit und die interessanten Begegnungen in den letzten Jahren hier im Parlament sehr herzlich bedanken. Dies ist meine 72. und letzten Session, und ich werde bald meine politische Laufbahn nach 24 Jahren abschliessen im kleinsten Bezirk des Kantons Wallis: der Bezirk Östlich Raron, mit seinem wunderschönen einmaligen Aletschgletscher und im

Parlament vertreten mit nur einem einzigen Sitz, der genauso einmalig ist. Ich wünsche Ihnen allen alles Gute und viel Erfolg.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Sforza Michel, député (suppl.), UDC

J'ai la chance d'être presque le dernier. Je ne vais donc pas répéter tout ce qui a déjà été dit.

Le groupe UDC du Valais romand a pris connaissance avec attention du message du Conseil d'État ainsi que du rapport de la commission. Tout a été dit, les principaux changements ont été déjà énumérés.

Nous avons deux inquiétudes, deux points qui méritent un approfondissement:

- Le premier, c'est le changement de paradigme avec l'avance aux ex-conjoints. Maintenant, c'est jusqu'à l'âge de l'AVS et puis, désormais sera juste pour 2 ans ou jusqu'à l'âge de 12 ans du dernier des enfants du couple et ça mérite un amendement de notre part.

- Le deuxième point, ça concerne la répartition des frais dans le cadre du recours à une société privée de recouvrement. Ce dernier point, il sera traité dans l'ordonnance d'application du Conseil d'État que nous prions de bien tenir compte de l'article 19 de l'ordonnance fédérale lors de l'édition de cette ordonnance.

Donc, nous entrons en matière sur cette loi et je vous remercie pour votre attention.

La discussion est close.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

Comme il a été déjà rappelé lors de ces débats, cette nouvelle loi a deux aspects: d'une part, l'aide au recouvrement des pensions alimentaires et, d'autre part, le montant des avances et le point de savoir qui a droit à ces avances.

Quant à l'aide au recouvrement, il s'agit essentiellement d'application de dispositions d'une nouvelle ordonnance fédérale qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2021 après le rapport de la commission, prévoit pour l'essentiel des annonces à l'institution de prévoyance de la personne concernée dès qu'il y a 4 mois de retard dans le versement des pensions. C'est une disposition pratique qui sera, à mon sens, importante.

Il prévoit également un délai réduit à 6 mois pour recouvrer les arriérés de pension. À cet égard, une proposition d'amendement a été déposée par le PLR, pour revenir à un délai de 12 mois et prévoit l'appel à des sociétés de recouvrement et également des dispositions sur les échanges d'informations. L'appel à des sociétés de recouvrement a également fait l'objet de propositions d'amendement.

Deuxième aspect: cette loi traite du montant des avances. Le montant des avances a été considérablement augmenté pour les enfants, ce qui me paraît tout à fait correct. Par contre, ces avances ont été limitées en ce qui concerne l'ex-conjoint. Cette disposition fait aussi l'objet d'une demande d'amendement, sauf erreur de l'AdG/LA à moins que... Non le CSPO! Le CSPO a déposé une proposition d'amendement dans ce sens. Un autre aspect, c'est l'augmentation de l'âge des avances jusqu'à l'âge de 25 ans, ce qui me paraît tout à fait conforme à l'évolution de la société et à l'allongement de la durée moyenne des études pour nos jeunes et enfin des dispositions sur les abus de droit.

La commission se réunira pour traiter ces amendements demain, en principe, à l'issue des débats. Une convocation sera adressée aux membres de la commission pour le traitement de ces amendements.

Merci pour votre écoute.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Der Kommissionspräsident hat es falsch verstanden: Die CSPO ist für Eintreten.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

Oui, c'est comme ça que je l'avais compris, j'avais simplement fait allusion à une proposition d'amendement du CSPO, mais tous les groupes ont accepté d'entrer en matière.

Le président

Oui, effectivement tous les groupes ont accepté l'entrée en matière. Monsieur Jean-Pierre Guex parlait du dépôt d'un amendement en effet.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich danke allen, die eingetreten sind auf dieses Gesetz.

Sie haben es alle im Detail beschrieben, das heisst, Sie haben sich intensiv mit diesem Gesetz befasst. Es ist eine Totalrevision, und es ist ein sehr komplexes Gesetz. Es braucht eine intensive Auseinandersetzung. Ich danke in dem Sinn der Kommission, dass sie bereit war, im letzten Jahr dieses Gesetz, diese Revision in Angriff zu nehmen, um heute schon einzutreten und die erste Lesung zu halten.

Es wurde auch gesagt, es ist auf Bundesebene vorgesehen, dass wir eine Harmonisierung haben und dieses Gesetz geht eben in diese Richtung Harmonisierung. Wir sind dann auch wie die anderen Kantone in der gleichen Situation. Zu sagen ist auch, dass der Bericht des Büros BASS von Bern über unsere Situation der Familien mit Kindern den Kanton Wallis sehr gut darstellt, was die Familienpolitik betrifft mit Kindern, aber nur im Bereich eben bei den Vorschüssen. Bei den Unterhaltsbeiträgen sind wir nicht gut dagestanden. Mit dieser Totalrevision wird sich die Situation von vielen geschiedenen Eltern verbessern.

In dem Sinn danke ich, wenn Sie eintreten und eben diese Woche das Gesetz bereits beraten.

Le président

(L'entrée en matière est acceptée.)

Nous nous retrouvons donc jeudi matin pour la première lecture et le traitement des amendements.

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi 11 février 2021.)

Nous passons maintenant au point numéro 3 entre en matière loi sur l'accompagnement en fin de vie.

3. **Entrée en matière:** Loi sur l'accompagnement en fin de vie
Eintretensdebatte: Gesetz über die Begleitung am Lebensende

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Beat Eggel / Rapporteur: Jean-Michel Savioz

Discussion sur l'entrée en matière:

Fux-Brantschen Gaby, Grossrätin, CVPO

In zugegebenermassen rekordverdächtiger Zeit erarbeiteten der Staatsrat und die Kommission den Entwurf zum vorliegenden Gesetz über die Begleitung am Lebensende in knapp einem halben Jahr.

Um es vorwegzunehmen: Es geht bei unseren Überlegungen nicht um ein Für oder ein Gegen die Beihilfe zum Suizid. Die CVPO respektiert die persönliche Meinungsfreiheit und die Würde eines jeden Menschen – dies auch beim Beenden seines Lebens. Aber an unserer Meinung gegen einen gesetzlichen Zwang gegenüber Gesundheitsinstitutionen und Sozialeinrichtungen, zur Bereitstellung von Infrastruktur für sterbehelfende Firmen hat sich seit März letzten Jahres nichts geändert. Wir gehen immer noch mit dem Bundesrat und den eidgenössischen Räten einig. Bei unzähligen parlamentarischen Vorstössen und Standesinitiativen kamen die jeweiligen Arbeitsgruppen, Kommissionen und Räte nach langen Diskussionen und Abwägungen immer wieder zum Schluss (ich zitiere) «dass die konsequente Anwendung und Durchsetzung des geltenden Rechts genügt, um eventuelle Missbräuche auf dem Gebiet der organisierten Suizidhilfe zu verhindern und keiner weiteren gesetzlichen Regelung bedarf.» (Zitatende) Ähnliche Rückmeldungen gab es laut Bericht auch von diversen von der Kommission angehörten betroffenen Gruppierungen.

Beim Studium des Kommissionsberichts nahmen wir vor allem 2 Punkte mit grossem Erstaunen zur Kenntnis.

Jeder Aprikosenverkäufer kann seinen Stand nur mit einer offiziellen Bewilligung betreiben. Jede kleine Buvette braucht eine Betriebsbewilligung und sieht sich mit diversen Kontrollen und administrativen Hürden konfrontiert und so weiter. Wie Herr Rechtsanwalt Dumoulin laut Bericht auf Seite 12 feststellen kann, dass es eine Einschränkung der Wirtschaftsfreiheit wäre, wenn Sterbehilfeorganisationen einer Bewilligung unterstellt würden, scheint uns unter diesem Gesichtspunkt schlicht nicht nachvollziehbar. Eben genau solche allgemeinen gesetzlichen Grundlagen müssen unserer Meinung nach zuerst auf nationaler Ebene geschaffen werden, damit einem möglichen Wildwuchs in diesem Wirtschaftszweig gewisse Grenzen entgegengestellt werden, bevor Artikel, wie die vorliegenden, auf kantonaler Ebene gesetzlich geregelt werden können. Wo finden wir Antworten auf Fragen, wie die der Walliser Ärztesgesellschaft, ob eine Patientenverfügung ihre Gültigkeit behält, wenn ein Patient oder ein Bewohner im Laufe der Zeit beschränkt urteilsfähig wird?

Und dann können wir von der CVPO es nicht akzeptieren, dass die betroffenen sozialen Einrichtungen laut ihren eigenen Aussagen nicht oder nur teilweise in den Meinungsfindungsprozess einbezogen wurden. Wirft nicht gerade die Ausweitung der Sterbehilfe, auf zum Beispiel Heime für Menschen mit besonderen Bedürfnissen, schwer einzuordnende ethische und soziale Fragen auf? Führt nicht der offene oder unterschwellige Druck in der heutigen schnelllebigen auf Perfektionismus und Kostenbewusstsein getrimmten Gesellschaft zu einem nicht kontrollierbaren Prozess im Denken und Fühlen dieser betroffenen Menschen? Wo ist der Sterbenswunsch, der freie unabhängige Wille, wirklich selbst gewählt? Und ab wann will jemand aus welchen Gründen auch immer niemanden mehr zur Last fallen?

Liebe Kolleginnen und Kollegen, ein so heikles Thema verlangt zumindest ein breit abgestütztes Vernehmlassungsverfahren bei allen direktbetroffenen Kreisen und Gruppierungen. Aus diesem Grund beantragt die CVPO Nichteintreten. Wir können uns aber auch mit der Rückweisung des vorliegenden Entwurfs an den Staatsrat einverstanden erklären.

Sollte der Grosse Rat wider Erwarten zum jetzigen Zeitpunkt Eintreten bestimmen, werden wir diverse Abänderungsanträge zu jenen Artikeln hinterlegen, welche auf kantonaler Ebene eine striktere gesetzliche Reglementierung beinhalten, als sie auf nationaler Ebene Geltung haben. Je nach Verlauf der Debatte lassen wir uns die Option der Ablehnung des vorliegenden Gesetzesentwurfs aus obgenannten Gründen offen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Kalbermatter Martin, Grossrat, CSPO

Das vorliegende Gesetz entspricht dem Auftrag des Parlaments an den Staatsrat, während der laufenden legislativen Amtszeit ein neues Gesetz über die Begleitung am Lebensende vorzuschlagen. Dieses Gesetz ist auf den Schutz der Einzelpersonen ausgerichtet, insbesondere kranken oder betagten Menschen in ihrer letzten Lebensphase, die ein Recht auf ihrem Gesundheitszustand entsprechende Versorgung und Betreuung haben.

Es ist in der Tat so, dass die letzten Tage eines Lebens grosse Herausforderungen an alle Betroffenen stellen. So ist zum Beispiel dies in einem Alters- und Pflegeheim eine sehr intensive Zeit für die Pflegenden, mit Zusatzaufwendungen in der Pflege und Betreuung der sterbenden Person, aber auch der Angehörigen. Palliative Care ist nicht nur in der letzten Lebensphase wichtig, sondern kann bei bestimmten Krankheitsverläufen einer Person über Jahre hinweg eine bessere Lebensqualität geben. Für diese intensive Betreuung und Begleitung und die erbrachten Leistungen ist die Finanzierung noch nicht geklärt. Dies sind meistens Zusatzleistungen, die nicht weiterverrechnet werden können, und solange dies der Fall ist, wird es schwierig, Palliativ Care in den Institutionen zu verankern.

Die durch die Kommission eingeladenen Verbände und Organisationen haben sich auch in diese Richtung geäussert. Auch wurde eingebracht, dass der begleitete Suizid bereits eine genügende gesetzliche Grundlage hat, um die Autonomie und Selbstbestimmung der betroffenen Person bereits heute zu garantieren. Aus Sicht der CSPO ist daher eine kantonale Regelung nicht angezeigt. Die CSPO ist überrascht, dass angesichts der Auswirkungen und der Wichtigkeit dieses Gesetzes keine breite Vernehmlassung durchgeführt worden ist.

Die Thematik «Begleitung am Lebensende» ist wichtig. Aus Sicht der CSPO, muss dies daher zusammen mit allen betroffenen Akteuren und Institutionen ganzheitlich betrachtet werden und die bisherigen Zuständigkeiten, aber auch die Entschädigung der erbrachten Leistungen klar formuliert werden.

In diesem Sinn ist die CSPO für die Rückweisung dieses Geschäfts an den Staatsrat. Bei Eintreten wird die CSPO Artikel im Zusammenhang mit der Sterbehilfe bekämpfen.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

Le groupe des Verts a lu attentivement les différents documents mis à sa disposition.

Un petit rappel: cette loi fait suite aux discussions mouvementées autour de l'article 18a de la session de mars 2020 consacrée à la loi sur la santé ainsi qu'à une motion urgente soutenue par 88 voix contre 27 et 2 abstentions

Les motionnaires, alors, souhaitaient qu'en plus d'une loi traitant du suicide assisté, les soins palliatifs bénéficient de bases légales plus complètes que celles présentes dans la loi sur la santé.

Il est important de préciser que la motion a été acceptée dans le sens de la réponse du Conseil d'État. Les deux commissions qui ont traité la loi sur la santé ont entendu, lors de consultations à large échelle, les différentes personnes et organisations impliquées. La réponse du Conseil d'État demandait donc au département d'élaborer un projet, sans faire appel à une commission extraparlamentaire, et ceci d'ici à la fin de la législature en cours.

Ce projet de loi tient compte de ces éléments et devrait permettre à tout un chacun de faire ses choix en fonction de ses convictions personnelles.

La personne qui va mourir et qui réfléchit à la manière dont sa mort peut se passer est tout d'abord une personne vivante avec ses droits. Elle doit être reconnue comme telle. Elle nécessite respect, écoute, sollicitude, considération et non-jugement dans l'exercice de son autonomie pour faire valoir son choix. La réponse à cette personne dépend:

- Tout d'abord, de la promotion des soins palliatifs. Pour cela, une obligation pour les établissements sanitaires et sociaux de disposer d'un concept de soins palliatifs a été instaurée afin de donner la possibilité aux patients de recevoir tous types de soins pour soulager la souffrance physique, psychosociale et spirituelle;

- Et ensuite, et j'insiste sur le «ensuite», elle offre un cadre au suicide assisté. Si la personne fait valoir son choix déterminé et mûrement réfléchi du suicide assisté, cette loi permettra au patient de rester dans son lieu de vie.

La question du suicide assisté est une question qui touche à des convictions personnelles profondes. Le débat qui nous occupe aujourd'hui ne doit pas tourner autour des valeurs de chacune et chacun.

Comme le demandait la résolution, cette loi permet une égalité de traitement entre patients et résidents des différents établissements sanitaires ou sociaux pour l'accès aux soins palliatifs ainsi que pour l'assistance au suicide. Et c'est justement pour défendre cette égalité de traitement pour toutes et tous que la majorité de notre groupe soutiendra l'entrée en matière.

Nous nous étions opposés à l'introduction du référendum obligatoire pour la loi sur la santé par peur qu'une polémique sur un unique article de loi puisse réduire à néant le travail engendré par la révision complète d'une loi mammoth et essentielle. Par contre, nous nous réjouissons que la loi sur la fin de vie soit soumise au référendum obligatoire; nous saurons ainsi ce que la population désire réellement pour la question du suicide assisté.

Vous l'aurez compris, le groupe des Verts soutient l'entrée en matière et ne déposera pas d'amendement.

Je vous remercie pour votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Wir würden heute hier nicht über dieses Gesetz beraten, wenn der Parlamentsdienst und das Präsidium ihren Job gemacht hätten. Ich lese Ihnen hierfür Artikel 127 des Grossratsreglements vor, wo in Absatz 1 Buchstabe c) steht: «Das Präsidium prüft die Zulässigkeit der parlamentarischen Vorstösse in formeller Hinsicht, gegebenenfalls nach Anhören des Staatsrats. Es weist sie an ihre Urheber zurück, insbesondere wenn: der Gegenstand des Vorstosses bereits während der laufenden Legislatur vom Grossen Rat behandelt worden ist und die tatsächlichen Umstände sich inzwischen nicht geändert haben.»

Meine sehr verehrten Damen und Herren, vor 11 Monaten haben wir die praktisch wörtlich gleichlautenden Artikel hier in zweiter Lesung des Gesundheitsgesetzes beraten. Weder das Präsidium noch das Büro des Grossen Rates haben es erkannt, dass das Grossratsreglement durch diese dringliche Motion – die ja gar nie dringlich war – verletzt wurde. Der Parlamentsdienst hat geschwiegen, hat sich nicht dazu geäussert und hat weder das Präsidium gecoacht, was sein Job wäre, noch sonst auf die Hinterbeine gegangen, wie das der Parlamentsdienstchef sonst zu tun pflegt.

Wir müssen gar nicht mehr gross eigentlich über die Sache reden. Wir haben es ja vor 11 Monaten schon gemacht. Wir haben unsere Argumente dargelegt. Wir haben Ihnen gesagt, warum wir von der SVP keine gesetzliche Regelung der Sterbehilfe wollen. Ich habe Ihnen damals den anschaulichen Satz gesagt: «Wer das Töten regelt, erlaubt es.» Wir wollen es nicht erlauben, wir wollen nicht legitimieren, aber wir wollen es auch nicht kriminalisieren. Und alles, was dann ein freiheitlich denkender Mensch – und dazugehören wir von der SVP – jetzt tun würde, ist eben nichts regeln, um totale Freiheit in diesem sehr privaten und intimen Bereich herstellen zu können.

Ja, wir sind selbstverständlich gegen Eintreten, eventual aber auch für Rückweisung an den Staatsrat. Wir haben Abänderungsanträge eingebracht. Aber die Vorrednerin von der CVPO hat das sehr anschaulich und gut erklärt, was uns da vorgelegt wird, das ist einfach nicht ganz seriös. Der Gesetzentwurf kommt insgesamt amateurhaft dahin. Es sind 8 Artikel, die aber keine weitreichende Bedeutung haben, die keine weitreichenden Abklärungen nach sich gezogen haben, der keine Vernehmlassung vorausgegangen war. In Artikel 1 wird einfach die Menschenwürde wiederholt – inhaltsleer –, und erst dann kommen die Artikel, die wir beim Gesundheitsgesetz hier schon zweimal beraten haben, wiederholt.

Meine Damen und Herren, wollen Sie ein Gesetz machen in 8 Artikeln, in denen Sie wenig aussagen, ausser dass Sie Ihr politisches Statement geben, dass Sie einen Bundesgerichtsentscheid auf kantonaler Ebene ohne weiteren Anlass dazu heranziehen, um zu legiferieren? Wir leben nicht im angelsächsischen Recht, wo die Gerichte das Gesetz machen. Bei uns macht der Gesetzgeber, das Parlament, das Gesetz. Und solange es keine eidgenössische Gesetzesgrundlage gibt, die uns dazu veranlasst, hier zu legiferieren, sollten wir es auch nicht tun. Ich kann beim besten Willen mit diesem Gesetz, so wie es daherkommt, nicht leben.

Vielleicht ein Wort zur CSPO. Die wird mir immer sympathischer. Es ist wirklich unterhaltsam. Wir haben diese dringlich Motion gehabt, eingereicht von den Fraktionschefs der CVP Mittelwallis, der CVP Unterwallis und man Staune vom Fraktionschef der CSP Oberwallis. Und die CSP Oberwallis ist, obwohl ihr Fraktionschef da Urheber war, jetzt doch zur Einsicht gekommen, dass man das Gesetz zurückweisen muss. Das verdient doch Anerkennung und Respekt, und dafür danke ich der CSPO.

Ich danke Ihnen ebenso für Ihre geschätzte Aufmerksamkeit und hoffe, dass Sie mit uns zusammen auf dieses Gesetz nicht eintreten oder die Rückweisung an den Staatsrat unterstützen.

Vielen Dank.

Schafeitel Fabien, député, PDCC

Nous saluons la réponse à notre motion urgente de mars dernier en intégrant les soins palliatifs dans la présente loi, les feux sont au vert pour l'application nécessaire du concept cantonal idoine. Ce point était de première importance pour nous.

En deuxième temps, la question de l'entrée en matière a été vivement débattue au sein de notre groupe.

Nous nous sommes mis d'accord sur nos désaccords, en estimant qu'il serait mal avisé de ne pas entrer en matière sur une motion dont nous sommes dépositaires et dont nous avons accepté la réponse. Nous entrerons donc en matière à une ou deux exceptions près.

Ce n'est un secret pour personne, notre groupe n'est pas unanime sur le fait de légiférer au sujet de la fin de vie. Nous laisserons donc la liberté de vote au stade du vote final.

Nous pourrions éventuellement intervenir sur les éventuels amendements déposés.

En vous remerciant de votre attention.

Dubuis Julien, député, PLR

Notre Parlement est amené une nouvelle fois à débattre de la fin de vie et de l'égalité de traitement face à l'assistance au suicide. Il s'agira de la troisième fois où ce sujet revient dans ce Plénum au cours de cette législature et le groupe PLR est persuadé que tous les arguments ont été donnés, tant par les défenseurs d'une législation sur l'assistance au suicide et les opposants à une telle législation.

Dans ce Plénum, les positions des 130 députés semblent figées. Les débats précédents l'ont prouvé.

Je ne reviendrai pas sur l'historique qui nous amène aujourd'hui à devoir débattre sur une législation sur l'accompagnement en fin de vie, mais je reviendrai juste sur le dépôt de la

motion urgente de la famille C. Aujourd'hui, au vu de ce qui a été dit par mes préopinants, on pourrait se demander si le dépôt de cette motion urgente n'était pas une manœuvre pour repousser simplement la discussion aux calendes grecques puisque, visiblement, aujourd'hui, certains groupes dépositaires de cette motion ne souhaitent même pas entrer en matière sur ce projet de loi.

Nous y voilà, le Conseil d'État et le département ont tenu leurs promesses et nous devons nous prononcer sur la loi sur l'accompagnement en fin de vie. Dans un premier temps, le groupe PLR salue le travail de la commission SAI et les 13 invités auditionnés dans le cadre de ses travaux. Les fronts n'ont pas évolué tant ce sujet de société divise.

Cette législation vise à renforcer le développement des soins palliatifs dans notre canton. Des dispositions existent déjà dans la loi sur la santé mais l'article 3bis alinéa 2 va plus loin et garantit que l'État accordera les moyens financiers pour la mise en œuvre du concept cantonal de soins palliatifs, ce que nous soutenons sans réserve vue les besoins avérés. Il est temps de mettre en œuvre ce concept dont la nécessité n'est plus à démontrer.

En ce qui concerne la construction de la loi, le chapitre 2 aborde les soins palliatifs et le chapitre 3 l'assistance au suicide, ce qui tend à démontrer que l'assistance au suicide doit être la dernière alternative. Comme le précise l'article 6: «Toutes prises en charge thérapeutique envisageables en fonction de l'état de santé de la personne, notamment celles liées aux soins palliatifs, ont été présentées et la personne a explicitement pris position. À la fin, si la personne persiste dans son choix, elle peut recourir à l'assistance au suicide, peu importe où elle se trouve.»

Cette loi sur l'accompagnement en fin de vie garantit la liberté de choix entre 2 manières différentes de mourir. Aujourd'hui, comme dans les débats précédents, notre groupe défend l'égalité de traitement pour toutes les citoyennes et les citoyens de notre canton, peu importe leur lieu de résidence, tout en protégeant les personnes vulnérables.

L'article 6 de la loi prévoit suffisamment de garde-fous pour s'assurer que la personne qui souhaite mettre fin à ces jours en recourant à l'assistance au suicide, le fait pour de justes motifs et en toute connaissance de cause.

Le projet du Conseil d'État élargit le champ d'application du projet de loi en y incluant les institutions sociales sur la base de l'égalité de traitement.

Bien que nous déplorions le fait que la commission SAI n'ait pas procédé à une consultation représentative des institutions sociales, le groupe PLR se pose la question suivante: si des représentants des institutions sociales avaient été auditionnés, visiblement une partie de ceux-ci se seraient opposés à ce projet en référence au courrier de l'AVIP que nous avons tous reçu. Est-ce que le projet de la commission aurait été différent que celui qui est sur la table? Nous sommes persuadés que non.

Actuellement, une révision de la loi sur l'intégration des personnes en situation de handicap est en cours. Cette révision a pour but d'augmenter l'autonomie de ces personnes pour autant que le permet leur état de santé et de réduire les discriminations. Il est donc, à nos yeux, inconcevable que les mêmes libertés ne soient pas garanties aux résidents des institutions sociales, au même titre que ceux des institutions sanitaires avec les mêmes conditions.

Pour conclure et sans surprise, le groupe PLR entre en matière et soutient le projet de loi tel que proposé par la commission. Nous adhérons pleinement au fait que cette loi, après son acceptation, soit soumise en votation populaire car nous restons persuadés que la population valaisanne doit pouvoir s'exprimer sur ce sujet de société. S'opposer à cette loi avec cette dernière disposition, c'est empêcher le peuple de s'exprimer. Quel député, élu par le peuple, lui refuserait de se prononcer sur ce sujet, de plus dans notre pays où la démocratie est reine.

Merci pour votre attention.

Perroud Bruno, député, UDC

La loi sur la fin de vie, thème d'actualité puisque tous les jours nous découvrons les statistiques de décès suite au coronavirus. C'est donc en pleine crise sanitaire que le département de la santé propose ce projet de loi sur la fin de vie élaboré, il est vrai, à la va-vite et sans une large consultation, ce que l'UDC du Valais romand déplore.

Quatre séances de commission ont tenté de corriger cela mais, en fait, de nombreuses questions sont restées ouvertes car si l'on veut vraiment élaborer une loi approfondie sur la fin de vie, comme le prépare actuellement le Conseil fédéral. Il est nécessaire d'inclure tous les acteurs concernés dès le début du processus et surtout de définir le rôle de l'État dans ce domaine. Ce rôle est d'ailleurs défini dans la Constitution fédérale dans son préambule, je cite: «La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres» et, dans l'article 10 de la Constitution, le droit à la vie et à la liberté personnelle.

De fait, à la lecture des huit articles de loi prévus, on se rend vite compte que le travail en profondeur n'a pas eu lieu. On parle de dispositions générales, du champ d'application, de soins palliatifs que l'on met au même niveau que l'assistance au suicide. Point. C'est tout.

De cette manière, on évite de parler en détail du rôle de l'État, de la prévention au suicide, des proches aidants, des soins coordonnés pour les patients avec la poly-morbidité, des modes de surveillance et des modes de financement. Tous ces éléments sont abordés dans plusieurs rapports au niveau fédéral qu'il serait bien d'intégrer au niveau cantonal.

Pourquoi sommes-nous arrivés là? En mars 2020, par une motion du PDC, le Parlement a chargé le Conseil d'État de proposer une nouvelle loi sur l'accompagnement en fin de vie durant la période législative actuelle.

Cette motion demandait aussi d'éviter de reprendre seulement les 2 articles de loi de la santé qui ont fait débat, soit les soins palliatifs et l'assistance au suicide.

Pour ce faire, la motion demandait la création d'une commission extra-parlementaire qui a été refusée par le Conseil d'État. Par contre, le Grand Conseil n'a pas annulé l'exigence de procéder à une consultation aussi large que possible. Cette requête des motionnaires n'est que l'expression de la loi sur les rapports entre le Grand Conseil et le Conseil d'État. Pour rappel, l'article 94 Consultations, je cite: «Le Conseil d'État soumet [donc c'est une obligation] à une procédure de consultation les projets importants d'actes législatifs, en particulier ceux soumis au référendum obligatoire et facultatif.» Ainsi, le Conseil d'État, dans le processus parlementaire n'a pas respecté la loi.

Étonnant aussi de lire, dans le message du Conseil d'État, je cite: «Dès lors, la présente loi reprend le contenu des deux articles relatifs aux soins palliatifs et à l'assistance au suicide...» C'était les articles 18 et 18a «...tels que débattus par le Parlement.» À la lecture du mémorandum dans la loi sur la santé, le Parlement n'a pas étendu le champ d'application de l'assistance au suicide au secteur du social, auprès des personnes en situation de handicap, ni mis sur pied d'égalité, les soins palliatifs qui sont des soins à celui de l'assistance au suicide qui n'est pas un soin.

De plus, le Grand Conseil n'a pas érigé l'assistance au suicide comme un droit, comme le stipule l'article 2 alinéa 3. Ces subtiles modifications induisent, dès le départ de ce processus législatif, les députés en erreur. De la part d'une conseillère d'État, c'est grave, de ne pas l'avoir corrigé durant la réunion de la commission.

Pour rappel, le Tribunal fédéral précise qu'il n'y a, en revanche, pas de droit au suicide assisté que l'État devrait garantir. La cour européenne des droits de l'homme, par la jurisprudence, précise dans le champ d'application de l'article 18, qu'il ne fait pas état d'un droit matériel au suicide assisté avec une obligation positive de l'État de garantir ce droit, sauf bien sûr, comme à Neuchâtel, si la loi le précise.

Que dire des soins palliatifs, ce parent pauvre du domaine des soins? Avec près de 345'000 habitants, selon la planification hospitalière du Valais, le Valais devrait avoir 34 lits, selon la répartition de la population, huit pour le Haut qui, actuellement, en a 10 et 26 pour le Valais romand. Mais, dans les faits, le compte n'y est pas pour le Valais romand. Avec dix lits,

il manque donc 16 lits et cela depuis des années, même si aujourd'hui, dans la presse, on apprend que c'est à cause de la situation Covid avec étonnement d'ailleurs. Faut-il dès lors, s'étonner si les soignants se sont montrés choqués de la manière dont on traite leur travail, si des collectifs de soignants et la faïtière des institutions sociales valaisannes se sont regroupés pour demander le renvoi au Conseil d'État de ce projet de loi qui n'est pas abouti?

L'UDC du Valais romand entendu le message de la base et des soignants. Nous partageons leurs préoccupations. Pour cela, notre groupe demandera le renvoi au Conseil d'État de ce projet de loi. Si le Parlement choisit l'option d'entrer en matière, l'UDC du Valais romand déposera et a déposé plus de 20 amendements. Ceux-ci traiteront principalement du rôle de l'État dans cette loi et de la nécessité d'assurer une protection de la population, comme on le voit actuellement en matière sanitaire, du champ d'application qui ne se limite pas uniquement à deux thématiques mais également à la prévention, aux proches aidants, à la coordination des soins, aux conseils de manière plus spécifique que les articles de la loi sur la santé actuelle, au financement de ces activités et de ces prestations, à la surveillance de l'État et aux sanctions et procédures.

Dès lors, lorsque l'on constate autant de manquements dans le respect des procédures institutionnelles, des questions ouvertes sur des principes importants qui toucheraient l'assistance au suicide auprès des personnes en situation de handicap, il est préférable et raisonnable de renvoyer ce projet de loi au Conseil d'État pour revoir sa copie. Il est vrai, la pandémie n'a laissé que peu de répit au Service de la santé pour traiter ce dossier en profondeur, mais de là à passer ce projet à la hussarde, il y a pas que l'UDC du Valais romand ne veut pas franchir, par respect vis-à-vis des professionnels de la santé et du social.

Merci de votre attention.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

En mars dernier, le Parlement a décidé de sortir de la loi sur la santé l'article 18a, qui traitait de l'assistance au suicide et qui focalisait toutes les passions. La conseillère d'État, Madame Esther Waeber-Kalbermatten a proposé alors de consacrer une loi à l'accompagnement en fin de vie qui traitait non seulement de l'assistance au suicide mais également des soins palliatifs. La motion urgente alors déposée a été acceptée, je le redis, dans le sens de la réponse, soit: un projet élaboré par le département sans commission extraparlamentaire et présenté dans la législature en cours.

Je me dois ici quand même de répondre aux interpellations que je viens d'entendre précédemment concernant une large consultation. Il est à la limite malhonnête de prétendre qu'il n'y a pas eu une large consultation. Celle-ci a eu lieu lors du traitement de la loi sur la santé lors de la première lecture et lors de la seconde lecture. Je trouve un peu fort de café qu'on vienne nous dire aujourd'hui qu'il n'y a pas eu de consultation dans ce domaine-là.

La commission de la santé s'est réunie à quatre reprises pour écrire cette loi. En discussion avec les nombreux intervenants du terrain, cette loi a été rédigée pour clarifier les dispositions générales en indiquant dans deux chapitres distincts en quoi consistait cette accompagnement en fin de vie, d'une part, via des soins palliatifs dont l'État garantit le soutien et le développement et, d'autre part, via l'accès à une liberté individuelle: l'assistance au suicide.

Il est important de relever ici que les soins palliatifs, notamment leur définition, figurent à l'article 2 alinéa 5 de la loi sur la santé. On peut alors, en effet, se demander s'il était utile de reprendre cette même définition à l'article 3 de la présente loi.

La loi sur l'accompagnement en fin de vie énumère ensuite les conditions de l'assistance au suicide dans les institutions sociales et sanitaires. Certaines personnes se sont émues de la mention «aux institutions sociales» mais le rapport le dit clairement: les patients avec handicap qui résident dans une institution sociale restent dans cette institution en vieillissant. L'institution sociale devient alors leur domicile. Il faut donc inclure ces institutions dans le champ d'application. Au même titre, ces mêmes institutions sont également soumises

à l'application des articles concernant les soins palliatifs, notamment l'article 4 qui stipule que «Toute institution sanitaire ou sociale doit disposer d'un concept de prise en charge des situations palliatives.»

Ces personnes qui résident en institution sociale sont donc soumises aux mêmes conditions que les résidents et résidentes en EMS: la personne doit être majeure et capable de discernement. L'article 6 et ces alinéas s'appliquent dès lors également aux personnes qui résident dans des institutions sociales. L'article 7 mentionne, quant à lui, les vérifications des conditions et l'article 8 indique les limites.

Cette loi répond au besoin de clarifier le rôle des institutions sanitaires et sociales. Elle leur apporte un réel soutien en termes de soins palliatifs en leur accordant les moyens pour la mise en œuvre d'un concept cantonal de soins palliatifs. Elle leur indique encore la voie à suivre quand survient une demande d'assistance au suicide et surtout les critères et les conditions de la mise en œuvre de cette demande qui est, rappelons-le, une liberté individuelle.

Une fois encore, la question qui est posée ici, ce n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre quelque chose mais si l'on veut garantir à une personne résidant dans une institution sanitaire sociale, la liberté de choisir comment elle veut mourir. Il ne s'agit pas de se prononcer pour ou contre le choix d'une personne mais de lui garantir d'accomplir ce choix. Dans le même esprit qui dit: «je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire», il serait bon qu'aujourd'hui, ce Parlement prenne la responsabilité de dire: «je ne suis pas d'accord avec votre choix, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous ayez le droit de mourir selon votre choix».

L'AdG/LA, évidemment, soutient l'entrée en matière de cette loi.

Favre-Torelloz Muriel, députée, PDCB

Mai 2019, mars 2020, février 2021: nous nous retrouvons aujourd'hui pour un nouveau débat sur l'accompagnement en fin de vie – sujet important mais surtout et toujours aussi émotionnel.

Si la révision de la loi sur la santé a déjà suscité de nombreux débats et clivages, elle a néanmoins abouti par sa mise en vigueur au 1er janvier de cette année et ceci suite à l'intervention des groupes PDCB, C et CSPO, demandant un acte législatif spécifique en ce qui concerne l'accompagnement en fin de vie. Et je rajouterai que c'est la principale raison de notre intervention et non pas le souhait du report de cette loi ou une pseudo manœuvre politique et j'en veux pour preuve l'acceptation de la motion par la majorité du Plénum et le débat du jour, moins d'une année après le dépôt de la motion.

J'en viens maintenant au texte de loi qui nous occupe ce matin. En conséquence de notre intervention précitée, le groupe PDC du Bas va entrer en matière. Néanmoins, aucune position unanime n'est ressortie de nos débats riches sur le contenu de cette loi.

Cette situation complexe nous révèle combien la médecine moderne peut contribuer à créer des situations aporétiques, posant l'interrogation des implications et de la place du législateur sur des sujets hautement éthiques, dont celui relatif à l'accompagnement en fin de vie.

Comme précisé, le groupe PDC du Bas entre en matière mais ne prendra pas position, ni sur le fond, ni sur la forme du projet de loi tel que proposé, laissant à chacune et chacun son libre arbitre.

Je vous remercie de votre attention.

Le président

Nous en avons terminé avec les prises de parole des chefs de groupe. Nous allons maintenant passer aux autres intervenants.

Moos Marylène, députée (suppl.), UDC

J'aimerais ici faire une petite intervention un peu plus personnelle.

S'il y a un sujet d'importance, déjà dans le cours ordinaire de la vie, mais plus encore dans la situation épidémique qui nous préoccupe depuis bientôt une année, c'est bien le traitement octroyé aux personnes en fin de vie par notre société.

Vu la proportion grandissante de personnes très âgées, personnes malades et personnes en fin de vie avec des problématiques de santé, il est de notre devoir impératif de rechercher les solutions les plus humaines et les plus morales pour encadrer le parcours final de tant d'individus qui nous sont proches: nos parents ou grands-parents, amis ou collègues et connaissances.

Dans ces circonstances, nous ne pouvons pas prendre des décisions aussi importantes pour l'encadrement de la fin de vie, décisions qui engagent surtout le corps médical et les professionnels de la santé qui se retrouveront en première ligne à devoir gérer des problématiques personnelles émotionnellement lourdes, sans avoir fait une analyse complète de la situation. C'est d'ailleurs pour cela que cet aspect de la loi sur la santé a été reporté en mars 2020.

Il est regrettable, comme le soulève mon collègue, que le Conseil d'État et la commission ad hoc n'aient pas eu l'ambition d'élargir cette loi en prenant en compte l'ensemble des mesures développées par le Conseil fédéral pour la prise en charge du traitement des personnes en fin de vie.

Par ailleurs, les organisations impliquées dans la mise en place des soins palliatifs constatent que la présente loi est prématurée tant le concept cantonal prévu à cet effet n'a pas été mis en place ni financé.

De plus, le faible nombre de personnes concernées actuellement par le suicide assisté dans les institutions sanitaires et sociales du canton doit nous inciter à reporter ce projet de loi. En effet, un prochain Grand Conseil pourra débattre de manière plus sereine à la lumière d'un retour d'expérience de la pratique des soins palliatifs, des expériences des cantons ayant quelque avance sur le Valais dans ce domaine et d'un large consensus sur le sujet dans le milieu des institutions médicales et sociales concernées.

Je vous remercie pour votre écoute.

Métraiiller Serge, député, PDCC

Vous me permettez d'intervenir en mon nom personnel et pour ce faire, je vais me dévêtir de ma toge politique pour revêtir celle de directeur d'association pour tenter de vous faire ressentir dans quel état d'esprit se trouvent les associations qui ont été occultées.

Les associations professionnelles, culturelles, sportives, politiques et sociales sont la richesse de notre canton. Les comités faits de miliciens œuvrent sans cesse pour faire avancer les problèmes de leurs domaines respectifs, pour donner des réponses et faire surtout évoluer ces derniers. Ce sont eux qui sont la base dans leurs domaines respectifs et ce n'est pas les technocrates, certains technocrates de notre administration. C'est le véritable pouls et l'on voudrait s'en priver. Je crois que c'est une très très mauvaise réponse. On ne peut pas et on ne veut pas se priver de leur expérience, de leur expertise et surtout de leurs compétences. Les occulter, par ailleurs, sciemment serait de donner un très mauvais signal. Ce serait dire en fait que leur travail, qu'ils mettent au quotidien pour le bien de la population, ne sert à rien.

Quand j'entends qu'on ose prétendre déjà que la consultation, la large consultation, a eu lieu, si l'on regarde bien techniquement la large consultation a eu lieu il y a pratiquement 3 ans. Et en 3 ans, le monde est en total changement, en total mutation. Nous l'avons vu avec le Covid. Qui aurait pu penser qu'en une année, nous serions toujours face à ce Covid? Qui aurait pu penser, il y a 3 ans, que le mariage pour tous deviendrait sous peu une réalité? Eh bien! Dans mon propre comité, j'ai également 3 nouvelles personnalités qui sont arrivées avec des nouvelles idées, avec de nouveaux idéaux, avec de nouvelles perspectives.

Oui, oui, il y a des situations inadmissibles. Il n'est pas normal que dans des homes, on empêche des représentants d'Exit de venir rendre visite à leurs membres. Oui, il n'est pas

aussi normal que certaines personnes qui sont en fin de vie et qui veulent partir dans la sérénité et la tranquillité se fassent, vous me permettez cette mauvaise expression, trimbaler hors de leur lieu de vie, pour pouvoir justement procéder à un départ comme ils le souhaitent. Mais il semble qu'il s'agit d'exceptions et donc de l'exception, il n'y a pas d'urgence en la matière et nous devons donc procéder à une grande consultation pour être sûrs que les bonnes décisions, les meilleures décisions seront prises.

La commission a œuvré, a fait procéder à des auditions. Les auditions ont démontré qu'il y avait véritablement peu d'enthousiasme. C'est ainsi que face à ces auditions, face à ces demandes, la commission a fait son travail, poussée aussi par le Gouvernement. Elle a tenté de rendre l'édifice solide mais il ne l'est pas!

Mes chers collègues, il n'y aura jamais d'unanimité dans un domaine aussi sensible que ce dernier. Mais pourtant, il faut réduire la fracture autant que faire se peut et il faut justement que le début, au début, aille encore lieu pour que celles et ceux qui devront finalement appliquer ou celles qui demanderont à faire appliquer, le fassent plus dans un mode de compréhension plutôt que d'oppression.

Je vous propose donc de renvoyer ce dossier au Conseil d'État pour avoir les bonnes réponses et finalement que nous puissions prendre les bonnes décisions.

Je vous remercie de votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Ich melde mich hier zu Wort als Hinterleger der Motions «Ausbau der Palliativmedizin».

Ich muss schon sagen, wenn ich dieses Gesetz hier lese, das Gesetz über die Begleitung am Lebensende, bin ich enttäuscht, masslos enttäuscht. Es sind 8 Artikel, mehr als die Hälfte betreffen eigentlich nur den assistierten Suizid. Das war nicht die Meinung, über einen Ausbau der Palliativmedizin ein Gesetz, ein spezifisches Gesetz zu machen. Wenn wir schon ein spezifisches Gesetz verlangen – die Motion wurde angenommen und auch behandelt –, dann bitte schön auch mit einer Fassung, die breit abgestützt ist und die die palliativ-medizinischen Zentren und Institutionen miteinbezieht. Es geht letztendlich um deren Ausbau. Es geht aber auch um die ausserklinischen Pflegehospize, die Sterbehospize. Wie sind die Finanzierungshilfen, die Subventionen geregelt? Wie werden zum Beispiel Entschädigungen getätigt bei den Spitälern, bei den Heimen, die diese Personen bis ans Lebensende begleiten? Begleiten ist das Stichwort und nicht nur der assistierte Suizid. Es gibt wissenschaftliche Erkenntnisse, die eben sagen, dass es klar zu einer Reduktion von dieser gewünschten Euthanasie kommt, wenn man eben diesen Leuten eine entsprechende Sterbebegleitung bietet, und sie bis ans Lebensende betreut. Also das zu dem.

Deswegen war die CSPO wirklich nicht einverstanden. Ich danke auch Herrn Graber, dass er das erkannt hat, dass wir darüber eigentlich nur den Kopf schütteln konnten, dass wir dieses zurückweisen und wirklich verlangen, dass das vertieft angeschaut wird, weil eine Begleitung bis ans Lebensende betrifft uns alle hier im Saal und auch alle andern. Es ist ein zu wichtiges Thema, als dass man es mit 8 Artikeln abtun kann.

Also danke, dass Sie dieses Gesetz zurückweisen und dass das einer ordentlichen Vernehmlassung unterstellt wird und auch vertieft angeschaut wird.

Der Artikel übrigens zum assistierten Suizid ist eigentlich auf nationaler Ebene bereits geregelt. Es ist eine Freiheit. Es ist also nicht strafbar, aber es ist kein Recht.

Danke.

Perroud Bruno, député, UDC

Quelques précisions puisqu'on a un petit peu interpréter certains de mes propos.

La première des choses, lorsqu'on fait une nouvelle loi – parce que c'est ça en fait ce qu'on en train de faire maintenant et de discuter, c'est une nouvelle loi –, lorsqu'on fait une

nouvelle loi, on ne peut pas se référer à un article de loi et des consultations qui ont été faites sur une autre loi, qui était la loi sur la santé. Là, nous sommes en train de créer une nouvelle loi et quand on crée une nouvelle loi, on doit respecter aussi, par égalité de traitement, la loi. Et la loi entre les rapports entre le Conseil d'État et le Grand Conseil précise bien la procédure. Donc là, il y a un grand manquement de la part du Conseil d'État, il faut le dire et le répéter!

Ensuite, un des enjeux, lorsqu'on fait une loi de ce type-là sur la fin de vie, ça touche toutes les personnes. Et toutes les personnes sont concernées. Dès lors, il est normal et important que ces gens soient consultés et non pas de manière à la va-vite, dans une commission qui a suppléé le manque de travail fait par le département. Sur les personnes qu'on a auditionnées, les organismes, la grande majorité est contre le fait de légiférer par rapport à l'assistance au suicide. Ils l'ont dit, ils estiment qu'actuellement la situation est relativement bonne. Il y a uniquement quelques exceptions qui peuvent être réglées à travers des conseils éthiques.

L'enjeu: pour moi, l'enjeu lorsqu'on fait cette loi, c'est surtout le rôle de l'État. Quel est le rôle de l'État par rapport à cette nouvelle loi sur la fin de vie? Quels sont le cadre et les limites qui vont être mis et jusqu'à quel champ d'application? Et c'est ça notre tâche principale.

Il est facile de dire: «oui, les opposants à cette loi sur l'assistance au suicide, sur l'article principalement, ont toujours la même argumentation et ne veulent pas débattre» Ce n'est pas vrai. Nous voulons débattre. Nous voulons avoir une loi qui est correcte, une loi qui est faite avec sérieux, et c'est ça que la population attend de nous qui sommes élus.

Je réitère ma proposition de renvoyer cela au Conseil d'État, de prendre le temps de faire les choses correctement et avec l'ensemble de la population et des acteurs en lien avec la santé.

Merci pour votre attention.

Dubuis Julien, député, PLR

Une petite correction matérielle, puisque nous avons souvent entendu dans ce débat qu'il fallait bien sûr une large consultation, à travers les différents préopinants. Alors est-ce qu'une votation populaire où un large débat peut avoir lieu et où chaque citoyenne et chaque citoyen, chaque soignant, chaque membre des différentes associations concernées, peut prendre la parole et donner son avis; n'est-ce pas là la meilleure réponse que l'on puisse donner?

Merci pour votre attention.

Ançay Tarcis, député (suppl.), AdG/LA

Je pense qu'il est vraiment regrettable que certains groupes de ce Parlement ne souhaitent pas donner la parole à la population.

Il y a dans cette loi la proposition d'un référendum obligatoire. Pourquoi, dès lors, ne pas donner la parole aux citoyens et citoyennes de ce canton?

Je vous remercie de votre écoute.

Logean Grégory, député, UDC

Permettez-moi ici d'intervenir à 2 titres: bien sûr en tant que représentant de mon groupe parlementaire mais aussi en tant que président du Conseil de fondation de Home St-Sylve à Vex.

J'aimerais répondre à Messieurs Tarcis Ançay et Dubuis, qui viennent de s'exprimer. Monsieur Dubuis par deux fois d'ailleurs sur la question de la démocratie et de la large consultation. Oui, nous souhaitons que le peuple puisse s'exprimer. Oui, nous souhaitons une consultation aussi large que possible. Mais, comme l'a excellemment exposé mon préopinant Bruno Perroud, il faut le faire sur un projet abouti et non bâclé. Il en va de la responsabilité et de la crédibilité de notre département de présenter à la population valaisanne un projet de loi

qui tient compte de tous les tenants et aboutissants au regard des enjeux extrêmement importants qui concernent cette loi.

Et je rappelle, il s'agit d'une loi spécifique sur la question telle que demandée à l'époque par la motion dont nous avons abondamment parlé et cette loi spécifique n'a fait l'objet d'aucun processus de consultation. Je ne vais pas relire l'article 94 de la LOCRP, ça a été fait par Bruno Perroud et d'autres, mais ce projet aurait dû faire l'objet d'une consultation, ce qui n'a pas été le cas et ce qui est pour nous inacceptable.

Autre élément aussi important, sur le fond, je vais vous citer les propos de mon directeur puisqu'il est encore directeur pour quelques mois du Home St-Sylve. C'était dans le Nouvelliste de janvier 2019, puisque vous savez qu'il y a différentes pratiques, cela a été dit, dans les homes, voilà ce que dit Philippe Genoud: «On considère que c'est un lieu de vie [en parlant du home] et on privilégie l'accompagnement en fin de vie jusqu'à sa fin naturelle.» Et élément important et là, je cite toujours Monsieur Genoud, extrêmement importante cette citation: «Dans notre société, les personnes âgées sont de plus en plus perçues comme une charge. Elles le ressentent et sont peut-être poussées à se donner la mort pour alléger la vie de leurs proches.»

Voilà ce qui peut aussi se passer si on veut aller trop vite dans un projet bâclé, c'est encore considérer trop souvent les personnes âgées comme des charges alors que ce sont des personnes qui ont construit notre société et si nous sommes là aujourd'hui, c'est grâce à ces personnes qui nous ont précédés.

Quand on voit aussi la gestion du Covid dans les EMS. La manière dont parfois c'est géré où les visites ont été extrêmement restreintes, parfois à la limite de ce qui est décent et de l'humanité. Eh bien! Je pense que d'avoir ce débat aujourd'hui sur la fin de vie en cette période de pandémie, c'est particulièrement cynique et totalement inapproprié. Raison pour laquelle nous devrions et c'est un argument de plus, renvoyer cela au Conseil d'État.

On a imposé des quarantaines (même au-delà des quarantaines). Il y a des pensionnaires qui ont été enfermés dans leur chambre durant cette période de pandémie et voilà les perspectives qui ont été offertes à ces personnes en fin de vie, à titre d'accompagnement. Alors, d'un côté, c'est paradoxal puisqu'on a voulu les isoler contre leur gré, presque par la force et contre le gré des familles. On a établi un sondage pour ce qui était du home St-Sylve et une majorité de familles auraient souhaité quand même qu'ils puissent avoir un minimum de contact. Eh bien!, les directives du canton ne permettaient pas ces contacts. Et aujourd'hui, ce même département veut précipiter une loi sur la fin de vie. C'est tout simplement cynique.

Pour toutes ces raisons, notre groupe, comme l'ont bien dit Marylène Moos et Bruno Perroud, demande le renvoi au Conseil d'État. Je crois que c'est important. Si on veut être crédibles, garder la face et avoir un débat serein devant la population et de ne pas omettre toutes les questions et pour intégrer l'ensemble, je dis bien ici l'ensemble des partenaires impliqués. On a notamment cité l'AVIP qui est l'association faîtière des 26 institutions du secteur socio-éducatif dont 16 sont justement spécifiques du domaine handicapés adultes. On peut penser à la Castalie, la Fovahm, Emera, Valais de cœur, etc. Toutes ces associations ont été les oubliées de ce projet de loi et l'ont d'ailleurs fait savoir à l'ensemble de la députation.

Raison pour laquelle, notre groupe demande encore une fois avec véhémence le renvoi de ce projet au Conseil d'État et ne craint encore une fois en rien un débat démocratique sur la question mais souhaite un débat digne et un débat complet.

Merci.

La discussion est close.

Eggel Beat, député, PDCC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Je remercie tous les porte-paroles des groupes et les autres députés pour leurs interventions et les différents commentaires et remarques formulés. Sans surprise, l'entrée en matière ne fait pas l'unanimité.

Au nom de la commission, je tiens à préciser les éléments suivants qui répondront également aux différents points relevés par les députés qui se sont exprimés au nom des groupes ou à titre individuel.

Je ne partage bien entendu pas les avis qui qualifient cette loi de non aboutie et bâclée. Concernant le fait que la commission SAI ait traité ce sujet plutôt que de le renvoyer au département, notamment en raison de l'absence d'une large consultation et de commission extra-parlementaire, j'évoquerai 3 raisons principales qui nous ont amené à traiter cette loi:

- Premièrement, la commission a estimé que le projet présenté répondait globalement à la motion urgente déposée par les groupes du PDC, en marge des débats de la loi sur la santé en mars 2020 et qui demandait de proposer une législation sur la fin de vie et en y intégrant les soins palliatifs et le suicide assisté. La motion demandait également une commission extra-parlementaire et une large consultation. Elle a finalement été acceptée dans le sens de la réponse par 88 voix contre 27 et 2 abstentions. Cela signifiait que le Conseil d'État proposerait un projet de loi sans commission spéciale et dans cette législature encore, car les députés actuellement élus ont déjà pu largement débattre en particulier de l'assistance au suicide dans les institutions avec mandat public.

- Deuxième raison: cette loi donne la possibilité de renforcer les soins palliatifs en Valais. Cela a été beaucoup évoqué ce matin et c'est très attendu par les milieux concernés. La mention assez brève dans la loi sur la santé ne suffit pas de l'avis de nombreux professionnels du domaine. Avec cette loi, le concept des soins palliatifs, qui a été rédigé par un groupe de travail incluant les milieux concernés et a donc permis une large consultation, aura un ancrage législatif et pourra être mis en place de manière plus rapide et plus efficace. Cette partie a d'ailleurs été plutôt saluée par les différents intervenants concernés.

- La troisième raison est le fait que la partie concernant l'assistance au suicide a déjà été largement débattue au niveau du Parlement. C'est en effet la troisième fois que nous abordons ce sujet et le contenu global de l'article ou des articles qui le définissent n'a que très très peu évolué au fil des lectures. Il apparaît donc clairement que sur cette thématique, les fronts sont figés et que les avis n'ont que très peu évolué.

La commission a, dès lors, pris très au sérieux son travail d'analyse avec quatre séances réparties sur 2 mois pour plus de 15 heures de discussion. Nous avons contacté ou auditionné 13 représentants d'institutions. Nous avons écouté et en partie tenu compte de leurs remarques ou propositions.

Vous avez pu voir par exemple que suite aux différentes auditions, la commission a souhaité donner une certaine gradation dans la loi en séparant clairement la partie des soins palliatifs et celle de l'assistance au suicide. La mouture du Conseil d'État pouvait donner l'impression de mettre sur un même niveau les deux aspects, ce que la commission a corrigé en organisant la loi en chapitres.

Évidemment, il faut également préciser que les soins palliatifs ne sont pas proposés uniquement dans la phase de fin de vie, mais ils sont mentionnés et précisés dans cette loi, dans le but qu'ils doivent être systématiquement prodigués en cas de situation de fin de vie et, idéalement, ne pas aboutir à l'assistance au suicide pour ceux qui l'auraient envisagée.

Il faut également préciser qu'un certain nombre d'intervenants auditionnés ne souhaitent pas légiférer sur la problématique de l'assistance au suicide. Pourquoi alors devrions-nous légiférer sur ce sujet? La raison principale qui a guidé la très large majorité de la commission est la liberté individuelle et l'égalité de traitement. En effet, aujourd'hui, la liberté individuelle et l'égalité de traitement ne sont pas garanties dans certaines institutions avec mandat public de notre canton. Si tel était le cas, nous ne serions pas là aujourd'hui. C'est donc pour cette raison que nous devons aujourd'hui légiférer, même si cela ne concerne que quelques cas par année. Une seule injustice mérite qu'on la répare et c'est là aussi le rôle du législateur, selon la commission SAI. En effet, la quasi-unanimité de la commission a estimé

que la liberté individuelle et l'égalité de traitement entre les personnes priment sur les règlements d'une institution ou les convictions de ses dirigeants, ni plus ni moins.

Il a été relevé que les institutions sociales, qui n'étaient pas dans le champ d'application lors de la loi sur la santé, n'ont pas été consultées. Au vu de l'ampleur prise par ce manquement, je peux concéder une maladresse de notre part, même si la consultation aurait dû être faite par le Conseil d'État. Par contre, il n'y a eu aucune volonté de la commission de les exclure de la discussion. Nous en avons bien évidemment discuté et estimé qu'il était logique de les inclure puisqu'une demande d'assistance au suicide peut également se passer dans une telle institution. Pour nous, il n'y a pas de différence entre les institutions sanitaires ou sociales, car du point de vue de l'État, le fait d'être sous mandat public justifie un traitement équivalent sous l'angle de cette loi.

Cette loi permet encore de traiter les personnes en situation de handicap comme tout autre citoyen et de les protéger, grâce aux critères définis pour l'accès à l'assistance au suicide.

Je rappelle également ici que l'objectif de cette loi est de prévoir les modalités d'accompagnement de fin de vie, et ce uniquement dans les institutions sanitaires et sociales avec mandat public qui constituent le champ d'application de cette loi. Dans la sphère privée, chacun peut déjà agir selon ses besoins et convictions.

À partir de là, la question est assez simple: voulons-nous garantir la liberté individuelle et l'égalité de traitement des patients et résidents de nos institutions avec mandat public? À cette question, la commission a simplement répondu: oui. Ni plus, ni moins.

Cette proposition de loi est donc bien prévue pour l'accompagnement en fin de vie avec une partie sur les soins palliatifs et une autre sur l'assistance au suicide. Elle permet donc de renforcer et de mettre en place le concept des soins palliatifs avec un soutien et un engagement concret de l'État ainsi qu'une obligation pour les institutions de mettre en place un concept dans ce domaine.

Ce texte donnera aussi un cadre bien défini pour régler l'application de l'assistance au suicide dans les institutions avec mandat public.

Dernier point sur lequel je souhaite encore insister: la commission propose de soumettre cette loi en votation populaire. Je crois que les différents débats qui ont eu lieu lors de 3 sessions différentes durant cette législature au sujet de l'assistance au suicide dans les institutions avec mandat public, montrent que le Parlement est partagé. Nous estimons donc cohérent et sensé de soumettre cette question à la population, ce qui permettra à tout un chacun de s'exprimer et à ceux qui se sont sentis oubliés lors de ces débats, de se prononcer publiquement.

Je vous invite donc, au nom de la commission, à accepter l'entrée en matière afin de pouvoir avancer sur cette thématique et ne pas rester figés sur les positions respectives de chacun. Cela permettra au final à la population de se prononcer, ce qui est la meilleure manière de clore cette thématique de manière démocratique.

Pour conclure, je remercie le département et le Service de la santé ainsi que le Service parlementaire et mes collègues de la commission pour le travail accompli.

Si l'entrée en matière devait être acceptée, la commission se réunira demain après-midi, en principe dès 13 heures 30, pour traiter les amendements déposés.

Je vous remercie pour votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich möchte hier nur einige Punkte klarstellen.

Ich habe Ihnen zugehört. Ich habe Ihnen bei der ersten Debatte des Gesundheitsgesetzes zugehört, bei der zweiten Debatte und heute. Die Meinungen gehen auseinander. Das wird so bleiben. Das wird auch so bleiben, wenn es eine Volksabstimmung

gibt, und ich denke, dann können alle – Befürworter und Gegner dieses Gesetzes – ihre Argumente im Grossen und Breiten darlegen.

Vielleicht zur Vernehmlassung: Es ist effektiv so, wir haben die Vernehmlassung durchgeführt. Wir haben auch zu diesen Artikeln die Vernehmlassung durchgeführt, und schon bei der Vernehmlassung gingen die Meinungen auseinander. Und dann kam eben die erste Debatte, die zweite Debatte und heute die dritte. Diese Debatten sind eines, aber die Kommission hat jeweils viele Vertreter von Organisationen eingeladen, und ich denke, heute sind die Meinungen praktisch gemacht.

Um was geht es? Wenn jemand schwer krank ist und nur noch eine kurze Zeit zum Leben hat, aber bei vollem Bewusstsein ist und eine aktive Sterbehilfe in Anspruch nehmen will, und wenn er dies zu Hause macht, das wird überhaupt nicht diskutiert. Das ist schweizerisch so. Das ist im Wallis so. Das findet im Wallis statt. Es geht hier lediglich darum, dass subventionierte Institutionen – und das sind bei uns die Alters- und Pflegeheime und die sozialen Einrichtungen – den Menschen, die eben unheilbar schwer erkrankt, kurz vor ihrem Lebensende sind, diese Möglichkeit gestatten, aktive Sterbehilfe im Heim, in der Institution wahrzunehmen. Es gibt, und das wurde auch gesagt, wenige Fälle pro Jahr. Aber eben, was müssen diese machen, wenn das Heim in seinem Reglement vorschreibt, das finde nicht statt? Sie müssen ein Hotelzimmer mieten oder ein Wohnmobil und dort sterben. Das ist nicht würdig. Es geht hier nur um diese Gleichstellung. Ob man persönlich für die aktive Sterbehilfe ist oder nicht, ob man diese aktive Sterbehilfe eines Tages beanspruchen will oder nicht, das ist nicht die Frage. In dem Sinn geht es hier um eine Gleichstellung der Betreuung und Begleitung. Es kann nicht sein, dass eben Menschen, die diese aktive Sterbehilfe beanspruchen, in so einem unwürdigen Zustand sterben müssen.

Vielleicht noch etwas: Das Gesetz ist sehr umfassend, weil es hat jetzt dreimal eine Kommissionsdebatte hinter sich, und es sagt ganz klar aus, es geht um eine schwere unheilbare Erkrankung oder nach einem schweren unheilbaren Unfall. Es muss ganz klar die Zurechnungsfähigkeit abgeklärt sein und das mehrfach, und es muss auch ganz klar auf die anderen Möglichkeiten, auf palliative Begleitung bis am Lebensende hingewiesen werden. In dem Sinn muss man auch sagen, es geht hier nicht darum, warum die sozialen Institutionen nicht einbezogen worden sind. Bei den sozialen Institutionen mit Menschen mit Behinderung gilt das gleiche Gesetz. Das heisst, ein Mensch mit Behinderung muss genauso gut zurecht muss fähig sein, um eben diese aktive Sterbebegleitung zu haben.

Vielleicht etwas noch zur Palliativpflege: Es wurde gesagt von Herr Clausen, dass das nicht im Sinne der Motion ist. Im Gesundheitsgesetz haben wie viele Artikel zur Palliativpflege festgelegt. Es wurde auch beschrieben, dass wir eine Arbeitsgruppe eingesetzt haben, dass wir einen Bericht haben zur kantonalen Palliativpflege. Es wurde auch klar gesagt, dass wir den so genannten Sterbehospizen, wie das «Maison Azur» in Sitten oder das Haus in Ried-Brig «Hope», die Bewilligung gegeben haben oder geben werden – beide bauen um –, und dass wir auch eine Zusatzfinanzierung vom Kanton vorsehen, obwohl dies schweizerisch noch nicht geregelt ist. Sobald es dann schweizerisch geregelt ist, gilt diese Finanzierung, aber wir als Kanton haben eine Zusatzfinanzierung zugesagt. Aktuell sind rund 10 bis 11 Zimmer in Sitten vorgesehen und 2 im Oberwallis. Daneben hat das Spital eben die Palliativbetten in Martigny und Brig. Daneben ist eine mobile Equipe an der Arbeit, die auch Unterstützung leistet, sei das zu Hause oder auch in einem Altersheim.

Vielleicht ein Wort habe ich gehört zur Covid-Situation: Im Altersheim hätte man die Menschen nicht richtig begleitet. Also das finde ich wirklich eine Unverschämtheit! Im Altersheim gab es Einschränkungen zu den Besuchszeiten, aber nie, wenn ein Mensch am Lebensende war. Ich kann Ihnen sagen, die Altersheime haben alles gemacht, um eben in diesen schwierigen Situationen, die Menschen zu begleiten.

Ich möchte nur noch den Punkt sagen zum obligatorischen Referendum. Ich denke, es ist eine Gesellschaftsfrage. Das hat sich heute hier ganz klar gezeigt, und ich denke, es ist wirklich, um unserer Gesellschaft zu sagen. Wollen wir Menschen, die eben im Altersheim sind, die gleichen Rechte zugestehen, wie den Menschen, die zuhause bleiben können?

In dem Sinn danke ich, wenn Sie auf diese Gesetzesvorlage eintreten.

Le président

Nous avons donc des propositions de ne pas entrer en matière ainsi que des propositions pour le renvoi au Conseil d'État. Nous allons donc procéder en 2 phases: d'abord, confronter la non-entrée en matière contre le renvoi au Conseil d'État et puis, le gagnant contre l'entrée en matière. Alors, première votation.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Contre l'entrée en matière / gegen Eintreten: 31 voix / Stimmen

Pour le renvoi / für Rückweisung: 87 voix / Stimmen

(8 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez privilégié le renvoi au Conseil d'État.

Nous allons maintenant voter l'entrée en matière contre le renvoi au Conseil d'État.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 77 voix / Stimmen

Pour le renvoi / für Rückweisung: 46 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté l'entrée en matière. Nous nous retrouvons donc ce jeudi pour la première lecture et le traitement des amendements.

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi 11 février 2021.)

Nous passons maintenant au point numéro 4 de la matinée.

4. **Entrée en matière:** Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI

Eintretensdebatte: Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über Ergänzungsleistungen zur AHV/IV

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Beat Eggel / Rapporteur: Jean-Michel Savioz

Discussion sur l'entrée en matière:

Marquis David, député (suppl.), PDCB

La modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI n'est pas un débat que nous aurons ensemble, mais plutôt une mise en application de la loi fédérale au niveau du canton.

Le PDCB est conscient qu'il n'y pas une grande marge de manœuvre et que le Conseil fédéral, par cette modification, a voulu maintenir le niveau des prestations, faire recourir davantage à la propre fortune et réduire les effets de seuils.

Le canton du Valais s'en trouve désavantagé car nous sommes l'une des régions suisses avec le plus haut taux de propriétaire et par conséquent le risque de devoir vendre son bien immobilier pour rembourser les prestations complémentaires est bien réel.

Le PDCB tient à souligner l'excellent travail de nos conseillers d'Etat d'avoir utilisé la faible marge de manœuvre disponible afin que les valaisannes et valaisans ne subissent pas les inconvénients de cette loi.

Vous l'aurez compris, le PDCB accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Dubuis Julien, député, PLR

Avec l'AVS et l'AI, les prestations complémentaires constituent un fondement majeur de notre état social. Le Conseil fédéral dans son rapport dresse le constat suivant: pour pouvoir continuer à remplir sa mission à long terme et endiguer notamment l'accroissement constant des coûts, le régime des PC doit être adapté sur plusieurs points. La réforme de la loi fédérale vise trois objectifs:

- maintenir le niveau des prestations,
- recourir davantage à la propre fortune et,
- réduire les effets de seuils.

La réforme fédérale prévoit des dépenses supplémentaires en raison notamment du relèvement des loyers maximaux reconnus, dépenses toutefois compensées par une série de mesures devant entraîner des économies. Au final, la réforme devrait réduire les coûts des PC pour la Confédération et pour les cantons.

Les modifications qui nous sont soumises dans ce projet de loi découlent de la réforme de la loi fédérale et la marge de manœuvre laissée au canton est extrêmement faible. Je relèverai comme point positif le relèvement des loyers maximaux pris en compte car ces derniers n'avaient plus subi d'adaptation depuis 2001. Si cette disposition bénéficiera aux locataires, elle ne concernera pas les propriétaires qui sont largement majoritaires dans notre canton.

Deuxième point positif: la méthode de calcul modifiée n'avantagera plus les concubins par rapport aux couples mariés. Ils seront désormais traités de la même manière.

Les points négatifs pour la population valaisanne concernent la fortune qui est davantage prise en compte, l'introduction d'un seuil d'entrée et l'obligation de restituer les PC légalement perçues par la succession pour la part supérieure à 40'000 francs. Les immeubles seront pris en compte à la valeur vénale mais cette valeur est parfois supérieure à la réalité du marché pour certaine localité.

Cette réforme impactera passablement les bénéficiaires de notre canton et nous nous en inquiétons. Nous déplorons qu'au niveau national, la députation valaisanne ne s'est pas plus engagée dans cette réforme afin d'en diminuer les effets pour un canton où les propriétaires sont majoritaires. Etant donné la faible marge de manœuvre du canton, nous saluons la volonté du Conseil d'Etat d'inscrire dans les directives cantonales les mesures compensatoires suivantes: abaisser à 1/10 la quote-part de fortune prise en compte à titre de revenus pour les bénéficiaires en âge AVS et maintenir un subventionnement à 100% des primes d'assurance-maladie. Ces points ont également été relevé par la fondation Pro Senectute Valais/Wallis que j'ai l'honneur de présider qui suit passablement de bénéficiaires PC dans le cadre de sa consultation sociale.

Le message du Conseil d'Etat relève que la réforme augmentera la charge administrative d'environ 25%. La réforme fédérale engendra des économies à hauteur de 429 millions pour les cantons. Quelle sera l'économie réelle nette pour notre canton en sachant qu'aux économies annoncées par la Confédération, nous devons soustraire le 3/8 des coûts liés aux frais d'exécution du régime PC qui augmenteront, les coûts pour le maintien d'un subventionnement à 100% des primes d'assurance-maladie qui s'élèveront à 4 millions et les coûts de l'abaissement à 1/10 de la quote-part de la fortune prise en compte qui s'élèveront à 1,8 millions. Merci Madame la conseillère d'Etat pour votre réponse.

Malgré les inquiétudes liées à cette réforme, vu son caractère obligatoire en application du droit fédéral et les mesures compensatoires cantonales, notre groupe entre en matière et ne déposera pas d'amendements.

Merci pour votre attention.

Lötscher Martin, Grossrat, CVPO

Die Ergänzungsleistungen zur AHV und IV haben zum Ziel, den allgemeinen Lebensbedarf von Personen zu decken, welche trotz einer AHV- oder IV-Rente nicht in der Lage sind, diesen Bedarf durch eigene Mittel zu decken. Die Bestimmungen des Bundes regeln beinahe alle Bedingungen eines Anspruchs auf Ergänzungsleistungen. Die Bundesreform zielt auf den Erhalt des Leistungsniveaus, die stärkere Berücksichtigung des Vermögens und die Verringerung der Schwelleneffekte. Jedoch verfügt der Kanton in einigen Punkten über eine gewisse Gestaltungsfreiheit. Verschiedene insbesondere organisatorische Massnahmen müssen auf kantonaler Ebene geregelt werden. In unserem Kanton fällt die Verwaltung der Ergänzungsleistungen in die Zuständigkeit der Ausgleichskasse des Kantons Wallis.

Unter dem neuen Ergänzungsleistungsgesetz reduziert sich der Gestaltungsspielraum der Kantone auf 3 Aspekte: Die Anrechnung des Vermögens für Personen in einem Heim, die Festlegung der Mindestergänzungsleistungen und schliesslich die ihnen eröffnete Möglichkeit von den zuständigen Bundesbehörden eine Reduktion oder eine Erhöhung um 10% oder mehr der anerkannten Höchstbeträge der Mieten zu verlangen, welche in einer Gemeinde gelten.

Der Kanton Wallis wird auch in der neuen Reform eine hundertprozentige Subventionierung der Krankenkassenprämien zugunsten der Ergänzungsleistungsbezüger sicherstellen. Die neuen Bestimmungen werden zu einem höheren Verwaltungsaufwand führen, insbesondere durch die Beschaffung von unverzichtbaren Informationen zur Prüfung der Dossiers und einen höheren Kommunikationsaufwand mit den Versicherten und Partnern. Die Kantone sind auch aufgefordert, innerhalb eines Jahres ihre Verwaltungsorganisation zur Ausführung der Ergänzungsleistungen anzupassen.

Mit den vorgeschlagenen Massnahmen kann die Einführung des neuen Bundesgesetzes über Ergänzungsleistungen im Wallis erfolgreich umgesetzt werden. Mögliche negative Auswirkungen auf die Bezüger werden so weit wie möglich begrenzt, aber auch die Kantonsfinanzen werden geschont. Die gesetzlichen Bestimmungen sehen vor, dass für Bezügerinnen und Bezüger, für die die Ergänzungsleistungen eine Verschlechterung zur Folge hat, während der Übergangsfrist von 3 Jahren das bisherige Recht gilt. Die CVPO wünscht sich vom Departement, bei den noch zu erstellenden Verordnung und Reglementen den zur Verfügung stehenden Handlungsspielraum zu nutzen.

Die CVPO ist für Eintreten und hat keine Abänderungsanträge hinterlegt.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissances des différents éléments présenté au Grand Conseil concernant la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI.

Nous relevons que nombre de dispositions adaptées dans la nouvelle loi pèjorent les habitants de ce canton ayant droit aux prestations complémentaires, et ce alors que ce sont des personnes qui sont déjà en situation de précarité. Le durcissement des conditions d'accès aux prestations complémentaires induit par la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI, nous fait craindre un report des demandeurs sur l'aide sociale.

Selon les statistiques des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI de 2019, les prestations complémentaires jouent un rôle important dans le financement des séjours dans un home. Nous aimerions relever qu'environ la moitié des pensionnaires de homes en sont tributaires.

Que cela soit au niveau de la baisse des prestations en lien avec le subventionnement de caisses maladies, à raison de la moyenne cantonale comme dépenses reconnues, ou de la part de la fortune prise en considération dans le calcul pour le droit à une prestation complémentaire à des personnes vivant dans un home, nous constatons que celles-ci touchent les personnes les plus vulnérables de notre canton.

Cependant, nous relevons aussi que les moyens dont le canton dispose pour réagir à de possibles changements se limitent à des adaptations d'ordre administratif et organisationnel, du présent projet de loi, qui ne fait qu'appliquer le droit fédéral.

Le Conseil d'Etat a la volonté d'introduire dans l'ordonnance ou le règlement les mesures de compensation suivantes:

- le maintien d'un subventionnement à 100% des primes d'assurance-maladie en faveur desdits bénéficiaires des prestations complémentaires,
- la réduction de 1/5 à 1/10 la part de la fortune prise en considération dans le calcul pour le droit à des prestations complémentaires à des personnes vivant dans un home.

En conséquent, nous invitons le département à tout mettre en œuvre pour limiter autant que possible les effets négatifs de cette réforme et de prendre des mesures complémentaires afin d'atténuer les conséquences financières qu'impose la révision de la loi au niveau fédéral pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Si celles-ci ont un impact financier pour le canton, et elles en auront, il est évident que la mesure de restitution des prestations complémentaires à la charge de la succession palliera pour le moins une partie de ces dépenses.

Vous l'aurez compris le groupe des Verts accepte l'entrée en matière, ne déposera pas d'amendements et vous invite à en faire de même.

Biffiger Paul, Grossrat, SVPO

Am 22. März 2019 hat das Schweizervolk die Änderungen zum Bundesgesetz über die Ergänzungsleistungen zur AHV und IV angenommen. Der vorliegende Gesetzestext muss nun in die kantonalen Ausführungsbestimmungen übernommen werden.

Die vorgeschlagenen Änderungen dienen dazu, die örtlichen Gegebenheiten besser und fairer zu berücksichtigen, sei dies die Möglichkeit der Erhöhung oder Herabsetzung der als Mietzins anerkannten Höchstbeträge. Im Rahmen eines Berufungsverfahrens soll es den AHV-Kassen möglich sein, auf die Daten der kantonalen Steuerverwaltung zuzugreifen, um die erforderlichen Einkünfte und Vermögenswerte zu ermitteln. Die Rückerstattung von zu Unrecht bezogenen Ergänzungsleistungen oder auf ausstehende Beiträge werden wie vollstreckbare Urteile im Sinne von Artikel 80 Absatz 2 des Bundesgesetzes über Schuldbetreibung und Konkurs gleichgestellt. Beim Tod eines Versicherten prüft die AHV-Ausgleichskasse, ob sein Vermögen im Sinne von Artikel 16 AELG offensichtlich kleiner oder grösser als 40'000 Franken ist. Wird das Erbe bestritten oder ist kein Erbe bekannt, so muss der Gemeinderichter den letzten Wohnsitz des verstorbenen Anspruchsberechtigten der AHV-Kasse auf Verlangen melden.

Die Kommission hat diesen Gesetzesentwurf mit Änderungen mit 12 Ja, 0 Nein und 1 Enthaltung angenommen. Der vorliegende Rechtserlass tritt rückwirkend am 1. Februar 2021 in Kraft.

Die SVPO ist für Eintreten und stellt keine Abänderungsanträge.

Kalbermatter Marc, Grossrat, AdG/LA

Dass wir dieses Ausführungsgesetz diskutieren und verabschieden müssen, macht wohl nicht vielen hier Freude. Die AdG/Linke Allianz bedauert es tief, dass auf nationaler Ebene ein bisschen ein Bock geschossen wurde, denn ursprünglich wurde die Revision angepackt, um den steigenden Mieten Rechnung zu tragen. Das ist auch der positive Aspekt, der eingeflossen ist. Leider ist die Revision bis zum Schluss zu einem Sparpaket verkommen. Wir sind jetzt die Verlierer? Leidtragende sind insbesondere Verheiratete mit Eigenheim, wenn ein Teil in einem Pflegeheim lebt. Sie werden künftig stärker zur Kasse gebeten. Generell werden Personen mit 4 eigenen Wänden künftig stärker zur Kasse gebeten. Und für das Wallis mit dem hohen Eigentümeranteil ist das natürlich keine gute Sache. Und die Erben werden künftig etwas zurückzahlen müssen, wenn etwas übrigbleibt, und dabei wird der Verkehrswert der Immobilie angerechnet. Schliesslich sollen die Schwelleneffekte beseitigt werden und dabei wurde die Berücksichtigung der Krankenkassenprämien zusammengestrichen und dass für Leute, die knapp am Existenzminimum leben.

Leider haben die Kantone- wie wir schon ein paarmal gehört haben - nicht viel Spielraum, und nun müssen wir in dieser Session auch über die Gehälter der Magistraten von über 190'000 Franken reden – so weit so unverständlich. Immerhin, und das muss man unserer Sozialministerin sehr hoch anrechnen, hat der Staatsrat sich für Kompensationsmassnahmen entschieden. Die Krankenkassensubventionierung bleibt bei 100%. Das müsste der Kanton eigentlich nicht machen. Aber für die einzelnen Betroffenen ist das extrem wichtig, weil die haben durch das jeden Monat 100 Franken mehr im Sack. Ebenfalls bleibt die Anrechnung des Vermögensverzehrs in bestimmten Konstellationen unter den Bundesvorgaben.

Die AdG/Linke Allianz fordert die Regierung auf, ihren Spielraum zugunsten der EL-Bezüger so weit wie es nur irgendwie geht auszureizen. Und ausserdem ist darauf zu achten, dass die Bewertung von vererbten Immobilien mit Augenmass geschieht, weil es kann ja nicht sein, dass Erben pleitegehen, wenn ihnen für ein unverkäufliches Objekt ein viel zu hohes virtuelles Vermögen angerechnet wird.

Die AdG/Linke Allianz wird sich auch weiterhin auf nationaler Ebene für die Existenzsichernde 1. Säule einsetzen, weil das Ziel von uns allen müsste ja sein, dass unsere Eltern und auch wir eines Tages genau nicht auf Ergänzungsleistungen angewiesen sein müssen.

Die AdG/Linke Allianz ist für Eintreten.

Desmeules Jérôme, député, UDC

On l'entend largement ce matin, cette révision de la loi sur les PC fait suite à une révision de la loi fédérale. Notre marge de manœuvre est donc très réduite.

Il n'empêche, je ne trahirai pas de secret, en vous disant que pour les représentants du groupe UDC, la réaction initiale à la découverte de ce nouveau cadeau, si on peut dire ainsi, de Berne était une certaine incompréhension, voire du dégoût. Les mots sont certes forts, mais ils sont à la hauteur du sale coup qu'on adresse à celles et ceux qui, on peut le dire, font partie des plus faibles de notre société. Ça n'était pas opportun et certainement pas maintenant.

Prestations en rapport avec les primes maladies, situation des concubins, fortune antérieure: ces éléments sont tous négativement impactés sans qu'on ait vraiment le choix...

Au niveau des loyers, soyons réalistes: une majoration est prévue, c'est un des rares points positifs. Dans un contexte où, chez nous, ils sont plutôt à la baisse, on peut rester dubitatifs.

La question du remboursement a cristallisé aussi une partie de notre frustration et de notre rejet puisqu'elle se pose aussi pour les héritiers, aussi en prenant en compte les biens

immobiliers. Tout cela ressemble fort à une sanction biblique où on punit la faute sur les enfants jusqu'à la quatrième génération.

Si nous acceptons l'entrée en matière, c'est uniquement parce que nous n'avons pas vraiment le choix, un vide juridique ou une gouvernance par décret par le Conseil d'État ne serait pas non plus souhaitable. Sans enthousiasme aucun donc, le groupe UDC acceptera cette entrée en matière et réserve son vote final au sort qu'on donnera aux amendements déposés, notamment à ce que nous demandons pour favoriser le maintien à domicile, ainsi que les adaptations à la hausse des remboursements pour frais de maladie et d'invalidité.

Merci.

Kalbermatter Martin, Grossrat, CSPO

Die Bestimmungen des Bundes regeln beinahe abschliessend alle Bedingungen eines Anspruches auf Ergänzungsleistungen.

Die vorgesehenen Änderungen sind für die EL-Bezüger des Kantons Wallis sicher nicht von Vorteil. Vor allem die stärkere Berücksichtigung des Vermögens und der schnellere Vermögensverzehr sowie die Anrechnung der Krankenkassenprämien bei der Berechnung der EL haben einen negativen Einfluss auf die Bezüger im Wallis. Wie bereits verschiedentlich gesagt wurde, sind der Gestaltungsfreiheit des Kantons Grenzen gesetzt. Hier soll die Anrechnung des Vermögens als Einkommen von 1/5 auf 1/10 angepasst werden. Dies ergibt dann geringere Einnahmen bei der Berechnung und als Folge einen höheren EL-Beitrag.

Krankenkassenprämien: Derzeit entspricht der Mindestbeitrag der EL den effektiven Krankenkassenprämien, mindestens jedoch dem kantonalen Durchschnitt. Die eidgenössische Reform möchte diesen Mindestbeitrag senken. Der Kanton schlägt vor, zur Bestimmung der effektiven Subventionierung der EL-Bezüger im Rahmen der individuellen Prämienverbilligung nicht die Mindest-EL-Methode anzuwenden, wie sie von der Reform vorgesehen ist, womit eine hundertprozentige Subventionierung der Krankenkassenprämien zugunsten der EL-Bezüger weiterhin sichergestellt ist. Die CSPO unterstützt die Vorschläge des Kantons zur Abfederung der Auswirkungen auf die EL-Bezüger vorgeschlagenen Massnahmen im Reglement.

Die CSPO ist für Eintreten.

Moix Maxime, député (suppl.), PDCC

Notre groupe prend acte de la révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires entrée en vigueur au début d'année.

En préambule, je tiens tout d'abord à relever la qualité du message du Conseil d'État, qui permet, grâce à de nombreux exemples, de bien appréhender la portée de ces modifications, on peut le dire, très techniques, principalement au niveau de la manière de calculer le montant des prestations complémentaires.

Le but de cette réforme étant de faire des économies, la plus grande prise en compte de la fortune dans le calcul aura un impact important en Valais puisque notre canton compte un taux élevé de propriétaires. Le seul avantage des bénéficiaires est le relèvement du plafond des dépenses de loyer reconnues. À ce sujet, il est essentiel de relever que les nouvelles règles assurent une égalité de traitement entre les concubins et les couples mariés. Bien évidemment, notre parti se réjouit que dans ce domaine précis des prestations complémentaires, la pénalisation du mariage soit enfin supprimée.

Puisqu'il s'agit d'une réforme fédérale, la marge de manœuvre du canton est bien sûr extrêmement limitée. Nous saluons la volonté du Conseil d'État de l'utiliser au maximum en abaissant la part de la fortune imputée à 10% pour les personnes vivant dans un home et en continuant à assurer le subventionnement à 100% des primes d'assurance-maladie pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Nous nous étonnons toutefois que ces mesures compensatoires soient jugées contraires à l'esprit de la réforme par la Confédération et qu'elles ne puissent ainsi pas figurer dans la loi d'application cantonale. Nous faisons

confiance au Conseil d'État pour qu'il modifie l'ordonnance et le règlement en question, dans le sens de son message.

Pour ce qui est de l'autre point majeur de cette réforme, à savoir l'obligation pour les héritiers de restituer les prestations complémentaires légalement perçues, nous nous rallions à la demande de la commission qui invite le Conseil d'État à proposer des mesures pour atténuer les effets de ce changement inédit de la législation fédérale. La déductibilité fiscale des montants à restituer est une piste intéressante qui devrait certainement être étudiée.

Finalement, l'introduction de cette réforme et l'application du droit transitoire pendant 3 ans entraîneront inévitablement une charge de travail supplémentaire pour la caisse de compensation. Le rapport de la commission fait état d'une augmentation de 20 à 25% du nombre d'EPT. Nous aimerions des clarifications à ce sujet pour nous assurer que cette augmentation concerne uniquement les collaborateurs qui s'occupent de la gestion des prestations complémentaires.

En conclusion, évidemment, puisque finalement nous n'avons pas vraiment le choix, nous entrons en matière et nous soutiendrons cette révision de la LALPC sans déposer d'amendement.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Eggel Beat, député, PDCC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Je remercie tous les groupes pour leurs prises de parole et leur entrée en matière sur cette révision de loi d'application.

Les éléments et les enjeux principaux ont été évoqués par les différents intervenants des groupes et je n'y reviendrai pas en détail.

Tout d'abord et cela a été dit, il faut relever que nous parlons ici d'une loi d'application d'une loi fédérale et malheureusement, notre marge de manœuvre est quasiment nulle.

Ensuite, si la révision de la loi fédérale a eu de la peine à trouver un consensus, au final, son esprit est essentiellement basé sur une volonté d'économies que ce soit pour la Confédération ou les cantons. Si on parle d'économies pour les collectivités publiques, elles se font par définition aux dépens des bénéficiaires. Je n'irai pas dans les détails qui ont été énumérés par les différents porte-parole des groupes.

Au vu de ces éléments, la commission s'est tout d'abord posée la question d'une entrée en matière ou non. Mais elle a dû se résoudre à y renoncer, car l'adaptation de la loi cantonale est obligatoire suite à la révision fédérale.

Il faut encore signaler et cela a été dit, que la mise en œuvre sera faite avec des mesures transitoires durant 3 ans. La commission s'est alors concentrée sur la marge de manœuvre qui pourrait atténuer les effets négatifs de la réforme pour les bénéficiaires des prestations complémentaires en Valais. Malheureusement, et comme cela a également été dit, les possibilités se sont avérées très peu nombreuses. La commission salue les deux propositions faites par le Conseil d'État, celles concernant les subventions des primes d'assurance-maladie en maintenant les règles actuelles et celles également concernant l'imputation de la fortune pour les rentiers AVS en EMS.

Par ces mesures, le Conseil d'État renonce à des économies d'un peu plus de 6 millions en faveur des bénéficiaires et la commission le salue.

La commission a également demandé au Conseil d'État d'étudier les possibilités qui pourraient atténuer les effets de l'obligation de restitution pour les héritiers des bénéficiaires de prestations complémentaires et qui constitue l'un des points les plus en défaveur des familles des bénéficiaires en Valais.

La modification de la loi devrait entrer en vigueur rétroactivement au 1er janvier et la caisse de compensation est prête. Elle a adapté son programme informatique et préparé les informations pour les autorités, les communes et les concernés.

C'est sans grand enthousiasme que la commission a accepté cette modification de la loi d'application du droit fédéral et nous vous invitons à en faire de même afin que la situation du droit puisse être respectée.

En parallèle, nous insistons auprès du Conseil d'État pour poursuivre l'analyse de toutes les possibilités qui puissent atténuer les effets négatifs pour les bénéficiaires valaisans.

Étant donné que des amendements ont été déposés, ils seront traités en même temps que les amendements sur la loi d'accompagnement de fin de vie demain après-midi, en principe dès 13 h 30.

Merci pour votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich danke allen, die interveniert haben und vor allem auch der Kommission, die eben dieses Gesetz intensiv vorbereitet hat.

Effektiv, seit Langem wurde schweizerisch betont, dass jetzt eine Revision des Ergänzungsleistungsgesetzes kommen muss, dies vor allem wegen der Anrechnung der Mietzinsen. Die waren über Jahre stabil geblieben, und die Mieten sind gestiegen. So hat die Revision auf schweizerischer Ebene begonnen, und dann wurde sie zunehmend zu einer Sparvorlage. Effektiv in den zweiten Lesungen der Parlamente, in der Einigungskonferenz wurden jedes Mal zusätzliche Sparmassnahmen eingeführt, und es ist wirklich, wenn man es über alles betrachtet, eine Sparrevision.

Ich muss trotzdem sagen, Menschen, die auf Ergänzungsleistungen angewiesen sind, die kein Vermögen haben, die keine private Wohnung haben, keinen Besitz, für die verbessert sich die Situation. Für alle anderen, die irgendwo eine Wohnung haben oder sonst etwas Vermögen haben, die müssen dieses Vermögen viel mehr und intensiver und schneller aufbrauchen, und das ist der Fall in unserem Kanton, wo eben der Wohnungsbesitzeranteil sehr hoch ist.

Ich möchte es nicht wiederholen, wir haben 2 Massnahmen vorgeschlagen, um eben diese Sparmassnahmen abzufedern. Für Leute, die ein Vermögen, also ein kleines Vermögen haben, das muss man so betonen, ist das eben die Anrechnung der hundertprozentigen Subventionierung der Krankenkassenprämien, und das Zweite, dass wir vom Vermögensverzehr von einem Fünftel zu einem Zehntel gehen bei den Alters- und Pflegeheimen. Bei den sozialen Institutionen ist dies schon der Fall. Und das ist der einzige Spielraum, den wir haben. Andere Möglichkeiten sind vielleicht einzuführen in einer zukünftigen Gesetzgebung, aber nicht bei diesem Gesetz. Es müssen andere Wege gefunden werden, wie Leuten in bescheidenen Verhältnissen, die auf Ergänzungsleistungen angewiesen sind, geholfen werden kann.

Ich danke, wenn Sie eintreten. Das Gesetz wurde vom eidgenössischen Parlament im letzten Jahr verabschiedet, und es wurde auch bestimmt, dass es am 1. Januar 2021 bereits in Kraft tritt, d. h. sobald hier die Debatte geführt ist, wird es retroaktiv in Kraft gesetzt. Darum danke ich Ihnen. Es ist aber auch zu sagen, es gibt eine dreijährige Übergangsfrist. Die sieht vor, dass jeweils die bessere Variante zum Zug kommt, das heisst Leute, die mit dem alten System besser fahren, erhalten während 3 Jahren die alte Zuwendung oder den alten Betrag, und Leute, die besser fahren nach dem neuen System erhalten direkt das neue System.

Danke für Ihr Eintreten.

Le président

(L'entrée en matière est acceptée.)

Nous nous retrouvons donc ce jeudi pour la première lecture.
(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 11 février 2021.*)

**Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
(DSSC)**

Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

5. Motion CVPO, par Aron Pfammatter: Restructurer le domaine de l'asile en intégrant l'aide sociale (15.11.2019) **2.0304**
Motion CVPO, durch Aron Pfammatter: Neustrukturierung des Asylbereichs – unter Einbezug der Sozialhilfe (15.11.2019) **2.0304**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (10.09.2020)
Entwicklung (10.09.2020)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé de classer la motion car elle est déjà réalisée.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich werde an der Motion festhalten.

Die Sache ist komplex, aber es ist eine wichtige Frage, die eben oftmals nicht angegangen wird. Ich habe mich hier an der Regelung vom Kanton Bern orientiert, die umgesetzt wurde und mit der man sehr gute Erfahrungen jetzt macht. Ich habe verschiedene Experten konsultiert, und ich werde hier auch auf diesem Weg weiterfahren, weil was Parlamentarier nicht gerne haben ist, wenn das Parlament mit einer Antwort des Staatsrats für dumm verkauft wird. Das sind nicht meine Worte, das sind die Worte der Experten, die ich konsultiert habe und die sagen, dass diese Antwort mehrfach falsch ist, zum Teil sogar polemisch, und das finde ich nicht angebracht.

Es fängt an mit den Zahlen. Einerseits, also ich behaupte überhaupt nicht, dass die Sozialhilfe im Asylwesen die Ursache für die Zunahme der Sozialhilfekosten sei, aber ich sage, dass a) diese Sozialhilfekosten jedes Jahr übermässig ansteigen und b) ein Grund für diese Steigerung eben die Sozialhilfe im Asylwesen ist. Man muss hier auch klar unterscheiden, also die anerkannten Flüchtlinge haben einen Rechtsanspruch auf Sozialhilfe. Das ist auch richtig so. In den ersten 5 Jahren finanziert der Bund diese Kosten ebenfalls mit. Aber diese Kategorie dieser Leute, die nach 5 Jahren noch da drin sind, die drückt sich in diesen Zahlen eben nicht aus. Die Leute sollten eigentlich bis dahin integriert sein und ihren Lebensunterhalt selber bestreiten. Deshalb bezahlt der Bund eben nur bis zu diesem Zeitpunkt. Wenn man aber nach 5 oder dann 7 Jahren immer noch Sozialhilfe abhängig ist, dann werden sie an die ordentliche Sozialhilfe überführt. Das heisst, Kanton und Gemeinden bezahlen alleine und der Bund hilft nicht mehr. Und aufgrund der Höhe der Zahlen des Staatsrats kann man klar sagen, dass diese Kategorie hier nicht eingerechnet ist.

In der Studie des Staatssekretariats für Migration ist nachzulesen, dass die Erwerbsquote von anerkannten Flüchtlingen im Kanton Wallis nach den 5 Jahren gerademal 25% beträgt. Das ist natürlich zu wenig. Ich betone hier nochmals, es geht mir hier einerseits um eine gute Integration. Wer bleiben darf, soll eben schnell integriert werden, aber wer nicht

bleiben darf, soll auch zügig ausgeschafft werden. Konkret sind im Kanton Wallis im Jahr der Studie des Staatssekretariats für Migration 236 anerkannten Flüchtlinge. Von diesen sind nur 38 (16%) erwerbstätig.

Dann, was der Staatsrat ausführt. Ich kann hier leider nicht auf alles eingehen. Ich hätte hier seitenweise Papier zu dieser Antwort, die vorne und hinten nicht stimmt. In Bezug auf die Wegweisungen, da sagen mir die Experten, die Antwort sei in mehrfacher Hinsicht fachlich falsch. Korrekt ist, dass das Staatssekretariat für Migration (SEM) die Verfahren durchführt, Wegweisungen verfügt. Die Kantone sind für den Wegweisungsvollzug zuständig. Jedoch wird selbstverständlich bereits im Vorfeld alles geprüft vom SEM usw. Hat der Kanton folglich eine rechtskräftige Wegweisungsverfügung vor sich, ist es sehr wohl seine Zuständigkeit, diese umzusetzen. Dies ist dann auch der Grund, weshalb sich der Bund nur noch in sehr kleinem Ausmass an diesen Kosten beteiligt. Der entscheidende Punkt ist, dass einer solche Verfügung eben die Prüfung des Asylantrags vorausgeht, und eine Wegweisung kommt nur für Personen infrage, deren Asylgesuch abgewiesen wird. Ein eigentlicher Wegweisungsvollzug durch einen Kanton kommt somit ohnehin nur dann zur Anwendung, wenn eine Person ohne jedes Bleiberecht in der Schweiz das Land entgegen den rechtlichen Vorgaben und trotz rechtskräftiger Verfügung nicht selbstständig verlässt.

Dann die ganze Sache mit der Integrationsagenda, da schreiben die Experten, diese Antwort des Staatsrats sei sachlich falsch, ja sogar polemisch wahrheitswidrig. Das gibt mir zu denken. Da werden hier haufenweise Punkte aufgezählt, die alle nicht stimmen. Dass es nicht möglich sei, mit regionalen Partnern zu arbeiten, ist völlig aus der Luft gegriffen. Der Kanton Bern hat dies nicht nur gesetzlich verankert, sondern eben auch in seinem Konzept mit dem SEM integriert, und das ist genauso akzeptiert vom SEM wie in anderen Kantonen auch. Die aktuellen Konzepte sind bis 2021 vorgesehen und dies wäre gerade jetzt die Chance für den Kanton Wallis, eben hier Änderungen vorzusehen.

Es sind sicher ein paar organisatorische gute Änderungen gemacht wurden, aber vieles ist noch nicht gut. Die Konzentration auf einen Partner zum Beispiel, der die Ziele erreichen muss und auch nur dann vollständig bezahlt wird, setzt die richtigen Anreize. Die Verantwortung wäre klar geregelt und die Abgeltung an den Erfolg gebunden. Also das heisst, man muss klare Zielvorgaben haben.

(Le président: Je vous prie de conclure!)

Die Zahlung erfolgt nur, wenn man eben auch die Zielvorgaben erfüllt. Alles ohne Polemik, alles mit dem Ziel einer schnelleren besseren Integration, vor allem auch in den ersten Arbeitsmarkt, die eben von den Zahlen her keinesfalls gegeben ist.

Deshalb ersuche ich Sie, diese Motion anzunehmen und in die gleiche Richtung zu gehen wie der Kanton Bern.

Ich danke Ihnen.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA

Dans sa réponse, effectivement le Conseil d'État précise ou corrige certaines informations erronées de la motion.

Le domaine de l'asile ne représente pas la cause de l'augmentation des coûts de l'aide sociale. Au contraire, son pourcentage des coûts est en baisse depuis 2017 et c'est pourtant bien une augmentation que la motion semblait vouloir mentionner.

Précisions également apportée concernant le rôle des cantons et celui de la Confédération, concernant l'exécution des renvois. Ainsi, c'est à tort que la motion attribue des compétences au canton quant à ces renvois.

Finalement, l'agenda d'intégration mis en place par le canton en 2019, en partenariat avec de nombreux partenaires régionaux, correspond en tous points aux exigences fédérales et sera évalué au terme de 7 ans d'application. Il est dans l'intérêt de toutes et de tous que les réfugiés trouvent leur place dans notre société. La tâche n'est pas facile. Elle est portée par beaucoup et elle est importante pour notre cohésion sociale.

Nous estimons que le cadre légal permet d'atteindre les objectifs souhaités. Certaines affirmations des motionnaires sont ainsi rectifiées selon le cadre légal et cantonal. Quant à la motion, elle se trouve déjà réalisée quant à la question de l'intégration et de son suivi.

Aussi, l'AdG/LA suivra la position du Conseil d'État.

Merci pour votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich möchte hier nur kurz sagen, ich werde mit Ihnen, Herr Pfammatter, besprechen, was an unserer Antwort falsch ist. Ich habe es so verstanden, es sei alles falsch.

Was machen wir? Wir haben unser System der Integration, was die Asylsuchenden betrifft. Und es ist effektiv so, jeder Kanton hat ein anderes System. Es gibt Kantone, die geben die Verantwortung praktisch an die Gemeinden oder praktisch dem Staat oder eine Mischung. Bei uns ist es eine Mischung. Die Asylsuchenden werden von der Dienststelle oder den Ämtern während den ersten 5 Jahren betreut, und dann haben wir Mandate. Wir haben Mandate schon während diesen 5 Jahren mit Privaten, und vor allem nach 5 Jahren wird ein Mandat an das Rote Kreuz gegeben, das die Leute, die eben nicht integriert sind oder die keine Arbeitsstelle haben, betreut. Zu dieser Integrationsagenda, die wir Bern vorlegen mussten, die wir im Staatsrat entscheiden mussten, haben wir die Antwort bekommen. Wir sind daran, effektiv diese Integration umzusetzen, so wie Sie sagen, alles geht darum, dass die Leute integriert werden und vor allem, dass sie finanziell unabhängig sind. Diese Integrationsagenda sieht ein Case Management vor, und es wird heute jeder Asylsuchende entsprechend seiner Fähigkeiten individuell betreut, um eben baldmöglichst eine Eingliederung zu haben.

In dem Sinn denken wir, wir erfüllen die Motion, wir erfüllen die Integration in unserem Kanton.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Frau Staatsrätin, nur eine kleine materielle Berichtigung.

Das bin nicht ich, der sagt, dass diese Antwort mehrfach falsch ist, das sind eben beigezogene Experten auch aus anderen Kantonen, und sehr gerne können wir das dann mit denen besprechen, was eben der Kanton Wallis noch nicht macht, dass es eben noch nicht erfüllt ist. Es ist eben auch ein grosser Unterschied, ob man die einzelnen Partner auf die Wirkungsziele verpflichtet und die Abgeltung erfolgsorientiert ausgestaltet.

Aus diesem Grund bin ich der Meinung, kann der Staatsrat eigentlich die Motion auch annehmen und in eine fruchtbare Diskussion treten. Wenn er sie einfach abschreiben will, bin ich eben nicht einverstanden, und darum müssen wir daran festhalten.

Le président

Nous allons donc voter.

Motion 2.0304 / Motion 2.0304

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 55 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 60 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez **refusé la motion qui est classée à ce stade.**

Nous allons donc passer au point numéro 6.

6. Postulat Marcel Bayard, PDCC, Emmanuel Amoos, AdG/LA, et Julien Dubuis, PLR: Rapport sur le financement des prestations d'intérêt général (PIG) par les cantons (13.12.2019) **2.0307**

Postulat Marcel Bayard, PDCC, Emmanuel Amoos, AdG/LA, und Julien Dubuis, PLR: Bericht über die Finanzierung der gemeinwirtschaftlichen Leistungen (GWL) durch die Kantone (13.12.2019) **2.0307**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (13.10.2020)

Entwicklung (13.10.2020)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé d'accepter le postulat. Je n'ai pas de demande de parole; **il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.**

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture(DSSC)

Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

7. POSTULAT Stève DELASOIE, PLR, Emilien RODUIT, PLR, Patrick HILDBRAND, SVPO, et Laurent REY, PDCB: Maladies rares: projets du Valais pour ses concitoyens **2020.11.359**

POSTULAT Stève DELASOIE, PLR, Emilien RODUIT, PLR, Patrick HILDBRAND, SVPO, und Laurent REY, PDCB: Seltene Krankheiten: Projekte des Wallis für die Bevölkerung **2020.11.359**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. **Ce postulat est donc transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

Nous passons enfin au point 8.

8. POSTULAT Alexandre MARET, PDCB, Jean-Daniel MELLY, Les Verts, Nicole CARRUPT, PLR, et Bruno PERROUD, UDC: Les infirmières praticiennes spécialisées: des professionnelles clés dans l'évolution du système de santé valaisan? **2020.11.361**

POSTULAT Alexandre MARET, PDCB, Jean-Daniel MELLY, Les Verts, Nicole CARRUPT, PLR, und Bruno PERROUD, UDC: Sind Pflegefachpersonen mit einem Abschluss in Advanced Nursing Practice der Schlüssel zum Erfolg des Walliser Gesundheitssystems? **2020.11.361**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole également. **Ce postulat est donc également transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

Nous avons donc épuisé l'ordre du jour de cette matinée. Le Bureau se réunit à l'issue de la matinée, donc, je vous souhaite une belle suite de journée et à demain!

Merci.

La séance est levée à 12 h 00.

Séance du mardi 9 février 2021

Présidence: Turin Olivier

Ouverture de la séance: 09.02.2021, 09:00 h

Ordre du jour

1. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau bâtiment à la Berufsfachschule Oberwallis de Viège
Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau eines neuen Gebäudes in der Berufsfachschule Oberwallis in Visp
2. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un lycée-collège au Cours Roger Bonvin à Sion
Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau eines neuen Kollegiums am Cours Roger Bonvin in Sitten
3. **Entrée en matière et première lecture:** Loi d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires / Loi abrogeant la loi d'adhésion à l'Accord intercantonal universitaire
Eintretensdebatte und erste Lesung: Gesetz über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung über die Beiträge an die Ausbildungskosten von universitären Hochschulen / Gesetz zur Aufhebung des Gesetzes über den Beitritt zur Interkantonalen Universitätsvereinbarung
4. **Entrée en matière et première lecture:** Loi d'adhésion à la modification de la convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais / Décision portant sur le cautionnement complémentaire de l'Etat du Valais pour l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais
Eintretensdebatte und erste Lesung: Gesetz über den Beitritt zur Änderung der interkantonalen Vereinbarung über das Spital Riviera-Chablais Waadt und Wallis / Beschluss über die zusätzliche Bürgschaft des Staates Wallis für das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis
5. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un centre de compétences mutualisé ETERPYS sur l'ancien site de l'Agroscope à Conthey
Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau eines gemeinsamen Kompetenzzentrums ETERPYS auf dem ehemaligen Agroscope-Gelände in Conthey
6. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur de la Fondation Domus pour les travaux d'extension et d'adaptation du bâtiment actuel à Ardon
Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung eines Beitrages an die Fondation Domus für den Erweiterungsbau und die Anpassungen des bestehenden Gebäudes in Ardon

Le président

Bienvenue à cette matinée du mardi 9 février dont l'ordre du jour comprend 6 entrées en matière et lectures.

Nous allons débiter.

1. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau bâtiment à la Berufsfachschule Oberwallis de Viège
Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau eines neuen Gebäudes in der Berufsfachschule Oberwallis in Visp

Message du Conseil d'Etat
Botschaft des Staatsrats
Décision (tableau synoptique)
Beschluss (Synopse)
Rapport de la commission
Kommissionsbericht

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Présidente: Patricia Constantin / Rapporteur: Jean-Pierre Terrettaz

Discussion sur l'entrée en matière:

Studer Rainer, Grossrat, CVPO

Die CVPO hat diesen Beschlussentwurf über den Verpflichtungskredit für den Bau eines neuen Gebäudes für die Berufsfachschule Oberwallis in Visp geprüft und begrüsst diese Erweiterung.

Die Berufsfachschule Visp ist mit ihrer Grösse ein wichtiger Bestandteil der Berufsbildung im Wallis. Ich selber konnte dies erleben, da ich den Berufsunterricht als Polymechaniker an dieser Berufsschule absolvieren durfte. Der geplante mehrjährige Umbau mit Gesamtkosten von rund 16 Millionen Franken ist dringend notwendig und ist auch in der Mehrjahresplanung des Kantons involviert. Der Kanton wird dieses Projekt mit 90%, also 14,3 Millionen Franken berappen.

Das neue 4-stöckige Gebäude umfasst je 6 Klassenzimmer pro Stock. Mit der Photovoltaikanlage auf dem Dach wird auch den energetischen Anforderungen Rechnung getragen. Im neuen Gebäude sollen die Chemie-, Gesundheits- und Sozialberufe untergebracht werden. Dies sind sicherlich Berufe, welche sehr zukunftsorientiert sind und wo wir momentan einen grossen Bedarf haben. Denken wir an die Lonza, welche nur einige Meter von diesem Schulstandort entfernt ist. Im Bereich der Tech-Berufe sind jetzt bereits Unterrichtsräume im BioArk untergebracht. Dieses sind natürlich Zusatzkosten, welche vom Kanton in Zukunft gespart werden können. Diesem Missstand wird mit diesem Projekt geholfen.

Die Berufsbildung, wie gesagt, ist ein wichtiger Erfolgsfaktor für unsere Unternehmungen und unsere Wirtschaft. Dies ist unbestritten. Die CVPO findet es demnach richtig, dass wir in diesem Sektor gezielt unsere finanziellen Mittel investieren. Eines steht fest: Es wird in Zukunft immer wichtiger sein, die Handwerksberufe zu unterstützen, denn Berufsfachleute sind leider momentan Mangelware und der Markt ist vehement ausgehungert. Diese Investition ist eine zukunftsorientierte und wegweisende Investition in die richtige Richtung.

Noch eine kritische Anmerkung: Gemäss dem Bericht der Kommission wurde eine Kürzung der finanziellen Mittel vorgeschlagen. Dies finden wir von der CVPO ganz klar daneben und absurd. Wir sind der Auffassung, dass die Ausarbeitung und Berechnung des Kostenvoranschlags pflichtbewusst und richtig ausgeführt wurden und dies nach den

Erkenntnissen der heutigen Modalitäten. Hier Kürzungen vorzunehmen, wäre ein falsches Zeichen gegenüber der Berufsbildung Wallis und auch gegenüber den Projektverfassern.

Die CVPO ist in diesem Sinne für Eintreten.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Arlettaz-Monnet Géraldine, députée, PLR

Notre groupe est favorable à ce crédit d'engagement pour le centre de formation professionnelle de Viège qui deviendra, à travers la construction de ce nouveau bâtiment en bois, un centre moderne qui permettra, entre autres, de rapatrier en Valais les apprentis qui suivent actuellement leur cursus sur Berne et pour lesquels notre canton doit financer la formation.

Le groupe PLR estime qu'il est important que la jeunesse de notre canton suive leur formation dans des locaux sains et adaptés et vous invite à soutenir cette proposition de crédit d'engagement.

Merci de votre attention.

Rey Laurent, député, PDCB

Le site de la formation professionnelle de Viège, c'est plus de 1'000 apprentis, 29 professions représentées, 80 classes encadrées par 102 professeurs.

Parmi les quatre bâtiments qui le constituent, l'un d'eux qui date des années 70, ne répond plus aux critères tant en termes de structures et d'organisation que de normes parasismiques. Le SIP et des architectes ont conclu qu'il était préférable de le raser et de le remplacer par un nouveau bâtiment et c'est de son financement que nous parlons ce matin.

Ce nouveau bâtiment, répondant aux normes Minergie et antisismiques, fournira des locaux modernes et modulables pour les apprentis du domaine de la santé et du social et permettra également de rapatrier les apprentis des branches de la chimie et des technologies du vivant dont les cours sont actuellement dispensés dans des salles louées à la fondation The Ark. Ce regroupement d'apprentis permettra d'économiser un demi-million de francs de location par année. L'exploitation du sous-sol permettra de créer des salles de cours supplémentaires afin de rapatrier sur le site de Viège, les formations d'assistantes dentaires et médicales actuellement dispensées à l'école Club Migros de Brigue.

En outre, des salles pourront également être mis à disposition des partenaires de la formation professionnelle pour des cours de perfectionnement et de formation continue.

Concernant ce projet, notre groupe aurait deux questions à poser au Conseil d'État:

- au sujet de son financement, à quoi correspondent les 450'000 francs des coûts de construction dépensés en 2020, alors que selon l'échéancier, le début des travaux est prévu en automne 2021, printemps 2022?

- Étant donné qu'une bonne partie de la structure du bâtiment sera en bois, est-il possible de demander, pour des raisons d'écologie et d'économie circulaire, que celui-ci soit d'origine suisse?

En conclusion, le PDCB accepte l'entrée en matière et approuve l'octroi d'un crédit d'engagement devisé à 7 millions, dont 14'324'000 francs à charge du canton pour la construction d'un nouveau bâtiment à la Berufsfachschule Oberwallis de Viège. Il se réjouit de permettre ainsi la construction d'un centre de formation professionnel moderne permettant d'offrir aux jeunes Valaisannes et Valaisans, des formations de qualité dans les secteurs de la santé, du social, de la chimie et des technologies du vivant, domaines en pleine expansion.

Je vous remercie de votre attention.

Bonnard Boris, député (suppl.), PDCC

La formation professionnelle est l'un des facteurs de réussite de notre système de formation. Il est donc bien naturel qu'elle dispose de locaux adaptés à ses besoins.

Après les rénovations des structures de Brigue et de Sion, c'est au tour de la Berufsfachschule Oberwallis à Viège de bénéficier de cette mise à niveau.

De plus, l'expansion du site chimique de Viège se doit d'être accompagnée par l'expansion du centre de formation afin de garantir une main-d'œuvre qualifiée à l'industrie.

Ainsi, le projet de nouveau bâtiment est, grâce à sa modularité, adapté aux besoins actuels et futurs.

Le PDC du Centre soutiendra naturellement l'entrée en matière et ce crédit d'engagement.

Je vous remercie pour votre attention.

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

J'aimerais prendre la parole ici pour les deux premiers points à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la construction d'un nouveau bâtiment pour l'école professionnelle du Haut-Valais à Viège. Il est à relever que le projet valorise le bois, une filière importante de notre pays qui doit être justement soutenue par les constructions que nous finançons dans ces cantons.

Le futur bâtiment permettra d'éviter de louer des salles de classe, de pallier à un manque de places et ainsi offrir l'espace et l'outil de travail aux futurs apprentis du Haut-Valais.

En ce qui concerne les coûts, nous aimerions avoir des réponses concernant les frais secondaires qui s'élèvent à plus de 996'500 francs. Ceux-ci concernent une partie des frais liés au fonds FIGI; qu'en est-il du reste?

Le groupe UDCVr entre donc en matière en ce qui concerne la construction du nouveau bâtiment pour un montant de 14 millions environ.

Passons maintenant au point 2: cette fois-ci, j'aimerais relever que ce bâtiment sera construit quant à lui en béton. Nous trouvons cela dommage car nous souhaitons que le bois se généralise de plus en plus dans les constructions de notre canton. Nous devons absolument valoriser cette filière qui exporte du bois jusqu'en Chine, mais incapable car boudé par une partie de nos entrepreneurs de le vendre en Suisse.

En effet, les besoins de construire un nouveau bâtiment afin de pallier le manque de places de déménagement de l'EPP-ECG, suite aux désirs de la ville de Sion de récupérer les bâtiments pour son cycle d'orientation, ne nous laisse pas vraiment le choix que de bâtir un nouveau collège.

De plus, grâce à ce projet, le canton deviendra propriétaire de l'ensemble des bâtiments abritant l'établissement du secondaire II général à Sion.

En ce qui concerne l'emplacement, je reste convaincu que la Cours Roger Bonvin n'est vraiment pas une solution rationnelle. Son emplacement à plus d'1 kilomètre et demi de la gare n'est absolument pas pratique pour tous les étudiants n'habitant pas Sion. Je n'ose pas imaginer les bouchons entre 7 h 30 et 8 h 30, au moment où plus de 1'000 élèves essaieront de rejoindre leur lieu d'études par les différentes routes d'accès.

Chers collègues, vous ne me trouvez pas revanchard sur le sujet, mais je ne comprends pas bien cette envie de centraliser les collèges dans la capitale, quand d'autres villes auraient pu accueillir ce futur bâtiment et être beaucoup plus pratiques en matière de mobilité. Malgré tout, je respecte la décision démocratique de mars 2018.

Par conséquent, le groupe UDC entre en matière sur ce projet à plus de 75 millions.

Nous aimerions relever que l'investissement pour ces deux projets, se situe en dessus du milliard, en espérant que le fonds FIGI commence à se remplir très vite et que pour construire des nouveaux bâtiments dans ce canton, il suffit d'attendre les élections...

Merci de votre attention.

Dubuis Alexandre, député, Les Verts

Notre groupe a étudié avec toute l'attention requise la décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau bâtiment de l'école professionnelle de Viège. Comme pour le crédit qui va suivre pour le collège de la Planta, nous ne pouvons que soutenir un investissement non seulement pour les hautes écoles mais également pour les écoles professionnelles.

Ce nouveau bâtiment remplacera le dernier, ancien comme ça a été relevé précédemment, qui n'est plus adaptable en l'état, d'où l'idée de le raser et de bâtir une œuvre plutôt que de le rénover.

Lors des dernières constructions de Viège entre 2008 et 2010, par deux fois, les projets ont été redimensionnés pour des raisons économiques. Par conséquent, un certain nombre de places ont été supprimées. Celles-ci font défaut aujourd'hui et nécessitent une location à BioArk.

Avec cette nouvelle construction, le département pourra remplir au mieux la mission de formation et pourra se concentrer uniquement sur un même site, sans locaux extérieurs à louer et en y intégrant les assistantes médicales qui sont formées actuellement dans les locaux de la Migros et en tenant compte de la démographie qui est à nouveau à la hausse en fin de scolarité obligatoire depuis 2021.

Nous avons la même interrogation par rapport à la provenance du bois. Je ne sais pas si vous avez déjà une réponse, si ce bois sera d'origine Suisse?

Et vous l'aurez compris, notre groupe soutient le crédit d'engagement et vous invite à en faire de même.

Merci de votre attention.

Werlen Egon, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die CSPO ist für Eintreten und wird dem Verpflichtungskredit zustimmen.

Die Berufsfachschule Visp ist für die Industrie und die Wirtschaft rund um die Region Visp und für das ganze Oberwallis sehr wichtig. Entsprechend ist es auch sehr wichtig, dass man eine gute Infrastruktur und gute Gebäude hat.

Mit diesem Neubau wird die Schule aufgewertet dadurch, dass es eine modernere Schule wird in verschiedenen Belangen, einerseits das Gebäude selber, das erdbebensicher sein wird, das aus Holz ist und auch noch eine Photovoltaikanlage auf dem Dach hat. Es ist auch modern im Sinne, dass die Infrastruktur angepasst werden kann – etwas was für alle Schulen und auch für die Berufsfachschule sehr wichtig ist. Und modern auch im Sinne von einer modernen Lernumgebung. Das Gebäude wird so gebaut, dass nicht einfach nur Schulzimmer da sind, sondern es ist auch so konstituiert, dass es Begegnungsräume gibt zwischen den Schulzimmern und dass sich die Schüler dort auch wohlfühlen können. Das ist auch sehr wichtig, das darf man nicht vergessen. In Visp wird also ein neues Gebäude für die Berufsfachschule gebaut, ein sehr modernes Gebäude für eine moderne Schule.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Seipelt Weber Christine, Grossrätin (Suppl.), AdG/LA

Die AdG/Linke Allianz begrüsst das Projekt für einen Ersatzbau mit Erweiterung an der Berufsfachschule Visp. Das Projekt erfüllt ein Bedürfnis, das seit Langem ansteht. Es ist Teil der Investitionen, die der Kanton in den letzten Jahren in die Infrastruktur der Berufsbildung getätigt hat oder nach plant.

Im Neubau finden die Gesundheits- und Sozialberufe sowie die Chemieberufe Platz. In der vergangenen Junisession haben wir das Gesetz über die Bereitstellung von Praktikums- und Ausbildungsplätzen für nicht universitäre Gesundheitsberufe verabschiedet. In Brig gibt es den Bau des neuen Spitalzentrums. Es ist zu erwarten und zu hoffen, dass die Zahl der

Lernenden der Gesundheitsberufe zunimmt, was wir mit der Erfahrung der Corona-Pandemie nicht genug schätzen können.

Durch die enormen Investitionen der Industrie im Oberwallis wird auch die Zahl der Lernenden der Chemie-Life-Tech-Berufe zunehmen. Das Projekt ist zukunftsgerichtet, nicht nur in Bezug auf den benötigten Platz für die Berufsbildungsangebote. Der geplante Holzelementbau des zentralen Gebäudekörpers besticht durch die Möglichkeit der flexiblen Unterteilung der Zimmer. Er ermöglicht die Anpassung an verschiedenste Lern- und Unterrichtsformen. Er berücksichtigt die weitere Modularisierung von Ausbildungen, die in der Berufsbildung erwartet wird.

Erlauben Sie mir einen persönlichen Einschub: Räume haben Wirkungen, Auswirkungen. Welches Lehren und Lernen wollen wir und welche Lernumgebung, welche Architektur unterstützt dies? Wunderbar, wenn Architektur eine hochwertige und zeitgemässere Bildung unterstützt. Persönlich habe ich mich sehr über den Begriff der Lernlandschaft in der Botschaft und den Plänen gefreut.

Das Projekt entspricht dem Minergiestandard und gewährleistet eine hindernisfreie Erschliessung sämtlicher Räume.

Zweidrittel der Jugendlichen entscheiden sich für eine berufliche Grundbildung. Dies ermöglicht ihnen den Einstieg in die Arbeitswelt. Die Berufsbildung sorgt für Nachwuchs an qualifizierten Fach- und Führungskräften. Es ist wichtig für das Wallis, wenn die jungen Menschen hier ihre Berufsausbildung machen können. Die knapp 16 Millionen sind eine gute Investition. Vom Bund fliesst durch die Pauschale pro Lehrvertrag Geld zurück. Dank dem Fonds FIGI können wir die notwendigen Investitionen für eine gute Entwicklung unseres Kantons tätigen. Die Fonds sind nichtsdestotrotz ein Instrument, um die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse zu umgehen.

Das Projekt findet die klare Zustimmung der Linksallianz. Wir sind für Eintreten.

Herzlichen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO

Ich spreche gleich für die beiden Verpflichtungskredite für die Berufsfachschule in Visp und das neue Kollegium in Sitten.

In Visp haben die bestehenden Räume nicht genug Platz für alle Klassen geboten, sodass Räume dazu gemietet werden mussten. Und der aktuelle Bau entspricht nicht den Erdbebensicherheitsnormen. Daher war es vorzuziehen, einen Neubau zu erstellen, anstatt das bestehende Gebäude zu sanieren. Mit dem Neubau können nun mehr Plätze geschaffen werden und die Möglichkeit, mehr Klassen anzubieten. Das neue Gebäude wird der Erdbebensicherheitsnormen gerecht werden.

In Sitten steigt die Zahl der Studenten und auch dort zeichnet sich Platzmangel ab. Der Neubau in guten Lage wird mehr Schüler aufnehmen können als das Kollegium «de la Planta». Das Gebäude «de la Planta» wird aber dann von der Handels- und Fachmittelschule weiter genutzt werden können.

Die SVPO begrüsst diese beiden Projekte und unterstützt die Verpflichtungskredite.

Besten Dank.

La discussion est close.

Constantin Patricia, députée, AdG/LA, présidente de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS)

Je remercie tous les groupes pour l'entrée en matière sur ce crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau bâtiment à la Berufsfachschule Oberwallis in Visp.

Ce projet permettra le retour sur nos terres des apprentis et permettra d'ouvrir des classes supplémentaires dans différentes professions.

La formation professionnelle est un des piliers de notre système et il est important que nos apprenties et apprentis disposent d'outils performants et de locaux adaptés pour apprendre leur métier.

Cette étape dans l'école professionnelle de Viège est donc importante. Notre commission a également souvent mis l'accent que toutes les écoles professionnelles bénéficient d'excellentes conditions de travail, soit en procédant à des rénovations ou comme ici à de nouveaux bâtiments. Le département a, à ce titre, déjà prévu également des travaux importants à l'école professionnelle de Martigny et notre commission espère que ses priorités seront suivies à la lettre de la part du département.

La commission vous recommande donc à l'unanimité d'accepter ce crédit d'objet.

Je vous remercie de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Tout d'abord, je vous remercie de ce soutien très large, unanime, de tous les groupes à ce projet de construction d'un nouveau bâtiment à l'école professionnelle de Viège (la BFO).

Die Berufsbildung bleibt das Herzstück des Bildungssystems im Kanton Wallis. Lediglich 17% machen eine Matura im Kollegium, aber die meisten Jugendlichen sind einfach auf diesem Berufsbildungsweg tätig. Und das ist auch richtig so. So können wir auch die Bedürfnisse der Wirtschaft in verschiedenen Sektoren oder im sozialen Bereich auch decken.

L'objectif ici, dans ce projet, c'est de créer des classes, des espaces d'apprentissage et locaux de travail pour différentes branches, notamment la chimie, la santé, le social ou encore pour les cours de culture générale.

Le Conseil d'Etat a adopté ce projet, c'était en janvier 2019. Il a approuvé le principe d'extension de l'école professionnelle de Viège et a donné un mandat au service compétent, le Service de la formation professionnelle et le SIP pour l'étudier.

Ce nouveau projet fait partie intégrante des différentes constructions qu'on a envisagé dans le passé. C'était en 2008 avec le début de ces constructions et du bâtiment C qui avait été érigé, ensuite les bâtiments D et E qui ont suivi leur cours dans les années 2008-2009. On va maintenant un pas plus loin, avec une véritable valeur ajoutée pour le secteur de la formation professionnelle. Les besoins de rénovation sont évidents parce qu'on a un bâtiment qui n'est plus du tout adapté à notre époque, qui est totalement inflexible, qui est en béton. Il ne correspond pas aux nouveaux besoins de la formation professionnelle qui sera de plus en plus modulaire et aussi grâce à la digitalisation individualisée dans le futur.

Pour nous, il y a aussi une nécessité, avec une augmentation du nombre d'apprentis, comme ça a été dit dans différentes interventions, dans le domaine de la santé, on a des besoins supplémentaires, dans la chimie, des technologies du vivant. Avec les extensions de l'entreprise Lonza sur le site de Viège, c'est une évidence, il faut qu'on aille plus loin. Aujourd'hui, on est trop dépendants de locaux qu'on doit louer à l'extérieur, notamment dans le bâtiment du BioArk qui est complet alors qu'on a, déjà dans cette législature, encore construit un deuxième.

Pour nous, c'est très très important de pouvoir construire ces 17 classes, ces 17 unités supplémentaires, des salles de classe, des salles de préparation, des salles d'enseignement technique.

Depuis le début de l'année scolaire 2020/2021, ça a été dit par le député Rey tout à l'heure, il y a 1'029 apprentis sur le site avec 29 professions différentes divisées en classes de maturité, d'apprentissage, en passerelle, en cours interentreprises. Il faut des infrastructures en fonction pour y répondre.

Donc voilà pour l'instant, ce que j'avais à dire.

Das war ein Architekturwettbewerb. Das Projekt «TETRIS» wurde von einem Architekturbüro in Zürich realisiert und sie haben gewonnen (bernath + widmer in Zürich). Es ist ein schönes Projekt. Es wurde mehrfach erwähnt, das wird aus Holz gebaut, was sehr gut ist, ich schätze das auch sehr persönlich. Wir werden das Maximum machen, dass es Schweizer Holz ist. Aber das können wir nicht wirklich hundertprozentig garantieren, weil das ist das öffentliche Beschaffungswesen. Sie kennen diese Gesetzgebung. Da versuchen wir, den Spielraum möglichst auszunützen, aber das ist nicht immer alles möglich. Wir schauen das an.

Warum wurden bereits Gelder ausgegeben für dieses Projekt 2020? Also das ist öfter so, ob wir über ein Kollegium oder eine Erweiterung einer Berufsfachschule sprechen, es gibt die Vorarbeiten, die Studien kosten und dies sind zum Teil 2020 bereits ausgegeben worden. Das ist die Erklärung. Dasselbe gilt für das Kollegium oder für andere Projekte. Wir können nicht warten, dass wir vor den Grossen Rat kommen. Das sind die ersten Kosten, und da sind wir immer im Kompetenzbereich vom Staatsrat diesbezüglich.

Besten Dank für die Unterstützung. Das ist wirklich ein wegweisendes Projekt. Sie haben das eingesehen. Und wir sind auch sehr froh, das wird der Walliser Jugend... Also wir machen das nicht – wie das erwähnt wurde – für die Wahlen. Wir haben sehr viele Projekte, wir haben sehr viel gebaut in den Kollegien und auch in den Berufsschulen, weil wir bauen für die Walliser Jugend, und das sind langfristige Projekte. Das ist ein Generationenprojekt und nicht etwas, was für die nächsten Wochen gilt.

Le président

L'entrée en matière est en effet unanime. Nous allons donc passer à la lecture.

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Présidente: Patricia Constantin / Rapporteur: Jean-Pierre Terrettaz

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau bâtiment à la Berufsfachschule Oberwallisde Viège est adopté comme il suit:

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Nous allons donc sans tarder voter.

Ainsi décidé (dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique) par 124 voix en séance du Grand Conseil, à Martigny, le 9 février 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté cette décision qui, comme vous le savez, est prise en une seule lecture.

Constantin Patricia, députée, AdG/LA, présidente de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS)

Je veux remercier l'ensemble de ce Parlement pour l'acceptation de ce crédit d'engagement pour ce nouveau bâtiment. Je remercie le Département de la formation par le biais de son chef, mais également l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du Service de la formation professionnelle pour la préparation de ce dossier. Je remercie également l'ensemble des membres de la commission et vous remercie de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Je ne voudrais pas prolonger, mais remercier aussi la commission par sa présidente Patricia Constantin pour l'excellent travail, pour la collaboration, pour le soutien à tous ces projets et je pense que c'est vraiment un signal fort qu'on donne à la jeunesse valaisanne et au monde de l'apprentissage.

Je vous remercie.

Le président

Nous allons poursuivre avec un autre projet.

2. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un lycée-collège au Cours Roger Bonvin à Sion

Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau eines neuen Kollegiums am Cours Roger Bonvin in Sitten

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision (tableau synoptique)

Beschluss (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports

Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Présidente: Patricia Constantin / Rapporteur: Jean-Pierre Terrettaz

Discussion sur l'entrée en matière:

Dubuis Julien, député, PLR

Après de nombreux investissements en collaboration avec les communes pour assainir et agrandir les bâtiments de la scolarité obligatoire et les investissements dans des infrastructures modernes et durables pour le domaine de la formation tertiaire, il est temps d'investir en faveur des étudiants du secondaire II général afin de garantir des bâtiments adaptés aux effectifs et aux besoins.

Je ne reviendrai pas sur la localisation de ce nouveau Collège, car ce Parlement en a déjà débattu le 5 mars 2018 et le résultat du vote était clairement en faveur de la ville de Sion.

Le crédit d'engagement sur lequel nous devons nous prononcer ce jour concerne la construction du vaisseau amiral de la formation gymnasiale valaisanne et d'autres investissements sont en cours ou prévu pour la rénovation du Lycée-Collège des Creusets, de l'OMS de Brigue et de l'Abbaye de St-Maurice.

A ce jour, les collèges du Valais romand sont au maximum de leur capacité et des agrandissements des sites existants semblent difficiles à réaliser liés à leur localisation. Les prévisions du Service de l'enseignement tendent à démontrer un accroissement régulier et mesuré des futurs effectifs des collèges pour les 10 prochaines années. La construction d'un nouveau collège à Sion permettra d'augmenter la capacité d'accueil de 300 étudiants, soit 13% de plus qu'actuellement et répondra aux besoins.

De plus, ce projet résout une triple problématique sédunoise. La ville de Sion a besoin de locaux scolaires pour ses étudiants du cycle d'orientation et souhaite reprendre les locaux actuels de l'EPP-ECCG qu'elle loue au canton. Ces deux écoles déménageraient dans le bâtiment actuel du Lycée-Collège de la Planta parfaitement adapté pour un effectif de 850 étudiants. Au final, le canton deviendra propriétaire de l'ensemble des établissements du secondaire II général à Sion ce qui correspond à la volonté de ce Parlement émise lors de l'acceptation du fond FIGI et de la stratégie présentée.

Nous relevons la durabilité, l'efficacité énergétique de ce futur bâtiment aux normes Minergie et la pose d'une installation photovoltaïque sur la totalité de la surface du toit. Nous encourageons vivement le SIP à tout mettre en œuvre pour que la réalisation de ce bâtiment soit faite au maximum par des entreprises valaisannes. Il en va du soutien à nos entreprises, surtout dans les années à venir d'après crise sanitaire où les millions investis par l'Etat feront du bien à notre économie.

La construction de ce bâtiment et les autres réalisations du canton (service automobile) et de la ville (agrandissement de l'école de Champsec) augmenteront le trafic dans cette zone. Qu'en est-il du concept de mobilité et des places de parc à disposition des futurs utilisateurs de ces bâtiments?

Avant de conclure, je me permettrai une petite remarque personnelle en qualité d'utilisateur du Lycée-Collège de la Planta et futur utilisateur du nouveau collège. Les besoins ne sont vraiment plus à démontrer, le bâtiment actuel est utilisé au maximum de sa capacité et la non standardisation des salles de classe posent des problèmes organisationnels que la flexibilisation des horaires ne permettra pas de résoudre encore très longtemps. D'avance merci pour votre soutien à la formation gymnasiale et à ses étudiants en leur offrant un cadre d'apprentissage moderne et adapté aux besoins.

Le groupe PLR entre en matière sur ce dossier et soutiendra sans réserve le crédit d'engagement financé par le fonds FIGI.

Merci pour votre attention.

Studer Rainer, Grossrat, CVPO

Auch die CVPO hat diesen Beschlussentwurf über den Verpflichtungskredit für den Bau eines neuen Kollegiums in Sitten analysiert und geprüft.

Die Gesamtkosten belaufen sich hier bei rund 85 Millionen Schweizer Franken, wobei die Kostenbeteiligung des Kantons bei rund 76 Millionen Franken liegt.

Die Schülerzahlen sind in den letzten Jahren in diesem Ausbildungsbereich vehement angestiegen. Der neue Bau soll das bestehende Platzproblem entschärfen und das Kollegium soll mit diesem Projekt wieder einen zentralen Standort erfahren. Somit werden die beiden anderen Institutionen entlastet.

Das Projekt umfasst 69 normale Klassenzimmer und 20 Fachzimmer, 4 Sporthallen, eine Aula und eine Mensa mit einer Küche. Eine optimale architektonische Gestaltung der Räumlichkeiten wurde durch die Wettbewerbsvergabe gewährleistet. Auch im Bereich der Energie wird durch die Erstellung einer Photovoltaikanlage Rechnung getragen.

Der Zeitplan ist aber ziemlich sportlich, denn es soll bereits im Herbst dieses Jahres begonnen werden und die Inbetriebnahme soll spätestens 2025 erfolgen.

Diese Investition ist auch wieder eine zukunftsorientierte und wegweisende Investition in die richtige Richtung.

Auch hier ist die CVPO der Auffassung, dass diesem zugestimmt werden kann. Wir verurteilen aber wiederum die Kürzung der Kosten, die in der Kommission vorgebracht wurde. Dies scheint uns in diesem Fall auch daneben und so kann es sicher nicht aufgelegt werden.

Wir stimmen diesem Projekt einstimmig zu und treten natürlich auf diese Vorlage ein.

Dubuis Margaux, députée, AdG/LA

La présente décision soumise à la commission EFCS au mois de décembre 2020 répond à la nécessité de reloger l'ECG, dont le bail actuel a été résilié par la ville de Sion. À cela s'ajoute la problématique liée au nombre trop important d'élèves au sein du collège de Sion et comme nous avons pu le lire dans les différents messages et rapports, quelle en est la solution proposée.

Le lycée-collège, qui sera construit Cours Roger Bonvin, répond aux attentes de l'AdG/LA. Le projet prévoit de la place pour 1'300 élèves, ce qui désengorgera les Creusets et inclut l'augmentation du nombre de collégiennes et collégiens.

Ce nouveau collège comptera un centre de documentation, ce qui, pour des vieux comme moi, équivaut à une bibliothèque. Sont aussi incluses: des places de travail pour les élèves, ce qui, à mes yeux, est très important.

L'affût de 1'300 personnes dans cette zone de la ville n'étant pas très courant, l'AdG/LA se permet de recommander au canton et à la ville de Sion de travailler étroitement dans l'amélioration de la desserte de cette zone par les transports publics.

Il est donc clair que l'AdG/LA approuve cette décision.

Sur ce et pour terminer ce dernier discours en Plénum, je tiens à vous remercier, chères et chers collègues, pour votre attention aujourd'hui et durant ces 4 dernières années. Je remercie aussi l'infatigable Service parlementaire et le Conseil d'État.

Je vous souhaite à toutes et tous tout le meilleur pour la suite.

Werlen Egon, Grossrat (Suppl.), CSPO

Auch hier beim Neubau des Kollegiums in Sitten handelt es sich um ein für die Region sehr wichtiges Projekt. Auch deshalb, weil es danach auch die Fach- und die Handelsfachmittelschule betrifft, weil diese den Standort wechseln wird und an den alten Standort des Kollegium Planta gehen wird.

Wie bei der Berufsfachschule Visp handelt es sich hier um ein modernes und sehr gutes neues Schulgebäude und auch hier ist das Gebäude selber modern. Die Ausrüstung, die Infrastruktur ist modern und dazukommt die Lernumgebung, dass darauf geachtet wird, dass es nicht bloss ein Gebäude ist. Und in dem Sinne ist es auch hier sehr wichtig, dass dieses Schulhaus gemacht werden kann. Ich hoffe natürlich, dass im Sinne der Zweisprachigkeit auch sehr viele Oberwalliserinnen und Oberwalliser in diesem Kollegium studieren können.

Die CSPO ist für Eintreten und stimmt dem Verpflichtungskredit zu.
Danke für die Aufmerksamkeit.

De Lavallaz Valérie, députée (suppl.), PDCC

En souhaitant récupérer les locaux de l'ECCG pour les mettre à disposition des cycles d'orientation, la ville de Sion est un des déclencheurs du projet.

De plus, les infrastructures des collèges de la capitale sont saturées et les possibilités d'agrandissement très limitées. Un nouvel établissement, pouvant accueillir 1'350 étudiants, permettra un rééquilibrage des effectifs. L'Etat pourra ainsi reloger l'ECCG au collège de la Planta, dans un bâtiment idéalement dimensionné pour 850 étudiants. La clause du besoin est donc clairement démontrée.

Un site d'environ 44'000 m² proche du Cours Roger Bonvin a été plébiscité. Son emplacement, à 15 minutes de la gare, en prolongement des bâtiments d'Energypolis, s'inscrit dans une planification urbanistique globale.

Le projet lauréat s'articule autour de 80 salles de classe, d'un auditoire et de 4 salles de gym accessibles indépendamment, permettant une utilisation en dehors des heures scolaires. Il nous séduit, tant par l'organisation horizontale sur 3 niveaux que par ses espaces de rencontre avec son patio végétalisé et lumineux.

L'ouvrage a certes son coût, près de 86 millions dont 76 millions à la charge du canton. Le projet est prévu dans la planification pluriannuel 2021-2028 et son financement sera assuré par le fonds FIGI.

La desserte en transports publics est certes assurée, mais la mobilité demeure néanmoins une question centrale. En effet, de nombreux déplacements s'effectueront à pied ou à vélo, nécessitant la sécurisation des réseaux de mobilité douce, en particulier la traversée du Pont du Rhône ou la mise en place d'un corridor dédié.

Lors de la session de juin 2019, le Grand Conseil a accepté le crédit d'engagement pour le nouveau bâtiment du SCN. La problématique de mobilité dans le secteur avait alors déjà été abordée. L'implémentation du collège risque, sans doute, d'accentuer les difficultés de circulation actuelles. Un concept de mobilité détaillé est donc indispensable, ainsi que la mise en œuvre rapide des projets de fluidité du trafic, tel que la route de contournement reliant l'entrée du Val d'Hérens et la route de Riddes.

En outre, se pose la question de la capacité d'accueil du bâtiment. Dans une vision à moyen terme, celui-ci n'aurait-il pas été sous-dimensionné? En effet, les deux collèges séduits accueillent actuellement 2'350 gymnasiens. En tenant compte de la nouvelle répartition, 1'000 étudiants demeureront au Lycée-Collège des Creusets, dans un bâtiment conçu initialement pour 900 étudiants. La désaffectation des pavillons ne semble donc pas à l'ordre du jour, à moins que les travaux de rénovation en cours ne prévoient une extension des locaux.

Nonobstant ces remarques, le projet n'en demeure pas moins attrayant et permet d'offrir un cadre d'étude adapté aux besoins des gymnasiens du Valais central. Le PDC du Centre soutient donc l'entrée en matière et l'octroi de ce crédit d'engagement.

Dubuis Alexandre, député, Les Verts

Comme l'ont relevé le conseiller d'Etat et le chef de Service de l'enseignement lors de la réunion de la commission thématique, décider de l'octroi de financements pour la construction d'un nouveau collège est rare à l'aune de l'horizon politique. Cette décision a été précipitée par le besoin de la ville de Sion de disposer de ce bâtiment.

En tant qu'ancien étudiant de ce collège, je me rends compte que l'étroitesse des locaux est une arlésienne et j'espère qu'elle trouve aujourd'hui une réponse adaptée.

Notre groupe se réjouit que le canton investisse non seulement pour les hautes écoles, comme on l'a relevé précédemment pour le centre professionnel, mais également pour le secondaire II.

Cette construction permettra un meilleur équilibre entre les deux collèges de Sion situés aux extrémités de la ville mais non loin de la gare. En effet, l'emplacement choisi dans le secteur du Cours Roger Bonvin est stratégique. Il favorisera sans doute les synergies avec d'autres lieux de formation avoisinants (EPF et HES) et aussi des lieux culturels.

En bonne intelligence, les infrastructures du collège compléteront celles qui existent sur le site et les nouvelles bénéficieront de plus aux associations locales.

Au niveau des déplacements, l'intention semble de favoriser la mobilité douce par différents aménagements. On a parlé de la passerelle et surtout une faible place laissée aux parkings, ce qui, pour nous, n'est pas un désavantage.

Dans les points forts du projet, je relèverai encore l'utilisation de l'énergie solaire, la création de cours végétalisées, des locaux adaptés à un enseignement performant.

Si le coût de fonctionnement nous a surpris dans un premier temps, le chef du Service de l'enseignement nous a rassuré en expliquant que celui-ci était dû à un système de péréquation. Je ne pense pas avoir tout compris ou saisi, mais enfin, je fais confiance au département.

Vous l'aurez compris, notre groupe soutient ce bon projet intégré et connecté au Cours Roger Bonvin et vous invite à en faire de même.

Nous remercions la commission, le département et son Service de l'enseignement pour ce beau projet.

Merci de votre attention.

Fellay Xavier, député (suppl.), PDCB

Un crédit global de 84'820'000 francs dont une part de 75'938'400 francs à charge du canton: de tels chiffres donnent naturellement un peu le tournis, d'autant plus lorsqu'ils apparaissent en parallèle à d'autres engagements immobiliers importants et dans une matinée où nous allons dépenser beaucoup.

Cela dit, il ne fait aucun doute pour le groupe PDC du Bas-Valais que le crédit d'engagement demandé par le Conseil d'État pour la construction d'un nouveau lycée-collège au Cours Roger Bonvin fait partie des investissements nécessaires et indispensables pour l'avenir de notre canton et de sa jeunesse.

Je me réfère à ce qui a déjà été dit pour le descriptif du projet pour ne pas rallonger inutilement nos débats. Il reste toutefois, pour notre groupe, quelques points d'ombre pour lesquels nous souhaiterions, Monsieur le président du Conseil d'État, vos lumières, sous la forme de 4 questions:

- Une question générale tout d'abord, au niveau de la gestion de ce type de projets immobiliers, est-ce que le Grand Conseil est contraint d'accepter les projets issus du fonds FIGI sans aucune autre marge de manœuvre que de dire oui ou non? Ne serait-il pas possible d'impliquer plutôt une délégation du Grand Conseil à l'heure où toutes les options n'ont pas encore été bloquées définitivement? Nous comprenons bien sûr qu'il n'est ni raisonnable, ni possible de raboter 5 ou 10 millions en fin de projet sans supprimer dans les faits des salles de classe, mais avons de la peine à concevoir que notre seule influence directe ou indirecte soit de dire oui ou non en fin de processus, sans de vrais consultations préalables sur les options choisies, par exemple avant que le concours ne soit lancé. Une simple présentation à la commission compétente avant que le concours d'architectes ne soit mené à terme, ne serait-elle pas une option intéressante à l'avenir pour les projets aussi importants?

- Une deuxième question plus spécifique, ce nouveau lycée-collège sera construit à proximité immédiate d'un axe de circulation qui comprend un trafic important. Que compte faire l'État pour éviter les risques et nuisances liés à cet élément de fait et sécuriser le futur lieu de

vie et d'apprentissage de centaines d'étudiantes et étudiants? Le canton doit-il accessoirement s'attendre à des frais supplémentaires à court ou à moyen terme pour déplacer une partie de ce trafic en d'autres lieux pour autant que cela soit possible?

- Une troisième question plus financière, nous suivons l'évolution du fonds FIGI avec une attention soutenue depuis sa naissance. En 2021, il n'est simplement pas admissible que nous n'ayons aucune visibilité très restreinte de l'état actuel de ce fonds au moment de voter un engagement de près de 85 millions de francs que ce soit au niveau comptable pur à ce jour ou au niveau des engagements définitifs déjà pris en son nom. La seule certitude actuelle est que le fonds destiné aux engagements immobiliers du canton est déjà plus qu'entamé. Pour le groupe PDC du Bas, le but du fonds FIGI n'est pas seulement de rattraper des retards d'investissements par les soins du Conseil d'État de la législature 2017-2021, mais bien de donner à l'État, durablement, les moyens d'une politique immobilière intelligente avec une vraie vision des coûts mais aussi parfois des économies réalisées grâce à la réduction des locations auprès de tiers. Nous soutenons donc la commission des finances qui tente régulièrement d'en savoir plus et d'avoir des présentations plus compréhensibles pour les simples parlementaires que nous sommes et nous attendons ainsi un peu plus de transparence à ce sujet que ce soit dans les futurs comptes et budgets mais également de la part du Conseil d'État actuel et celui qui sortira des urnes prochainement.

- Une dernière question, finalement, plus régionale mais qui nous tient à cœur: si le groupe PDC du Bas soutient avec enthousiasme et conviction la construction de ce nouveau collège, il espère sincèrement que le Conseil d'État se rappellera de l'obligation qui est faite au fonds FIGI de répartir ces investissements de manière équitable sur les différentes régions constitutionnelles du canton. Si un sur investissement aux alentours de Sion est difficilement évitable et même souhaitable pour les questions d'opportunité, on peut le comprendre. Le Bas-Valais notamment ne doit pas être oublié. A ce jour, à l'exception notable du projet de la Castalie à Monthey, aucun investissement immobilier cantonal d'importance n'a eu lieu dans notre région. C'est un choix du Conseil d'État que nous pouvons tout à fait comprendre et nous voulons croire qu'il va partiellement corriger ce manque bientôt, notamment en donnant au vénérable collège de L'Abbaye de St-Maurice, les moyens nécessaires à sa remise au goût et besoins du jour.

Sous ces quelques réserves, nous soutenons pleinement l'entrée en matière et la décision qui nous est proposée ce jour.

La discussion est close.

Constantin Patricia, députée, AdG/LA, présidente de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS)

Je remercie tous les groupes pour l'entrée en matière sur ce crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau lycée-collège au Cours Roger Bonvin à Sion.

Pour rappel, ce projet donne suite au fait que les écoles et EPP-ECG et école de commerce de Sion ont reçu de la ville un préavis de résiliation de leur contrat dans les locaux situés à St-Guérin. Le canton a donc entrepris de prévoir un déménagement de ces écoles dans l'actuel lycée-collège de la Planta. Les locaux y sont adaptés, moyennant certains travaux de rénovation qui ne font pas partie de ce crédit ici présenté.

Le canton a entrepris l'étude de la construction d'un nouveau collège entre le quartier de Vissigen et de Champsec. Ce nouvel outil permettra d'accueillir tous les élèves du collège de la Planta, de désengorger le lycée-collège des Creusets qui compte actuellement beaucoup plus d'élèves qu'il avait été prévu lors de sa construction.

Notre commission a analysé ce dossier sous les aspects, à savoir:

- que l'attribution des travaux se fasse à des entreprises locales,
- le rééquilibrage des classes entre les collèges,

- la mobilité et, à ce sujet, il est à noter que le trajet de la gare au nouveau collège est légèrement plus long que celui de la gare aux Creusets, mais cela représente quelques minutes. Il est clair qu'il faudra sécuriser ce trajet. Je rejoins les interventions des différents groupes à ce sujet.

Traiter le crédit d'engagement d'un nouveau collège est un événement qui arrive que très peu souvent ou rarement dans une législature, voire dans plusieurs. Notre commission a eu ce privilège.

Pour terminer, la commission vous recommande à l'unanimité d'accepter ce crédit d'engagement.

Je vous remercie de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier sincèrement pour votre soutien à ce projet qui est un projet d'envergure. C'est vrai qu'à l'aune d'une vie politique ou de plusieurs générations, ce n'est pas souvent qu'on peut s'exprimer sur un projet comme celui-là. Ça faisait 40 ans qu'on n'avait pas construit un nouveau collège et à l'exception de l'école de commerce de Sierre, le bâtiment Corinna Bille qui a été construit et inauguré récemment, dans le domaine du secondaire II, les écoles cantonales, on n'avait plus rien construit depuis très longtemps.

La population valaisanne a augmenté. Ce n'est pas qu'on a une augmentation de la part de ceux qui se destinent à des études longues ou à une formation gymnasiale, mais c'est bien la population qui augmente.

C'est un projet qui concerne, Monsieur Fellay, tout le canton, parce qu'à l'époque où j'étais collégien, les gens de Martigny, n'allait pas forcément au collège à Sion et aujourd'hui, un jeune de Martigny, 50% iront à St-Maurice et 50% iront à Sion. Ça montre bien l'importance de cette œuvre pour l'ensemble du canton et à il va sans dire qu'il est aussi ouvert aux jeunes du Haut-Valais qui voudraient apprendre la deuxième langue du canton, c'est une évidence.

On a quatre collèges dans le canton, assez bien répartis sur le cours du Rhône avec un collège à Brigue, un collège à St-Maurice et deux collèges sur le site de Sion. Tous ces collèges ont un peu plus de 1'000 étudiants chacun, donc un certain équilibre de taille entre ces différentes institutions et c'est une grandeur qui fait sens. On aurait pu imaginer construire un immense collège de 2'000 étudiants, ce n'est pas une taille, d'après les expériences qui ont été faites aussi dans d'autres cantons, qui est idéale. Mais cette taille d'à peu près 1'000-1'300 étudiants, c'est une bonne taille.

Sur la question de la localisation, c'est la seule critique que j'ai entendue mais c'était dans la discussion sur le point précédent qui concernait la Berufsfachschule Oberwallis, on a dit: ce n'est pas l'idéal. La question Sierre/Sion ayant été tranchée précédemment et clairement par votre Grand Conseil, le choix se faisait sur Sion. Et ça a été dit, il y avait plusieurs problèmes à résoudre et on fait une pierre trois coups, parce qu'il y a trop de monde aux Creusets, il y avait trop de monde à la Planta et puis le bâtiment des Collines qu'on utilise pour l'école de commerce et l'EPP n'était plus disponible parce que la ville voulait le reprendre. Alors on a dit: on reconstruit quelque chose en lieu et place de la Planta, un nouveau collège. On peut désengorger le collège des Creusets et on résout ce problème immobilier.

Pourquoi à cet endroit-là? Il y a eu neuf sites qui ont été évalués sur la ville de Sion, neuf parcelles différentes du côté de la piscine, du côté de l'Ancien stand. On a tourné ça dans tous les sens, aussi avec la ville que je remercie pour l'excellente collaboration sur ce dossier et on est arrivés au Cours Roger Bonvin. Ce n'est pas à Perpète-lès-oies! Ce n'est pas très loin. Quand la passerelle sera construite sur la gare de Sion pour lier la ville au Campus Energypolis, on sera à équidistance quand vous êtes au Cours Roger Bonvin ou que vous êtes au collège des Creusets, vous êtes exactement à équidistance.

Si on avait construit ce nouveau collège dans la zone de l'Ancien stand ou de la piscine, on aurait eu une concentration de plusieurs milliers d'apprentis et d'étudiants au même

endroit, ce qui, d'après tous les spécialistes, n'était pas forcément une excellente idée. Donc, on a décidé de répartir et on est là vraiment au bout de cette rue qui sera de plus en plus verte et douce, qui est la Rue de l'Industrie actuelle avec le campus Energypolis et tout au bout, on aura ce nouveau collège qui sera exactement situé entre la Ferme-Asile et puis la pizzeria du Pont du Rhône pour ceux qui ne connaîtraient pas très bien le site. Donc voilà, la question de la localisation.

Il y a des investissements qui sont assez bien répartis sur le cours du Rhône. J'aimerais vous le démontrer maintenant, c'est qu'on a complètement assaini le collège des Creusets ces dernières années. On a commencé par un tout petit travail de rénovation et quand on a trouvé de la laine de verre dans les flux d'aération, on a dû rénover complètement ce collège. C'est un investissement entre 25 et 30 millions. C'est quand même très important pour un collège qui a déjà plus de 40 ans. On construit ce nouveau collège pour 85 millions. On a construit du côté de Brigue le bâtiment Stahl, qu'on a rénové pour l'enseignement de la musique. On a construit une halle du Freestyle, c'était encore pendant cette législature pour qu'aujourd'hui on soit reconnu comme centre de formation par Swiss Ski pour toutes les disciplines olympiques et ça, c'est aussi une bonne chose pour le collège de Brigue et il y a évidemment le prochain investissement qu'il faudra envisager à Brigue, le plus grand internat actuel du canton, c'est le celui du collège de Brigue. Il est dans un état, pour ceux qui l'ont fréquenté, Margaux Dubuis pourrait en témoigner, qui rappelle délicieusement les années 70 et certains vieux films. Donc, il faut qu'on puisse vraiment rénover cette infrastructure pour tout le Haut-Valais, parce que là il y a encore beaucoup de jeunes, non seulement des francophones, c'est 12 à 13% du collège de Brigue qui sont francophones. Et puis, il y a aussi des jeunes qui viennent de toutes les vallées qui ne peuvent pas rentrer tous les jours chez eux.

Et puis, le fameux collège de St-Maurice auquel Monsieur Fellay a fait allusion et ça, c'est, je pense, très important. Ici, on a une relation de très longue date avec une communauté religieuse, l'Abbaye de St-Maurice et on souhaite perpétuer cette collaboration, perpétuer c'est peut-être un peu pompeux comme terme pour une communauté qui a 1500 années d'histoires. On veut signer une convention de long terme avec l'Abbaye de St-Maurice. Et puis, on aimerait trouver des solutions parce que ce collège, il est dans un état de désuétude avancée avec une aile scientifique où vous avez des fuites de gaz, ce n'est pas possible de continuer comme ça!

Donc, on avait aussi là une idée et l'idée maintenant, on a fait des négociations pendant ces 4 ans, comme on a conçu ce nouveau collège à Sion, en parallèle, on a mené une négociation qui n'était pas très facile mais qui est aboutie maintenant puisqu'on l'a formalisé avec une décision du Conseil d'État de la semaine dernière. Eh bien!, on va racheter le collège de St-Maurice, toute la partie de 1961, ce qui s'appelle le nouveau collège mais qui a déjà 60 ans. Eh bien!, on va racheter cette partie-là. L'Abbaye entre en matière sur une vente.

Et puis, pour ceux qui ont fréquenté le collège de St-Maurice, la partie de l'internat va être transformée et puis, ensuite, louée à l'Abbaye de St-Maurice. La communauté ne voulait pas se séparer de ce bien qui fait partie intégrante du monument historique et on va là trouver une excellente solution que vous aurez aussi l'occasion de traiter ces prochaines années. Donc, on a vraiment là trouvé une solution, c'est vrai que le collège de St-Maurice doit être rendu plus attractif. Un jour ou l'autre, il y aura bien un collège à Aigle. C'est prévu par nos voisins vaudois et c'est très important de maintenir une grande attractivité sur le site de l'Abbaye de St-Maurice et je suis très heureux et très reconnaissant aussi aux chanoines et au Père Abbé Scarcella d'avoir aussi envisagé cette solution qui a nécessité de longues discussions et de longues négociations. Mais comme ça vous avez les cartes sur la table et vous verrez que l'on aura vraiment quelque chose d'attractif sur l'ensemble du canton.

Le FIGI, c'est une discussion éternelle, de savoir si on en fait trop, si on n'en fait pas assez. Dans ce domaine-là, on avait une nécessité de rattrapage et d'entretien qui était patente. Il faut trouver maintenant des solutions. On en a fait peut-être beaucoup pendant cette législature mais on est dans le fond là pour ça.

Vous avez à chaque fois l'occasion de vous prononcer sur un projet. C'est vrai que c'est en disant oui ou non, peut-être qu'on peut envisager que dans les jurys de concours à l'avenir, mais c'est une idée que je lance comme cela, on puisse avoir, par exemple, la présidente de la commission compétente avec qui on a débattu quand même assez souvent de ce projet avant de vous le présenter clé en main. Eh bien!, on pourrait envisager qu'une personne ou l'autre de cette commission puisse être dans le jury de concours pour évaluer la centaine de projets qui ont été soumis pour ce nouveau collège au Cours Roger Bonvin.

C'est des projets qui venaient de l'Europe entière. C'était extrêmement intéressant de voir toutes les idées qui ont été développées. C'est un projet du bureau Capua Mann; ceux qui ne connaîtraient pas peuvent aller voir le cycle de St-Maurice qui a été construit par ce bureau d'architecture de Lausanne. C'est vraiment quelque chose de très réussi.

Là, on aura un projet qui pourra accueillir 1'350 étudiants, 4 salles de sport, 500 places en réfectoire, 500 places aussi dans une aula et puis, des classes et des classes spéciales sur plusieurs étages, sur les trois étages. Il fallait trouver une solution relativement dense, parce qu'on est au bord du Rhône. On n'a pas une parcelle non plus hyper étendue et puis, intégrer évidemment, tous les aspects énergétiques et environnementales. Ça a déjà été dit, je pense que c'est un très très beau projet pour les prochaines générations. C'est un beau cadeau que vous faites aujourd'hui à la jeunesse valaisanne!

Je vous remercie.

Le président

Aucun groupe ne s'est prononcé contre l'entrée en matière. Nous allons donc passer à la lecture.

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports

Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Présidente: Patricia Constantin / Rapporteur: Jean-Pierre Terrettaz

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un lycée-collège au Cours Roger Bonvin à Sion est adopté comme il suit:

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé (dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique) par 125 voix en séance du Grand Conseil, à Martigny, le 9 février 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Cette décision est donc entérinée car prise en une seule lecture.

Constantin Patricia, députée, AdG/LA, présidente de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS)

Je remercie ce Parlement pour l'acceptation de ce crédit d'engagement pour le nouveau collège au Cours Roger Bonvin. Je profite de ce temps de parole qui m'est donné pour ma dernière prise de parole en ma qualité de présidente de la commission EFCS.

Je remercie sincèrement les trois chefs de département avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler au sein de cette commission:

- Madame Esther Waeber-Kalbermatten pour la culture,
- Monsieur Frédéric Favre, pour l'Office cantonal du sport et,
- Monsieur Christophe Darbellay pour la formation.

Je remercie l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de tous ces différents services pour leur étroite collaboration tout au long de mon mandat de présidente.

Je remercie l'ensemble de la commission EFCS pour ces années de collaboration et pour leur excellent travail. Notre commission a eu la chance et l'opportunité de dessiner le futur des jeunes générations de notre canton, tant dans le domaine de l'école obligatoire, du secondaire II et des hautes écoles. À titre personnel, j'espère que chacun de ces niveaux scolaires soit toujours soutenu de manière égale car le futur de nos jeunes passe par là.

Je souhaite bonne chance à tous mes collègues députées et députés, députées et députés suppléants qui remettent leur mandat à disposition et pour ceux d'entre vous qui terminent leur carrière au sein de ce Parlement, je vous souhaite tout le meilleur!

Je souhaite également bonne chance aux conseillers d'État qui remettent leur mandat à disposition et je souhaite à Madame Esther Waeber-Kalbermatten et Monsieur Jacques Melly, tout le meilleur pour leur retraite politique.

Pour terminer, en ces temps toujours troublés, prenez soin de vous et de vos familles.

Merci de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Je n'aimerais pas laisser passer cette occasion de remercier la présidente de la commission Patricia Constantin et toute la commission pour l'énorme engagement, pour la bienveillance, pour la collaboration aussi avec le département. Aussi en dehors des séances, on a eu beaucoup d'échanges, elle s'est intéressée beaucoup à ce sujet et j'aimerais dire alors toute ma reconnaissance. J'ai eu deux présidents dans cette commission EFCS, mais c'est... Toutes les commissions sont bonnes, mais celles-là sont meilleures encore avec Lötscher et puis Constantin comme présidents.

On a eu vraiment un appui avancé sur des dossiers comme celui-là, comme le collège qu'on a envisagé au tout début de la législature. Maintenant on est pratiquement à la première pierre 4 ans plus tard. Et c'est, dans le rythme politique, quelque chose d'assez impressionnant pour un objet d'une telle importance avec un soutien unanime de votre Parlement, franchement, c'est une très belle chose qui commence. Je me réjouis qu'on puisse mettre à disposition de telles infrastructures pour les jeunes Valaisans de demain!

Le président

Je vais maintenant passer pour la troisième fois à la troisième entrée en matière et première lecture.

3. **Entrée en matière et première lecture:** Loi d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires / Loi abrogeant la loi d'adhésion à l'Accord intercantonal universitaire

Eintretensdebatte und erste Lesung: Gesetz über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung über die Beiträge an die Ausbildungskosten von universitären Hochschulen / Gesetz zur Aufhebung des Gesetzes über den Beitritt zur Interkantonalen Universitätsvereinbarung

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Délégation aux affaires extérieures

Delegation für auswärtige Angelegenheiten

Président: Flavien Sauthier / Rapporteur: Thomas Birbaum (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Terrettaz Jean-Pierre, député, PLR

Le groupe PLR a étudié les deux lois avec attention.

Lors de sa séance du 27 juin 2019, le Plénium de la conférence nationale des directeurs cantonaux de l'instruction publique a approuvé le texte de l'accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires. Cet accord remplace l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997. Le comité de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique décidera de l'entrée en vigueur, car 18 cantons auront fait le pas vers l'adhésion. Actuellement, 16 ont répondu par l'affirmative. Celle-ci est prévue pour le début de l'année académique 2021-2022, avec des incidences financières lors de l'exercice 2022. Actuellement, le Valais contribue à hauteur de 41,45 millions par an pour les 2'871 étudiantes et étudiants qui se forment dans les universités suisses, sans compter les EPF.

À l'inverse, UniDistance dont le siège suisse est à Brigue a perçu à peu plus de 10 millions pour les 958 étudiants en provenance d'autres cantons suisses.

Que signifie, pour le Valais, ce nouvel accord intercantonal? Quelles en sont les modifications?

- Suppression du rabais de 10% pour pertes migratoires: cette disposition a été fortement combattue avec comme argument principal que la situation de 1997 n'était plus la même qu'aujourd'hui et que cette disposition pourrait concerner aujourd'hui tous les cantons.

- Adaptation et fixation des tarifs sur la base des coûts standardisés ou effectifs et non plus suite à une négociation politique. Les coûts réels seront désormais facturés.

- Intégration des coûts de la recherche dans le calcul de la contribution.

L'implication active du canton du Valais dans des discussions préalables a permis à celui-ci de limiter les dépenses supplémentaires annuelles de 5 millions à 2 millions. Le nouvel accord prévoit, entre autres, une mise en vigueur progressive des nouveaux tarifs sur trois années. Un merci spécial à toutes les personnes qui ont contribué et un merci spécial au chef de service Stéphane Bumann.

A contrario, les recettes d'UniDistance suisse sont en diminution de l'ordre de 800'000 francs par an. Dès 2025, suite à son accréditation institutionnelle, la subvention fédérale augmentera de 2 millions par an. Le canton du Valais maintiendra sa contribution aux départs de fonctionnement. Il est donc primordial que le canton du Valais adhère à ce nouvel accord qui assure aux étudiantes et étudiants valaisans les mêmes conditions d'accès que celles offertes aux jeunes des autres cantons confédérés. Il est aussi important que le Valais accueille des étudiants d'autres cantons dans UniDistance, intégrés dans cet accord.

Cet accord intercantonal doit être approuvé par le Grand Conseil par une loi d'adhésion. En même temps que le canton déclare son adhésion, il se retire de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997.

Le groupe PLR accepte d'entrer en matière sur les deux lois et vous demande d'en faire de même.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Michelet Audrey, députée (suppl.), PDCC

Le groupe PDC du Centre a étudié avec attention le projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires du 27 juin 2019 et ne peut que saluer le travail effectué par tous les acteurs qui y ont contribué.

Si l'augmentation des contributions aux coûts de formation des HEU a pu être limitée à 2 millions par année à partir de 2025, c'est grâce à l'immense travail de négociation entrepris notamment par le canton du Valais par le biais du Département de l'économie et de la formation dirigé par notre conseiller d'État Christophe Darbellay, le Service des hautes écoles du canton du Valais, ainsi que, ne l'oublions pas, la délégation aux affaires extérieures, par la mise en place d'un bureau interparlementaire de coordination.

Assurer le maintien de l'adhésion du canton du Valais à cet accord est absolument fondamental pour notre canton, afin de garantir à toutes les Valaisannes et tous les Valaisans, une égalité d'accès à toutes les hautes écoles universitaires cantonales et une contribution aux coûts de formation de la part du canton qui soit basée sur la réalité du terrain. Il est également primordial que le canton du Valais puisse continuer à accueillir des étudiants d'autres cantons au sein de ses filières de Bachelor et de Master proposées par l'institution universitaire UniDistance Suisse.

Au même titre que pour l'adhésion du canton du Valais aux accords intercantonaux sur les hautes écoles spécialisées et les écoles supérieures, le groupe PDC du Centre est donc totalement favorable à ce projet d'adhésion sur la contribution aux coûts de formation des hautes écoles universitaires et remercie encore tous les acteurs impliqués dans les négociations pour leur travail en faveur du canton et des étudiants valaisans.

Je vous remercie pour votre attention.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Je remercie Monsieur Terretaz pour le résumé très très complet du dossier et je ne prolongerai pas plus.

Je tiens juste à dire que cet accord est nécessaire et qu'il a été magnifiquement bien négocié par le chef de service et nous tenons à le remercier.

Oskar Freysinger nous parlait de 11 millions quand on commençait à discuter de ce dossier. On est tombé à 5 millions au début des discussions et on se retrouve aujourd'hui avec

2 millions supplémentaires grâce au travail au corps qui a été mené. Merci au département pour ce travail en faveur du Valais.

À noter également qu'UniDistance s'en sort avec en bonus d'1,2 millions par année, ce qui est non négligeable.

Le groupe PDCB prend donc acte, accepte l'abrogation et la nouvelle loi d'adhésion et salue l'excellent travail mené par le département.

Werlen Egon, Grossrat (Suppl.), CSPO

(...)

Entschuldigen Sie die kleine Verzögerung. Ich habe irrtümlich meine Notizen irgendwie gelöscht.

Diese Änderung im Bereich der Zahlungen an die Universitäten ist für den Kanton Wallis leider sehr nachteilig. Zum guten Glück haben Herr Staatsrat Darbellay und der ehemalige Dienstchef Bumann dort sehr gut verhandelt und einiges so zu sagen retten können: Anstelle von 5 Millionen sind es jetzt jährlich «nur» (in Anführungszeichen) 2 Millionen, die wir mehr bezahlen müssen. Das ist für den Kanton letztendlich ein happiges Stück, obwohl es nur 2 Millionen sind. Auch sehr relevant und auch sehr wichtig für das Wallis ist, fernuniversitäre Studien werden bis 2027 immer weniger, bis am Schluss 800'000 Franken weniger, Geld erhalten als sie hätten, würde das heutige System weitgehen. Das ist für eine universitäre Institution wie die FernUni ein grosses Stück Geld, das dort verloren geht.

Würden wir dieses Gesetz nicht annehmen, würde es noch schlimmer kommen. Aus diesem Grund ist es äusserst wichtig, dass wir hier die alte Vereinbarung aufheben und die neue Vereinbarung unbedingt annehmen, das im Sinne des Kanton und auch der universitären Institutionen, die wir im Kanton haben, in diesem Fall ist das die FernUni.

Ich hoffe natürlich, dass wir in Zukunft hier auch einen Schritt weiterkommen. Ob wir dann einmal eine Universität im Wallis haben oder nicht, ist eine andere Frage. Das hat seine Vor- und Nachteile, auch kostenmässig, ist aber sicher auch ein Schritt in ein modernes Wallis.

Ich bitte Sie im Namen der CSPO, diesem Gesetz zustimmen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA Voilà une belle manière d'utiliser l'expression la boucle est bouclée, tant l'accord intercantonal universitaire a jalonné l'activité de la délégation aux affaires extérieures durant toute cette législature.

Entre les premières annonces de cet accord qui devait grever annuellement les comptes de l'Etat du Valais de plus de 5 millions supplémentaires, et la version bien plus modeste à laquelle nous allons adhérer aujourd'hui, la délégation a été continuellement sur le qui-vive.

Au nom de l'AdG/LA, je tiens à souligner la belle collaboration que nous avons eue avec l'ancien chef de service Stefan Bumann. Il nous a notamment sérieusement coachés pour la commission interparlementaire que nous avons demandée, puis même présidée.

La démocratie participative en ressort grandie. Les voix convergentes de l'administration, des députations cantonale et fédérale ont été entendues par les autres cantons suisses.

Sur le fond de cet accord, l'AdG /LA salue le fait que le prix à payer par étudiant sera désormais fixé sur la base de tarifs sur des coûts standardisés. Feus les prix politiques et vive les prix plus justes et équitables!

Evidemment, la suppression des rabais pour pertes migratoires intervient et entraîne des coûts supplémentaires. Toutefois, l'évolution de la philosophie de nos universitaires fait que ces rabais deviennent de moins en moins cohérents; leur suppression est donc totalement légitime, et ce d'autant plus que même si les EPF ne sont pas concernées par cet accord, le développement du site de Sion tend à compenser ces fameuses pertes migratoires.

L'AdG/LA est donc totalement favorable à l'adhésion à cet accord et à l'abrogation de l'ancienne version.

Je vous remercie de votre attention.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Die interkantonale Universitätsvereinbarung vom Jahr 1997 soll aufgehoben werden. Diese wird ersetzt durch eine neue interkantonale Universitätsvereinbarung. Der Kanton Wallis zahlte 2020 41,5 Millionen an die Universitätskantone. Die neue Vereinbarung kostet uns zusätzlich ca. 2 Millionen Franken pro Jahr. Dies dank dem Geschick der Verhandlungsdelegation, wie wir gehört haben auch vom ehemaligen Dienstchef Stefan Bumann. Am Anfang war ja die Rede von 5 Millionen und dank guter Taktik und guter Verhandlungsbasis konnte das auf 2 Millionen gesenkt werden.

Für uns aus Sicht im Oberwallis ist sehr erfreulich, dass die FernUni Schweiz mit Sitz in Brig, die ja 2020 die Akkreditierung als Universität erhalten hat, was ein Riesenerfolg ist, und die heute tausende Studierende aus anderen Kantonen bei sich eingeschrieben hat, dass diese jährlich 10 Millionen an Beiträgen erhalten kann.

Eine Frage haben wir diesbezüglich. Es steht auch im Bericht, dass durch die neue Vereinbarung die FernUni 800'000 Franken weniger erhält. Es ist aber nicht geschrieben worden, wie dies begründet ist.

Wie vorher schon gesagt, die grössten Veränderungen sind die Aufhebung des Wanderabzugs und neu auch, dass die Anpassung der Tarife aufgrund der standardisierten Kosten pro Fachbereich festgelegt werden.

Wir von der CVPO stimmen der neuen interkantonalen Universitätsvereinbarung zu.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Sauthier Flavien, député, UDC, président de la délégation aux affaires extérieures (AE)

Je vois que cet accord fait enfin l'unanimité chez tout le monde. C'est vrai que ça a été long et compliqué pour négocier quelque chose que tout le monde accepte et qui soit acceptable. Là, je crois qu'on tient enfin le bon bout! C'est une très bonne chose.

Je vois que tous les groupes sont unanimes et d'accord sur le principe.

Je veux remercier aussi le conseiller d'État Monsieur Christophe Darbellay, ainsi que tous les gens qui ont travaillé avec lui, la commission des affaires extérieures qui a aussi passé beaucoup de temps avec cette CIIP.

Je vous demande, dans l'acceptation de ces accords, de voter ça en une seule lecture.

Merci.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

L'accord intercantonal universitaire règle en fait la problématique de la répartition des coûts pour nos 2'870 étudiants qui sont dans les 11 universités qui sont détenues par des cantons en Suisse. On ne parle pas des écoles polytechniques fédérales. Là, on n'a pas à payer notre écho. C'est l'affaire de la Confédération. Par contre, pour nos universitaires, on paie un montant en fonction des études qui sont embrassées par nos étudiants.

Lorsque j'ai trouvé ce dossier sur mon bureau, le surcoût était estimé à 13 millions de francs pour le canton du Valais, à peu près 25% de ce qu'on paie parce qu'il faut savoir qu'on est le deuxième plus grand canton non universitaire du pays. Il y a seulement le canton

d'Argovie qui paie plus que nous. Au titre de l'accord intercantonal universitaire, nous payons 41 millions et dorénavant, on paiera dès 2022, 43 millions de francs.

Cette convention, elle remplace celle de 1997. Elle a été adoptée à l'unanimité de la Conférence des directeurs de l'instruction publique en 2019. Et maintenant, vous êtes appelés à vous prononcer sur l'adhésion au nouvel accord, respectivement l'abrogation de l'ancienne convention.

Ce qui se passe ici, c'est qu'il y avait deux éléments qui étaient à prendre en compte et qui ont conduit à ces surcoûts. Le premier, c'est la suppression du rabais pour pertes migratoires qui n'était plus considérée comme un système très cohérent mais qui arrangeait bien le Valais puisqu'on a beaucoup d'étudiants qui partent et certains ne reviennent pas. Même si les choses sont en train de s'améliorer, on a une situation qui est un petit peu différente de celle qui prévalait il y a une dizaine d'années. On a aujourd'hui pratiquement les deux tiers des étudiants valaisans qui ont fait des études universitaires (Baccalauréat, Bachelor, Master ou encore études doctorales) qui sont en Valais 5 ans après la fin de leurs études. Quand j'ai vu cette statistique, ça m'a beaucoup étonné. Très franchement, je pensais qu'il y en avait beaucoup plus qui ne reviendraient jamais, et c'est une évolution qui est assez positive. Elle s'est même améliorée. On est dans les cantons qui ont commencé à vraiment amorcer le retour des cerveaux valaisans.

Ensuite, sur cette question des prises en compte des frais de recherche, ça, c'était le grand combat des cantons universitaires, c'était de se dire on va faire payer à ceux qui n'ont pas d'université plus de frais, notamment pour les recherches en médecine. C'est ce qui est évidemment le plus cher. Ils voulaient le faire peser sur d'autres cantons. Vous imaginez que dans cette négociation, on ne partait pas avec des bonnes cartes dans notre jeu parce que nos principaux alliés qui sont les universités, qui accueillent des étudiants valaisans, par exemple Genève et Lausanne, avaient des intérêts totalement opposés aux nôtres parce qu'eux voulaient évidemment faire supporter les recherches en médecine à notre canton.

Là vraiment, ich möchte da wirklich würdigen das Engagement von Stefan Bumann. Der ist jetzt in Pension, aber er hat sich enorm engagiert in diesem Dossier. Wir haben da wirklich sehr, sehr viel lobbyiert, und er hat wirklich viel Arbeit gemacht in der ganzen Schweiz, dass er zu diesem brillanten Resultat: Zusatzkosten von 2 Millionen anstelle von 5, 11 oder 13 Millionen, also je nach Etappen, die wir hatten. Also herzlichen Dank für diese Engagement!

Maintenant on a, je crois, une bonne solution qui permet cette mobilité. On n'a pas le choix. Il faut ce genre d'accords intercantonaux pour assurer la mobilité de nos étudiants pour qu'ils puissent aller faire des études à l'extérieur du canton. Ça a été un très grand combat de la législature. C'est aussi un combat qu'on mène dans notre intérêt puisqu'on a, dans les institutions universitaires dorénavant, une accréditation de la FernUni. Ça c'est aussi un grand résultat de cette législature qui a demandé beaucoup de négociations pour Stefan Bumann et pour votre serviteur, parce que ce n'était pas évident. Dans un premier stade, l'accréditation de la FernUni avait été refusée. Il a fallu faire un gros exercice pour retourner cette situation et dorénavant, la FernUni est reconnue comme un institut universitaire à part entière, touche les contributions de la Confédération et pour tous les étudiants, par exemple si de jeunes Argoviens sont à la FernUni à Brigue, eh bien, le canton d'Argovie va payer au titre de l'AIU pour ces étudiants, au même titre que nous payons pour des étudiants en médecine valaisans qui seraient à l'université de Genève. Donc ça, c'était aussi quelque chose de très très important qu'on a maintenant réussi à stabiliser, pour le bien de la FernUni et du canton du Valais.

Merci aussi à la commission, merci à Flavien Sauthier le président pour la bonne collaboration et pour avoir soutenu cet accord, même s'il y a 2 millions en plus, c'est un accord qui est très important pour les jeunes valaisans et puis, on a pu limiter les dégâts vraiment dans une mesure qui était presque inattendue.

Merci beaucoup!

Le président

L'entrée en matière est acceptée par tous les groupes. Nous allons poursuivre avec la première lecture.

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Entwurf des Staatsrates (Synopse)

Délégation aux affaires extérieures

Delegation für auswärtige Angelegenheiten

Président: Flavien Sauthier / Rapporteur: Thomas Birbaum (suppl.)

Titres et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé loi d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires du 27 juin 2019 (accord intercantonal universitaire, AIU) est adopté comme il suit:

Articles 1 et 2, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Accord intercantonal universitaire [Adhésion par le canton du Valais le 28.09.1998. Entrée en vigueur le 01.03.1999.] du 20.02.1997 (Etat 01.12.2011) est abrogé.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Nous allons donc voter comme annoncé deux votes séparés.

La loi d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires est adoptée par 119 voix en première lecture.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

La loi abrogeant la loi d'adhésion du 28 septembre 1998 à l'Accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 est adoptée par 121 voix en première lecture.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Monsieur Flavien Sauthier le président de la délégation aux affaires extérieures a proposé que ces deux lois soient traitées en une seule lecture. Je vais donc vous proposer le traitement en une seule lecture pour les deux lois simultanément.

La lecture unique est acceptée par 119 voix.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich) Je vais passer au point numéro 4.

4. **Entrée en matière et première lecture:** Loi d'adhésion à la modification de la convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais / Décision portant sur le cautionnement complémentaire de l'Etat du Valais pour l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais

Eintretensdebatte und erste Lesung: Gesetz über den Beitritt zur Änderung der interkantonalen Vereinbarung über das Spital Riviera-Chablais Waadt und Wallis / Beschluss über die zusätzliche Bürgschaft des Staates Wallis für das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Délégation aux affaires extérieures

Delegation für auswärtige Angelegenheiten

Président: Flavien Sauthier / Rapporteur: Thomas Birbaum (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

Faire table rase et écrire une nouvelle page de l'histoire de l'Hôpital Riviera Chablais. Tel est le vœu du groupe PLR. Il est temps de partir sur des bases solides en s'appuyant sur une nouvelle convention et un nouveau conseil d'établissement.

Le projet de loi qui nous occupe ce jour est arrivé 4 jours avant la séance aux membres de la délégation. Nous relevons, encore une fois, la transmission tardive des documents.

La délégation devait se prononcer sur trois objets:

- un crédit complémentaire de 6,75 millions,
- un cautionnement complémentaire de 17,55 millions,
- ainsi que la modification de la convention intercantonale.

Le crédit complémentaire de 6,75 millions a été ajouté au dernier moment par le Gouvernement.

Nous profitons de cette intervention, pour rappeler au Gouvernement, si besoin, que même dans l'urgence, et même en cette période de crise, il y a des processus à respecter, et que tout crédit complémentaire doit être analysé et approuvé par la commission des finances.

Dès lors, cet objet a été retiré du projet de décision et sera traité ultérieurement.

Nous rappelons, par soucis d'honnêteté intellectuelle et par responsabilité politique que:

- le montant demandé par l'HRC de 17,55 millions reste un cautionnement;

- ce montant ne sera pas pris sur les impôts des contribuables afin d'éponger des déficits;

- l'emprunt contracté à une banque Grisonne a été entièrement remboursé;

- et que dans ce montant est englobé une part pour la rénovation de l'hôpital de Vevey et de Monthey, non prévu initialement – rénovations très importantes pour les Chablaisiennes et les Chablaisiens.

C'est pourquoi, le groupe PLR accepte le cautionnement de 17,55 millions pour l'Hôpital Riviera-Chablais.

Lors de la session de juin et du traitement du rapport de l'Hôpital Riviera-Chablais, le groupe PLR n'était pas entré en matière pour la nomination d'une CEP. Nous souhaitons attendre le résultat de l'audit commandé par les gouvernements valaisans et vaudois.

Le rapport a été rendu avec, notamment, les recommandations suivantes sur la gouvernance:

- un conseil d'établissement fort, stable et indépendant composé de 7 membres, choisis conjointement par les deux gouvernements;

- une commission ad hoc, composée de représentants régionaux qui feraient le lien entre les acteurs médicaux de la région. Ce qui auraient permis d'avantager un hôpital public au détriment des cliniques privées dans l'orientation médicale.

Force est de constater qu'à la lecture de ladite convention, le projet qui nous est soumis s'écarte du rapport rendu par l'auditeur sur la gouvernance.

En effet, Le conseil d'établissement sera composé de 9 membres, dont 6 nommés par le Conseil d'Etat vaudois et trois par le Conseil d'Etat valaisan.

Notre groupe, lors de sa prise de parole en juin, avait émis le souhait que les membres choisis par le Gouvernement ne soient pas des choix politiques.

C'est avec regret que nous constatons que d'une part nos souhaits, et d'autre part les recommandations faites par l'auditeur n'ont pas été suivies, ni par la commission, ni par les départements. C'est sur proposition du préfet du district de Monthey que le Conseil d'Etat a choisi un président de commune.

Madame la conseillère d'Etat, quels sont les critères qui ont été retenus pour la nomination des membres du conseil d'établissement? Les compétences médicales et financières ont-elles été prises en compte ou s'agit-il d'une nomination politique et régionaliste?

Pour le PLR, le contenu de ce projet de convention, montre que les départements souhaitent garder le contrôle et que les recommandations de l'auditeur ne sont pas implémentées. Dès lors, était-il nécessaire de commander un audit, si en finalité, les recommandations ne sont pas suivies?

Les conséquences financières de cette nouvelle convention sont de 31,25 millions sur 15 ans.

Comparaison n'est pas raison, mais en toute transparence, nous pouvons rappeler que l'Hôpital du Valais a reçu pour l'année 2019, des prestations d'intérêts générales à hauteur de 231 millions, et l'HRC à hauteur de 27 millions.

A relever que l'article 16 alinéa 1, qui précise que l'hospitalisation des patients vaudois et valaisans est garantie sur les différents sites de l'établissement a été modifié. La phrase «au même tarif» a été supprimée. Madame la conseillère d'Etat peut-elle nous affirmer qu'à l'avenir, il n'y aura pas de différences de tarifs entre un patient vaudois et un patient valaisan?

Quelques points nous satisfont dans ce projet:

- le fait que la direction médicale soit renforcée, ce qui permettra une équité entre les secteurs administratif et médical,

- que dorénavant la mission du conseil d'établissement soit la défense de l'établissement et qu'il n'ait plus de rôle dans l'opérationnel,
- que l'économie de 25 millions à l'horizon 2026 soit inscrit dans la loi d'adhésion cantonale,
- que le personnel ait été écouté, et certaines de leurs revendications satisfaites.

Bien que notre groupe soit déçu par le fait que les recommandations de l'auditeur, n'aient pas été suivies et que nos souhaits n'ont pas été pris en compte lors de l'élaboration de cette convention, nous l'acceptons.

Il est important pour le PLR que la sérénité et la confiance en ce bel établissement soient rétablies et ce pour le bien des patients, du personnel, et de toutes la population Chablaisienne.

Nous resterons attentifs et suivrons avec vigilance la gestion financière future. Nous attendons avec impatience également la réponse à notre postulat pour une «meilleure desserte» à l'HRC en transport publics.

Il me plaît de rappeler que le Chablais abrite une population de 200'000 âmes et que la nécessité d'un tel établissement n'est plus à démontrer.

Il est de notre devoir en tant que représentants politiques de tout mettre en œuvre afin de rassurer les futurs patients de l'Hôpital Riviera-Chablais.

Leur prise en charge sera optimale, en des locaux modernes, adaptés et soigné par du personnel hospitalier de grandes compétences.

En conclusion, le groupe PLR tient à remercier et à féliciter tout le personnel de l'hôpital pour le travail, la motivation et l'abnégation dont il fait preuve en ces temps difficiles et nous leur réitérons toute notre confiance.

Zufferey Philomène, députée (suppl.), PDCC

Le retard dans la transmission des documents à la commission valaisanne, la surprise aussi par l'ajout le 23 décembre 2020, par le Conseil d'État, dans le crédit supplémentaire de 6,75 millions au budget 2021 non annoncé au Grand Conseil et qui ne figuraient pas non plus dans les documents transmis en novembre à la commission interparlementaire.

Ceci est le diagnostic des opérations à traiter si je peux m'exprimer ainsi. Le Valais ne peut reculer à ce stade; les engagements ont été pris dès le début.

Si aujourd'hui, tant au niveau des coûts de la construction que ceux de l'exploitation de l'hôpital seront déficitaires et que l'équilibre financier ne sera pas retrouvé avant 2027, le Valais n'a pas le choix que d'assumer sa part financière. Il est vrai aussi que le Covid a impacté les entrées financières pour l'hôpital. Les normes ayant changé depuis le projet initial, des changements dans la construction ont mis à mal les finances. La nécessité est urgente au vu de la situation critique financière de l'hôpital afin de cautériser l'hémorragie, la blessure est profonde.

Nous devons perfuser pour retrouver l'équilibre financier. Nous sommes dans l'obligation aujourd'hui d'accepter le cautionnement des 17,55 millions et d'accepter également cette convention intercantonale qui ne peut être amendée puisqu'elle a fait l'objet d'un examen et d'une prise de position par celle-ci.

Le crédit supplémentaire de 6,75 millions fera l'objet d'une demande ultérieure dès qu'il aura été traité par la commission des finances.

La divergence entre les deux conseils d'état sur l'inscription dans la convention de l'effort financier de 25 millions à l'horizon de 2026, a été réglée par la commission interparlementaire qui a proposé de ne pas inscrire ce montant dans la convention mais d'exiger la transmission des rapports de suivi semestriel aux commissions des finances de chaque canton.

Ces opérations donnent l'impression que l'on soigne la blessure afin d'affronter le prochain incident et des doutes sont émis quant aux résultats du retour de l'équilibre financier

de l'Hôpital Riviera-Chablais et Valais. Nous lui souhaitons néanmoins une bonne convalescence.

Je profite ici de remercier tout le personnel hospitalier.

Je vous remercie pour votre attention.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis wurde 2019 offiziell eingeweiht. Heute reden wir darüber, ob eine Bürgschaft von Seiten des Kantons Wallis von knapp 17,5 Millionen gewährt werden soll. Zu bemerken ist auch, dass der Kanton Waadt 52,5 Millionen beitragen wird.

Die knapp 20-jährige Geschichte des Projekts führt dazu, dass es zu zusätzliche Kosten kommt, die teils nicht vorgesehen waren, z. B. an die Erdbebensicherung des Spitals von Monthey hatte man dazumal noch nicht gedacht – das war auch erst später, dass das verlangt wurde – und auch die Photovoltaikanlage, etwas sehr Sinnvolles, das dann später budgetiert und einbezogen wurde. Wenn man die Kosten von 2012 nimmt, hat man eine Schätzung gemacht und 327 Millionen – heute sind wir bei 437 Millionen, also eine Kostenüberschreitung gegenüber dem ersten Budget von 90 Millionen Franken.

Die Einhaltung von Budgets für Grossprojekte ist sehr schwierig, das ist uns bewusst. Trotzdem wäre und ist es wichtig, dass vor allem auch der Kanton hier seiner Aufsichtspflicht mehr nachkommt, damit uns als Parlament ein Budget vorgesetzt wird, das fundiert ist und auch Eventualitäten besser einschliesst.

Wir von der CVPO sind für Eintreten, und wir sind auch für das Gesetz der interkantonalen Vereinbarung.

Danke schön.

Métraiier Françoise, députée, PDCB

En voilà un dossier compliqué sur lequel le PDC du Bas s'est penché avec beaucoup de sérieux, comme à son habitude.

Des chiffres, des chiffres et des chiffres jusqu'à vous en donner des maux de tête tellement les montants sont colossaux.

Tout d'abord, je précise d'entrée que nous acceptons la loi d'adhésion à la modification de la convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais et nous acceptons également le cautionnement complémentaire de l'Etat du Valais pour ce même hôpital.

En revanche, à la lecture de ce dossier, on s'aperçoit très vite que les chiffres articulés au début du projet n'ont absolument plus rien à voir avec ceux d'aujourd'hui. Alors oui, il y a des impondérables, des changements de normes, des adaptations aux besoins en cours, des coûts induits par des prolongations de délais, un déménagement retardé et j'en passe et des meilleures...

La question que nous devons nous poser aujourd'hui est la suivante: on regarde en arrière et on se morfond tant qu'on peut ou on regarde en avant et on apprend des erreurs commises? Pour nous, le choix est vite fait, on regarde en avant et surtout avec toute la vigilance nécessaire. Les erreurs qui ont été constatées, nous devons bien les retenir car nous sommes en ce moment en pleine transformation des hôpitaux de Brigue et de Sion où là aussi plusieurs centaines de millions de francs sont en jeu.

Nous regardons aussi vers l'avant car il y a un changement de gouvernance avec des nouvelles personnalités en qui nous nous devons de faire confiance même si je précise bien ici que dans tout ce processus, il n'y a pas eu de malversation. Nous tenions à le souligner.

Nous nous réjouissons de la rénovation de l'hôpital de Monthey qui est en train d'être transformé en clinique de gériatrie et de réadaptation même si là encore les budgets sont dépassés.

Aujourd'hui, nous acceptons de valider deux objets cruciaux pour avancer même si nous savons très bien que comme tous les chiffres présentés ne tiennent pas compte de la situation Covid, nous allons encore entendre parler longtemps des problèmes financiers de l'Hôpital Riviera-Chablais.

Nous avons été très surpris d'apprendre que les commissaires avaient eu à disposition 4 jours pour se pencher sur un dossier aussi important. Pour nous, ceci n'est pas très sérieux et nous souhaitons qu'à l'avenir les délégués aux affaires extérieures soient un peu mieux considérés.

En conclusion, je me permets ici de m'adresser aux représentants de la presse qui eux aussi ont un rôle à jouer dans les relations de confiance. Trop souvent cet hôpital a été critiqué de manière négative, ce qui a eu pour conséquence des patients qui se sont orientés vers d'autres hôpitaux, ce qui n'a pas aidé les finances de l'hôpital dont nous parlons aujourd'hui.

Le PDCB souhaite bon vent au nouveau conseil d'établissement et à Monsieur Moeckli fraîchement nommé Directeur général qui disait récemment je cite: «Ensemble nous relèverons les nombreux et passionnants défis qui nous attendent.» Nous comptons donc sur vous Monsieur Moeckli!

Vous remarquerez que durant mon intervention, à aucun moment je n'ai cité des chiffres. Ce fut tout à fait volontaire de ma part car les chiffres ont suffisamment parlé et provoqué des migraines. Je voulais donc vous ménager bien chères et chers collègues.

Je vous remercie de votre attention.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Pour élaborer les documents pour lesquels nous devons nous déterminer ce jour, il aura fallu notamment deux audits et une commission intercantonale, le tout sur une période de pratiquement 6 mois. Et tout d'un coup, en urgence et en moins d'une semaine, les membres de la délégation ont eu à se prononcer sur ce dossier. Nous touchons clairement aux limites du système de la politique de milice!

Malgré ce contexte pour le moins incongru, l'AdG/LA entre en matière pour loi l'adhésion à la convention ainsi que pour la décision du cautionnement.

Je me permets de citer quelques éléments qui ont fait pencher la balance dans le sens de l'acceptation:

- Les audits financiers menés par les instances cantonales de contrôle des finances écartent les possibilités de malversation et donnent des pistes pour remédier aux lacunes au niveau du système de contrôle interne et améliorer les outils de gestion financière de l'hôpital. Mentionnons quand même que les auditeurs ne cachent pas leur inquiétude quant à la capacité du HRC de revenir à court terme à l'équilibre financier.

- L'audit administratif, quant à lui, souligne que l'hôpital de Rennaz est un magnifique outil au service de la population et des médecins de la région et propose d'adapter la convention à la réalité actuelle et aux enjeux futurs, de modifier les responsabilités, d'attribuer aux deux Conseils d'Etat la compétence exclusive sur le conseil d'établissement.

- Une commission intercantonale a étudié et amendé cette nouvelle convention.

- Les mesures de réorganisation techniques et financières ne provoqueront aucun licenciement.

- L'AdG/LA souligne encore la mention de l'économie minimale de 25 millions pour l'horizon 2026, même si les modalités ainsi que les références à cette économie ne sont franchement pas limpides.

- Différents projets doivent être menés à terme pour réellement finaliser ce HRC, d'où le nouveau cautionnement.

Finalement, comme déjà mentionné, l'AdG/LA entre en matière pour ces deux projets. Mais avons-nous réellement le choix? Il serait probablement absurde de ne pas soutenir

l'Hôpital Riviera-Chablais dans la situation actuelle. En espérant sincèrement qu'il ne s'agisse pas uniquement d'un acte de foi de considérer qu'il pourra dans un horizon assez court vivre de manière totalement autonome.

Au nom de l'AdG/LA, je vous invite donc à soutenir également ces deux projets.

Je me permets de conclure ce qui devrait être ma dernière intervention en Plénum par un grand et chaleureux merci à toutes les personnes avec qui j'ai eu l'occasion de vivre le désormais très célèbre ZÄMUSTAH!

Kalbermatter Martin, Grossrat, CSPO

Ein modernes und dem Bedarf angepasstes Angebot im Gesundheitswesen ist wichtig. Mit dem Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis wurde ein Schritt in diese Richtung gemacht.

In einer Vereinbarung wird die Zusammenarbeit geregelt. Änderungen der vorgeschlagenen Vereinbarungen sind durch den Grossen Rat nicht möglich, also können wir diesen zustimmen oder sie zurückweisen. Die Auswirkungen der Vereinbarung belaufen sich auf 31,25 Millionen Franken, verteilt auf die nächsten 15 Jahre, plus 5 Millionen für die ausserordentlichen gemeinwirtschaftlichen Leistungen im Rahmen der Fusion.

Zusätzlich kommt eine Bürgschaft von 17,5 Millionen Franken. Beim Bau eines neuen Spitals sind Überraschungen immer möglich und der Start ist mit finanziellen Risiken verbunden. Beim Spital Wallis wird vom Parlament verlangt, dass dieses eine ausgeglichene Rechnung präsentiert und falls notwendig, werden die entsprechenden Massnahmen von den Verantwortlichen eingefordert. Die CSPO verlangt, dass ebenfalls für das interkantonale Spital im Chablais alles unternommen wird, um die Wiederherstellung des finanziellen Gleichgewichtes zu erreichen und dass die vorgesehenen Massnahmen – die Einsparungen von 25 Millionen Franken – strikte umgesetzt werden.

In diesem Sinne stimmt die CSPO den beiden Geschäften zu.

Besten Dank.

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

Le groupe UDCVr s'est penché avec une grande attention sur la convention intercantonale et le cautionnement complémentaire de 17,55 millions contracté par l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud/Valais.

Nous aimerions relever que les anciens organes, suite à des décisions chaotiques, ont fait subir une importante diminution d'activité, ce qui s'est fait ressentir sur les résultats financiers de l'hôpital.

Les problèmes connus ont entraîné au mois d'avril une nouvelle demande de garantie financière temporaire de 80 millions pour que le HRC puisse obtenir les emprunts nécessaires à sa survie financière.

Nous sommes convaincus qu'une CEP intercantonale aurait pu relever beaucoup plus les carences. Cet outil devra faire partie de l'arsenal démocratique des députés dans l'avenir afin de pouvoir mieux contrôler ce qui se passe dans les projets intercantionales, car nous aurions pu offrir des pistes et des solutions pour le bien des patients du Chablais et pour la pérennité de l'hôpital.

Cette perte de confiance des patients dans le HRC est due non seulement au Covid, mais aussi à un emplacement de l'hôpital qui se trouve au centre du Chablais mais très mal desservi en matière de mobilité.

De plus, nous pensons que les organes dirigeants ont peut-être eu les yeux plus gros que le ventre en matière de dimension de cet hôpital. En espérant que la crise sanitaire modifiera la donne.

Nous aimerions aussi vous rendre attentifs que qui paie, commande. Le canton de Vaud étant majoritaire dans cet hôpital, les décisions concrètes afin de résoudre les problèmes

seront prises, voire imposées par nos collègues vaudois. Nous aurons le choix que de dire oui ou non.

Le groupe UDC accepte à contrecœur la convention et le cautionnement complémentaire, en espérant que la nouvelle équipe mènera ce Titanic vers des eaux plus tranquilles que plutôt vers un nouvel iceberg.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Sauthier Flavien, député, UDC, président de la délégation aux affaires extérieures (AE)

Comme l'a dit Sonia Tauss-Cornut tout à l'heure, c'est vrai que c'est regrettable que l'audit n'ait pas été suivi. On attendait quand même de deux audits que ça soit un peu plus suivi et on ne demande pas un avis si c'est pour ne pas le suivre quand même.

La volonté de régler la situation de la part des conseillers d'État est quand même là, étant donné qu'il y a un plan financier... C'est la moindre des choses quand même!

Les rapports demandés et tout ce qui s'ensuit, tous les documents sont vraiment arrivés en retard. On a vraiment peu pu prendre des dispositions pour bien travailler sur ce dossier au niveau des affaires extérieures, ce qui est aussi très regrettable.

On a également eu aucun retour ou participation avec la délégation interparlementaire qui a fait son travail. Cependant, merci quand même à la présidente de cette délégation, Madame Barbara Lanthemann qui est venue à notre séance pour répondre à nos questions et qui a quand même pu nous concilier en disant qu'ils avaient bien posé beaucoup de questions très pointues et qu'ils avaient eu des réponses aussi très pertinentes à toutes ces questions et qu'un grand travail avait été effectué par cette délégation interparlementaire, ce qui nous a quand même réjoui un peu sur le fait d'accepter au sein de la délégation aux affaires extérieures.

Je remercie donc la conseillère d'État ainsi que tous ses services. Je remercie le Service parlementaire avec Monsieur Nicolas Sierro, pour tout le travail effectué également avec nous.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich danke vielmals für das Eintreten.

Ich muss sagen, das interkantonale Spital ist jetzt schon seit x Jahren unterwegs und endlich konnte dann, nach Lösung der Rekurse, gebaut werden, und es waren alle froh, dass es vorwärtsgesht, dass es ein modernes, gutes Spital gibt. Und dann kam eben im März die Überraschung, dass sie die Finanzen nicht im Griff haben. Es ist wirklich nur 6 Monate oder 7 Monate her seit der Kenntnis dieser Situation, seit den Audits, seit den Vorschlägen hier für die Lösung, wie man fortfahren kann, damit das Spital wieder in das finanzielle Gleichgewicht kommt. Ich muss auch sagen, das Spital ist ja ein neues Spital für die stationäre Pflege, für die Medizin in allen Bereichen, und es gibt 2 Rehabilitationskliniken. Wenn man bedenkt, dass aus ursprünglich 5 älteren Spitälern dieses entstand, war es notwendig, und ich glaube ganz fest, dass das Spital seinen Platz hat, wenn diese Situation jetzt gemeistert werden kann, und ich bin überzeugt, in 4-5 Jahren ist das Spital im Lot. Wissend aber, das Gesundheitswesen ist dermassen in Veränderung, dass auch das Spital Riviera-Chablais, aber auch das Spital Wallis ständig aufmerksam sein müssen, wie sie die Finanzen im Griff haben, das heisst, die Einnahmen nicht überschätzen und die Ausgaben nicht unterschätzen.

Zum Prozedere, es ist effektiv kompliziert. Wir haben eine interkantonale Kommission, die das aktuelle Spital Riviera-Chablais begleitet. Es gab eine Kommission ad hoc, um für diese Konvention zu diskutieren, und es gibt jetzt die Kommission für auswärtige

Angelegenheiten, die jetzt das Projekt vorschlägt. Und es gibt dazu noch das Problem, dass wir nur die Sessionen haben, und das Waadtländer Parlament hat eine wöchentliche Sitzung und beides muss koordiniert werden.

Frau Tauss-Cornut, ich kann nur sagen, es ist auch an den Vertretern Ihrer Partei, die in diesen verschiedenen Kommissionen waren, Sie zu informieren. Was wir heute vorlegen, sei das die Erweiterung der Bürgschaft, sei das die neue Konvention, das wurde schon mehrfach seit Oktober in den verschiedenen Kommissionen diskutiert, immer mit den gleichen Grundlagen.

Vielleicht noch zur ganzen Sache, um das zusammenzufassen:

Das Spital Riviera-Chablais hat für rund 330 Millionen einen Bürgschaftskredit erhalten, und jetzt kostet es mehr. Es kosten mehr die Umbauten in Vevey und Monthey, aber auch sonst gab es Mehrkosten. Darum nun die Bürgschaft von zusätzlichen 70 Millionen für rund 400 Millionen.

Das Zweite ist, was in der Konvention geregelt ist. Als Kanton Wallis sind wir immer zu 25% beteiligt. Und es gibt die so genannte Erhöhung der gemeinwirtschaftlichen Leistungen für die Investitionen: für das Jahr 2021 vom Kanton Wallis 5 Millionen und dann 15 Jahre lang 1,7 Millionen – macht rund 31 Millionen, die wir direkt zahlen, um zu amortisieren für die Investitionskosten. Man muss sagen, wenn das nicht jetzt im Februar passiert, dann lauten die Kosten noch höher, es wird noch schwieriger für das Spital, eben die Amortisation zu leisten und auch die Liquidität nimmt rapide ab.

Was den Betrieb betrifft – das ist auch gesagt worden – wir sind immer zu 25% bei den gemeinwirtschaftlichen Leistungen beteiligen und sonst je nach Patient. Die Tarife, meines Wissens, sind eben nicht gleich für die Walliser und Waadtländer Patienten, aber das ist ein ganz anderes Kapitel. Das sind die Verhandlungen mit den Krankenkassen.

Und ein Letztes noch, bei unserem Projekt zum Beitritt, zu dieser Änderung, haben wir gesagt, dass das Spital bis Ende 2025 wieder im finanziellen Gleichgewicht sein muss und es muss Einsparungen machen. Es muss Einsparungen machen im Jahr 2021 und zusätzlich im Jahr 2022, jedes Jahr mehr bis am Schluss, verglichen mit der heutigen Situation, das Spital 25 Millionen Einsparungen gemacht hat. Es ist für mich ein Geben und Nehmen. Die öffentliche Hand gibt 125 Millionen, um eben diese Investitionen zu amortisieren und umgekehrt muss das Spital, wenn wir das längerfristig anschauen, eben auch rund 100 bis 125 Millionen einsparen bis in das Jahr 2026.

Und in dem Sinn denke ich, es ist Vorlage, die kompliziert ist, die eben 2 Audits hat, die verschiedenste Kommissionen hat, und es ist eine Lösung mit einem Weg, der gangbar ist.

Ein Letztes zur Vertretung: Der Kanton Wallis oder der Staatsrat hat aktuell 2 Personen neu nominiert. Ein Platz ist da noch frei. Das werden wir noch machen. Was ist gefordert? Wir haben die Profile besprochen mit dem Kanton Waadt und es wurde gewünscht, dass wir jemanden vom medizinischen Sektor bringen und eine andere Person, die juristisch oder wirtschaftliche Kenntnisse hat. Die Präfekten der Region haben sich geeinigt und haben uns eben Namen unterbreitet. Die Person, die am meisten das Profil erfüllt, haben wir dann eben gewählt. In dem Sinn denke ich, es ist halb richtig, wenn Sie sagen, es sei politisch, aber immerhin stimmt das Profil und es stimmt auch die Region.

Ich danke, wenn Sie diesen beiden Projekten dann zustimmen.

Le président

L'entrée en matière est donc acceptée par tous les groupes. Nous allons donc passer à la première lecture de la loi et la lecture de la décision.

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:
Entwurf des Staatsrates (Synopse)

Délégation aux affaires extérieures
Delegation für auswärtige Angelegenheiten

Président: Flavien Sauthier / Rapporteur: Thomas Birbaum (suppl.)

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé loi d'adhésion à la modification de la convention intercantonale de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais est adopté comme il suit:

Articles 1 et 2, adoptés.

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé décision portant sur le cautionnement complémentaire de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 17.55 millions de francs contracté par l'Etablissement intercantonal Riviera-Chablais, Vaud-Valais (HRC) pour financer les coûts complémentaires liés à la construction de son dispositif hospitalier est adopté comme il suit:Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Nous allons d'abord voter pour la loi d'adhésion.

La loi d'adhésion à la modification de la convention intercantonale de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais est adoptée par 116 voix pour et 3 abstentions en première lecture.

Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)

Est-ce que Monsieur le président de la délégation de affaires extérieures propose ce traitement en une seule lecture?

Sauthier Flavien, député, UDC, président de la délégation aux affaires extérieures (AE)

Je vous remercie de me repasser la parole. Effectivement, avec cette votation, je pense qu'on va demander une seule lecture.

Le président

Nous allons donc voter pour une lecture unique.

La lecture unique est acceptée par 119 voix pour et 2 abstentions.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Nous passons à la troisième votation. Il s'agit cette fois-ci de la décision.

Ainsi décidé par 118 voix contre 2 et 3 abstentions, en séance du Grand Conseil, à Martigny, le 9 février 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Cette décision se prend en lecture unique quoi qu'il en soit.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich möchte es nicht lange machen, aber doch danken, eben allen diesen Kommissionen und Delegationen, aber auch der Dienststelle, die enorm an diesem Projekt gearbeitet hat, damit wird innert so kurzer Zeit eine zukunftssträchtige Lösung finden und dass das Spital eben im Jahr 2021 wieder auf einer besseren finanziellen Situation gestellt ist.

In dem Sinn danke ich allen, die hier mitgearbeitet haben.

Le président

Nous passons au point 5.

5. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un centre de compétences mutualisé ETERPYS sur l'ancien site de l'Agroscope à Conthey

Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau eines gemeinsamen Kompetenzzentrums ETERPYS auf dem ehemaligen Agroscope-Gelände in Conthey

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision (tableau synoptique)

Beschluss (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de la sécurité publique

Kommission für öffentliche Sicherheit

Présidente: Géraldine Arlettaz-Monnet / Rapporteur: Charles-Albert Gillioz

Discussion sur l'entrée en matière:

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

La construction d'un centre de compétences mutualisé au nom barbare ETERPYS, excusez-moi de la prononciation, sur l'ancien site de l'Agroscope à Conthey nous a particulièrement touché. Ceci répond enfin à la motion transformée en postulat de mon collègue Michel Sforza qui avait pour titre: «Une gestion efficace et moderne pour les objets séquestrés», déposée en mai 2017, ainsi qu'aux préoccupations de la commission de justice, relevées dans plusieurs rapports.

De plus, le Service cantonal de l'archéologie disposera enfin de locaux pour des collections d'importance cantonale et sous sa responsabilité. En effet, il répondra ainsi aux missions fondamentales de l'institution patrimoniale:

- la conservation des collections,
- le traitement des collections,
- la documentation et l'étude des collections,
- la médiation des collections.

Ce service occupe à présent 5'770 m² de surface. Cela permettra d'économiser environ 690'000 francs par année; en espérant que cette économie soit comparable auprès de la police. D'ailleurs, j'attends toujours les chiffres demandés en commission auprès de notre grand Architecte cantonal.

En ce qui concerne le centre d'impression, nous constatons les inquiétudes du service. Mais il est vraiment nécessaire de construire cette redondance lors d'une période aussi complexe où nous demandons aux citoyens et aux citoyennes énormément d'efforts suite à la crise du Covid.

En ce qui concerne le projet, nous trouvons que l'emplacement aurait dû faire preuve de beaucoup plus d'étude. Placer un bâtiment qui n'a rien à voir avec l'agriculture, au milieu de l'Agroscope et dans des vergers, envoie un message extrêmement négatif envers le personnel du centre qui travaille à trouver de nouvelles solutions pour notre agriculture de demain. Des recherches auprès de l'ancien service auto ou des recherches sur des bâtiments extérieurs nous aurait peut-être évité de reconstruire.

Le groupe UDCVr entre en matière et vous invite à faire de même.

Merci de votre attention.

Roduit Grégoire, député (suppl.), PDCB

Le PDC du Bas a étudié avec attention le projet de construction ETERPYS regroupant des dépôts pour le Service de la culture, un dépôt de séquestre pour la Police cantonale et d'un centre d'impression pour le Service informatique.

En effet, le Service de la culture utilise des locaux ne permettant plus de conserver, de traiter et d'étudier dans de bonnes conditions les œuvres d'art et autres objets archéologiques. Ceux-ci ne répondent d'ailleurs plus aux normes en vigueur, même pour un simple stockage et ne permettent pas d'accueillir du public.

Pour les séquestres, la Police cantonale n'a pas de locaux et de place de stockage suffisante permettant un dépôt sécurisé et assurant une certaine discrétion.

Le centre d'impression, quant à lui, manque de place et ne travaille plus de manière efficiente dans les locaux actuels.

Fort de cela, nous relevons la cohérence du projet et la bonne collaboration inter-services afin de rendre ce projet optimal et viable.

Toutefois, quelques questions subsistent à la lecture de ces différents rapports. À l'heure du numérique, a-t-on encore vraiment besoin d'une telle capacité d'impression, car il y a en Valais des entreprises à même de réaliser certains de ces travaux pour l'Etat.

Concernant la future location payée par ces trois services, il n'y a pas vraiment d'explications sur le calcul et le montant payé à FIGI. Les futurs coûts payés seront-ils moins élevés que les coûts actuels?

Quant à la localisation du site, a-t-elle vraiment fait l'objet d'une véritable réflexion?

Nous tenons à saluer, en cette période de Covid, la volonté de l'Etat de relancer la machine en proposant aux entreprises valaisannes une réalisation et des travaux sur plusieurs années.

Vous l'aurez compris, le PDCB accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Putallaz Charles-Albert, député, PLR

Petite précision matérielle: ETERPYS veut dire endroit, lieu local, où l'on a arraché des arbres.

En décembre 2017, le canton du Valais a acquis le centre de recherche Agroscope à Conthey.

Saluons au passage la clairvoyance des autorités communales et du canton face au désengagement de la Confédération sur le site Agroscope désormais site de nouvelles pousses cantonales.

Je mentionne qu'il s'agit d'un projet qui rassemble plusieurs avantages.

Ce projet de construction est le premier à mettre en œuvre la nouvelle politique immobilière de l'Etat du Valais. Il répond à des besoins de plusieurs services, à savoir la culture pour une grande part, l'informatique et la police.

Au dire de l'Architecte cantonale Monsieur Venetz, cet établissement serait le premier morceau d'un domino, parce que l'on dégage certaines choses qui permettent de redistribuer d'autres espaces plus tard.

Pour rappel, la nouvelle politique immobilière de l'Etat du Valais consiste à rechercher des synergies pouvant apporter des économies au sein du parc immobilier. Des locations vont être abandonnées, des édifices partiellement exploités et inutiles pour l'Etat vont être cédés.

On verra apparaître de la conciergerie tournante et de la maintenance spécialisée.

Ce projet élaboré par le cabinet Maurer se verra construit en zone d'intérêt général à savoir l'ancien site Agroscope à Conthey que vous connaissez toutes et tous comme accessible aussi bien par véhicule lourd que par la mobilité douce.

Ce bâtiment est conçu pour s'intégrer dans son environnement de serres, il ne comprendra qu'un étage.

Au sous-sol, on y mettra l'ensemble des réserves du Service de la culture. A noter que selon l'Architecte cantonal Monsieur Venetz, cette réflexion de déplacement des pièces archéologique date de la prise de conscience du mauvais emplacement dans lesquelles elles se situent depuis 4 ans.

Le rez-de-chaussée va accueillir les séquestres de la police, une ligne d'impression du Service informatique et des espaces communs utiles au personnel.

A l'étage, nous aurons encore le service des séquestres de la police ainsi que le laboratoire et les bureaux du Service de la culture.

Prévu pour entrer en exploitation à fin 2024, ce bâtiment financé par le fond FIGI offrira 800m² de plus que la presque centaine de sites utilisés actuellement.

A noter que si nous approuvons ici un crédit d'engagement de 21'873'000, nous aurons à fin 2024, les montants des locations qui viendront grandement compenser les charges selon l'estimation de l'Architecte cantonal.

A noter trois crédits de service pour un montant total de 4'317'000, soit 2'773'000 pour la culture, 1'368'000 pour la police et 175'000 pour l'informatique. Ces crédits interviendront en 2024, année de prise en charge des locaux.

A la question de savoir pourquoi un si faible montant pour l'informatique, je peux dire que si la culture a besoin de beaucoup d'espace, l'informatique va simplement déplacer une des deux lignes d'impression et son personnel.

Cela permettra d'apporter une sécurité supplémentaire à l'impression puisque le prestataire genevois chargé de suppléer en cas de panne va cesser ses activités et la séparation des deux lignes amènera la sécurité manquante.

Au chapitre du personnel, nous avons 0,8 EPT pour la culture, 1 EPT pour la police et 1 EPT pour la conciergerie. Cela concerne le personnel supplémentaire et non le personnel déplacé de la capitale. A titre d'exemple, la police devrait déplacer le ou la responsable des pièces à conviction qui n'aura plus à se disperser entre plusieurs sites.

En finalité, une quinzaine de personnes seront déplacées de Sion à Conthey.

L'actuel bâtiment utilisé «Profruit» pourra être réhabilité.

La mise en service sera début 2024.

A noter que ce financement se fait par le Fond FIGI doté de 500 millions

Avec un montant total de 21 millions, les différents lots qui seront soumis à la procédure d'appel d'offre pourront être absorbés par les entreprises locales; nous le souhaitons.

La commission sécurité publique accepte le projet de crédit d'engagement par 12 oui et 1 abstention.

Merci de soutenir ce crédit.

Merci de votre attention.

Fellay Serge, député, AdG/LA

Voici encore une fois, après la centrale d'engagement, un projet issu d'une collaboration optimale de trois services cantonaux. Le Service de la culture pour les musées cantonaux et l'Office cantonal d'archéologie qui occupe actuellement 5770m² sur 5 sites. La Police cantonale pour la gestion des objets placés sous séquestre qui emploie 2520m² sur six sites et le Service cantonal de l'informatique pour son centre d'impression qui utilise 200m² sur deux étages.

Une dépense de plus de 20 millions, pour des entrepôts de stockage en cette période d'insécurité sanitaires qui bouleverse nos vies et le budget cantonal valaisan, est-elle une priorité? Ne devrait-on pas plutôt mettre ces moyens financiers pour aider les milieux les plus touchés par la pandémie et remettre à plus tard cette construction. L'AdG/LA, comme la commission thématique de la sécurité civile, s'est posée cette question.

La réponse est vite donnée. Le montant de cette dépense pour ce projet fait partie de la planification FIGI et ne peut pas être dépensée dans un autre point du budget. Vu ce fait, reste à répondre à la nécessité et l'urgence du projet.

Pour le département de la culture, les locaux actuels n'assurent pas la sauvegarde de son patrimoine, retarde l'étude et le traitement des pièces en sa possession et ne permet pas la médiation des collections. Ces nouveaux locaux placeraient ces institutions au niveau des standards internationaux en matière de gestion du patrimoine culturel.

Pour la police, la situation actuelle est une grande source de soucis. Stocker des pièces à convictions telles que armes, drogue, bijoux, véhicules de luxe et j'en passe sur six sites n'est pas viable et coûte actuellement cher. De plus, cela génère des heures de travail qui vont manquer dans d'autres interventions de la police.

Pour le Service informatique, les activités du centre d'impression actuel n'assurent pas une redondance car les deux imprimantes se trouvent dans les mêmes locaux. Le fait que les locaux de stockage, de mise sous plis et d'impression ne soient pas sur le même étage provoque des manutentions supplémentaires.

Ce projet de nouvelle construction répondra aux normes énergétiques, sismiques et sécuritaires. Elle apportera des solutions durables et organisationnelles à ces trois services. Autres éléments importants: ces déplacements de locaux sont prioritaires dans le domino des décisions FIGI. De plus, cette nouvelle réalisation soutient notre économie et est d'ailleurs soutenu par l'AVE.

Pour toutes ces raisons, l'AdG/LA accepte ce crédit d'engagement.
Merci de votre écoute.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Heute werden Kulturgüter aus dem Kantonsmuseum oder Fundgegenstände aus der Archäologie in 5 verschiedenen Orten eingelagert. In Beschlag genommene Gegenstände der Polizei, sei es vom Handy über Waffen bis hin zum 40-Tonnen-LKW, welche als Beweismittel dienen, werden an 6 Orten gelagert. Alle diese Lager befinden sich an verschiedenen Orten, welche sich in und um Sitten befinden. Ebenfalls ist die hausinterne Druckerei vom Staat mitten in der Stadt Sitten. Eine Situation, die aufwendig und teuer ist, werden doch diese Lager und Gebäude zum grössten Teil eingemietet. Um dieser Situation gerecht zu werden, beschloss man für die 3 unterschiedlichen Dienststellen den Bau eines gemeinsamen Kompetenzzentrums. Gerade Kulturgüter und Fundgegenstände aus der Archäologie verlangen eine komplizierte, aufwendige Lagerung, welcher man hier gerecht werden kann.

Im Dezember 2017 kaufte der Kanton das Forschungszentrum Agroscope in Conthey. Ein Standort, welcher direkt an der Ausfahrt der Autobahn liegt und bestens für ein Logistik- und Kompetenzzentrum geeignet ist. Die Nutzungsfläche wird knapp 450 m² grösser. Der grosse Vorteil besteht darin, dass diese Güter zentral in einem und demselben Gebäude untergebracht sind, was den Unterhalt und die Logistik wesentlich vereinfacht und auch verbilligt. Die Baukosten belaufen sich auf 21 Millionen und sollen über den Fonds FIGI finanziert werden. Diese 21 Millionen scheinen auf den ersten Blick recht hoch zu sein für ein Lager. Bedenkt man, dass heute nur schon die Dienststelle für Kultur für ihre gemieteten Lager einen jährlichen Mietzins von rund 700'000 Franken bezahlt, rechtfertigt sich dieser Betrag. Bei einer Kapitalisierung von 4% würde dies einem Gebäude von über 17 Millionen entsprechen. Die einzelnen Dienststellen können diese Lager nicht einfach gratis nutzen, sondern bezahlen eine entsprechende Miete mit Amortisation zurück in den Fonds FIGI, sodass dieser wiederum sukzessive zu seinem Geld kommt.

Wir von der CSPO sind für den Verpflichtungskredit zum Bau eines gemeinsamen Kompetenzzentrums für die erwähnten Dienststellen und somit sind wir auch für Eintreten.

Danke.

Cina Philippe, député, Les Verts

Notre groupe a étudié avec attention le projet de construction d'un centre de compétences mutualisé ETERPYS sur l'ancien site de l'Agroscope de Conthey

Le besoin de cette infrastructure a été clairement établi, notamment pour permettre à l'État de remplir ses missions de conservation du patrimoine, de conservation des séquestres dans les affaires judiciaires, mais aussi de réaliser ses impressions.

J'ai été surpris d'apprendre que les œuvres d'art sont actuellement stockées et conservées dans des conditions très précaires, voire même inadéquates. J'ai été stupéfait d'apprendre que la Police cantonale doit louer des espaces de stockage auprès de privés un peu partout dans le canton pour y entreposer des saisies, notamment des véhicules faisant l'objet de procédures judiciaires. J'ai également été étonné de la fragilité des infrastructures liées au centre d'impression actuel utilisé par les services de l'État.

Ce projet permet donc de répondre à ces besoins clairement établis, tout en mettant en synergie les activités de l'Office cantonal de l'archéologie, des musées cantonaux, de la Police cantonale et du Service informatique de l'État.

De plus, ce projet répond à la stratégie qui veut que l'État doit viser la propriété des terrains et des murs qu'il occupe. Nous soutenons cette stratégie pour autant que nous disposons des moyens financiers. Cela a été répété à maintes reprises durant cette matinée, mais le fonds FIGI est désormais sous les projecteurs et devra démontrer qu'il est un instrument adéquat pour réaliser les investissements immobiliers de l'État.

Enfin, le bâtiment répondra aux dernières normes d'efficacité énergétique. Il sera équipé de panneaux solaires sur le toit et sera, par sa localisation à proximité de la gare de Châteauneuf, parfaitement accessible également par les transports publics. Vous vous en doutez, ces éléments ravissent tout particulièrement le groupe des Verts.

Vu ce qui précède, je vous confirme que notre groupe accepte sans réserve l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Chassot Emmanuel, député, PDCC

Le groupe PDC du Centre a pris connaissance du projet d'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un centre de compétences mutualisé «Eterpys» sur le site Agroscope à Conthey et se réjouit que l'Etat vise la propriété des murs pour un tel projet multiservices, voire multi-départements à proximité immédiate des voies d'accès autoroutière et ferroviaire sur un site offrant un potentiel de développement futur.

Une construction de près de 22 millions qui, selon la présentation, répond aux besoins de différents services qui sont principalement la culture, la police et l'informatique avec pour chacun d'entre eux des aménagements bien spécifiques.

A l'étude du dossier, quelques points nous interpellent tout de même. Nous nous étonnons en effet que le dossier n'évoque aucunement le fait que l'Etat n'est pas propriétaire de l'entier de l'immobilier sur le site d'Agroscope d'une part, et de ce fait, rien n'évoque non plus la répartition des charges structurelles d'exploitation communes entre l'Etat et Agroscope. En effet, actuellement, à notre connaissance, une partie des installations de chauffage d'Agroscope se trouvent sous le projet de construction. Rien n'indique non plus la répartition des charges d'aménagement et d'entretiens extérieurs.

En 2017, la commission ATE avait préavisé positivement le rachat du site Agroscope tel que présenté en demandant d'établir clairement la répartition de ces différentes charges structurelles communes. Qu'en est-il à ce jour et qu'en est-il avec ce projet? Dans le dossier, rien n'indique la démolition, rénovation ou construction de l'installation de chauffage commune...

Le dimensionnement du bâtiment nous inquiète aussi quelque peu lorsque l'on découvre quelques chiffres des séquestres de la police, soit par exemple 1'540 armes et 102 véhicules (voitures et camions). Le volume du bâtiment correspond-il vraiment à l'accueil de tout cela? Un rapide calcul ne nous convainc pas vraiment.

Nous nous étonnons aussi quelque peu de l'aménagement d'un centre d'impression sur le site, alors que de multiples institutions étatiques et paraétatiques font déjà ce genre de prestations et pourraient certainement prendre en charge cette mission du Service informatique, tout comme bon nombre d'entreprises valaisannes apprécieraient ce genre de mandat.

En conclusion, le PDC du Centre entre en matière et soutient ce projet ETERPYS et le crédit d'engagement y référant. Nous faisons confiance aux différents services pour les aménagements adéquats, mais nous demandons aux responsables d'établir clairement la répartition des charges structurelles entre l'Etat et Agroscope.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Arlettaz-Monnet Géraldine, députée, PLR, présidente de la commission de la sécurité publique (SP)

Je remercie les groupes de ce Parlement qui sont sur le point d'accepter l'octroi de ce crédit d'engagement pour la construction du centre de compétences mutualisé à Conthey

concernant simultanément trois services de l'Administration cantonale sur trois départements dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur le fond FIGI.

Ce dernier constitue le point de départ qui va permettre de débloquent la situation actuelle et engendrer de nombreuses modifications dans la gestion des bâtiments et locaux de l'Etat.

Cette nouvelle construction permettra au Service de la culture d'augmenter le niveau de protection, de regrouper les réserves et permettra une collaboration efficiente au sein de ce service.

Pour la Police cantonale, cette centralisation permettra un travail plus efficace. La mise en œuvre des dispositifs de surveillance et de sécurité garantiront la sauvegarde des séquestres et des pièces à conviction.

Quant au Service informatique, ce projet lui permettra en cas d'indisponibilité du centre d'impression principale de pouvoir imprimer les documents nécessaires.

J'aimerais remercier Madame la conseillère d'Etat, les divers intervenant des trois services concerné par ce projet, le Service parlementaire ainsi que les membres de la commission sécurité publique pour le travail effectué.

Chères et chers collègues, merci de valider ce crédit d'engagement.

Pour ma dernière prise de parole en qualité de présidente de la commission de la sécurité publique, j'aimerais remercier vivement le travail effectué durant ces deux ans par tous les membres de cette commission. J'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec vous. Et j'aimerais dire un merci particulier à Sarah Reynard du Service parlementaire qui a été un soutien précieux.

Merci pour votre écoute.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich danke allen herzlich, wie Sie die Situation beschrieben haben.

Warum vertrete ich das Dossier? Es sind effektiv 3 Departemente oder 3 Dienststellen impliziert im Dossier und die Kultur hat am meisten Fläche. So wurde innerhalb vom Staatsrat entschieden, dass die Kultur den Lead für dieses Dossier übernimmt.

Zum Inhalt möchte ich nicht viel sagen. Es sind Synergien, und es macht für alle 3 betroffenen Dienststellen Sinn. Die Fragen von Herrn Chassot kann ich Ihnen nicht im Detail beantworten, wie das noch geht mit den übrigen Gebäuden von Agroscope, aber ich denke, das ist eine Sache bezüglich der Heizung, die geregelt werden muss. Was den Namen betrifft «ETERPYS», Herr Putallaz, kann ich Ihnen zu wenig sagen, ob das ein sinnvoller oder guter Name ist. Es hiess immer das Verwaltungsgebäude «sur l'ancien site de l'Agroscope» und das ist ja kein Name für ein Verwaltungsgebäude und so kam eigentlich so quasi der Ortsname zum Zug.

Vielleicht etwas zu: Warum jetzt? Es ist sicher ein Bedürfnis für die 3 Dienststellen, aber es gibt auch noch ein anderes Leitmotiv, und zwar gehen wir momentan in dieser Covid-Zeit schwierigen Zeiten entgegen, gehen schwierigen Zeiten entgegen für die Unternehmen, und da können wir nur sagen, wir haben diesen Fonds FIGI und bei diesem Fonds FIGI haben wir jetzt dann praktisch 500 Millionen, von Ihnen zugesichert, zu investieren. Ich erinnere hier an das Kollegium Creuset, an das Gefängnis, an La Castalie, an die Zentralen unter einem Dach, an die Berufsschule und eben auch an dieses ETERPYS-Projekt. Es macht Sinn, dass der Staat hier eine Art Vorreiterrolle hat und Investitionen vorzieht, wissend, dass die Wirtschaft dies in den nächsten Jahren brauchen kann. Es wird nicht so sein, dass alle Projekte im nächsten Jahr realisiert sind. Es geht mindestens 5 bis 6 Jahre, bis diese ganzen Projekte realisiert sind, und so ist es auch ein Beitrag, dieses Projekt, dieses wirklich sinnvolle Projekt vorzuziehen und nicht zu warten.

In dem Sinn danke ich, wenn Sie hier auf dieses Projekt eintreten.

Le président

L'entrée en matière est acceptée. Nous allons passer à la lecture.

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Entwurf des Staatsrates (Synopse)

Commission de la sécurité publique

Kommission für öffentliche Sicherheit

Présidente: Géraldine Arlettaz-Monnet / Rapporteur: Charles-Albert Gillioz

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un centre de compétences mutualisé ETERPYS sur l'ancien site de l'Agroscope à Conthey est adopté comme il suit:

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Nous allons donc voter.

Ainsi décidé par 113 voix et 2 abstentions en séance du Grand Conseil, à Martigny, le 9 février 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Cette décision se prend en une seule lecture.

Y a-t-il encore des demandes de parole? Tel n'est pas le cas, nous poursuivons donc avec le point 6, le dernier de la matinée.

6. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur de la Fondation Domus pour les travaux d'extension et d'adaptation du bâtiment actuel à Ardon

Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung eines Beitrages an die Fondation Domus für den Erweiterungsbau und die Anpassungen des bestehenden Gebäudes in Ardon

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision (tableau synoptique)

Beschluss (Synopse)

Rapport de la commission
Kommissionsbericht

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Beat Eggel / Rapporteur: Jean-Michel Savioz

Discussion sur l'entrée en matière:

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Nous abordons ici l'octroi d'un subventionnement en faveur d'un projet mentionné pour la première fois courant 2012, suivi d'un premier plan déposé puis recalé l'année suivante.

Vous l'aurez deviné, chères et chers collègues, nous sommes aujourd'hui face à l'aboutissement d'un travail de longue haleine ayant débouché sur un projet validé par le DSSC courant 2018, puis mis au concours au printemps qui suivra.

Remporté par le bureau d'architecture Suter et Sauthier, ce projet nommé «Village People» se veut l'aboutissement de multiples réflexions tout comme il fait suite à des acquisitions ainsi qu'à la dernière approbation du plan de quartier.

Conçu pour tisser des liens forts avec son contexte villageois, «Village People» s'inscrit dans une continuité identitaire en complétant la constellation morphologique des anciens bâtiments.

Vous l'aurez compris chers observateurs, pour la fondation Domus, ce projet d'adaptation et d'extension se veut le fruit d'un cheminement réfléchi sur le long terme. Il est un peu à l'image des approches multidisciplinaires déployée par l'institution pour leurs protégés.

Reconnue d'utilité publique, la fondation Domus naquit en 2011 d'une fusion de l'association du home la Miolaine et de la fondation le Chalet à Salvan. Elle accueille, soigne, réintègre et accompagne les personnes adultes, à l'AI, souffrant de troubles psychiques chroniques importants. La structure offre actuellement 56 places d'hébergement, 51 places au centre de jour et 31 places en atelier de production pour des personnes en situation de handicap psychique. Active sur ses sites de Ardon et La Tzoumaz, elle soutient et accompagne également à domicile 90 personnes autonomes.

Le projet prévoit deux unités de vies supplémentaires représentant 18 chambres individuelles ainsi que des espaces de thérapies et d'activités supplémentaires pouvant accueillir aussi bien les résidents que les participants au centre de jour.

Sa salle polyvalente verra son usage partagé entre l'institution pour ses activités sportives, sensorielles, ses séances de formation, ses réunions institutionnelles et la commune et ses sociétés locales pour d'autres usages. Sa cafétéria se veut un élément permettant de favoriser les contacts avec la population locale.

Parfaitement en accord des normes sismiques, thermiques et anti-feu, ce projet verra l'intégration partielle de panneaux photovoltaïques en nombre suffisant pour l'obtention d'un label Minergie, sans pour autant dénaturer son intégration villageoise.

En termes de montants, le devis global de 14'295'817 francs comprend les nouvelles constructions ainsi que la transformation et la mise aux normes des édifices existants. De ce montant, nous avons 91% du coût qui accède à la subvention; le solde de 9% représente des coûts non reconnus tels que les terrains, les aménagements extérieurs et les frais secondaires qui seront financés par la fortune propre de la fondation et les dons.

Du montant soumis à subventionnement, soit 13'023'217 francs, nous avons 9'767'412 soit 75% à charge du canton et des communes, selon règle du 70/30. Le 25% restant soit approximativement 3'250'000 sera comptabilisé en amortissement dans le budget/compte d'exploitation de la fondation.

Ce projet se voit intégré à la PIP 2020 – 2029 et ce subventionnement sera versé par acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux, mais au plus tard en 2029.

Le groupe PLR soutient ce projet.

Merci de votre attention.

Cretton Sandra, députée, PDCB

Le dernier point à l'ordre du jour de notre matinée concerne l'octroi d'une subvention cantonale en faveur de la Fondation Domus pour les travaux d'extension et d'adaptation du bâtiment.

Nous saluons la mise en route de ce projet qui faisait déjà partie du rapport de planification 2012-2016. Il aura fallu plus de 9 ans pour avoir un projet à bout touchant, et nous y sommes aujourd'hui.

Ce projet prévoit la création de 18 places d'hébergement et d'occupation, une extension qui répond aux exigences définies par le DSSC en matière d'équipement et de capacité d'accueil.

Le PDC du Bas soutient l'octroi d'une subvention cantonale en faveur de la Fondation Domus à hauteur de 75% des coûts reconnus, pour les travaux d'extension de ce bâtiment. Le montant de cette subvention, qui s'élève à un maximum de 9'767'412 francs, sera versé par acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ce projet répond à une véritable demande, et proposera aux bénéficiaires des ateliers et des structures adaptées.

Le PDC du Bas accepte l'octroi de cette subvention et vous prie d'en faire de même.

Merci de votre écoute.

Blanchet Gwénolé, député (suppl.), Les Verts

Mes préopinants du PLR et du PDCB ont bien un déjà détaillé les caractéristiques ainsi que les buts de la fondation Domus, donc je ne vais pas m'attarder.

La fondation Domus est reconnue d'utilité publique au sens de la loi relative à l'intégration des personnes handicapées. Elle remplit donc les conditions de subventionnement stipulées dans cette base légale, notamment en ce qui concerne la demande d'octroi pour un crédit pour des subventions pour l'adaptation et l'extension de ses bâtiments actuels.

En vertu des articles 27 et 28 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées, les subventions à l'investissement correspondent à 75% des coûts reconnus à la subvention et sont répartis entre le canton et les communes selon les critères de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et l'insertion socio-professionnelle, ceci sur une base respective de 70 et 30%. La demande qui nous est faite porte donc sur un montant de 9'767'412 francs.

Le groupe des Verts est particulièrement sensible au sujet des maladies psychiques. Bien que ces maladies ne soient pas forcément visibles et encore méconnues de la population, elles ont un impact sur toutes les couches de la population. Ces maladies sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité en regard de la pandémie du coronavirus et des mesures antisociales qui ont dû être prises pour y faire face. Il est donc primordial que l'État soutienne sans réserve les institutions valaisannes actives dans ce domaine de santé.

Au vu de ce qui précède, le groupe des Verts entre en matière pour une subvention cantonale en faveur des travaux d'extension et d'adaptation du bâtiment de la fondation Domus.

Nous en profitons pour féliciter et exprimer notre soutien aux institutions et collaborateurs du domaine psychosocial valaisan.

Merci pour votre attention.

Evéquoze Patrick, député (suppl.), AdG/LA

Je vais être bref car le rapport de la commission est précis.

Notre groupe a pris connaissance du rapport de la commission concernant l'adaptation et l'extension du bâtiment de la fondation Domus afin de créer 18 places supplémentaires et nécessaires.

Nous saluons également la volonté de la fondation d'adapter le bâtiment aux normes sismiques qui deviennent de plus en plus importantes pour notre canton et l'obtention du label Minergie.

Pour toutes les raisons évoquées dans le rapport, notre groupe accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre écoute.

Garcia Ilan, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC se réjouit que la fondation Domus puisse faire aboutir ce projet d'envergure qui permettra à un plus grand nombre de valaisannes et de valaisans touchés par des troubles psychiques de bénéficier d'infrastructures adaptées à leurs besoins.

Cependant, je voudrais attirer votre attention sur une problématique cantonale. Depuis la fermeture des foyers des Rives-du-Rhône, les personnes touchées par des addictions des troubles psychiatriques, n'ont plus de structure spécifique pour les accueillir.

Il serait dès lors nécessaire de refaire une analyse des besoins et des moyens à mettre en œuvre pour encadrer et accompagner ces personnes sur le chemin de l'abstinence et de la guérison.

Merci de votre attention.

Furger Niklaus, Grossrat, CVPO

Meine Vorredner haben bereits alles über dieses sinnvolle und wichtige Projekt für Menschen mit psychischen Beeinträchtigungen gesagt. Ich möchte deshalb nichts wiederholen.

Die CVPO unterstützt klar die Gewährung des zur Debatte stehenden Kantonsbeitrages an die Fondation Domus für den Erweiterungsbau und die Anpassung des bestehenden Gebäudes in Ardon.

Danke schön.

Roduit Myriam, députée, PDCC

Au cœur du village d'Ardon, la fondation Domus occupe depuis 2009 un ancien hôtel.

Cette institution d'utilité publique, de réhabilitation psychosociale déploie ses activités sur deux sites: l'un à Ardon et l'autre à la Tzoumaz, avec pour objectif de soutenir les personnes qui présentent une maladie psychique. 56 places d'hébergement, 51 places en centre de jour et 31 places en atelier de production sont proposées en totalité sur les deux sites.

Le centre Domus d'Ardon comprend 22 places réparties en trois unités de vie de sept à huit personnes avec des chambres individuelles à un ou deux lits. Cet établissement propose des ateliers d'intégration professionnelle et des ateliers thérapeutiques.

Aujourd'hui, en Suisse, une personne sur deux au bénéfice d'une rente AI l'est pour des raisons psychiques. La fondation doit donc répondre à une demande en forte hausse. Elle doit accueillir de plus en plus de personnes souffrant de pathologies psychiques lourdes auxquelles s'ajoutent des problèmes physiques et des troubles du comportement. Les exigences et difficultés liées au monde du travail, la perte de liens sociaux et familiaux font exploser la demande de ce genre de prestations.

Étant donné que cette population ne trouve ni sa place en hôpital psychiatrique, ni dans une institution standard ou en OMS car inadapté pour gérer ces troubles psychiques importants, il est fondamental de soutenir ce genre d'établissements qui proposent des ateliers d'intégration professionnelle et des ateliers thérapeutiques gérés par des professionnels.

Au vu de ce constat, la fondation d'Ardon manque de places et doit s'agrandir. Son objectif est de créer 18 places supplémentaires pour l'hébergement et 18 places pour l'occupation ainsi que des espaces de thérapie et d'activités. Une salle multifonctions et une cafétéria ouverte au public sont prévues dans cet agrandissement.

Le coût total de ces travaux s'élève à 13'977'000. Ces travaux permettront aussi de rendre l'infrastructure conforme aux normes sismiques, thermiques et anti-feu actuelles. Le montant de la subvention se monte à 9'767'000, soit le 75%. 30% sont à la charge des communes et le reste à la charge du canton. La subvention sera versée par acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ce projet d'agrandissement répond aux exigences du DSSC et le Service immobilier et patrimoine émet un préavis positif. Nous déplorons toutefois la lenteur de cette demande qui était déjà déposée en 2013. De plus, dans le message du Conseil d'État, il n'est pas mentionné comment se calcule la clé de répartition entre les communes et quelles sont les communes concernées par cette subvention. À ce sujet, pouvons-nous avoir des éclaircissements.

Sur la base des éléments précités, le groupe PDCC accepte bien entendu cet octroi de subventions cantonales indispensable et nécessaire à la réalisation des travaux et nous remercions la commission et les départements pour leur travail effectué.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Eggel Beat, député, PDCC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Je vais être assez court.

Je remercie tous les groupes pour leur prise de position et l'entrée en matière sur ce projet de décision.

Tous les éléments principaux ont été évoqués par les différents intervenants. Je n'y reviendrai pas en détail. Simplement répéter que ce projet d'extension et d'adaptation du bâtiment actuel de la fondation Domus à Ardon est absolument nécessaire pour poursuivre et développer une prise en charge de qualité et offrir un cadre de vie et d'occupation adapté pour les personnes en situation de handicap psychique.

Le maintien et l'agrandissement du site au cœur du village est également une plus-value en termes architectural et de prise en charge.

Au nom de la commission, je vous remercie d'avance du soutien à ce projet.

Merci pour votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich danke allen Sprechern, dass sie sagen, sie würden eintreten und das Projekt für sie wichtig ist.

Vielleicht zu einigen Fragen, die im Vorfeld gestellt wurden. Die Fondation Domus reiht sich in die Institutionen vom im Kanton Wallis ein, und die Finanzierung ist immer folgende: für den Betrieb 70% Kanton und 30% die Gemeinden, für die Investitionen bezahlen wird 75%, davon wieder 70% der Kanton und 30% die Gemeinden, aber nicht die Standortgemeinden, sondern alle Gemeinden. Das ist im Harmonisierungsgesetz. Und 25% der Investitionen werden während 30 Jahren amortisiert.

Es kam auch noch die Frage auf von Herrn Blanchet, die hat er im Vorfeld gestellt. Was sind die nicht anerkannten Kosten? Die Institution hat genaue Kenntnis, was wir nicht anerkennen, das ist zum Beispiel, sie haben 2012 die Fondation Domus schon renoviert in Ardon und jetzt möchten sie das schon wieder umbauen. Dort anerkennen wir nicht den gesamten Umbau, weil man kann nicht nach 8 Jahren schon wieder alles in dem Sinn zerstören und bezahlen. Auch der Parkplatz für das Personal wird nicht subventioniert. Die Institution hat genau Kenntnisse, was wir nicht anerkennen und sie müssen entsprechend das Projekt anpassen oder selber für diesen Betrag aufkommen.

Es gibt eine Planung. Wir hatten schon 2 Planungen. Die letzte Planung datiert von 2016-2020. Dort sagen wir: Was ist der Bedarf? Die Fondation Domus ist bereits in diesem Planungszeitraum 2016 inbegriffen, und ich bin wirklich froh, dass das Projekt hier heute in meiner allerletzten Session traktandiert werden konnte, dass hier grünes Licht gegeben werden kann. Es ist aber nicht intern vom Departement die Verzögerung, es gab viele äussere Bedingungen zu regeln, vor allem was den Bauplatz betrifft. Aber in dem Sinn denke ich, es ist notwendig, dass die Fondation Domus jetzt grünes Licht hat, um eben diesen Erweiterungsbau zu tätigen. Die ganze Erweiterung geht auch in die Planung hinein. Wir sind daran, die neuste Planung zu machen, das heisst von 2021 bis 2025, und wir sehen ganz genau, es fehlt im Wallis vorwiegend an Plätzen für Menschen mit einer psychischen Behinderung. In dem Sinn ist dieses Projekt sehr gut. Es nimmt auch schon die zukünftige Planung auf.

Ich danke Ihnen, wenn Sie eintreten und diesem Projekt zustimmen.

Le président

L'entrée en matière est donc acceptée. Nous passons à la lecture.

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Entwurf des Staatsrates (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Beat Eggel / Rapporteur: Jean-Michel Savioz

Titre et considérants, adoptés.

L'acte législatif intitulé décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur de la Fondation Domus pour les travaux d'extension et d'adaptation du bâtiment actuel à Ardon est adopté comme il suit:

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Nous allons donc voter.

Ainsi décidé par 121 voix en séance du Grand Conseil, à Martigny, le 9 février 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Eggel Beat, député, PDCC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Quelques remerciements, tout d'abord à vous chers collègues de l'acceptation unanime de ce projet qui permettra à la fondation Domus de poursuivre sa mission pour les personnes en situation de handicap psychique dans de meilleures conditions.

Merci également à la conseillère d'État Madame Esther Waeber-Kalbermatten, au Service de l'action sociale par son chef Jérôme Favez, ainsi que les collaborateurs de la fondation Domus, en particulier, son directeur Monsieur Philippe Bess, pour leur engagement au quotidien et pour ce projet de développement.

Merci encore à Diane Porcellana du Service parlementaire pour le soutien administratif et bien sûr à mes collègues de la commission pour leur travail.

Merci pour votre attention.

Le président

Nous avons donc terminé l'ordre du jour de cette matinée.

Merci de vos prises de parole concises qui nous ont permis de terminer même avant midi.

Bon appétit et bonne suite de journée!

La séance est levée à 11 h 49.

Séance du mercredi 10 février 2021

Présidence: Turin Olivier

Ouverture de la séance: 10.02.2021, 09:00 h

Ordre du jour

1. **Entrée en matière:** Modification de la loi concernant les traitements des magistrats de l'ordre exécutif
Eintretensdebatte: Änderung des Gesetzes betreffend die Bezüge der Magistraten der vollziehenden Behörde
Développement: Présidence
Entwicklung: Präsidium
2. MOTION CVPO, par Aron PFAMMATTER: Suppression des taxes minimales!
2020.11.375
MOTION CVPO, durch Aron PFAMMATTER: Abschaffung von Kleinstgebühren!
2020.11.375
Traitement: Présidence
Behandlung: Präsidium
3. Postulat CVPO, par Aron Pfammatter et Martin Lötscher: Une meilleure coordination pour une protection des données plus efficace (14.11.2019) **6.0110**
Postulat CVPO, durch Aron Pfammatter und Martin Lötscher: Bessere Koordination für einen effizienten Datenschutz (14.11.2019) **6.0110**
4. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les subventions du Programme Bâtiments
Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Subventionen des Gebäudeprogramms
5. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service de la mobilité pour des travaux d'entretien, des travaux sécuritaires et le déclassement de tronçons routiers cantonaux
Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Vergabe eines Nachtragskredits an die Dienststelle für Mobilität für Unterhalts- und Sicherungsarbeiten an Kantonsstrassenabschnitten und für deren Deklassierung
Développement: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
Entwicklung: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)
6. MOTION CVPO, par Urs JUON et Aron PFAMMATTER: Aménagement du territoire: qui paie au final? **2020.11.371**
MOTION CVPO, durch Urs JUON und Aron PFAMMATTER: Raumplanung: Wer bezahlt am Schluss? **2020.11.371**
Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)
7. Postulat CVPO, par Daniel Garbely (suppl.), Aron Pfammatter et Jürg Hallenbarter (suppl.): Ferroutage de la Furka: une liaison sûre en hiver avec le Haut-Valais (14.11.2019) **5.0479**

Postulat CVPO, durch Daniel Garbely (Suppl.), Aron Pfammatter und Jürg Hallenbarter (Suppl.): Wintersichere Zufahrt ins Oberwallis via Autoverlad am Furka (14.11.2019) **5.0479**

8. POSTULAT PLR, par Sonia TAUSS-CORNUT: La mobilité douce dans le Chablais: Il est temps de la mettre sur les rails! **2020.03.071**
POSTULAT PLR, durch Sonia TAUSS-CORNUT: Der Langsamverkehr im Chablais: Höchste Zeit, ihn aufzugleisen! **2020.03.071**
9. POSTULAT CVPO, par Daniel GARBELY, Urs JUON, Aron PFAMMATTER et Francesco WALTER: Classification de la route Brigue – Oberwald **2020.03.076**
POSTULAT CVPO, durch Daniel GARBELY, Urs JUON, Aron PFAMMATTER und Francesco WALTER: Klassifizierung der Strasse Brig – Oberwald **2020.03.076**
10. POSTULAT CVPO, par Urs JUON, Aron PFAMMATTER, Rainer STUDER et Daniel GARBELY: Concept de mobilité 2040 – mal conçu **2020.03.080**
POSTULAT CVPO, durch Urs JUON, Aron PFAMMATTER, Rainer STUDER und Daniel GARBELY: Mobilitätskonzept 2040 – noch nicht zu Ende gedacht **2020.03.080**
11. Rapport de la Commission de gestion sur les «dysfonctionnements» au Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über angebliche «Unregelmässigkeiten» im Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
12. Etat des interventions parlementaires selon l'article 107 alinéa 2 LOCRP
Stand der parlamentarischen Vorstösse gemäss Artikel 107 Absatz 2 GORBG

Le président

Bienvenue à cette matinée de session du mercredi 10 février.

Nous allons débiter sans tarder avec l'ordre du jour et le point numéro 1.

1. **Entrée en matière:** Modification de la loi concernant les traitements des magistrats de l'ordre exécutif
Eintretensdebatte: Änderung des Gesetzes betreffend die Bezüge der Magistraten der vollziehenden Behörde

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: Jean-Pierre Guex / Rapporteure: Gervaise Marquis

Discussion sur l'entrée en matière:

Guérin Jérôme, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR a pris connaissance des documents concernant la modification de la loi sur les traitements des magistrats de l'ordre exécutif.

Au travers des rapports, le groupe PLR a bien compris le rôle et les tâches du Chancelier cantonal et il a également pris en compte les motifs invoqués pour effectuer le changement de traitement de cette fonction.

Le groupe PLR accepte cette modification mais se montre surpris qu'il ait fallu attendre 40 ans pour s'adapter à la situation de ce poste et maintenant d'arriver avec ce projet dans la situation actuelle que nous connaissons, est un peu surprenant.

Mais finalement, le groupe PLR accepte ce projet.

Merci.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

193'373, voilà dans la présente loi le montant qui correspond au salaire du Chancelier. Il convient toutefois de préciser que trouver un chiffre dans une loi est inhabituelle et peu fréquent.

Néanmoins, quelle surprise de modifier une loi qui ne concerne qu'une seule personne. Autre surprise, le groupe des Verts s'étonne qu'en commission, seule notre représentante se soit abstenue. Durant ces quatre dernières années de législature, on a entendu de tous les bords politiques, soit qu'il fallait un Etat qui ne soit pas arroseur (ce que les Verts peuvent souscrire), soit qu'il fallait un Etat avec de la rigueur budgétaire (ce que les Verts peuvent souscrire), soit qu'il fallait un Etat qui revalorise les bas salaires (ce que les Verts peuvent souscrire).

Mentionner dans le rapport du Grand Conseil que, je cite: «une rémunération inférieure aux chefs de services n'est pas souhaitable.» est une affirmation quelque peu, et je pèse mes mots, futile. On pourrait presque y voir une guéguerre d'égo.

Dans la période actuelle que nous vivons, le groupe des Verts pense qu'il n'est ni opportun, ni sage de présenter une telle loi demandant une augmentation salariale sous prétexte que le Chancelier gagne moins qu'un chef de service. Arrêtons de penser que seul l'argent permet tout et qu'il est un gage de récompense pour service rendu. Les membres du groupe des Verts ont une philosophie tout autre: «la sobriété heureuse»

Pour finir, nous tenons à rappeler que le groupe des Verts acceptera toute réflexion et modification globale dans le traitement salarial des employés d'Etat. Néanmoins, à ce stade, nous déplorons que le Conseil d'Etat présente une telle modification.

Le groupe des Verts refusera l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

Nendaz Sébastien, député (suppl.), AdG/LA

C'est avec une grande attention que le groupe AdG/LA s'est penché sur la proposition de modification de l'article 2 alinéa 1 de la loi concernant les traitements des magistrats de l'ordre exécutif.

Nous sommes tout à fait conscients du rôle central qu'exerce le Chancelier d'Etat auprès du Conseil d'Etat. Nous profitons d'ailleurs de remercier le Chancelier d'Etat pour le travail qu'il fournit, tant d'un point de vue organisationnel que de soutien ou encore de communication.

Si nous relevons ici les qualités diverses demandées à un Chancelier d'Etat ainsi que la complexité de son activité, nous sommes toutefois heurtés par cette modification qui nous parvient dans le contexte actuel. En effet, combien de citoyens et citoyennes valaisans/valaisannes peinent en cette période de crise à trouver une sérénité financière? Combien de sociétés et d'employeurs se trouvent dans une situation plus que critique? Nous posons la question: pourquoi cette proposition maintenant?

Évidemment, chères et chers collègues, l'AdG/LA se bat régulièrement pour une revalorisation des salaires. Mais peut-être ne sommes-nous pas assez précis dans nos interventions. Nous nous battons pour une revalorisation des bas salaires et ceux de la classe moyenne. À plusieurs reprises dans ce Parlement, les propositions de notre groupe visant à revaloriser certains salaires des employés d'État ont été balayées. Il s'agissait pourtant là aussi d'adaptations salariales selon le marché du travail, les expériences professionnelles antérieures, l'évolution des responsabilités, voire même le degré de satisfaction par rapport aux prestations fournies.

Dès lors, il nous paraît indécent de modifier une loi pour augmenter le salaire d'une seule personne, d'un cadre de l'État du Valais qui plus est. Le Chancelier d'État gagne à ce jour 14'875 francs environ si son salaire est réparti sur 13 mois. Il n'est à notre sens pas une priorité que de revoir ce montant à la hausse.

Le groupe AdG/LA reconnaît qu'une adaptation de la loi, qui permette un traitement du salaire du Chancelier d'État conforme à la grille des salaires de l'État du Valais, est intéressant. En revanche, qu'on le place au maximum de la classe la plus élevée de l'échelle des traitements de l'Administration cantonale, en majorant en plus ce montant de 3 à 12%, ne nous paraît pas acceptable. Notre groupe a d'ailleurs déposé un amendement dans ce sens.

En adaptant le traitement du Chancelier d'État à l'échelle des salaires des traitements de l'Administration cantonale dans sa classe 1A, les avantages mentionnés dans le message du Conseil d'État seront respectés. En outre, l'affront de la majoration d'un salaire annuel de plus de 193'000 francs en cette période sera, à juste titre, remis à des temps ultérieurs.

Pour ces raisons, le groupe AdG/LA accepte l'entrée en matière mais sera vigilant, lors du traitement des amendements, à ne pas commencer les revalorisations salariales du personnel de l'État par les cadres et en particulier en ces temps troublés.

Merci pour votre attention.

Kuonen Manfred, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die CSPO hat die Änderung des Gesetzes betreffend die Bezüge der Magistraten der vollziehenden Behörde zur Kenntnis genommen.

In Anbetracht der Tatsache, dass die Entlohnung des Staatskanzlers seit 1981 nicht mehr angepasst wurde, scheint uns diese Anpassung notwendig. Es ist in unseren Augen unbestritten, dass der Staatskanzler eine zentrale Rolle in der Verwaltung übernimmt, indem er nicht nur den Staatsrat unterstützt, sondern auch departementsübergreifende Projekte koordiniert und bei der Umsetzung der Bundespolitik mitwirkt. Um diese vielfältigen Aufgaben zu übernehmen, sind auch weitreichende Kompetenzen und starke Persönlichkeiten gefordert. Es ist völlig klar, dass ein Bruttogehalt von 193'373 Franken ein hohes Salär ist. Im Sinne der Gleichbehandlung des hohen Kaders des Staates Wallis ist es aber gerechtfertigt, dies anzupassen. Der Staatskanzler sollte schon im Lohnbereich eines Dienstchefs sein. Daher beurteilen wir die vorgeschlagene Gesetzesänderung, dass die Besoldung dem Maximum der höchsten Lohnklasse der Lohn Tabelle der Kantonsverwaltung entspricht als eine taugliche Massnahme. Dem Staatsrat wird zugleich ein Handlungsspielraum eingeräumt und es muss nicht jede Lohnänderung auf parlamentarischen Weg, eine Gesetzesänderung vorgenommen werden.

Mit dieser Änderung sind wir auch der Meinung, dass die Wettbewerbsfähigkeit im Arbeitsmarkt gewährleistet ist, sodass im Rekrutierungsfall auch geeignete Personen für eine solche anspruchsvolle Position im Staate Wallis gefunden werden kann.

Die CSPO ist für Eintreten und unterstützt den Änderungsvorschlag.

Berguerand Charline, députée (suppl.), PDCB

Le groupe du PDC du Bas a pris connaissance de la modification sur la loi concernant les traitements des magistrats de l'ordre exécutif.

Comme les traitements n'ont pas été adaptés depuis 1981, soit plus âgé que mon âge, et qu'il nous semble opportun de nous tourner vers le futur en maintenant la compétitivité et l'attrait de la fonction de Chancelier d'Etat, c'est pour ces raisons que le PDC du Bas accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Clerc Charles, député, UDC

Pour le groupe UDC, c'est non. La proposition de modification de la loi concernant le traitement des magistrats de l'ordre exécutif n'est en soi rien d'autre qu'une demande d'augmentation de salaire.

Mesdames et messieurs les conseillers d'Etat, le moment est vraiment mal choisi pour venir avec cette demande d'augmentation de salaire. Cela fait bientôt une année que la population valaisanne vit des moments difficiles dus, c'est vrai, à la pandémie mais également dus en partie, on doit le dire, aux décisions prises par les mêmes magistrats de l'ordre exécutif.

Avec la situation que nous connaissons tous, des personnes ont perdu leur emploi, des personnes dont le salaire est amputé, des indépendants interdits d'activité. Toutes ces personnes sont actuellement dans de grandes difficultés financières. On parle ici d'un salaire annuel tout de même d'environ 195'000 francs, ce n'est pas rien et venir en ce moment avec une demande d'augmentation de salaire, cela est indéfendable devant nos concitoyens.

Le deuxième élément, et cela est rappelé dans le rapport de la commission, le Chancelier n'est pas un employé de l'Administration cantonale, mais un magistrat de l'ordre exécutif. Ce seul élément justifie pleinement à ce que la rémunération du Chancelier soit inscrite dans la loi et non pas accrochée aux wagons de la rémunération des hauts fonctionnaires. Ceci est le deuxième argument pour lequel le groupe UDC refuse cette entrée en matière.

L'argument selon lequel le salaire du Chancelier n'est plus en adéquation avec le salaire des hauts fonctionnaires, nous pouvons l'entendre, mais cela ne justifie en rien cette proposition qui nous est soumise. Ne vaudrait-il pas mieux revoir la politique salariale et l'augmentation systématique des salaires des hauts fonctionnaires, même lorsque l'indice du coût de la vie est négatif?

Un dernier élément: si, dans la perspective du départ à la retraite de notre Chancelier, un haut fonctionnaire renonce à postuler au poste de Chancelier pour des raisons salariales, c'est tant mieux, car si ceci est le seul motif, alors ce n'est pas la bonne personne.

Vous aurez tout loisir, si cela est nécessaire, de revenir avec une telle proposition durant la prochaine législature lorsque la situation se sera rétablie.

Merci de votre attention et nous vous invitons à refuser cette entrée en matière par solidarité avec la population valaisanne.

La discussion est close.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts, vice-présidente de la commission des institutions et de la famille (IF)

Ce n'est pas tout à fait ça, je prends la parole ici comme vice-présidente de la commission puisque notre président Jean-Pierre Guex est absent ce matin.

Je remercie la majorité des groupes parlementaires qui a décidé d'accepter l'entrée en matière, à l'exception du groupe des Verts et de l'UDC qui mettent en avant le contexte sanitaire et économique actuel et le haut niveau de salaire du Chancelier. La rémunération actuelle du Chancelier d'Etat, magistrat de l'ordre exécutif est fixe depuis 40 ans. Elle est fixée depuis 1981 à 193'373 francs annuels, soit 16'000 francs mensuels sur 12 mois.

Le projet présenté ici par le chef de département des institutions permettra l'adaptation et l'évolution du salaire annuel du Chancelier afin que la fonction reste attractive,

que le traitement soit à la hauteur des responsabilités qui lui incombent et que l'égalité de traitement soit garantie vis-à-vis des chefs de service de l'Administration cantonale, dont la rémunération la plus haute en 2020 est à 194'653 francs.

En effet, si le Chancelier d'État ne fait pas partie du personnel de l'Administration cantonale, il est malgré tout proposé une rémunération annuelle basée sur la classe la plus élevée de l'échelle des traitements de l'Administration cantonale, majorée de 3 à 12%. Le caractère variable des traitements permettra de tenir compte de l'âge, de l'expérience et du degré de satisfaction des prestations fournies.

Deux amendements ont été déposés. La commission IF se retrouvera donc à l'issue des débats de ce matin à la salle de conférence 2 au sous-sol de ce bâtiment.

Merci pour votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Je prends la parole ici puisque je n'ai pas défendu ce dossier en commission, c'est le vice-président du Gouvernement Frédéric Favre qui l'a fait. Il a visiblement été plus performant que moi ce matin, parce qu'il avait convaincu toute la commission, à l'exception d'une personne qui s'est abstenue.

Le contexte était celui qui prévaut encore maintenant puisque la discussion a eu lieu en commission début décembre et on connaissait déjà la pandémie du Covid. C'est vrai qu'on est dans un contexte qui est particulier, que beaucoup de personnes souffrent, que beaucoup doivent faire des sacrifices et de venir avec cet objet peut paraître incongru mais c'est quelque chose qui nous occupe depuis quand même pas mal de temps. On aurait pu venir il y a une année ou deux ans, peut-être qu'il n'y aurait pas eu tout à fait les mêmes discussions, mais ce problème doit être résolu.

Le Chancelier d'État est le plus haut collaborateur de l'État, même s'il ne fait pas partie de l'Administration. Il est considéré comme un magistrat au même titre que les conseillers d'État.

Lors de la dernière modification de la loi suite à des interventions parlementaires, ce sont les traitements des conseillers d'État – on était en précédente législature – qui avaient été modifiés, mais pas celui du Chancelier. Lorsqu'on a un traitement qui est certes confortable, mais qui n'a pas été modifié depuis 40 ans, on a des incohérences qui deviennent inhérentes au système. Le problème, c'est que les propres collaborateurs, les adjoints, on a une vice-chancelière qui est excellente et un vice-chancelier qui est aussi excellent, ils sont mieux traités que le Chancelier lui-même. Ça ne peut pas jouer! On a des chefs de service qui sont aussi mieux traités. Ils sont dans une autre loi, un autre système salarial et ils sont mieux traités que le Chancelier.

Je crois qu'il ne faut pas sous-estimer la fonction de Chancelier d'État. Ses missions sont centrales pour le bon fonctionnement, non seulement du Conseil d'État mais de l'État tout entier. Il accomplit des tâches logistiques, stratégiques, juridiques. Il traite aussi tous les recours qui sont adressés au Conseil d'État et enfin, il est responsable de la communication de l'État au travers d'IVS notre service d'information.

Il faut qu'on trouve là un système qui doit être cohérent, ça veut dire qu'il doit être mieux traité en principe que les chefs de service qui ont les meilleurs salaires. Je pense que c'est tout à fait logique en l'état, même si le moment n'est peut-être pas idéal. Ça, je peux vous le concéder. Mais je pense que cette question doit être réglée et ce n'est pas parce que le titulaire va partir à la retraite dans quelques années qu'il ne faut pas résoudre ce problème. Je pense que c'est vraiment une question de cohérence de l'État. Je pense que dans des temps aussi troublés, aussi difficiles, même si le contexte est difficile, il faut se dire que c'est là qu'on a besoin d'un État qui fonctionne.

Il y a beaucoup de collaborateurs et de hauts collaborateurs de l'État, on les dérange le dimanche après-midi, on les dérange le soir en semaine, pendant les vacances, parce que

c'est maintenant qu'on doit aider ceux qui souffrent. C'est maintenant qu'on doit trouver des solutions. Et l'administration, en tout cas une bonne partie de l'administration, n'a jamais été aussi sous pression pendant une aussi longue période et moi, je remercie tous ces collaboratrices et collaborateurs en commençant par les gens qui les dirigent mais aussi par toutes les petites mains qui se donnent dans cette crise de manière absolument exceptionnelle et j'aimerais qu'on puisse aussi le reconnaître.

C'est vrai que c'est particulier de modifier une loi pour une personne et pour un salaire, mais vous aurez compris qu'il y a ici une nécessité d'agir en dehors de considérations qui sont pour moi peut-être un tout petit peu opportunistes...

Le président

L'entrée en matière étant combattue, nous allons voter.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 93 voix / Stimmen

Contre l'entrée en matière / gegen Eintreten: 25 voix / Stimmen

(5 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté l'entrée en matière.

Des amendements ayant été déposés, nous allons les traiter lors de la journée de vendredi, lors de la matinée de vendredi, plus précisément.

Nous passons au point numéro 2.

Développement: Présidence

Entwicklung: Präsidium

2. MOTION CVPO, par Aron PFAMMATTER: Suppression des taxes minimales!
2020.11.375

MOTION CVPO, durch Aron PFAMMATTER: Abschaffung von Kleinstgebühren!
2020.11.375

Texte déposé

Hinterlegter Text

Clerc Bérod Annick, députée (suppl.), AdG/LA

Le groupe AdG/LA va combattre cette motion qui demande de changer les bases légales pour supprimer les taxes minimales, argumentant qu'elles coûtent plus qu'elles ne rapportent mais sans amener d'éléments chiffrés factuels pour corroborer leur thèse.

En tout cas, les taxes rapportent et c'est bien. Leur montant, dont fait partie celui des taxes minimales, figure au compte des résultats du budget de l'État avec un montant s'élevant entre 200 et 250 millions de francs; ça compte.

Le montant issu de plusieurs de ces taxes même minimales, permet aussi d'être redistribué sous forme de subventions comme par exemple le droit du timbre avec des institutions sanitaires et/ou sociales. Ces institutions comptent sur ces revenus. Ces sources de revenus sont importantes pour ces institutions.

Changer les bases légales cantonales pour supprimer simplement les taxes minimales, sans une approche globale, sans indiquer la marge de manœuvre laissée par la Confédération, sans même mesurer l'impact et les conséquences de cette suppression n'est pas tenable et le groupe AdG/LA vous invite donc à refuser cette motion.

Merci de votre attention.

Monod Julien, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR est tout à fait d'accord avec cette proposition, soit la suppression des taxes de minime importance, surtout comme il est précisé par le motionnaire, en cette période de crise sanitaire et économique.

Toutefois, afin de garder une certaine souplesse de son application par le Conseil d'État, notamment pour pouvoir adapter le niveau des taxes qui ne dépendent pas directement d'une loi plus rapidement et pour pouvoir éventuellement l'étendre aux taxes ne dépendant pas directement du canton, nous proposons aux motionnaires de transformer cette motion en postulat afin qu'on puisse accepter sous cette forme.

Merci pour votre attention.

Fontannaz Blaise, député, PDCC

Le texte de la motion d'Aron Pfammatter est intéressant et mérite un examen approfondi des cas d'application qui tomberaient dans le champ d'application de cette motion ainsi que des conséquences financières.

Le PDC du Centre propose ainsi la transformation de la motion en postulat. À défaut, il combat la motion.

Je vous remercie pour votre attention.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich danke für die Wortmeldungen.

Es geht effektiv darum, ich habe ein Beispiel einer Gemeinde genannt, aber es geht mir um die kantonalen Gebühren, dass das vorab klargestellt ist. Eine Gemeinde hat es vorgemacht. Die haben auch durchgerechnet, was es wirklich bringt, Kleinstgebühren – und da müsste Frau Clerc Bérod eben auch nur die Kleinstgebühren einrechnen – abzuschaffen, weil oftmals in diesem Bereich der Aufwand grösser ist als der Ertrag. Es geht um Kleinst-, Kanzlei- und Stempelgebühren, und es sind nicht riesige Beträge, auch insgesamt nicht, aber es wäre ein Zeichen auch an unsere Bürger gerade in der jetzigen Coronakrise, dass der Staat hier sich effektiv Gedanken macht über die Frage, inwieweit man solche Kleinstgebühren noch erheben will.

Ich bin damit einverstanden, die Motion in ein Postulat umzuwandeln, wie es von der PLR und der PDCC auch gefordert wurde, um mal zu sehen, um welche genauen Beträge es eben wirklich geht, was auch die Aufwände sind. Mich würde da in diesem Bericht dann auch interessieren, inwieweit Mahnungen usw. für solche Kleinstgebühren zugeschickt werden müssen. Also ich glaube, dann hätten wir eine Grundlage. Deshalb bin ich damit einverstanden, und dann können wir auf diesem Weg fortfahren mit diesem Zeichen, das ein Zeichen ist gegen übermässige unnötige Bürokratie und ein Zeichen an unsere Bürger, um solche unnötigen Kleinstgebühren abzuschaffen.

Ich danke Ihnen.

Le président

Vous avez donc accepté la proposition de transformation de la motion en postulat.

Clerc Bérod Annick, députée (suppl.), AdG/LA

Le groupe AdG/LA maintient son combat contre le postulat.

Merci.

Le président

Merci de votre information. Nous allons donc voter.

Motion 2020.11.375 (**transf. en postulat**) / Motion 2020.11.375 (**in ein Postulat umgewandelt**)

Vote / Abstimmung

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 101 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 23 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté le postulat qui est donc transmis pour examen et réponse.

Nous passons au point numéro 3.

Traitement: Présidence

Behandlung: Präsidium

3. Postulat CVPO, par Aron Pfammatter et Martin Lötscher: Une meilleure coordination pour une protection des données plus efficace (14.11.2019) **6.0110**

Postulat CVPO, durch Aron Pfammatter und Martin Lötscher: Bessere Koordination für einen effizienten Datenschutz (14.11.2019) **6.0110**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (10.09.2020)

Entwicklung (10.09.2020)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé de rejeter le postulat.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Die Antwort des Staatsrats, auch wenn sie schlussendlich das Postulat ablehnt, unterstütze ich zu einem grossen Teil. Mir ging es ja darum, unseren armen, überlasteten Datenschützer etwas zu entlasten, wenn er hunderte Seiten über die Videoüberwachung schreibt, die in allen Kantonen dasselbe Sujet betrifft. Es ist da auch nicht unterschiedliches kantonales Recht, es ist überall dasselbe. Wenn er hunderte Seiten darüber schreibt, ist das völlig unnütz. Dort könnte man koordinieren. Dort könnte man effektiv zwischen den Kantonen eine Zusammenarbeit anstreben, dass eben nicht jeder Kanton mit seinem eigenen Datenschützer sein eigenes teures Süppchen gekocht. Das sage ich eigentlich schon seit Jahren. In diesem Bereich kann es doch nicht sein, dass jeder Kanton für die Aufgaben, die der Datenschützer jetzt macht, einen eigenen Datenschützer braucht.

Aber der Staatsrat hält in seiner Antwort sehr richtig fest, dass eine der wichtigsten Aufgaben des kantonalen Datenschützers darin besteht, Behörden und Privatpersonen zu beraten. Auch das sage ich seit Jahren. Das soll die wirklich vordringliche Aufgabe sein. Und mein Vorstoss hatte zum Ziel, weil unser Datenschützer eben viel zu viele andere Sachen macht, und ihm dann die Zeit für diese wichtigste Arbeit, die Beratung von Behörden und Privatpersonen, fehlt. Deshalb habe ich diesen Vorstoss gemacht, dass er in den anderen Bereichen entlastet wird. Aber, der Staat schreibt es auch, wir werden wahrscheinlich noch in diesem Jahr eine Revision des Datenschutzgesetzes (Gesetz über die Öffentlichkeit und den Datenschutz) beraten, und dort müssen wir ganz klar nun endlich definieren, was die Aufgaben

des Datenschützers sind und vor allem was sie nicht sind. Und wir müssen auch die ganze Position dieses Datenschutzbeauftragten klarer definieren bis zu den Anstellungsbedingungen und so weiter.

Deshalb akzeptiere ich die Antwort des Staatsrats in diesem Sinne und hoffe dann auf konstruktive Zusammenarbeit im Rahmen der Beratung des GIDA.

Besten Dank.

Le président

Vous acceptez donc la proposition et **ce postulat est ainsi classé à ce stade.**

Nous passons au point numéro 4.

4. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les subventions du Programme Bâtiments

Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Subventionen des Gebäudeprogramms

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'économie et de l'énergie

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Vincent Riesen / Rapporteure: Fanny Darbellay

Discussion sur l'entrée en matière:

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

La stratégie énergétique 2050 acceptée par le peuple vise à sortir du nucléaire, à promouvoir les énergies renouvelables et à soutenir les programmes d'économie et d'efficacité énergétique entre autres.

Le Programme Bâtiments revêt une importance indéniable dans cette stratégie car il encourage de manière significative la diminution de la consommation énergétique et la réduction des émissions de CO₂ du parc immobilier. En Valais, 46% des bâtiments d'habitation, soit 51'000 habitations sont encore chauffées avec des énergies fossiles, 40'000 par mazout, 11'000 par du gaz.

De plus, 30'000 habitations sont équipées de chauffage électrique. Le potentiel de gain électrique et de réduction d'émissions de CO₂ est donc immense. Dès 2017, la Confédération a revu son système de financement issu de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂. Elle verse désormais des contributions globales réparties en une contribution de base par habitant et une contribution complémentaire qui ne doit pas dépasser le double du crédit que le canton a autorisé dans son programme.

Le Valais a pu bénéficier rapidement de cette manne financière. Depuis la révision du programme en 2017, les montants promis aux requérants ont entièrement sollicité le budget mis à disposition. Cette tendance se confirme; pour preuve: en octobre 2020 déjà, le nombre

de demandes a atteint celui de 2019. Or, le canton doit informer la Confédération à l'avance sur le total de ses engagements qu'il est prêt à prendre. Notre canton transmet donc le montant du budget annuel basé sur les demandes attendues durant l'année. Si le budget des dépenses est dépassé, le service doit stopper ses promesses durant l'année en cours et attendre l'année comptable suivant.

Nous nous trouvons donc dans une situation inconfortable car un dossier du Programme Bâtiments dure plusieurs années, entre le dépôt de la demande et la fin des travaux donnant droit aux subventions. Il est donc difficile de faire coïncider le budget qui tient compte des engagements et le compte qui présente les paiements. Ce procédé doit donc être absolument modifié.

Il est donc proposé aujourd'hui à notre Parlement d'octroyer un crédit d'engagement sur plusieurs années pour le Programme Bâtiments et ainsi de transformer le budget des engagements en un budget des paiements qui sera ainsi en adéquation avec la réalité temporelle des dossiers.

En conclusion, le Conseil d'État, estimant que les subventions d'investissement s'élèveront à 35-40 millions bruts par an, canton et Confédération compris, propose un crédit d'engagement de 300 millions pour traiter des demandes présentées au cours des 7 à 8 prochaines années. La part de la Confédération s'élèvera ainsi à environ 210 millions. Il est primordial d'accepter rapidement ce crédit d'engagement afin d'absorber les demandes supplémentaires de 2020, comme mentionné auparavant.

Un dernier point à relever: ces incitations financières visent, d'une part, à sensibiliser les propriétaires des bâtiments à une politique climatique durable qui sera bénéfique pour l'environnement et pour le porte-monnaie du propriétaire car ce dernier bénéficiera d'une diminution de la consommation énergétique et d'une plus-value de son bâtiment et, d'autre part, à soutenir l'économie valaisanne car, pour chaque franc promis, on compte 4 francs d'investissement dans notre canton. Si l'on déduit le soutien financier de la Confédération soit 210 millions, la facture nette du canton s'élèvera à 90 millions et, de ce fait, le franc investi par le canton générera 13 francs d'investissements.

Le groupe des Verts vous encourage donc à accepter ce crédit d'engagement pluriannuel de 300 millions nécessaire à l'assainissement énergétique des bâtiments et à la préservation de notre environnement.

Merci de votre écoute.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Notre groupe a pris connaissance avec attention du crédit d'engagement pour les subventions du Programme Bâtiments qui lui est soumis ce jour.

L'isolation des bâtiments et la transition vers l'utilisation d'énergies renouvelables pour le chauffage sont au cœur de ce vaste Programme Bâtiments lancé dès 2009 par la Confédération et les cantons auquel le Valais participe activement.

Pour les années futures, un montant de 10 milliards sera engagé par la Confédération jusqu'en 2035.

Dès 2009, le Valais a pu bénéficier de la manne financière de la Confédération en engageant, dans son propre budget, des montants conséquents. Or, il s'agit aujourd'hui d'assurer un financement de ce programme par un autre biais que celui du budget ordinaire qui présente des désavantages majeurs tel le travail sur une année qui est restrictif alors que les projets sont pluriannuels.

Pour pallier à ces problèmes, un crédit d'engagement pluriannuel pour le Programme Bâtiment permettra de gérer les engagements au-delà de la contingence budgétaire annuelle. D'un montant de 300 millions, il sera assuré à 70% par la Confédération.

Le PDCC soutient donc sans réserve la création de ce crédit d'engagement et vous encourage à faire de même.

Merci pour votre écoute.

Schnyder Michel, Grossrat, CSPO

Im Rahmen der Energiestrategie vom Bund aber auch vom Kanton Wallis ist unser Departement für Energie sehr bemüht, die vorgegebenen Ziele bis ins Jahr 2050 zu erreichen. Förderprogramme für Alternativenenergien, Förderprogramme für die energetische Verbesserung der Gebäudehülle, aber auch der Ersatz von Öl- oder Elektroheizungen werden vom Kanton unterstützt. Die vom Kanton gesprochenen Beiträge entscheiden, ob und wann ein Projekt gestartet wird. Bis also der positive Bericht vom Kanton vorliegt, werden die eingereichten Projekte eingestellt und dauern darum oftmals bis ins nächste Kalenderjahr. Wie soll man unter diesen Voraussetzungen ein Budget erstellen? Ein Budget, das dem Bund vorgelegt wird und welches als Grundlage für die Berechnung der Förderbeiträge vom Kanton Wallis dient. Das ist schlicht unmöglich. Um der Bevölkerung des Kantons Wallis gerecht zu werden, müssen wir dem Verpflichtungskredit für das Gebäudeprogramm zustimmen.

Der Verpflichtungskredit sichert uns die Subventionen des Gebäudeprogramms über 7 bis 8 Jahre in der Höhe von 210 Millionen Franken vom Bund und 90 Millionen Franken vom Kanton. Mit dieser Voraussetzung ist es dem Kanton möglich, Projekte zu finanzieren, die sich länger als ein Jahr hinauszögern. Auf Kantonsebene wird das Walliser Parlament jedoch weiterhin das Budget genehmigen und über eventuelle Erweiterungskredite befinden. Schaffen wir doch jetzt die nötigen Rahmenbedingungen, damit die 51'000 Ölheizungen und 30'000 Elektroheizungen zur Vergangenheit gehören. Im Weiteren müssen wir den Zugang zu den Subventionsgesuchen vereinfachen. Was bringen uns die Bundesgelder, wenn der Bürger sich nicht an ein zu kompliziertes Gesuch traut?

Wenn wir den CO₂-Ausstoss minimieren wollen, brauchen wir einfache Gesuchsverfahren, reizvolle Energieprogramme und genau diesen Verpflichtungskredit. Helfen wir den Bürgern, die Subventionen zu bekommen, so hilft die Bevölkerung, die Energieziele zu erreichen und die KMU freuen sich auf Aufträge in dieser schwierigen Zeit.

Vielen Dank für eure Unterstützung.

Monod Julien, député (suppl.), PLR

Ce Programme Bâtiments est un excellent exemple de démarche durable, couronnée de succès jusqu'à présent, qu'il y a lieu de continuer à soutenir.

En effet, il allie au mieux écologie et économie.

Écologie:

- car les chauffages actuels, encore passablement anciens, sont une grande source de CO₂, près d'un tiers du total, production qui pourra être sensiblement réduite grâce à ce programme,

- car les bâtiments actuels, environ 70% en plus de 40 ans, sont encore peu isolés et sont une grande source d'utilisation d'énergie près de 40% du total,

- car les énergies renouvelables et de proximité pourront être utilisées lors de ces rénovations.

Economie:

- car c'est un très bon programme de relance pour nos entreprises locales,

- car sur les 300 millions de subventions demandées, 210 millions viendront de la Confédération,

- car les nouvelles installations seront financièrement plus rentables sur la durée.

La proposition qui nous est soumise aujourd'hui, avec ce crédit d'engagement pour les subventions, donc une enveloppe globale sur plusieurs années donne clairement plus de flexibilité à ce programme. En effet, les subventions pourraient être adaptées au rythme des

projets de rénovation qui dépendent de contraintes administratives et des objectifs des maîtres d'œuvre et des entreprises. Il serait ainsi également plus efficace et plus efficient.

La commission a été unanime, notamment grâce aux garanties obtenues, que le processus budgétaire ne sera pas biaisé.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR soutient cette demande de crédit complémentaire et de crédit d'engagement et vous encourage à faire de même.

Ançay Tarcis, député (suppl.), AdG/LA

L'isolation des bâtiments et la transition vers l'utilisation d'énergies renouvelables pour le chauffage sont au cœur du vaste Programme Bâtiments lancé en 2009 par la Confédération et les cantons.

En Valais, 70% des bâtiments ont plus de 40 ans.

Le canton du Valais a rapidement pu bénéficier de la manne financière de la Confédération en engageant, dès 2009, dans son propre budget des montants conséquents. Désormais les autres cantons participent plus activement au programme et la concurrence entre cantons pour se partager les montants de la Confédération s'accélère.

Si le Programme Bâtiments peut être qualifié de succès pour le canton du Valais, la gestion de son financement par le budget annuel pose un sérieux problème.

Dès l'instant où le budget des dépenses allouées annuellement est dépassé, le Service doit stopper ses promesses durant l'année en cours ou réduire le taux de subventionnement.

Le financement de ces 300 millions de francs est assuré pour environ 70% soit 210 millions par la Confédération et pour 90 millions par le canton. L'objectif est très clair, sortir de l'énergie fossile pour 2060.

Il y a cependant trois points qui interrogent l'AdG/LA:

- Serons-nous prêts?
- Avons-nous les moyens?
- Est-ce réalisable?

2060 c'est demain! La lenteur d'exécution pour la mise en place d'outil pour y arriver est affligeante. Il faut agir maintenant et sérieusement. Il reste 39 ans pour assainir environ 80'000 installations énergivores et polluantes en Valais, ce qui représente environ 2'000 installations par année. Pour l'instant, seules 400 demandes sont déposées par année.

Je pense qu'au-delà des subventions, il y a un réel manque d'information pour le client final, pour les architectes et les installateurs en chauffage.

La population doit être mieux informée, par les médias, par des séances d'information et des groupes de travail doivent être créés dans ce sens.

Si l'on calcule une subvention moyenne de 9'000 francs par annonce, cela représente environ 25 millions que pour l'aide M05 et M06 (pompe à chaleur). Si l'on ajoute M01 et M10 (isolation et classement énergétique), nous arrivons facilement au double du montant de subvention. Je pense que les 300 millions pour 7 ans ne sont pas de trop.

Oui, c'est réalisable, mais il faut taper le poing sur la table! La confiance entre les professionnels de la branche et les services de l'Etat ne fonctionne pas.

Nous devons simplifier les démarches administratives pour les installateurs qualifiés avec un brevet fédéral du GSP, car les installateurs non qualifiés, quand il s'agit d'un assainissement, ont tendance à opter pour la facilité et de remplacer du mazout par du mazout ou du gaz par du gaz. Malheureusement, pour le moment, rien ne les interdit.

En conclusion, je dirais que des solutions, il y en a, notamment de rendre obligatoire dans toutes nouvelles constructions du solaire qu'il soit thermique ou photovoltaïque liée à une installation de chauffage sans énergie fossile.

Nous habitons le Valais et nous avons une chance de vivre dans le canton le plus ensoleillé de Suisse avec ses 300 jours de soleil par année.

C'est ainsi que l'AdG/LA vous propose d'accepter l'entrée en matière.

Darbellay Fanny, députée, PDCB

Le groupe PDCB a examiné le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les subventions du Programme Bâtiments.

À l'ère de la transition énergétique, nous ne voyons pas non plus de raison de nous opposer à ce projet qui permettra d'exploiter au mieux le Programme Bâtiments et de dépasser les problèmes découlant de la gestion de son financement par le budget annuel.

En effet, la mise en œuvre de ce programme se déroule avec succès en Valais. À fin octobre 2020, le nombre de demandes atteignait celui de 2019. Sans crédit d'engagement pour 2021, il n'y aurait pas d'autre alternative que de réduire les taux de subventionnement pour adapter les demandes au budget 2021.

Comme il ressort du rapport de la commission, il faut être conscient du fait que si le Valais a rapidement pu bénéficier des contributions fédérales, les autres cantons participent de plus en plus activement à ce programme, ce qui va sans doute accélérer la concurrence intercantonale.

Pour cette raison, mais surtout parce que le parc immobilier doit être rénové plus rapidement pour réaliser les objectifs de la stratégie énergétique 2060, l'octroi de ce crédit d'engagement paraît évident, ce d'autant plus que, même si on a parfois tendance à l'oublier, les 300 millions de francs débloqués déclencheront des investissements de plus d'un milliard de francs en Valais.

Enfin, pour rassurer les inquiets, les engagements annuels ne pourront pas être disproportionnés par rapport aux objectifs budgétaires voulus par le Grand Conseil. Les paiements dépassant l'enveloppe budgétaire annuelle devront faire l'objet d'un crédit supplémentaire soumis au Parlement.

Ce crédit, permettant ainsi de gagner en souplesse, tout en respectant les compétences du Grand Conseil, le PDCB accepte naturellement l'entrée en matière ainsi que le projet de décision.

Merci pour votre attention.

Zenhäusern Marcel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Dieser Beschluss ist im Zusammenhang mit der ambitionierten Energiestrategie 2050 des Bundes zu fällen, welcher vorsieht, dass man ganz aus der Atomenergie aussteigt, die Gewinnung von erneuerbaren Energien massiv unterstützt, um Energie zu sparen und die Effizienz massiv erhöht.

Oberstes Ziel ist es, die Isolation von Gebäuden voranzutreiben. 70% aller Gebäude sind älter als 40-jährig. Ein Gebäude, welches zwischen 1920 und 1980 gebaut wurde, verbraucht durchschnittlich ca. dreimal mehr Energie als ein auf Minergie-Standard ausgelegtes Haus. Dies ist im Ganzen gesehen problematisch, da die Gebäude für ca. einen Drittel der CO₂-Emissionen und für 40% des Energieverbrauchs der Schweiz verantwortlich sind.

Ein weiteres Ziel wird sein, die Öl- und Gasheizungen schrittweise durch eine alternative Heizung zu ersetzen. Dazu ein Beispiel: Im Wallis werden ca. 120'000 Gebäude beheizt. 110'000 davon sind Wohngebäude. Fast die Hälfte davon wird immer noch mit fossilen Brennstoffen wie Öl (40'000) und Gas (11'000) beheizt. Im Weiteren ist zu bemerken, dass das Wallis mit 20% Elektroheizungen zusammen mit dem Kanton Tessin einsamer Spitzenreiter ist.

Bei der Unterstützung des Gebäudeprogramms kann der Kanton Wallis als Musterschüler bezeichnet werden. Nachdem anfangs zwischen 3 und 8 Millionen unterstützt

wurde, stiegen diese Zahlen im Jahr 2018 bis 2019 auf ca. 25 Millionen. Hierbei ist zu betonen, dass der Bund zurzeit davon 70% und der Kanton 30% beisteuern. Dieser Erfolg bringt es aber vermehrt mit sich, dass die Jährlichkeit von der Einreichung eines Unterstützungsgesuches bis zur Auszahlung der gesprochenen Subventionen nicht eingehalten werden kann. Dies wirkt sich sehr hinderlich auf die Situation zur Subventionierung aus. So waren die Gelder für das Jahr 2020 in der Woche 44 schon gänzlich aufgebraucht.

Um solange wie möglich so viel Geld wie möglich in Bern abzuholen und dieses neben der Ausschüttung an die Hauseigentümer auch in unsere Wirtschaft zu investieren, beantragt der Staatsrat einen Verpflichtungskredit von 300 Millionen Franken, welcher in den nächsten 7 bis 8 Jahren jährlich 35 bis 40 Millionen Franken an Subventionen erlauben wird. Dazu ist vorgesehen, dass sich der Bund mit 210 Millionen und der Kanton mit 90 Millionen Franken beteiligen.

Lange Rede kurzer Sinn: Für die CVPO gibt es keinen Grund, diesen Verpflichtungskredit nicht zu beschliessen. Wir sind für Eintreten.

Pellouchoud François, député, UDC

Le groupe UDC s'est penché avec attention sur ce projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les subventions du Programme Bâtiments.

Le souci du département quant à la gestion de son financement par le budget annuel est partagé par notre groupe. Il est vrai qu'entre le moment où un client fait parvenir sa demande de subvention au service et la fin de la réalisation des travaux, très souvent ce laps de temps s'étend sur plus d'une année. Notre groupe est pour ce projet de décision.

Le Programme Bâtiments a fait ses preuves et permet à notre canton une diminution drastique des tonnes de CO₂ de kWh d'énergie consommée. Les bâtiments en Valais sont chauffés par des énergies polluantes et électriques, car nous avons eu, de la part des fournisseurs d'énergie, une politique de pousser à l'installation de chauffages électriques et cela encore au début des années 90.

De plus, nous habitons dans un canton où le type de construction du début de notre siècle sont que peu isolés et demandent une source d'énergie à haute-température. Je pense à certains chalets en madrier sans isolation. Si l'on veut que ces améliorations énergétiques puissent se faire sur ce genre de construction, il faut pouvoir accompagner et aider les propriétaires à réaliser une rénovation sans que cela puisse préjudicier à l'aspect esthétique de nos magnifiques villages de montagne.

Avec le Programme Bâtiments, on voit la différence entre un Gouvernement de sensibilité de droite avec la gauche. Ici, on incite, on aide, on guide, on accompagne des propriétaires dans le changement de leurs systèmes de chauffage, dans l'amélioration énergétique de leur habitation et ainsi, on contribue activement et pas qu'avec des paroles, à la diminution de la consommation d'énergie polluante. Avec les gouvernements plus à gauche, on impose, on taxe, on exige, on ordonne et on rend responsable le citoyen.

Donc, Mesdames et Messieurs téléspectateurs, réfléchissez avant de voter et votez juste.

Le groupe UDC est pour.

La discussion est close.

Riesen Vincent, député, PLR, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

L'ensemble des groupes l'a bien compris, le triple levier de ce Programme Bâtiments:

- un levier financier, parce qu'il permet de déclencher des cofinancements de la Confédération,

- un levier économique parce qu'il déclenche des investissements qui reviennent majoritairement aux PME valaisannes,

- et surtout et c'est le principal un fort levier climatique puisqu'il intervient dans une des dépenses d'énergie génératrices de CO₂, les plus polluantes et les plus problématiques.

Je suis très heureux d'entendre que le rôle pionnier du Valais dans ce programme a aussi été salué par l'ensemble des groupes. Je vous remercie pour votre soutien.

Je profite aussi pour remercier Monsieur le chef du département Roberto Schmidt et ses chefs de service, Pierre-André Charbonnet et Joël Fournier pour la qualité des solutions proposées et du dossier présenté.

Je profite aussi brièvement de cette dernière prise de parole comme président de la commission économie et énergie pour remercier les commissaires. J'ai eu beaucoup de plaisir à faire ces deux ans avec vous. Merci aussi à notre secrétaire Nicolas Sierro qui était un accompagnant remarquable et merci encore à Christophe Darbellay et Roberto Schmidt, les deux chefs de département qui nous ont fait les budgets pour l'excellente collaboration.

Merci beaucoup et très belle suite de session à tous.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

C'est avec plaisir que je constate que tous les groupes politiques se prononcent favorablement à ce crédit d'engagement. Je vous en félicite!

Der Kanton Wallis als typisches Energieland will einen aktiven Beitrag zur Energiewende leisten. Gemessen an der kantonalen Energiestrategie 2060, soll das Wallis in 40 Jahren ausschliesslich mit einheimischer und erneuerbarer Energie versorgt werden. Diese Vision können wir nur umsetzen, wenn wir in Zukunft einerseits mehr erneuerbare Energien produzieren, vorab in den Wintermonaten (Wasserkraft, Solarenergie), aber andererseits auch den Verbrauch der fossilen Energien reduzieren. Dabei spielt der Gebäudepark, wie gesagt, eine entscheidende Rolle. Er verbraucht heute über 40% der Energie. Die energetische Sanierung des Gebäudeparks muss also ein klares Ziel sein.

L'assainissement énergétique du parc immobilier joue un rôle essentiel dans la politique énergétique et climatique. En Valais, ça a été dit, il y a environ 110'000 bâtiments d'habitation, dont plus de 70'000 sont peu, voire pas du tout isolés et nécessitent une rénovation énergétique. Plus de 51'000 bâtiments ou 46% sont encore chauffés avec une énergie fossile, soit du mazout, soit du gaz et le potentiel de gain énergétique est donc immense.

Avec ce Programme Bâtiments, la Confédération et les cantons veulent encourager l'assainissement énergétique de nos bâtiments. Je peux vous dire que je suis un vrai fan de ce Programme Bâtiments qui reflète la volonté de contribuer à soutenir non seulement les propriétaires, mais aussi l'économie valaisanne. Pour chaque franc distribué dans le cadre de ce Programme Bâtiments, on compte avec un investissement de l'ordre de 4 francs.

C'est pour cette raison que nous avons, au cours de cette législature, augmenté les subventions drastiquement. Vous avez vu la courbe dans le message: de 5 millions à 25 millions par année, déclenchant ainsi annuellement environ 100 millions d'investissements qui ne sont pas réalisés par des grands consortiums en dehors du canton mais par nos PME locales.

Les 300 millions de subventions prévues pour les prochaines années déclencheront ainsi des investissements d'environ 1,2 milliards de francs en Valais. C'est quand même aussi une bouffée d'oxygène non négligeable à notre économie.

En comparaisons intercantionales, le Valais est un élève modèle; en francs par habitant, le Valais figurait dans le peloton de tête des cantons. Depuis 3 ans, on donne entre 50 et 70 francs de subventions par habitant. Mais je peux vous dire que les autres cantons se réveillent. Zürich par exemple qui avait pratiquement jamais mis quelque chose dans le budget pour ce Programme Bâtiments, ils ont commencé à mettre des millions dans le budget et effectivement, ils commencent aussi à prendre un bout du gâteau.

Trotzdem möchte der Staatsrat die energetische Sanierung der Walliser Gebäude noch rascher vorantreiben und eben so lang von diesen Mitteln profitieren als es diese noch gibt.

Monsieur Ançay a parlé des 35 ans qu'il nous reste. On ne peut attendre 35 ans, parce je pense personnellement que dans 10 ans, on n'aura peut-être plus ce Programme Bâtiments. Alors, il faut en profiter tout de suite.

Ich erinnere daran, wie es auch gesagt wurde, dass 70% dieser Subventionen vom Bund bezahlt werden – nur 30% stammen aus dem kantonalen Budget. Also mit unseren 90 Millionen dieses Programms können wir insgesamt 300 Millionen ausschütten und eben 1,2 Milliarden Investitionen auslösen.

Madame Cretton nous a bien expliqué le processus actuel qui est très très compliqué. Pour obtenir la contribution fédérale du Programme bâtiments, le canton doit informer la Confédération chaque année en avance sur le total des engagements que le canton est prêt à mettre dans son budget. Pour ce faire, le canton transmet le montant du budget annuel approuvée par le Grand Conseil. Alors, vis-à-vis de la Berne fédérale, c'est ce budget cantonal annuel qui est déterminant pour après recevoir les subventions. Etant donné qu'un dossier du programme dure souvent plusieurs années entre le dépôt de la demande, l'octroi de l'aide financière, la fin des travaux et le versement de la subvention, il est en fait trop restrictif de travailler avec la Confédération sur un horizon annuel.

Avec le dynamisme des dernières années, il est très difficile, voire impossible, de faire coïncider le budget qui tient justement compte des engagements prévus et le compte qui présente en principe réellement que les paiements effectifs. Alors, d'autre part, il est difficile de tenir compte du rythme effectif des demandes qui n'est pas forcément régulier d'année en année. Ça a été dit, l'année passée au mois d'octobre on n'avait déjà plus d'argent, alors, on a du stoppé toutes les demandes et ça, c'est pas bien. C'est la raison pour laquelle nous proposons l'octroi d'un crédit d'engagement pluriannuel, comme c'est prévu à l'article 17 de la LGCAF. Je rappelle qu'un tel crédit est particulièrement indiqué pour les dépenses qui s'étendent sur plusieurs années, ainsi que pour les subventions aux investissements des tiers.

À l'avenir, ce crédit d'engagement suffira comme attestation à la Confédération pour plusieurs années, ce qui facilitera grandement la planification et le financement, car nous aurons une perspective pluriannuelle, comme c'est déjà le cas dans d'autres domaines où la Confédération et le canton financent conjointement une tâche.

Nous réduisons ainsi aussi le risque de pertes des contributions fédérales parce que voilà, si on ne peut pas annoncer à l'avance le montant effectif, si on n'avance pas assez, on a un certain problème, alors on ne reçoit pas les subventions, ou bien on doit stopper cette politique de stop-and-go, on ne veut pas.

Toutefois et je crois que je vais quand même souligner que ce crédit d'engagement ne modifie pas la compétence budgétaire du Grand Conseil. Chaque franc financé par le programme sera toujours soumis au Grand Conseil dans le cadre du budget, mais peut-être on mettra dans le budget de 30 millions comme cette année, mais on annoncera peut-être à la Confédération 40 millions pour avoir une certaine marge et une certaine flexibilité pour justement éviter cette politique stop-and-go.

Alors, j'aimerais remercier tous les groupes, aussi la commission économie et énergie, sous la présidence de Monsieur Vincent Riesen. Et je crois que la dénomination de cette commission est bien juste, avec la politique énergétique on fait aussi de la politique économique.

Merci.

Le président

L'entrée en matière est effectivement acceptée à l'unanimité. Nous allons passer à la lecture.

Base de travail:
Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)
Arbeitsgrundlage:
Entwurf des Staatsrates (Synopse)

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Vincent Riesen / Rapporteure: Fanny Darbellay

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les subventions du Programme Bâtiments est adopté comme il suit:

Articles 1 à 2, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Nous allons donc voter.

Ainsi décidé par 125 voix en séance du Grand Conseil, à Martigny, le 10 février 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Cette décision se prend en une seule lecture pour rappel.

Nous passons maintenant au point 5.

5. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service de la mobilité pour des travaux d'entretien, des travaux sécuritaires et le déclassement de tronçons routiers cantonaux

Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Vergabe eines Nachtragskredits an die Dienststelle für Mobilität für Unterhalts- und Sicherungsarbeiten an Kantonsstrassenabschnitten und für deren Deklassierung

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des finances
Finanzkommission

Président: Stéphane Pont

Rapporteur: Yvan Rion / Berichterstatter: Frank Wenger

Discussion sur l'entrée en matière:

Bonvin Claire-Lise, députée, PDCC

La demande de crédit supplémentaire de 27,33 émanant du Service de la mobilité sert à payer les travaux d'entretien et de sécurisation du réseau routier ainsi qu'au déclassement de tronçons routiers.

Ce crédit supplémentaire se décompose de la manière suivante:

- travaux d'entretien non prévus au budget pour 13,3 millions,
- déclassement de routes cantonales à hauteur de 12.6 millions,
- participation à des travaux communaux pour les routes cantonales,
- routes principales,
- dépenses supplémentaires en lien avec la pandémie de coronavirus.

Le PDC du Centre prend note que la part nette de ce crédit estimée à 22,8 millions n'aura pas d'impact sur le ménage courant. En effet, cette somme sera prélevée sur le fonds RPLP et le nouveau fonds pour les routes cantonales et le trafic d'agglomération (le fonds RTEC).

Les communes participent à hauteur de 30% à l'investissement et à l'entretien des routes cantonales et à 50% au coût de ces travaux à l'intérieur des localités. Dans le cadre d'une révision de la loi sur les routes, il est envisagé d'harmoniser la participation des communes à 30%. Seule la part du canton est prélevée sur le fonds.

Actuellement, le réseau des routes cantonales s'élève à 1'700 kilomètres, l'objectif à long terme est d'atteindre environ 1'300 kilomètres. Aucun déclassement n'est effectué sans l'accord de la commune concernée. Le déclassement des routes qui ont été classées en tant que route cantonale par notre Parlement demeure de notre compétence. Cela ne concerne pas les déclassements actuels.

La COFI s'est questionnée sur le budget 2021 de 94 millions dans cette rubrique et si le réseau routier a pu être amélioré ces dernières années. Elle a obtenu les réponses suivantes:

- Ce budget devrait suffire pour remplir le mandat de prestation, sauf en cas d'intempéries évidemment. A ce moment-là, le Service de la mobilité devrait faire recours à nouveau à un crédit supplémentaire.

- Depuis 2017, les budgets ont augmenté, ce qui a permis d'abord de stabiliser l'état du réseau routier puis de l'améliorer.

Dans son rapport, la COFI relève que ce crédit lui a été soumis tardivement. Ce qui fait que cette dernière a été pratiquement mise devant le fait accompli puisque les montants ont d'ores et déjà été dépensés. Le Service de la mobilité affirme qu'il était impossible de déposer une demande en juillet comme la plupart des services, car cette situation n'était pas connue à cette date. En cause, notamment les diverses mesures de protections sanitaires pour protéger les employés et leur impact sur l'avancement des travaux. Ce n'est qu'à fin septembre 2020 que le Service de la mobilité a été informé qu'une demande de crédit supplémentaire devait être faite et ce, malgré que les dépenses sont entièrement couvertes par des prélèvements dans des fonds.

En conclusion, la COFI confirme que les critères d'imprévisibilités, de nécessité et d'urgence de la dépense sont remplis.

Le PDC du Centre accepte ce crédit supplémentaire et remercie le Service de la mobilité et tous ces collaborateurs.

Nous remercions aussi la COFI et ses commissaires pour le travail effectué à l'étude de ce dossier et l'élaboration de leur rapport très explicite.

Merci pour votre attention.

Guérin Jérôme, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR a pris connaissance du message du Conseil d'Etat et du rapport de la COFI pour l'octroi de ce crédit complémentaire pour le Service de la mobilité du DMTE.

Le Parlement doit se positionner sur un crédit complémentaire de 27,33 millions pour l'année 2020, dont une part nette à l'Etat de 22,8 millions; le restant étant le montant à charge des communes selon la situation des routes, cela va de 50 à 30%.

En cas d'une éventuelle révision de la loi sur les routes, il est fait mention que l'harmonisation de la participation des communes à 30% serait envisagée. Le montant en charge du canton est intégralement compensé par le prélèvement RPLP et le fonds RTEC (fonds pour les routes cantonales et trafic d'agglomération). Ce fonds n'entre pas en compte dans les montants à charge des communes. Je vous fais grâce des détails qui sont mentionnés déjà dans les rapports.

Les montants soumis aux crédits ont été engagés à hauteur de 25,8 millions, dans les objets sécuritaires et le déclassement des routes cantonales, selon des critères mentionnés dans le rapport. La répartition des 27,33 millions est d'ordre de 9,40 millions pour le Haut, 11,8 millions pour le Centre et 5,83 millions pour le Bas-Valais.

Le rapport fait mention qu'avec ce crédit complémentaire, le chiffre 31 du budget 2020 se monte à ce jour à 117,3 millions et que pour 2021, ce chiffre est au budget à hauteur de 94 millions. Le SDM informe que le montant prévu au budget 2021 est suffisant pour remplir le mandat de prestations. Mais soulève que cela ne prend pas en compte d'éventuels travaux liés à des intempéries à venir.

La demande tardive de ce crédit complémentaire est due au fait que c'est seulement en septembre que le SDM a été informé par l'ACF que le prélèvement dans ces fonds devrait également faire l'objet d'un crédit complémentaire selon la loi.

Au niveau des déclassements des routes, il est important à relever qu'en 2015, 1'860 kilomètres étaient à charge de l'Etat. En fin 2020, c'est plus que 1'740 et l'objectif pour 2030 est d'arriver à 1'500 kilomètres et même, à très long terme, à 1'300 kilomètres.

Le déclassement se fait sur plusieurs années et les décisions sont prises avec l'accord des communes concernées; cela afin de concrétiser des projets internes ou également pour des besoins connexes.

Le groupe PLR regrette que le détail des travaux, ainsi que les routes prévues au déclassement par région et par commune, connus de la commission n'aient pas été mis en annexe au rapport de la commission et donc à disposition des députés.

Le groupe PLR relève également l'importance que les services concernés viennent plus vite avec ces demandes de crédit complémentaire dans le futur.

Le PLR souhaite également avoir des compléments d'information: sur quels critères et comment sont décidés les travaux complémentaires effectués par le SDM?

Au plaisir d'entendre les réponses à nos questions, le groupe PLR soutient la demande de crédit complémentaire.

Merci.

Wenger Frank, Grossrat, CSPO

In dieser vorliegenden Vergabe eines Nachtragskredits an die Dienststelle für Mobilität geht es um die stattliche Summe von 27,33 Millionen Franken. Trotz des enormen Betrags kann festgehalten werden, dass der Staatsrat und die Dienststelle praktisch alles richtig gemacht haben. Mit der Absicht, die lokale Wirtschaft während der Covid-19-Pandemie

zu unterstützen, hat die Dienststelle nicht eingeplante aber notwendige Investitionen in Unterhaltsarbeiten auf bestimmten Abschnitten veranlasst. Auf diese Sicherungsobjekte, Unterhaltsarbeit und Honorare entfallen 13,3 Millionen Franken vom Kreditbegehren. Die Aufteilung der Kosten erfolgt aufgrund des Strassengesetzes: 70% Kanton und 30% Gemeinden. Es ist festzuhalten, dass der Anteil der Gemeinden noch in Rechnung gestellt wird.

Die zweite beträchtliche Summe des Kreditbegehrens (12,6 Millionen Franken) betrifft die Strassendeklassierungen. Die Verfahrensform entspricht dem Strassengesetz unter Abschnitt 1.2 «Hoheit, Eigentum, Klassierung und Löschung» insbesondere den Artikel 18 Absatz 3. Es ist festzuhalten, dass die Deklassierungsverfahren in enger Zusammenarbeit mit den Gemeinden ausgeführt werden. Für gewisse Abschnitte wurden die Arbeiten vom Kanton ausgeführt, für andere werden sie von den Gemeinden vorgenommen. In diesem Fall werden die bestimmten Beträge den Gemeinden überwiesen. Da es sich um das letzte Jahr der Legislaturperiode auf Gemeindeebene handelt, haben mehrere Gemeinden eine Deklassierung beantragt. Ende 2015 wies das Kantonsstrassennetz eine Länge von 1'864 km auf. Das langfristige Ziel des Kantons ist, das Kantonsstrassennetz auf 1'300 km zu reduzieren. Das langfristige Ziel des Kantons basiert auf das für die CSPO, und mich als Vertreter der Bergregion im Speziellen, einige Fragen aufwerfende Mobilitätskonzept 2040.

Diesbezüglich gilt es festzuhalten, dass sich der Kanton im 20. Jahrhundert ein weit verzweigtes Strassennetz zugelegt hat. Seit einigen Jahren fehlt es dem Kanton an finanziellen Mitteln, um das Netz anzupassen, zu unterhalten, zu sichern. Inzwischen beläuft sich der Investitionsbedarf auf über 1,5 Milliarden Franken. Um die Qualität des Netzes zu erhalten, muss dieses weit verzweigte vom Kanton aufgebaute Netz nun angepasst werden. Dies betrifft beispielsweise Erschliessungen des Orts mit mehr als einer Kantonsstrasse, zu umfahrende Teilstücke, zu sichernde Teilstücke oder eben auch können attraktive Dorfkern oder Ortsdurchfahrten gestaltet werden, wenn die Kantonsstrassen Gemeindestrassen werden. Die Gemeinden werden nun schrittweise zur Übernahme gewisser Strecken aufgefordert. Ein wahrhaftig teures Geschenk! In Anbetracht der Lage unserer Berggemeinden stellen wir uns einmal mehr die berechnete Frage: Wie soll das bezahlt werden? Vor allem bezugnehmend auf den Unterhalt der übernommenen Strassenabschnitte müssen Lösungen gefunden werden. Ansonsten stellt sich uns wiederholt die Frage: Wie kann die bereits vorhandene oder neu benötigte Infrastruktur auf Gemeindeebene bei laufend steigenden Kosten der ordentlichen Rechnung überhaupt noch finanziert werden? Oder muss der Kanton die deklassierten Abschnitte nach 2040 wieder von den Gemeinden übernehmen?

Im Grundsatz sind wir mit dem Nachtragskreditbegehren einverstanden, da die Beträge ja vor allem bezogen werden aus dem LSVA-Fonds und vom neuen Fonds für Kantonsstrassen und Agglomerationsverkehr.

Die CSPO ist für Eintreten. Die 3 Kriterien sind erfüllt. Wir bitten dennoch um Kenntnisnahme unserer Bedenken betreffend Mobilitätskonzept 2040.

Wir danken Herrn Melly für seine gute Arbeit im Sinn der Walliser Bevölkerung.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Souvenez-vous:

- En novembre 2018, ce Parlement acceptait un crédit supplémentaire de 15,4 millions suite aux abondantes précipitations intervenues durant l'hiver et l'été précédents.
- En septembre 2019, un second crédit supplémentaire de 5,3 millions étaient accordés pour les intempéries de Vex et d'Anniviers, survenus durant l'hiver 2018.
- En décembre 2019, c'est un crédit supplémentaire de 13,9 millions qui a été voté en faveur des routes cantonales suite aux intempéries survenues au printemps et en été 2019.

- En septembre 2020, un nouveau crédit supplémentaire de 5,5 millions a été approuvé pour financer les mesures de sécurisation des torrents de la commune de Chamoson.

- En février 2021, aujourd'hui, nous devons à nouveau nous prononcer sur une demande de crédit supplémentaire de 27,3 millions pour des travaux d'entretien et de sécurisation des routes cantonales ainsi que des déclassements de tronçons routiers cantonaux réalisés en 2020.

Au total, ce sont donc 67,4 millions de crédits supplémentaires qui ont été accordés au Service de la mobilité sur les 3 dernières années, soit un peu plus de 22 millions par année.

Pour rappel, le budget du SDM a été constamment augmenté au cours de la même période, passant de 56,1 millions en 2018 à 83,6 millions en 2019 et 2020. En décembre dernier, nous avons accepté un budget pour 2021 avec des investissements s'élevant à 99,2 millions.

Qu'est-ce que nous disent ces chiffres? Premièrement, le caractère exceptionnel des intempéries qui se répètent chaque année depuis 3 ans n'est plus possible à justifier. Nous devons constater chaque année une augmentation des dangers naturels ainsi que des événements extrêmes qui sont plus forts et plus fréquents. En quelques années, nous sommes passés des prévisions au constat. Il ne s'agit plus de savoir si oui ou non le climat change ou si les actions humaines en sont partiellement ou essentiellement la cause. Mais, aujourd'hui, bien de gérer les conséquences des changements observés, d'adapter nos infrastructures aux nouvelles conditions et de trouver les moyens de nous protéger.

Deuxièmement, les besoins en investissements des routes cantonales sont en croissance permanente alors que les moyens financiers du canton sont par définition limités. Selon le concept cantonal de mobilité 2040, le montant estimé pour la mise à niveau des chaussées du réseau cantonal pour revenir à un niveau cible acceptable au regard de la fonctionnalité voulue de la route, s'élève à 1,5 milliards de francs, chiffre calculé en 2015. Cette estimation prend uniquement en compte le vieillissement et l'usure des infrastructures et ne tient pas compte des facteurs de dégradation externe. L'augmentation des charges semble donc inéluctable.

Troisièmement, l'Etat doit chercher des alternatives pour réduire la dépendance du Valais à la voiture. Avec un taux de motorisation qui ne cesse d'augmenter (+39% de 2000 à 2014), le Valais a dépassé la barre des 500'000 véhicules immatriculés à la fin de l'année 2019. Ce n'est pas le recours aux motorisations électriques qui réduira le nombre de véhicules en circulation, ni le besoin en infrastructures routières de qualité. Pourtant, les alternatives existent notamment avec les projets de liaison câblée entre la plaine et la montagne qui sont à l'étude dans le canton. Vous avez pu le lire dans Le Nouvelliste en début de semaine: 18 projets dans le Valais romand pour un coût estimé à 320 millions.

Quatrièmement, une organisation plus rationnelle et compacte du territoire doit permettre de réduire les besoins en mobilité. La densification vise la concentration des constructions sur un territoire plus petit. Une plus grande mixité des activités doit permettre de regrouper logement, travail et détente au sein des quartiers et des villages. Dans les agglomérations de plaine, les transports publics peuvent encore être développés et la mobilité douce encouragée. La situation sanitaire actuelle nous a démontré qu'il est déjà possible de travailler en partie depuis chez soi.

Le groupe des Verts estime donc qu'il n'est pas soutenable d'allouer année après année des crédits supplémentaires pour la construction et l'entretien des routes cantonales sans fixer un plafond aux dépenses ni mettre en place des solutions alternatives. Par conséquent, nous demandons au Conseil d'Etat de geler immédiatement tous les projets de nouvelles routes sur le réseau cantonal, d'intégrer dans le budget ordinaire du SDM les dépenses consécutives à la sécurisation du réseau routier cantonal, d'étudier la possibilité de réduire l'exposition des infrastructures de mobilité aux dangers naturels, d'accélérer la réduction du réseau des routes à la charge du canton et, enfin, de favoriser la multi-modalité partout où la voiture peut être remplacée par un autre moyen de transport.

Concernant la demande de crédit supplémentaire, l'accord du Parlement étant purement formel puisque les travaux ont déjà été exécutés et l'argent dépensé, notre groupe s'abstiendra au moment du vote.

Garbely Daniel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Wir haben den Bericht der Finanzkommission über die Vergabe eines Nachtragskredits für Unterhalts- und Sicherungsarbeiten an Kantonsstrassenabschnitten und für deren Deklassierung gelesen. Auf die Details verzichte ich, da dies meine Vorredner bereits gemacht haben.

Wir finden den Antrag des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt für einen Nachtragskredit bemerkenswert, zum einen mit der Absicht, die lokale Wirtschaft während der Covid-19-Pandemie zu unterstützen und zum andern die Deklassierung der Kantonsstrassen weiter voranzutreiben.

Und genau mit dieser Verknüpfung haben wir unsere liebe Mühe. Zum einen finden wir die Investitionen in unser Strassennetz als extrem wichtig und die Unterstützung der lokalen Wirtschaft als absolut sinnvoll. Auf der anderen Seite befürchten wir, dass die Belastung für die Gemeinden mit der Deklassierung und Abtretung von Kantonsstrassen langfristig zu gross wird, insbesondere wenn es sich um kleinere Gemeinden handelt. Zucker und Peitsche – oder auf der einen Seite die kurzfristige finanzielle Unterstützung und auf der anderen Seite die Deklassierung und die damit verbundenen langfristigen Folgen.

Gerade die Deklassierung der Kantonsstrassen wird im Oberwallis nicht goutiert. Und auch hier stelle ich fest, dass der Kanton mal so und mal so argumentiert. Auf der einen Seite wird mit der Deklassierung der Strassen das Ziel verfolgt, langfristig die Kosten zu senken und argumentiert auf der anderen Seite damit, dass die Qualität und der Unterhalt tendenziell nicht schlechter werden. Bei der Deklassierung wünschen wir uns eine detaillierte Aufstellung, was wo geplant ist.

Da wir den Antrag aus Sicht der Investitionen und der damit verbundenen Verbesserung der Strassen absolut unterstützen können, jedoch bei der Deklassierung grösste Bedenken haben, werden wir uns der Stimme enthalten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Schaller Flavien, député, PDCB

Le PDC du Bas entrera en matière pour ce crédit supplémentaire de 27,33 millions de francs au Service de la mobilité du DMTE pour les travaux d'entretien sécuritaires et le déclassement de tronçons routiers cantonaux.

Ces investissements supplémentaires améliorent de fait la qualité, la fiabilité de nos réseaux routiers. Nous tenons particulièrement à exprimer notre satisfaction quant aux démarches de consultation auprès des communes. Elles sont centrales pour la bonne collaboration entre les offices du DMTE et les communes et ces dernières peuvent ainsi anticiper les charges leur incombant tout en profitant d'une répartition des coûts avantageuse.

Nous ne pouvons que nous réjouir d'un projet d'harmonisation des prises en charge à 30% des coûts d'entretien des routes cantonales à l'intérieur des localités. Nous insisterons pour que ce projet ne reste pas une simple intention.

Le seul point noir au tableau est la soumission très tardive de ce crédit supplémentaire à la COFI. Bien que l'imprévisibilité, la nécessité et l'urgence de la dépense soient justifiées. Nous sommes mis devant des faits accomplis et ne pouvons malheureusement que prendre note des dépenses déjà engagées.

Le PDC du Bas accepte l'entrée en matière et l'accord de ce crédit et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention.

Carron Blaise, député, AdG/LA

Notre groupe a étudié avec toute l'attention voulue cette demande de crédit supplémentaire en faveur du Service de la mobilité du DMTE pour des travaux d'entretien, des travaux sécuritaires et le déclassement de tronçons routiers cantonaux.

Cette demande de crédit supplémentaire pour l'exercice comptable 2020 à hauteur de 27,33 millions francs se répartit donc en trois types de dépenses, à savoir:

- 13,3 millions pour des travaux supplémentaires proprement dits, comme la sécurisation d'ouvrages d'art ou la stabilisation de talus ainsi que pour des honoraires;
- ensuite, nous avons 12,6 millions pour le déclassement des routes cantonales – déclassements qui ont lieu bien sûr avec l'accord des communes concernées et;
- 800'000 francs pour la participation à des travaux communaux pour les routes cantonales ainsi que 200'000 francs pour les routes principales et enfin 400'000 francs pour les dépenses supplémentaires engendrées par la pandémie du coronavirus.

Au niveau du territoire cantonal, ces 27,33 millions se répartissent à hauteur de 9,4 millions pour l'arrondissement du Haut-Valais, de 11,8 millions pour que celui du Valais central et de 5,83 millions pour celui du Bas-Valais.

La plupart des travaux portant sur la sécurisation du réseau routier et les travaux d'entretien supplémentaires, répondaient à une double nécessité. D'abord, celle de permettre à l'entier du réseau routier Valaisan de rester ouvert ou pour minimiser le coût global du cycle de vie des tronçons routiers concernés. Et ensuite, et c'est à relever, permettre d'injecter de l'argent pour soutenir l'économie durant la grave crise que nous traversons actuellement.

En ce qui concerne l'autre poste important, à savoir celui du déclassement des routes cantonales, ces dépenses ont été rendues nécessaires pour 2020 car de nombreuses procédures de déclassement ont abouti lors de la dernière année de la législature. Il est aussi à remarquer que ce flux d'argent vers les communes à hauteur de 12,6 millions, leur permet d'effectuer des dépenses connexes d'investissement comme la rénovation des conduites techniques par exemple.

Il est à noter que le montant net à la charge de l'Etat est estimé à 22,8 millions et qu'il est intégralement compensé par des prélèvements sur le fonds RPLP et le nouveau fonds pour les routes cantonales et le trafic d'agglomération.

Après une analyse des documents mis à disposition pour nous éclairer sur cet objet, notre groupe rejoint donc le Conseil d'Etat et la COFI quant au bien-fondé de cette demande de crédits supplémentaires car ceux-ci, vu leur nature, n'auraient pas pu être intégrés au budget ordinaire de 2020.

C'est pourquoi nous soutiendrons cette demande justifiée et fondée de crédits supplémentaires et vous recommandons d'en faire de même.

Je vous remercie pour votre écoute.

Vieux Mikaël, député, UDC

Nous sommes appelés ce matin à se déterminer sur l'octroi d'un crédit complémentaire de 27,33 millions pour l'exercice 2020 dont 22,8 millions à charge du canton.

Je ne vais pas rappeler les détails des coûts de ce crédit supplémentaire et les moyens de financements déjà présentés par mes préopinants. Par contre, comme relevé par la COFI, ce crédit supplémentaire a été soumis très tardivement, ce qui implique comme quoi nous avons été mis devant le fait accompli et qu'en fait, nous prenons seulement acte des dépenses engendrées par le Conseil d'Etat.

Nous pensons qu'une communication aurait pu être faite avant à ce sujet par le Conseil d'Etat. Outre ce manque de communication, nous pensons également, comme pour la COFI, que les trois critères d'appréciation sont remplis, à savoir l'imprévisibilité, la nécessité et l'urgence de la dépense.

C'est pourquoi le groupe UDC du Valais romand accepte cette entrée en matière et l'octroi de ce crédit complémentaire.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Pont Stéphane, député, PDCC, président de la commission des finances

Merci à la majorité des groupes pour avoir accepté l'entrée en matière concernant la demande de crédit supplémentaire du Service de la mobilité du DMTE pour les travaux d'entretien de sécurisation et de déclassement des tronçons routiers cantonaux.

C'est la dernière demande de crédit supplémentaire de la législature qui a été traitée par la COFI dans sa composition actuelle. Elle concerne donc le DMTE par son Service de la mobilité qui soumet au Parlement une demande de 27,33 millions de francs, ce décomposant de la manière suivante: 13,9 millions pour des travaux supplémentaires sur les routes cantonales et 13,4 millions pour le déclassement des routes.

Quant à la part nette totale à charge de l'Etat, elle est estimée à 22,8 millions; le solde sera donc à charge des collectivités locales.

La commission des finances, en séance du 6 janvier dernier, a analysé cette demande du point de vue financier et posé toutes les questions qu'elle a jugées nécessaires pour pouvoir se déterminer. Ainsi des travaux d'entretien nécessaires et non prévus au budget ont été entrepris pour sécuriser, renforcer, assainir et stabiliser des routes, des infrastructures et des talus. Pour l'ensemble de ces travaux, une participation de 30% est demandée aux communes.

En ce qui concerne le déclassement des routes cantonales, il est à relever que ces procédures ont été effectuées en étroite collaboration avec les communes qui ont elles-mêmes demandé de tels déclassements.

Il y a quelques années, le réseau des routes cantonales s'élevait à 1'864 kilomètres. Actuellement, il est de quelques 1'700 kilomètres et l'objectif à long terme est d'atteindre un réseau cantonal de l'ordre de 1'300 kilomètres. Pour cela, il faudra compter plusieurs décennies.

Même si la demande de crédit supplémentaire a été soumise à la COFI très tardivement, il faut relever qu'en juillet, les chiffres n'étaient pas encore connus.

En lien avec la Covid, le Conseil d'Etat a, à juste titre, voulu soutenir l'économie par diverses mesures. Pour rappel, le montant est intégralement compensé par des prélèvements sur le fonds RPLP et le nouveau fonds pour les routes cantonales et le trafic d'agglomération appelé fonds RTEC. Le fonds redevance sur le trafic des poids lourds est entièrement financé par la Confédération. Le solde au 31 décembre 2019 concernant le SDM est de 27,2 millions, dont 13 millions affectés aux routes. Le fonds pour les routes cantonales et le trafic d'agglomération (fonds RTEC) est un nouveau fonds créé par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2020 visant à financer le réseau routier cantonal et le trafic d'agglomération, notamment par la mise en œuvre du concept cantonal de mobilité 2040. Ce fonds a été alimenté initialement par la récupération sur les dotations fédérales perçues par le canton et de la part nette cantonale investie durant les années 2008 à 2019 sur les routes principales suisses, soit 93,1 millions.

Suite aux diverses réponses données aux questions de notre commission, nous sommes à l'unanimité entrés en matière. Et après analyse de cette demande sous les trois critères utilisés habituellement, à savoir l'imprévisibilité, la nécessité et l'urgence de la dépense, nous avons estimé que ces trois critères sont remplis.

Concernant l'imprévisibilité, ce critère est pour la COFI rempli, du fait que lors de l'établissement du budget 2020 en avril 2019, les demandes des communes pour les déclassements n'étaient pas encore connues. D'autre part, à cette période, on ne pouvait pas

s'imaginer que le Conseil d'État serait amené à prendre des mesures en 2020 pour soutenir l'économie afin de diminuer les dégâts découlant de la pandémie du coronavirus.

Enfin, sachez encore, chères et chers collègues, que la commission des finances a également obtenu, à sa demande, la liste détaillée des routes déclassées ainsi que la liste des travaux concernés par cette demande de crédit supplémentaire pour permettre sa décision.

Pour toutes les raisons développées ci-dessus, la COFI à 11 voix, une abstention et une absence a accepté la demande de crédit supplémentaire de 27,33 millions au Service de la mobilité du DMTE pour les travaux d'entretien de sécurisation et de déclassement des tronçons routiers cantonaux. La COFI vous invite donc à en faire de même.

Comme c'est ma dernière intervention en tant que président de la commission des finances, je tiens à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des divers départements qui ont toujours répondu avec compétence aux sollicitations de la COFI.

Merci au responsable des services de l'Administration des finances Pierre-André Charbonnet, du Service des contributions Beda Albrecht et de l'Inspection des Finances Peter Schnyder pour leur professionnalisme et leur excellente collaboration. Merci également à l'ensemble du collège gouvernemental puisque nous avons traité de nombreuses demandes émanant de leurs départements respectifs. Un merci tout particulier à notre Ministre des finances, pour sa patience et son excellente collaboration. Enfin, merci au Service parlementaire, aux membres de la COFI et à notre secrétaire de commission Michel Roten. J'ai été très honoré de présider cette importante commission. En effet, j'y ai appris beaucoup de choses et, entre autres, la collégialité et une certaine humilité.

Je vous remercie de votre attention.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Tout d'abord, un grand merci à tous les groupes qui entrent en matière et qui soutiennent ce crédit complémentaire.

Beaucoup de choses ont été exprimées, je ne vais pas les reprendre. Peut-être apporter quelques compléments d'information par rapport à certaines questions posées, particulièrement sur les critères et les travaux qui ont été réalisés. Les critères, c'est toujours des critères d'urgence, des critères de sécurité, des travaux d'entretiens spécialisés d'ouvrages d'art, de stabilisation de talus surplombant la chaussée, d'assainissements de dispositifs de retenue de véhicules, etc., etc. Donc des travaux qui s'imposent dans une situation qui peut être très dangereuse.

Il faut nous remettre dans le contexte de ce printemps passé où tout d'un coup, les premières interventions étatiques amenaient les entreprises à se poser une quantité de questions. Est-ce qu'on va pouvoir continuer à travailler? Est-ce qu'il va y avoir cette possibilité d'avoir une compensation partielle des heures non travaillées? Est-ce que les conditions de travail vont pouvoir être satisfaites au regard des exigences sanitaires?

C'était une période extrêmement difficile pour les entreprises qui se tournaient vers nous et qui attendaient des réponses un peu dans tous ces domaines et particulièrement pour nous de savoir de quelle façon on allait pouvoir continuer à faire avancer les travaux proposés dans notre budget. C'était une période très instable et les instructions que j'ai données à cette époque étaient de dire: «Nous continuons. Nous continuons les appels d'offres. Nous continuons les mises en soumission. La société, l'économie a besoin de nos travaux. Donc nous n'arrêtons pas; au contraire-là où il y a des doutes sur la poursuite de travaux, trouvons d'autres solutions, mettons à disposition nos entreprises, d'autres dossiers, d'autres projets pour pouvoir continuer à travailler.» Et c'est ce qui a été fait. C'est ce qui était fait effectivement avec un petit peu la tête dans le guidon sans trop se poser la question du trou financier auquel on risquait d'arriver, le but étant avant tout de maintenir une activité économique.

Ça a été au-delà de nos espérances puisque, finalement, une bonne partie des chantiers a pu redémarrer, a pu satisfaire en tout cas partiellement aux engagements

financiers qui étaient prévus. Et parallèlement donc, nous avons également interpellé les communes qui nous avaient confirmé leurs désirs de reprendre à leur compte les routes cantonales et également de lancer les travaux. Donc, les investissements à travers les communes ont également permis à nos entreprises de traverser aussi bien que possible cette période extrêmement perturbée que représentait cette première vague du Covid, dans laquelle on se trouve d'ailleurs jusqu'au cou aujourd'hui.

Effectivement, pourquoi avoir attendu septembre? D'abord parce qu'on n'avait pas de vision bien précise quand on a commencé et quand on a vu entrer les confirmations des communes et quand on a vu entrer les premières conséquences des travaux que nous avons donnés. Et, au vu de ce qu'il restait encore comme budget et des travaux qui étaient initiés, qui allaient véritablement ou vraisemblablement être menés à terme d'ici la fin de l'année, on s'est rendu compte qu'on était nettement en dépassement. Et là, l'Administration cantonale des finances nous a confirmé que nonobstant le fait que nous avons les moyens de financer ces travaux à travers les différents fonds disponibles, que c'est de toute manière, je crois, que ce n'est ne serait-ce qu'un simple égard vis-à-vis du Grand Conseil que de venir présenter ce dossier qui représente tout de même des montants importants.

Donc, pour toutes ces raisons, je crois qu'on peut être tout à fait droits dans nos bottes, si vous me passez l'expression, par rapport à cet exercice 2020 qui restera marqué, je crois, dans les souvenirs et dans les têtes de tout le monde, que ce soit dans l'économie, que ce soit dans la politique et dans lequel nous avons aussi bien que possible, tenté d'apporter une pierre à l'activité économique qui véritablement en avait besoin.

Alors, j'ai parlé des besoins, donc sécurité. On n'a pas fait des travaux inutiles, qu'on soit bien conscients. Et là, j'aimerais me tourner vers Monsieur Barras, qui lui, à juste titre, reprend 4 ans d'histoire de ces travaux urgents nécessités par les intempéries qui vont devenir et qui sont déjà pratiquement le quotidien et qui justifient le fait que nous voulons avoir un fonds qui permette de ne pas devoir recourir en permanence à des crédits supplémentaires, mais qui soit là, disponible, justifié bien sûr lors de chaque utilisation et permette de répondre à ce qui va devenir le quotidien.

Mais, on ne peut pas simplement dire aujourd'hui parce qu'il y a eu 4 ans, il faut tirer la prise et arrêter. Nous sommes dans une période de transition, nous savons, nous connaissons l'état de notre réseau. Nous savons également que le réseau routier, pour une grande part, a été construit dans les 40-50 dernières années et arrive aujourd'hui peut-être à terme et surtout montre ses limites par rapport à l'augmentation régulière du trafic partout.

Des travaux qui avaient peut-être été fait de manière très rapide, où on a simplement goudronné des anciennes routes forestières et on les a petit à petit transformées en routes cantonales. Aujourd'hui, on ne peut plus faire de cette façon. Aujourd'hui, on doit prendre le problème à la base. Raison pour laquelle, dans notre projet de mobilité 2040, on envisage un traitement de choc pour l'ensemble de notre réseau routier en ayant une affectation qui soit différenciée. On ne va pas mettre les mêmes montants pour une autoroute qui voit passer plusieurs dizaines de milliers de véhicules par jour et une petite route de montagne où il y a très peu de trafic. Donc, il y aura des entretiens qui doivent être différents.

Parallèlement, Monsieur Barras, j'aimerais vous rappeler que depuis 2010, nous avons un RER Valais-Wallis qui fonctionne et qui a permis de transporter des dizaines de milliers de personnes au quotidien pour éviter de les avoir sur la route, par exemple, que nous avons ce projet de télé, de liaison plaine-montagne par des moyens câblés qui est un projet d'avenir. On ne peut pas purement et simplement dire: «Arrêtons, coupons, fermons le robinet d'entretien et de développement de notre réseau routier.» C'est une chose qui doit se faire, je dirai, d'une manière pondérée en parallèle, avec les changements de mentalité, avec les changements d'options qu'on va pouvoir offrir.

On ne peut pas imposer, il faut accompagner. Il faut mettre à disposition une solution et si cette solution est plus performante que celles existantes, alors nous aurons gagné, elle sera utilisée. Mais imposer en disant qu'on ferme ou on n'entretient plus, ce ne sera pas

possible. Donc pour ces prochaines années, je suis persuadé qu'il faudra encore poursuivre ces travaux, accepter certaines contraintes que représente aussi cette mobilité 2040.

C'est le CVPO, Monsieur Garbely qui dit que l'on ne peut pas continuer à charger les communes. Nous aidons les communes et nous envisageons même de changer les critères de financement, de passer de 50-50 à 70-30 pour leur donner plus de respiration financière à ce niveau-là. Mais, parallèlement, et c'est la raison pour laquelle tout se fait en accord avec les communes, nous essayons de les aider à revaloriser les centres de communes, les centres de villages, les centres urbains. Et c'est en donnant l'opportunité de transformer ce qui était un point de passage uniquement en un point de vie qui certainement nécessitera dans l'avenir beaucoup moins d'entretien que là où on voyait passer au quotidien des cars, des voitures et des camions.

Pour toutes ces raisons, je crois que ce n'est pas un transfert, c'est une prise en compte d'une situation qui concerne tout autant les communes que l'Etat et qui nous permet aujourd'hui d'avoir mis en place cette mobilité 2040, qui va nous voir cheminer tout à fait ensemble, puisque, on l'a dit quand on a présenté ce concept, les montants économisés dans certains domaines d'entretien, eh bien, on allait les retrouver ailleurs dans le domaine de soutien pour les développements de ces centres urbains ce qui a déjà commencé d'ailleurs dans certaines communes. Et je rappelle qu'aucun déclassement ne s'est fait contre l'avis des communes. Les communes sont partenaires et elles viennent plutôt avec des programmes complémentaires en disant: «Mais si on peut récupérer cette route, nous, on va profiter pour faire des aménagements urbains à l'intérieur de notre commune. On va changer certaines canalisations.» Tout cela, c'est pour le bien de la collectivité et c'est aussi pour le bien de l'économie.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'on est également à l'aise vis-à-vis des communes et à ce jour et pour, je crois, en tout cas pour les prochaines centaines de kilomètres, c'est plutôt des demandes de communes qui arriveront que l'on n'arrivera peut-être pas à satisfaire plutôt que des impositions que nous allons faire. Ce sera peut-être les 50 ou 100 derniers kilomètres qui seront plus compliqués. Mais cela, je crois que ni vous ni moi ne serons plus là pour en parler puisque c'est l'affaire de peut-être dans 30 ans.

Alors voilà, mesdames et messieurs, je crois que j'ai plus ou moins fait le tour. J'aimerais vous remercier de soutenir ce projet. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on va dépenser plus d'argent. Mais cette année, je le reconnais, nous avons cette satisfaction de pouvoir offrir à nos entreprises un petit peu d'oxygène dans une situation où elles le méritaient bien. Je crois qu'elles l'ont démontré, la preuve, c'est que nous avons dépensé cet argent et je crois que nous l'avons bien dépensé. Alors, effectivement, on aurait pu nous dire: «Mais mettez-le sur le budget 2021!» Le budget 2021m, on l'a dit, 94 millions permettra de couvrir l'essentiel mais ne meublera aucun espace supplémentaire pour financer d'autres choses. Donc, on aurait fait que de reporter le problème.

Je vous remercie donc de soutenir ce crédit d'engagement et de le voter.

Merci.

Le président

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée à l'unanimité. Nous passons donc la lecture.

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Entwurf des Staatsrates (Synopsis)

Commission des finances

Finanzkommission

Président: Stéphane Pont

Rapporteur: Yvan Rion / Berichterstatter: Frank Wenger

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service de la mobilité du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement pour des travaux d'entretien, des travaux sécuritaires et le déclassement de tronçons routiers cantonaux est adopté comme il suit:

Articles 1 et 2, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Nous allons donc passer au vote.

Ainsi décidé par 103 voix et 21 abstentions en séance du Grand Conseil, à Martigny, le 10 février 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Nous pouvons donc passer au point numéro 6.

Développement: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement(DMTE)

Entwicklung: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

6. MOTION CVPO, par Urs JUON et Aron PFAMMATTER: Aménagement du territoire: qui paie au final? **2020.11.371**

MOTION CVPO, durch Urs JUON und Aron PFAMMATTER: Raumplanung: Wer bezahlt am Schluss? **2020.11.371**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Clerc Bérod Annick, députée (suppl.), AdG/LA

Le groupe AdG/LA va combattre cette motion qui ne demande rien de moins que de changer le système d'indemnisation prévu dans la LCAT, qui est jugé sans autre forme de procès comme étant trop simpliste et non fonctionnel.

Les arguments de notre groupe sont les suivants:

Premièrement, la loi d'application a été débattue à plusieurs reprises dans ce Parlement et le système d'indemnisation qui est intégré avec le système adopté et solidaire entre les parties respecte la jurisprudence fédérale. Il a été mis en place afin d'éviter des conséquences qui pourraient être douloureuses pour les propriétaires de terrains et la loi a été massivement acceptée par le peuple valaisan, il y a quelques années en 2017.

Deuxièmement, le risque financier à court terme pour les communes et le canton induit par l'indemnisation était connu de toutes et tous avec plus de dépenses au départ que d'entrées de taxes par la suite. Ce risque a été débattu et aussi accepté. Il convient également de rappeler que l'ancien conseiller d'État Jean-Michel Cina, alors en charge du dossier, argumentait qu'en général, il ne devrait pas y avoir d'indemnisation.

Finalement, demander un changement de loi déjà maintenant, de plus, sans donner des pistes de solutions susceptibles de respecter la jurisprudence fédérale, est bien peu respectueux du travail du Conseil d'État et du Parlement. Cette façon de faire est aussi légère que simpliste.

Merci donc de rejeter cette motion à ce stade.

Merci de votre attention.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

En mars 2013, le peuple suisse acceptait la révision de la loi sur l'aménagement du territoire alors que les Valaisannes et les Valaisans refusaient le texte avec 80% de non. 7 ans plus tard, vous constatez que certaines personnes ont toujours de la peine à digérer le résultat de cette votation.

Les députés Juon et Pfammatter, qui signent cette motion, estiment en effet que le Grand Conseil n'a pas assez tenu compte du fait que le Valais, avec ses propriétés foncières fortement dispersées, est bien plus touché que la moyenne suisse par l'adaptation de la LAT. Le Grand Conseil a pourtant largement débattu de la loi d'application cantonale qui propose des solutions adaptées aux particularités du Valais. Cette loi a d'ailleurs été acceptée en mai 2017 avec plus de 70% de oui.

Le Grand Conseil s'est également longuement penché sur le Plan directeur cantonal qui dispose d'une fiche consacrée au dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat. Celui-ci a ensuite été approuvé par le Conseil fédéral, puis est entré en vigueur conjointement avec la LcAT début 2019.

Dans le même temps, les auteurs de la motion multiplient les interventions parlementaires pour essayer de freiner la mise en application des lois fédérales et cantonales, de réduire la portée des textes légaux ou de limiter l'action du canton au nom de la sacro-sainte autonomie communale. Mais, dans le même temps également, plusieurs communes valaisannes ont pris leur destin en main et commencé l'adaptation de leurs outils d'aménagement du territoire. Ce travail est long, complexe mais il n'est pas du tout impossible. Il exige des élus politiques, le courage de regarder leur commune objectivement avec ses forces mais aussi ses faiblesses, de choisir les meilleures options pour le développement futur sans nostalgie pour les projets du passé qui n'ont jamais vu le jour. Il exige de renoncer parfois certes, mais aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives.

J'invite donc les auteurs de la motion à cesser de chercher des problèmes mais plutôt des solutions en exploitant les marges de manœuvre accordées par les lois en vigueur.

Le groupe des Verts n'entrera donc pas en matière pour modifier la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et vous propose de rejeter cette motion.

Bender Nathan, député (suppl.), PDCB

Un travail important a été fourni par ce Parlement, par les commissions thématiques, les services concernés et le Conseil d'État pour mettre sous toit une loi cantonale pragmatique qui utilise la marge de manœuvre à notre disposition, tout en veillant à ce qu'elle puisse être acceptable par les services fédéraux. Le peuple a ensuite confirmé cela dans les urnes, c'était en 2017.

Aujourd'hui, les motionnaires demandent, par leur texte, une modification de ladite loi pour régler des questions d'indemnisation en cas de réduction des zones à bâtir. Nous rappelons que ce thème a été largement abordé dans le cadre de la révision de la LcAT en

2016. De plus, la question de l'indemnisation a fait l'objet d'une jurisprudence restrictive et très peu de cas ont satisfait aux critères d'une expropriation matérielle.

Finalement, notre canton a prévu le remboursement automatique de la participation aux coûts d'équipement payés par les propriétaires en cas de dézonage, à savoir une partie par le canton et l'autre partie par les communes, ce qui va nettement plus loin que de nombreux autres cantons.

En plus d'être coûteuse pour le canton et les communes, cette proposition est actuellement malvenue, tant il nous paraît judicieux de laisser la loi actuelle se mettre en place avant un éventuel nouveau débat législatif. C'est pourquoi nous demandons la transformation en postulat de ce texte. À défaut, nous ne pourrions soutenir sous forme de motion.

Merci pour votre attention.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Raumplanung ist eigentlich eine konstruktive, eine wertvolle Aufgabe. Im aktuellen Kontext aber ist es kein angenehmes Dossier. Es wird die Walliser Gemeinden noch einige Jahre beschäftigen. Schade eigentlich, die Gemeinden hätten Konstruktiveres und Zukunftsträchtigeres zu tun.

Verschiedene Kantone unternehmen nichts: Bern, Solothurn, Basel-Land, Schaffhausen, Obwalden, Appenzell Innerrhoden, Schwyz. Sie sehen keinen Bedarf für Rückzonungen trotz zu grossen Bauzonen, oder sie überlassen die heikle Aufgabe ganz den Gemeinden. Ein kleines Zitat aus dem «Beobachter» letztes Jahr bezüglich des Vorgehens des Kantons Schwyz. Die Schwyzer schreiben: «Rückzonungen führen wir nur durch, falls die Gemeinden dies für nötig erachten. Es ist uns möglich, mit allen Gemeinden einen intensiven Austausch zu pflegen und die notwendigen Massnahmen auch wirklich massgeschneidert festzulegen.» So Schwyz im Umgang mit seinen Gemeinden.

Positiv ist im Wallis: Wir machen den Job. Ich negiere nicht, wir haben das Raumplanungsgesetz, wir haben unser kantonales Gesetz, wir haben einen Richtplan – also die klare Aufgabe, was zu machen ist, und wir machen den Job hier im Wallis. Aber wie wir unterwegs sind, die aktuelle Tendenz ist, dass wir übers Ziel hinausschiessen. Wir überschüssen. Die kantonale Dienststelle für Raumentwicklung hat ihre Rolle in der Umsetzung noch nicht gefunden. Wie der Kanton die Sache aufgegleist hat, werden viel zu grosse Forderungen auf die Gemeinden und auch auf den Kanton selber zukommen. Zu viele Interessen werden aktuell ausser Acht gelassen, und ich kann Ihnen garantieren, es wird sich rächen ohne Kurskorrektur, ohne klare politische Führung. Wir brauchen massvolle Lösungen für diese Reduktionen. Wir brauchen aber auch Entschädigungslösungen. Wir wollen das nicht einfach dem Zufall überlassen, sprich den Gerichten, und zwar für die Fälle, bei denen eine Rückzonung beispielsweise zum Schutz eines Ortsbilds absolut sinnvoll ist und alle Beteiligten an den Tisch geholt werden können.

Wir – Staatsrat und Parlament – können die gegenwärtige Situation weiter (ich sage es grob) schleifen lassen und sie weitgehend ignorieren. Wir können das zuständige Departement das Ding, gegen wachsenden Widerstand, gegen die Interessen vieler, auf seine Weise durchziehen lassen. Wir können auch sagen, wir lehnen diesen Vorstoss ab. Ich sage Ihnen: Dieser Vorstoss ist so gesehen völlig unwichtig, denn die von ihm aufgeworfenen Fragen, der Druck der Suche nach massvollen Lösungen und nach fairen Entschädigungslösungen, diese Fragen werden kommen, unabhängig davon, was mit diesem Vorstoss passiert. Wir müssen uns einfach bewusst sein, wir können mit dem Eigentum nicht umgehen wie der Xi Jinping in China. Seien wir also besser vorausschauend. Nehmen wir uns diesen Fragen an, die bis jetzt nicht beantwortet sind. Es lohnt sich vor allem auch für unsere Bürger und unsere Gemeinden.

Auf den Vorschlag der CVP Unterwallis von Herrn Bender bin ich aber gerne bereit, einzugehen, die Beantwortung dieser Fragen im Rahmen eines Postulats zu entwickeln und zu beantworten. Wir müssen uns mit dem beschäftigen. Also ich bin einverstanden, diese

Motion umzuwandeln in ein Postulat, aber seien Sie sich bewusst, diese Fragen kommen auf uns zu.

Danke.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich verweise auf die sehr guten Ausführungen von Urs Juon, möchte aber noch etwas anfügen, vor allem für meinen Kollegen Lucien Barras.

Der Raumplanungsexperte Prof. Alain Griffel – ich glaube, er ist Mitglied der Grünen Partei wie Herr Barras – sagt Folgendes: «Rückzonungen werden eben aktuell nur bei einer materiellen Enteignung entschädigt. Dabei gilt das Alles-oder-nichts-Prinzip: Entweder wird voll entschädigt oder nicht. Die Lösung...» Herr Barras, wir bewirtschaften hier nicht Probleme. Ihr Professor sagt: «Die Lösung ist primär Aufgabe des Gesetzgebers. Das Parlament, und zwar auch die kantonalen Parlamente, müssen jetzt dringend aufwachen und aktiv werden. Es braucht gesetzliche Kriterien, nach denen eine Abstufung der Entschädigung vorgenommen werden könnte.» Das ist genau das, was wir hier verlangen.

Und ich staune immer wieder über gewisse Exponenten dieses Parlaments, die draussen vor der Tür den Leuten sagen, wie sie sich für sie einsetzen in der Sache der Raumplanung, und hier dann im Parlament den Kopf in den Sand stecken und sagen, die Sache sei gelaufen, und wir könnten nichts mehr machen. Diese Frage der Entschädigung, die wird ja erst in 4 bis 5 Jahren wirklich aktuell, wo die meisten Gemeinden dann die definitiven Rückzonungen machen müssen. Und hier, genau hier und genau jetzt, ist es eben sehr wohl aktuell und dringlich, hier eine Lösung zu suchen. Es gibt noch gar keine Lösung. Und da können Sie nicht einfach sagen: «Der Bund hat entschieden, und wir können hier nichts mehr regeln.»

Es ist extrem wichtig, dass wir das regeln, und gerade Befürworter dieser RPG-Revision sagen, es gehe nicht an, dass diese Revision auf Kosten einiger weniger Eigentümer ausgeführt wird, weil das Problem wird vielen Kantonen sein, dass sie dann gar nicht ausgeführt wird, weil es völlig ungerecht ist, hier das völlig ohne Entschädigung zu machen. Wir sagen nicht, dass jede Rückzonung entschädigt werden soll. Das ist damals diskutiert worden im Raumplanungsgesetz. Keinesfalls soll jede Rückzonung entschädigt werden, aber wir müssen Kriterien aufstellen, in welchen Fällen Entschädigungen zu leisten sind und in welchen nicht. Und dann können wir auch zum Schluss kommen, dass vielleicht nicht der gesamte Verkehrswert zu entschädigen ist, sondern nur ein Teil, dann müssen wir Lösungen finden, wie wir das kantonal regeln können, mit einem Fonds Ausgleichs schaffen zwischen Gemeinden, die eben Neueinzonungen vornehmen und durch das Mehrwertabgaben einkassieren und anderen Gemeinden, die nur von Rückzonungen betroffen sind.

Das sind Lösungen, und diese müssen wir diskutieren. Und wenn Sie nicht einmal bereit sind, diese Lösungen zu diskutieren, dann gibt mir das ernsthaft zu denken.

Ich danke Ihnen.

Logean Grégory, député, UDC

Notre groupe soutient l'intervention et regrette même la transformation en postulat puisque nous aurions soutenu la motion. Pour rappeler, Madame Clerc-Bérod en préambule qu'il n'y a rien de choquant, bien au contraire, à soutenir une telle intervention. Même si, effectivement, le Parlement a déjà traité d'une partie de ces questions par la loi cantonale mais c'était, il y a quelques années déjà et surtout avant la mise en œuvre concrète de ces dispositions que je qualifie d'iniques. Mais enfin, on doit vivre avec ces dispositions, il est vrai. Par contre, on doit les appréhender de la manière la plus pragmatique possible.

La question des indemnisations, lors de la mise en place de la loi cantonale, nous n'avions pas la connaissance du terrain, la connaissance pratique, c'est effectivement un peu général. Et maintenant que les communes se mettent au travail, cela fait quelque temps maintenant que nous sommes à l'œuvre l'ensemble, je crois qu'on peut le dire, des communes

de ce canton, on voit très bien les problèmes qui vont se poser qui sont soulevés par la présente motion semble-t-il transformée en postulat.

Concernant les indemnisations, il n'y a pas de stratégie aujourd'hui et c'est ça que l'on doit déplorer. Aucune stratégie d'indemnisation.

Je cite un rapport du mois d'avril 2016, fait par le SDT, c'était encore Damian Jerjen, chef du service du SDT, qui avait remis à la commission de deuxième lecture, de laquelle je faisais partie. La question de la commission était la suivante, c'est un document public qui avait d'ailleurs été traité par ce Grand Conseil: «Dans la mesure où le canton a homologué les plans de zones des communes, quelle est sa responsabilité vis-à-vis des communes respectivement des propriétaires fonciers dans ce dossier?» Là je cite le rapport du SDT: «Concernant la question d'une éventuelle responsabilité du canton ou des communes à l'égard des propriétaires fonciers qui auraient été victimes d'une erreur de planification, la jurisprudence du Tribunal fédéral a admis la pratique du non-classement, considérant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité du droit. Le Tribunal fédéral a également indiqué que la garantie de la propriété ne donne pas à un propriétaire le droit d'exiger que son terrain reste de façon durable dans la zone à bâtir où il a d'abord été rangé et que les possibilités de bâtir résultant du classement en une zone déterminée ne soient pas modifiées ou limitées par la suite. Même au titre des règles applicables à la responsabilité de l'État, une éventuelle indemnisation des propriétaires fonciers ne devrait intervenir que de manière exceptionnelle.» C'est ce que dit le SDT. Il n'y aura quasiment pas d'indemnisation si on laisse faire que la jurisprudence. C'est ce qu'a prévu aujourd'hui le SDT du canton, puisqu'il y a cette problématique, je crois qu'Aron Pfammatter en a parlé, de classement et non-classement.

La plupart de nos terrains seront considérés par la jurisprudence du Tribunal fédéral ou les tribunaux comme non-classés et non pas déclassés. Cela veut dire aucune possibilité d'indemnisation pour le propriétaire concerné. C'est une préoccupation que l'on doit prendre en compte, eu égard aux plus-values qui seront encaissées d'un autre côté, d'avoir une politique cohérente dans quel cas, politiquement parce qu'on peut laisser le choix aux tribunaux, puis laisser les gens dans la difficulté ou alors prendre nos responsabilités et puis définir des critères précis dans lesquels on peut envisager ou non une indemnisation en dehors du cadre de la jurisprudence; sans quoi c'est les tribunaux mais une jurisprudence effectivement extrêmement restrictive.

Et puis, on pourra certainement d'ailleurs, je vois que Monsieur Barras va peut-être reprendre la parole, eh bien, je demanderai aussi là un petit peu d'égard auprès des communes puisque – Monsieur Barras, vous êtes bien placé pour parler, puisque vous-même vous accompagnez et c'est le cas d'ailleurs pour la commune d'Hérémence, les communes dans ce processus. Je pense très bien que vous pourriez aussi aider les communes Monsieur Barras et les différentes personnes qui œuvrent dans une solution pragmatique et constructive, à trouver aussi des solutions et à proposer des solutions dans ce domaine plutôt que de chaque fois dire qu'on met les pieds au mur. Non, nous ne mettons pas les pieds au mur. Simplement, c'est nous qui avons la responsabilité des citoyens, c'est nous qui avons les citoyens en face et on veut justement avoir des solutions acceptables pour tous.

Merci.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Juste une petite réponse au député Pfammatter: je ne conteste pas du tout son droit à poser des questions, ni aux communes de se faire du souci par rapport à ces questions d'indemnisation. Je conteste le fait qu'on doive rouvrir une loi qui a été discutée ici politiquement, qui a été négociée, qui a été après votée par nous, votée par la population qui fixe les mécanismes de cette indemnisation.

La stratégie d'indemnisation après elle va dépendre de paramètres locaux, des critères du terrain. Elle va dépendre aussi de l'orientation ou de la volonté politique d'aller dans un sens ou dans un autre. Ce n'est plus un niveau politique de discussions. On est dans un niveau technique si on peut, peut-être qu'on sera dans un niveau juridique qui, à mon avis, ne

doit pas être traité dans ce Parlement, même s'il y a des juristes ou des techniciens capables de le faire parmi nous.

Donc, la question elle est là. C'est des questions pertinentes, délicates mais qui méritent des réponses qui ne sont plus au niveau de ce Parlement actuellement et le travail de terrain, jusqu'ici, nous montre qu'on arrive à trouver des solutions avec les communes, avec les administrés, sans passer par une réouverture de la loi.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Herr Barras weigert sich, mit seiner Argumentation klüger zu werden.

Das Gesetz ist bereits einige Jahre in Kraft und nichts hindert uns daran, wie bei anderen Gesetzen auch – wir haben gerade diese Woche das Baugesetz wieder auf dem Tisch –, bessere Lösungen zu finden, wenn es sie eben gibt. Und genau Ihr Grüner Kollege Raumplanungsexperte Prof. Dr. Alain Griffel sagt dasselbe und zwar jetzt, nachdem diese Gesetze verabschiedet wurden.

Und Herr Barras sagt uns, das sollen die Gerichte entscheiden. Genau das sagt eben Prof. Griffel, es dürfe nicht sein, dass diese Fragen von den Gerichten einfach entschieden werden und ganze Prozess-Lawinen gestartet werden. Das könnte ja mich als Anwalt freuen, aber ich bin nicht scharf darauf. Es ist eben – das sagt ebenfalls Prof. Griffel – die Aufgabe des Gesetzgebers, hier die Verantwortung wahrzunehmen und diese Frage zu regeln, in welchem Sinne auch immer.

Und dass sich Herr Barras weigert, diese Frage überhaupt zu diskutieren, das habe ich gesagt, das gibt mir zu denken. Ich hoffe, dass die Mehrheit dieses Parlaments dies anders sieht.

Besten Dank.

Le président

Les motionnaires donc ont accepté la transformation de la motion en postulat. Ils le confirment effectivement. Est-ce que les opposants s'opposent également au postulat? Madame Annick Clerc-Bérod opine du chef, c'est le cas. Donc nous allons voter.

Motion 2020.11.371 (**transf. en postulat**) / Motion 2020.11.371 (**in ein Postulat umgewandelt**)

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 97 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 23 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté le postulat. Il est donc transmis pour examen et réponse.

Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement(DMTE)

Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

7. Postulat CVPO, par Daniel Garbely (suppl.), Aron Pfammatter et Jürg Hallenbarter (suppl.): Feroutage de la Furka: une liaison sûre en hiver avec le Haut-Valais (14.11.2019) **5.0479**

Postulat CVPO, durch Daniel Garbely (Suppl.), Aron Pfammatter und Jürg Hallenbarter (Suppl.): Wintersichere Zufahrt ins Oberwallis via Autoverlad am Furka (14.11.2019) **5.0479**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (15.10.2020)
Entwicklung (15.10.2020)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé d'accepter ce postulat. Je n'ai pas de demande de parole; **ce postulat est donc accepté et transmis pour exécution**.

8. POSTULAT PLR, par Sonia TAUSS-CORNUT: La mobilité douce dans le Chablais: Il est temps de la mettre sur les rails! **2020.03.071**
POSTULAT PLR, durch Sonia TAUSS-CORNUT: Der Langsamverkehr im Chablais: Höchste Zeit, ihn aufzugleisen! **2020.03.071**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (15.10.2020)
Entwicklung (15.10.2020)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le classement du postulat.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

Je vous remercie pour la réponse à notre postulat. Toutefois, vous mentionnez qu'il reste à étudier l'entier du volet socio-économique.

Pouvez-vous nous préciser qui doit entreprendre ces réflexions?

Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Alors, il s'agira alors de l'avancement du dossier. Ce sera vraisemblablement avec Chablais Agglo et le concours des autorités cantonales puisque nous sommes très intégrés dans le développement de ce projet. Nous allons effectivement lancer également toutes ces études parallèles.

Mais il faut savoir que le projet va avancer durant ces prochaines années. Nous avons mis tout en place pour qu'il puisse être porté sur les fonds baptismaux et aussi vraisemblablement que possible être traité dans le PRODES 2040. Il restera bien sûr tout un tas d'éléments encore à développer. Ça fera l'objet, je dirai, des travaux durant ces prochaines années et du dossier que nous allons transférer à la personne qui me succédera pour efficacement prendre en main et pour suivre ce dossier.

Mais soyez certains, c'est un dossier qui nous tient compagnie depuis quelques années, de même que l'ensemble de la mobilité du Chablais et que maintenant, je pense, nous avons devant nous une piste de solutions et nous allons tout faire bien sûr pour l'explorer et la poursuivre ensemble.

Mais je ne peux pas vous donner de noms précis qui va suivre, mais ce sera vraisemblablement les porteurs du projet avec le soutien cantonal.

Le président

Merci Monsieur Melly de vos précisions.

Ce postulat est donc classé.

Nous passons au point numéro 9.

9. POSTULAT CVPO, par Daniel GARBELY, Urs JUON, Aron PFAMMATTER et Francesco WALTER: Classification de la route Brigue – Oberwald **2020.03.076**
POSTULAT CVPO, durch Daniel GARBELY, Urs JUON, Aron PFAMMATTER und Francesco WALTER: Klassifizierung der Strasse Brig – Oberwald **2020.03.076**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.10.2020)

Entwicklung (15.10.2020)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé d'accepter le postulat.

Garbely Daniel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Am 7. März 2018 hat der Staatsrat auf eine schriftliche Anfrage der CVPO wie folgt geantwortet: «Im aktuellen Regierungsprogramm ist eine Auswahl einiger in Betracht gezogener Kantonsstrassen gemacht worden. Die H19 Brig - Oberwald konnte aus terminlichen Gründen nicht mehr aufgenommen werden. Wir können Ihnen aber versichern, dass das Vorhaben der Klassierung der H19 seinen festen Platz im Mobilitätskonzept 2040 hat. Die Unterstützung des Departements für das Lobbying zur Aufnahme der Strasse in das Nationalstrassennetz können wir Ihnen gewährleisten.»

Seither sind 3 Jahre vergangen. Das Lobbying zur Aufnahme der Strasse in das Nationalstrassennetz scheint eingeschlafen zu sein. Im Mobilitätskonzept 2040 ist vorgesehen, die Strasse Brig – Oberwald bis auf Erschliessungsstrasse C zu deklassieren und die Umfahrungen der Dörfer sind im Mobilitätskonzept nicht einmal ansatzweise ein Thema.

Im Winter gewährleistet der 15,4 km lange Furkatunnel von Oberwald noch Realp die Verbindung zwischen den Kantonen Uri und Wallis. Für die Gäste aus der Zentral- und Ostschweiz sowie aus den Regionen Zürich und Basel ist dies die kürzeste Verbindung auf ihren Reisen in unsere Wintersportorte im Oberwallis. Die Strassen Brig – Oberwald ist nicht nur die Zufahrt ins Goms, sondern die wichtigste Ost-West-Verbindung zwischen dem Oberwallis und der Zentralschweiz. Das Goms ist auch kein Seitental, denn wenn wir von Martigny aus, also von hier, das Tal hochfahren, landen wir unweigerlich in Oberwald oder Gletsch.

Herr Staatsrat Melly, wie wollen Sie Lobbying für die Aufnahme ins Nationalstrassennetz betreiben, wenn Sie die Strasse Brig – Oberwald bis auf Erschliessungsklasse C deklassieren? Wie wollen Sie im Kanton Uri für die Wintersicherung der Strasse von Hospital noch Realp eintreten, wenn die Fahrt auf der Walliser Seite auf einer Strasse der Erschliessungsklasse C weitergeht? Weiter schreiben Sie, dass sich die Qualität

der Strassen nicht verschlechtern, sondern tendenziell verbessern wird. Herr Melly, so gute Strassen haben wir im Goms nicht, dass wir mit dieser Aussage leben können.

Wir sind mit der Antwort des Staatsrats nicht einverstanden und halten am ursprünglichen Text fest.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président

Effectivement, je comprends maintenant beaucoup mieux la raison de votre prise de parole.

Moulin Claude, député, Les Verts

Ce postulat demande un classement de la route de la vallée de Conches en route nationale. Si cela devait être le cas, des travaux seront effectués afin de respecter les normes en vigueur applicables à ce type de route. Un budget de 14 millions est d'ailleurs prévu pour tous les classements futurs du canton.

Nous ne comprenons pas vraiment le but de ce postulat. Est-ce pour renforcer le tourisme et faire venir plus de visiteurs? Est-ce pour assurer une meilleure connexion avec le reste du canton et de la Suisse? Nous sommes d'avis que cette région encore grandement préservée ne pourra que souffrir de cette nouvelle situation car de meilleures conditions de circulation entraîneront inmanquablement un accroissement du trafic et donc des nuisances. Et comme cette région est aussi desservie par une ligne de chemin de fer, nous ne voyons pas le besoin de renforcer l'axe routier.

Ce postulat nous semble donc inutile et nous recommandons de le refuser, mais d'accepter la réponse qui préconise un classement différencié par tronçons malgré sa conclusion, à mon avis, ambiguë.

Merci pour votre attention.

Garbely Daniel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Herr Moulin, ich nehme an, dass Sie nicht so oft im Goms sind. Mit dem Zug kann ich von der Region Bern oder der Region Westschweiz problemlos ins Goms reisen. Wenn ich aber von der Zentralschweiz komme, mit viel Gepäck in die Wintersportorte gehe, dann ist das die einzige und die kürzeste Verbindung.

Und unser Postulat zielt darauf hin, dass man jetzt diese Strasse nicht zusätzlich deklassieren kann, und dann mit Uri zum Beispiel, wo die Strasse Hospental – Realp sehr oft wegen Lawinengefahr gesperrt ist – übrigens auch die Züge fahren dann nicht –, dann sind wir abgeschnitten von der Seite. Wir haben die letzten 2 Wochen ein-, zweimal die Strasse auf der anderen Seite, sprich Uri, gesperrt gehabt. Und Sie können unsere Leistungsträger im Goms gerne fragen, wie viele Einbussen Stornierungen in Hotels und so zur Folge haben.

Also das Ziel ist nicht eine neue Strasse, sondern dass die Strassen, die Ost-West-Verbindung, die nötige Akzeptanz kriegt, damit man auch gegenüber dem Kanton Uri zum Beispiel gut argumentieren kann, was jetzt in dem Fall für mich nicht vorhanden ist.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président

Il n'y a plus de demande de parole, nous allons donc voter. Mais nous allons voter sur la version initiale de ce postulat.

Postulat 2020.03.076 / Postulat 2020.03.076

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 97 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 21 voix / Stimmen
(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté le postulat dans sa version initiale qui est donc transmis pour exécution.

10. POSTULAT CVPO, par Urs JUON, Aron PFAMMATTER, Rainer STUDER et Daniel GARBELY: Concept de mobilité 2040 – mal conçu **2020.03.080**
POSTULAT CVPO, durch Urs JUON, Aron PFAMMATTER, Rainer STUDER und Daniel GARBELY: Mobilitätskonzept 2040 – noch nicht zu Ende gedacht **2020.03.080**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (15.10.2020)
Entwicklung (15.10.2020)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé de rejeter le postulat.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Erlauben Sie mir nur ganz einen kurzen Rückblick auf 4 Jahre Grossrat.

Wir sind eigentlich eine tolle Truppe hier, aber diese Regierungsgläubigkeit, diese unkritische Haltung, die sehr viele von uns haben, verwundert mich bald jeden Tag wenn ich hier bin aufs Neue. Unsere Aufgabe ist doch nicht, die Regierung von morgens bis abends mit Lobhudeleien einzudecken. Wir haben unsere Rolle, sie haben ihre Rolle. Also von daher wünsche ich allen für die Wahlen ganz viel Glück und Erfolg. Ich wünsche jeder und jedem, dass sie wiedergewählt werden. Aber für die neue Garde hier – vielleicht wirft es mich dann selber ab – hoffe ich, dass die vielleicht einen Tick kritischer ist.

In diesem Sinne eine kurze – nehmen Sie das konstruktiv Herr Melly – Wortmeldung zur Antwort zum Postulat, mit der wir eben nicht einverstanden sind, weil sie ist dünn, sie ist ungenügend.

Viele Jahre lang war der Unterhalt des bestehenden kantonalen Strassennetzes mangelhaft. Ein grosser Nachholbedarf hat sich aufgestaut, auch wenn es die letzten Jahre zum Glück besser gelaufen ist. Mit einiger Verwunderung konnten wir im April 2020 vom Staatsrat mittels Medienmitteilung vernehmen, dass das Geld eigentlich da gewesen wäre. Der Kanton hat damit aber lieber einen Fonds geäufnet, Reserven gespeist, die sich zu diesem Datum auf sage und schreibe 211 Millionen Franken angehäuft haben.

Seit Jahren wurden postuliert, dass dieses Geld nur für die schweizerischen Hauptstrassen zur Verfügung stünde. Plötzlich werden damit jedoch Zückerchen an die Gemeinden verteilt. 17 Millionen wurden sogar cash rücküberwiesen. 83 Millionen sollen in die Umsetzung des Mobilitätskonzepts des Staatsrats fliessen für Abschnitte ausserhalb des schweizerischen Hauptstrassennetzes, denn für diesen bekommt der Kanton ja jährlich seit dem NFA 2008 über 30 Millionen pro Jahr. Wir haben schon früher gesagt, ein Konzept, ein Mobilitätskonzept für ein besseres Verkehrsnetz ist gut, wir begrüssen das. Es gibt viele gute Aspekte darin. Wir sagen aber auch, ein gutes Konzept wäre noch viel besser. Mit den 83 Millionen sollen Unterhalt, Aggloprogramme, auch sogenannte Neuklassierungen finanziert werden– das ist für mich Neusprech für Deklassierungen. Tatsache ist aber auch, dass sich der Kanton vom Unterhalt, den er selber vernachlässigt hat und den er in Zukunft nicht mehr machen will, viel zu billig loskaufen will. Er will die Lasten den Gemeinden aufbürden.

In seiner Antwort auf das Postulat bestätigt er diese Absicht. Der Kanton sagt: «Das kostet uns 200 bis 300 Millionen. Wir wollen dieses Geld nicht ausgeben, die Gemeinden sollen es richten.» Das ist eine ungute Sitte. Sie wollen überall reinreden, alles kontrollieren, befehlen – aber die Verantwortung übernehmen und die Rechnung bezahlen sollen die anderen: die Gemeinden. Obwohl das Geld, wie wir gesehen haben, vorhanden wäre. Für uns muss es andersherum laufen. Wir brauchen einen offensiven Kanton, wir brauchen einen Kanton, der sich an den Besten orientiert: in diesem Fall bezüglich Strassen an Graubünden. Ein Kanton, der sich nicht vor seinen Aufgaben drückt, die Lasten der Strassen nicht zurück an die Gemeinden geben will. Lasten, die diese nie und nimmer selber bestreiten werden können.

Zweite Bemerkung: Er gibt sie zurück in sogenannt gebrauchsfähigem Zustand. Das ist kein technischer normierter Begriff. Gebrauchsfähig ist für mich die Stufe viel näher zu Totalschaden, unfahrbar als zu sehr gutem Zustand.

Wir sind also aufgefordert, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, im Interesse unserer Gemeinden den Staatsrat zu besseren Lösungen nicht zu zwingen, aber herauszufordern, denn das kantonale Strassennetz umfasst eben auch diese Achsen durch die Dörfer und Städte, die sie deklassieren wollen. Sagen Sie nicht, das sei im Einverständnis mit den Gemeinden. Die Ausgangslage ist: Vogel friss oder stirb. Ich habe das selber erlebt.

Der Kanton darf sich zusammenfassend nicht aus der Verantwortung stehlen.

Ich danke daher für die Unterstützung, dieses Postulat trotzdem anzunehmen, weiterzuziehen, diese Fragen zu behandeln.

Ich wünsche allen einen grossen Erfolg bei den anstehenden Wahlen.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

J'ai un peu de peine à suivre Urs Juon quand il dit que c'est un manque de courage de la part du Gouvernement que d'avoir mis en place un concept de mobilité et d'avoir osé suggérer une amélioration du réseau routier, y compris à l'intérieur des communes.

Je crois que vous avez une vision un petit peu étroite du problème de penser que c'est uniquement pour se débarrasser de routes que nous faisons cet exercice. Nous avons fait une analyse de notre réseau routier. Nous savons qu'il y a des endroits où le réseau routier n'aura plus la même fonctionnalité; c'est une intelligence dans l'application.

Pour le reste, le financement, je rappelle que le financement des routes principales suisses avait été décidé il y a déjà de nombreuses années; la répartition. Et c'est en se posant la question, en voyant que nous ne pouvions pas obtenir d'autres moyens sur notre budget courant et en recherchant nous nous sommes dit que dans le fond, ces quelques pourcents que l'on chargeait au canton, qui avaient été une volonté au départ de nos prédécesseurs, on peut les récupérer puisque finalement on n'avait pas l'obligation légale de le faire.

Cela nous donne aujourd'hui un espace de respiration supplémentaire financièrement. Mais je vous garantis que ces quelques 80 millions qui sont la somme de plusieurs années, de 10-12 ans d'économies, si on voulait simplement les consacrer à l'entretien général, en 2 ans, ils ne seraient plus là. Alors, nous les intégrons. Nous allons les utiliser. Nous l'avons démontré d'ailleurs, en le faisant cette fois-ci, en indemnisant les communes qui ont repris, qui ont accepté et avec qui nous avons négocié des reprises de routes. Il n'y a aucune commune qui s'est vu imposer cela. Aucune. Par contre, il y en a beaucoup qui nous ont interpellés aujourd'hui, qui attendent le soutien à travers ce projet de mobilité 2040, qui attendent le soutien pour se restructurer, pour éviter d'avoir un transit au milieu de leur village, pour permettre d'avoir un contournement qui sera réalisé par le canton et qui aura comme corollaire le fait que la route à l'intérieur sera restituée à la commune; on pourra l'utiliser pour autre chose.

Alors, effectivement, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y aura certainement certains conflits dans le futur. Toutes les routes ne seront peut-être pas aussi simples à déterminer en

termes d'utilisation et d'utilisateurs. A ce jour, je peux vous le dire, nous avons plutôt des demandes des communes qui nous approchent pour pouvoir obtenir le soutien dans l'étude de ce qu'ils peuvent faire à l'intérieur de leur commune et puis, le soutien financier qui passe par la requalification de ces routes.

Alors, voilà, après, effectivement, on l'a évoqué d'ailleurs tout à l'heure déjà. On peut imaginer que vous ne vouliez pas du tout que les communes aient à charge une part ou l'autre. On peut comparer le canton avec le canton des Grisons. Il fallait aussi comparer la longueur des routes cantonales chez nous, la qualité et, je dirai, la complexité de notre réseau, qui part de la plaine et qui va pratiquement jusqu'au sommet des montagnes. Si on voulait vraiment tout comparer, je pense que le réseau routier valaisan aujourd'hui est l'un des plus complexes et des plus complets au niveau des routes cantonales à travers les autres cantons.

Maintenant, tout est discutable. La volonté de laisser le tout à charge du canton nécessitera, à ce moment-là, des frais supplémentaires au niveau du canton et puis peut-être de devoir perdre de nouveau un petit peu de souveraineté de la part des communes qui continueront de voir passer au milieu de leur village le trafic actuel puisque la route continuera d'avoir le statut communal. Mais encore une fois, c'est une discussion qu'il faut avoir au niveau politique.

Pour ma part, ça fait partie de notre concept mobilité 2040 que je considère comme étant bon concept qui, effectivement, va générer beaucoup de discussions dans son application durant ces prochaines années. Mais je crois que c'est le lot de tout grand projet. Je crois que c'est également pour cette raison que nous avons un Parlement et un Gouvernement qui doivent se mettre d'accord sur ces grands enjeux.

Logean Grégory, député, UDC

Nous soutenons ce postulat parce que vous dites qu'il faut une collaboration entre le Grand Conseil et le Conseil d'État sur cette question, mais on regrette justement que le concept mobilité n'a pas fait l'objet, comme par exemple le Plan directeur cantonal ou d'autres éléments, d'une discussion. On avait reçu, en son temps, les députés, un document qui a déjà d'ailleurs heureusement évolué, dans lequel il était prévu de passer de 1'800 kilomètres à grosso modo 1'200 kilomètres de routes cantonales. Cela veut dire un transfert de 600 kilomètres aux communes. Dans les faits, c'est quoi? C'est un transfert de charges sur les communes.

Alors, après, certaines routes, pas de problème, on peut imaginer que certains tronçons, effectivement, n'ont pas ou plus vocation à être une route cantonale et peut-être qu'il y aura aussi des nouveaux tronçons qui ne sont pas aujourd'hui et qui devront l'être demain, passer de communal à cantonal en fonction du développement.

Mais, par contre, il n'y a jamais eu de débat large au sein de ce Parlement et c'est ça qu'on devrait peut-être initier. Maintenant se mettre d'accord sur le concept mobilité; quels sont les critères et quelle est la vision. Et aujourd'hui, on a l'impression que la vision, c'était un concept de base où vous avez frappé fort si j'ose le terme, en disant qu'un tiers du réseau, on le passe aux communes, ce qui avait d'ailleurs suscité différentes réactions. L'ancien conseiller national jaune, qui préside une association avec des populations de montagne, qui était monté aux barricades.

Différentes personnes notamment dans des régions périphériques disaient qu'on ne peut quand même pas transférer un tiers du réseau aux communes. Par exemple, dans ma commune, dans le projet initial, la route de la Grande-Dixence était prévue de passer du canton à la commune. Puis finalement, effectivement, ce n'est plus le cas aujourd'hui, parce que c'est une évidence que c'est un axe important touristique qui a presque 100'000 visiteurs par année. Donc, ça ça a été corrigé sans même qu'on le demande. Or, je ne sais pas si c'était la stratégie finalement de demander beaucoup, en sachant que les communes allaient quand même élever la voix pour avoir au lieu de 600 kilomètres, 400 kilomètres qui vont être transférés. Encore une fois, il faut éviter d'en faire simplement un transfert de charges. Si vous avez cette

vision, il faut qu'on puisse échanger Parlement et Exécutif et se mettre d'accord sur des critères plus ou moins objectifs comme on l'a fait dans le Plan directeur cantonal.

Aujourd'hui, ce concept de mobilité n'a pas fait de débat parlementaire, ce qui fait que, comme c'est le cas ici, on doit intervenir par des interventions spécifiques ou lors de crédit, alors que si on avait eu un débat plus large avec aussi une consultation, on aurait peut-être une vision claire et partagée. Vous avez votre vision, mais il faut maintenant qu'elle soit partagée avec les différents acteurs.

Le président

Cette intervention suscite apparemment beaucoup de réactions...

Claivaz Christophe, député, PLR

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce point, mais au vu de la prise de parole de Monsieur Logean, je me dois de le faire pour dire que le groupe PLR refusera ce postulat et suit la position du Conseil d'État.

Vous savez comme moi, Monsieur Logean, que j'ai défendu depuis tout temps, depuis que je suis dans ce Parlement, pour avoir un réseau routier cantonal qui est plus performant, qui est mieux entretenu. Mais j'avais déjà une proposition dans la première période où j'étais suppléant, c'est de dire que si à un moment donné les moyens manquent, il faudra peut-être faire moins pour faire mieux. C'est ce qui est en lien avec ce concept de mobilité, où là-dedans est compris un des éléments, c'est de réduire le réseau pour pouvoir mieux l'entretenir et faire mieux.

Alors après, le jour où on viendra, mais ce sera peut-être dans 30 ou 40 ans, comme l'a évoqué le chef de département tout à l'heure, avec des propositions de déclassements où les communes s'opposeraient; alors là, c'est différent et le concept pourrait être revu à ce moment-là. Mais, à l'heure actuelle, ce qui nous a été donné et qui est confirmé, c'est que les déclassements qui sont proposés se font en accord avec les communes et que les communes sont favorables sur les tronçons qui sont proposés.

Alors, dans un premier temps, allons de l'avant à ce niveau-là et le jour où ça coïncera, on pourra changer le fusil d'épaule. Mais refuser le concept à l'heure actuelle et accepter ce postulat nous paraît dangereux.

Et puis après, d'autre part, c'est qu'à un moment donné, sur certains points, il y a une séparation des pouvoirs entre le Gouvernement et le législatif. Alors, on peut critiquer certaines choses. Mais si, après, on demande chaque fois que le Gouvernement ait une vision dans un sens ou dans un autre avec un concept ou autre qui n'est pas soumis à ratification du Grand Conseil, si on demande de pouvoir le discuter dans cette salle, avec tous les avis pour valider ci, valider ça, pour l'amender: on ne respecte plus cette séparation des pouvoirs et là, c'est clairement la LOCRP qu'il faut réviser de fond en comble.

Alors, par rapport à ces éléments, autant si je défends la même chose que vous Monsieur Logean, avec le maintien d'un réseau routier performant, surtout dans les vallées latérales, je pense qu'il est de mauvais aloi, à ce moment-ci, d'accepter ce postulat et de refuser le concept mobilité puisque ce n'est pas de notre ressort et le jour où ça coïncera avec les communes dans le déclassement de certains tronçons, on pourra en rediscuter.

Merci pour votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Also ich bin auch der Meinung wie mein Vorredner Christophe Claivaz. Wir spielen hier quasi ein Mobilitätskonzept gegen dieses Postulat gegenüber, und das ist ja schwierig. Ich meine, der Kanton hat sich auch Gedanken gemacht über ein Mobilitätskonzept 2040, heisst, dass die Gemeinden miteingebunden werden in diesem Prozess. Die können Ja oder Nein sagen, wenn es um eine Deklassierung einer Strasse geht. Das ist ja nicht a priori ein Zwang, den der Kanton aufsetzt. Der Vorteil, den die Gemeinden haben, ist, dass sie nachher

attraktive Ortskerne haben, attraktive Ortsdurchfahrt haben und dort einen Mehrwert generieren können, als Gemeinde attraktiv zu bleiben. Etwas, das sie wahrscheinlich von sich aus nicht machen könnten.

Jetzt, hier hätte man natürlich gerne «ds Weggli, ds Füüfi und di Bäckersfroww» – wie man so schön sagt auf Oberwalliser Deutsch. Das ist ein bisschen schwierig. Aber es gilt andererseits, auch eine Vorsicht walten zu lassen für die Zukunft. Unser Vorredner Frank Wenger hat das vorher eigentlich sehr gut dargelegt. Einerseits profitieren jetzt kurzfristig die Gemeinden. Man darf aber längerfristig nicht vergessen, dass vielleicht Probleme zurückkommen werden, weil die Gemeinden dann den Betrieb nicht mehr aufrechterhalten können. Also das wäre dann schon ein Thema, das man sicher zukünftig anschauen muss und nicht einfach unter den Teppich wischen kann und sagen: Mit dem Mobilitätskonzept 2040 haben wir das geregelt, ihr habt schöne Strassen und nachher «arrangez-vous!».

Also so einfach wird es sicher auch nicht sein, aber ich glaube jetzt, in diesem Moment ist das ein falscher Zeitpunkt, eigentlich hier die Mechanismen ändern zu wollen. Einerseits sind das auch sehr gute Inputs für die Walliser Wirtschaft, für die Volkswirtschaft, und die brauchen wir jetzt gerade in dieser Zeit mit Covid, dass solche Projekte vorangetrieben werden. Das sind vor allem Unterhaltskonzepte, aber auch Investitionskonzepte, indem dann nachher die Gemeinde die Möglichkeit hat, gleichzeitig ihre Leistungen erneuern zu können und optisch wird das Bild der Strassen oder des Ortsbilds aufgewertet.

Also ich glaube, in diesem Moment jetzt hier heute müsste man dieses Postulat ablehnen. Aber ich hätte gerne vom Herrn Staatsrat wirklich ein Versprechen, auch wenn es seine letzte Legislatur ist, für die Zukunft, dass das Departement diese Bitte mitnimmt und in Zukunft auch zu denken, was heisst das nach 2040 für die Gemeinden, wenn es zu betrieblichen Problemen kommt, was die Finanzierung angeht.

Danke.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Notre groupe va rejoindre les positions des Jaunes et du groupe PLR.

Moi ce que je me pose comme question dans tout ce dossier, c'est finalement quelle est la mission de l'État? La mission de l'État, au niveau des routes cantonales, est de garantir un accès aux différents villages mais pas plus. Dans le texte de la réponse, il est très clair que les routes cantonales actuelles qui seront passées en routes communales, sont concernées dans les multiples dessertes de localités par des routes cantonales, donc s'il y a déjà des routes cantonales qui arrivent de partout, il n'y a pas besoin d'avoir encore d'autres routes cantonales pour remplir le rôle et la mission de l'État; routes conduisant à des zones d'habitat avec moins de cinq maisons habitées toute l'année, routes traversant des localités situées à l'extrémité d'une route cantonale, ça veut dire qu'il y a déjà un accès par une route cantonale dans la zone; routes conduisant à des hameaux d'une même localité, donc la localité est déjà desservie par une route cantonale et les hameaux par des routes communales.

Quelle est la mission de l'Etat? Quelle est la mission des communes? Allez un peu plus loin dans votre raisonnement très chers collègues. Demandez que l'ensemble du réseau routier soit cantonalisé si vous ne voulez finalement plus que les communes portent une responsabilité dans l'utilisation des routes pour leurs citoyennes et leurs citoyens.

Le groupe AdG/LA va rejeter ce postulat et soutient le concept de mobilité et soutient Monsieur Melly dans ce dossier. Nous demandons de rejeter ce postulat.

Merci.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Nur ganz kurz: Also Herr Claivaz, das ist nicht ganz in Ordnung, wenn Sie das Mobilitätskonzept mit diesem Postulat verbinden wollen. Wir haben nur gesagt: nicht zu Ende gedacht. Wir wollen das Mobilitätskonzept nicht verhindern. Wir finden auch und das haben wir seit Anbeginn gesagt, obwohl es hier nicht breit diskutiert wurde und das darf nicht

passieren jetzt im Rahmen von diesem Postulat, aber wir haben von Anfang an gesagt, dass viele Aspekte, diese Gesamtschau über die verschiedenen Verkehrsträger usw. gut ist, dass aber dieser spezifische Aspekt bezüglich den Strassen und, Herr Amoos, das ist eine Verbundaufgabe. Die Gemeinden haben ihren Job, die haben nach wie vor ein grosses Netz. Es geht ja um diese Hauptachsen durch die Dörfer. Aber diese Aufgabe können diese Gemeinden nicht stemmen.

Also das Postulat handelt von dieser sehr spezifischen Frage: Welche Lasten können den Gemeinden einfach im Rahmen dieses Konzepts abgegeben werden? Und wir finden es einfach eine billige Lösung zu sagen, das Netzt sei zu gross für uns, also soll es der Kleine machen, der unter mir Stehende.

Von daher: Bitte verbinden Sie das Mobilitätskonzept und dieses Postulat nicht; das ist nämlich nicht in Ordnung für uns.

Logean Grégory, député, UDC

Quand même réagir à certains propos.

Effectivement, avec Christophe Claivaz et d'autres dans ce Parlement, nous sommes les défenseurs pour les moyens alloués au réseau routier cantonal.

Alors, je veux bien qu'on doit peut-être faire moins mais mieux, mais de là à réduire d'un tiers le réseau, c'est ce qui était proposé, on n'est plus vraiment dans ce créneau et, dans les faits, ce n'est qu'un transfert de charges sans moyens supplémentaires pour le réseau. Ça, c'est un constat. Là, je crois qu'il faut qu'il faut être clair.

Ensuite, on ne veut pas mettre loin ce concept mobilité, on ne veut pas le refuser. On veut simplement pouvoir en discuter. Alors, c'est vrai qu'on peut dire: ma foi, c'est la compétence de l'exécutif, mais le législatif peut aussi à un moment donné se saisir d'un dossier, aussi envisager une base légale, par exemple avec des critères objectifs pour ces transferts de routes cantonales aux communes ou inversement dans certains cas, puisque c'est plus rare mais ça peut aussi se produire. Eh bien, d'avoir simplement des critères et d'avoir une fois un débat de fond sur la question. Je crois qu'il n'y a rien d'extraordinaire à cela. Ça éviterait des interventions ponctuelles des députés au gré finalement de l'application et de l'implémentation de ce concept mobilité.

Et puis, à Diego Clausen, je lui dirai que Thomas Egger, j'ai retrouvé ici sa citation, ancien conseiller national Jaune, avait qualifié ce concept de mobilité d'inacceptable. Ce sont les propos de Thomas Egger, il est toujours, je crois d'ailleurs, directeur du Groupement suisse pour les régions de montagne. Maintenant, il faut peut-être cette vision à long terme de se dire quels sont les critères qu'on veut mettre en place et à mon avis, il n'y a rien d'exceptionnel à cela.

Et puis, dire encore à Monsieur Amoos, je crois qu'il ne faut pas raconter n'importe quoi. On n'est pas en train de dire qu'on veut cantonaliser tout le réseau, c'est le contraire qui est en train de se passer. C'est qu'aujourd'hui, on a une situation où, ce qui avait été annoncé, c'est une annonce mais ce n'est pas évidemment que ça va aller sur plusieurs décennies, mais c'est que le canton qui, à défaut de mettre suffisamment de moyens, choisit une solution, je caricature un petit peu mais c'est comme ça que j'interprète, où on transfère aux communes et puis après c'est aux communes de faire l'entretien. Dans des cas, oui, ça peut être pertinent, mais dans d'autres cas, ce n'est pas pertinent ce transfert de charges sur les communes.

Je crois que chacun doit assumer ses responsabilités et les vaches seront bien gardées. Il y a des routes qui doivent être cantonales, des routes qui doivent être communales et c'est maintenant le débat de fond qui un jour devrait avoir lieu. Sinon, on aura de multiples interventions parlementaires dans cette salle. Alors, si c'est naviguer à vue, très bien... Mais je crois qu'il faut quand même plutôt avoir une vision sur le long terme et surtout une stratégie partagée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Merci.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Also ganz kurz noch: Herr Clausen, bitte schauen Sie nochmal den Text des Postulats an. Es ist nicht ein grundsätzliches Hinterfragen. Das Postulat will hier nur Verbesserungen. Und da fordere ich Sie auf: Gehen Sie zurück in Ihre Gemeinden und fragen Sie, was die von dem halten in diesem Aspekt. Und dann, wenn Sie diese Frage – das wird jetzt nicht mehr erreichen – für sich beantworten, dann überlegen Sie sich, was Sie stimmen.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

C'est très intéressant. J'ai beaucoup apprécié votre débat. Peut-être juste rappeler certains éléments.

«Les vaches seront bien gardées si chacun s'occupe de ses responsabilités», a dit Monsieur Logean. Je suis tellement d'accord avec cette appréciation et je pense que ce n'est pas aujourd'hui ni le lieu, ni l'objectif de vous substituer aux communes dont vous garantissez depuis des décennies l'autonomie. Donc aujourd'hui, tout débat concernant les restructurations routières passe par les communes.

Je ne sais pas s'il faut des lois supplémentaires pour régler ça et pour que vous décidiez ici, si oui ou non, on doit pouvoir interpeller telle commune pour mettre à jour un réseau. Je vous rappelle que ce n'est pas simplement une décision qui est tombée du ciel, c'est une étude très vaste qui a été faite. Imaginez simplement les grandes communes que nous avons dans le canton. Imaginez si vous vous souvenez peut-être des anciens parcours de routes cantonales qui traversaient ces communes, qui aujourd'hui, sont toujours routes cantonales, en tout cas partiellement et qui ont été remplacés depuis longtemps par des routes de contournement qui ont permis de sortir le trafic de transit. Aujourd'hui, pour des questions d'aménagement interne de ces communes, c'est de l'intelligence des autorités communales que d'imaginer une autre vocation.

Alors, effectivement, il y a un transfert. Effectivement, il y aura une prise en compte financière, mais ça se fera toujours en adéquation et en discussion entre les autorités cantonales et communales. C'est ce qui se fait aujourd'hui.

Et j'aimerais rappeler également qu'un gros morceau de ce qui a été restitué aujourd'hui, dont le canton s'est déchargé, concerne les routes nationales. Il y a deux routes nationales importantes, celle qui conduit au tunnel du Lötschberg et l'autre qui conduit au tunnel du St-Bernard, qui ont été reprises dans le réseau de routes nationales; ce qui nous a aussi permis d'avoir un regard un peu plus large. Quand on entend les demandes d'avoir une route nationale jusqu'aux frontières cantonales ou à la Furka ou au Grimsel, c'est quelque chose qui peut être envisagé à plus long terme. Comme on l'a dit, d'abord, il faut prendre en compte les types de classement en fonction des critères qui ont été mis en place; adapter notre entretien en fonction du trafic, en fonction de l'endroit où passent ces routes et s'il y a des possibilités, si on peut négocier effectivement l'inscription dans un réseau de routes nationales de secteurs supplémentaires, eh bien! Soyez certains qu'on le fera, parce qu'au-delà de l'aspect tout à fait logique, que j'estime moi, les liaisons intercantionales aussi fondamentales que celles qui passent par le Grimsel ou par la Furka voire par le Nufenen en direction du Tessin, mériteraient tout autant que d'aller conduire au tunnel du Lötschberg ou au tunnel du St-Bernard, un statut de routes nationales. Parce que, effectivement, elles intègrent notre canton complètement dans ce réseau routier. Mais c'est des choses qui prennent du temps, qui se négocient et qui font partie également des projets que nous avons à travers ce concept mobilité.

Il ne faut pas y voir qu'un transfert financier, c'est une refonte, c'est une appréciation, je dirai, différente de notre réseau routier. Il y a actuellement, dans le réseau des routes cantonales, il y a des sentiers cantonaux, il y a des chemins cantonaux. Peut-être que ceux-là, on pourra simplement leur enlever tout statut et puis peut-être en faire des chemins forestiers ou des chemins communaux qui ne nécessiteront pas un grand entretien mais qui ne viendraient pas surcharger le réseau de routes cantonales.

Le problème n'est pas aussi simple et aussi carrée que ce qu'on veut dire. Raison pour laquelle, au niveau du canton, nous proposons de ne pas accepter ce postulat, en précisant encore qu'effectivement, il y a aussi une séparation des pouvoirs qui fait que vous êtes responsables pour déclasser des routes que vous avez classées. Il y a une partie du réseau routier dont le classement a été réalisé par le Grand Conseil et qui viendra devant vous le jour où il y aura négociations pour un éventuel déclassement. Pour le reste, c'est les routes qui dépendent du réseau cantonal, de l'exécutif et qui font l'objet de négociations entre les partenaires que sont les communes et l'Etat du Valais.

Voilà ce que je voulais vous dire en disant que pour nous, la réponse n'est pas une agression contre les communes. C'est simplement un état de fait. On cherche une solution avec ces communes et je crois que là, sur ce point-là, vous pouvez partager cette approche puisqu'effectivement, on veut garantir l'autonomie des communes. On veut leur garantir aussi une solution financière viable à long terme et c'est ce qui passe également par ce genre de transferts puisqu'il y a d'autres éléments qui reviennent à charge du canton. Là, on a parlé récemment de ce problème de transfert de localisation, par exemple des écoles où les communes veulent ne plus payer de taxes de localisation de bâtiments administratifs. On se retrouve dans des discussions qui vont nous amener dans les prochaines années, à des structures de répartition financière qui n'ont pas fini d'évoluer et je crois que c'est très sain. On s'adapte à l'évolution des routes et peut-être que demain, la diminution du trafic nous permettra d'envisager très différemment les choses.

Pour l'instant, nous avons une situation à laquelle nous devons apporter des réponses et je crois que notre concept mobilité en est une bonne réponse, en tout cas dans les conditions actuelles.

Merci.

Le président

Les auteurs du postulat s'opposent donc à la proposition du Conseil d'Etat de rejeter ce postulat. Nous allons donc voter pour le maintien de la version initiale du postulat.

Postulat 2020.03.080 / Postulat 2020.03.080

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 44 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 79 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez donc rejeté ce postulat qui est donc classé à ce stade.

Nous allons passer au point 11 de cette matinée.

11. Rapport de la Commission de gestion sur les «dysfonctionnements» au Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Bericht der Geschäftsprüfungskommission über angebliche «Unregelmässigkeiten» im Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt

Rapport de la commission

Kommissionbericht

Commission de gestion

Geschäftsprüfungskommission

Präsident: Patrick Hildbrand / Rapporteur: Fabien Girard

Le président

Pour information, avant que vous débutiez vos prises de parole, comme vous le savez, le temps maximum de prise de parole est de 5 minutes.

Discussion générale:

Melly Blaise, député, UDC

Ce rapport de la COGEST, le sixième de la législature qui concerne directement le DMTE, est le résultat d'un travail intense réalisé durant près d'une année et demie. Il contient une mine d'informations que justement les 5 minutes de mon intervention ne permettent pas de commenter en totalité.

Je vais donc me concentrer sur trois aspects qui me semblent être les plus problématiques et nécessité des corrections de la part du Conseil d'État.

- Premièrement, le manque de professionnalisme et là, je vais prendre l'exemple du SBMA;

- Deuxièmement, le manque de transparence, je vais prendre l'exemple de l'office de la troisième correction du Rhône;

- Et finalement, l'absence d'arbitrage qui a pour corollaire l'omniprésence du Service juridique.

Je commence avec le fonctionnement de l'ancien service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA). D'après les informations données par le service du personnel, les chefs de service engagés par le canton doivent tous passer un assessment, c'est-à-dire une évaluation externe des compétences. Or, le chef du SBMA n'a pas passé d'assessment lors de son engagement. Les raisons données par le chef du département pour cette absence d'assessment sont: Premièrement, c'était la fin de l'année. Deuxièmement, nous étions certains d'avoir trouvé la bonne personne.

Le résultat est qu'après 4 ans après son engagement, une analyse interne du SBMA préconise que le chef de service apprenne à conduire des séances, à fixer un ordre du jour pour ces séances, à établir un organigramme des fonctions et une liste des priorités. En d'autres mots, le chef de service ne possédait pas les compétences requises pour sa fonction et cela a des conséquences. Les problèmes de gestion se sont accumulés au SBMA avec un nouvel exemple sorti dans la presse hier.

Pour sortir ce service de la situation de crise dans laquelle il se trouvait, le Conseil d'État a décidé de le scinder en deux et de transférer ces unités vers deux autres départements – ce qui est un moindre mal.

Le deuxième élément inquiétant dans ce rapport est le manque de transparence. Cela est particulièrement flagrant en ce qui concerne la troisième correction du Rhône. Nous trouvons, dans le rapport, un e-mail du Service juridique annonçant au Service de l'environnement, qu'un de ces préavis serait tronqué dans le cadre d'une mise à l'enquête. Dans cet e-mail, nous pouvons lire la raison de cette décision. Il s'agit d'éviter que les éventuelles opposants à la mise à l'enquête aient accès à ces informations parce qu'elles pourraient être utilisées, je cite: «à mauvais escient». Donc de potentiels dangers pour l'environnement étaient gardés secret pour éviter de donner des arguments aux opposants à Rhône 3.

Le deuxième exemple dans le même service est la publication sélective des études concernant la nappe phréatique. Les porteurs du projet avaient fait des études qui prédisaient que le niveau de la nappe allait baisser suite aux élargissements. Cela semblait invraisemblable et a été démenti dès les premiers travaux réalisés. Le Service de l'environnement a alors mandaté ses propres experts, reconnus internationalement, qui ont procédé à une modélisation de la nappe et ont obtenus des résultats inverses à ceux des

porteurs du projet. Le département a refusé d'en tenir compte. Il a refusé de publier ces résultats. Il a aussi refusé de prendre le budget y relatif sur celui de l'OCCR3. Nous étions là avant la pollution à la benzidine et nous avons donc des raisons de penser que celle-ci aurait pu être évitée si les signaux avaient été entendus.

Par ailleurs, le fait que la kyrielle d'hydrogéologues engagés par l'OCCR3 ait méconnu le principe élémentaire des vases communicants, nous inquiète pour la suite du projet. Des pollutions de la nappe semblables à celle de Gamsenried sont programmées ailleurs en Valais. Je pense là aux Mangettes à Monthey ou à Sierre avec le remblai Normpack, si on travaille de la même façon.

Le troisième élément qui ressort du rapport est l'omniprésence du Service juridique, en particulier de son chef de service. Toutes les unités ont besoin du Service juridique. Comme les ressources de celui-ci sont limitées, le service doit donner des priorités, ça lui donne un premier levier décisionnel. Lorsque les services ne sont pas d'accord entre eux, par exemple pour la mise à l'enquête mentionnée plus haut, c'est le Service juridique qui procède à une forme d'arbitrage entre les autres services. Si le conflit persiste, il remonte au sein de l'état-major. Mais là, au sein de l'état-major qui retrouvons-nous? Le chef du Service juridique; le seul chef de service qui faisait partie de l'état-major.

Maintenant, depuis cela, il y a eu un changement d'organisation et le chef de Service juridique ne fait plus partie de l'état-major, mais l'état-major lui-même a été placé administrativement au sein du Service juridique. Là, je ne suis pas convaincu que ça va modifier la situation préexistante. Donc, le problème de l'omniprésence du chef du Service juridique, elle est claire. La source de cette omniprésence est claire: c'est qu'il n'y a pas d'arbitrage qui est fait au sommet du département et donc ça rend nécessaire les arbitrages qui sont faits à un étage dessous, directement par le Service juridique. Mais il n'a ni la légitimité politique ni les compétences métiers pour prendre cette décision.

(Le président: Je vous prie de conclure, Monsieur.)

Je conclus! Le rapport justement se conclut par des recommandations; nous les soutenons sans réserve. Ces recommandations sont des pures évidences qui devraient déjà être en vigueur et en tant que législatif, on ne peut pas faire grand-chose d'autre que de demander l'application des directives en vigueur et déplorer que le département continue de donner une mauvaise image du canton par sa gestion d'un autre temps et ses scandales à répétition.

Merci pour votre attention.

Favre-Torelloz Muriel, députée, PDCB

Vous me permettrez de commencer par une citation tirée des conclusions du rapport: «La nature et la complexité des problématiques soulevées sont de diverses importances.» On ne pourrait mieux dire! Vous excuserez donc le groupe PDC du Bas-Valais de cacher son enthousiasme à la lecture d'un rapport qui nous permet:

- de savoir qu'un décompte de 70,22 heures a été établi de manière erronée dans le projet de l'A9,
- de constater une erreur administrative dans la communication d'une décision du Conseil d'État,
- de relever que le calendrier d'une réforme législative pour l'assainissement des stands de tir aurait pu être différent,
- de découvrir un conflit de personnes entre deux chefs de services du DMTE qui n'avait jamais été révélé au public,
- d'apprendre qu'en cas de divergence entre deux chefs de service, il appartient au département d'arbitrer les divergences.

Devant tant de scoops, il est finalement tout à fait remarquable que la COGEST ait réussi à remplir 21 pages. La bande politique n'est en fait qu'une coquille vide, selon une expression consacrée.

Dans les faits, nous pourrions identifier plus de problèmes formels dans la gestion de la COGEST qu'au sein du DMTE:

- une autorité minée par les fuites médiatiques,
- concernée par deux enquêtes pénales pour violation du secret de fonction,
- une autorité incapable de gérer sa propre communication avec un membre de la commission qui donne à penser, au TJ 19 30, qu'il représente la COGEST,
- le président de la commission qui communique également sur la télévision régionale et,
- trois représentants du même parti qui commentent séparément le même rapport dans les médias. Cherchez l'erreur...

Au-delà des polémiques stériles et ceci dit en passant, il faudra songer pour certains à se trouver un nouvel homme à abattre d'ici quelques semaines. Je disais donc, au-delà des polémiques politiques stériles, j'en viens aux recommandations de ce rapport qui méritent un bref commentaire:

1. «Dans le cadre des grands projets stratégiques du canton du Valais, s'assurer que les services-métier aient l'ensemble des données avant de formaliser une décision.» On enfonce ici une porte ouverte.
2. «S'assurer que chaque service puisse émettre l'ensemble de ses recommandations à l'état-major pour prendre ses décisions.» Une évidence...
3. «Sur la base des pollutions avérées et celles auxquelles le chantier de Rhône 3 sera confronté, réévaluer les étapes, priorités, calendriers et les coûts.» La COGEST a ainsi examiné des prétendus dysfonctionnements au sein du DMTE qui sont du champ de compétences de l'exécutif et de la commission thématique. Cette recommandation est hors sujet par rapport au rôle de la COGEST. Et, tel que présenté, cela pourrait laisser à penser une intention autre, celle très politique d'opposants historiques à Rhône 3.
4. «Systématiser l'application de la directive d'assessment pour les chefs de service.» Déjà prévu dans les directives actuelles...
5. «S'assurer des capacités managériales des cadres pour des évaluations ponctuelles externes.» Pour la première partie de cette recommandation, cela paraît une évidence. Pour la seconde, en faire une règle absolue serait excessif.
6. «Éviter la conduite simultanée de projets d'envergure par le même service; quand cela n'est pas possible, nommer un chef de projet.» L'eau mouille, le feu brûle et les journées ne comptent que 24 heures...
7. «Anticiper les réformes structurelles lors de la création d'un nouvel instrument de financement tel que le fonds FIGI.» Comme un tel instrument ne sera créé qu'une seule fois sous cette forme, la recommandation devrait être facile à suivre.
8. «Réfléchir à une distribution pérenne des services dans les départements.» Un vieux serpent de mer qui ne dépend pas du Grand Conseil mais du Conseil d'État.

Le groupe PDC du Bas est heureux que ce mandat de la COGEST soit enfin terminé et constate qu'il n'aboutit à aucune révolution.

Pour terminer, je dirais que notre groupe souhaite instamment que les futurs membres de la COGEST sachent revenir à ce qui doit faire la force de cette institution, faire moins de politique et s'en tenir aux faits et rien qu'aux faits; et ceci même si cela doit nuire aux contacts avec les médias.

Je vous remercie de votre attention.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Der Bericht der Geschäftsprüfungskommission wurde ganz unterschiedlich aufgenommen. Der «Walliser Bote» spricht von marginalen Fehlleistungen. Die Redaktion stärkt dem von ihr unterstützten Staatsrat den Rücken. Anders «Le Nouvelliste»: Er übt harte Kritik. Auch der Präsident der GPK war laut meiner Meinung zu nachsichtig in seinem Medienauftritt. Vielleicht weil der SVP-Kandidat Ruppen Franz gerne das Departement übernehmen möchte und im gleichen Stil weiterfahren will? Im Gegensatz dazu waren andere SVP-Leute die treibenden Kräfte in der Kommission. Ihnen gilt mein Dank für ihre konstruktive Zusammenarbeit.

Der GPK-Bericht befasst sich mit dem vom abtretenden Chef der DUW angeprangerten Punkte, welche er als Funktionsstörungen bezeichnet.

Die Fakten sind klar: Das Departement Melly ist desorganisiert. Auf dem Prüfstand standen: der zentralisierte Rechtsdienst und daraus entstehende Reibungsflächen und mögliche Interessenkonflikte, die juristische Unabhängigkeit der DUW, das Personalmanagement bei auftretenden Konflikten, die Fakturierung der Stunde an das ASTRA, einen geänderten Staatsratsentscheid, die mangelnde Kooperation und Abstimmung unter den involvierten Dienststellen bei baulichen Grossprojekten und der Sanierung der belasteten Standorte im Zusammenhang mit der industriellen Vergangenheit unseres Kantons, das Seilziehen betreffend die Sanierung der Schiessplätze, die konsequente Anwendung der internen Weisungen bezüglich Anstellung von Kaderleuten und die Umstrukturierung der Departemente in der laufenden Legislatur. Diese Unregelmässigkeiten haben zu enormer Unruhe und zu einem Imageverlust des Kantons geführt.

Immerhin hat diese Affäre dazu geführt, dass der Departementsvorsteher die Funktionsweise seines Departements einer Gesamtschau unterzog. Der Rechtsdienst wurde in juristische Sektionen unterteilt, die DUW reorganisiert, 2 Ämter in Dienststellen umgewandelt, die ehemalige DHDA umstrukturiert und aufgeteilt, eine neue Dienststelle geschaffen, der Sitzungsrythmus erhöht und die Modalitäten der Zusammenarbeit zwischen Stabseinheit und VRD neu definiert.

Inwieweit diese Massnahmen langfristig eine Verbesserung bringen, wird sich weisen. Die Aufteilung des Rechtsdienstes – und damit die Lösung für die DUW – ist fragil. Es stellt sich auch die Frage, ob es sinnvoll ist, die DUW auszugliedern und so das Mammut-Departement DMRU etwas zu verkleinern. Das muss in der nächsten Legislatur zum Thema werden.

Die Zusammenarbeit zwischen Stabseinheit und VRD wurde neu definiert. Dabei wurde diese dem VRD administrativ angegliedert. Diesen Entscheid können wir ebenfalls nicht nachvollziehen.

Die Umstrukturierung der ehemaligen DHDA in laufenden Legislatur ist eine Notlösung als Reaktion auf interne Probleme. Dass Umstrukturierung und Aufbau des FIGI Fonds zeitgleich in dieser Dienststelle an die Hand genommen wurde, ist, gelinde gesagt suboptimal. Auch waren die Modalitäten des FIGI Fonds noch nicht ausgereift, als schon die ersten Gelder gesprochen wurden.

Was die Rhonekorrektur betrifft: Es ist unumgänglich, dass die involvierten Dienstchefs zu einer Zusammenarbeit verpflichtet werden müssen. Es gibt keinen Spielraum für Hahnenkämpfe.

Gamsenried mit dem Quecksilber, dem Benzidin, der undichten Deponie und mit dem Anstieg des Grundwassers zeigen sehr gut auf, was passiert, wenn die Umweltanliegen und die Realisierung von Grossbauwerken nicht Hand in Hand gehen. Die Realität gibt dem ehemaligen Dienstchef der DUW Recht. Die Sanierung dieser Deponie wird so oder so 1 Milliarde Franken kosten. Rossier hat verlangt, dass die Lonza entsprechende Sicherheiten hinterlegt. Unser Staatsrat wollte davon nichts wissen. Der Chefbeamte Rossier wurde gemobbt, weil er immer wieder auf die ungelösten Probleme hingewiesen hatte. Und nicht zum ersten Mal hat eine sehr kompetente...

(Le président: Je vous prie de conclure!)

...und dynamische Person den Hut genommen. Jetzt verkauft die Lonza den ganzen Betrieb der Spezialitätenchemie an 2 brutale Heuschrecken, die immer wieder Betriebe liquidiert und geschlossen haben. Spätestens jetzt müsste der Kanton jene Milliarde Sicherheit verlangen, die der ehemalige Chef der DUW gefordert hat.

Wir halten fest, dass dies der 6. GPK-Bericht ist, und wir unterstützen die Schlussfolgerungen der GPK.

Bregy Enzo, Grossrat (Suppl.), CSPO

Ein passender Titel für diesen Bericht ist sicherlich: «Viel Rauch, aber nur ein kleines Feuer.»

Der ehemalige Chef der Dienststelle für Umwelt sprach von «Missständen». Zum Glück hat die Geschäftsprüfungskommission dens Titel «Unregelmässigkeiten» gewählt. Die CSPO unterstützt diese Anpassung vollumfänglich.

Es gab Schwierigkeiten und Unregelmässigkeiten im Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt. Dies ist nicht positiv, doch bei der Lektüre des Berichts erkennt man schnell, dass es sich um Fehler handelt, welche leider passiert sind, doch dass es sich um Fehler und keinesfalls um Missstände handelt.

Für die CSPO ist es wichtig, dass wir aus den gemachten Fehlern lernen und durch Anpassungen und Verbesserungen gewinnbringend vorwärts arbeiten können.

In diesem Departement gab es in dieser Legislatur zahlreiche Reorganisationen. Wir fordern die konsequente Anwendung der internen Weisungen sowie das wie geplant alle neuen Dienstchefs einem Assessment unterzogen werden.

Wir unterstützen die 8 Empfehlungen und fordern, dass diese nicht nur auf dem Papier bleiben, sondern auch umgesetzt werden.

Die CSPO dankt der Geschäftsprüfungskommission für ihre kompetente und seriöse Arbeit.

Walter Francesco, Grossrat, CVPO

Die CVPO bedankt sich bei der Geschäftsprüfungskommission für den ausführlichen und klärenden Bericht über die angeblichen «Unregelmässigkeiten» im Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt.

Der Bericht zeigt klar auf, dass weder von Missständen noch von schwerwiegenden Unregelmässigkeiten oder Verfehlungen im betroffenen Departement gesprochen werden kann. Die Punkte, welche der Bericht aufzeigt, zeigen Gegebenheiten und Vorkommnisse, welche auf einzelne organisatorische führungs- und ablaufmässige Unzulänglichkeiten hinweisen. Diese müssen klar verbessert werden. Einige davon wurden inzwischen teilweise auch schon behoben.

In einem so grossen und umfangreichen Departement, wie dem Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt, ist es nachvollziehbar, dass es Arbeitsabläufe, Richtlinien und Vorschriften gibt, die hinterfragt und optimiert werden können und müssen.

Staatsrat Melly führte während der Legislatur zahlreiche Reorganisationen durch. Dies zeigt, dass er auf auftretende organisatorische Unzulänglichkeiten reagierte, was positiv zu bewerten ist. Der Bericht sagt denn auch in der Schlussfolgerung richtigerweise, dass – ich zitiere – «die Verwaltung von grossen Departementen immer schon eine Herkulesaufgabe war. Überlegungen zur Zusammensetzung und Grösse sämtlicher Departemente der Kantonsverwaltung wären sicherlich zu begrüssen.»

Bei den Anschuldigungen des ehemaligen Chefs der Dienststelle für Umwelt geht es auch um persönliche Befindlichkeiten, indem er das Umweltrecht in Zusammenhang mit Projekten als wichtiger einstufte als alle anderen Regelungen und Anforderungen. Dadurch kam es zu Konflikten mit anderen Dienstchefs und Projektleitern.

Die CVPO begrüsst die Empfehlungen der GPK im vorliegenden Bericht. Wir bedanken uns an dieser Stelle beim Departementsvorsteher Jacques Melly für seine umsichtige Leitung des umfangreichen Departements.

Und noch eine persönliche Bemerkung: Dies ist voraussichtlich meine letzte Wortmeldung als Grossrat. Es war mir eine grosse Ehre und Freude, den Bezirk Goms während den letzten 8 Jahre im Grossen Rat zu vertreten. Ein herzliches Dankeschön euch allen für die angenehme Zusammenarbeit und auch für die vielen interessanten Stunden im und ausserhalb des Grossen Rats. Allen Kandidatinnen und Kandidaten wünsche ich eine erfolgreiche Kampagne. Der scheidenden Staatsrätin und dem scheidenden Staatsrat wünsche ich für die Zukunft alles Gute. Den amtierenden Staatsräten wünsche ich ebenfalls viel Erfolg bei den kommenden Wahlen – und freue mich weiterhin auf eine gute Zusammenarbeit mit euch, nun ich als Gemeindepräsident. Und wenn ihr im kommenden Sommer endlich wieder einmal Lust und Freude auf einen kulturellen Anlass habt, seid ihr im Musikdorf Ernen wie immer herzlich willkommen.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Le groupe des Verts a étudié, vous vous en doutez, avec attention le rapport de la COGEST sur les «dysfonctionnements» au Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

Ce rapport clôt les différentes démarches parlementaires en lien avec les documents transmis à l'Inspection des finances le 2 juillet 2019 par l'ancien chef de Service de l'environnement Joël Rossier.

Dans un premier temps, ce que nous constatons, c'est l'investissement et l'engagement d'un homme compétent, défendant ses valeurs et la cause environnementale avec passion et détermination.

La manière n'a sans doute pas été optimale, les limites et responsabilités de chacun n'ont peut-être pas été définies et comprises et l'écoute a été défectueuse de part et d'autre.

Le groupe des Verts ne souhaite pas s'attarder sur le gâchis humain découlant de cette situation mal gérée. Nous souhaitons nous centrer sur le bien commun et l'intérêt public. Ainsi, suite aux différents éléments évoqués dans le rapport nous relevons quelques points essentiels:

Tout d'abord, il demeure indispensable et non négociable que le Service de l'environnement, le Service des forêts, cours d'eau et paysage et le Service de la chasse, pêche et faune restent au sein d'un même département, tout comme c'est le cas au niveau de la Confédération et ce pour des raisons évidentes d'enjeux et de synergies en commun.

Ensuite, au niveau des sites pollués et de la troisième correction du Rhône nous sommes inquiets de lire dans le rapport, je cite: «Le chef de l'OCCR3 a ainsi clairement évoqué le risque de ne pas pouvoir entreprendre les travaux de la troisième correction du Rhône en amont de la décharge de Gamsenried». Le chef de département, Monsieur Melly, peut-il nous renseigner quant à ce risque évoqué par le chef de l'OCCR3? Qu'en est-il de la remise en question du lot de Brigerbad évoqué dans le rapport?

L'expérience de la pollution de la nappe phréatique à la benzidine en amont de la décharge de Gamsenreid démontre que les travaux d'assainissement des zones polluées doivent impérativement être intégrés à la planification des chantiers de l'OCCR3. La planification de l'assainissement des sites pollués à l'échelle cantonale demandée par les Verts et acceptée par ce Parlement doit y contribuer. Les sites pollués du Bas-Valais et notamment du Chablais risquent eux aussi de poser des problèmes lors de la mobilisation des sols et sous-sols.

Questions à Monsieur Melly: comment cette problématique est-elle aujourd'hui coordonnée entre l'OCCR3 et le Service de l'environnement? Une modélisation de l'effet des

travaux de Rhône 3 sur la nappe phréatique dans les secteurs pollués a-t-elle été effectuée et par qui est-elle prise en charge?

La partie du rapport liée au Service de la chasse est très faible, car la COGEST ne fait que prendre acte des réponses du chef de service, sans faire une lecture critique des événements. C'est difficile à comprendre, étant donné les nombreux points faibles de la gouvernance du service déjà mis en lumière en 2016 dans un rapport de la COGEST.

Ces mêmes lacunes de gouvernance sont aujourd'hui reprochées à l'ancien chef du SBMA. Il est regrettable que le chef de département n'ait pas jugé nécessaire d'attribuer ce poste via un assessment. Les compétences métiers sont une chose, les compétences managériales, essentielles à la bonne marche d'un service, en sont une autre et les procédures de recrutement doivent être scrupuleusement respectées. Respectées, tout comme les principes comptables connus doivent l'être également. Il est choquant de constater une violation consciente de ces principes entre le SEN et l'OFROU.

Autre fait choquant, l'erreur stratégique qui a sérieusement ralenti la mise en œuvre de l'assainissement des stands de tir malgré une impulsion des Verts en juin 2018 refusée par ce Parlement.

Enfin, une critique à l'égard de la COGEST qui dit s'interroger à propos de la gestion du dossier sur l'assainissement des stands de tirs dans le temps et qui s'interroge également sur les conséquences du rattachement administratif de l'état-major au SAJ. De deux choses l'une, soit la COGEST répond dans son rapport à ces propres questions soit elle évite de poser la question qui suggère une orientation de la réponse.

D'autre part, nous regrettons que les documents indiqués en bas de page ne soient pas annexés au rapport.

En conclusion, les Verts incitent le Gouvernement à suivre les recommandations de la COGEST et surtout à intégrer l'assainissement des zones polluées à la planification des chantiers de la troisième correction du Rhône.

Ce rapport est également l'occasion de constater l'importance que les différents groupes ont consacrée à une thématique environnementale qui a marqué la législature. À l'avenir, le souhait des Verts est que l'environnement devienne une préoccupation prioritaire du Grand Conseil, sans attendre le déclenchement des crises politiques ou médiatiques.

Merci pour votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Es gibt eine Komödie von William Shakespeare, die da heisst: «Much Ado About Nothing» oder zu Deutsch «Viel Lärm um nichts». Dieser Titel wäre auch für den uns vorgelegten GPK-Bericht eine äusserst treffende Überschrift. Gleichwohl ist der von der GPK gewählte Titel ihres Berichts ebenfalls in doppelter Hinsicht zutreffend. Zum einen wird von angeblichen «Unregelmässigkeiten» gesprochen, und zum andern werden diese Unregelmässigkeiten bezeichnenderweise in Anführungszeichen gesetzt. Es sind also nicht einfach Unregelmässigkeiten, sondern «Unregelmässigkeiten».

Der ehemalige Chef der Dienststelle für Umwelt hat sehr schwerwiegende Vorwürfe erhoben. Diese sind teilweise so krass, dass sie meines Erachtens sogar ehrenrührig und womöglich gar den einen oder anderen Straftatbestand erfüllen könnten. Die Vorwürfe des ehemaligen Chefs der Dienststelle für Umwelt sind aber nicht nur schwerwiegend, sondern sie sind auch verworren. Derart verworren, dass man sie fast schon als Verschwörungstheorie deuten muss. Dumm nur, dass der Verschwörungstheoretiker selbst Teil der Verschwörung waren. Er war selbst Dienstchef und stand damit auf der gleichen Stufe wie seine Arbeitskollegen gegen die sich seine Vorwürfe richteten.

Wenn ein Dienstchef – und das war Joël Rossier – sich beklagt, ein anderer Dienstchef hätte zu viel Macht, dann sollte die erste Frage, die er sich stellt, sein: Wieso habe ich, der ich auf der gleichen Stufe bin, so wenig Macht? Vielleicht liegt es daran, dass Macht

von Machen kommt, und wer in seiner Position nichts bewirken konnte... tja, der war ganz offensichtlich zu schwach.

Es wurde ein grosses Tamtam veranstaltet, aber von den schwerwiegenden Vorwürfen ist nichts geblieben. Ja, es mag Probleme beim Arbeitsklima gegeben haben, und bei jedem Unternehmen würde sich die Personalabteilung um solche Dinge kümmern und nicht eine kostenintensive Geschäftsprüfungskommission. Und das wünsche ich mir für die Zukunft dieses Parlaments, dass man nicht teure Berichte erarbeitet, die so gar nicht nötig gewesen wären.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Pont Stéphane, député, PDCC

«Un rapport épingle à la gouvernance de Melly», c'est le titre du Nouvelliste du 22 janvier dernier, à la suite de la parution du rapport de la COGEST concernant les dysfonctionnements au DMTE.

En y regardant de plus près et en prenant la peine de lire ce rapport dans son entier, il faut bien avouer qu'il n'y a finalement pas grand-chose à reprocher au conseiller d'État Jacques Melly, suite à la dénonciation de l'ex chef de Service de l'environnement, juste quelques omissions de détail qui ont pu être détectées par ladite commission de haute-surveillance suite à l'audition du 23 août 2019 et des investigations diverses qui ont suivi de novembre 2019 à octobre 2020.

De plus, dans sa conclusion, la COGEST propose 8 recommandations qui touchent plus l'ensemble du Gouvernement et dont aucune ne parle de dysfonctionnements mais plutôt de propositions d'améliorations dont certaines ont d'ores et déjà été mises en application.

Au final, ce qui peut être reproché aujourd'hui au chef de département du DMTE concerne des aléas que vivent tous les dirigeants de grandes entreprises qui doivent quotidiennement se remettre en question.

Ce qui est encore plus surprenant dans le rapport de la COGEST, c'est qu'il en ressort plutôt une mise en lumière du comportement problématique de l'ex chef de Service de l'environnement, notamment envers ses collègues. Un comportement qui a provoqué des blocages, de la frustration, des conflits et finalement une démission.

Tout ce cirque médiatique autour de notre conseiller d'État était-il justifié? Car cette affaire devenue une affaire politique, n'en est finalement plus une. Les reproches formulés ne trouvent pas les causes souhaitées dans le rapport de la COGEST. Il n'y a pas d'affaire, juste des améliorations qui sont proposées. Il n'y a non plus pas d'affaires au Service de la chasse, juste une condamnation d'un garde-chasse. Enfin, il n'y a pas d'affaire au Service des bâtiments, monuments et archéologie, tout juste des améliorations qui ont été entreprises au niveau organisationnel.

Concernant ce dernier service justement, on peut là aussi relever des reproches à l'encontre de son responsable plutôt que contre le chef de département.

Dans sa conclusion, la COGEST relève que si la nature et la complexité des problématiques soulevées sont de diverses importances, il n'en demeure pas moins qu'elles émergent souvent dans le contexte relationnel et qu'il faut saluer le renforcement de l'indépendance des services métier ressortant de la récente réorganisation du département. Il est également relevé plus loin que le chef de département du DMTE s'est investi pour résoudre le conflit entre responsables mais que malheureusement, les mesures prises n'ont pas été suffisantes.

Par le rapport de la COGEST, cette affaire n'en est plus une confirmant en cela les conclusions déjà apportées par l'Inspection des finances, dont deux rapports intermédiaires datant des 13 janvier et 12 juin 2020.

Force est de constater donc que la montagne a finalement accouché d'une souris. Certains ont voulu en faire une affaire politique qui, finalement, n'en est plus une. Cependant, durant tous ces mois de procédures, de médiatisation et d'interventions parlementaires, le

conseiller d'État Jacques Melly a été bousculé, mis sous pression et a dû se battre contre certaines demandes de démission et attaques de certains; plutôt que de chercher la vérité. Le mal a été fait, mais le capitaine a tenu bon et il tiendra bon jusqu'au bout. Tout ce tapage médiatico-politique aura finalement réussi qu'à faire humainement beaucoup de mal à une personne qui a toujours eu comme seul engagement de servir son canton, tout en restant un être humain, avec ses défauts et ses qualités.

La critique, si elle n'a pas pour objectif la vengeance ou l'affaiblissement de l'autre est positive. Elle oblige à la réflexion et débouche, comme cela a été le cas au DMTE, sur des décisions et des réorganisations constructives. Il serait bon qu'aujourd'hui, en regard du rapport de la COGEST, notre Parlement passe à autre chose et qu'on retrouve toutes et tous une certaine sérénité, tant au Plénum qu'auprès de la commission de gestion.

En conclusion, Mesdames, Messieurs les députés, de toute cette affaire, permettez-moi de relever que l'on doit s'interroger aujourd'hui aussi s'il existe toujours une hiérarchie à l'État du Valais, puisqu'un employé ou un responsable peut crier au scandale dans la presse lorsqu'il n'est pas satisfait de son supérieur, et cela en violant toutes ses obligations.

Le groupe PDC confirme donc son soutien au conseiller d'État Jacques Melly, ainsi qu'à ses collègues du Gouvernement; il en va de la pérennité de nos institutions.

Je vous remercie pour votre écoute attentive.

Claivaz Christophe, député, PLR

A l'occasion de cette dernière session de la législature, nous voici saisis d'un sixième rapport de la COGEST sur le DMTE. Pour un département où tout fonctionne, avouez qu'il y a quand même un certain trouble...

Notre groupe ne tombera pas dans la trivialité d'un procès stérile d'un chef qui s'en va, mais soulignera quelques constats, sur la base factuelle du rapport, quelques appréciations sur les mesures engagées, quelques interrogations et quelques craintes pour les années à venir sur un département, qui a vécu, à un moment donné, dans l'ombre d'autres dysfonctionnements comme les affaires Cleusix, Giroud ou les soubresauts du RSV.

Notre groupe s'étonne de la volonté de minimiser la faute avérée de facturation vis-à-vis de l'OFROU. Si le montant n'est pas élevé, la faute est avérée et nous sommes en droit de nous poser des questions sur les pratiques et l'appréciation donnée pour des montants d'une ampleur plus conséquente.

Nous regrettons que le dossier de l'assainissement des stands de tir ait trainé, nécessitant de légiférer par décrets pour ne pas perdre les subventions de la Confédération.

Nous sommes abasourdis par l'arrogance affichée par l'Architecte cantonal, refusant dans un premier temps de répondre à la COGEST sur des éléments différents du dossier Rossier et du Service de l'environnement, et qui se gargarise d'avoir été nommé à sa place sans passer par un assessment. Expliquer les retards dans la réorganisation et perspectives du SBMA par la surprise d'une acceptation trop rapide du fonds FIGI par le Grand Conseil, c'est presque avouer avoir été surpris par la vitesse du ralenti.

Des erreurs avérées d'appréciation dans des adjudications de travaux induisent aujourd'hui des procédures devant les tribunaux, coutant du temps et de l'argent à l'Etat. Si une incompétence est mise en lumière, une réorientation doit être envisagée et non pas la mise en place d'un coaching. A cette lecture je pensais être revenu à mes débuts dans ce Plénum avec le coach engagé pour seconder le chef de service du Service de la circulation et de la navigation. De telles pratiques ne doivent plus avoir cours au sein de l'Administration cantonale et toute nomination d'un haut cadre comme un chef de service doit passer obligatoirement par les phases prévues, dont un assessement.

Le rapport consacre un large chapitre aux relations de travail et humaines entre le Service de l'environnement, le Service juridique du département, les offices de construction des routes nationales et du Rhône et le Service de la mobilité. Dans les limites du temps

imparti, je n'y reviendrais pas en détails, tout est dans le rapport, si ce n'est pour souligner que les conflits d'intérêts que notre groupe évoquait en novembre sont avérés.

Nous ne pouvons que regretter l'attitude du groupe des Verts, qui par son vote, a provoqué le rejet de notre postulat, demandant que le Service de l'environnement ne fasse plus partie à l'avenir du département chapeautant tous les grands projets de construction du canton. Malgré ce refus, nous invitons néanmoins le futur Gouvernement à examiner avec soin la problématique du rattachement du SEN.

Certes, nous pouvons condamner l'attitude parfois dogmatique du chef du service pour qui le droit environnemental devrait prévaloir sur celui relatif à l'avancement des grands projets, mais l'arbitrage de conflits, s'il reste au sein du département est forcément orienté.

La réorganisation voulue en séparant le pool juriste du SAJ entre les questions environnementales et de la construction, n'amènera rien de plus, puisque en cas de conflit, celui-ci peut remonter jusqu'à l'état-major du département qui se trouve sous la responsabilité du Service juridique.

Si les personnes alimentant ces conflits restent dans leurs fonctions, les réorganisations peuvent se succéder, les problèmes vont demeurer.

Notre groupe est surpris des réorganisations décidées, des promotions de certaines personnes et de la transformation d'offices en services (avec des coûts de traitement et de fonctionnement supérieurs à l'avenir), quelques mois avant la transition vers un nouveau chef de département. Nous qualifierons cette manœuvre de maladroite et nous resterons extrêmement attentifs sur les effets escomptés.

Avant de conclure, le groupe PLR désire revenir sur deux dossiers qui posent problèmes et inquiètent:

A la page 12 du rapport de la COGEST, Monsieur Arborino, chef de la construction du Rhône, informe que les travaux de R3 dans les abords de la décharge de Gamsenried sont remis en cause. Comme il s'agit de la seule mesure prioritaire qui a fait l'objet d'une mise à l'enquête, on peut dire que les mesures de sécurisation et de revitalisation du Rhône risquent d'être bloquées pour plusieurs années. La cause invoquée pour cet arrêt du projet est clairement la présence de pollution de la nappe phréatique. Comme le département a toujours indiqué que les pompages de R3 n'ont pas aggravés la pollution, c'est le propriétaire de l'eau polluée qui serait alors responsable selon le Code pénal, à savoir la commune de Brigue.

Le groupe PLR exige que les études demandées par le Service de l'environnement et qui n'ont pas encore débutées selon le rapport de la COGEST, soient entreprises au plus vite pour qu'on puisse déterminer les responsabilités. Il faut savoir rapidement qui supportera les frais des filtrations et du retard dans la sécurisation et la renaturation du Rhône. Sinon, c'est l'administration actuelle de Brigue qui sera appelée à responsabilité.

Notre groupe aimerait aussi avoir quelques informations sur la pollution découverte au lieu de villégiature dit des Mangettes.

(Le président: Je vous prie de conclure.)

Est-ce que les services du département étaient au courant? Si oui, depuis quand? Qu'est-ce qui a été entrepris à ce jour et quelles sont les mesures qui seront prises dans l'immédiat et le futur?

En conclusion, notre groupe fait siennes les constats et recommandations de la COGEST. Nous invitons le futur Gouvernement à réfléchir également si des départements mamouths comme le DMTE peuvent encore être gérables par un seul homme au XXI^e siècle avec une accélération sans fin des processus, de la bureaucratie et de la transparence exigée. Nous serons extrêmement attentifs lors de la prochaine législature sur la conduite de ce département et le déploiement (ou pas) des effets attendus des réorganisations décidées.

Le groupe PLR remercie la commission de gestion pour son rapport et son travail, et reste convaincu (tout au moins à ce stade) qu'une CEP n'aurait pas amené plus d'éléments dans ce laps de temps conduisant à la fin de la présente législature.

Merci pour votre attention.

Le président

Nous en avons terminé avec les interventions au nom des groupes. Nous allons commencer maintenant les interventions à titre individuel.

Pour information, Monsieur Blaise Melly, je vous passerai la parole après les explications de Monsieur Jacques Melly.

Pitteloud Albert, député, UDC

Le rapport de la COGEST met en évidence des dysfonctionnements crasses et continues de la part des responsables R3.

Une telle situation aurait exigé pour le moins du Conseil d'État une remise en cause du projet. Bien au contraire, le Conseil d'État face à tous ces dysfonctionnements a glorifié ces dysfonctionnements en faisant une promotion de la part du chef de projet et en créant encore un département supplémentaire – le département Rhône.

Une telle situation frise le ridicule, mais le ridicule n'a jamais tué... Et heureusement!

Pour le surplus, lorsqu'on parle de points de détail... Le Walliser Bote points de détail dans le Haut-Valais; tout est en ordre. Je tiens tout de même à préciser que suite aux élargissements du Rhône, on a pollué la nappe sur 3 ou 4 kilomètres jusqu'à 500, voire 1'000 fois la dose. Je tiens ça de la part du Service de l'environnement. C'est une pollution du siècle. Et le futur Gouvernement aura tout simplement à trancher maintenant de cette domination et de reprendre tout le projet à 0 afin de ne plus polluer la nappe et de réaliser le Rhône dans les meilleurs délais. Et pour cause, le danger sur le Rhône est fortement atténué, voire supprimé. L'Office cantonal de gestion du risque a estimé qu'après la mise en place du service MINERVE, il n'y avait plus de crue majeure sur le Rhône. Donc, c'est ce que j'avais dit il y a 10 ans, lors de la mise en place du système MINERVE, il n'y aurait plus de crue majeure. Et ça, c'est l'Office cantonal du risque, ce n'est pas n'importe qui!

Donc Rhône 3, pour la prochaine législature, doit être réduit à une peau de chagrin et exécuté selon les nouvelles normes sécuritaires édictées par l'Office cantonal du risque. Le nouveau département, le prochain département aura la tâche de mettre en place tout ça.

Je remercie Monsieur Melly quand même pour le travail qu'il a fait. Je ne veux surtout pas l'accabler. Mais la confiance qu'il a apporté à ses chefs de projet est, semble-t-il, mal gardée.

Pour le reste, je lui souhaite une bonne retraite et une bonne santé!

Je vous remercie.

Delasoie Marcel, député, PLR

S'agissant d'un service particulièrement concerné par ce rapport (le SIP, ex-SBMA), je voudrais simplement rebondir sur l'article du Temps de ce jour qui concerne l'adjudication des travaux de peinture du campus Energypolis, jugé illicite par les tribunaux et qui démontre une fois de plus, si besoin était, que notre Architecte cantonal n'est pas à la hauteur en ce qui concerne la gestion des marchés publics.

Dans ce domaine, il fait règlement preuve de suffisance et de mépris du partenariat social. J'en veux pour preuve les déclarations telles que «La violation des conventions collectives de travail relève du domaine privé» ou encore «Le travail au noir ne remet pas en cause l'aptitude du soumissionnaire». Cette attitude vis-à-vis des marchés publics et des entreprises qui s'engagent à respecter les règles (conventions collectives de travail, paiement des charges sociales pour tous les collaborateurs, respect de la sécurité au travail et des normes environnementales, etc.), ce mépris de tous ces critères en privilégiant systématiquement le prix n'est pas acceptable!

En complément à cet état de fait, je tiens à apporter à votre connaissance un extrait des considérants du Tribunal cantonal qui est pour le moins édifiant. Cet extrait dit ceci: «Cette

entreprise a enfreint de manière répétée pendant près de 8 ans la convention collective de travail romand du second œuvre, n'est pas en ordre avec le paiement des charges sociales lors du dépôt de l'offre ainsi qu'au moment du prononcé de la décision d'adjudication, a fourni de faux renseignements aux pouvoirs adjudicateurs. Ce dernier était donc tenu de l'exclure du marché pour lequel elle ne pouvait donc formuler une offre en consortium avec un tiers.»

En dehors de la bienveillance, pour ne pas dire plus, du Service des bâtiments qui a manifestement couvert l'entreprise incriminée, on peut se poser la question: comment le Conseil d'État a malgré tout pris le risque d'adjudger pour près de 3 millions de travaux à une entreprise violant systématiquement la convention collective de travail et fournissant de faux renseignements au pouvoir adjudicateur?

Déjà déjugé par deux fois par le Tribunal fédéral, il faudra bien que les choses changent au nouveau nommé SIP. Une prise de conscience de la nécessité du respect des procédures d'adjudication est impérative, car ces errements et vices de procédure et l'adjudication systématique et sans nuance au moins disant, coûtent chers aux contribuables – coûtent chers en plus-value, coûtent chers en malfaçon et en coût de réflexion future et enfin coûtent chers en indemnités aux entreprises lésées.

Nous comptons vivement sur une réaction appropriée du Conseil d'État. Les agents publics qui ont failli doivent être sanctionnés et pour le moins, se voir retirer toute compétence en matière de marchés publics. L'entreprise qui enfreint gravement à la convention collective de travail durant près de 8 ans, qui s'est vue durant cette période se faire adjudger illicitement plusieurs millions de travaux publics, qui a fourni de faux renseignements au pouvoir adjudicataire, doit, comme le prévoit la loi dans de tels cas, être exclus sine die de toute participation à des marchés publics.

Enfin, le Grand Conseil devra être très attentif à la prochaine révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics et notamment sur les points relatifs à l'indemnisation des frais suites à la preuve d'illicéité d'une adjudication par les tribunaux, ainsi qu'à la surveillance de l'application des dispositions sur les marchés publics actuellement exercés par le Service juridique des affaires économiques, du Département de l'économie et de la formation.

Merci de votre attention.

Le président

Monsieur Blaise Melly est venu me voir pour m'expliquer que c'était en fait une correction matérielle après certains propos de Madame Favre-Torelloz. Raison pour laquelle je lui passe la parole.

Melly Blaise, député, UDC

Une deuxième prise de parole pour réagir effectivement aux propos de Madame Muriel Favre-Torelloz, donc en fait entre autres aux propos de Madame Muriel Favre-Torelloz, puisque des propos similaires ont été prononcés par d'autres chefs de groupe.

Si les recommandations sont une évidence, je suis d'accord que la plupart des recommandations sont une évidence. Mais il faut bien comprendre que la COGEST les a mises dans sa conclusion parce qu'elles ne sont pas suivies en ce moment. Il faut lire la totalité du rapport et j'invite tous les députés à lire la totalité du rapport pour voir que chacune de ces recommandations est justifiée par des faits documentés qui se situent dans la première partie du rapport.

Alors, c'est exactement ce que je voulais souligner dans mon intervention: c'est bien triste qu'on en soit à recommander de suivre des directives qui existent déjà! Mais en tant que législatif, en tant qu'instance de haute-surveillance, nous ne pouvons pas faire autre chose que recommander de suivre des directives, comme par exemple que les chefs de service doivent passer un assessment ou Christophe Claivaz, le chef du groupe PLR, a mentionné d'autres exemples, d'autres faits qui justifient ces recommandations.

Finalement, Madame Favre-Torelloz nous accuse de faire de la politique. Ici, je veux rappeler que ce rapport de la COGEST a été accepté à l'unanimité avec une abstention. L'unanimité. Alors la bonne nouvelle du matin pour moi, c'est d'apprendre que l'UDC contrôle la COGEST. Malheureusement, nous ne sommes que deux membres sur 13. Et il faut bien croire que les membres de la COGEST ont vu ces faits comme nous les avons vus et n'ont pas pu les nier. Ils ont jugé que ça faisait partie de notre tâche de haute-surveillance de porter ces faits à votre connaissance.

Alors, j'invite de nouveau tout le monde à lire ce rapport, pas seulement les conclusions et recommandations qui peuvent sembler très générales, mais si elles sont là, c'est parce que, malheureusement, elles ne sont pas mises en pratique aujourd'hui.

Merci.

La discussion générale est close.

Le président

J'en profite pour demander à Monsieur Albert Pitteloud de remettre son masque, s'il vous plaît. Vous l'avez oublié.

Alter Florian, député, AdG/LA, vice-président de la commission de gestion

Beaucoup de choses échangées, je vais vous donner un petit mot sur le rapport qu'a écrit la COGEST et je répondrai à certaines des interventions qui ont eu lieu dans cette salle.

Le début des travaux conduisant à ce rapport remonte à l'audition de Monsieur Rossier en août 2019, soit après la remise du premier rapport qui a, justement dans ce premier rapport, annoncé qu'on allait regarder ce qu'on n'avait pas eu le temps selon les délais, dans le premier rapport et de l'analyser dans un deuxième.

Il s'agit d'une analyse d'éventuels dysfonctionnements au sein du DMTE documentés dans les dossiers transmis par Monsieur Rossier. Par la suite, nous avons étendu le champ d'investigation à la totalité du département sur des points portés à la connaissance du Grand Conseil soit par des interventions parlementaires, soit par l'actualité médiatique.

Je dois aussi préciser que le rôle de la COGEST ne consiste pas à donner raison ou tort à l'un ou l'autre des chefs de service. Il ne consiste pas non plus à juger si certaines des erreurs commises sont d'ordre pénal ou non. Nous ne sommes évidemment pas une autorité judiciaire et nous n'en avons absolument pas les compétences. C'est pourquoi, dans le doute, nous avons transmis la totalité des documents au Ministère public afin qu'il conduise sa propre analyse.

Nous sommes responsables de la haute surveillance. D'après la définition donnée par le Parlement fédéral: «Il s'agit par-là d'asseoir la responsabilité démocratique des autorités, d'œuvrer pour une plus grande transparence, de renforcer la confiance que ces autorités inspirent à la population, de contribuer à corriger ou à prévenir des insuffisances et des dysfonctionnements et d'induire un processus d'apprentissage susceptible d'améliorer la capacité des autorités à résoudre leurs problèmes.» C'est ce que nous faisons dans chaque rapport avec des recommandations qui ont pour but d'améliorer le fonctionnement des services.

11 entretiens, un travail méticuleux d'investigation tant dans le passé que dans le présent et tout cela pour l'avenir. Dans notre analyse, nous avons constaté un certain nombre de manquements dans la gouvernance du département:

1. Manque de professionnalisme dans le management:

L'exemple le plus flagrant est l'engagement d'un chef de service sans procéder à l'évaluation complète de ses compétences.

Certes, la fin d'année est souvent source de fatigue, mais une nomination rapide, pour un poste à responsabilité, s'est révélée dommageable. D'autant que l'assessment

manquant était inscrit dans la procédure de recrutement et aurait pu amener à détecter certains manquements dans les capacités de gouvernance plus tôt.

Un second exemple, en lien avec la Chancellerie d'Etat, est la circulation de deux décisions contradictoire du Conseil d'Etat signées par celui-ci, sur un objet particulièrement litigieux qui était celui du rattachement d'un juriste au SEN.

Enfin, des procédures d'assainissement qui restent bloquées à cause de la répartition des coûts pour l'un ou de l'établissement des responsabilités pour l'autre. Finalement, il serait de bon ton de se retrouver avec les deux éléments au plus vite avant que l'actualité ne nous rappelle que certains sols sont pollués.

2. Existence de conflits d'intérêt au sein de l'administration:

Les mêmes juristes ont parfois travaillé à la fois pour les porteurs de projets ainsi que pour le Service de l'environnement qui s'opposait (au moins partiellement) à certains de ces projets. Cela reste pour le moins particulier aux yeux de la COGEST, tout comme la transmission de fausses déclarations de travail à l'OFROU ordonnée par un chef de département.

3. Absence de procédure d'arbitrage, qui a déjà été dite:

Lors de conflits, seules quelques rencontres personnelles avec les chefs de service ont été organisées. Il n'y avait pas de procédures en place pour arbitrer les divergences de fond. Cela était d'autant plus difficile quand le conflit concernait le chef du Service juridique qui était membre de l'état-major, ce qui n'était pas le cas des autres chefs de service. On peut saluer l'effort de médiation entrepris par le chef de département lui-même lors d'une journée ayant pour but de rapprocher les deux personnes en conflit. Mais installer un moyen de communication évitant la rencontre de ces deux chefs par le biais de leurs adjoints n'était peut-être pas la meilleure solution à la crise.

Peut-être que régler les procédures en cours et avancer dans certaines décisions auraient pu apaiser les craintes de l'ex chef du Service de l'environnement.

Cela dit, il est dommage que des compétences avérées comme celles de Joël Rossier échappent à notre canton et que son départ suffise pour beaucoup à penser que l'essentiel des problèmes est réglé.

4. Manque de transparence:

La COGEST a pu se rendre compte que les études s'éloignant des objectifs visés par le projet Rhône 3 ou pouvant le remettre en question étaient sciemment ignorées. Il est compliqué de défendre efficacement un projet si les risques qu'il peut engendrer sont éludés. La gestion des pollutions dans le Haut-Valais a démontré l'importance du mécanisme: identification des pollutions, responsabilités des pollueurs, assainissement et poursuite des projets.

Au terme des investigations au sujet du panache de la pollution autour de Gamsenried, de nombreuses questions demeurent: quand la décharge sera-t-elle assainie? A-t-on identifié tous les polluants? La poursuite des travaux de Rhône 3 en amont de la décharge pourront-ils se poursuivre? Quelle est la stratégie de dépollution pour les tronçons restants? Le canton va-t-il déclarer le propriétaire des eaux responsable? Notre Parlement se réjouit d'entendre les informations que le CE pourra nous donner dans sa réponse.

5. Dernier point, conduite du département:

Cette dernière législature n'aura pas été de tout repos pour le DMTE, nous en sommes conscients. Dislocation du SBMA avant sa redistribution dans deux autres départements; redécoupage du Service juridique en deux entités; réorganisation du SEN; redéfinition de l'état-major et création de nouveaux services dans les derniers mois de la législature. S'il est déjà difficile pour le Parlement de suivre ces évolutions, qu'en est-il du personnel qui voit son organigramme régulièrement évoluer et de la population qui n'en a que les lointains échos à travers les compte-rendu des médias?

Cela étant dit, la COGEST a pu constater les efforts produits par les différents services confrontés à des dossiers de plus en plus importants. Imaginez-vous par exemple,

pour produire un rapport historique relatant les faits autour d'une pollution afin de déterminer les responsabilités, il faut une recherche à travers des milliers de documents sur plusieurs années, puis des auditions. Tout cela prend du temps et demande des ressources humaines et financières conséquentes.

Ce qui permet également à la COGEST de remercier et de féliciter pour leur engagement constant les collaborateurs cantonaux dans leur travail.

Elle a également salué l'analyse commandée par le chef du département sur l'organisation de son service. Cette analyse a permis certains changements bénéfiques, notamment l'indépendance métier vis-à-vis du Service administratif et juridique. Cependant, que l'état-major du département demeure administrativement rattaché au Service administratif et juridique nous questionne.

La COGEST a produit beaucoup de rapports ces 4 années autour du DMTE. Elle a émis des recommandations sur lesquelles le Conseil d'État s'est appuyé... Parfois.... Ainsi, la COGEST insiste sur une analyse approfondie et réfléchie des recommandations du rapport d'aujourd'hui, en soulignant la troisième recommandation, plus évidente semble-t-il, qui demande de réévaluer, sur la base des pollutions avérées et celles auxquelles le chantier de R3 sera confronté, les étapes, les priorités, le calendrier et les coûts.

Je profite aussi, en tant que vice-président, de remercier l'ensemble de la commission de gestion de ses 13 membres, enfin ses 12 puisque je ne vais pas me remercier moi-même... La COGEST pendant cette législature a été attaquée de l'intérieur pour certains, de l'extérieur, c'est certain.

Je vais reprendre ici peut-être l'intervention du PDC. Vous dites qu'il s'agit de petites erreurs. Je peux y souscrire et heureusement! Imaginez dans quel état on serait si c'en était des grandes. Je crois qu'il y a, grâce aux recommandations et au travail de la COGEST, un chemin à suivre pour éviter de se retrouver dans la même situation dans 10 ans.

Je remercie aussi le PLR peut-être, je ne sais pas si je peux répondre à cette question mais quand on a eu connaissance de la problématique des Mangettes avec ces sorties, on a envoyé quelques questions pour savoir ce qui se passait et justement, j'ai rajouté un petit bout là pour qu'on prenne conscience du travail actuel du Service de l'environnement. Pendant 18 mois, ils ont investigué sur ces pollutions des Mangettes pour pouvoir retrouver l'historique, pour pouvoir établir les responsabilités. Ça prend 18 mois, ça prend une personne à plein-temps. Et c'est clair que c'est un coût et qu'il faudra peut-être réfléchir le jour où tout le monde s'accorde que l'eau potable des nappes phréatiques est un sujet important, de donner des moyens pour que ces pollutions disparaissent ou qu'elles soient assainies.

Je crois que c'est un peu tout. Non, en fait, non, ce n'est pas tout! On dit que les accusations, par exemple, ce qui a été annoncé par Joël Rossier étaient graves et floues. Alors... «Graves et floues», je laisse ça à celui qui l'a dit. Par contre, le résultat de tout ça, c'est qu'on a découvert des sols contaminés, on a quand même découvert des choses qui ne marchent pas, qui ne fonctionnent pas et je reviens une dernière fois vraiment sur cette recommandation, qui a l'air tellement évidente, mais c'est le moment maintenant de mettre des moyens, surtout pour ces zones contaminées, de faire des recherches, ma foi d'assumer le passé, de déclarer qui est responsable là-dedans pour qu'on puisse avancer avec les assainissements. Le projet Rhône 3 est remis en question. Les Verts l'ont souligné. Je pense qu'il faudra aussi vous rassurer sur ce point-là. Mais on se rend compte quand même que tout à coup tout le long du Rhône, on en a un dans le Haut-Valais, un dans Valais central, un dans le Bas-Valais; il faut que ça suffise. Et puis, j'espère que le prochain Conseil d'État passera un peu plus de temps à régler les problèmes, qu'à essayer de les cacher.

Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Je ne vais pas rebondir sur tout ce qui a été dit. Comme je l'ai dit, j'ai pris connaissance comme vous du rapport de cette sous-commission. J'ai pris connaissance de son contenu. Les points essentiellement développés sous le point 4, ce sont des points auxquels j'ai apporté les réponses précises lors de mon audition par la commission de gestion et, nonobstant certains détails qui ont été relevés, peut-être certaines appréciations ou peut-être ce qu'on a qualifié comme erreurs, peut-être qu'on aurait dû être plus strictes avec certaines exigences, particulièrement en matière de transmission d'un rapport financier mineur mais qui faisait l'objet de pressions pour qu'on l'envoie de cette façon. On ne vient pas là-dessus.

Ce que j'ai surtout constaté, c'est que ça a été souligné et soulevé par pleins de groupe: dysfonctionnements. Qu'est-ce que ça veut dire un dysfonctionnement? Moi, je n'en ai pas trouvé. Il y a, comme on l'a dit, dans une entreprise, pas mal de réglages à faire, mais le rapport n'en laisse pas apparaître. Il n'y a pas de scandale, il n'y a pas de reproches importants qui sont confirmés. On vient de dire, le vice-président de la commission de gestion dit: «Heureusement parce que sinon, ce serait une catastrophe!» Mais c'est essentiellement du fonctionnement. Ce n'est pas une stratégie fausse ou le désir de dissimulation.

Je pense qu'on pourrait aussi s'interroger pour savoir: est-ce qu'il n'y a pas une autre personne qui dysfonctionnait? Je crois qu'on a largement voulu oublier cet aspect-là. Moi, j'aimerais demander: qui a provoqué des conflits? Qui a prononcé plutôt des ressentis que des faits en affirmant après «les faits sont têtus»? Qui a imaginé tant de conflits dans mon département et pourquoi?

La gestion d'un département comme le mien, avec près de 800 collaboratrices et collaborateurs, c'est à peu près une entreprise avec les nécessités d'adaptation permanentes et c'est vrai, tous les services ont été remaniés, adaptés ou restructurés pour en accroître l'efficacité depuis 2009 à ce jour. J'ai commencé en 2009 et j'ai terminé aujourd'hui. On a bouclé la boucle, terminé exactement ce que j'avais décidé.

C'est une entreprise avec son lot de décisions. Une autre décision, on l'a dit dans mon cas et dans mon département, pour une gestion efficiente des projets que je considère comme majeurs pour l'État, dans un cadre où les intérêts de mes propres services ne sont pas toujours concordants. Et puis, parfois, il y a eu des divergences de vue, polémiques, voire même conflits. Eh bien! Mesdames et messieurs, c'est finalement l'histoire qui décidera de la justesse de nos décisions, de mes décisions.

C'est vrai que j'ai pris connaissance des recommandations. Je constate que la plupart d'entre elles, c'est vrai, ont une portée générale. Elles ne sont pas spécifiques au DMTE et peuvent concerner l'ensemble des départements de l'État, c'est très juste. Elles sont frappées au coin du bon sens et je ne manquerai pas de les transmettre à mon successeur qui aura la tâche de s'assurer qu'elles soient bel et bien accomplies.

Un député me disait ce matin: «Tout ça pour ça!». Deux rapports de la COGEST, deux rapports intermédiaires de l'Inspection des finances: alors, je ne veux pas porter de jugement. J'ai relevé avec intérêt les paroles à Kanal 9 du président de la commission de gestion. Il soulignait finalement la banalité et le peu de portée des reproches qui étaient adressées à mon département et il allait plus loin: il émettez un doute quant à l'esprit d'équipe de certains joueurs: Je vais le citer, dans la traduction française de Kanal 9, il disait: «Dans les irrégularités potentielles qu'il a mises en avant, il n'y a pas grand-chose qui s'est avéré utilisable.» Il n'y a pas grand-chose qui s'est avéré utilisable... Un peu plus loin: «Dans ces situations-là de conflits, on a remarqué qu'il n'était pas un joueur d'équipe.» Un joueur d'équipe... Preuve en est, la mystérieuse disparition des problèmes censés être insurmontables entre le SAJ et le SEN, simultanément au changement de chef de Service de l'environnement, ce qui confirme peut-être le fait que quelque part, il ne s'agissait pas forcément de problèmes structurels ou organisationnels, mais bien plutôt de difficultés relationnelles.

Et quand on parle de joueur d'équipe, alors là, j'essaie d'imaginer la réaction de l'un de mes bons amis Martignérain, grand connaisseur de football qui, après avoir engagé un

arrière latéral, lors du premier match, le verrait prétendre occuper à la fois la place de gardien de but et de centre avant.

«Tout ça pour ça!» Il y a une autre image qui me vient. Une autre image qui m'est venue quand j'ai analysé tout cela avec ces 18 mois de capharnaüm, d'accusations de tous côtés: un feu d'artifice. J'ai vu le feu d'artifice. Tout le monde regarde en l'air, c'est magnifique. Il y a des couleurs: du bleu, du rouge, du noir. Ça dure, ça pétarade! Tout le monde applaudit, tout le monde en redemande. Puis une fois terminé, la nuit revient. Il reste une odeur, il reste une mauvaise odeur de fumée.

Mesdames et messieurs les députés, cette comparaison peut prêter à sourire, c'est vrai. Et puis, à la lumière de mes propos, on pourrait dire: on tourne la page. On en reste là. Tout a été dit. Comme l'a dit quelqu'un tout à l'heure, on pourrait dire: la montagne a accouché d'une souris. On rentre chez soi. Oui, on n'en parlerait plus, si derrière tout ça, il n'y avait pas un département, s'il n'y avait pas des services, des personnes, des députés, des journalistes et monsieur et madame tout le monde qui ont malheureusement été aussi contraints de respirer cette fumée. Et si cette fumée n'avait pas également obscurci plus largement notre horizon, poussée par le vent des réseaux sociaux, alimentée par certaines prises de position écrites, orales voire télévisuelles, à l'objectivité quelquefois difficile à cerner à travers toutes ces émanations.

Dans ses conclusions, la COGEST relève même que certains éléments portent ombrage à l'ensemble du travail du département – à l'ensemble du travail. Alors, avant d'en rester là, de tourner la page et de clore définitivement ce sujet parce que je crois que c'est quand même important maintenant, permettez-moi, pour peut-être l'une de mes toutes dernières interventions devant vous, d'avoir également un regard sur certaines lumières qui ont peut-être permis l'apparition de quelques ombres et puis de passer un petit peu en revue très brièvement quelques faits, parce qu'effectivement, les faits sont têtus. Des faits qui apportent peut-être une réponse à celles et à ceux qui, pour observer mon bilan, eh bien, ils ont juste pris le mauvais côté de la lorgnette. Et je n'accepterai pas que les résultats de trois périodes législatives soient simplement gommés par quelqu'un soucieux de faire oublier ses propres déceptions.

Et puis, ce quelqu'un a dit «dysfonctionnement», moi, j'aimerais simplement vous répondre: «fonctionnement». Environnement, je crois que l'environnement, c'est le point majeur de ce rapport. Deux chiffres: en 2009, quand j'ai commencé une trentaine de postes à plein-temps; aujourd'hui, 12 ans après, il y en a 45. Dès le début, à côté de tous les dossiers courants que l'on avait, j'avais inscrit parmi mes objectifs l'assainissement des décharges et des sites industriels historiques pollués, ce qui n'avait jusque-là jamais été fait. Défi énorme, gigantesque: on a commencé par Chippis, Steg, Pont-Rouge. En moins de trois législatures, c'est pratiquement chose faite. Ces sites ont été assainis. Il y a eu la pollution au mercure dans la région de Viège. C'était un imprévu effectivement. Mais la stratégie mise en place, je le rappelle, sous mon autorité avec le chef de service Cédric Arnold, concrétisée par une convention, s'est avérée plus efficace. Parce qu'au final, cet assainissement est pratiquement achevé dans les zones habitées et en cours pour les zones agricoles.

C'est la même stratégie, et là, je peux d'ores et déjà vous répondre, la même stratégie que je mène actuellement avec la nouvelle cheffe de service Christine Genolet-Leubin et avec qui nous allons jeter les bases d'un assainissement définitif de l'ancienne décharge de Gamsenried. Nous sommes en contact permanent avec les responsables locaux et nous cherchons des solutions pour pouvoir, devant vous, venir vous offrir les mêmes solutions et les mêmes garanties que celles que nous avons trouvées pour le mercure.

Et j'aimerais ici souligner le plein appui et le total engagement du Service administratif et juridique et de ses responsables dans tous ces dossiers. On a parlé de Brigerbad. Brigerbad est actuellement, des solutions sont trouvées avec le Service de l'environnement, le Service administratif et juridique et Rhône 3.

Mobilité: l'autoroute A9 est toujours un petit peu dans l'ombre, puisque tous ces tunnels... Ce n'est pas étonnant! Trop souvent décriée à tort. Mais je veux juste rappeler

qu'entre 2009 et 2021, les différents chantiers, et là, je pense que l'économie doit tendre l'oreille, ils auront fourni aux différents entreprises un total d'1,8 milliards de francs de travaux – 1,8 milliards de francs de travaux, et la réalisation entre Susten et Brigue sera terminée en 2025. Donc, là également nous avons tenu le cap.

Et puisqu'on parle d'ombre et de lumière, j'aimerais rappeler, il nous plaît de rappeler que c'est l'avancement de l'autoroute qui a mis à jour le problème du mercure, que nous avons résolu dans un temps que je qualifie aujourd'hui de record. J'aimerais vous rappeler que le sous-sol haut-valaisan était pollué depuis plus d'un siècle et c'était mon engagement et je l'ai tenu.

Lorsqu'on évoque Rhône 3, on l'accuserait presque d'avoir créé Gamsenried et de rejeter en 2019 des polluants dans le fleuve. Je rappelle tout de même que ces rejets étaient autorisés. Mais R3, c'est 12 ans de boulot, 12 ans de travail. Il y a eu un débat public, suivi d'une consultation populaire, une validation du plan d'aménagement Rhône 3 par le Conseil d'État, une loi Rhône que vous avez votée, un audit fédéral et finalement un premier milliard de la Confédération pour financer ce projet, considéré comme majeur et prioritaire par le Conseil d'État dans son programme gouvernemental.

J'aimerais rappeler que la transformation d'offices en services est une juste réponse de la stratégie qu'on avait mise en place dans la restructuration totale du département qui allait dans le même sens que ce que nous avons fait pour l'autoroute ou pour l'UT III qui a un budget de 100 millions à côté du milliard de Rhône 3 et je dois souligner à ce propos que l'Office fédéral de l'environnement apprécie particulièrement le fait que nous donnions une stature et une directive ou plutôt que nous confirmions la référence directe de Rhône 3 au chef du département, sans devoir, comme c'était le cas passer par un service. Ce qui était d'ailleurs dénoncé par la COGEST dans les autres cas. Donc, il est logique qu'ils ne changent pas du tout, ni l'activité ni la structure. Je rappellerai que Monsieur Arborino a subi un assessment il y a moins de 4 ans et qu'il a été, à ce moment-là, nommé chef d'office parce qu'il était le plus qualifié pour gérer ce dossier et que c'est toujours le cas aujourd'hui.

S'il fallait encore une démonstration supplémentaire pour Rhône 3, j'aimerais rappeler à la sécurisation du secteur industriel de Viège dans le cadre de cette mesure prioritaire de Viège. Elle aura permis un investissement de près d'1 milliard et l'engagement de plusieurs centaines de collaboratrices et collaborateurs pour exploiter quoi? Exploiter une nouvelle unité dédiée aujourd'hui à la fabrication d'un vaccin. Ce vaccin qui nous permettra, souhaitons-le, de mettre un point final à cette pandémie. Je vous laisse apprécier ça.

Mesdames et messieurs, chers collègues, l'heure avance... Je pourrais poursuivre ce tour, cette visite de mon département avec autant d'exemples pour chacun de mes services et souligner la qualité de leur fonctionnement, au-delà, certainement des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien, que tout le monde rencontre au quotidien. Mais je ne m'imposerai pas ce matin.

J'arrive au bout et je vais terminer en précisant simplement que dans mon département, chaque service est maintenant organisé, positionné pour répondre aux immenses défis qui attendent le Valais dans ces prochaines décennies. Je crois que vous en êtes conscients. Finalement, mesdames et messieurs les députés, chères et chers membres de la commission de gestion, je crois qu'au-delà de toute controverse, au-delà de toute interprétation des différents rapports, je crois que c'est pour moi la seule chose qui compte et qui a toujours compté.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous souhaite une bonne journée.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Oui, merci Monsieur le conseiller d'État. J'aimerais juste attirer l'attention sur le fait que le groupe des Verts s'en est tenu au rapport et que dans ce sens, nous avons posé quatre

questions. Nous avons posé quatre questions qui sont assez claires et nous aimerions avoir une réponse.

- La première: le chef de département peut-il nous renseigner quant à ce risque évoqué par le chef de l'OCCR3, donc le risque de ne pas faire cette troisième correction en amont de Gamsenried?

- Qu'en est-il de la remise en question du lot de Brigerbad qui est également évoqué dans le rapport par le chef de l'OCCR3?

- Et ensuite, c'était une question à propos de la problématique, non pas des Mangettes spécialement, mais oui enfin de toutes les pollutions en fait du Bas-Valais, de savoir comment la problématique elle est aujourd'hui coordonnée entre l'OCCR3 et le SEN?

- Et de savoir s'il y a une étude qui a été faite au niveau des risques, au niveau notamment du Rhône dans le fait d'aller toucher ces sols et sous-sols qui sont pollués? Voilà, est-ce qu'il y a une modélisation qui a été demandée et qui en paiera le coût?

Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Alors tout d'abord, pour le lot 8 de Brigerbad, comme j'ai dit: problème réglé. C'est en accord les trois services que j'ai mentionnés tout à l'heure donc le Service environnement, Service administratif et juridique et Rhône 3, solution trouvée pour résoudre le problème et aller de l'avant de ce côté.

Pour ce qui concerne l'amont de Gamsenried, là, on est en train de travailler maintenant sur la solution apportée pour le traitement de Gamsenried. Je pense que ça arrivera en même temps. Mais on est actuellement en négociation avec Lonza pour chercher les dernières pistes, les meilleures pistes et faire une répartition ensuite des responsabilités et des coûts et de cette décision, dépendra également le travail en amont de Gamsenried. C'est ce que je peux vous donner actuellement.

Pour ce qui concerne le Chablais, alors exactement, nous avons eu il y a une dizaine de jours, une séance de travail avec nos amis vaudois puisque dans le Chablais, il y a également le canton de Vaud qui est intimement mêlé aux discussions. Le problème essentiel pour nous, c'est effectivement d'avancer dans le développement de la sécurisation du Rhône à travers le Chablais, tout en, simultanément, prenant les garanties de ne pas toucher aux zones polluées. Et c'est un travail qui se fait. Siégeait avec nous, la cheffe de l'environnement et, à ce jour, nous travaillons, je dirai, main dans la main entre les deux services que ce soit Rhône 3 avec le chef de projet du Chablais et l'environnement pour analyser et mieux connaître la nappe et ensuite, quels sont les niveaux de pollution et absolument éviter d'aller lessiver les pollutions existantes parce qu'il y en a et qu'il y a passablement de produits dont on devra se débarrasser. Et, d'un autre côté, avancer, parce que le souci majeur, c'est que si demain il devait y avoir 1 mètre 50 d'eau dans le site industriel du Chablais, on en aurait pour deux générations de pollution du Lac Léman. Donc il est très important d'aller vite et il est très important de le faire avec le maximum de précaution. C'est exactement ce qui se fait maintenant puisque les deux services travaillent la main dans la main dans ce dossier.

Les Mangettes, Monsieur Alter a répondu, puisqu'on lui a transmis les éléments de réponse encore cette semaine.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Oui, alors si j'ai bien compris, on va avancer dans la sécurisation du Rhône dans le Chablais, si j'ai bien entendu, sans toucher aux zones polluées? Alors j'ai mal compris... Parce que le but, ça serait plutôt d'assainir ces zones polluées. Donc c'est- ce que j'ai compris, enfin c'est ce que j'ai entendu «sans toucher aux zones polluées», vous avez dit.

Merci de rectifier ou de préciser.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Il n'est pas possible! Cela veut dire que dans un premier temps, nous estimons où se trouvent les zones polluées et de quelle façon on va devoir les sécuriser pour pouvoir passer avec le Rhône. Il est exclu d'aller lessiver les zones polluées avec le Rhône. Il est exclu. On doit régler le problème. Le Rhône doit se faire. Mais, parallèlement, l'assainissement doit également se faire. Alors, on ne peut pas imaginer l'un sans l'autre et l'un avant l'autre. Ça veut dire qu'il faut en tout cas des garanties au moment où on va toucher au Rhône d'être sûrs de ne pas toucher les zones polluées.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Donc, si je résume, si j'ai bien entendu, ça veut dire qu'on va plutôt sécuriser les zones polluées pour permettre d'agrandir le Rhône. Ça ne veut pas dire qu'en priorité on va d'abord assainir les zones polluées et après agrandir le Rhône...

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

L'idéal Madame Cretton c'est que vous veniez nous trouver. Je vous montrerai la correction du Rhône dans le Chablais. Ce n'est pas 500 mètres, ce sont plusieurs dizaines de kilomètres.

Il y a des zones qui pourront être sécurisées sans risque de pollution quelconque et il y a des zones où il y aura beaucoup plus de risques et qu'on ne pourra pas toucher tant qu'on n'aura pas une meilleure connaissance de la situation, pour éviter toute fausse manœuvre qui pourrait polluer la nappe et transporter la pollution ailleurs.

Mais c'est un phénomène qui est très vaste et il y a déjà une partie des sécurisations qui ont été faites là où il y avait de l'habitant au pied de digues.

Et aujourd'hui, on est en phase de réflexion pour la mise à l'enquête publique qui sera l'essentielle. Mais on ne peut pas mettre à l'enquête publique tant qu'on ne sait pas exactement ce que l'on va faire et où on va le faire.

Le président

Voilà, merci de ces compléments qui pourraient faire aussi l'objet d'une intervention par le futur plutôt que poursuivre la discussion à ce stade-là.

Alter Florian, député, AdG/LA, vice-président de la commission de gestion

Juste pour la réponse aussi à une question qui était apparue dans mon intervention: est-ce que le canton va déclarer le propriétaire des eaux responsable en ce qui concerne Gamsenried?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Alors, aujourd'hui, le propriétaire le plus grand, le plus grand générateur de pollution à Gasmenried, c'est Lonza. Pour l'instant, nous travaillons avec eux. Il y aura une détermination des responsabilités et une détermination également des répartitions de coûts. Ça va ensemble d'ailleurs. Alors, le but étant, parce qu'on pourrait aussi imaginer qu'il y a des communes qui ont amené, dans le passé, des éléments sur cette décharge; le but étant de limiter autant que possible d'autres partenariats pour en rester avec le pollueur principal. Mais aujourd'hui, nous sommes en discussion. Je ne vais pas m'étendre plus avant sur ce dossier.

Le président

Nous sommes arrivés au terme de ce point 11 de l'ordre du jour. Nous passons au dernier point.

12. Etat des interventions parlementaires selon l'article 107 alinéa 2 LOCRP
Stand der parlamentarischen Vorstösse gemäss Artikel 107 Absatz 2 GORBG

Le président

Vous avez reçu du Service parlementaire un document qui regroupait toutes ces contestations, qui ont été faites dans les délais, soit jusqu'au lundi matin à 10 heures. Les interventions non contestées sont considérées comme réglées.

Nous avons donc sept interventions qui ont été contestées. Je vous donne la liste:

- **2020.09.236,**
- **5.0274,**
- **2020.06.196,**
- **1.0104,**
- **1.0181,**
- **2.0245** et enfin,
- **2.0218.**

Ces interventions sont transmises au Conseil d'État qui est chargé de rédiger pour chacune d'entre elles, un rapport complémentaire d'exécution que vous traiterez en principe lors de la session parlementaire du mois de juin. La discussion n'est pas ouverte à ce stade.

Nous sommes donc arrivés au terme de l'ordre du jour de cette matinée du mercredi 10 février.

Je vous souhaite un bon après-midi et rendez-vous demain matin!

La séance est levée à 13 h 05.

Séance du jeudi 11 février 2021

Présidence: Turin Olivier

Ouverture de la séance: 11.02.2021, 09:00 h

Ordre du jour:

1. **Première lecture:** Modification de loi sur les constructions
Erste Lesung: Änderung des Baugesetzes
2. **Première lecture:** Loi sur l'accompagnement en fin de vie
Erste Lesung: Gesetz über die Begleitung am Lebensende

Le président

Bienvenue à cette matinée du jeudi matin dont l'ordre du jour, vous l'avez constaté, est très très dense.

Pour information, nous nous apprêterons, vers 12 heures / 12 heures 45 pour prendre note collation. Et puis, nous poursuivrons l'ordre du jour.

Nous allons démarrer avec le point numéro 1.

1. **Première lecture:** Modification de loi sur les constructions
Erste Lesung: Änderung des Baugesetzes

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf des Staatsrates (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Président: Florentin Carron / Berichterstatterin: Barbary Eyer Jaggy

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé loi sur les constructions (LC) du 15.12.2016 (Etat 01.01.2018) est modifié comme il suit:

Le président

Madame la rapporteure est à sa place. Information pour toute la matinée, les rapporteurs restent à leur place de travail, cliquent la première fois pour demander la parole et puis, ensuite, Monsieur Steve Balet va vous donner la parole au fur à mesure des débats.

Amendement 1, Madame la rapporteure.

Article 2a (nouveau)

Proposition de modification 1

Abänderungsantrag 1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 2a (nouveau):

Eyer Jaggy Barbara, Grossrätin, AdG/LA, Berichterstatterin

1 Antrag Les Verts, durch Mathieu Clerc.

Der Urheber des Antrags befürchtet, dass es aufgrund des Nebeneinanders von unterschiedlichen Systemen – also einerseits die Plattform eConstruction auf kantonaler Ebene und andererseits die jeweiligen Informatiksysteme der Gemeinden – zu Problemen bei der Kommunikation und der Dossierübermittlung kommen könnte. Eine einzige Plattform, die sowohl vom Kanton als auch von den Gemeinden verwendet wird, wäre sicherer und effizienter.

Das Departement anerkennt, dass es einfacher gewesen wäre, eine einzige Plattform einzuführen. In der Vernehmlassung haben die Gemeinden allerdings den Wunsch geäussert, bei der Wahl ihres Systems zur Verwaltung der Baudossiers eigenständig zu bleiben. Der unterbreitete Entwurf ist ein Kompromiss, der den Gemeinden diese Freiheit einräumt.

Konkret wird ein Teil der Gemeinden das vom Kanton entwickelte System übernehmen, während die anderen Gemeinden eine Schnittstelle zur kantonalen Plattform entwickeln werden. In Bezug auf das Projekt eConstruction führt das zu mehr Komplexität und höheren Kosten. Allerdings haben einige Gemeinden sehr viel in die Einführung eines Systems zur elektronischen Verwaltung der Baudossiers investiert. Eine einheitliche Lösung wäre für das Projekt eConstruction selbst weniger kostspielig, aber nicht unbedingt für die Gemeinden. Würde der Kanton seine Lösung aufzwingen und die Migration der Gemeinden von ihrem System auf die kantonale Plattform subventionieren, würde dies teuer zu stehen kommen.

Aus all diesen Gründen hat die Kommission Antrag 1 mit 9 gegen 1 Stimme abgelehnt.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Effectivement, juste un petit rappel, ça avait été dit dans l'entrée en matière, donc le projet du Conseil d'État souhaitait rendre obligatoire ce nouvel outil pour toutes les communes dans un souci de faciliter le traitement des dossiers ou en tout cas d'harmoniser le traitement des dossiers entre toutes les communes et avec tous les services du canton. On a bien compris que c'était une volonté des communes de ne pas rendre cet outil obligatoire.

Cet amendement, ainsi que l'amendement numéro 6, est pour les communes qui ont déjà leurs propres outils, qui ont déjà investi dans un outil informatique pour traiter les dossiers. Chaque commune a fait cet effort de manière individuelle, avec ses propres finances. Aujourd'hui, on rajoute un outil cantonal qui sera aussi financé, qui a un coût par canton. On on y voit clairement un doublon, une double dépense d'argent public à la fois communal et à la fois cantonal pour finalement deux outils qui vont devoir fonctionner en parallèle. On comprend bien que ce n'est pas facile d'intégrer tous ces outils rapidement dans la même plateforme. On souhaiterait quand même que ce soit le cas, que les communes viennent et c'est pour cela qu'on propose, dans l'amendement numéro 6 notamment, un délai donné aux communes pour migrer ou en tout cas rendre compatible leurs propres outils avec l'outil cantonal.

Les frais supplémentaires que cela pourrait représenter pour le canton compenseraient, de notre point de vue, les frais déjà engagés par les communes avec leurs propres outils.

Merci.

La discussion est close.

Le président

Nous allons donc voter.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 19 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 102 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Article 2a (nouveau), adopté.

Nous passons aux amendements numéro 2 et 3, Madame la rapporteure.

Article 39

Propositions de modification 2 et 3

Abänderungsanträge 2 und 3

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 39:

Eyer Jaggy Barbara, Grossrätin, AdG/LA, Berichterstatterin

2 Antrag SVPO, durch Sandro Fux.

3 Antrag PLR, durch Anne-Marie Sauthier-Luyet

Gemäss Artikel 88 des Gesetzes über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege können die Behörden eine Gebühr erheben, wenn eine Bürgerin oder ein Bürger eine Amtshandlung veranlasst. Dabei muss die Gebühr dem Kostendeckungs- und Äquivalenzprinzip der Leistungen Rechnung tragen.

In den ersten Phasen der Implementierung der Plattform eConstruction, insbesondere in der Pilotphase, wird es möglich sein, Dossiers in Papierform einzureichen, ohne dass die Gemeinden eine Gebühr erheben. Langfristig wird die Gebühr jedoch als Anreiz für die Gesuchsteller dienen, die Plattform zu nutzen.

Aus Sicht der Kommission sind die Abänderungsanträge 2 und 3 kontraproduktiv, da sie es den Bürgerinnen und Bürgern ermöglichen würden, die kostenlose Digitalisierung der Dossiers zu verlangen, was wiederum den Arbeitsaufwand der Behörden erhöhen würde.

Folglich hat die Kommission die Anträge 2 und 3 mit 7 gegen 2 Stimmen und 1 Enthaltung abgelehnt.

Salzmann Pascal, Grossrat, SVPO

Liegt die Zukunft in der Digitalisierung? Ein klares Ja, und dies wurde auch von der SVPO immer unterstützt. Soll eine zusätzliche Einnahmequelle für den Kanton beschlossen werden? Hier ein klares Nein, und auch dies wurde immer so von uns vertreten. Wir von der SVPO sind der Meinung, dass die Entwicklung ganz klar in die richtige Richtung geht, denn die Zukunft liegt in der Digitalisierung.

Die Änderung des Baugesetzes und der Bauverordnung lässt es nach wie vor zu, Gesuche in Papierform einzureichen. Dies ist aus unserer Sicht während einer Übergangszeit richtig, zumal es noch einige Gesuchsteller gibt, die auf Papier setzen und mit den digitalen Möglichkeiten weniger vertraut sind. Bis dass sich die digitalen Werte restlos durchzusetzen, braucht es noch eine gewisse Übergangszeit – und diese Zeit müssen wir gewähren. Die Mehrheit der Gesuchsteller wird die Annehmlichkeiten des digitalen Weges wählen, wodurch beim Kanton auch Ressourcen frei werden. Diese kann er ohne weiteres auf die Digitalisierung der Restdossiers verwenden, die in Papierform eingereicht werden. Aus unserer Sicht ist dies ein Dienst am Bürger, den der Kanton kostenfrei übernehmen soll. Kleinere Gemeinden sollen nicht gezwungen werden, eine teure IT-Lösung anschaffen und einrichten zu müssen, weil der Aufwand unverhältnismässig wäre. Daher sollen diese auch nicht mit einer Gebühr bestraft werden, wenn sie weiter auf Papierform setzen.

Die Digitalisierung wird sich langfristig durchsetzen, aber es braucht eine längere Übergangszeit für das gebührenlose Einreichen von Papiergesuchen als 6 Monate. Es gibt immer noch ältere Semester, die mit den digitalen Möglichkeiten nicht so vertraut sind. Die Gebühr wird wohl zu den kleinen Gebühren gehören, welche dieses Parlament sowieso abschaffen beabsichtigt.

Aus diesem Grund halten wir an dem Abänderungsantrag fest.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Sauthier-Luyet Anne-Marie, députée, PLR

Je rejoins les propos qui ont été tenus par mon préopinant et vous rappelle qu'à l'article 1bis, on précise que pour les demandes réalisées auprès du Conseil municipal, le versement de cet émolument n'est pas nécessaire. Donc, je considère qu'il y a là deux poids deux mesures. Ce traitement n'est pas équitable.

Il faut savoir que vu la complexité des dossiers à l'heure actuelle, ils sont majoritairement déposés par des architectes ou des spécialistes sous forme informatique.

Cet émolument concernerait que de rares cas et il faut tenir compte du fait de la période transitoire pour permettre à toutes les personnes de s'adapter.

Par ailleurs, tout projet de construction constitue un soutien actif à l'économie et l'État se doit de le soutenir. Il me semble que ce modeste amendement peut être accepté dans ce sens et je vous remercie de le suivre.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Ich persönlich werde diesen Abänderungsantrag auch unterstützen.

Nur kurz zur Präzisierung, weil Herr Salzmann meinen gestrigen Vorstoss angesprochen hat. Das Parlament hat gestern effektiv meinen Vorstoss zur Abschaffung von Kleinstgebühren angenommen, aber da geht es ausschliesslich um kantonale Kleinstgebühren. Hier wird natürlich die Gemeinde, innerhalb der Bauzone, die zuständige Behörde sein, und da geht es um die Gebühren der Gemeinde. Ich bin aber sehr gerne dabei, wenn die Gemeinde Naters auch ihre Kleinstgebühren abschaffen wird in Zukunft.

Besten Dank.

La discussion est close.

Le président

Nous allons donc voter.

Propositions 2 et 3 / Anträge 2 und 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 66 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 61 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez soutenu l'amendement et donc refusé la décision de la commission.

Article 39, adopté avec les propositions 2 et 3 (refusées par la commission) des groupes SVPO et PLR à l'alinéa 1.

Nous allons passer maintenant à l'amendement numéro 4, Madame la rapporteure.

Article 39a (nouveau)

Proposition de modification 4

Abänderungsantrag 4

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 39a (nouveau):

Eyer Jaggy Barbara, Grossrätin, AdG/LA, Berichterstatterin

4 Antrag CVPO, durch Aron Pfammatter.

Die Absicht des Urhebers ist zwar lobenswert, da er eine effizientere Bearbeitung der Baudossiers, die eine Vormeinung der zuständigen kantonalen Dienststellen erfordern, anstrebt. Allerdings ist die Kommission der Meinung, dass der Antrag zum falschen Zeitpunkt kommt. Infolge der Einreichung von rund einem Dutzend parlamentarischer Vorstösse wird das Baugesetz denn auch überarbeitet und dem Grossen Rat unterbreitet.

Überdies ist ein umfassender Ansatz wünschenswert. Man kann sich nicht auf die Einführung eines neuen Artikels im Baugesetz beschränken. Rund 20 Bestimmungen des Umweltrechts sehen eine Anhörung der kantonalen Dienststellen vor. Ausserdem müssten die spezifischen Gesetzgebungen angepasst werden, um die Baubewilligungsverfahren effizienter zu gestalten.

Die Kommission hat Antrag 4 mit 10 gegen 0 Stimmen abgelehnt.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich konnte leider an dieser Kommissionssitzung nicht teilnehmen und versuche, Ihnen das Problem hier zu schildern.

Also jeder, der mit Baubewilligungsverfahren zu tun hat, kennt das Problem. Wenn die Dossiers nach Sitten gehen, gehen Sie an viel zu viele Dienststellen, die dann viel zu lange benötigen – vor allem die bekannten Dienststellen –, um die Sachen zurückzuschicken, teils mit nichtssagenden Berichten. Das Problem kennen sogar auch Vertreter der linken Seite. Ein Gemeindepräsident wie Beat Jost – lesen Sie seine letzte Kolumne im «Walliser Bote» nach – würde diesen Vorstoss hier vollumfänglich unterstützen. Das Problem ist eben wie gesagt, dass die Dossiers auch an Dienststellen verteilt werden, wo keine obligatorischen Vernehmlassungen verlangt werden.

Bereits 2017 habe ich einen entsprechenden Vorstoss eingereicht, der Staatsrat hat den angenommen – passiert ist bis heute nichts. Und jetzt kommt die Kommission, nennt denn Vorschlag lobenswert und unterstützenswert, aber zum falschen Zeitpunkt. Und hier geht es nur noch um die Frage: Was war zuerst, das Huhn oder das Ei? Und die zweite Frage ist: Sind wir hier Verwalter oder sollten wir nicht besser Gestalter sein? Verwalter haben wir auf der anderen Seite genug. Also die einzige Begründung ist, man müsse zuerst die Spezialgesetzgebung durchleuchten – ich nenne das ausmisten – mit diesen Vorschriften, die zwingende Vernehmlassungen verlangen und dann nochmals das Baugesetz ändern. Und ich

sage: Wieso schreiben wir das nicht bereits jetzt ins Baugesetz rein? Das ist übrigens der Artikel aus der Bauverordnung, übernommen eins zu eins ins Gesetz, weil wir sind der Gesetzgeber, und wir sollten etwas wichtigere Vorschriften selbst erlassen und nicht am Staatsrat übergeben, um das in der Verordnung zu tun.

Regeln wir das jetzt im Baugesetz und geben bereits den Rahmen vor und sagen, in Zukunft sollen nur die obligatorischen Vormeinungen eingeholt werden, und danach wird dann die Spezialgesetzgebung ausgemistet. Oder wollen Sie eben zuerst die Spezialgesetzgebung ausmisten, was man schon seit Jahren tun wollte und bis heute nicht erreicht hat und dann nochmals das Baugesetz ändern?

Mir fehlt einfach ein bisschen der Glaube, dass da endlich etwas vorwärts geht. Wir haben jetzt zwar ein paar Bestätigungen auch des Staatsrats, seiner Dienststellen, dass spätestens nächstes Jahr das Baugesetz nochmals überarbeitet wird, anhand und aufgrund der zahlreichen Vorstösse, die hängig sind gerade auch von unserer Seite. Es gibt zahlreiche Möglichkeiten zur Beschleunigung. Wir haben die bereits bei der Eintretensdebatte genannt. Ich hoffe wirklich, dass das geschieht und dann die Spezialgesetzgebung gleichzeitig auch ausgemistet wird, aber hier können wir bereits den Rahmen vorgeben. Wir vergeben uns nichts.

Also aus diesem Grund wäre ich Ihnen dankbar, wenn Sie den Antrag bereits jetzt annehmen und nicht erst in einem Jahr.

Ich danke Ihnen.

Logean Grégory, député, UDC

Cet argument finalement reprend une partie des combats depuis de longue date de notre groupe parlementaire en matière de droit des constructions, à savoir notamment un usage efficient et efficace du Secrétariat cantonal des constructions et surtout des services qui sont consultés trop souvent. Aujourd'hui, on multiplie les préavis qui ne sont pas impératifs, qui ne sont pas liants, mais on consulte quand même différents services, ce qui retarde les procédures, ce qui engendre aussi une charge administrative pour l'administration. Raison pour laquelle, les différents services réclament des postes supplémentaires quasiment chaque année pour faire face aussi à cette demande grandissante de préavis qui sont, pour une bonne partie, superflus.

Je crois que cet amendement vraiment fait sens et qu'effectivement, il peut-être opportun de le mettre en parallèle, comme l'a dit Aron Pfammatter, à la création de e-Construction pour vraiment poser maintenant un cadre. C'est vrai qu'on repousse toujours cette question de traiter de l'efficience. Et je le dis et je le répète, les gens de Gletsch à Saint-Gingolph, où vous vous voulez, discutez avec tout le monde, tout le monde se plaint de la bureaucratie croissante et quand je dis tout le monde, c'est à tous niveaux, même les communes commencent à se plaindre. Ensuite, il y a les privés, les entreprises.

Et là, je crois que maintenant il faut vraiment qu'e-Construction soit cet outil qui peut alléger les procédures. Mais pour cela, c'était ma crainte lorsque nous avons parlé une fois en commission IF ou aussi quand on avait la stratégie informatique, ma crainte avec l'informatique, c'est que l'informatique doit être au service de l'administré et gagner en efficience et pas en générer. Je crois que si on ne donne pas un cadre précis à cette volonté d'e-Construction, il y a aussi le risque qu'on produise encore plus de documents, plus de consultations et de préavis. C'est le risque que je vois quand même avec la numérisation, qui est une opportunité mais qui comporte effectivement ces risques et je crois que précisément, c'est l'occasion de donner ce cadre et de dire qu'on consulte les services où c'est liant et obligatoire et pour le reste, les communes seront libres de le faire ou non.

Dernier élément de cet amendement aussi très intéressant, la question du délai pour rendre ces préavis. On le sait, il y a eu de multiples interventions parlementaires et ce sera probablement encore le cas, malheureusement en tout cas pour l'instant à l'avenir, puisque plus on consulte de services, plus ils mettent du temps aussi à répondre et puis parfois, on a

certain préavis, même pour des projets importants, qui prennent trop de temps. Et ça, ça ne peut pas non plus continuer puisqu'on paralyse finalement aussi une partie de l'économie et du développement de ce canton. Raison pour laquelle, donner aussi un cadre clair en terme de temporalité fait sens.

Vous l'aurez compris, dans la mesure où cet amendement reprend finalement une partie de nos préoccupations et de nos revendications, j'aurais presque eu tendance à dire qu'on aurait presque pu aussi le déposer. Nous allons le soutenir.

Merci.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

En lisant l'amendement du député Aron Pfammatter, on a l'impression que l'administration se plaint à faire des rapports, à faire des préavis. Alors, j'aurais peut-être une question au Conseil d'État, peut-être un peu rhétorique: est-ce que ce que dit l'amendement, à savoir que seuls les services cantonaux doivent être consultés ou c'est obligatoire? De mon point de vue, c'est déjà le cas.

Dans mon travail, j'ai très souvent à faire aux services cantonaux et je dois dire, de mon point de vue, qu'ils sont relativement très bons et l'administration, comme on en entend parler de la part du député Aron Pfammatter ou du député Logean, c'est faire à mon avis un faux procès.

Tout à l'heure, mon collègue député Lucien Barras a parlé d'efficience au sein notamment de la plate-forme. Pour nous, il nous semblait illusoire et un peu moins dommageable d'avoir deux plate-formes: une communale et une cantonale. Là, il y avait un cas où vous avez refusé d'appliquer cette efficience.

Donc là faire croire que l'administration veut faire consulter tous ses services, à mon avis, c'est un non-sens et c'est faux.

Je vous remercie de refuser cet amendement.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Die CSPO schliesst sich der Meinung von Pfammatter und Logean an und unterstützt diesen Abänderungsantrag von Seiten der PLR. Es ist eigentlich im Sinne von Construction Valais, das wir hier wirklich eine Effizienz möglichst rasch vorantreiben können, sodass wirklich die Dossiers auch elektronisch eingeben werden können und so eigentlich Papierkram vermieden wird. Ich meine, wir bezeichnen uns hier als erstes Parlament der Schweiz, das papierlos wurde. Also wieso treiben wir jetzt das nicht vorwärts und auch wenn die Lippenbekenntnisse da sind. Ich glaube, es ist ein Zeichen in die richtige Richtung. Ich rede jetzt hier auch als Vorstandsmitglied der AVMC, wo ich Vizepräsident bin. Ich glaube, das ist wirklich im Sinne der Branchen und auch letztendlich der Eigentümer, dass die Dossiers effizient vorangetrieben werden und möglichst rasch bewilligt werden.

Danke, dass Sie diesen Abänderungsantrag unterstützen.

Logean Grégory, député, UDC

J'ai été directement interpellé par Mathieu Clerc, donc je l'invite en tout cas, il peut me contacter, je lui donnerai une masse d'éléments concrets où des préavis superflus sont sollicités. Je peux déjà vous en citer un ou deux, parce j'ai moi-même déposé récemment un dossier de construction et je viens de recevoir, enfin ma commune, le préavis du SIP (bâtiment et patrimoine): pas besoin finalement de remarque particulière puisque ce n'est pas dans un site concerné pour la question. Mais il y a quand même le préavis qui a été envoyé.

J'ai l'exemple d'une pompe à chaleur où le Service de la chasse a été consulté; en plaine pourtant. On n'était pas en montagne dans un pré d'une réserve d'un district franc. J'ai eu un représentant du Service de la chasse au téléphone et qui me dit: «Mais je sais, on réclame ça au Secrétariat cantonal des constructions. On n'a pas besoin de certains de ces

préavis.» Evidemment, si la construction est dans une zone où il y a de la faune, ou en montagne ou en zone agricole ou que sais-je... Oui. Mais quand on est en pleine dans une zone habitée, j'ai un exemple où le Service de la chasse a été consulté. Ça leur demande des ressources pour rien. Pour rien du tout. Si ce n'est gonfler la bureaucratie.

Là, il y a eu le rapport de la COGEST, Monsieur Clerc, vous n'étiez pas encore dans ce Parlement, qui avait relevé aussi ça et qui demandait, au Secrétariat cantonal des constructions, ça, c'était l'autre rapport encore avant et qui avait dit que le Service de la chasse n'a pas forcément à être consulté sur certains projets.

J'aurais l'archéologie aussi que je pourrais citer où on a des cartes d'abord homologuées et là ce n'est pas encore tout à fait clair mais ce sera le rôle de votre successeur Monsieur le conseiller d'État, où la procédure n'est pas encore faite. On a modifié l'homologation de ces cartes sans que cela n'ait été fait dans les règles juridiques. On est toujours en situation provisoire et après on met des nouvelles cartes en ligne. Et donc maintenant, on se base sur ces cartes en ligne pour les préavis. Et puis maintenant, même si on est en dehors du périmètre de la carte en ligne, on est consulté pour rien du tout. Mais on consulte quand même et puis après, on nous dit qu'il faut 2 EPT supplémentaires pour l'archéologie parce qu'on n'arrive plus à avoir 600 préavis à rendre chaque année.

Les exemples Monsieur Mathieu Clerc, ils sont là, ils sont en masse et je vous invite, vous pouvez venir me trouver à la commune et on prendra un petit après-midi et je pourrais vous en donner à foison.

Raison pour laquelle je vous invite à soutenir cet amendement.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Zwei materielle Berichtigungen:

Zuerst an Herrn Kollege Clausen: Dieser Antrag stammt von der CVPO und nicht von der PLR, aber die PLR wird ihn sicher unterstützen, da sie sich stets gegen unnötige Bürokratie einsetzt.

Zweite Berichtigung an Herrn Clerc: Ich finde es einfach ein bisschen schwer verständlich. Aus Ihrer Frage an den Staatsrat geht ja hervor, dass Sie das Problem gar nicht kennen, aber Sie sprechen sich einfach mal dagegen aus. Das gibt mir schon etwas zu denken. Sie müssen sich natürlich schon mit der Materie etwas befassen. Herr Logean hat Ihnen jetzt zahlreiche Beispiele genannt, wo eben nicht obligatorische Vormeinungen eingeholt werden. Ich habe diese Motion 2015 eingereicht, um das elektronische Baubewilligungsverfahren endlich zu installieren, und ich bin froh, dass es umgesetzt wird. Aber meine Angst ist, dass dies in gewissen Bereichen zu zusätzlicher Bürokratie führen könnte. Und das ist genau hier der Fall erfolgt. Der Staatsrat sagt – das war sogar in der Zeitung geschrieben und auch im Kommissionsbericht: Jawohl, quasi mit einem Mausklick könnten dann jetzt die Dossiers an bis zu 50 (50!) Dienststellen inkl. Bundesebene verteilt werden. Und das macht mir Angst. Dem sollten wir einen Riegel schieben. Und wenn Herr Clerc sagt, dass das jetzt schon der Fall sei, dass jetzt schon nur die obligatorischen Vormeinungen eingeholt werden, wieso schreiben wir das nicht ins Gesetz? Das stört ja demnach nicht. Das ist ja offensichtlich seiner Meinung nach die bisherige Praxis, und dann wollen wir das aber auch so festgehalten haben, dass nur die obligatorischen Vormeinungen eingeholt werden. Nicht mehr und nicht weniger verlangt dieser Antrag.

Ich ersuche Sie wirklich, sich das nochmals Grund auf bewusst zu machen. Wir geben dann hier die Leitlinie vor im Baugesetz, und werden wie gesagt parallel die Spezialgesetzgebung bis zum nächsten Jahren ausmisten.

Ich danke Ihnen.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

L'objectif du présent dossier était de traiter uniquement les avancées de la gestion électronique e-Construction.

Si on souhaite discuter de l'ensemble de la loi, il s'agit de rouvrir et d'avoir une discussion globale sur toute la loi. Je ne discute pas sur le fond de la proposition. Je ne parle pas du fond de la proposition. Je dis simplement que si on veut traiter de la loi sur les constructions, il s'agit de revoir l'intégralité des amendements.

D'ailleurs, aujourd'hui, on passe plus de temps à discuter de cet amendement qui est totalement hors-projet que du projet e-Construction qui est très bien et dont l'objectif était d'avancer rapidement.

Nous souhaitons une nouvelle discussion sur la loi sur les constructions mais qui devra se faire sur une approche globale de toute la loi et pas saucissonnée par-ci, par là de trois éléments. C'est pourquoi notre groupe va refuser cet amendement.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Je crois qu'Emmanuel Amoos m'a pratiquement devancé, puisqu'effectivement, je crois qu'on ne peut pas ne pas être d'accord avec les propositions qui sont faites. Mais vous voyez, l'ampleur du débat sur un simple point, je ne veux pas dire de détail, c'est un point important, mais un seul point concernant cette loi amène à comprendre l'ampleur du débat qui vous attend lorsqu'on va ouvrir cette loi.

Alors ça a été dit, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit mais il y a toute une série de dispositions, de lois spécifiques qui doivent être également adaptées et je partage totalement l'approche d'Aron Pfammatter. Il faut que l'on simplifie, il faut qu'on applique de manière absolument claire le fait d'avoir uniquement les services concernés qui soient consultés. Je crois que ça fait partie de la décision. Ça fait partie de ce que vous allez mettre ensuite dans la loi et dans l'ordonnance. Mais, aujourd'hui, ce n'était pas le but. C'est la raison pour laquelle on n'a pas voulu ouvrir et on n'a pas voulu non plus laisser partir dans ces objets puisque, effectivement, ça ouvrirait la porte à beaucoup de choses.

On l'a évoqué hier en séance de travail avec la commission. Effectivement, les lois spécifiques qui seraient conditionnées par ce changement, les dispositions supplémentaires, on parle de délais. Mais il n'y a pas qu'un seul délai. Vous avez travaillé sur ces délais, il y a quelques années et vous vous souvenez de la disparité des délais qui existe lorsqu'on doit consulter. Il y a certains services qui nécessitent un délai particulier et qui, ensuite, vient se rajouter au délai. Alors, on ne peut pas simplement dire aujourd'hui que dans les 30 jours réception du dossier faite, tout est réglé.

Il y a des éléments précis à mettre en place et véritablement, je pense, ça doit être fait. On s'est engagé. On sait qu'en 2021, cette loi va arriver. Elle va être ouverte et vous allez avoir la possibilité d'y introduire toutes ces améliorations. Je crois qu'on est tous d'accord.

Monsieur Logean, dit qu'il faut donner un cadre. Mais le cadre est donné dans notre approche informatisée. Le cadre est donné. La simplification est consécutive à ce que l'on va faire. On va créer ensemble. Vous dites qu'on ne doit pas seulement gérer, on doit créer, c'est vrai Monsieur Pfammatter. Nous allons créer mais simultanément. C'est difficile aujourd'hui de prendre un élément externe et de dire qu'on le modifie, alors qu'il y aura des conséquences globales sur la loi. On ne va pas essayer de modifier les lois annexes avant la loi sur les constructions. On va le faire ensemble et je crois que c'est la meilleure solution d'ouvrir ce chantier dans les mois qui viennent et d'y intégrer ces éléments sur lesquels nous sommes tous absolument d'accord. Mais comme on l'a dit, ce n'était pas véritablement le but aujourd'hui puisque, sinon, on l'aurait ouvert d'une manière très large. D'ailleurs, Monsieur Logean qui avait participé aux séances de commission, avait également souligné le fait qu'il était préférable de s'en tenir à ces éléments qui nous permettent très rapidement de démarrer avec ce e-Construction. Ça veut dire en automne la première étape, première phase, au printemps prochain, la deuxième et en septembre l'année prochaine, la troisième phase et parallèlement, nous développons cette nouvelle loi.

Je crois que là, il y a quand même une relation de confiance avec le service qui va lancer ces travaux dans ces prochaines semaines et qui va totalement intégrer les remarques qui sont d'ailleurs parfaitement fondées, qui ont été déposées par Monsieur Pfammatter.

Mais, dans ces conditions, ce n'est pas un refus, c'est plutôt d'accepter le report de ces éléments et de les traiter globalement avec une loi qui va être très largement travaillée et que vous allez avoir sur votre bureau dans ces prochains mois.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Désolé d'intervenir juste après le conseiller d'État, ce n'était pas le but. Je voulais juste revenir par rapport à l'interpellation de Monsieur Pfammatter et de Monsieur Logean.

Le président

Dans ce cas-là écoutez, je suis obligé de vous interrompre. Monsieur le conseiller d'État s'est exprimé. Maintenant, il faut que l'on avance dans l'ordre du jour. Il aurait fallu faire cette prise de parole avant.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Bon, alors très bien. Poursuivez.

La discussion est close.

Le président

Je vous remercie Monsieur le député. Nous allons donc voter sur cet amendement 4.

Proposition 4/ Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 96 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 29 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez soutenu l'amendement numéro 4.

Article 39a (nouveau), adopté avec la proposition 4 (refusée par la commission) du groupe CVPO.

Article 42, adopté.

Article 47, adopté.

Titre (après art. T1-1 (nouveau), adopté.

Nous allons passer à l'amendement numéro 5, Madame la rapporteure.

Article T2-1 (nouveau)

Propositions de modification 5 et 6

Abänderungsanträge 5 und 6

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article T2-1 (nouveau):

Eyer Jaggy Barbara, Grossrätin, AdG/LA, Berichterstatterin

Antrag 5 Les Verts, durch Mathieu Clerc.

Die Einführung der Plattform eConstruction wird sich über eineinhalb Jahre erstrecken mit einer Inbetriebnahme im Herbst 2022. Die Gemeinden werden schrittweise integriert. Der Übergang zur kantonalen Plattform wird also nicht für alle Gemeinden gleichzeitig erfolgen und jede Gemeinde verfügt ab dem Zeitpunkt ihrer Integration über eine sechsmonatige Frist, um die Kompatibilität ihres Systems mit der kantonalen Plattform zu überprüfen. Das Departement muss dem Tempo der Gemeinden Rechnung tragen und kann weder Verpflichtungen für die Gemeinden eingehen noch Zwang ausüben.

Aus diesen Gründen hat die Kommission Antrag 5 mit 9 gegen 0 Stimmen und 1 Enthaltung abgelehnt.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole, alors que cette fois-ci, Monsieur Clerc aurait pu la prendre...

Donc, nous pouvons considérer que cet amendement est refusé et que vous suivez la commission.

Nous passons maintenant à l'amendement numéro 6, Madame la rapporteure.

Eyer Jaggy Barbara, Grossrätin, AdG/LA, Berichterstatterin

Antrag 6 Les Verts, durch Mathieu Clerc.

Aus den gleichen Gründen, die zur Ablehnung von Antrag 1 führten, hat die Kommission auch Antrag 6 mit 9 Nein gegen 0 Stimmen und 1 Enthaltung abgelehnt.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Nous retirons cet amendement.

La discussion est close.

Le président

Vous avez donc retiré cet amendement.

Article T2-1 (nouveau), adopté.

Nous sommes arrivés au terme du traitement des amendements.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich möchte nur kurz danken. Danken zuerst dem Staatsrat, dass eben meine Motion aus dem Jahr 2015 jetzt hier und heute umgesetzt wird mit dem elektronischen Baubewilligungsverfahren. Es ist, ich habe es bereits gesagt beim Eintreten, leider immer so, dass es viel zu lange dauert aus meiner Sicht, aber immerhin, wir haben es jetzt.

Ich bin natürlich auch sehr froh, und fasse das als relativ einmalig auf, dass auch mein Antrag, den die Kommission mit 10 zu 0 abgelehnt hat, hier eine klare Mehrheit gefunden hat. Da setzen wir ein Zeichen für weniger Bürokratie, für ein effizienteres Baubewilligungsverfahren. Übrigens noch an Herrn Herr Kollege Clerc, auch die kantonalen Dienststellen sind froh, wenn sie keine unnützen Berichte machen müssen. Das ist genau richtig. Auch ihnen helfen wir dadurch, dass nur obligatorische Vormeinungen abgegeben

werden müssen, und diese obligatorischen Vormeinungen müssen wir in Zukunft eben noch vermindern. Und das hat uns Staatsrat Melly heute nochmals versichert, das ist der klare Wille auch des Staatsrats dies zu tun. Das freut mich, und wir werden da auch konstruktiv mitarbeiten. Dies war eben ein notwendiger Antrag, weil gerade bei eConstruction eben diese Gefahr lauert, dass noch mehr Dienststellen konsultiert werden, und deshalb verstehe ich diesen formellen Einwand nicht, auch von Herrn Kollege Amoos, 50% seiner Wortmeldungen sind immer formelle Einwände. Man müsste sich mit der Sache befassen.

In diesem Sinne nochmals besten Dank dem Staatsrat, seiner Dienststelle, dem Dienstchef und auch dem gesamten Parlament.

Besten Dank.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Je voulais vous remercier et vous féliciter pour la rapidité de réalisation de ce dossier e-Construction.

Une réponse à Monsieur Pfammatter: nous avons fait preuve de discipline. Nous avons beaucoup d'idées et de volonté de déposer beaucoup d'amendements. Nous avons suivi les demandes du Bureau de rester relativement stricts dans l'application et de ne pas déposer des amendements en lien avec cette loi et c'est exactement ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Monsieur Pfammatter ne me faites pas un procès d'intention, alors que je ne parlais même pas du fond de votre amendement.

Donc, pour le reste, je remercie la commission pour le travail effectué et encore une fois merci à Monsieur Melly pour le travail effectué dans ce dossier.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Auch im Namen der CSPO sind wir froh, dass wir jetzt diese Anträge trotz der gegenteiligen Vormeinung der Kommission durchgebracht haben. Wie vorher schon gesagt, es ist die Meinung, die ich mitunter auch als Privatperson vertrete von Construction Valais, auch als Mitglied und Vizepräsident vom AVMC, dass wir endlich einerseits die Digitalisierung vorantreiben, weil es kann nicht sein, dass wir unglaubliche Ordner – da rede ich jetzt als Architekt – eingeben müssen quasi je nach Komplexität des Dossiers. Das Zweite mit den Vormeinungen: Es wirklich heute so, dass das Bausekretariat automatisch an alle Dienststellen die Dossiers weiterschickt, die liegen dann dort mindestens 3 Wochen umher, um dann eine Antwort zu bekommen: «Das betrifft uns leider nicht.» Das kann es ja nicht sein. Das ist unnötige Arbeit auch für die Dienststellen, die eine Antwort geben müssen. Und eben das ist gut, dass es vorgängig eine Triage gibt, damit es nicht überall grundlos oder sinnlos schon fast verschickt wird. Ich glaube, letztendlich kommt es den Gesuchstellern entgegen – das sind dann wieder die Privatperson oder auch die öffentlichen Institutionen – und so sind dann alle zufrieden.

Es braucht aber trotzdem in Zukunft, Herr Melly hat es gesagt, eine weitere Überarbeitung im Sinne einer Effizienz dieses Baugesetzes. Das kommt dann noch im nächsten Jahr. Aber dieses war heute wichtig, um ein Zeichen zu setzen, dass es wirklich in diese Richtung vorangetrieben werden muss.

Danke, dass Sie das unterstützt haben. Danke auch der Kommission für die Arbeit in diesem wichtigen Dossier.

Logean Grégory, député, UDC

Vous dire que notre groupe est extrêmement satisfait de cette loi qui répond à deux aspects importants maintenant de cette modification, on l'a dit: tenir compte des nouvelles technologies. La digitalisation, c'est une chose, mais nous avons la crainte justement que cette digitalisation puisse entraîner un surcroît d'administratif, un surcroît de bureaucratie et l'amendement, je ne veux pas refaire le débat ici, que nous avons accepté très largement, je

tiens à remercier ce Plénum pour... Ce n'est même plus un message clair... Mais cette décision claire nous satisfait pleinement. Raison pour laquelle nous adhérons sans réserve à cette modification législative.

Nous remercions évidemment le conseiller d'État, le service pour le travail qui a été accompli, ainsi que les commissions qui ont planché sur la question et ce Plénum.

La discussion est close.

Carron Florentin, député, PDCB, président de la commission de l'équipement et des transports (ET)

La commission ET s'est réunie mardi à la fin des débats de la matinée afin de traiter les six amendements déposés suite à l'entrée en matière du lundi 8 février. Des six propositions d'amendements, on peut en tirer trois catégories: - celles qui relèvent des relations avec les communes, - celles qui relèvent des modalités de fonctionnement, - et l'une qui traite du Secrétariat cantonal des constructions. Comme nous avons pu le constater à la lecture des différents argumentaires développés par Madame Barbara Eyer Jaggy, que je tiens ici d'ailleurs à remercier chaleureusement, la commission a décidé de s'en tenir aux positions de ses travaux préliminaires. Travaux préliminaires que le Parlement a décidé de compléter et corriger en introduisant le nouvel article 39a. C'est la démocratie. Cet article 39a est consacré au Secrétariat cantonal des constructions, avec les implications que l'on connaît et qu'il faudra évaluer sans doute encore durant cette session. E-Construction est un projet ambitieux qui a pour objectif une meilleure efficacité et plus de fluidité dans le domaine des constructions. Je remercie le conseiller d'État Jacques Melly et son équipe d'avoir mis les gaz, comme on dit, sur un dossier si important et d'avoir fait en sorte que le cadre légal soit prêt pour le déploiement de ce programme e-Construction. Je vous donne rendez-vous vendredi matin pour l'approbation de l'ordonnance sur les constructions. Je demande également aux commissaires de se tenir prêts pour une réunion aujourd'hui (j'imagine qu'elle va avoir lieu) à l'issue des débats de cet après-midi. Merci de votre écoute et de votre soutien à ce projet e-Construction.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

On est au bout de ce premier pas; un petit pas, mais une belle entrée dans le monde de la digitalisation pour le domaine de la construction. Je crois que c'est ce qu'il faut retenir de cette semaine de travail sur ce dossier.

Je crois qu'on est dans la bonne direction, effectivement. À partir de maintenant, il y a tous les travaux d'adaptation de la loi qui vont être également à votre disposition dans les prochains mois. Mais de notre part, on va enfin pouvoir démarrer de manière extrêmement active dans ce dossier.

Que dire? Remercier. Remercier la députation, des remarques qui sont fondées. Comme on l'a dit, il y a eu des éléments qui n'étaient pas attendus dans ce débat. Ils sont arrivés, vous avez tranché. Ma foi, c'est votre droit le plus strict et nous allons les utiliser, les mettre en activité. Et, pour ce faire, il va falloir qu'on change également certains aspects de l'ordonnance. Il y a deux articles (l'article 24 et l'article 36 de l'ordonnance) qui devraient vous être soumis demain matin pour approbation. Vous savez que l'ordonnance ne peut pas être changée, adaptée. Elle peut être acceptée ou refusée, mais nous devons aujourd'hui l'adapter aux modifications consécutives aux décisions prises particulièrement par rapport à l'amendement déposé par Monsieur Pfammatter.

La commission va devoir travailler. Le Conseil d'État va devoir se prononcer pour que demain matin, nous puissions mettre un terme à ce débat en validant également l'ordonnance.

Il me reste à remercier la commission qui a encore du travail devant elle. Mais je peux d'ores et déjà la remercier pour son travail, pour son engagement. Vous voyez les aléas des

discussions: hier 10 à 0 en commission et ce matin, le Grand Conseil décide autrement. Ma foi, ce sont les jeux parlementaires.

Pour l'instant, je vous remercie de votre engagement et puis, je vous donne rendez-vous demain matin pour clore ce chapitre avec les discussions sur l'ordonnance.

Le président

Nous allons donc passer au vote final.

La loi sur les constructions (LC) est adoptée par 125 voix en première lecture, telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

J'ai ouï-dire que la commission a proposé le traitement en une seule lecture. Est-ce que Monsieur Florentin Carron peut me le confirmer?

Carron Florentin, député, PDCB

Effectivement, je confirme que nous demandons une seule lecture.

Le président

Nous allons donc voter pour une seule lecture.

La lecture unique est acceptée par 125 voix.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Nous allons donc passer au point suivant.

2. **Première lecture:** Loi sur l'accompagnement en fin de vie
Erste Lesung: Gesetz über die Begleitung am Lebensende

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Beat Eggel / Rapporteur: Jean-Michel Savioz

Le président

Monsieur le rapporteur Jean-Michel Savioz reste à sa place. Il a déjà fait sa demande de parole, je l'en remercie.

Nous allons passer à l'amendement numéro 1, Monsieur le rapporteur.

Considéphants

Proposition de modification 1
Abänderungsantrag 1
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion aux considérants:

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

1 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

La commission, par 10 voix contre 3, ne souhaite pas se référer précisément à cet alinéa 1 qui n'est pas directement lié à du contenu de cette présente loi.

Perroud Bruno, député, UDC

L'UDC du Valais romand, comme je l'avais dit lors de l'entrée en matière, a déposé passé une vingtaine d'amendements. Le but de ces amendements dans leur globalité est d'amener un peu de chair à ce squelette qui a été fait lors de la première phase d'élaboration de cette loi.

L'objectif ici, à travers cet amendement, est surtout de rappeler le rôle de l'État dans le domaine qui touche particulièrement la fin de vie. On peut pas seulement parler de la liberté individuelle, sans parler également de devoir de l'État. C'est pour cela qu'il est aussi nécessaire de se référer à l'alinéa de la Constitution fédérale que je cite. Donc, cela appartient à l'article 10 de la Constitution fédérale. Le titre c'est «droit à la vie et liberté personnelle» alinéa 1: «Tout être humain a droit à la vie. La peine de mort est interdite.»; l'alinéa 2: «Tout être humain a droit à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement.»

Il nous paraît, dès lors, important que si l'on met dans l'esprit de cette loi l'alinéa 2 en référence, que nous devons également mettre l'alinéa 1 de cet article 10 de la Constitution fédérale.

Merci pour votre soutien.

La discussion est close.

Le président

Nous allons donc voter.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 94 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 24 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission et refusé cet amendement.

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé loi sur l'accompagnement en fin de vie est adopté comme il suit:

Nous allons passer aux amendements 2 et 3, Monsieur le rapporteur.

Article 1 (titre)

Propositions de modification 2 et 3

Abänderungsanträge 2 und 3

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 1 (titre):

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

2 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

3 Proposition du groupe SVPO, par le député Michael Graber.

Par 12 non, 1 oui et 0 abstention, la commission souhaite maintenir cette formulation «dignité humaine» comme il s'agit d'un concept juridiquement consacré. Elle maintient également le terme liberté personnelle en raison de l'alinéa 3 de l'article 1 qui y fait référence.

Perroud Bruno, député, UDC

Nous sommes ici dans le titre donc du chapitre qui concerne les dispositions générales qui donne en fait l'état d'esprit de la loi. Il est, dès lors, important de préciser les principes qui poussent le législateur à créer cette loi et aussi de rappeler le rôle de l'État qui est de protéger la population, comme on le voit ces temps-ci dans cette période de pandémie.

Mais on voit aussi actuellement que dans cette phase de pandémie, on est plutôt dans une phase de sur-protection où bien des résidents des EMS et des homes ou personnes en situation de handicap sont à bout psychiquement de fait qu'ils ne peuvent plus sortir de leur institution.

Dès lors, pour nous, il est important de préciser, avec ce titre «Droit à la vie et liberté personnelle», les enjeux qui sont, à travers cette loi, et le rôle de l'état qui est aussi de protéger la population.

Merci pour votre soutien.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

J'aimerais juste préciser ici cette notion de «dignité humaine» qui, effectivement, est une notion juridique mais qui est aussi une notion extrêmement importante dans le cadre de cette loi. La dignité humaine, respecter la dignité humaine signifie respecter le choix d'une personne, la conception qu'elle a des choix qu'elle fait. Ça veut dire qu'on doit respecter ces choix et les décisions qu'elle prend, même si ces choix nous heurtent ou ne nous correspondent pas, c'est ça la dignité humaine.

Dans cette loi, c'est extrêmement important. Quand on parle de soins palliatifs, quand on parle d'assistance au suicide, cette dignité humaine, c'est le fondement de cette loi! Toute, toute, toute cette loi tourne là autour. Je tiens absolument à ce qu'on garde ce titre-là.

Il ne faut pas mélanger les choses. On n'est pas en train de parler des mesures sanitaires du Covid dans cette loi.

Merci beaucoup.

Perroud Bruno, député, UDC

J'entends bien cette argumentation, mais «dignité humaine et liberté personnelle» ça veut dire aussi la même chose.

Nous arrivons là à avoir 2 notions qui sont identiques et «liberté personnelle» ça touche l'individu, le droit à la vie, cela touche le rôle de l'État par rapport à sa population. Donc, je vous propose de soutenir et de maintenir le droit à la vie à la place de dignité humaine.

La discussion est close.

Le président

J'en profite peut-être, après votre prise de parole, pour vous dire ce qui a bien fonctionné jusqu'à maintenant, c'est le fait que chacun prenne la parole 2 fois au maximum et puis que cette deuxième prise de parole n'excède pas les 2 minutes 30. Il faudrait que ceci soit respecté jusqu'à la fin de ces débats de cette matinée.

Nous allons confronter les amendements 2 et 3. Et ensuite, le gagnant de ces amendements 2 et 3 sera confronté à la position de la commission qui refuse ces 2 propositions.

Proposition 2 contre proposition 3 / Antrag 2 gegen Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 2 / Antrag 2: 24 voix / Stimmen

Proposition 3 / Antrag 3: 81 voix / Stimmen

(18 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez préféré l'amendement 3 à l'amendement numéro 2. Nous allons donc confronter l'amendement numéro 3 à la position de la commission.

Proposition 3 contre proposition admise par la commission/ Antrag 3 gegen Antrag durch die Kommission genehmigt

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 3 / Antrag 3: 7 voix / Stimmen

Proposition admise par la commission/ Antrag durch die Kommission genehmigt:
106voix / Stimmen

(7 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la position de la commission et refusé cet amendement numéro 3.

Article 1 (titre), adopté.

Nous passons à l'amendement numéro 4, Monsieur le rapporteur.

Article 1

Propositions de modification 3 à 10

Abänderungsanträge 3 bis 10

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 1:

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

4 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

Par 11 non contre 2 oui, la commission a refusé cet amendement car, selon le principe de la dignité humaine, celle-ci est intangible.

Perroud Bruno, député, UDC

Effectivement, la dignité humaine est intangible.

Par contre, le rôle de l'État à ce niveau-là n'est pas précisé, donc je maintiens cet amendement et tout être humain a droit à la vie, comme le propose la Constitution fédérale.

Merci pour votre attention.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

La dignité de l'être humain est intangible, ce qui signifie à quoi on ne doit pas porter atteinte. Le rôle de l'État est clairement défini ici. Bien sûr qu'il est défini. Le rôle de l'État, c'est de garantir cette dignité humaine.

Merci.

Le président

Nous allons donc voter.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 101 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 19 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement numéro 4.

Nous en arrivons aux amendements 5 et 6, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

5 Proposition du député Xavier Fellay.

6 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

Par 10 non, 2 oui et une abstention, la commission ne souhaite pas compléter l'alinéa 2 de l'article 1, car dans le préambule de la loi, il est déjà mentionné l'article 10 alinéa 2 de la Constitution fédérale.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

J'ai l'honneur de prendre la parole pour défendre les amendements de mon collègue Xavier Fellay étant donné qu'il les a déposés en son nom ainsi qu'au nom d'Alexandre Maret, Joachim Rausis et moi-même. Pour cet amendement, nous aimerions préciser que les soins palliatifs ne se limitent pas à la fin de vie et ça serait réducteur d'inscrire dans cette loi cet état de fait, surtout lorsqu'on constate sur le terrain tout ce que les soins palliatifs impliquent et apportent.

De plus, il me semble assez incongru d'inscrire dans une loi ce que signifie finir sa vie dans la dignité et comment le faire. Qui sommes-nous pour décider de cela? Est-ce que cela signifie que tous ceux qui ont vécu avant nous sur cette terre et qui n'avaient pas accès aux soins palliatifs ne sont pas morts dans la dignité?

Nous sommes ici pour faire une loi et nous ne devons pas tomber dans l'émotionnel. La commission du national, qui a traité le sujet en 2012, a fait le même constat, je cite: «Il

convient que chacun puisse décider pour lui-même ce qui est une fin de vie digne.» Ceci n'a donc rien à faire dans cette loi et c'est pourquoi nous proposons de supprimer cette notion.

Perroud Bruno, député, UDC

Je parle concernant l'amendement numéro 6. Suite au vote précédent, je vais donc le retirer.

Le président

L'amendement numéro 6 est donc retiré. L'amendement numéro 5 est maintenu. Nous allons donc confronter la commission à cet amendement numéro 5.

Proposition 3 contre proposition admise par la commission / Antrag 3 gegen Antrag durch die Kommission genehmigt

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 3/ Antrag 3: 46 voix / Stimmen

Proposition admise par la commission/ Antrag durch die Kommission genehmigt: 76 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la position de la commission et donc refusé cet amendement.

Nous passons à l'amendement numéro 7, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

7 Proposition de la députée Chantal Voeffray Barras.

Par 12 non et une abstention, la commission refuse cet amendement, car il s'agit d'une redondance du contenu de l'article numéro 1.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

En fait, j'ai eu une difficulté en déposant cet amendement. Le but pour moi, c'était de supprimer les alinéas 2 et 3 de l'article 1 et, en fait, par ce nouvel alinéa, le but était de clarifier l'élément sur l'autodétermination avec la jurisprudence du Tribunal Fédéral qui clarifie les modalités d'application de cette autodétermination. Cet élément justifie le souhait de rappel de cette liberté.

Merci.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

Excusez-moi si je raccourcis les salutations à chaque fois. Mais, dans ce cas-là, il aurait peut-être fallu retirer cet amendement puisqu'il est effectivement redondant puisque les 2 articles que vous vouliez enlever sont toujours là.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

En fait, c'était pour expliquer la raison de cet amendement qui se trouvait-là. Il n'y a pas de souci pour moi de le retirer sachant que ce qui s'est passé avant implique de facto cet élément.

Merci.

Le président

Est-ce que j'ai bien compris? Est-ce que vous avez retiré cet amendement? Tel est le cas. Je vous remercie.

Nous allons donc passer aux amendements 8 à 10, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

8 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

9 Proposition du groupe SVPO, par le député Michael Graber.

10 Proposition du député Xavier Fellay.

Par 11 non et 2 oui, la commission refuse cette proposition pour l'amendement 8 car l'assistance au suicide est un droit et une liberté. L'État n'a pas à fournir de prestations positives et toute personne peut recourir à cette assistance.

Concernant l'amendement 9, en respect au droit à l'autodétermination de la personne (article 8, paragraphe 1 de la commission Européenne des droits de l'homme et à la liberté personnelle et article 10 alinéa 2 de la Constitution fédérale), la commission décide de maintenir cet alinéa.

Perroud Bruno, député, UDC

Avec cette alinéa, on est vraiment au cœur de l'esprit de la loi et de nos discussions. Le but de cet amendement est de préciser la possibilité actuelle, selon la Constitution qui est donc de garantir la liberté individuelle de l'assistance au suicide, tout en précisant ce que l'État peut faire ou ne pas faire.

Actuellement, l'État n'a pas pour but, ni dans la Constitution fédérale, ni dans les lois au niveau cantonal, de mettre comme droit positif de garantir ce droit à l'assistance au suicide.

Par contre, le TF, par une décision récente en lien avec une affaire qui s'est déroulée dans le canton de Neuchâtel, a reconnu du fait que dans la loi neuchâteloise c'était bien institué un droit pour garantir l'accès à l'assistance au suicide par les organismes spécialisés dans le domaine et de fait, il y a une obligation.

À travers cet amendement qui précise: «l'assistance au suicide représente, dans le cadre légal, une liberté individuelle», donc, cette liberté est garantie par la Constitution fédérale et non pas un droit ce qui permettrait à l'État de ne pas mettre des obligations au niveau des institutions et autres soit au niveau social, à travers les personnes en situation de handicap, principalement dans les institutions qui accueillent des personnes avec des troubles psychiques car, pour elles, comme il a été dit à plusieurs reprises lors de la présentation de ces institutions et de ces personnes qui sont venues à la commission SAI, une des grosses problématiques, c'est d'accueillir des personnes avec des troubles psychiques le dimanche soir qui font de la décompensation, qui sont stabilisées le jeudi dans la semaine et qui, ces mêmes personnes, feraient appel à Exit. Donc, on a besoin d'avoir une clarté dans cette loi pour définir qui fait quoi et comment.

Merci pour votre soutien.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Transformer une liberté en droit signifie nécessairement la cautionner. Pourquoi franchir ce pas alors que la situation actuelle est suffisante, notamment lorsqu'on considère le nombre de cas en Valais? C'est également l'avis du Conseil fédéral, du Conseil national, du Conseil des États et de neuf des onze associations consultées. Le droit fédéral ainsi qu'une coordination convenable entre les personnes et les institutions concernées suffirait. C'est un point important que nous traitons là: toute liberté n'est pas considérée comme étant un droit et le suicide doit rester une liberté. Il est d'ailleurs considéré comme tel par la législation suisse puisqu'il n'est pas inscrit comme un droit dans la loi mais que cette liberté est protégée par le code pénal à l'article 115. Le Tribunal fédéral valide d'ailleurs cet état de fait.

Le Conseil fédéral, en 2006 et 2009, l'a confirmé en refusant que l'État cautionne «une attitude discutable éthiquement» – je cite le Conseil fédéral.

Il y a un pas qui, à mon avis, ne doit pas être franchi entre la dépénalisation actuelle du suicide, considérée comme une liberté, et un droit validé et garanti par l'État.

La proposition Perroud étant plus claire que la nôtre, je propose qu'on retire notre amendement à son profit.

Merci pour votre attention.

Schafeitel Fabien, député, PDCC

Faisant suite à notre prise de position à l'entrée en matière et à certaines pressions, dans le but d'amener la sérénité dans les débats et surtout ne pas porter ce sujet d'importance sur le débat électoral, nous vous proposons pour cet amendement le vote à bulletin secret.

Merci de votre attention.

Dubuis Julien, député, PLR

Effectivement, avec cet amendement 8, on est au cœur de cette loi et si cet amendement est accepté, on vide la loi de sa substance, car le but est de garantir l'égalité de traitement de tous les résidents des institutions sanitaires et sociales et avec la formulation proposée, c'est le statu quo et c'est la situation actuelle qui perdurera, ce que nous ne pouvons bien sûr pas accepter puisque, depuis le début, nous défendons l'égalité de traitement.

Certains préopinants ont mentionné que le nombre de cas étaient relativement faible, que le nombre de personnes qui souhaitaient recourir à l'assistance au suicide en institution était faible, mais si on refuse à une personne d'exercer sa liberté, on crée une injustice et, pour nous, ce n'est pas acceptable. C'est pour ça qu'on vous demande de refuser cet amendement, de suivre la commission puisqu'à un moment donné c'est l'égalité de traitement qui doit primer et c'est ça que nous défendons depuis le début.

Merci pour votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Ja, ich muss mich da an den Vorredner Julien Dubuis wenden, der sagt: «L'égalité de traitement est le plus important. C'est ça qui nous intéresse.» Und das ist eben das Gegenteil, das uns interessiert. Ich verstehe nicht, wieso wir genau diese Gleichbehandlung der Institutionen wollen, weil es eben Institutionen gibt, die im Moment es nicht wollen. Wieso wollen wir hier ein Gesetz schaffen, dass einen Zwang ausübt auf sämtliche Institutionen? Letztendlich ist es ja geregelt über den Bundesartikel – der ist eigentlich hier bei diesem Abänderungsantrag gut zitiert von Bruno Perroud –, dass es eben eine Freiheit ist und nicht ein Recht. Also das ist geregelt. Es ist nicht strafbar, wenn jemand diesen assistierten Suizid wünscht und machen will. Aber ich verstehe nicht, wieso dieses Parlament auf Biegen und Brechen den Druck ausüben will auf Institutionen, die heute noch nicht so weit sind oder vielleicht auch in Zukunft nicht so weit sein wollen. Das verstehe ich nicht, weil es ist ja geregelt. Wieso wollen wir hier einen Zwang aufsetzen?

Deshalb unterstützt die CSPO sämtliche Anträge, die dahingehen, dass es bei der Regelung bleibt: Es ist eine Freiheit, aber kein Recht. Und so wird eigentlich allen Institutionen auch Recht geben, die, die es anbieten wollen oder eben nicht. Es geht ja um das.

Letztendlich geht es doch darum, dass eine Person in Würde bis zum Lebensende begleitet wird, wie auch immer sie sich das wünscht. Aber bitte keinen Druck auf die Institutionen, die heute diesen Rahmen nicht bieten wollen.

Danke.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

Si on lit la définition, enfin le texte: «toute personne a le droit d'exercer sa liberté personnelle». Le droit ne consiste pas, on n'a pas marqué, il n'est pas écrit «a le droit de mettre fin à ces jours» parce qu'effectivement, ce n'est pas un droit. Mais cette personne a le droit d'exercer cette liberté individuelle. C'est fondamentalement différent.

Et puis, j'ai quelque chose à ajouter. Je rebondis sur les propos que j'ai entendu hier soir sur notre chaîne bien aimée Canal 9 de notre ministre Monsieur Roberto Schmidt, et c'est là qu'on place le curseur. On va poser la question aux gens aujourd'hui: est-ce que vous voulez privilégier la liberté des institutions ou est-ce que vous voulez privilégier la liberté des résidents? Mon curseur, il est du côté des résidents et je crois qu'on peut quand même espérer que pour la plupart d'entre vous, le curseur se situe dans la liberté des résidents. C'est ces personnes-là qui nous importent et c'est pour ces personnes-là que nous avons inscrit cette loi.

Merci.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

Il me paraît important de préciser le fait que si nous acceptons cet amendement, c'est le statu quo par rapport à ce qui se passe en ce moment... Nous acceptons donc que les institutions n'est plus l'obligation de mettre en place une procédure pour le suicide assisté, puisque c'est au bon vouloir de chaque institution.

Pour notre groupe, comme je l'ai déjà dit lundi, l'égalité de traitement est primordiale entre tous. C'est pourquoi nous refuserons cet amendement.

Merci pour votre attention.

Dubuis Julien, député, PLR

Une petite correction matérielle suite aux propos de notre collègue Clausen.

Visiblement, après tout ce qu'on a entendu, c'est que ce Parlement est unanime sur la garantie de la liberté de choix. Donc là, je crois qu'on est tous clairs et je rappelle qu'il n'y a pas de droit à des institutions.

Pour le PLR et ça a été dit par notre collègue Lanthemann, c'est la liberté des résidents qui doit primer, pas la liberté des institutions donc c'est pour ça qu'on est opposés à cet amendement.

Et puis, puisque j'ai la parole, concernant la demande de vote à bulletins secrets faite par notre collègue Schafeitel, on trouve la demande un petit peu bizarre puisqu'on est quand même pour la transparence, mais on comprend qu'il y a eu des pressions. On s'opposera à cette demande mais ensuite on votera selon la décision du Parlement et bien sûr que l'on votera contre cet amendement 8 et on vous demande d'en faire de même.

Merci pour votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

2 éléments sur la forme concernant le vote à bulletins secrets:

Pour nous aussi, nous sommes favorables à cette transparence. Je crois que c'est un débat de société important et il est aussi normal que nous devons cette transparence au public, aux gens qui nous élisent dans cette assemblée. Je crois que c'est simplement le bon sens et c'est l'expression de la démocratie. Raison pour laquelle, nous rejetons cette demande de vote à bulletins secrets.

En précisant aussi, toujours sur la forme, que les pressions qui ont été mises en avant, je crois qu'il n'y a pas lieu de s'effaroucher. Je n'ai pas vu, en tout cas pour ma part, de pression haineuse qu'on aurait reçue ou autres. Il y a des gens qui ont donné leur opinion, comme ça se fait dans plusieurs débats. Souvenez-vous quand on a parlé par exemple de la caisse de retraite CPVal, où certains députés ont été aussi mis en exergue, accusés d'aller contre

certaines autres intérêts. Eh bien!, ce sont des lobbys, ce sont des citoyens, ce sont des groupes d'intérêts qui font valoir leurs arguments, leurs intentions et je crois qu'encore une fois, c'est l'expression de la démocratie pour autant bien sûr que ça reste et ça j'y tiens, dans le respect des opinions de chacun, mais de là à ce que des personnes, des groupements nous invitent à aller dans une position ou dans une autre et en nous donnant aussi des arguments, je crois qu'il n'y a rien d'extraordinaire à cela. Mais si en remet en question cela, il faut peut-être se poser la question si, effectivement, il ne fallait pas faire de la pétanque au lieu de la politique.

Cela étant dit, sur le fond, maintenant, cet amendement est effectivement important. C'est le cœur de la loi, cela a été dit. La pression, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit, le terme de pression sur les institutions sanitaires, parce que cette obligation, à toutes les institutions, y compris les EMS et l'ensemble des institutions, en rappelant aussi que toutes les institutions n'ont pas été consultées, je l'avais dit lors de l'entrée en matière où on a par exemple tout ce qui est aussi dans le domaine des institutions du secteur socio-éducatif, dont 16 s'occupent du domaine handicap adultes où on a la Castalie, la Fovahm, Valais de cœur, Emera, etc. Ces institutions n'ont pas été consultées, ce qui est à quelque part un problème quant à la procédure de cela, puisque c'est un élément essentiel et important avec une implication très très forte.

Si je reviens maintenant sur les EMS, quand on parle de dignité des personnes âgées, alors, je l'ai dit: je trouve déjà assez cynique d'avoir ce débat en période de pandémie où, je l'avais dit lors de l'entrée en matière et Madame Esther Waeber m'avait répondu que ce n'était pas vraiment le cas, qu'on avait été aussi souples que possible dans les EMS. On a eu une situation où on n'a pas permis certaines visites, où on a été très durs (quand je dis on c'est l'État du Valais et le département de Madame Esther Waeber).

Aujourd'hui, je salue le communiqué de presse de l'AVALEMS qui demande un assouplissement pour avoir des situations humaines, ça, c'est la dignité. Quand les personnes âgées peuvent voir leur famille, leurs petits-enfants si elles ont 90 ans, un anniversaire et là, moi j'ai des cas où les gens regardaient par la fenêtre. Quand on parle de dignité, il faudrait s'intéresser aussi à la dignité des cas concrets. Et là, je crois que c'était tout sauf humain.

Maintenant, si on prolonge sur la dignité dans le cadre de ce débat, on peut quand même relever qu'aujourd'hui et ça, nous le regrettons tous, je l'espère en tout cas, que les personnes âgées sont considérées de plus en plus, malheureusement, comme une charge. Une charge de différents types: une charge pour l'entretien, il peut y avoir aussi des coûts aux homes. Et on a tous des proches qui ne souhaitent pas finalement coûter que ce soit financièrement ou à titre de charge de travail à leurs proches et à leurs familles. Et en voulant imposer à toutes les institutions, puisque c'est de cela qu'il s'agit, à toutes les institutions sanitaires et à l'ensemble des EMS, c'est qu'on va renforcer encore une fois ce sentiment de culpabilité et de charges. Et là, je crois qu'on s'éloigne de la dignité et c'est aussi peut-être manquer de respect à ces institutions qui veulent accompagner le plus dignement possible mais avec les soins palliatifs, avec un cadre, vers une fin naturelle ces personnes qui ont fait, qui ont construit notre société.

Je vois qu'il y a un risque et qui est partagé, ce n'est pas que mon opinion personnelle, de basculement. Là on est vraiment sur le fil du rasoir entre la question de liberté, de dignité et la question de l'imposer avec le risque, je l'ai dit, finalement, d'encouragement à cet acte qui est quand même un acte fort.

Je terminerai en citant le directeur, je l'avais fait lors de l'entrée en matière, du home Saint-Sylve (encore directeur puisqu'il nous quittera malheureusement bientôt pour d'autres fonctions professionnelles), donc qui craignait une banalisation de l'acte et je le cite: «Dans notre société, les personnes âgées sont de plus en plus perçues comme une charge, elles le ressentent et sont peut-être poussées à se donner la mort pour alléger la vie de leurs proches.» Et c'est cela qui nous inquiète quand on légifère à la va-vite, ici, dans ce Parlement sans avoir procédé à une consultation sur un domaine aussi sensible que la fin de vie. Raison pour laquelle nous soutenons cet amendement.

Perroud Bruno, député, UDC

Juste aussi pour rappeler une chose c'est: qu'ont dit les organismes qui ont été auditionnés par la commission? La grande majorité, elles ont dit: «Nous n'avons pas besoin d'une loi qui oblige sur l'assistance au suicide». Qu'ont dit les professionnels de la santé qui ont créé un collectif? «Nous n'avons pas besoin d'une obligation d'imposer l'assistance au suicide». Qu'ont dit quelques soignants qui sont dans le terrain et qu'on a nommés comme Valais Star? «S'il vous plaît, les politiques, ne créez pas des problématiques là-dessus. Les choses se règlent en douceur. Ne polarisez pas les fronts.» Évitions de bloquer les uns contre les autres. Les lois vont s'adapter. Les choses se mettent en place mais en douceur, s'il vous plaît. Pourquoi? Parce qu'il y a des commissions d'éthique qui ont été instaurées à l'hôpital, au niveau des EMS et à travers l'AVALEMS. Laissons le temps au temps, et c'est pour ça que je vous demande de soutenir cet amendement et d'écouter les Valais Star, dernièrement nommés que sont les soignants.

Merci pour votre attention.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Effectivement, nous nous trouvons là au cœur de cette proposition de loi.

Nous pensons, à titre personnel, qu'il ne faut pas transformer cette liberté en droit pour deux raisons principales qui sont également les raisons du Conseil fédéral qui a renoncé à légiférer en 2012: il ne faut pas banaliser le suicide; légiférer aurait un effet incitatif. Est-ce que certaines personnes connaissent l'effet psychologique du suicide par mimétisme chez les personnes âgées? C'est un sujet qui a été documenté et qui est connu sous le nom d'effet Werther.

Deuxième raison: pour ne pas transformer cette liberté en droit. Il ne faut pas donner de statut légal aux associations d'aide au suicide et si nous décidons de le faire, il faut une loi cantonale qui soit aboutie et qui définisse clairement les critères et le cadre dans lesquels peuvent agir ces associations d'aide au suicide.

Merci.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

Juste une petite précision à Monsieur Bruno Perroud: je le remercie de parler au nom de ma profession, mais comme vous pouvez le constater, je ne partage pas tout à fait son point de vue.

Concernant le vote à bulletins secrets, j'aimerais simplement dire que les personnes qui votent pour nous, attendent de nous que nous défendions leur point de vue justement, et nous souhaitons que ce vote sur un amendement se fasse en toute transparence, même si, au sein de notre partie, nous n'avons pas une unanimité sur le sujet parce que chacun respecte l'opinion de l'autre.

Merci pour votre attention.

Eggel Beat, député, PDCC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

En effet, cet article est un tournant de cette discussion. C'est pour cela que la discussion dure un petit peu. Selon l'issue de ce débat, peut-être nous pourrions arrêter les débats, ou les poursuivre.

Simplement, pour répondre à quelques remarques qui ont été faites, je crois que les préoccupations de dignité et de protection de la personne ont été clairement au cœur des discussions dans la commission. Il n'y a aucune volonté de promouvoir, comme on a pu l'entendre, l'assistance au suicide.

Notre volonté est simple, et je l'ai déjà dit à l'entrée en matière: nous mettons la liberté individuelle au-dessus de la liberté d'une institution et de ses membres du Conseil de fondation ou de la direction ou autres personnes dirigeantes. C'est la seule et unique question et la seule et unique orientation que la commission a voulu donner durant ces discussions. Oui, une partie des institutions que nous avons reçues nous ont dit: «Non, mais laissez la situation comme elle est! Ça va très bien comme ça.» En fait, ce qui est clair, c'est qu'elles sont également, comme nous, dans ce Parlement, partagées sur la situation. Il y a des gens à l'intérieur de ces associations qui sont favorables à une législation, certains qui sont défavorables, certains qui disent «La situation actuelle suffit parce que, finalement, une grande majorité ou une majorité des institutions respectent la liberté individuelle» et d'autres, pour des convictions qui leur sont propres, mettent dans leur règlement que ce n'est pas possible. C'est cette seule et unique raison qui a guidé la commission.

Alors, ne venez pas sous-entendre que la commission n'a pas pris en compte la protection des personnes et la dignité humaine puisqu'on a voté tout à l'heure, nous avons ancré dans cette loi également la dignité humaine. Alors, merci de soutenir la proposition de la commission.

Schafeitel Fabien, député, PDCC

Au vu des arguments exposés par les autres groupes et par respect pour leur vision, nous retirons la demande de vote à bulletins secrets.

Ce qui était vrai il y a une année et qui passait, malheureusement ne passe plus cette année. On voit que la démocratie évolue.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Es ist wirklich das Herzstück der Debatte, könnte man sagen, diese Artikel oder eben diese Änderungsanträge, und ich möchte hier 3 Punkte nennen.

Erstens richte ich mein Wort vor allem an diejenigen, und vor allem an Herrn Logean, nicht die Situation von Covid jetzt mit diesem Gesetz zu vermischen. Die Covid-Situation in den Altersheimen – das wissen Sie alle – war und ist äusserst schwierig. Ältere Leute erkranken vermehrt und ältere Leute sind auch vermehrt gestorben im Wallis. Mehr als die Hälfte aller verstorbenen Personen sind Personen, die in Altersheimen gelebt haben und die ohne Covid sicher noch einige Jahre hätten leben können. In dem Sinn wurde alles getan, es wurde alles getan von den Altersheimen, um eben den Schutz zu erreichen. Es wurde auch sehr viel getan vom Personal und von den Angehörigen, und wir haben sehr viele Briefe von Leuten bekommen, die Danke sagen für das, was getan wurde, um eben weitere Erkrankungen und weitere Todesfälle zu verhindern. Und da kann man nicht sagen, dass sei eine «légèreté» gewesen, wie man umgegangen ist in den Altersheimen. Das muss hier einmal wirklich gesagt werden.

Das Zweite betrifft die Konsultation der sozialen Institutionen. Ich war erstaunt, als ich diese Änderungsanträge gelesen habe, weil ich muss Ihnen sagen, die Konsultation fand 2018 statt. Und heute ist jede Konsultation für alle offen. Und die Institutionen wurden konsultiert, und sie haben geantwortet. Und ich muss auch sagen: Um was geht es hier? Es geht hier nicht darum, wer, den es betrifft, wurde nicht konsultiert. Nochmals: Dieses Gesetz betrifft Institutionen, die von der öffentlichen Hand getragen und subventioniert werden. Dieses Gesetz betrifft nicht den Privatbereich. Dort kümmern wir uns nicht, dazu sagt der Staat auch nichts, was daheim passiert, und es geht auch nicht um private Institutionen. Aber die Altersheime und die sozialen Institutionen sind eben Institutionen, die von uns subventioniert werden. Dies hat auch das Bundesgericht bestätigt im Fall vom Kanton Neuenburg, dass eine

Institution, die von der öffentlichen Hand subventioniert wird, hier keine Bestimmungen erlassen kann, dass sie eben diese Sterbehilfe in ihrer Institution nicht zulassen.

Jetzt komme ich zu Herrn Diego Clausen. Sie und auch andere haben betont, es ein Druck auf die Institutionen. Ich möchte festhalten, wir haben 25'000 ältere Personen, die leben zuhause, sterben zuhause, und davon rund 3'000 im Wallis brauchen einen Platz in einem Altersheim. Die sind pflegebedürftig. Die Krankheit kann man sich nicht auswählen, und sie brauchen diese Pflege. Und was machen diese Leute? Sie geben ihr Haus oder ihre Wohnung auf. Sie haben ihr Zuhause im Altersheim, und wenn sie sterben, sterben sie im Altersheim oder eben wenn sie aktive Sterbehilfe haben möchten, müssen sie, wenn sie nicht im Altersheim sind, irgendwo ein Hotelzimmer mieten – und das kommt vor – um zu sterben. Ist das würdig? Da kann man sagen: «Okay, es gibt ja Altersheime, die das zulassen.» Das habe ich auch gehört. Im Oberwallis gibt es aktuell ein Altersheim, das aktive Sterbehilfe zulässt. Und finden Sie es richtig, dass man sagt, alle können in dieses Altersheim gehen? Sie wissen ganz genau, das ist nicht die Realität. Eine Person lebt in ihrem Tal, die ist in ihrem Tal verwurzelt. Die will auch in ihrem Tal oder in ihrem Wohnort im Altersheim sein. In dem Sinn denke ich, ist das eben dann keine Freiheit, sondern das ist ein Druck. Das ist ein Druck von den Institutionen, wenn sie sagen: «Ihr braucht eigentlich nicht in unserer Altersheim zu kommen, auch wenn ihr in dieser Gemeinde lebt.» Und es ist ein Druck zu sagen: «Wenn ihr die aktive Sterbehilfe wollt, dann bitte verlasst das Altersheim, um zu sterben.» Und da muss ich auch noch sagen, das ist ein Reglement, das das Altersheim hat, ein Eintrittsreglement, und wenn dort halt steht, das werde nicht zugelassen, was hat die Person für eine Wahl? Sie kann nicht in ihre Region im Altersheim sein, und sie kommt in einer anderen Region nicht zum Zuge, weil ja die Gemeinden vorwiegend die Altersheime unterstützen und den Gemeindebewohnern Vorrang gegeben wird. In dem Sinn ist das schon schwierig beim Eintritt, und noch schwieriger wird es, wenn sich die Person nicht genau bewusst gewesen ist über dieses Reglement. Die Person lebt im Altersheim, und sie ist schwer erkrankt, sie ist unheilbar erkrankt, und sie möchte aktive Sterbehilfe, dann wird das Altersheim sagen: «Nein, in unserem Reglement steht das, sie können das hier nicht machen.»

Nochmals: Diese aktive Sterbehilfe ist nicht einfach so, es ist wirklich – und das ist im Gesetz – bei schweren und unheilbaren Krankheiten, und es muss das volle Bewusstsein da sein, die volle Zurechnungsfähigkeit muss das sein, sei dies im Altersheim oder in einer Institution.

In dem Sinn möchte ich nur hier klarstellen, um was es geht. Und das ist dann Ihr Entscheid, wie Sie weiterfahren.

Le président

Nous allons donc voter. L'amendement numéro 10 a été retiré. Nous allons donc confronter l'amendement 8 au 9.

Proposition 8 contre proposition 9/ Antrag 8 gegen Antrag 9

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 8/ Antrag 8: 97 voix / Stimmen

Proposition 9/ Antrag 9: 7 voix / Stimmen

(18 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez préféré l'amendement 8.

Nous allons maintenant confronter cet amendement 8 à la position de la commission qui est le refus.

Proposition 8/ Antrag 8

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 41 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 79 voix / Stimmen

(7 abstentions / Enthaltungen) Vous avez soutenu la commission et refusé cet amendement.

Article 1, adopté.

Nous passons maintenant aux amendements 11 et 12, Monsieur le rapporteur.

Article 2

Propositions de modification 11 à 19

Abänderungsanträge 11 bis 19

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 2:

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

11 Proposition de la députée Chantal Voeffray Barras.

12 Proposition du député Xavier Fellay.

Au niveau de la commission, autant les institutions sociales que les institutions sanitaires ont, en leur sein, des patients ou des résidents qui pourraient recourir aux soins palliatifs et à l'assistance au suicide. En retirant les institutions sociales de la présente loi, il y aurait alors deux cadres juridiques différents. Cela provoquerait une inégalité de traitement pour les patients et résidents de ces institutions. La commission a refusé par 11 non, 2 oui et 0 abstention cette proposition.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Je m'exprimerai une fois pour différents amendements qui reviennent toujours à la suppression de la notion de «sociale». Effectivement, comme le dit Madame la conseillère d'État, une consultation a eu lieu en 2018, mais c'était sur une autre loi. C'était sur la loi sur la révision sur la santé (première lecture).

De plus, au niveau de la consultation dont on parle, il s'agissait de définir le suicide assisté en tant que liberté. Ça c'était la proposition lors de la consultation de 2018. Nous nous trouvons aujourd'hui au traitement d'une nouvelle loi et il nous semble important que la forme soit respectée et que le département respecte également l'article 94 de la LOCRP qui dit que pour toute loi essentielle avec référendum, une consultation est nécessaire.

Merci pour votre soutien à cet amendement.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Madame la conseillère d'État, vous avez affirmé que les institutions sociales avait été consultées. Je le dis clairement: c'est faux! Elles ont été consultées sur un autre texte qui ne les concernaient pas autrefois. Aujourd'hui, elles sont concernées et elles n'ont pas été consultées. Donc, il n'est pas convenable d'agir de la sorte. Le principe reste très douteux.

Nous sommes là face à un élargissement inacceptable du champ d'application de la motion votée par le Parlement. Il n'est pas possible d'agir de la sorte par respect pour notre travail et pour notre fonction. Sinon, à quoi servirait nos commissions?

Je veux bien concevoir qu'il s'agisse d'un oubli et que les membres de la commission soient désolés. Toutefois, notre devoir et notre honnêteté vis-à-vis de nos institutions nous imposent logiquement d'enlever de la loi ce qui n'a pas été traité correctement. Sinon quel

sera le message envoyé à la population en cas de référendum? «Désolé, on n'a pas fait le travail correctement, mais votez quand même sur le texte et on verra bien.»

Et ça, c'est tout simplement inacceptable vis-à-vis de notre travail de députés.

Merci pour le soutien de cet amendement.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Encore une fois, le principe de fond ici, c'est l'égalité de traitement, donc des institutions qui sont financées par l'État et il y a une réelle nécessité d'appliquer ça dans toutes les zones d'action de l'État.

Madame Voeffray Barras, vous dites qu'il n'y a peu de consultation de la loi, que c'est une autre loi, par rapport à la loi sur la santé. Les principes fondamentaux au niveau de la loi sur la santé qui traitait à l'époque de l'assistance au suicide sont grandement repris dans la loi sur l'assistance en fin de vie. Donc une consultation, il y a eu.

Comment justifier qu'une personne ait le droit d'avoir une assistance en fin de vie dans un EMS qui l'accepte? Comment accepter qu'une autre personne n'ait pas le droit à cette assistance en fin de vie dans une institution sociale? C'est exactement la même réflexion globale finalement sur l'ensemble et la globalité du projet qui nous est proposé ici.

Je vous remercie ici, Mesdames et Messieurs, de refuser cet amendement par cohérence globale de la vision et du rôle de l'État dans la gestion de ce projet.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Le groupe UDC du Valais romand soutiendra cet amendement. En effet, non contente d'imposer cette obligation aux établissements sanitaires, la loi aimerait englober également les institutions sociales avec un mandat public, comme les foyers pour personnes en situation de handicap et en particulier pour des troubles de l'ordre psychique.

Comment comprendre qu'une personne qui ferait une tentative de suicide soit soignée et stabilisée par un service d'urgence et dès son retour dans la structure qui l'accueille, c'est l'institution elle-même qui fait appel à un service d'assistance au suicide. Ceci est un non-sens que nous ne pouvons concevoir et c'est un message très négatif à l'encontre de ces personnes vulnérables, à l'encontre des familles qui courageusement s'en occupent et à l'encontre du monde associatif qui leur vient en aide.

Merci de soutenir cet amendement.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

Tout d'abord, j'aimerais réitérer le fait que nous sommes pour une égalité de traitement et donc que nous sommes pour le fait d'inclure les institutions sociales ainsi que sanitaires par rapport à la question du suicide assisté.

Deuxièmement, j'aimerais juste vous faire part de mon étonnement. Comme vous le savez, nous n'avons pas de représentant à la commission SAI et je me suis tout de même posé la question de savoir s'il n'est pas légitime aussi pour les gens qui font partie de la commission, de faire eux aussi des propositions pour inviter des gens à venir présenter leurs points de vue. Donc, chaque partie ici présent, qui fait partie de la SAI, avait la possibilité, à mon sens, de faire une proposition. Je vous demande, dès lors, pourquoi ils n'ont pas fait cette proposition.

Dubuis Julien, député, PLR

Petite réaction aux propos de notre collègue Fauchère qui dit qu'au final, c'est les institutions qui pourraient recourir aux associations qui proposent le suicide assisté: c'est faux! Je rappelle tout de même que c'est la personne qui doit avoir tout d'abord une capacité de discernement et qui doit ensuite demander l'assistance au suicide. C'est en tout cas pas

l'institution qui va le faire. Et puis, quand même rappeler que dans ce projet de loi, il y a passablement de garde-fous qui sont là pour protéger les personnes vulnérables. Alors venir dire ici que c'est les institutions sociales ou sanitaires qui pourraient demander le recours à l'assistance au suicide, c'est complètement faux et c'est de loin pas l'idée de la loi! Donc je pense qu'il y a quand même des propos qu'on ne peut pas tenir dans ce Parlement.

Merci pour votre attention.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Ich möchte hier in meinem Namen Stellung nehmen und als Mitglied der Gesundheitskommission.

Ich meine auch, wir haben es leider verpasst, wir haben schlichtweg gar nicht daran gedacht, dass wir auch die sozialen Einrichtungen in der Konsultation, bei der persönlichen Vorstellung, hätten einbeziehen sollen. Wir haben wirklich in den letzten anderthalb Jahren immer wieder über die Pflegeheime geredet und darüber gesprochen, muss es Pflicht sein eines Pflegeheims, dass es akzeptiert, wenn ein Bewohner den Wunsch hat, mit einer Organisation begleiteten Suizid zu machen, Ja oder Nein. Wir haben wirklich in diesen Diskussionen es verpasst, auch daran zu denken an die sozialen Einrichtungen, wie Emera und so weiter, dass das ja die auch betrifft, und daher verstehe ich die Opposition dieser sozialen Einrichtungen, dies sagen, sie wären zu wenig berücksichtigt worden.

Klar es stimmt, die Vernehmlassung war aufgeschaltet, jeder kann da Stellung nehmen. Aber es gibt auch eine gewisse Bringschuld, und das haben wir als Kommission leider verpasst.

Daher werde ich persönlich diesen Vorstoss unterstützen, im Wissen, wenn das Gesetz nachher so angenommen wird, müssen wir zu einem späteren Zeitpunkt darüber befinden und das neu diskutieren, dass die Möglichkeit auch in diesen sozialen Einrichtungen gegeben sein muss, dass Bewohner dies in Anspruch nehmen können.

Danke.

Perroud Bruno, député, UDC

Je partage aussi cette interrogation concernant la consultation. Je siège aussi à la commission de la santé SAI, mais dès le départ, si vous avez bien lu le PV, on a aussi demandé de renvoyer au Conseil d'État ce projet de loi pour la simple et bonne raison que toutes les institutions n'avaient pas été consultées et surtout que la loi entre les rapports entre le Conseil d'État et le Grand Conseil stipule, à l'article 94, lorsqu'il y a une nouvelle loi, il y a une obligation de faire une consultation. Donc c'est juste pour vous rappeler ce que j'avais dit à l'entrée en matière, il y a actuellement un vice de forme par rapport à ces consultations ce qui en plus, avait été demandé par ce Parlement à travers la motion du PDC, c'est d'avoir une consultation générale sans avoir en effet une commission extra-parlementaire qui traite du sujet.

Je vais revenir à mon amendement qui a aussi pour but de réfléchir sur le rôle de l'État en fait et de définir les points dans le champ d'application parce que là nous sommes dans le champ d'application de la loi et quels sont les points qu'on devrait mettre en avant en lien avec cette loi, principalement les modes de financement, principalement aussi les tâches qui sont dévolues à la coordination des soins, aux aspects de la poly-morbidité, au soutien des proches aidants et aussi pour fixer des critères pour une assistance au suicide. On peut supprimer cet aspect social, mais on a aussi un rôle de déterminer le champ d'application de cette loi.

Donc, merci pour le soutien de cet amendement.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Auch die CSPO wird diesen Abänderungsantrag unterstützen, weil wir haben schon beim Eintreten gefordert, dass man eine breite Vernehmlassung hätte machen müssen. Und jetzt, wenn die sozialen Einrichtungen nicht einmal befragt wurden zu diesem spezifischen Fall, zu diesem spezifischen Gesetz, dann darf das da nicht hineingeschrieben werden. Für die zweite Kommission stellt die CSPO die Forderung – das wird ja dann in der neuen Legislatur sein –, dass man hier zuerst eine breite Vernehmlassung macht, und dann eigentlich erst mit der zweiten Kommission dieses Gesetz weiterhin vorantreibt.

In diesem Sinne unterstützen wir das und fordern eine Vernehmlassung vor der zweiten Lesung.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

Juste 2 points sur cet article: effectivement, j'espère ne pas trahir un secret, si je concède qu'en début de traitement de cette loi, nous avons reçu une invitation à proposer des des institutions, des intervenants pour être écoutés. Étrangement, toutes les personnes aujourd'hui qui disent «Mon dieu, on n'a pas écouté les institutions» ne les ont pas invitées. Donc, mea culpa.

Je tiens encore à dire une autre chose: si vous supprimez cette mention des institutions sociales et que vous le faites aussi à l'article 4 où on dit: toute institution sanitaire et/ou sociale, doit disposer d'un concept de prise en charge de situation palliative, cela signifie, qu'encore une fois, vous privez les patients de ces institutions sociales de moyens et de ressources pour les soins palliatifs. Alors, je ne comprends pas bien. Il y a vraiment quelque chose qui m'échappe. Si vous tracez les institutions sociales, ça veut dire que les institutions sociales qui ne permettront pas aux personnes qui résident dans les conditions qui seront posées dans cette loi de faire appel à cette fameuse liberté individuelle et on ne pourra pas garantir à ces personnes non plus des soins palliatifs de qualité. Ça m'étonne un peu.

Perroud Bruno, député, UDC

Effectivement, il y a eu cet oubli. Cet oubli qui s'est généralisé. Donc ici dans cette salle, j'avais bien entendu que l'égalité de traitement et l'équité par rapport à la loi était très importante.

On se rend compte que ce traitement n'a pas été fait par rapport à ces aspects-là et pour notre groupe, il est vraiment fondamentale qu'on puisse, après une deuxième lecture, retravailler le fond avec tous les acteurs de la santé là-dessus, par égalité de traitement vis-à-vis de la loi.

Merci de votre attention.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Ce serait pour une petite correction matérielle à l'attention de Madame Lanthemann.

Au niveau des compétences, le Conseil d'État consulte, les commissions auditionnent et le peuple vote. Ça c'est au niveau des commissions. Vous avez auditionné des personnes mais vous n'avez pas mené une consultation vu que ce n'était pas de votre compétence. C'est la première chose.

Deuxième chose: je suis assez choquée d'entendre que si on accepte cet amendement, les personnes n'auront pas droit dans les institutions sociales, aux soins palliatifs. Les soins relèvent de la LAMal et non pas d'une loi cantonale.

Merci.

Eggel Beat, député, PDCC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

On est en effet ici à un deuxième point clé de la discussion de cette matinée.

Je l'ai dit à l'entrée en matière, sur le fait que les institutions sociales n'aient pas été consultées, que nous concédions une maladresse de la part de la commission de ne pas les avoir auditionnées et non pas consultées parce que, comme vient de dire Madame Chantal Voeffray Barras, la consultation est une tâche du Conseil d'État. C'est vrai que personne ne l'a proposé et là, je ne lance la pierre à personne par rapport à ça. C'était un oubli, je dirai, général au niveau de la commission.

Mais je le répète et je l'ai dit à l'entrée en matière, il n'y a eu aucune volonté de la commission de les exclure. La discussion a eu lieu, c'est vrai, sans leur présence, mais notre idée était clairement qu'une demande d'assistance au suicide de la part d'un résident peut également intervenir dans une institution, qu'elle soit sociale ou sanitaire. Et pour nous, il n'y avait pas de raison de les traiter de manière différente car du point de vue de l'État, être sous mandat public impliquait d'être traité de manière équivalente sous l'angle de cette loi.

Un autre élément par rapport à la protection des personnes, ça a été mentionné que certaines institutions accueillent des personnes en situation de handicap, nous allons discuter en principe tout à l'heure des «critères» qui permettent l'assistance au suicide. Ces critères sont également là pour protéger les personnes et notamment la capacité de discernement qui est un élément-clé donc clairement, cet argument ne tient pas la route selon la commission, puisqu'il est, disons, garanti par ce critère qui vient tout à l'heure dans les articles suivants.

Petite remarque complémentaire également, je dirais que ici on est sur un vote de principe par rapport à l'intégration dans le champ d'application de cette loi des institutions sociales également. Selon moi, on prend beaucoup de temps sur cet amendement et c'est très très bien, mais en principe, nous devrions, quelle que soit l'issue du vote, gagner du temps sur d'autres votes qui viendront plus tard. Mais le président le précisera au fur et à mesure.

Merci pour votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich möchte hier 2 Punkte aufführen.

Herr Ruppen hat gesagt, das sei nicht wahr mit der Vernehmlassung. Effektiv, wir haben das Gesetz erarbeitet, es fand eine Vernehmlassung statt im Jahre 2018. Aufgrund der Vernehmlassung wurde der Artikel zur aktiven Sterbehilfe (Artikel 18) auch abgeändert vom Staatsrat, und so ging er in die erste Kommission. Die erste Kommission hat diesen Artikel 18 abgeändert, und so ging dieser Artikel in die zweite Kommission, die nochmals Abänderungen vorgenommen hat. Und es wurde im Parlament auch eine Motion hinterlegt, dass wir zu diesem Artikel ein spezifisches Gesetz machen sollten, und wir haben Wort für Wort denn Ausgang der zweiten Lesung hier im Artikel drin, was die aktive Sterbehilfe betrifft. Es ist mir völlig neu, dass wir zwischen der ersten Debatte und der zweiten Debatte noch eine Vernehmlassung vom Staatsrat organisieren sollten. Das wäre dann eine Änderung des Reglements für die nächste Periode, wenn wir jeweils zwischen den beiden Debatten eine Vernehmlassung machen zu Ihren Äusserungen.

Das Zweite, und das stört mich mehr, ist so der Beigeschmack oder das zwischen den Zeilen gesagt wird: «Ah, ihr habt keine Vernehmlassung gemacht bei den sozialen Institutionen für Menschen mit Behinderungen.» Dort klingt das Wort «Behinderungen» nach. Ja was, Sterbehilfe bei Menschen mit Behinderungen? Da verfügt man sicher über Menschen, die eben nicht selbst beurteilen können. Dieses Gesetz sagt klar: schwer unheilbar krank oder nach schwerem unheilbarem Unfall. Und sagt ganz klar: Es muss die volle Zurechnungsfähigkeit da sein. Und da kann man sich vorstellen, dass eben viele Menschen, die eine Behinderung haben, diese Zurechnungsfähigkeit nicht haben. Das gleiche haben wir auch in den Altersheimen mit Menschen mit einer Demenz. Die sind nicht mehr zurechnungsfähig, und dort kann aktive Sterbehilfe nicht stattfinden. Und eben dort möchte ich Ihnen ans Herz legen, wenn man darüber spricht, dass man hier wirklich Respekt hat vor Menschen mit Behinderungen, auch Respekt hat, dass sie eben dann nicht zurechnungsfähig sind und diese aktive Sterbehilfe nicht beantragen können, aber es gibt sicher Menschen, die

durch einen Unfall oder durch eine Krankheit voll zurechnungsfähig sind und trotzdem behindert sind und trotzdem in einer Institution leben.

In dem Sinn bitte ich Sie wirklich, diesen Aspekt mit der Behinderung nicht zu spielen.

Le président

Nous allons donc voter les amendements 11 et 12 qui sont identiques.

Propositions 11 et 12/ Anträge 11 und 12

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 54 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 69 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la position de la commission et refusé ces amendements.

Madame Chantal Voeffray Barras a indiqué que, par la suite, tous les amendements qui seraient liés, où il y a toujours l'ajout de «sociale» seraient donc plus débattus mais caduques. Néanmoins, un autre amendement dans le même sens de Monsieur Xavier Fellay stipule également les mêmes implications. Donc, je passe la parole à Monsieur Yannick Ruppen pour qu'il donne son positionnement en la matière.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

De manière logique, on va faire comme Madame Chantal Voeffray Barras et on accepte tous les suivants.

Merci.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Dans la même idée, nous retirons les amendements 39 et 59.

Le président

Amendements 39 et 59, c'est noté.

Nous passons aux amendements 13 et 14, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

13 Proposition du groupe SVPO, par le député Michael Graber.

14 Proposition du député Xavier Fellay.

La commission indique que le but de cette présente loi est de légiférer sur l'accompagnement en fin de vie. Il faut donc tenir compte qu'en plus des soins palliatifs, des personnes décident de recourir à cette assistance au suicide. La commission a refusé cet amendement par 11 non, 2 oui, 0 abstention.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Pour faire court, comme indiqué très justement par les organisations qui ont été consultées et citées par le rapport de commission, les soins palliatifs ne doivent pas être mis au même niveau que l'assistance au suicide. C'est pourquoi nous avons déposé cet amendement.

Le président

Il n'y a pas d'autre demande de parole, nous allons donc voter.

Propositions 13 et 14 / Anträge 13 und 14

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 51 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 69 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission et refusé les amendements 13 et 14. Amendement 15, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

15 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

Décision de commission: refusé par 11 voix contre 2 oui, car en effet, au risque d'oublier les domaines concernés, la commission ne souhaite pas compléter de manière détaillée cet alinéa 1.

Perroud Bruno, député, UDC

Dans mon empressement tout à l'heure, j'avais commencé à défendre cet amendement parce qu'en commission, on les avait opposé l'un contre l'autre. Donc je me relève et je reprécise mon intention. Donc pour nous, l'UDC du Valais romand, ce qui est important maintenant, c'est aussi dans ce domaine du champ d'application de définir un peu dans quel territoire cette loi va pouvoir être exercée. Et pour cela, nous nous sommes inspirés de ce qui se passe au niveau de la Confédération puisque suite à une motion qui avait été déposée par le Parlement, le Conseil fédéral a édicté un rapport en 2018 qui a été affiné en 2020, pour déterminer les tâches qui concernaient toute la fin de vie et dans ces tâches-là, étaient relevés quelques points que je vais vous lire. Ça concerne vraiment les soins, principalement dans l'intérêt général avec le financement aussi, au niveau des soins de longue durée, les PIG (prestations d'intérêt général). On l'a bien vu qu'au niveau des soins palliatifs, il y a d'énormes manquements à niveau-là dans les modes de financement, dans les modes de coordination.

Ce qui est important aussi, c'est de mettre en avant toute la prévention par rapport au suicide. On a parlé tout à l'heure de pressions que certaines personnes âgées pouvaient avoir. On a aussi parlé et mis en avant aussi cet aspect qui est aussi important, c'est la coordination et puis les aspects qui touchent la poly-morbidité ainsi que le soutien aux proches aidants. Il n'est pas toujours facile des fois avoir des personnes avec des troubles importants, même s'ils sont dans des institutions, pour les familles et le fait d'avoir un encouragement et d'être entouré, cela leur permettrait d'avoir aussi des périodes et des moments de répit en tout cas au niveau psychologique.

Merci pour le soutien de cet amendement.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

Juste deux petites choses ici aussi: nous venons de voter sur «sanitaire» et «sociale» et, comme vous le voyez dans cet amendement, on a omis le mot social, donc à quelque part on est un petit peu en contradiction avec ce que nous venons de voter.

Et puis, même si l'intention est louable au fond de vouloir préciser les choses, cet article-là, ces points-là figurent et doivent figurer dans la loi sur la santé.

Nous refusons évidemment cet amendement.

La discussion est close.

Le président

15.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole, nous allons donc voter sur cet amendement

Proposition 15/ Antrag 15

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 22 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 97 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission et refusé cet amendement. Nous passons à l'amendement numéro 16, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

16 Proposition du groupe SVPO, par le député Michael Graber.

Cette proposition a été refusée par 11 non, 1 oui, 1 abstention, car la commission parle d'accompagnement en fin de vie. La loi inclut les soins palliatifs et l'assistance au suicide. Une loi spécifique sur les soins palliatifs ne fait donc pas de sens. Il conviendrait de compléter plus tôt la loi sur la santé.

Le président

Il n'y a pas de demande de parole, cet amendement est donc définitivement refusé.

Les amendements 17 et 18 sont donc retirés.

Amendement 19, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

19 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

La commission a refusé cet amendement par 11 non, 1 oui, 1 abstention car, au vu de ses positions concernant ces précédents amendements, la commission veut maintenir l'article 2 alinéa 2, tel que proposé dans le texte de loi.

Le président

Aucune demande de parole; cet amendement est donc refusé.

Article 2, adopté.

Nous passons maintenant aux amendements 20 et 21, Monsieur le rapporteur.

Chapitre 1a (nouveau) et article 2a Conseil d'Etat et département (nouveau)

Propositions de modification 20 et 21

Abänderungsanträge 20 und 21

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion au chapitre 1a (nouveau) et à l'article 2a Conseil d'Etat et département (nouveau):

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

20 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

21 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

La commission a traité les amendements 20 et 21 ensemble. Par 11 non contre 1 oui et 1 abstention. La commission estime que ces amendements devraient être présentés lors d'une modification législative au niveau de la loi sur la santé. Ils n'ont pas à figurer dans cette présente loi.

Perroud Bruno, député, UDC

Nous ne partageons pas du tout l'avis et la conclusion des membres de la commission SAI. Nous pensons que lorsqu'on on élabore une nouvelle loi, il est important aussi de définir les rôles de chacun à l'intérieur de cette loi.

C'est pour ça que nous avons repris une partie des tâches qui étaient dévolues au Conseil d'État dans la loi sur la santé et nous avons complété en fonction des prestations et des activités que la loi sur la fin de vie allait apporter. Nous avons défini donc un alinéa qui touchait le conseiller d'État et l'autre alinéa qui touchait le département.

Ça nous paraît aussi important de le préciser là dans cette loi, parce que les personnes qui consultent une loi ne vont pas nécessairement se référer à la Constitution fédérale, à la loi sur la santé, à la loi sur les modes de financement. Donc, ça nous paraît important de préciser sur une seule loi, même si parfois il y a des rappels, mais au moins, c'est une facilité pour les utilisateurs après.

Merci pour votre soutien.

La discussion est close.

Le président

Aucune demande de parole en plus, donc nous allons voter. Vous le constatez, nous allons voter conjointement en un seul vote pour les amendements 20 et 21.

Propositions 20 et 21 / Anträge 20 und 21

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 27 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 91 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé ces amendements.

Chapitre 1a (nouveau) et article 2a Conseil d'Etat et département (nouveau),
abrogés.

Nous passons aux amendements 22 à 24 qui feront l'objet d'un seul vote, Monsieur le rapporteur.

Chapitre 1b (nouveau), article 2b Prévention (nouveau), article 2c Organismes de conseil et proches aidants (nouveau)

Propositions de modification 22 à 24

Abänderungsanträge 22 bis 24

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion au chapitre 1b (nouveau), à l'article 2b Prévention (nouveau), à l'article 2c Organismes de conseil et proches aidants (nouveau):

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

22 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

23 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

24 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

La commission a traité ces 3 amendements ensemble par 11 non, 1 oui, 1 abstention. La commission a refusé ces amendements. En effet, le chapitre 7 de la loi sur la santé traite déjà de cette thématique. En cas de nécessité, le Conseil d'État instaurera un groupe de travail. La commission ne souhaite pas l'obliger au niveau de la loi. De plus, le contenu de la proposition de l'amendement 24 fait déjà référence à l'article 127 de la loi sur la santé.

Perroud Bruno, député, UDC

Effectivement, là, nous proposons un nouveau chapitre, un long chapitre, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, qui était quand même inspiré des travaux qui ont été faits au niveau national à travers le rapport du Conseil fédéral et ce qui nous paraît aussi important, lorsqu'on parle de la fin de vie, c'est d'avoir quand même des aspects qui touchent la prévention, un organisme de conseil et des proches aidants pour orienter les familles sur les prestations qui peuvent être proposées et entourées et puis, un groupe de travail, c'est vrai que c'est des activités qui sont importantes dans la planification. La planification sanitaire qui est élaborée périodiquement et qui devrait être aussi renforcée principalement dans le domaine qui touche les soins palliatifs.

On se rend compte que je suis rentré au Grand Conseil en 2009, comme député-suppléant. Et puis, la thématique des soins palliatifs a émergé gentiment, mais chaque fois sous des impulsions du Grand Conseil pour qu'en fait, elle puisse se développer de mieux en mieux, avec en premier, c'était les lits d'hôpitaux qui ont été reconnus au sein de l'hôpital, ensuite l'équipe mobile et maintenant, ce qu'on souhaiterait aussi c'est avoir des soins palliatifs qui soient beaucoup plus reconnu aussi au niveau du domicile.

Donc, pour nous, tous ces aspects sont vraiment importants. J'ai bien compris que ce Parlement ne veut pas rentrer en matière par rapport à ces tâches-là. Je pense que la deuxième lecture permettra aux membres de la commission d'élargir un petit peu leurs horizons et de découvrir les travaux de la Confédération. Par contre, je demande quand même le vote pour avoir un petit sondage au niveau du volume d'intérêt sur la thématique.

Merci pour votre attention.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Ich möchte Sie bitten, diesen Antrag abzulehnen und zwar aus folgendem Grund:

Im Gesundheitsgesetz ist Prävention verankert. Und diese Prävention, die im Gesundheitsgesetz verankert ist, betrifft auch dieses Anliegen. Also müssen wir das nicht nochmals in einem neuen Gesetz erwähnen.

Ich bin auch der Meinung, der Druck auf die ältere Bevölkerung, vor allem auch auf Menschen in Alters- und Pflegeheimen, steigt, dass sie zu sehr als negativer Kostenfaktor angesehen werden. Ich bedauere das sehr und finde auch, dass wir jetzt viel unternehmen müssen. Hier auch ein Appell an die Heimleitungen, wo ich finde, die müssten da auch noch mehr dahingehend arbeiten und dieses Thema «Sterbebegleitung – letzte Lebensphase» aktueller zu gestalten, mehr aktiv zu behandeln und nicht, dass plötzlich ältere Menschen das Gefühl haben: «Ich falle allen nur zur Last, mein ganzes Erbe, mein ganzes Vermögen geht an die Kosten des Pflegeheims. Ich habe auch einen grossen Aufwand an Pflege, den ich in Anspruch nehmen muss. Die Krankenkasse muss viel zahlen.» Ich finde das sehr sehr schade, weil diese Menschen sollen in Würde und mit Freude leben, und sollen auch spüren, dass wir sie schätzen, sie lieben, für sie auch das sein wollen, und sie unterstützen.

Danke.

La discussion est close.

Le président

Nous allons donc voter.

Propositions 22 à 24 / Anträge 22 bis 24

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 95 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé les amendements.

Chapitre 1b (nouveau), article 2b Prévention (nouveau), article 2c Organismes de conseil et proches aidants (nouveau), abrogés.

Amendement numéro 25, Monsieur le rapporteur.

Article 3

Proposition de modification 25

Abänderungsantrag 25

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 3:

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

25 Proposition du groupe AdG/LA, par le député Julien Déléze.

Par 9 non, 3 oui, 1 abstention, la commission souhaite maintenir cette définition par souci de lisibilité au niveau des soins palliatifs dans cette présente loi.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

La parole à madame Barbara Lanthemann, alors si-il ces amendements ont été déposés, n'ont pas sur la loi sur le fond mais évidemment sur la forme qui veut qu'effectivement il est un peu redondant et peut-être inutiles de reprendre une définition tel quel figurent dans la loi sur la santé pour la remettre dans cette loi précise. Donc, voilà simplement la raison de ce drame.

Merci madame le député vue, je suis pas tout entendu que vous ne retirez pas le moment. Nous allons voter. Allons-nous.

close

Le président

Nous allons voter sur cet amendement.

Proposition 25/ Antrag 25

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 19 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 99 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Article 3, adopté.

Nous passons à l'amendement numéro 26, Monsieur le rapporteur.

Article 3bis

Propositions de modification 26 à 29

Abänderungsanträge 26 bis 29

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 3bis:

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

26 Proposition de la députée Chantal Voeffray Barras.

La commission a refusé par 11 non, 2 oui et 0 abstention, car la commission estime que cette précision est importante puisque la loi s'adresse aux institutions sociales et sanitaires qui deviennent le lieu de vie habituel du résident.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Nous avons déposé cet amendement car, pour nous, c'est un non-sens de préciser «dans leur lieu de vie habituel», sachant que les soins se font en intra-hospitalier, à domicile, en EMS ou à d'autres endroits.

D'autre part, le droit aux soins n'est pas limité par rapport au lieu. Les soins palliatifs font partie des soins médicaux.

Le président

Nous allons donc voter.

Proposition 26/ Antrag 26

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 29 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 92 voix / Stimmen

(1 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Nous passons à l'amendement 27, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

27 Proposition de la députée Chantal Voeffray Barras.

Par 12 non et 1 oui, la commission estime que lors de l'élaboration d'un tel concept, celui-ci précise son fonctionnement et son développement.

Une redondance et une répétition sont, dès lors, inutiles dans cet alinéa.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

J'aimerais quand même défendre cet amendement.

En fait, les déclarations d'intentions sont louables, mais je pense qu'il est important, au niveau de cette loi qui est une nouvelle loi, effectivement d'assurer le fonctionnement et le financement à long terme des soins palliatifs.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Ich möchte hier antworten auf den Vorstoss, den jetzt Frau Voeffray Barras gemacht hat.

Im Gesundheitsgesetz ist Palliative Care genügend abgebildet und ein sehr gutes Konzept zu Palliativ Care liegt bereits vor. Es ist wirklich jetzt an uns, an der Dienststelle, am Parlament und am Gesundheitsdepartement, zu schauen, dass jetzt dieses gute Konzept auch umgesetzt werden kann. Das wird unsere Arbeit sein und nicht, dass wird hier wieder eine Verdopplung machen und das nochmals erwähnen.

Ich bitte um Ablehnung.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Wir unterstützen den Antrag von Chantal Voeffray Barras und widersprechen hier ein bisschen Benno Meichtry.

Es ist richtig, dass das im Gesundheitsgesetz geregelt ist. Aber eigentlich haben wir ursprünglich mal eine Motion hinterlegt, die den Ausbau der Palliativmedizin wünscht. Aufgrund dessen gab es eine zweite Motion, indem dass man den damaligen Artikel zum assistierten Suizid auch separat behandelt. Das hat man jetzt hier zusammengefügt oder versucht zusammenzufügen. Was ist passiert? Eigentlich reden wir hier nur von assistiertem Suizid und gar nicht mehr von Palliative Care. Das ist stiefmütterlich behandelt worden.

Die CSPO will, dass man hier konkret ein Gesetz schafft wirklich für die Begleitung bis ans Lebensende. Und eine Begleitung ist eben auch Palliativ Care, und zwar eine Begleitung mit Wunsch zum Leben, mit einem würdevollen Leben bis ans Lebensende – und nicht assistierter Suizid, wo ich sage: «Am 3. März um 08 Uhr 15 Uhr will ich sterben.» Das ist ein kleiner Teil von dem Ganzen.

Und ich möchte hier nochmals erinnern: Im Moment sind das vielleicht 3 bis 4 Fälle im Kanton Wallis, die dieses so gewünscht haben bis dato. Also nochmals: Setzen Sie hier nicht einen Druck auf auf die Institutionen. Es ist eigentlich schweizerisch auf Ebene Bundesgesetz geregelt. Aber es geht doch hier vor allem um genau diese Sachen von Palliativ Care, also eine Begleitung mit einem Lebenswillen in Würde, bis es dann effektiv zum Tod kommt. Aber nicht, wie ich sage: «Am 3. März 08 Uhr 15 will ich sterben.» Das ist ein kleiner Teil, das ist etwas anderes.

Deshalb unterstützen wir das hier. Und wenn wir das Gesetz entsprechend ausgearbeitet haben in diese Richtung, dann können wir dann sämtliche Artikel, die Palliative Care betreffen, aus dem Gesundheitsgesetz nehmen, weil wir haben dann hier ein spezifisches Gesetz mit der Begleitung bis ans Lebensende. Das ist eigentlich das Ziel.

Danke.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Die CVPO-Fraktion wird den Abänderungsantrag ebenfalls unterstützen, auch wenn er nicht viel nützt.

Benno Meichtry (im persönlichen Namen) hat insofern recht, also auch diese Palliative Care-Organisationen – und ich bin da an einer sehr nah dran – sagen, dass es dieses Gesetz nicht braucht. Für sie wurde offenbar diese Motion eingereicht. Wir haben es schon ein paar Mal gehört, sie sagen einerseits: «Uns stört es, dass wir in die Nähe dieses assistierten Suizids gestellt werden.» Und Zweitens: «Was da auf dem Tisch liegt, brauchen wir gar nicht.» Insofern hat Benno Meichtry recht, die Grundlagen sind bereits im Gesundheitsgesetz und in den entsprechenden ausführenden Reglementen vorhanden.

Wenn müssten wir das Ganze völlig neu aufzäumen und eben auch diese Organisationen, alle Organisationen – wir haben es hundert Mal schon gehört – einbeziehen, damit wir für sie ein Gesetz machen, das die selbst dann auch wollen. Aber das, was auf dem Tisch liegt, wollen sie nicht.

Aber trotz allem, im Sinne eines «Nützt es nichts, schadet es jedenfalls auch nichts.» werden wir mehrheitlich diesen Antrag annehmen.

Ich danke Ihnen.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

Effectivement, dans la loi sur la santé, on parle des soins palliatifs et on a entendu plusieurs fois dans les arguments, quand même, que les soins palliatifs ne concernent pas que la fin de vie. C'est donc bien dans la loi sur la santé qu'il faut développer. Si vous souhaitez le faire: mais faisons-le! Avec des motions, la loi sur la santé peut certainement être corrigée, complétée. Mais si vous dites et si l'on dit, et c'est juste, que les soins palliatifs ne concernent pas que la fin de vie, c'est clairement dans la loi sur la santé qu'il faut traiter ce point-là et surtout pas faire ce que je viens d'entendre, c'est-à-dire sortir le point des soins palliatifs de la loi sur la santé.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Frau Lanthemann, nur zur Präzisierung: Zuerst muss ein Gesetz geschaffen werden, wie es hier auf dem Tisch liegt, die Begleitung bis ans Lebensende – und das betrifft eben auch Palliativ Care und nebenbei dann eben auch einen assistierten Suizid. Aber das ist nur ein Teil davon dieser assistierte Suizid. Hier im Moment reden wir eigentlich nur von dem. Wie gesagt, die Frau Staatsrätin hat es auch gesagt, das ist das Herzstück. Aber das war ja nicht die Idee von dieser Motion, die wir hinterlegt haben, die das Parlament entwickelt und behandelt hat, ein spezifisches Gesetz zu machen über die Begleitung am Lebensende. Das betrifft eben auch das ganze Palliativ Care System und die Thematik.

Die CSPO verlangt hier nichts anderes, als dass man das jetzt endlich macht, ein spezifisches Gesetz wirklich in diese Richtung, und wenn das dann steht, können wir diese Palliativ-Artikel aus dem Gesundheitsgesetz nehmen, weil wir dann ein spezifisches Gesetz haben. So ist das zu verstehen.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Bei der zweiten Lesung zum Gesundheitsgesetz, wo eben dieser assistierte Suizid auch Bestandteil war, wurde beschlossen, diesen Artikel herauszunehmen und ein spezifisches Gesetz zu machen, damit dass wirklich die umfassende Revision des Gesundheitsgesetzes bald einmal in Kraft gesetzt werden kann.

Aber wenn jetzt die Forderung kommt, noch ein spezifisches Gesetz für die Palliativpflege zu machen, frage ich mich schon: Wie viele spezifische Gesetze wollen Sie? Zu jeder Idee, zu jedem Thema ein spezifisches Gesetz?

Im Gesundheitsgesetz ist die Basis gelegt für die Palliativpflege. Das haben die Kommissionen in der ersten und zweiten Debatte nochmals klar bestimmt, genau bestimmt, und das ist die Basis für das Konzept, das erarbeitet vorliegt. Und hier in diesem Gesetz ist es auch eine Art Information für unsere Bürgerinnen und Bürger. Was ist möglich am Lebensende? Die Palliativ Care ist hier nicht umfassend geregelt.

Jetzt muss ich sagen, das Palliativ-Konzept liegt vor. Sie wissen auch, es gibt Vorentscheide, die das Departement auch schon gefällt hat. Die Palliativpflege geschieht heutzutage bei der Spitex und in jedem Altersheim. Das ist normal. Es gibt aber die spezialisierte Palliativpflege bei wirklich intensiv zu betreuenden Patientinnen und Patienten. Wir haben so genannte Palliativbetten in den Spitälern Martigny und Brig, und wir haben

mobile Palliativ Equipen. An und für sich besteht Bedarf für die Erweiterung der wirklich speziellen Palliativpflege. In Martigny hat es keinen Platz, und wir haben einem Konzept zugestimmt, dass die so genannten Sterbehospize zulässt. Das ist das «Maison Azur» in Sitten. Die sind daran, das Gebäude zu renovieren. Dort haben wir 11 Plätze zugesichert. Und das Gleiche ist für das Oberwallis für den Verein »HOPE« in Ried-Brig – 2 bis 4 Betten. Und wir haben ihnen auch zugesichert, dass wenn es hier heisst – es geht um die Durchführung – , dass sie eine Finanzierung haben, was die Pflege betrifft, wohlwissend, dass das vielleicht schweizerisch in 3-4 Jahren dann geregelt wird. Wir haben das vorgängig schon zugesichert. Wir wollen diese Sterbehospize neben der spezialisierten Palliativpflege im Spital, und wir wollen diese auch finanzieren. In dem Sinn sind wir daran, eben das durchzuführen. Sobald dass diese beiden Vereinigungen, Stiftungen bereit sind, können sie die spezialisierte Palliativpflege haben. Es ist dies vor allem für Menschen, die nicht über Monate im Spital sein müssen in der Palliativpflege, sondern eher im privaten Rahmen.

Ich kann Ihnen sagen, das ist drin. Also wenn Sie das festhalten, dass es durchgeführt und weiterentwickelt werden soll, ist das das Eine, aber um ein spezifisches Gesetz zur Palliativpflege zu erhalten, müssen Sie das Gesundheitsgesetz auseinandernehmen und zu jedem Thema ein Gesetz machen.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Ich würde gerne eine Korrektur hier anbringen.

Wenn diese Motion, die wir hinterlegt haben und auch angenommen haben zum Ausbau zur Palliativmedizin, so aufgegleist ist, dann sind wir so gesehen beruhigt. Aber dann müsste man hier ehrlich sein und diesem Gesetz den Titel geben: «Assistierter Suizid» – nicht mehr und nicht weniger. Wir reden hier nur von dem. Dann müssen wir auch so ehrlich sein und den Titel ändern.

Danke.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement 27.

Proposition 27 / Antrag 27

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 54 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 69 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement. Nous passons à l'amendement numéro 28, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

28 Proposition du député Xavier Fellay.

Par 12 non et 1 oui, la commission refuse cet amendement car son contenu se retrouve déjà dans l'article 122 de la loi sur la santé.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Merci pour les arguments de la commission. Je rappelle juste qu'on intègre aujourd'hui des notions qui concernent pleinement le suicide dans une nouvelle loi. Il conviendrait, afin de maintenir la prévention du suicide, d'intégrer dans cette loi aussi, cette notion de prévention.

Je sais que ça peut être redondant mais il me paraît légitime et important d'agir de la sorte et c'est notamment ce qu'ont fait les chambres fédérales.

Merci de soutenir cet amendement.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

En préambule, j'aimerais quand même dire que je trouve dommage de penser mettre en parallèle le suicide et l'assistance au suicide. Ça a juste rien à voir et je trouve un peu triste d'en parler ici aujourd'hui.

L'élément déterminant et là, je fais appel à tous les juristes de cette salle, on en train de faire un enchevêtrement entre les différentes lois. Donc dans le futur, s'il faudra modifier quoi que ce soit, on devra bientôt ouvrir 42 lois différentes pour faire un changement mineur.

Mesdames et messieurs et j'invite les juristes de cette salle à convaincre un petit peu leur groupe de faire quand même attention à ces enchevêtrements multiples qui complexifieront dans le futur le traitement et les potentiels modifications de loi. Donc, dans ce souci d'efficacité de ne pas répéter, et c'était le sens de l'article tout à l'heure que Barbara Lanthemann a défendu, d'éviter ce genre d'enchevêtrements.

Nous allons refuser cet amendement.

Le président

Nous allons donc voter.

Proposition 28/ Antrag 28

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 29 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 87 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement numéro 28. Nous passons au numéro 29, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

29 Proposition du député Xavier Fellay.

Par 12 non et 1 oui la commission refuse cet amendement. En effet, le département précise que les institutions veillent déjà à ne pas isoler socialement les patients et résidents.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Cette proposition est issue d'un rapport du Conseil fédéral. Il est important ici de rappeler à quel point l'appréciation de la capacité de discernement peut être difficile en pratique.

De même, comme l'a fait notre collègue Benno Meichtry, j'aimerais rappeler ici les pressions directes et indirectes que subissent les personnes âgées dans les EMS. Dans la pratique, nombreux sont nos aînés qui se considèrent comme une charge financière, notamment pour leurs enfants et qui, pour ne pas trop les embêter, songent réellement à en finir avec la vie. Nos aînés ont besoin d'un soutien plutôt qu'une porte de sortie grande ouverte qu'on considère comme «digne».

Cet alinéa prévient en amont les demandes de suicide assisté. Il permet également d'éviter au maximum les demandes irrecevables et il ancre dans la loi la pratique actuelle qui consiste à écouter, soutenir et dialoguer avec nos aînés, le personnel soignant le fait généralement très bien et c'est un pas de plus et une reconnaissance nécessaire de ce travail que nous voulons ancrer dans la loi.

Perroud Bruno, député, UDC

C'est vrai qu'en commission, sans vouloir trahir trop de votes, j'ai dit je vais prendre une position un peu plus PDC, nous allons soutenir cet amendement. Pour quelle raison? Parce que ça va dans la logique dont on a parlé tout à l'heure des proches aidants et des bénévoles.

Actuellement, on le voit bien, les EMS n'arrivent pas à faire un accompagnement individualisé au sein de l'EMS suite au confinement. Ils ne peuvent pas (toutes les personnes) sortir prendre l'air tous les jours au moins une demi-heure, ce n'est pas possible. Les moyens humains ne sont pas possible. Et c'est là qu'on voit l'importance de la famille. C'est là qu'on voit aussi l'importance des proches aidants qui ne sont pas nécessairement de la famille mais des gens un peu plus proche, des amis, des connaissances. Et c'est là aussi qu'on voit l'importance des bénévoles qui peuvent aussi intervenir dans les institutions.

Cet amendement, d'une certaine manière, favorise le développement de ces différents intervenants et c'est pour cela que nous voulons le soutenir parce que je pense que nos aînés méritent d'avoir une attention particulière et ainsi nos personnes en situation de handicap pourraient éviter ces isolements sociaux.

Merci aussi pour les personnes qui ont déposé l'amendement, il est très bon.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

La formulation ici pose un problème typiquement exactement comme la proposition que nous trouverons plus tard. Il n'y a pas de capacité de discernement limitée, c'est un terme juridique. Capacité de discernement, il y a ou il n'y a pas.

Et puis alors, malgré toute la bonne volonté que vous avez et j'entends les préoccupations qu'on peut avoir, c'est aussi dans la loi sur la santé, cet article 122 peut être pas formulé de la même manière, mais dans la loi sur la santé, on en parle. Et malheureusement, je le regrette, on ne pourra jamais mettre dans une loi le devoir des enfants de s'occuper de leurs parents. C'est dommage qu'il faille le rappeler quand même.

La discussion est close.

Le président

Nous allons donc voter.

Proposition 29/ Antrag 29

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 46 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 78 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Article 3bis, adopté.

Les amendements 30, 31 et 32 sont retirés.

Article 4, adopté.

Nous passons à l'amendement numéro 33, Monsieur le rapporteur.

Article 5

Propositions de modification 33 à 38

Abänderungsanträge 33 bis 38

Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 5:

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

33 Proposition du groupe UDC, par le député Cyrille Fauchère.

Par 11 non, 2 oui, 0 abstention, la commission a refusé cet amendement car les institutions doivent respecter le choix de chaque personne ou résident.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Cette mention de «prise en considération» sous-entend simplement que le personnel soignant puisse évaluer la demande et, au besoin, exprimer une opinion murie au contact régulier du patient. Chaque cas étant différent, pour nous, il ne s'agit pas de glisser vers un automatisme déshumanisé.

Merci de soutenir l'amendement.

Le président

Nous allons donc voter.

Proposition 33/ Antrag 33

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 93 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Amendement 34 à 36, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

34-36 Proposition de la députée Chantal Voeffray Barras.

Je ne sais pas s'il y a eu des redondances, puisqu'elle propose trois fois de supprimer cet alinéa.

Résultat de la commission: refusé par 11 non, 2 oui, 0 abstention.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

En fait, c'est le coeur de la discussion de ce jour. Donc, pour nous, c'est évident que le cadre légal pour l'assistance au suicide dans notre pays est suffisant. Pour nous, cet activité doit rester une liberté individuelle et nous ne souhaitons pas contraindre les institutions sanitaires au travers d'une loi, mais nous sommes persuadés qu'il est possible de trouver, si nous le voulons sérieusement, des solutions pragmatiques et humaines aux situations qui se présentent.

Merci.

Garbely Daniel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Ich werde hier einmal reden und zwar zum Artikel 5 Absatz 2 und zu den Artikeln 6 und 7.

Wir sind ebenfalls der Meinung, dass Absatz 2 gestrichen werden soll und auch die Artikel 6 und 7 gestrichen werden sollen und zwar aus 2 Gründen:

Erstens, die nationalen Arbeitsgruppen und Kommissionen usw. kommen immer noch zum gleichen Schluss, dass die konsequente Anwendung und Durchsetzung des geltenden Rechts genügt, um eventuelle Missbräuche auf dem Gebiet der organisierten Suizidhilfe zu verhindern und keiner weiteren gesetzlichen Regelung bedarf.

Das Zweite ist für uns auch wichtig, dass wir keinen Druck auf die Gesundheitsinstitutionen und sozialen Einrichtungen ausüben wollen, und wir gehen auch davon aus, dass sich die Gesundheitsinstitutionen und sozialen Einrichtungen künftig selber dem Thema annehmen und auch selber Lösungen suchen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur ces amendements similaires.

Propositions 34-36 / Anträge 34-36

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 52 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 71 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé ces amendements.

Amendement 37 et 38, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

37 Proposition du député Xavier Fellay.

38 Proposition du groupe SVPO, par le député Michael Graber.

La commission a refusé ces deux amendements par 11 non contre 2 oui, car la commission souhaite légiférer sur l'assistance au suicide, pour qu'il n'y ait plus d'inégalité de traitement au sein des institutions avec mandat public.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Pour ne pas rallonger les débats, je vais prendre la parole sur les amendements 37, 54, 61 et 70 qui demandent tous de supprimer ces articles en question.

Il me semble ici bien à propos de citer notre ancien conseiller fédéral, Monsieur Pascal Couchepin, qui, en 2006 devant les Chambres fédérales et en 2014 lors d'un entretien pour un magazine affirmait respecter pleinement la liberté des individus mais refuser que l'État cautionne une attitude très discutable sur le plan éthique en intégrant ceci dans une loi.

Le droit au suicide est garanti en Suisse dans le droit fédéral. Le Conseil fédéral ainsi que l'ensemble des Chambres l'ont réaffirmé en 2012 avec un message clair:

1. «Le droit actuel est suffisant.»

2. Je cite: «Une réglementation supplémentaire pour l'assistance au suicide organisée donnerait aux organisations concernées un statut légal, ce qui pourrait être incitatif.»

La commission du national, donc la Chambre du peuple, a également rappelé que le nouveau droit de 2013 prévoit des directives anticipées et rejoint le Conseil fédéral ainsi que la Chambre des cantons pour mettre plutôt l'accent sur la prévention du suicide et le développement des soins palliatifs. Est-ce que nous, Valaisans, serions à ce point plus malins que l'ensemble des Chambres fédérales réunies, Conseil fédéral compris? Est-ce que nous,

parlementaires de milice, serions-nous plus au courant et plus concernés que les neuf associations sur onze, auditionnées et qui l'ont affirmé clairement: «Une législation n'est pas nécessaire.» Et ce, sans parler de tous les autres postes professionnels qui n'ont pas été consultés. Je crois que je peux décemment et en toute humilité dire que non et cet amendement va tout simplement dans le sens de leurs réponses et de celle de la volonté des représentants du peuple suisse.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Le président

Il n'y a pas d'autre demande de parole. Nous allons donc voter sur ces deux amendements.

Propositions 37 et 38 / Anträge 37 und 38

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 50 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 70 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé ces amendements.

Article 5, adopté.

Monsieur Yannick Ruppen, donc j'ai bien noté et je pars du principe que dès lors, les amendements 54, 61 et 70 seront considérés comme caducs et donc retirés.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Oui, sauf erreur, les autres groupes ont également déposé des amendements, donc je pense qu'on devra de toute façon voter dessus.

Le président

Et nous passons à l'amendement 39 qui est caduc car il est lié aux amendements 11 et 12.

Amendement 40, Monsieur le rapporteur.

Article 6

Propositions de modification 40 à 54

Abänderungsanträge 40 bis 54

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 6:

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

40 Proposition du député Xavier Fellay.

Par 10 non, 3 oui et 0 abstention, la commission a refusé cet amendement. En effet, la capacité de discernement est une notion juridique binaire. Elle ne peut être partielle. Si elle existe, elle est donc pleine et entière.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Effectivement, dans la pratique, une capacité de discernement partielle peut être reconnue. Elle ne suffit pas pour une telle décision. Nous devons mettre les garde-fous nécessaires si nous voulons aller dans cette direction. Nous parlons ici de vie et de mort.

Je profite que j'ai la parole pour retirer l'amendement 41 qui se ralliait à l'amendement 42. Je prendrai la parole pour le 42.

Merci.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole, donc nous allons directement voter sur l'amendement 40.

Proposition 40 / Antrag 40

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 35 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 86 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Amendement 41 retiré. Amendement 42 retiré également. Nous passons à l'amendement 43, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

43 Proposition du député Xavier Fellay.

La commission refuse cet amendement par 11 non et 2 oui, car la commission estime qu'elle ne veut pas limiter l'accès à l'assistance au suicide qu'à des personnes en fin de vie.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

C'est juste pour une correction: le 42 n'a pas été retiré. Le 41 a été retiré au profit du 42.

Alors, je ne sais pas si vous voulez revenir sur le vote du 42 ou si on traite le 43 maintenant.

Le président

Effectivement, ça n'a pas été compris comme ceci. Nous reviendrons à l'amendement 42.

Alors, je n'ai pas de demande de parole à proprement dite sur cet amendement 43. Nous allons donc considérer que cet amendement est refusé.

Nous revenons alors à l'amendement 42, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

42 Proposition du député Xavier Fellay.

Par 12 non et 1 oui la commission a refusé cet amendement car son contenu figure déjà à l'article 6 et 7 de cette présente loi.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Pour faire bref, merci de soutenir cet amendement. Il est important de préciser cette notion. Elle va beaucoup plus loin que «persiste dans son choix» qui était présent à l'amendement 41 et permet vraiment d'avoir une vraie vision globale de la décision des gens.

Merci de soutenir.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement 42.

Proposition 42/ Antrag 42

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 48 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 70 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement 42.

Nous passons maintenant à l'amendement 44, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

44 Proposition du groupe UDC, par le député Cyrille Fauchère.

Par 11 non et 2 oui, la commission a décidé de refuser l'amendement 44 pour ne pas limiter l'accès à l'aide au suicide selon les recommandations de l'Académie suisse des sciences médicales.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Je profite de prendre la parole parce qu'en fait, l'amendement suivant que j'ai déposé est rédigé différemment mais va également dans la même direction.

En fait, on voit qu'aujourd'hui, deux groupes s'opposent, c'est-à-dire l'Association suisse des sciences médicales et la FMH qui n'a pas repris en 2018 les directives de la ASSM dans son code de déontologie.

Je vais soutenir l'amendement de Monsieur Cyrille Fauchère et je voulais préciser que ce Parlement doit savoir qu'il y a divergence entre l'ASSM et la Fédération des médecins helvétiques (la FMH) qui n'a pas repris les directives de l'ASSM dans son code de déontologie en 2018.

Merci.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

Et là encore, on est dans un cas de discrimination. Cela veut dire qu'on autoriserait l'exercice de cette liberté aux personnes qui sont atteintes d'une maladie et on la refuserait à des personnes qui ont eu des séquelles graves suite à un accident. C'est un peu étrange...

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Pour les mêmes raisons que la FMH qui développait son argumentation, les séquelles d'accidents graves sont une notion extrêmement vague, pas suffisamment définie. Qu'est-ce qu'un accident grave? Est-ce que c'est une personne qui se retrouve tétraplégique suite à un accident? Je vous pose la question: qu'est-ce qu'un accident grave? Je pense qu'il faudra une fois répondre à cette question.

Merci.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

La capacité de discernement est au cœur de ce sujet. Alors, je me demande et je demande à Madame Voeffray Barras, quelle est la différence entre une personne malade et une personne accidentée dans la possibilité d'avoir sa capacité de discernement?

Pour ma part, je pense que les deux sont égaux et méritent le même traitement.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Il y a une chose qui m'interpelle dans toute cette loi finalement. Si on lit bien le titre de loi c'est: loi sur l'accompagnement en fin de vie. Donc, c'est la notion de «fin de vie» qui est présente. Ce n'est pas la notion de «suite d'accidents graves». D'après le titre, qu'est-ce qu'on est en train de traiter en ce moment? C'est toute la question que je me pose depuis quelques mois: que voulons-nous au fait? Est-ce qu'on traite la fin de vie ou on traite de donner un blanc-seing aux associations de l'aide au suicide?

Voilà, c'est juste la question que je me pose qui est ouverte. Parce qu'en fait, cette loi ne se limite pas uniquement aux EMS ou aux institutions. En fait, cette loi est valable pour l'ensemble de la population.

C'est tout, merci.

Le président

Nous allons terminer cette partie de questions-réponses et de ping-pong entre ces deux députés. Vous voulez encore réagir Monsieur Melly? Non...

Perroud Bruno, député, UDC

Juste rappeler une chose: on traite effectivement sur la loi de fin de vie. On se focalise sur un aspect qui s'appelle l'assistance au suicide dans les établissements sanitaires et sociaux du canton, mais on interdit personne qui souhaite avoir recours aux organismes d'assistance au suicide de quitter l'établissement et de le faire dans un autre lieu.

La localisation de l'acte n'est pas nécessairement bloquante à l'intérieur de l'institution. Les gens peuvent sortir quand ils veulent et peuvent aller dans un chalet, peuvent aller dans leur appartement. Ils peuvent aller dans un autre lieu, donc on doit arrêter de dire qu'on bloquerait les personnes et qu'on interdirait aux personnes qui sont dans les EMS de pouvoir utiliser et avoir recours à une organisation comme Exit de venir chez eux, à les prendre et à les déplacer. On utilise des faux prétextes sous forme d'égalité de traitement pour créer une pression sur l'ensemble des soignants et des établissements, si on construit un après l'autre les EMS dans notre canton.

Je voulais juste repréciser ça, parce que c'est quand même important. Notre groupe va soutenir cet amendement.

Merci pour votre attention.

Dubuis Julien, député, PLR

Je prends la parole pour 2 petites corrections matérielles par rapport à ce qui a été dit par notre collègue Voeffray Barras concernant le fait que cette loi, elle peut s'appliquer aussi à l'ensemble de la population. Je rappelle qu'il y a une liberté individuelle garantie dans la sphère privée, donc cette loi ne s'applique pas puisque les critères qui doivent être contrôlés concernent uniquement les résidents des institutions.

Ensuite, concernant la remarque de notre collègue Perroud, il est bien sûr clair que pour les personnes qui peuvent le faire, quitter l'établissement, quitter plutôt l'institution pour ensuite recourir à l'assistance au suicide dans leur lieu de résidence ou dans leur chalet ou je-ne-sais-quoi, c'est clair que ça peut être encouragé mais il y a des gens qui n'ont plus de résidence et leur lieu de résidence, c'est justement l'EMS.

Que fait-on avec ces personnes? Est-ce qu'on va les encourager à devoir louer une chambre d'hôtel pour passer à l'acte? S'ils persistent dans leur choix, ça pour nous, ce n'est pas digne du tout.

Donc aujourd'hui, cette loi et ce projet sont équilibrés et à mon avis nous devons le conserver ainsi. Les gens qui souhaitent quitter l'établissement ou l'institution peuvent le faire, mais ceux qui n'ont plus d'autre lieu pour le faire, il faut qu'ils puissent le faire en institution.

Merci de votre attention.

Le président

Il n'y a plus de demande de parole, nous allons donc voter séparément pour les amendements 44 et 45. Je pars du principe, Madame Chantal Voeffray Barras, que vous avez déjà défendu l'amendement 45 donc nous allons le voter également.

Proposition 44/ Antrag 44

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 35 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 86 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé l'amendement 44.

Je vous pose la même question, je n'ai pas besoin de répéter, j'imagine que vous avez bien compris le principe pour l'amendement 45 et je lance le vote.

Proposition 45/ Antrag 45

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 42 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 80 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen) Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement 45.

Amendement 46, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

46 Proposition du groupe UDC, par le député Cyrille Fauchère.

La commission a refusé cet amendement par 12 non, 0 oui et une abstention car en effet, le lieu de vie du résident est sa chambre. La commission est d'avis que cela ne fait pas de sens de prévoir un autre lieu spécifique.

De plus, une telle mesure se relèverait problématique si le patient ou résident ne pourrait se déplacer.

Le président

Je pars du principe que Monsieur Dubuis a déjà donné son opinion sur cet amendement.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Je traite évidemment que de l'ajout, puisque la question de l'institut sociale a déjà été traitée au préalable. Si cette loi devait déployer ses effets, il s'agit, pour les institutions d'assistance au suicide, de mettre à disposition des lieux pour les personnes dépourvues de logements, y compris en dehors des institutions sanitaires et sociales. C'est ce que fait déjà l'hôpital en mettant une salle dédiée à disposition, laquelle permet aux membres des

organismes d'assistance au suicide de s'y rendre, sans que le personnel soignant ne doive physiquement les assister.

Merci du soutien.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

Cette proposition est emprunte d'humanité et d'un romantisme absolu! Mais vraiment! On ne parle pas des gens qui sont dans un hôpital de manière stationnaire et qui ont un domicile, on parle de personnes qui vivent dans un EMS, dont la chambre est leur lieu de vie avec la photo des petits-enfants, avec les souvenirs, à qui on va dire: «La salle pour le mouvoir c'est au fond à gauche».

Merci de refuser cette proposition.

Perroud Bruno, député, UDC

Ce qui est quand même incroyable, c'est qu'on a parlé de personnes qui ont fait un choix de vie. Ce choix de vie, à un moment donné, c'est porté pour une institution sanitaire et ça ne veut pas dire que lorsqu'ils arrivent dans un EMS, c'est leur lieu de domicile. On le voit bien maintenant avec la pandémie. Ils ne peuvent même plus inviter leurs enfants ou leurs petits-enfants leur chambre.

Donc, c'est quand même extraordinaire, pour faire venir quelqu'un pour une assistance au suicide, qu'on laisse entrer dans un EMS, mais pour les proches, actuellement, on ne leur laisse pas! Alors, je ne sais pas où elle est l'humanité à ce niveau-là. Et quelle est cette humanité dans ce débat dans ce Parlement? Est-ce qu'on veut vraiment défendre l'intérêt général ou se focaliser uniquement sur l'assistance au suicide? Quelle est notre rôle ici à l'intérieur de ce Parlement? Quel est le message qu'on donne aujourd'hui dans ce débat? Nous avons décidé de traiter uniquement des choses urgentes qui concernait l'avancement de l'État.

Nous sommes dans une période de pandémie et nous discutons des heures entières sur une loi qui a pour but de traiter la fin de vie mais par l'assistance au suicide. C'est vraiment petit...

Le président

Il n'y a pas d'autre demande de parole. Nous allons donc voter sur cet amendement

46.

Proposition 46/ Antrag 46

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 19 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 101 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission et refusé l'amendement 46.

L'amendement 47 est retiré. Amendements 48 et 49, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

48 Proposition du député Xavier Fellay.

49 Proposition du groupe UDC, par le député Cyrille Fauchère.

Par 12 non, 1 oui et 0 abstention, l'accompagnement au quotidien et habituel des résidents par le personnel soignant se distingue de la procédure de l'assistance au suicide. L'accompagnement, dans cette procédure, s'effectue par le médecin traitant et l'organisation d'aide au suicide.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Il s'agit là d'un point important. Le but de l'alinéa proposé par le Conseil d'État et validé par la commission est, semble-t-il, d'éviter que le médecin soit impliqué contre sa volonté. Or, comme il est rédigé, l'alinéa écarte de facto de son patient, un médecin traitant opposé au principe Exit ou plus réservé dans un cas concret et ce durant tout le processus. Lui interdire d'en discuter avec son patient serait assez particulier et il serait dommageable d'interdire aux médecins de participer au processus plutôt que de garantir sa totale liberté personnelle comme désiré de base.

En prime, cette volonté va en contradiction avec l'article 7 qui indique justement la façon dont le médecin traitant est intégré au processus. Cet amendement demande donc qu'on inscrive dans la loi le principe de liberté personnelle de manière précise et sans détour.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Cette distinction entre professionnels et non professionnels, à notre sens, est déplacée. En effet, il est dangereux de laisser la porte ouverte à une confusion entre ces niveaux, entre le niveau du personnel et des médecins répondants des institutions. Est-ce qu'ils sont oui ou non professionnels? On connaît la réponse mais, dans l'acte final, sont-ils là à titre professionnel ou non-professionnel? Cela porte à confusion.

Nous pensons que dans de telles procédures d'assistance au suicide, il est plus correct d'appliquer une séparation plus précise entre les 2 niveaux.

Merci de soutenir l'amendement.

Eggel Beat, député, PDCC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Je ne prends pas trop souvent la parole lorsque je vois que ça va.

Petite correction matérielle, je profite de cette prise de parole pour la faire à Bruno Perroud qui est bien entendu le bienvenu au PDC, mais juste préciser que les propositions de Xavier Fellay et Chantal Voeffray Barras ont été déposées à titre individuel, qu'elles représentent plusieurs députés de notre partie mais pas les groupes. Juste pour la clarté des discussions et les informations ont été transmises aux représentants de leurs groupes respectifs pour que les informations soient transmises à la commission. Voilà. Clarification faite.

Sur ces 2 amendements, l'idée est justement de clarifier la situation. L'idée de cet amendement, notamment si on prend le 49 qui veut biffer le «à titre professionnel», l'idée derrière cela, c'est justement de distinguer si une personne, une infirmière, un soignant ou je ne sais quel autre personne d'un EMS ou d'une institution a lié des liens d'amitié avec une personne qui souhaiterait mettre fin à ses jours par l'assistance au suicide, qu'elle puisse le faire à titre personnel. C'est très facile à distinguer, la personne doit simplement être en habits civils, en habits disons privés et avoir «timbrer» au travail pour ne plus être disons assimilée à sa fonction professionnelle.

Concernant l'amendement 48, c'est un petit peu la même philosophie, c'est vraiment de distinguer la procédure d'assistance au suicide, de l'accompagnement habituel, je dirai, au niveau des soins et de l'accompagnement au quotidien. Donc, ces 2 amendements, j'allais dire, ajoute au flou que les 2 amendements espère enlever. C'est vraiment, à mon avis, la proposition de la commission qui est la plus claire.

Merci pour votre attention.

Le président

Nous allons donc voter. Nous allons confronter les amendements 48 et 49 et puis, le gagnant sera opposé au refus de la commission.

Proposition 48 contre proposition 49/ Antrag 48 gegen Antrag 49

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 48/ Antrag 48: 88 voix / Stimmen

Proposition 49/ Antrag 49: 21 voix / Stimmen

(11 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez privilégié l'amendement 48. Nous allons maintenant voter la commission contre l'amendement 48.

Proposition admise par la commission contre proposition 48/ Antrag durch die Kommission genehmigt gegen Antrag 48

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition admise par la commission/ Antrag durch die Kommission genehmigt: 80 voix / Stimmen

Proposition 48/ Antrag 48: 36 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé l'amendement 48.

Amendements 50 et 51, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

50 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

51 Proposition du député Xavier Fellay.

Après discussion, la commission a accepté la proposition 51. En effet, par 7 oui, 4 non et 2 abstentions, effectivement, la commission souhaite qu'une ordonnance soit élaborée avec cette présente loi.

Perroud Bruno, député, UDC

Juste pour confirmer que je retire mon amendement.

Le président

L'amendement 50 est donc retiré. L'amendement 51 est accepté. Il n'y a pas de demande de parole.

Amendements 52 à 54, Monsieur le rapporteur, tout en sachant que le 54 est devenu caduc, donc on va dire amendement 52 et 53.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

52 Proposition du groupe CVPO, par le député Daniel Garbely.

53 Proposition du groupe SVPO, par le député Michael Graber.

La commission a refusé ces amendements par 10 non, 2 oui et 1 abstention. En effet, la commission privilégie le maintien des critères et les conditions pour l'accès à l'assistance au suicide au sein de cette loi.

Le président

Je me suis mal exprimé l'amendement 54 n'est pas devenu caduc. C'est monsieur Yannick Ruppen qui a d'ores et déjà annoncé son retrait. Donc nous traitons des 52 et 53. Je n'ai pas de demande de parole. Ces deux amendements sont donc refusés (*voir ci-après*).

Nous passons à l'amendement numéro 55, Monsieur le rapporteur.

Article 7

Propositions de modification 55 à 62

Abänderungsanträge 55 bis 62

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 7:

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

55 Proposition du député Xavier Fellay.

Par 12 non, 1 oui et 0 abstention, la commission a refusé cette proposition car elle souhaite maintenir la formulation du délai raisonnable, au risque justement qu'il n'y ait pas de délai.

Le président

Monsieur Daniel Garbely a appuyé très tardivement pour, j'imagine, défendre son amendement 52. Après peut-être quelques heures de traitement des amendements, on peut comprendre peut-être disons le fait d'avoir appuyé tardivement. Je vais vous laisser quand même défendre cet amendement 52.

Garbely Daniel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Entschuldigung, ich muss mich da verteidigen. Ich habe vorhin zu den Artikeln 5, 6 und 7 Stellung genommen. Das habe ich auch so gesagt.

Le président

C'était simplement retiré. Merci de cette précision.

Nous revenons à l'amendement 55, Monsieur le rapporteur a déjà expliqué les raisons du refus par la commission.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Il s'agit là d'une mise sous pression de la personne concernée, dont les doutes sont interprétés a priori comme une opposition.

Il ne revient pas à une loi digne de ce nom et votée par ce Parlement de sous-entendre, à charge, une attitude d'opposition. C'est un manque de respect pour les médecins qui font et qui feront leur travail.

En cas de besoin, l'ordonnance qu'on vient d'accepter, précisera le processus et les délais considérés comme «normaux».

Le président

Je n'ai pas de demande de parole à moins que Monsieur Garbely voulait intervenir également. Il y a un petit moment de flou artistique. Ça peut arriver.

(...)

Très bien, on va finir avec l'amendement 55. Nous allons voter sur l'amendement 55.
Proposition 55/ Antrag 55

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 34 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 85 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez décidé de suivre la commission et de refuser cet amendement 55. Monsieur Daniel Garbely, manifestement, nous ne nous sommes vraiment pas compris. Il me semblait qu'il avait dit qu'il avait retiré cet amendement 52, mais en fait, Monsieur Daniel Garbely, souhaitait finalement demander le vote. Est-ce que c'est exact? Monsieur Garbely, je vous prie de vous expliquer pour que l'on comprenne mieux.

Garbely Daniel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Ich habe vorhin, als ich gesprochen habe, zu 3 Artikeln Stellung genommen und gesagt, dass ich nur einmal spreche nur einmal. Ein Artikel war Artikel 6, also Antrag 52, und den habe ich nicht zurückgezogen.

Le président

Vous vous êtes exprimés sur, effectivement, plusieurs articles. Mais lors de votre première prise de parole, cela a été refusé, donc par transition, finalement, les autres articles sont également refusés.

Je vais passer la parole à Emmanuel Ammos qui va certainement avoir un avis sur la question.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Tout à fait, je ne comprends pas l'incohérence de Monsieur Garbely. À un moment donné, l'article précédent a été maintenu. Il n'a pas été retiré et ici, ce que vous proposez en maintenant le vote sur cet article, c'est de supprimer les conditions-cadres qui protègent tout abus, etc. au niveau de l'assistance au suicide. À un moment donné, je ne comprends pas très bien votre position alors que le principe d'assistance a été accepté et validé dans les articles précédents. Ici, maintenant, vous allez retirer les conditions-cadres qui permettent de protéger tout abus à ce niveau-là.

Je demande juste d'être cohérent et de retirer cet amendement.

La discussion à l'article 6 est close.

Le président

Monsieur Garbely ne réagit pas. Le but c'est aussi de ne pas perdre trop de temps là-dessus. Je vous propose que, si Monsieur Garbely ne retire pas, on vote sur cet amendement 52. Votons.

Proposition 52/ Antrag 52

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 28 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 93 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement 52.

Article 6, adopté avec la proposition 51 (admise par la commission) du député Xavier Fellay à l'alinéa 3.

(suite de la discussion à l'article 7)

Nous passons aux amendements 56 à 58, Monsieur le rapporteur, tout en sachant qu'il y aura un vote séparé.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

56 Proposition du groupe UDC, par le député Cyrille Fauchère.

La commission a refusé par 10 non, 2 oui et 1 abstention cet amendement. En effet, tout médecin diplômé en droit d'exercer devrait être compétent pour identifier un trouble psychique. De plus, le médecin traitant serait le plus à même de détecter des pressions dites «externes». S'il lui paraît évident que la demande est influencée par des troubles psychiques ou par des pressions externes, ne pas recourir à un psychiatre permettrait d'éviter une perte de temps.

Fauchère Cyrille, député, UDC

La version initiale du Conseil d'État précisait que les personnes faisant la demande d'une assistance au suicide devait être suivies par un psychiatre. Le groupe UDCVr souhaite simplement voir à nouveau formuler cette obligation dans la loi.

Merci de votre soutien.

Le président

Il n'y a plus de prise de parole. Nous allons donc d'abord voter pour le 56.

Proposition 56/ Antrag 56

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 37 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 78 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé l'amendement 56. Amendement 57, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

57 Proposition du député Egon Werlen.

Article 7 alinéa 4 ans, il faut rajouter, il peut solliciter l'avis d'un psychiatre ou psychothérapeutiques.

La commission a refusé cet amendement par 10 non, 2 oui et 1 abstention, car la responsabilité doit être donnée à un médecin et non à un thérapeute. Cela n'empêche pas de demander un avis à un psychologue par exemple, et l'avis d'un expert doit être celui d'un psychiatre.

Werlen Egon, Grossrat (Suppl.), CSPO

Ein Psychotherapeut ist ein Psychiater mit zusätzlicher Spezialausbildung oder ein Psychologe mit zusätzlicher Spezialausbildung. Beide, sowohl medizinische als psychologische Psychotherapeuten, diagnostizieren und behandeln typische Probleme und Krankheiten.

Es gibt keinen Grund, nur medizinischen Psychotherapeuten – was die meisten Psychiater sind – diese Aufgaben zu übergeben. Das können Psychotherapeuten – und wohlverstanden, das sind nicht Psychologen aus anderen Fachgebieten, das sind Spezialisten

genau für diese Fälle, die sollen diese Aufgaben auch übernehmen können. Auch im Hinblick, dass es weiterhin einen Mangel an Psychiatern gibt, ist es eine Unterstützung und nicht nur irgendetwas wegnehmen.

Die Kompetenz der Psychotherapeuten, sowohl medizinischer als psychologischer, ist vorhanden, und deshalb fordere ich, dass dieser Abänderungsantrag angenommen wird.

Danke.

Le président

Il n'y a pas d'autre demande de parole, nous allons donc voter pour cet amendement 57.

Proposition 57/ Antrag 57

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 30 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 87 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé l'amendement 57. Amendement 58, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

58 Proposition de la députée Chantal Voeffray Barras.

Par 10 non, 2 oui et 1 abstention, la commission a refusé cet amendement. En effet, si le patient souffre d'une maladie psychiatrique diagnostiquée et traitée, alors elle est déjà suivie par un psychiatre. Il n'est donc pas nécessaire de demander encore une expertise psychiatrique supplémentaire.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

C'est dommage. En fait, j'avais demandé la parole avant la lecture de l'amendement pour le retirer, vu les résultats des deux amendements précédents.

Merci.

Le président

Pour autant, vous maintenez le vote pour cet amendement? Non, d'accord, alors retiré. Très bien. Nous passons donc à l'amendement 59 qui a été retiré.

Nous passons aux amendements 60 à 62. Parmi ceux-ci, le 61 a été retiré. Étant donné qu'ils sont très liés aux amendements 52 à 54, il serait peut-être utile de se poser la question si vous les retirez ou pas. Est-ce que le SVPO souhaite les maintenir ou les retirer?

Je vais passer la parole à Monsieur le rapporteur – amendements 60 à 62.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

60 Proposition du groupe SVPO, par le député Xavier Fellay.

61 Proposition du député Xavier Fellay.

62 Proposition du groupe CVPO, par le député Daniel Garbely.

La commission a refusé ces amendements par 10 non et 3 oui, car en effet, la commission estime important de maintenir cet article 7 sur la vérification des conditions et privilégie le texte tel que proposé.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO
Die CVPO zieht ihren Antrag zurück.

La discussion est close.

Le président

Il reste donc l'amendement 60 qui n'a pas été retiré. Nous allons donc voter.
Proposition 60/ Antrag 60

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 12 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 103 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement 60.

Article 7, adopté.

Article 8

Propositions de modification 63 à 70

Abänderungsanträge 63 bis 70

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 8:

Les amendements 63 et 64 sont liés aux amendements 11 et 12 et donc devenus caducs.

Amendement 65, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

65 Proposition du groupe SVPO, par le député Michael Graber.

La commission a refusé cet amendement par 12 non et 1 oui, car elle estime important de maintenir cet alinéa¹ car en effet, les institutions doivent informer clairement les patients ou résidents sur cette thématique.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Cet amendement est donc refusé.

Nous passons à l'amendement 66 qui est accepté. Pas de demande de parole. L'amendement 67 également. Pas de demande de parole. Amendement 68, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

68 Proposition du groupe SVPO, par le député Michael Graber.

Par 11 non, 1 oui et 1 abstention, cette proposition a été refusée car cet amendement est lié à la suppression de tous les articles en lien avec l'assistance au suicide. Étant donné que ceux-ci ont été maintenus, la commission estime que cet alinéa est important pour cette présente loi.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole, cet amendement est donc refusé.

Nous passons à l'amendement 69, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

69 Proposition du groupe UDC, par le député Kevin Follonier.

Décision de la commission: refusé par 11 voix contre et 2 oui, car en effet, la commission refuse cette proposition. En effet, une loi peut interdire la publicité sur le territoire public ou visible du public, mais ne peut pas empêcher une relation commerciale entre des privés.

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC a déposé cet amendement afin d'éviter que de la publicité soit envoyée à titre personnel à chaque résident d'un établissement.

Le but de cette loi n'est pas de faire la promotion de l'euthanasie mais de donner la possibilité à des gens ayant toute leur pleine capacité de partir dans la dignité. Ils n'ont donc pas besoin de recevoir des réclames et peuvent s'informer par leurs propres moyens.

Merci de soutenir cet amendement.

La discussion est close.

Le président

Nous allons donc voter, comme il n'y a plus de demande de parole.

Proposition 69/ Antrag 69

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 91 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

L'amendement 70 est retiré.

Article 8, adopté avec les propositions 66 et 67 (admissibles par la commission) respectivement des députés Chantal Voeffray Barras et Xavier Fellay à l'alinéa 2.

Chapitre 3a (nouveau) et article 8a (nouveau)

Propositions de modification 71 à 74.1

Abänderungsanträge 71 bis 74.1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion au chapitre 3a (nouveau) et à l'article 8a (nouveau):

Amendements 71 et 72, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

71 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

72 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

Ces amendements ont été traités ensemble.

En effet, la commission a refusé par 12 non, 1 oui et 0 abstention. En effet, ces dispositions sont déjà incluses dans la loi sur la santé. Le financement est assuré par les DRG au niveau des soins palliatifs. De plus, à l'article 3bis alinéa 2, la présente loi prévoit un soutien de l'État en complément des assurances sociales.

Perroud Bruno, député, UDC

Effectivement une partie de cet amendement se retrouve dans la loi sur la santé mais seulement une partie. Or, quand on traite une nouvelle loi, on prévoit aussi les modalités de financement et c'est pour ça que nous proposons, à travers ces amendements, aussi d'élargir le débat sur les modes de financement. Actuellement, cela va se traiter bien sûr par un aspect LAMal (donc l'assurance de caisse maladie), par un aspect PIG (prestations d'intérêt général), mais il y a aussi des prestations qui sont faites hors ces deux cadres qui sont fixés par la LAMal et je pense entre autres aux soutiens de tout ce qui concernerait des prestations plus larges et spécifiques principalement dans les soins palliatifs. Dès lors, une des réflexions qu'on devrait se poser, bien que ce Parlement n'est pas très enclin à demander la participation communale pour certaines prestations. Mais vu l'importance de cette loi qui concerne tous les habitants, je dirai, résidents en tout cas des EMS et autres, qui concerne aussi la plupart des communes, il serait quand même aussi intéressant de réfléchir à un mode de financement soutenu par les communes pour ce type de prestations.

Merci de soutenir l'amendement et de pouvoir en discuter lors de la deuxième lecture.

Le président

Il n'y a pas de demande de parole.

Nous allons donc voter simultanément sur les amendements 71 et 72.

Propositions 71 et 72 / Anträge 71 und 72

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 22 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 101 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé ces deux amendements.

Nous passons à l'amendement 73, Monsieur le rapporteur.

Savioz Jean-Michel, député, PLR, rapporteur

73 Proposition de la députée Chantal Voeffray Barras.

Voici l'avant-dernier amendement. Alors, la commission a refusé cet amendement par 12 non, 1 oui et 0 abstention. En effet, car si des soupçons d'irrégularités ou des doutes surviennent par rapport à l'assistance au suicide, la personne doit s'adresser directement au Ministère public. De plus, une perte de temps importante va survenir pour convoquer la commission de surveillance ad hoc.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Excusez-moi de rallonger ces débats, mais je pense que ce n'est pas inutile. J'avoue avoir été surprise que la commission n'ait pas amené plus d'intérêt pour cette commission de surveillance. En fait, cet article a été tiré de la loi genevoise qui a été votée en 2018. Donc je

trouve surprenant. Je pense qu'il n'est pas inutile, dans une nouvelle loi qui traite de l'aide au suicide, de peut-être prévenir des différents abus qui pourraient survenir.

Je suis surprise que le canton ne fixe pas, comme dans la loi sur la santé, des commissions. Elles existent dans la loi sur la santé. Elles ont des tâches définies. Donc, pour moi, il est important de rajouter, dans cette loi, ce nouvel article traitant de la commission de surveillance, en matière d'assistance au suicide.

Merci.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

Je ne vais pas rallonger non plus éternellement ce débat. Juste préciser ici que nous avons une Ombudsman de la santé qui doit recueillir toutes les inquiétudes de la population d'un proche, d'un résident, quand il a l'impression qu'il y a maltraitance ou qu'il y a quoi que ce soit et qu'il serait bon, peut-être même, de donner du travail à cet Ombudsman de la santé.

Perroud Bruno, député, UDC

Notre groupe va soutenir cet amendement que nous trouvons très intéressant.

Il ne faut pas confondre les rôles de cette commission qui aurait un rôle de surveillance en matière d'assistance au suicide et le rôle de l'Ombudsman qui a un rôle de médiateur. Donc, ne mélangeons pas les bidons. Je pense que l'assistance au suicide n'est pas un acte anodin. Il est préférable d'avoir une commission qui ait un œil sur le mode de fonctionnement, d'assurer aussi l'égalité de traitement dans les procédures et on l'a vu à plusieurs reprises à travers les médias, que certains organismes d'assistance au suicide dépassaient largement leurs prérogatives qui ont d'ailleurs suscité des condamnations au niveau pénal.

Afin d'éviter ces problématiques, je pense que l'amendement numéro 73 a tout son sens dans ce projet de loi.

Merci pour votre attention.

Eggel Beat, député, PDCC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Juste quelques précisions aussi par rapport à la réflexion de la commission:

Tout d'abord, appeler ou faire appel à l'assistance au suicide vient d'un choix personnel.

Ensuite, nous estimons que ce n'est pas une commission qui doit dire si la personne, elle a raison ou pas de le faire. C'est elle qui fait son choix personnel. Deuxièmement, on vient de valider les articles 6 et 7 qui finalement fixent le «cadre de contrôle» des conditions pour avoir accès à cette assistance au suicide qui est fait par un médecin. Le médecin traitant, s'il est d'accord, ou un autre s'il décide de se récuser.

Et puis, alors c'est clair que c'est a posteriori, mais la mort par assistance au suicide étant considérée comme une mort non naturelle, il y a également une enquête de police qui est effectuée après. Donc, la commission a estimé que ces 3 niveaux (choix personnel, contrôle par un médecin et enquête à la suite de l'acte) étaient suffisants.

Merci donc de rejeter cet amendement.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

En fait, le but de cette commission n'est pas de valider une décision d'aide au suicide, ou de la décision personnelle d'une personne qui ferait recours à l'aide au suicide. Je lis simplement l'alinéa 8 de ce nouvel article où là on comprendra vraiment les buts de cette commission: «La commission peut être saisie par toute personne qui, connaissant l'existence

d'un projet d'assistance au suicide, aurait des raisons sérieuses de penser que la personne suicidante est sous influence ou incapable de discernement.»

Donc, effectivement, le Ministère public intervient, mais il intervient quand la mort est là, quand c'est terminé. Pour nous, la commission, c'est clairement la mettre en place pour prévenir divers abus ou bien des pressions pour s'assurer que certaines pressions ne sont pas effectuées sur des personnes.

Merci.

Le président

Nous allons voter sur cet amendement 73.

Proposition 73/ Antrag 73

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 37 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 85 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

L'amendement 74 a été accepté avec une nouvelle formulation: est-ce que quelqu'un s'y oppose?

Cipolla Alexandre, député, UDC

Je tiens à remercier la commission pour sa clairvoyance et avoir fait sienne ou sien plutôt mon amendement.

Je tiens simplement à rappeler ce que je voulais dans cet amendement. C'est simplement que l'on reprenne les sanctions et les procédures de la loi sur la santé.

Et puisque j'ai la parole, j'aimerais prendre le contre-pied en tant que juriste de mon collègue de tout à l'heure Monsieur Amoos, probable futur conseiller national et lui rappeler que c'est le propre de notre système juridique, qu'une loi fasse référence à d'autres lois et lorsqu'il sera conseiller national à Berne, j'espère qu'il se souviendra que souvent, l'inflation législative est issue de ses rangs, c'est-à-dire de la gauche en général. Alors qu'il se souvienne qu'effectivement, il faut éviter de légiférer dans les domaines où, forcément, on n'a pas besoin de le faire.

Je vous remercie de soutenir la proposition de la commission que je soutiendrai à titre personnel.

Merci.

Le président

Merci Monsieur Cipolla... Au lieu de dire que vous êtes simplement satisfait, vous avez suscité le débat.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Monsieur Cipolla, renvoyer à une loi, c'est une chose, répéter les articles dans différentes lois en est une autre. En tant que juriste, vous devriez peut-être faire la différence...

La discussion est close.

Le président

Maintenant, nous allons poursuivre.

Article 8a (nouveau), adopté avec la proposition 74.1 de la commission SAI (admise par la commission).

Nous sommes arrivés au terme des amendements.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Logean Grégory, député, UDC

Je propose peut-être que l'on fasse, vous avez invoqué un horaire précis tout à l'heure pour l'interruption de séance, je propose qu'elle ait lieu maintenant et de pouvoir reprendre ensuite le débat final de manière sereine et ça permettra à chaque personne de pouvoir débattre sereinement, sans quoi on aura un débat final peut-être un petit peu raccourci ou tronqué.

On vient de finir, on le voit, 71 amendements. Je pense qu'il faut se tenir à ce que vous aviez annoncé ce matin, Monsieur le président.

Le président

Monsieur le député, nous nous sommes arrangés avec notre fournisseur, notre traiteur du jour qui peut patienter jusqu'à 13 heures. Nous partons du principe que nous devrions réussir encore à faire le tour d'ici là pour réussir à atteindre et de toute façon, quoi qu'il en soit, jusqu'à 13 heures, j'ai la possibilité de pouvoir décider de poursuivre la séance.

Raison pour laquelle, nous continuons ce point à l'ordre du jour, en espérant que vous soyez les plus concis possible.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Der vorliegende Gesetzesentwurf ist das Resultat von zahlreichen Sitzungen und Besprechungen. Er sollte eine Basis bilden für die Begleitung von Menschen in der letzten Phase ihres Lebens, sei dies nun selbstbestimmt oder aufgrund von Krankheit, Unfall oder Alter. Es liegt die Motion im Raum, die wir damals hinterlegt haben – habe ich schon mehrmals erwähnt – zum Ausbau der Palliativmedizin. Was wir hier nun vorliegend haben, ist effektiv ein Gesetz über den assistierten Suizid und nicht mehr eine Begleitung bis ans Lebensende. Das findet die CSPO – und auch ich persönlich – eigentlich nicht gut.

Der Artikel 10 in der Bundesverfassung Recht auf Leben und persönliche Freiheit sagt: Es ist eine Freiheit, aber kein Recht, das heisst, es ist nicht strafbar, wenn dieser Wunsch, dieser individuelle, sehr persönliche Wunsch nach dem Lebensende da ist. Deshalb sind wir der Meinung, dass es hier falsch ist, dass wir einen Druck – ich bin nach wie vor der Meinung, es gibt einen Druck auf die Institutionen, einen gewissen Zwang, dass wir das hier durchsetzen wollen auf Biegen und Brechen, dass man hier eine einheitliche Lösung schafft für alle Institutionen, für die Heime, für die Sozialeinrichtungen. Das ist ein schlechtes Zeichen, zumal dass wir eigentlich nur 2 bis 3 Fälle haben bis dato in den Heimen, und die Verhältnismässigkeit steht hier im Raum gegenüber diesem Druck.

Wie gesagt, wir haben nichts gegen den individuellen Wunsch eines assistierten Suizids, aber wenn die Heime nicht mitmachen wollen, ist es eigentlich blödsinnig so ein Gesetz quasi unter Druck zu erstellen. Ich bin auch der Meinung, dass sich mit der Zeit das regeln wird. Die Gesellschaft wird sich ändern, die Institutionen vielleicht auch. Aber jetzt ist es zu früh, so einen Druck aufrechtzuerhalten und auszuüben. Das ist wirklich so mit der Brechstange. Und das stört uns.

Das Andere, was uns stört, ist wirklich dieses Thema mit der Vernehmlassung. Man basiert sich hier auf 2018. Da hatten wir das Gesundheitsgesetz auf dem Tisch. Dieses ist aber etwas anderes. Es ist etwas sehr Emotionales. Das haben wir heute mehrfach gehört. Es betrifft uns alle, die Begleitung bis ans Lebensende. Wie gesagt, der Wunsch nach Leben,

würdevoll bis ans Lebensende und nicht einfach einen Stopp quasi auf Termin. Das ist nur ein kleiner Teil davon. Und hier kommt es so rüber, dass das eigentlich der grosse Teil ist, und dass alles andere, dieses würdevolle Begleiten ist ein ganz kleiner Teil. Das stört uns auch.

Wir schlagen hier vor der zweiten Kommission, dass man wirklich vorgängig in dieser Wichtigkeit nochmals eine Vernehmlassung macht, und deshalb brauchen wir nicht das Reglement zu ändern. Es geht hier wirklich darum, es betrifft uns alle, sterben müssen wir alle, und das ist auch gut so. Wie gesagt, das Reglement muss nicht geändert werden. Es muss nur der Wille da sein, dass man alle Institutionen breit anhört und entsprechend eine Meinung hat.

Das Zweite ist eigentlich wirklich so einen «restart», den wir hier wünschen, weil das ist hier alles viel zu schnell gegangen, und man hat das Gefühl, man wollte das noch unbedingt in dieser Legislatur durchdrücken. Wie gesagt, es ist eigentlich auf schweizerischer Ebene bereits geregelt, wenn es wirklich nur um den assistierten Suizid hier gehen soll.

Der Wunsch ist nach wie vor da, dass man den Ausbau der Palliativmedizin nicht so stiefmütterlich behandelt, sondern wirklich erweitert im Zusammenhang mit dem Gesundheitsgesetz. Sie hatten das bereits bestätigt. Die Motion verlangte auch den Miteinbezug von Sterbehospizen, die Finanzierungsmöglichkeiten, auch wenn man Leute bis ans Lebensende begleitet, z. B. in den Altersheimen, das bringt auch immer Arbeit mit sich, Ressourcen, die man braucht, dass man diesen würdevollen Akt bis ans Ende mitbegleiten kann und darf.

In diesem Sinne ist die CSPO nicht glücklich. Sie wird das Gesetz, das hier auf dem Tisch ist, ablehnen und fordert wie gesagt die zweite Kommission auf, dieses vertiefter und wirklich breiter anzuschauen und nicht nur unter dem Aspekt des assistierten Suizids.

Danke.

Salzmann Pascal, Grossrat, SVPO

Irgendwie ist es im Naturell des Menschen, immer alles regeln zu wollen. Nicht einmal sterben darf man ohne Gesetz.

Ein solches Gesetz betreffend begleitende Sterbehilfe ist doch eigentlich gar nicht umsetzbar. Nehmen wir nur an: Bei welcher Krankheit und ab welchem Stadium der Krankheit hat die Person Anrecht auf Sterbehilfe? Wer entscheidet das? Wie will man den genauen Zustand der Psyche solcher Menschen beurteilen, dass sie noch selber zurechnungsfähig sind, einen solchen endgültigen Entscheid zu fällen?

Bei jedem Gesetz gibt es Schlupflöcher, jedes Gesetz hat seine Schwächen – das wissen wir hier alle. Seid ihr euch so sicher, dass hier ein Gesetz geschaffen wird, das nicht eine Möglichkeit gibt, dies zu missbrauchen oder zu umgehen? Dass Leute sich das Leben nehmen, für die das Gesetz eigentlich gar nicht vorgesehen ist?

Meine lieben Damen und Herren, wir lehnen uns hier auf einem alten dünnen Baum weit auf die Äste aus. Politik sollte durch die Gesellschaft gesteuert sein. Im Gegensatz sollten nicht die Politiker eine Gesellschaft formen. Wenn wir die geteilten Meinungen hier über die letzten 5 Jahre im Parlament, aber vor allem auch in der Öffentlichkeit verfolgen: Die Zeit ist nicht reif für ein solches Gesetz.

Unsere Fraktion wird daher gegen dieses Gesetz stimmen. Ich hoffe auch, dass die Befürworter dieses Gesetzes anlässlich dieser Debatten eingesehen haben, dass der Zeitpunkt noch nicht der richtige ist.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Dubuis Julien, député, PLR

Après avoir entendu de nombreuses propositions et interventions, on voit que les articles de cette loi auraient très bien pu figurer dans la loi sur la santé par cohérence de matière.

Au final, ce Parlement a décidé d'en faire une loi spécifique qui, pour le groupe PLR, atteint parfaitement la cible.

Les objectifs de cette loi sont:

- garantir la mise en œuvre du concept de soins palliatifs et son financement,
- garantir la liberté personnelle et l'égalité de traitement en matière d'assistance au suicide,
- protéger les personnes vulnérables en édictant des critères clairs.

De nombreux intervenants de ce jour ont parlé de potentielles pressions que cette loi pourrait engendrer sur les institutions. Mais personne n'a dit clairement quelles étaient ces pressions. Nos institutions, leurs dirigeants et leurs personnels doivent s'engager pour garantir un cadre de vie sécurisée et les soins nécessaires à chaque résident.

Pour notre groupe, la liberté individuelle doit primer sur la liberté des institutions qui n'ont pas le droit de décider à la place de leurs résidents.

De plus, le personnel soignant est protégé, car il ne peut pas participer à l'acte.

Pour notre groupe, je le disais déjà à l'entrée en matière, tout a été dit. Les positions sont figées et ce débat a démontré que lorsque l'on a plus d'arguments sur le fond, on s'attaque à la forme.

Qu'amènera une deuxième lecture, si ce n'est reprendre des dispositions de la loi sur la santé pour les intégrer dans cette loi? À nos yeux: rien, si ce n'est gagner encore du temps.

Afin de s'extirper d'un débat insoluble sur la question, il est pour nous nécessaire de soumettre rapidement cette loi au peuple afin que ce dernier puisse s'exprimer sur ce sujet de société.

Merci pour votre écoute.

Favre-Torelloz Muriel, députée, PDCB

Je tiens à m'exprimer en préambule, en rappelant quelques principes de démocratie:

La démocratie est un idéal universellement reconnu et un objectif fondé sur des valeurs communes à tous, indépendamment des différences culturelles, politiques, sociales et économiques. Elle est un droit fondamental qui doit être exercé dans des conditions de liberté, d'égalité, de transparence et de responsabilité dans le respect de la pluralité des opinions et dans l'intérêt commun.

Par cette introduction, je souhaite rappeler à certains détracteurs de la loi sur la teneur de leurs propos, ce qui fait le socle de notre mandat éthique de députés. Nous avons été élus démocratiquement pour représenter les intérêts des citoyens au plus près de nos convictions et je ne peux donc, à titre personnel, que dénoncer cette instrumentalisation.

J'en viens maintenant à la position du PDC du Bas qui sera brève, puisqu'elle n'a pas changé depuis le débat d'entrée en matière. Je me réjouis que tout au long du processus législatif de cette loi, les échanges de notre groupe aient été démocratiques, ouverts et transparents, sans pour autant trouver de consensus pour une position commune. Nous n'allons donc pas nous déterminer au nom du groupe, mais à titre individuel et en toute intégrité pour l'issue de cette loi.

Je terminerai en exprimant mes remerciements à Madame la conseillère d'État et ses services pour leur travail rigoureux qui aura permis la mise en œuvre de la loi sur la santé et les bases de réflexion pour la loi sur l'accompagnement en fin de vie. Je voudrais également remercier la commission qui a fourni un travail conséquent dans des conditions parfois difficiles pour permettre à ce Parlement de se prononcer en toute intégrité sur cette loi avant la fin de la législature.

Je vous remercie de votre attention.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

Au risque de me répéter par rapport à ce que j'ai dit lundi, je vous rappelle pour quelles raisons la majorité de notre groupe soutient cette loi sur l'accompagnement en fin de vie.

Il me paraît tout d'abord indispensable de réaffirmer que, pour nous, une personne en fin de vie est avant tout une personne vivante. Elle mérite une présence humaniste, attentive à ses besoins, à ses propres décisions, aux valeurs qui l'habitent, sans aucun jugement.

Nous soutenons ensuite la nécessité d'une égalité de traitement entre tous les patients et résidents des différents établissements sanitaires et sociaux pour un accès aux soins palliatifs ainsi que la possibilité du choix de l'assistance au suicide dans leur lieu de vie.

Nous soutenons enfin l'opportunité de respecter le patient, le professionnel de la santé et les soins palliatifs. En effet, cette loi, en délimitant le processus d'accompagnement de la personne qui fait le choix du suicide assisté, permet justement de définir des étapes, d'ancrer la nécessité de proposer l'alternative soins palliatifs, d'établir le dialogue et une relation de confiance et d'ailleurs, une réflexion qui pourrait être vue comme stimulante pour toutes ces institutions.

De plus, en donnant une ligne de conduite aux professionnels de la santé, cette loi protège le soignant que je suis. En effet, le soignant reste en tant que professionnel dans un processus d'accompagnement et, en aucun cas, ne participe activement au suicide assisté.

Au sein même de notre groupe, la question du suicide assisté est un thème qui touche aux valeurs de la personne, à ses croyances, à sa philosophie ou à son parcours professionnel. Débattre ou proposer des amendements ne changent rien au fond. Il est clair qu'un ou une député-e opposé-e par ses convictions profondes au suicide assisté ne veut pas entendre parler d'une telle disposition dans la loi. Notre assemblée débat pour la troisième fois sur cette thématique, les prises de position de chacune ou chacun, les miennes comme celles de Monsieur le député Perroud ne sont, vous en conviendrez, pas réellement des surprises.

Il est dès lors indispensable que ce sujet soit porté devant le peuple. Ainsi, le débat démocratique pourra avoir lieu et la décision tiendra compte, comme pour toute autre votation, de ce que la majorité du peuple décidera.

Le groupe des Verts soutient dans sa majorité le projet de loi sur l'accompagnement en fin de vie. Nous soutiendrons aussi son acceptation en une seule lecture car nous pensons qu'une énième lecture ne modifiera en rien les convictions plus personnelles. Mais nous nous accommoderons aussi d'une deuxième lecture dans l'espoir qu'un jour une loi sur la fin de vie apparaisse dans la législation valaisanne.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président

C'est avec vos considérations que nous terminons l'ordre du jour de cette matinée. Nous allons interrompre cet ordre du jour afin de pouvoir recommencer dans les plus brefs délais.

Nous faisons notre pause entre guillemets «sandwich» maintenant, et nous recommençons dans 30 minutes environ.

Merci de votre attention.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 11 février 2021.*)

La séance est levée à 12 h 55.

Séance du jeudi après-midi 11 février 2021

Présidence: Turin Olivier

Ouverture de la séance: 11.02.2021, 14:00 h

Ordre du jour

1. **Première lecture (suite):** Loi sur l'accompagnement en fin de vie
Erste Lesung (Fortsetzung): Gesetz über die Begleitung am Lebensende
2. **Première lecture:** Loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien
Erste Lesung: Gesetz über das Inkasso und die Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen
3. **Première lecture:** Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI
Erste Lesung: Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über Ergänzungsleistungen zur AHV/IV
Exécution: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Vollzug: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)
4. Postulat urgent Comm. SAI, par Julien Dubuis, PLR: Rapport Eichenberger sur les auditions: réaction de la Commission SAI (13.11.2018) **2.0254**
Dringliches Postulat Komm. GSI, durch Julien Dubuis, PLR: Bericht Eichenberger über die Anhörungen: Reaktion der Kommission GSI (13.11.2018) **2.0254**
Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)
Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)
5. POSTULAT PLR, par Dorian FARQUET: Les guichets de la police cantonale doivent se moderniser **2020.11.354**
POSTULAT PLR, par Dorian FARQUET: Die Schalter der Kantonspolizei müssen modernisiert werden **2020.11.354**
6. POSTULAT CVPO, par David VOLKEN, Franziska BINER, Guido WALKER et Aron PFAMMATTER: Gestion de l'eau en Valais **2020.11.369**
POSTULAT CVPO, durch David VOLKEN, Franziska BINER, Guido WALKER und Aron PFAMMATTER: Wassermanagement im Wallis **2020.11.369**
Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)
Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)
7. POSTULAT PLR, par Didier MORARD: Remplacement des logopédistes en cas d'absence prolongée **2020.11.348**
POSTULAT PLR, durch Didier MORARD: Stellvertretung von Logopädinnen und Logopäden bei längerer Abwesenheit **2020.11.348**
8. MOTION UDC, par François PELLOUCHOUD, Grégoire EMONET et Grégory LOGEAN: Pour que nos animaux de rentes puissent garder leur cloche **2020.11.352**
MOTION UDC, par François PELLOUCHOUD, Grégoire EMONET et Grégory LOGEAN: Nutztiere sollen ihre Glocken behalten dürfen **2020.11.352**
9. POSTULAT CSPO, par Egon WERLEN et Diego CLAUSEN: Succès du Campus Energypolis: bilan des investissements, des bénéfices et des pertes **2020.11.358**
POSTULAT CSPO, durch Egon WERLEN und Diego CLAUSEN: Der grosse Erfolg Campus Energypolis: eine Standortbestimmung zu Investitionen, Gewinn und Verlust **2020.11.358**

10. MOTION Blaise CARRON, AdG/LA, Marcel BAYARD, PDCC, et Marcel DELASOIE, PLR: Pour l'instauration d'un tribunal des baux en Valais **2020.11.364**
MOTION Blaise CARRON, AdG/LA, Marcel BAYARD, PDCC, et Marcel DELASOIE, PLR: Für die Einrichtung eines Mietgerichts im Wallis **2020.11.364**
11. MOTION David CRETENAND, PLR, Fanny DARBELLAY, PDCB, Nathalie CRETTON, Les Verts, et Grégory LOGEAN, UDC: Pour stopper les aberrations écologiques sur les marchés publics **2020.11.370**
MOTION David CRETENAND, PLR, Fanny DARBELLAY, PDCB, Nathalie CRETTON, Les Verts, und Grégory LOGEAN, UDC: Schluss mit den ökologischen Widersinnigkeiten im öffentlichen Beschaffungswesen **2020.11.370**

Urgences

Dringlichkeiten

Présidence

Präsidium

12. INTERPELLATION URGENTE Charlotte SALZMANN-BRIAND, CVPO: PME victimes d'une inégalité de traitement – une communication irréprochable est absolument nécessaire! **2021.02.004**
DRINGLICHE INTERPELLATION Charlotte SALZMANN-BRIAND, CVPO: Ungleichbehandlung von KMU – eine einwandfreie Kommunikation ist zwingend notwendig! **2021.02.004**
- Département de l'économie et de la formation (DEF)**
Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)
13. POSTULAT URGENT Diego CLAUSEN, CSPO, Beat EGGER, PDCC, Muriel FAVRE-TORELLOZ, PDCB, et Aron PFAMMATTER, CVPO: Rapide mise sur pied de tests massifs à grande échelle et sur une base volontaire **2021.02.001**
DRINGLICHES POSTULAT Diego CLAUSEN, CSPO, Beat EGGER, PDCC, Muriel FAVRE-TORELLOZ, PDCB, und Aron PFAMMATTER, CVPO: Rasche Umsetzung von einfachen, breitangelegten Massentests auf freiwilliger Basis **2021.02.001**
14. INTERPELLATION URGENTE Stève DELASOIE, PLR, Sébastien NENDAZ, AdG/LA, André RODUIT, PDCB, et Serge REY, UDC: Quelle formation pratique pour les apprentis(e)s touché(e)s par les fermetures COVID? **2021.02.003**
DRINGLICHE INTERPELLATION Stève DELASOIE, PLR, Sébastien NENDAZ, AdG/LA, André RODUIT, PDCB, und Serge REY, UDC: Praktische Ausbildung der von den Covid-Schliessungen betroffenen Lernenden **2021.02.003**
15. POSTULAT URGENT CVPO, par Nino BRUNNER, Rainer STUDER, Martin LÖTSCHER et Aron PFAMMATTER: Programme de soutien aux viticulteurs **2021.02.007**
DRINGLICHES POSTULAT CVPO, durch Nino BRUNNER, Rainer STUDER, Martin LÖTSCHER und Aron PFAMMATTER: Förderprogramm für Weinbauern **2021.02.007**
16. POSTULAT URGENT CVPO, par Mischa IMBODEN et Aron PFAMMATTER: Aides aux secteurs du voyage, de l'événementiel et des loisirs **2021.02.012**
DRINGLICHES POSTULAT CVPO, durch Mischa IMBODEN und Aron PFAMMATTER: Wirtschaftliche Unterstützung der Reise-, Veranstaltungs- und Freizeitbranche **2021.02.012**
17. POSTULAT URGENT Bernd KALBERMATTEN, CVPO, Franziska BINER, CVPO, Daniel GARBELY, CVPO, et Urs JUON, CVPO: Profiter de l'offre «take-away» en terrasse **2021.02.014**

- DRINGLICHES POSTULAT Bernd KALBERMATTEN, CVPO, Franziska BINER, CVPO, Daniel GARBELY, CVPO, und Urs JUON, CVPO: Take-away-Angebot auf den Terrassen nutzen **2021.02.014**
18. POSTULAT URGENT CVPO, par Aron PFAMMATTER et Mischa IMBODEN: Soutien aux locataires et aux bailleurs de locaux commerciaux **2021.02.023**
DRINGLICHES POSTULAT CVPO, durch Aron PFAMMATTER und Mischa IMBODEN: Unterstützung von Mietern und Vermietern von Geschäftslokalen **2021.02.023**
19. INTERPELLATION URGENTE PDCC, par Bruno CLIVAZ: Port du masque de protection COVID à l'école primaire **2021.02.025**
DRINGLICHE INTERPELLATION PDCC, durch Bruno CLIVAZ: Maskenpflicht in der Primarschule **2021.02.025**
20. INTERPELLATION URGENTE PDCC, par Bruno CLIVAZ: Ecole Copperfield Verbier dans l'illégalité: quelles sont les responsabilités? Qui doit agir? **2021.02.026**
DRINGLICHE INTERPELLATION PDCC, durch Bruno CLIVAZ: Illegale Eröffnung der Copperfield Schule in Verbier: Wer trägt die Verantwortung? Wer muss handeln? **2021.02.026**
21. POSTULAT URGENT AdG/LA, par Sébastien NENDAZ et Patricia CONSTANTIN: Chômeuses, chômeurs: dommages collatéraux de la COVID? **2021.02.029**
DRINGLICHES POSTULAT AdG/LA, durch Sébastien NENDAZ und Patricia CONSTANTIN: Covid-Kollateralschäden im Arbeitslosenbereich? **2021.02.029**
22. INTERPELLATION URGENTE Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Reinhold SCHNYDER, Barbara EYER JAGGY et Marc KALBERMATTER, AdG/LA: Coronavirus: nous ne sommes pas près d'en voir la fin **2021.02.031**
DRINGLICHE INTERPELLATION Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Reinhold SCHNYDER, Barbara EYER JAGGY und Marc KALBERMATTER, AdG/LA: Corona lässt uns noch länger nicht los **2021.02.031**
23. INTERPELLATION URGENTE PDCC, par Maxime MOIX et Raphaël FOURNIER: Quid de la situation dans les écoles? **2021.02.042**
DRINGLICHE INTERPELLATION PDCC, durch Maxime MOIX und Raphaël FOURNIER: Wie sieht die Lage in den Schulen aus? **2021.02.042**
24. MOTION URGENTE Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Christine SEIPELT WEBER, AdG/LA, et Emmanuel AMOOS, AdG/LA: Mesures Covid-19 pour les entreprises indirectement impactées: mise en place rapide d'aides cantonales pour les cas de rigueur **2021.02.056**
DRINGLICHE MOTION Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Christine SEIPELT WEBER, AdG/LA, und Emmanuel AMOOS, AdG/LA: COVID-19-Massnahme für indirekt betroffene Unternehmen: Rasches Einführen von kantonalen Härtefall-Hilfen **2021.02.056**
25. MOTION URGENTE Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Christine SEIPELT-WEBER, AdG/LA, et Laetitia HEINZMANN-BELLWALD, AdG/LA: Mesures COVID-19 à l'intention des chômeurs: prolongation de la durée d'indemnisation par le canton **2021.02.059**
DRINGLICHE MOTION Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Christine SEIPELT-WEBER, AdG/LA, und Laetitia HEINZMANN-BELLWALD, AdG/LA: COVID-19-Massnahme für Arbeitslose: Verlängerung der Bezugsdauer durch den Kanton **2021.02.059**
26. INTERPELLATION URGENTE UDC, par Alexandre CIPOLLA et Pierre CONTAT: De nouvelles directives du Conseil d'Etat totalement inappropriées **2021.02.071**
DRINGLICHE INTERPELLATION UDC, durch Alexandre CIPOLLA und Pierre CONTAT: Neue, völlig unangemessene Weisungen des Staatsrats **2021.02.071**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

27. INTERPELLATION URGENTE CSPO, par Alexander ALLENBACH: Que se passe-t-il au sein du Ministère public? **2021.02.030**
DRINGLICHE INTERPELLATION CSPO, durch Alexander ALLENBACH: Wie steht es um die Staatsanwaltschaft? **2021.02.030**
28. INTERPELLATION URGENTE AdG/LA, par Barbara EYER JAGGY, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Reinhold SCHNYDER et Marc KALBERMATTER: Procureurs valaisans sur un siège éjectable – la réputation de la justice pénale valaisanne en prend à nouveau un coup! **2021.02.038**
DRINGLICHE INTERPELLATION AdG/LA, durch Barbara EYER JAGGY, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Reinhold SCHNYDER und Marc KALBERMATTER: Walliser Staatsanwältinnen auf der Abschlusliste – der Ruf der Walliser Strafjustiz leidet weiter! **2021.02.038**
29. INTERPELLATION URGENTE Christine SEIPELT WEBER, AdG/LA, Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Laetitia HEINZMANN BELLWALD, AdG/LA, et Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA: Autorisations de séjour et procédure de naturalisation des migrant-e-s en cas de perte d'emploi et de recours à l'aide sociale dus à la pandémie **2021.02.044**
DRINGLICHE INTERPELLATION Christine SEIPELT WEBER, AdG/LA, Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Laetitia HEINZMANN BELLWALD, AdG/LA, und Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA: Aufenthaltsbewilligung und Einbürgerungsverfahren von Migrantinnen und Migranten bei pandemiebedingtem Arbeitsplatzverlust und Sozialhilfebezug **2021.02.044**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

30. POSTULAT URGENT Blaise MELLY, UDC, Emmanuel REVAZ, Les Verts, David CRETENAND, PLR, et Florian ALTER, AdG/LA: Ne changeons pas la structure du DMTE deux mois avant la fin de la législature **2021.02.050**
DRINGLICHES POSTULAT Blaise MELLY, UDC, Emmanuel REVAZ, Les Verts, David CRETENAND, PLR, und Florian ALTER, AdG/LA: Keine strukturellen Anpassungen im DMRU nur zwei Monate vor Ende der Legislaturperiode **2021.02.050**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

31. INTERPELLATION URGENTE PLR, par Sonia TAUSS-CORNUT: Vaccinations COVID-19: Le Valais actif ou réactif? **2021.02.005**
DRINGLICHE INTERPELLATION PLR, durch Sonia TAUSS-CORNUT: Covid-19-Impfung: aktives oder reaktives Wallis? **2021.02.005**
32. INTERPELLATION URGENTE Barbara LANTHEMANN, AdG/LA: Vaccination par les médecins de premiers recours – comment améliorer la communication? **2021.02.035**
DRINGLICHE INTERPELLATION Barbara LANTHEMANN, AdG/LA: Impfung durch Hausärztinnen und -ärzte: Wie kann die Kommunikation verbessert werden? **2021.02.035**
33. POSTULAT URGENT PDCB, par Laurent REY: Pandémie à Sars-CoV-2: Il devient urgent de protéger notre personnel soignant en lui permettant de se vacciner **2021.02.024**
DRINGLICHES POSTULAT PDCB, durch Laurent REY: SARS-CoV-2-Pandemie: Dringender Schutz unseres Gesundheitspersonals durch Impfung **2021.02.024**

34. POSTULAT URGENT Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN AdG/LA, Christine SEIPELT-WEBER, AdG/LA, et Martine TRISTAN, PLR: Covid-19: vaccination rapide du personnel soignant et encadrant, du corps médical et des thérapeutes **2021.02.054**
 DRINGLICHES POSTULAT Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN AdG/LA, Christine SEIPELT-WEBER, AdG/LA, und Martine TRISTAN, PLR: COVID-19: Rasche Impfung des Pflege- und Betreuungspersonal, der Ärzteschaft und der Therapeuten **2021.02.054**
35. INTERPELLATION URGENTE PLR, par David CRETENAND: La «maîtrise» de l'épidémie dépend de données claires et précises **2021.02.015**
 DRINGLICHE INTERPELLATION PLR, durch David CRETENAND: Die Bewältigung der Pandemie hängt von klaren und genauen Daten ab **2021.02.015**
36. INTERPELLATION URGENTE PDCC, par Claire-Lise BONVIN: Impacte de la pandémie sur la santé morale des Valaisan.ne.s 2021.02.033
 DRINGLICHE INTERPELLATION PDCC, durch Claire-Lise BONVIN: Folgen der Pandemie für die psychische Gesundheit der Walliserinnen und Walliser 2021.02.033
37. INTERPELLATION URGENTE PDCC, par Maxime MOIX et Raphaël FOURNIER: Vaccination: lettres de menace, que pense le département? **2021.02.043**
 DRINGLICHE INTERPELLATION PDCC, durch Maxime MOIX und Raphaël FOURNIER: Drohbriefe von Impfgegnern: Wie reagiert das Departement? **2021.02.043**
38. POSTULAT URGENT CSPO, par Diego CLAUSEN et Martin KALBERMATTER: Compenser les pertes financières des institutions de santé **2021.02.067**
 DRINGLICHES POSTULAT CSPO, durch Diego CLAUSEN und Martin KALBERMATTER: Kompensierung der finanziellen Verluste der Gesundheitsinstitutionen **2021.02.067**
39. INTERPELLATION URGENTE Martin GIACHINO, SVPO: Un appel à la hotline qui reste sans réponse et des médecins qui appliquent des directives différentes **2021.02.069**
 DRINGLICHE INTERPELLATION Martin GIACHINO, SVPO: Hotline-Anruf bleibt unbeantwortet und Ärzte wenden verschiedene Richtlinien an **2021.02.069**
Département des finances et de l'énergie (DFE)
Departement für Finanzen und Energie (DFE)
40. POSTULAT URGENT CVPO, par Mischa IMBODEN et Aron PFAMMATTER: Montant affecté en 2021 à l'économie valaisanne **2021.02.010**
 DRINGLICHES POSTULAT CVPO, durch Mischa IMBODEN und Aron PFAMMATTER: Zweckgebundener Betrag 2021 für die Walliser Wirtschaft **2021.02.010**
41. POSTULAT URGENT PDCB, par Xavier MARIETAN: Diminuer le taux d'intérêt-moratoire des factures dues au canton **2021.02.017**
 DRINGLICHES POSTULAT PDCB, durch Xavier MARIETAN: Senkung des Verzugszinssatzes auf Rechnungen des Kantons **2021.02.017**
42. POSTULAT URGENT UDC, par Mathias DELALOYE: Suppression des intérêts en faveur de l'Etat en 2021 **2021.02.057**
 DRINGLICHES POSTULAT UDC, durch Mathias DELALOYE: Aufhebung der Zinsen zugunsten des Staates im Jahr 2021 **2021.02.057**
43. POSTULAT URGENT PDCB, par Xavier MARIETAN: Augmentation du délai de paiement pour les rappels **2021.02.018**
 DRINGLICHES POSTULAT PDCB, durch Xavier MARIETAN: Fristverlängerung vor dem Versand von Mahnungen **2021.02.018**

Grand Conseil

Grosser Rat

44. RESOLUTION URGENTE CVPO, par Aron PFAMMATTER et Mischa IMBODEN: Réduction du taux de TVA pour les restaurants **2021.02.028**
DRINGLICHE RESOLUTION CVPO, durch Aron PFAMMATTER und Mischa IMBODEN: Reduktion des MWST-Satzes für Restaurants **2021.02.028**
45. RESOLUTION URGENTE Les Verts, par Mathieu CLERC, Céline DESSIMOZ, Emmanuel REVAZ et Nathalie CRETTON: Le Conseil de la Magistrature doit se saisir du dossier **2021.02.051**
DRINGLICHE RESOLUTION Les Verts, durch Mathieu CLERC, Céline DESSIMOZ, Emmanuel REVAZ und Nathalie CRETTON: Der Justizrat muss sich mit dem Dossier befassen **2021.02.051**
46. RESOLUTION URGENTE UDC, par Eric JACQUOD, François PELLOUCHOUD, Cyrille FAUCHERE et Grégory LOGEAN: Touche pas à mon papa! **2021.02.052**
DRINGLICHE RESOLUTION UDC, durch Eric JACQUOD, François PELLOUCHOUD, Cyrille FAUCHERE und Grégory LOGEAN: Finger weg von meinem Papa! **2021.02.052**

Le président

Nous allons poursuivre notre ordre du jour.

1. **Première lecture (suite):** Loi sur l'accompagnement en fin de vie
Erste Lesung (Fortsetzung): Gesetz über die Begleitung am Lebensende

Débat final (suite):

Le président

Le point numéro 2 est la suite et la fin du point numéro 2 de la matinée: loi sur l'accompagnement en fin de vie. Je prierai les orateurs qui souhaitaient s'exprimer lors du débat final d'appuyer à nouveau afin de prendre la parole.

Garbely Daniel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Ich werde hier nicht auf die Details eingehen. Meine Oberwalliser Vorredner haben vieles schon gesagt.

Betreffend begleiteten Suizid ist vieles auf nationaler Ebene bereits geregelt. Da haben wir auch nichts dagegen. Mit diesem Gesetz regeln wir aber faktisch nur, dass jeder in jedem öffentlichen Institut Suizid machen darf.

Mittlerweile befassen wir uns schon zum dritten Mal mit einem Gesetz, welches die Möglichkeit der Beihilfe zum Suizid in öffentlichen Institutionen thematisiert. Dreimal hat sich eine Kommission – zweimal beim Gesundheitsgesetz und jetzt einmal beim Gesetz über die Begleitung am Lebensende – damit befasst. Für uns unrühmlicher Höhepunkt war, als wir bei der zweiten Lesung des Gesundheitsgesetzes den Artikel 18 gestrichen haben, um dann einige Stunden später zu beschliessen, diesen Artikel mit einer Motion im Gesetz über die Begleitung am Lebensende zu integrieren. Die CVPO war damals dagegen. Jetzt, nicht mal ein Jahr später, hat sich nicht viel verändert. Die Meinungen und Fronten sind immer noch die gleichen, auch ausserhalb des Parlaments. Zudem war die Kommission bei der ersten Lesung zum Gesundheitsgesetz und die Kommission beim Gesetz über die Begleitung am Lebensende beinahe identisch. Wir haben jetzt Artikel 18 aus dem Gesundheitsgesetz mit ein

wenig Palliativ Care neu unter dem Namen «Gesetz über die Begleitung am Lebensende» erstellt.

Wir hätten es begrüsst, wenn man den betroffenen Institutionen etwas mehr Zeit gegeben hätte und sich allenfalls das neue Parlament mit dem Thema befasst hätte. Insbesondere der Druck auf die Oberwalliser Altersheime wird sehr gross sein.

Trotzdem danken wir der Kommission und den zuständigen Dienststellen für die geleistete Arbeit.

Wir werden das neue Gesetz über die Begleitung am Lebensende jedoch nicht unterstützen und ablehnen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Schafeitel Fabien, député, PDCC

Nous n'en serions pas là, chères et chers collègues, nous n'en serions pas là si un jour, dans une institution ou l'autre de notre canton, une personne ou l'autre, n'avait pas placé son échelle de valeurs en dessus de celle d'un résident ayant fait son cheminement, ayant fait son choix.

Nous n'en serions pas là si la situation s'était normalisée au sein des institutions et qu'aucune entrave n'avait été posée. Mais non, il a fallu persévérer, aller au bout du raisonnement et faire fi d'une décision souveraine et intime d'un individu au sujet de son bien le plus précieux.

Eh bien!, soit. Voilà, la loi sur l'accompagnement en fin de vie qui fait suite à la loi sur la santé et à l'ensemble des débats à ce sujet. Elle est certes courte, concise, elle permet cependant d'intégrer l'importance des soins palliatifs et la mise en application du concept cantonal appelé et réclamé par le milieu concerné.

Si les lois se devaient d'être parfaites, nous connaîtrions un monde sans juriste. Elle ne l'est sans doute pas. Les articles 5 et suivants ne sont pas un blanc-seing au suicide dans les EMS et ne le seront jamais. Les articles sont un rappel à l'ordre de certaines personnes plaçant leur échelle de valeurs en dessus de celle d'autrui.

Nous sommes divisés, il est vrai. Nous sommes divisés, il est vrai. En traitant le sujet de manière politique ou en tant que sujet de société, notre avis ne peut être que différent.

Si des membres de notre groupe traitent le sujet sous l'angle politique, la défense de la liberté individuelle fera faux. Si nous la traitons en tant que sujet de société, nous sommes obligés de nous positionner sur notre rapport à la mort et au suicide assisté. Chacun d'entre nous votera en son âme et conscience et restera après son vote démocrate-chrétien.

Il est clair qu'à l'issue de ces débats, nous avons montré que nous ne sommes pas capables de décider et lorsque le législateur peine à trouver une solution, il se retourne vers l'instance suprême de décision qu'est le peuple. C'est donc humblement que nous demanderons au peuple de trancher à ce sujet. Puisse le débat populaire être plus serein que celui de notre Noble assemblée.

Merci de votre attention.

Perroud Bruno, député, UDC

Sans surprise, l'UDC du Valais romand refusera ce projet de loi qui nous est soumis maintenant.

Nous avons dénoncé d'abord le moment choisi pour discuter de ce thème, en pleine pandémie. Là où les homes sont actuellement fermés, nous voulons laisser rentrer des organismes d'assistance au suicide. Je pense que cette thématique n'est pas dans les priorités actuelles.

Nous avons aussi dénoncé la manière dont le processus législatif s'était déroulé. Nous constatons toujours une égalité de traitement par rapport à d'autres lois puisque la loi

sur les rapports entre le Conseil d'État et le Grand Conseil n'a pas été respectée dans son article 94 qui demande d'avoir une obligation de consultation générale.

Nous sommes aussi déçus par le respect de la motion qui a été déposée au sein du PDC par rapport au développement de cette loi qui demandait la même chose: une consultation générale, sans avoir une commission extra-parlementaire selon la réponse du Conseil d'État.

Enfin, nous trouvons aussi déplorable que la discrimination envers les institutions sociales ait été apportée en incluant, de la part du Conseil d'État, la notion de «social» dans cette loi qui élargit actuellement la notion d'assistance au suicide auprès des personnes en situation de handicap et principalement auprès des institutions où les résidents ont des troubles psychiques et ça, sans consultation avec tous ces partenaires concernés.

Nous regrettons aussi que cette loi traite principalement de l'assistance au suicide et qu'il n'est pas fait référence à tous les travaux parlementaires qui se sont déroulés au niveau du Conseil fédéral, au rapport qui en découle.

Nous regrettons aussi que nous n'entendons pas les organismes qui ont été sollicités pour venir devant la commission de la santé qui nous demandait d'être pondérés par rapport à la thématique, d'éviter de légiférer, de ne pas ouvrir des conflits au sein des institutions, au sein des professionnels et de ne pas mettre en porte-à-faux les institutions sanitaires.

Nous regrettons également aussi que l'appel des associations et des citoyens, qui œuvrent dans un collectif de soin, n'a pas été entendu pour qu'on renvoie cette loi au niveau du Conseil d'État.

Nous regrettons également le fait que des aspects d'organisation, en fixant le rôle de l'État, en fixant aussi l'état d'esprit de la loi à travers cette vision du droit à la vie – droit à la vie qui est inscrit dans la Constitution fédérale, n'aient pas été pris en considération.

Nous constatons aussi qu'à travers cette loi, on a l'impression que ce canton souhaite, en quelque part, devenir un canton soi-disant progressiste pour favoriser l'éclosion justement de l'assistance au suicide, qui n'est que le premier pas vers une forme d'euthanasie. Quand on sait que le président d'Exit est un... Comment dire? Un zéléteur, à travers ses engagements au niveau européen, pour favoriser cette éclosion comme ça se passe actuellement du côté de la Hollande.

Par rapport à tous ces éléments, bien sûr, le groupe UDC va refuser cette loi.

Nous remercions tout le personnel soignant qui œuvre tous les jours au pied des patients, des présidents. Nous les avons entendu. Nous avons essayé de porter leur soucis, au nom des associations qui les ont représentés. Nous n'avons pas été vraiment soutenus au sein du Parlement. J'en suis déçu, mais j'espère que la deuxième lecture pourra modifier certaines choses.

Malgré les nombreuses différences que j'ai eues au sein de la commission SAI, je remercie les représentants et les membres de cette commission avec qui avons eu d'intenses débats, comme vous pouvez l'imaginer, mais ça s'est fait chaque fois dans le respect des opinions et puis, nous avons bien pu échanger.

Merci à tous.

Le groupe UDC refusera cette loi et je vous remercie pour votre attention.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

J'ai entendu ici dire que le droit fédéral règle toute la problématique, ce qui signifie qu'au fond, on pourrait exiger d'une personne à qui l'on refuse la liberté d'exercer son droit de faire appel à l'assistance au suicide de faire un procès à l'institution qui la lui refuse. C'est une drôle de vision des choses pour une personne qui est en fin de vie et qui souhaite effectivement quitter ce monde dans des conditions dignes.

J'ai aussi entendu que le moment choisi était quand même un petit peu étrange par rapport à la pandémie. Je rappelle tout de même que nous avons commencé à débattre de ce

sujet en 2018 et qu'il n'y avait alors pas de pandémie du Covid et qu'effectivement, les aléas de tous ces débats, le refus d'inscrire l'article 18a dans la loi sur la santé, finalement de déposer une motion pour arriver à cette nouvelle loi qui est le fruit de cette motion, fait qu'aujourd'hui nous nous trouvons effectivement dans une période un tout petit peu étrange en pleine pandémie. Mais ne mélangeons pas les choses parce que ce n'est pas de ça dont il s'agit.

La loi sur la santé est une loi complète, que le Parlement a largement plébiscité, qui a été largement discutée en 2 lectures et qui évoque notamment les soins palliatifs et, rappelons-le, les soins palliatifs ne concernent pas uniquement la fin de vie. Les soins palliatifs sont un concept qui s'étend bien au-delà du concept de la fin de vie. C'est dans cette loi-là. Si nous voulons améliorer quelque chose, compléter quelque chose, apporter des modifications, il existe des outils législatifs pour ça. Il existe des motions et rien n'empêche que ce soit dans cette salle ou le futur Parlement, de déposer des motions s'il semblerait qu'on pourrait compléter les choses, préciser les choses à ce niveau-là.

Le droit, je ne vais pas répéter ce qu'on a déjà dit mille fois mais je m'accroche à cette valeur-là, à cette liberté fondamentale qui est celle d'exercer un droit. Et je m'étonne un petit peu d'entendre certaines personnes, certains partis qui d'habitude brandissent l'étendard de la liberté individuelle, aujourd'hui, s'opposer à cette liberté individuelle. Ce que nous devons faire et je le répète encore une fois, nous, en tant que législateurs, nous devons garantir le droit à cette liberté. C'est notre devoir!

Et si nous ne pouvons pas le faire parce que nous n'arrivons pas à prendre cette décision, parce que c'est vrai que c'est un sujet hautement émotionnel et que finalement, ce n'est pas tellement une question de parti, mais c'est une question de cœur, de priorité, de curseur, comme je l'ai dit ce matin. Eh bien! Laissons la population choisir puisque, dans cette loi, nous avons proposé un référendum. Donnons la parole à la population qui s'est déjà prononcée au travers d'un sondage. Donnons la parole à la population; quelle meilleure consultation finalement que celle-ci, comme on l'a déjà dit ici aussi?

L'AdG/LA acceptera cette loi bien entendu et la soutiendra, de préférence dans une première lecture parce que je ne crois absolument pas qu'une seconde lecture amène quoi que ce soit de nouveau, amène quoi que ce soit de plus puisque nous avons décidé de légiférer aujourd'hui sur l'accompagnement en fin de vie et non pas sur un concept global de soins palliatifs, de structures, de mesures de contrôle, de commissions qui surveilleraient tout ça. Donc, nous allons soutenir une seule lecture parce que nous voulons être conséquents et conséquentes à ce que nous avons défendu depuis le départ, depuis que nous traitons de ce sujet.

Nous vous remercions évidemment d'apporter un soutien à cette loi parce que cette loi répond à une responsabilité qui est la nôtre.

Merci de votre écoute.

La discussion est close.

Eggel Beat, député, PDCC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Arrivés au terme des débats concernant cette loi sur l'accompagnement en fin de vie, la commission est satisfaite du résultat. Je ne reviendrai pas en détail sur les débats et avis des différents groupes.

L'esprit de la loi qui était instaurée, disons, par la commission et partagé par une partie de ce Parlement est maintenu et permet, d'une part, de renforcer les soins palliatifs et de mettre en place son concept tant attendu avec un soutien et un engagement concret de l'État. Elle instaure également une obligation pour les institutions de mettre en place un concept dans ce domaine. Cette loi est donc une réelle opportunité de développement des soins palliatifs.

D'autre part, la loi garantirait la liberté individuelle ainsi que l'égalité de traitement pour tout citoyen dans nos institutions avec mandat public pour ce qui concerne l'accès à l'assistance au suicide.

Pour cette partie concernant l'assistance au suicide, le cadre qui est donné permet aussi de clarifier les modalités d'accompagnement en fin de vie dans les institutions avec mandat public, tout en protégeant au mieux les personnes.

Après de longs débats souvent passionnés, ce projet doit permettre d'avancer sur cette thématique. De plus, la proposition de soumettre cette loi à la population est clairement la meilleure manière de clore cette thématique de manière démocratique. Au vu des différents débats dans ce Parlement, nous estimons cohérent et sensé de soumettre cette question à la population, ce qui permettra à tout un chacun de s'exprimer et à ceux qui se sont sentis oubliés lors de ces débats, de se prononcer publiquement.

Je vous invite donc, au nom de la commission, à accepter cette loi.

Merci pour votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich habe das in den 12 Jahren noch nie erlebt, dass es bei einem Gesetz mit 8 Artikeln 74 Abänderungsanträge gab!

Es war sehr intensiv. Ich äussere mich nicht zu den aufgeworfenen Fragen oder zu den einzelnen Artikeln. Ich kann nur sagen, ich möchte danken. Ich möchte vor allem der thematischen Kommission danken für die intensive Arbeit, die sie geleistet hat seit Beginn dieser Debatte für die Lesung, und ich denke, dank der Kommission, dank der Arbeit, dank ihnen allen, ist es allen klar, um was es geht, ob man dieses Gesetz nun will oder nicht.

Ich denke, es ist auch gut, was auch immer Sie beschliessen werden, dass das Gesetz denn Bürgerinnen und Bürgern vorgelegt wird. Es ist wirklich eine gesellschaftliche Frage, und ich finde es wichtig, dass bei dieser Abstimmung dann des Langen und Breiten und in alle Richtungen diskutiert werden kann und das im vollen Bewusstsein, wie es jetzt hier ist im Parlament, die Bürgerinnen und Bürger dem Gesetz zustimmen oder es ablehnen können.

Ich danke herzlich der Kommission und dem Präsidenten.

Le président

Nous allons donc voter. Nous passons au **vote final**:

La loi sur l'accompagnement en fin de vie est adoptée par 71 voix contre 50 et 1 abstention en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Eggel Beat, député, PDCC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Merci à ce Parlement pour l'acceptation de cette loi qui permet d'avancer sur la thématique de l'accompagnement de fin de vie.

Pour conclure sur ce sujet, je tiens à remercier Madame la conseillère d'État Esther Waeber-Kalbermatten, le Service de la santé publique par son chef de service Victor Fournier et Maître Jean-François Dumoulin pour leur accompagnement et leur aide tout au long du processus. Merci également à Diane Porcellana du Service parlementaire pour son soutien administratif et bien entendu à mes collègues de la commission, en particulier notre rapporteur Jean-Michel Savioz.

La commission a débattu de l'opportunité de proposer une lecture unique comme cela a déjà été évoqué par différents groupes et a finalement décidé, par 10 voix contre 3, de vous le proposer, même s'il était prévisible que ce vote soit serré ou que l'acceptation soit serrée. Et malgré les débats passionnés et les nombreux amendements, cette proposition est faite pour 2 raisons principales:

- Tout d'abord, nous avons pu voir que les éléments principaux liés à l'assistance au suicide n'ont que très très peu évolué durant les 3 débats successifs dans ce Plénum, lors des 2 lectures de la loi sur la santé, puis cette semaine.

- Ensuite, la loi acceptée tout à l'heure prévoit une votation populaire. Ce grand débat public permettra à tout un chacun de s'exprimer et de se positionner sur une législation pour la fin de vie dans les institutions avec mandat public.

La décision vous appartient...

Merci pour votre attention.

Discussion sur l'opportunité d'une lecture unique:

Logean Grégory, député, UDC

Notre groupe s'oppose à cette demande de lecture unique. Je crois qu'il faut aussi respecter un petit peu le fonctionnement ordinaire du Parlement, à défaut d'avoir peut-être respecté les procédures de consultation. Après, effectivement, libre à chacun de le faire mais je vous rappelle que la règle c'est: chaque loi, 2 lectures. Et effectivement, la lecture unique est possible pour autant que les 2/3 du Parlement y soient favorables.

Nous verrons ce que cela va donner, mais avant de prendre cette décision, considérez d'une part le vote relativement ouvert sur le vote final. Cette loi est acceptée en première lecture en l'état par 71 oui, 50 non et 1 abstention. Après un vote extrêmement partagé, près de 4 heures de débat, plus de 70 amendements déposés, il ne serait, à notre sens, pas très cohérent de procéder à une lecture unique en rappelant, comme cela a été largement fait, que toute une série d'institutions concernées par ladite loi n'ont pas été consultées comme la LOCRP le prévoit normalement.

Merci.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Effectivement, 70 amendements déposés, pratiquement autant d'amendements refusés par ce Parlement et ma collègue Barbara Lanthemann l'a déjà dit, nous en avons parlé, ça fait depuis 2014 que ce Parlement parle de cette loi. Il y a eu 2 lectures au niveau de la loi sur la santé. Je crois qu'on a fait quand même extrêmement bien le tour de la question.

Ensuite, sur le processus et la cohérence de ce Parlement qu'appelle Monsieur Logean, ce matin même, nous avons traité en une seule lecture la modification de la loi sur la construction qui était dévolue à l'e-construction par rapport au projet de dépôt des dossiers. Nous avons ajouté ce matin un article supplémentaire à cette loi alors qu'il n'y a eu aucune consultation, aucune discussion avec aucun milieu au niveau de la consultation de la loi e-construction, mais ça bien évidemment, ça ne nous a pas posé problème à ce niveau-là!

Donc, je vous demanderai, s'il vous plaît, par cohérence et il n'y a rien de nouveau qui va tomber dans cette deuxième lecture, ce Parlement a été très clair ce matin et Monsieur Logean, 58% de oui, c'est quand même un vote clair!

Logean Grégory, député, UDC

Monsieur Amoos, il ne faut pas raconter n'importe quoi!

La loi de ce matin sur e-construction a été acceptée en première lecture à l'unanimité de ce Parlement – unanimité de ce Parlement. Donc, vouloir comparer e-construction avec la

loi sur la fin de vie est totalement hors de propos également sur le fond d'un débat aussi sensible, on l'a vu, que la fin de vie, qu'avec une question de digitalisation. Tout le monde était d'accord et le vote final de ce matin l'a montré.

Il y a effectivement eu un amendement, comme ça se passe souvent, eh bien!, une très large majorité de ce Parlement ce matin a d'ailleurs soutenu la lecture unique parce que le sens de l'amendement que vous décriez est partagé, semble-t-il, à vous entendre, par l'ensemble quasiment des groupes. C'est une question de temporalité simplement. Or, ici, sur la question fondamentale de l'accompagnement des personnes en fin de vie, on voit qu'il y a encore des divergences profondes marquées qui, à mon avis, ne sont pas toutes irréconciliables et surtout qu'il y a eu des oubliés: les institutions, on l'a largement dit, dans cette consultation.

Encore une fois, Monsieur Amoos, on ne peut pas comparer e-construction avec un débat sur la fin vie. C'est clairement hors de propos!

Garbely Daniel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Die CVPO ist auch für eine zweite Lesung, insbesondere, weil wir der Meinung sind, dass man gewisse Institutionen und Leistungsträger besser einbinden muss, vielleicht nochmals eine Vernehmlassung macht.

Mit dem Gesetz, das wir jetzt hier haben, sind wir so eigentlich nicht zufrieden, und wir wünschen eine zweite Lesung.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Le président

La commission a proposé le traitement de cette loi en une lecture unique. Nous allons donc voter.

La lecture unique est refusée par 68 voix pour, 58 voix contre et 0 abstention (54%). La majorité des 2/3 n'étant pas atteinte, une deuxième lecture de la loi aura lieu ultérieurement.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez voté, certes, pour la lecture unique mais la majorité des 2/3 n'est pas atteinte. Raison pour laquelle la deuxième lecture sera faite sur cet objet.

Nous allons passer au point numéro 2.

2. **Première lecture:** Loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien

Erste Lesung: Gesetz über das Inkasso und die Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: Jean-Pierre Guex / Rapporteure: Chantal Voeffray Barras

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien (LRACE) est adopté comme il suit:

Le président

Madame la rapporteure est à sa place, vous pouvez appuyer sur la demande de parole et nous allons débiter avec l'amendement numéro 1, Madame la rapporteure.

Articles 1 à 8, adoptés.

Article 9

Proposition de modification 1

Abänderungsantrag 1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 9:

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC, rapporteure

1 Proposition du groupe AdG/LA, par la députée Marie-Paul Bender Girardet.

Décision de la commission: cette proposition est refusée par 2 oui, 10 non, 0 abstention. La majorité de la commission estime qu'il est nécessaire que le BRAS puisse également recourir à des sociétés de recouvrement en Suisse. Ces dernières n'effectueront néanmoins jamais de procédure de poursuite qui resteront du ressort du BRAS. La commission souhaite par ailleurs donner des moyens au service pour récupérer les montants auprès des débiteurs.

Aymon Valentin, député (suppl.), AdG/LA

Je ne vais pas être trop long. Vous avez compris, la raison de cet amendement, c'est que pour nous, faire appel à des sociétés de recouvrement pour les tâches qui incombent au BRAS n'est pas la meilleure des manières de faire.

Nous entendons bien la difficulté qu'il y a de recouvrer les montants aux frais de personnes qui sont domiciliées à l'étranger. Et ça, le sens de notre amendement ne pose pas de problème de cette manière. Par contre, en Suisse, il incombe à l'État et au BRAS de poursuivre cette tâche de la même manière que le Service des contributions s'occupe de récupérer les créances d'impôts. Et puis, surtout, pour ces sociétés il n'y a pas spécialement de base légale pour les cadrer. Elles appliquent aussi des tarifs assez imposant, ce qui, à la fin, pourrait faire que l'État ou pire, la personne qui est bénéficiaire, ne recouvre rien, ce qui est assez problématique aussi pour nous.

Nous vous demandons d'accepter cet amendement.

Merci.

La discussion est close.

Le président

Nous allons donc voter.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 15 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 102 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé cet amendement en suivant la commission.

Article 9, adopté.

Article 10, adopté.

Nous passons à l'amendement 2. Cet amendement a été retiré au profit du 2.1, Madame la rapporteure.

Article 11

Proposition de modification 2.1

Abänderungsantrag 2.1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC, rapporteure

2.1 Proposition de la commission IF

Décision de la commission: cet amendement est accepté par 7 pour, 5 contre et 0 abstention. La majorité de la commission estime qu'il est nécessaire de limiter la durée des avances aux ex-conjoints à 2 ans mais qu'en revanche, il faut mieux tenir compte de la réalité des familles. D'autre part, l'autonomie à 16 ans est plus grande qu'à 12 ans.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole; cet amendement est donc accepté. Amendements 3 et 4, Madame la rapporteure.

Article 11, adopté.

Articles 12 à 32, adoptés.

Article 33

Propositions de modification 3 et 4

Abänderungsanträge 3 und 4

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 33:

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC, rapporteure

3 Proposition du groupe AdG/LA, par la députée Marie-Paul Bender Girardet.

4 Proposition du groupe AdG/LA, par la députée Marie-Paul Bender Girardet.

Les amendements 3 et 4 ont été opposés au vote.

Lors du premier vote, la commission s'est prononcée comme suit:- en faveur de l'amendement numéro 3: 11 pour,- en faveur de l'amendement numéro 4: 1 voix pour,- 0 abstention. Lors du deuxième vote, l'amendement numéro 3 a été rejeté par 10 voix contre, 2 pour et 0 abstention. Pour la majorité de la commission, il est nécessaire de permettre des investigations et des enquêtes sur certains cas lorsqu'il existe des doutes sérieux sur la situation financière du bénéficiaire ainsi que du débiteur. En effet, le but de cette loi est bien de récupérer des montants dus à l'Etat.

Aymon Valentin, député (suppl.), AdG/LA

Je vais prendre la parole pour le 3, le 4 et le 5 puisque, globalement, les amendements déposés par mon groupe sont dans le même esprit.

Donc, vous le voyez, la législation qui va entrer en vigueur prévoit des compétences étendues pour les inspecteurs spécialisés afin de fliquer les potentiels contrevenants à cette loi ainsi que les tiers et autres personnes qui gravitent autour de ces gens.

Tout d'abord, j'aimerais vous dire qu'il ne faut pas vous méprendre sur nos intentions. Nous ne nous opposons pas à la lutte contre les fraudes et nous ne soutenons pas les fraudeurs. Simplement, nous considérons qu'il est disproportionné d'accorder autant de compétences et celles-ci sont beaucoup plus étendues que celles qui sont dévolues à un agent de police.

En effet, lorsque vous êtes agent de police ou que vous faites partie de la police et que vous souhaitez intervenir auprès d'un présumé trafiquant de drogue ou d'un présumé terroriste, il vous faut d'abord obtenir une autorisation de la part d'une instance judiciaire, ce qui, là, n'est pas le cas pour ces inspecteurs spécialisés. Ce serait donc la porte ouverte à beaucoup d'arbitraire et possiblement d'abus.

Voilà, pour ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir accepter notre amendement.

Merci.

Le président

Nous allons voter. Nous allons d'abord opposer les amendements 3 et 4 et puis le gagnant de ces deux amendements sera opposé au refus de la commission.

Proposition 3 contre proposition 4 / Antrag 3 gegen Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 3/ Antrag 3: 91 voix / Stimmen

Proposition 4/ Antrag 4: 14 voix / Stimmen

(9 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez choisi l'amendement 3.

L'amendement numéro 3 va être confronté au refus de la commission. Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 22 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 99 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltung) Vous avez refusé cet amendement.

Article 33, adopté. Nous passons à l'amendement numéro 5, Madame la rapporteure.

Article 34

Proposition de modification 5

Abänderungsantrag 5

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC, rapporteure

5 Proposition du groupe AdG/LA, par la députée Marie-Paul Bender.

Cette proposition est refusée par 10 voix contre, 2 voix pour et 0 abstention. La majorité de la commission rappelle que les enquêtes sociales ont été acceptées au niveau fédéral dans notre pays. Le cadre de la loi ne va pas plus loin. Il est par ailleurs nécessaire de traiter cette loi selon les mêmes dispositions que la loi sur l'intégration et l'aide sociale.

Le président

Monsieur Valentin Aymon s'est déjà exprimé sur le sujet, nous allons donc voter sans tarder.

Proposition 5 / Antrag 5

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 107 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 14 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Article 34, adopté.

Articles 35 à 40, adoptés.

Nous sommes arrivés au terme des amendements de cette loi.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Nous allons donc procéder au vote final.

La loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien (LRACE) est adoptée par 122 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Guex Jean-Pierre, député, PDCB, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

Je vous remercie pour votre appui unanime à cette nouvelle loi qui améliorera le recouvrement des pensions d'entretien et notamment qui permettra d'agir auprès des institutions de prévoyance, ce qui sera, dans la pratique, important et qui prévoit également l'aide au recouvrement des allocations familiales.

Il s'agit essentiellement d'applications de dispositions fédérales. Mais sur le plan cantonal strictement, les dispositions les plus importantes me paraissent être l'augmentation du montant des avances accordées pour les enfants. Pratiquement, cela sera très apprécié des personnes qui font appel à cet office de recouvrement.

Les avances pour l'ex-conjoint ont été quelques peu limitées, mais vous avez accepté, tout à l'heure, de tenir compte d'une augmentation de l'âge des enfants jusqu'à 16 ans. Donc, jusqu'à 16 ans, l'ex-conjoint pourra bénéficier des avances et autrement au maximum pendant 2 ans. Les avances jusqu'à l'âge de 25 ans ont également été prévues dans cette nouvelle loi.

J'aimerais remercier ici Madame la conseillère d'État, ses collaborateurs, Monsieur le chef de l'office, ainsi que mes collègues de la commission pour leur disponibilité et leur travail, en particulier la rapporteure Chantal Voeffray Barras, ainsi que madame Benoîte Moulin et le Service parlementaire pour leur appui.

Enfin, au nom de la commission, je fais la proposition d'adopter cette loi en une seule lecture.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Auch ich möchte mich dem Dank anschliessen.

Es ist ein wichtiges Gesetz und zwar für eben für Paare und Familien, die getrennt leben. Eine Trennung, eine Scheidung ist meistens ein schwieriger persönlicher Einschnitt, und wenn dann eben die Finanzen auch noch zusätzliche Probleme machen, wird es noch schwieriger. In dem Sinn haben wir jetzt ein gutes Gesetz, ein Gesetz, das auf den 1. Januar 2022 in Kraft treten muss gemäss den Bestimmungen des Bundes.

Ich danke der Kommission, weil es ist ein recht kompliziertes, auch technisches Gesetz, dass sie sich intensiv mit diesem Gesetz auseinandergesetzt hat, und es freut mich, dass wir heute so weit sind, dass das Gesetz einstimmig in einer einzigen Lesung angenommen wurde.

Danke schön.

Le président

La demande a été faite de traiter cet objet en une seule lecture. Nous allons donc voter.

La lecture unique est acceptée par 124 voix.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté le traitement de cette loi en une seule lecture. Nous passons au point numéro 3.

3. **Première lecture:** Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI

Erste Lesung: Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über Ergänzungsleistungen zur AHV/IV

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Beat Eggel / Rapporteur: Jean-Michel Savioz

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (LALPC) du 29.09.1998 (Etat 01.01.2011) est modifié comme il suit:

Préambule, adopté.

Article 3, adopté.

Article 4, adopté.

Article 5, adopté.

Article 6, adopté.

Article 9, adopté.

Le président

Monsieur le rapporteur a déjà appuyé sur la touche. Amendement numéro 1, Monsieur le rapporteur.

Article 9bis

Propositions de modification 1 et 1.1

Abänderungsanträge 1 und 1.1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Savioz Jean-Michel, député, PLR

1 Proposition du groupe UDC, par le député Bruno Perroud.

1.1 Proposition de la commission SAI.

En effet, la commission a refusé le texte initial et proposé une reformulation à l'article 9bis.

En effet, la commission a accepté à l'unanimité des 13 membres présents cette modification. Effectivement, la terminologie utilisée lors de cet amendement n'était pas judicieuse. En effet, un risque important de judiciarisation de cette disposition pour les assurés pourrait survenir. De plus, le mot «prioritairement», n'était pas un terme adéquat car le droit fédéral fixe les conditions matérielles et le canton verse ce que le législateur a prévu.

Le président

Donc vous avez proposé l'amendement 1.1 qui a été accepté. Est-ce qu'il y a des demandes de parole? Tel n'est pas le cas, cet amendement est donc accepté.

Article 9bis, adopté.

Article 11, adopté

Article 12, adopté.

Article 13, adopté.

Article 14a (nouveau), adopté.

Nous en avons déjà terminé avec les amendements.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Perroud Bruno, député, UDC

Cette loi fédérale aura quand même de lourdes conséquences envers les proches des personnes en situation de handicap vu que les personnes en situation de handicap, qui bénéficient de prestations complémentaires lors de la réception d'un héritage devront rembourser à la caisse de compensation les montants perçus par les PC.

Ainsi, le principe d'entraide envers les plus vulnérables est battu en brèche et les personnes handicapées de naissance, donc de manière involontaire, seront traitées comme des personnes qui ont perçu l'aide sociale et devront rembourser l'argent perçu.

C'est vrai que face à cette forme d'injustice, le canton du Valais veut apporter des mesures compensatoires qui serviront principalement d'autres personnes puisqu'on va subventionner de manière plus importante les bénéficiaires de prestations pour les subventionnements de caisses maladie.

Cependant, l'UDC du Valais romand est content que l'amendement qui a été déposé, qui avait pour but justement de favoriser le maintien à domicile à travers le remboursement des frais de maladie et d'invalidité qui concernent en fait des compétences cantonales ait pu être accepté. Cela, d'une certaine manière, favorisera le maintien à domicile des personnes en situation de handicap puisque le Conseil d'État, par son règlement, pourra adapter les montants pour favoriser ce maintien à domicile.

Je profite ici de remercier, puisque ce sera ma dernière intervention de la journée et en principe de la semaine, toutes les personnes avec qui j'ai œuvré durant ces 4 ans, remercier les membres de la commission avec qui on a travaillé, remercier aussi également les personnes du service de la santé, du social et de la caisse de compensation, qui ont œuvré à faire élaborer et émerger de nombreuses lois.

Merci pour votre attention.

Le groupe UDC soutiendra cette révision en une seule lecture.

Eyer Jaggy Barbara, Grossrätin, AdG/LA

Wie bereits beim Eintreten von der AdG/Linksallianz ausgeführt, ist der Handlungsspielraum bei diesem Ausführungsgesetz klein. Der Bund hat hier ein Gesetz vorgelegt, das für viele Ergänzungsleistungsbezügerinnen und -bezüger negative Auswirkungen hat. Betroffen sind vor allem verheiratete Paare mit Eigenheim und im Wallis mit hohem Anteil an Wohneigentum ist dies nicht selten. Auch die Berücksichtigung der Krankenkassenprämien wurde zusammengestrichen. Es ist daher wichtig, dass die von der Sozialministerin erarbeiteten Kompensationsleistungen im Bereich der Krankenkassenprämie unter Anrechnung des Vermögensverzehrs in der Verordnung integriert und umgesetzt werden. Weiter ist bei zukünftigen Gesetzesänderungen darauf zu achten, ob auch Änderungen möglich sind, die die Situation der Ergänzungsleistungsbezügerinnen und -bezüger verbessert. Die existenzsichernde Rente der ersten Säule mit den Ergänzungsleistungen muss verhindern, dass Leute in die Sozialhilfe abrutschen.

Wir von der AdG/Linksallianz werden dem Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über Ergänzungsleistungen zur AHV/IV zustimmen.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

Comme nous l'avons déjà signifié lors de l'entrée en matière de la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et l'AI, le groupe des Verts relève le durcissement des conditions d'accès aux prestations complémentaires induit par la loi fédérale et, comme déjà exprimé, nous fait craindre un report des demandeurs sur l'aide sociale.

Nous partageons l'avis du Plénum qui, dans sa majorité, relève que les moyens dont le canton dispose se limite à des adaptations mineures et d'ordre organisationnel.

Comme il est relevé dans le rapport de la commission, la non-acceptation de ce projet de loi ne ferait que reporter sa mise en œuvre puisque les prescriptions de la Confédération imposent une modification de cette même loi. En d'autres termes, nous n'avons pas le choix.

En conséquence, le groupe des Verts soutient la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI. Cependant, en fonction d'un principe constitutionnel centrale, qui est que: «la force d'une communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres», nous invitons le canton à tout mettre en œuvre pour limiter autant que possible les effets négatifs de cette réforme et de proposer des mesures complémentaires afin d'atténuer les conséquences financières qu'impose la révision de la loi pour les bénéficiaires de prestations complémentaires.

Je vous remercie pour votre attention.

Moulin Bruno, député, PDCB

Les prestations complémentaires qui ont pour but d'assurer le minimum vital aux personnes dont les prestations AVS/AI sont insuffisantes pour garantir un minimum vital.

La modification de la loi avait pour but trois objectifs, donc:

- maintenir le niveau des prestations,
- recourir davantage à la propre fortune et,
- réduire les effets de seuil.

Les mesures pour y parvenir ont été largement abordées lors de l'entrée en matière, mais elles sont dans l'ensemble défavorables aux bénéficiaires puisqu'elles permettront de réduire les prestations complémentaires de 420 millions en 2030 et cela se fait quand même sur le dos des bénéficiaires.

Nous soulignons qu'heureusement le droit à la subvention à 100% pour les primes de caisses maladie a pu être maintenu. Nous saluons l'effort du canton pour maintenir l'état actuel.

Lors de l'entrée en matière et aussi maintenant deux de mes préopinants ont évoqué la problématique du grand nombre de propriétaires en Valais avec le risque de voir des personnes être dessaisies de leur logement, alors qu'il ne doit pas y avoir de différence de traitement entre la fortune mobilière ou immobilière, car, dès lors, il suffirait d'acquérir un logement pour mettre sa fortune à l'abri et pouvoir bénéficier de prestations complémentaires tout en conservant sa fortune. Pour cette problématique, il faut vraiment que le Conseil d'État soit attentif à ce que les héritiers ne soient pas appelés à mettre la main à leur portefeuille si la réalisation d'un bien immobilier se fait en dessous de la valeur vénale et s'avère insuffisante pour le remboursement des PC perçues.

Une autre problématique moins souvent évoquée lors de l'entrée en matière, c'est le dessaisissement d'un bien par le bénéficiaire en faveur d'un membre de sa famille. Il conviendra à ce que le Conseil d'État veille à ce que ces règles de dessaisissement et de remboursement soient claires et transparentes sans être trop pénalisantes.

Pour le reste, nous acceptons ce projet de révision partielle.

Je vous remercie de votre attention.

Dubuis Julien, député, PLR

Je ne vais pas revenir sur les nombreuses choses qui ont déjà été mentionnées.

Le groupe PLR acceptera ce projet de loi, bien évidemment. Il se réjouit des mesures compensatoires proposées, notamment le maintien à 100% du subside pour les caisses maladie et je reviens à une question que nous avons posée lors de l'entrée en matière concernant les coûts de cette réforme. C'est clair qu'on a bien compris qu'il y avait une volonté d'économies à la fin mais avec tous les coûts administratifs qui vont augmenter et puis les mesures compensatoires que le canton a décidées, est-ce qu'au final, cette loi ne va pas coûter plus cher au canton que la loi actuelle? C'est juste encore l'interrogation que nous avons, si on peut avoir des précisions de Madame la conseillère d'État là-dessus.

Pour le reste, nous acceptons la loi.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich danke Ihnen, dass Sie sich mit diesem Gesetz intensiv auseinandergesetzt haben, und Sie haben es gesagt in der Kommission, bei der Eintretensdebatte und auch jetzt, es ist ein Gesetz, das die Situation nicht erleichtert, sondern verschärft. Heute kann man sagen, wenn jemand Ergänzungsleistungen braucht, muss man schon sehr viele administrative Hürden auf sich nehmen, und es ist nicht ganz einfach, Ergänzungsleistungen zu bekommen. Zukünftig wird es noch schwieriger. Es muss mehr zurückbezahlt werden. Es wird noch genauer hingeschaut. Der einzige Vorteil ist für Leute, die keine Eigentumswohnung haben, für die wird die Miete erhöht.

Herr Dubuis, wir haben probiert, jetzt abzuschätzen, was auf uns zukommt, und es ist schwierig zu sagen. Die ersten 3 Jahre gilt ja der Vergleich. Wenn das bestehende Gesetz besser ist für die Person, kann er 3 Jahre noch nach dem alten System Ergänzungsleistungen bekommen, wenn das neue System besser ist, dann nach dem neuen System. Effektiv die Zahlen zu berechnen, ob es mehr oder weniger Ergänzungsleistungen gibt, können wir so nicht sagen für die nächsten Jahre. Ganz sicher ist es ein administrativer Aufwand, weil jedes Gesuch muss einzeln jetzt geprüft werden.

Es wurde auch gesagt, es würde eingespart. Das ist effektiv so. Es wurde im Parlament zu einer Sparvorlage, und wir als Staatsrat haben vorgegeben, dass wir mit dem gleichen System der Subventionierung fortfahren wollen, und das wir zusätzlich den Vermögensverzehr von einem Fünftel auf einen Zehntel senken möchten, was 1,8 Millionen ausmacht. Der Finanzminister ist sich vielleicht diesen Details nicht ganz bewusst gewesen, aber es ist so, im Budget 2021 werden wir eben diese 1,8 Millionen mehr bezahlen an Ergänzungsleistungen.

Und es bleibt ja auch zu sagen, dass es mit einem sehr hohen Tempo in Kraft gesetzt werden muss, das heisst, auf eidgenössischer Ebene ist das Gesetz schon seit dem 1. Januar in Kraft. Wir müssen dies rückwirkend auch auf den 1. Januar in Kraft setzen.

Wir haben probiert, das Optimum herauszuholen, damit es wirklich nicht zu intensiven Einschnitten kommt für die nächsten 3 Jahre, aber was zukünftig kommen wird, das ist schwierig zu berechnen. Es wird eher bei den Ergänzungsleistungen eingespart.

Ich danke, dass Sie sich mit diesem Gesetz intensiv auseinandergesetzt haben. Ich danke vor allem auch der thematischen Kommission.

Le président

Nous allons donc procéder au vote final.

La loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (LALPC) est adoptée par 116 voix et 2 abstentions en première lecture, dans la

nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Eggel Beat, député, PDCC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Je remercie ce Parlement pour l'acceptation de la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI.

Comme dit lors de l'entrée en matière et rappelé par plusieurs représentants des groupes, c'est sans grand enthousiasme que nous approuvons cette adaptation du droit fédéral. Nous comptons sur le Conseil d'État pour poursuivre l'analyse de toutes les possibilités qui puissent atténuer les effets négatifs pour les bénéficiaires valaisans ainsi que leurs héritiers.

Je remercie les représentants de la caisse de compensation du canton du Valais, Didier Combes, directeur ad interim et Nicolas Fournier, chef de service des prestations pour leur précieuse aide et leurs explications au traitement de ce dossier très technique.

Étant donné la marge de manœuvre quasiment nulle, la très large acceptation et l'entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2021, la commission vous propose de traiter cette loi en une seule lecture.

Pour terminer et comme cette intervention est ma dernière en tant que président de la commission SAI, je remercie sincèrement Madame la conseillère d'État Esther Waeber-Kalbermatten ainsi que tous les services du département avec lesquels la commission a collaboré durant ces 4 ans.

Un grand merci également à Sarah Williner et Diane Porcellana du Service parlementaire qui ont successivement accompagné la commission SAI et bien sûr, un immense merci à tous les membres de la commission pour la qualité des débats et l'excellente atmosphère qui a prévalu durant toute la législature.

Merci pour votre attention.

Le président

Selon votre proposition, nous allons donc voter pour une lecture unique.

La lecture unique est acceptée par 117 voix.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Nous pouvons donc passer au point numéro 4.

Exécution: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Vollzug: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

4. Postulat urgent Comm. SAI, par Julien Dubuis, PLR: Rapport Eichenberger sur les auditions: réaction de la Commission SAI (13.11.2018) **2.0254**

Dringliches Postulat Komm. GSI, durch Julien Dubuis, PLR: Bericht Eichenberger über die Anhörungen: Reaktion der Kommission GSI (13.11.2018) **2.0254**

Rapport du Conseil d'Etat

Bericht des Staatsrates

Le président

Vous avez reçu le rapport du Conseil d'État à ce sujet.

Dubuis Julien, député, PLR

Je m'exprime sur l'exécution du postulat urgent 2.0254 en qualité d'ancien président de la commission SAI et en accord avec le président actuel, Monsieur Beat Eggel que je remercie.

Le postulat déposé en urgence le 13 novembre 2018 au nom de la commission demandait dans sa conclusion au Conseil d'Etat de mener une réflexion sur la gouvernance de la Fondation Addiction Valais et plus largement sur l'ensemble des institutions mandatées par l'Etat afin que ce dernier puisse exercer un meilleur contrôle sur l'organisation et l'exécution des tâches confiées.

Le rapport du DSSC et du SAS daté du 15 décembre 2020 mentionne qu'un avis de droit a été commandé à Maître Boillat afin de s'extraire du cas «Addiction Valais» et d'autre part bénéficier d'une large vision extérieure pour intégrer à la réflexion l'ensemble des paramètres. Le rapport porte sur la gouvernance et l'organisation des institutions chargées de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Il devait aussi porter sur le statut juridique propre à chacune des institutions partenaires du DSSC dans le domaine du handicap et prendre en considération l'état actuel de la législation fédérale et cantonale. Le but étant de préconiser des solutions pouvant être mise en œuvre rapidement sans modification législative.

Suite au rapport de Maître Boillat, le DSSC par le SAS a révisé les directives encadrant l'exécution des mandats de prestations par les institutions à savoir:

- Établir des lignes directrices pour l'établissement du mandat de prestation et la rédaction du rapport de controlling;
- La composition de l'organe dirigeant de l'institution mandatée est réglementée en ce qui a trait au nombre et au profil d'exigences et des qualifications attendus;
- Si une entité juridique offre un soutien statutaire à une institution mandatée, l'accès à ses comptes annuels est rendu obligatoire;
- Si une entité juridique offre un soutien statutaire à une institution mandatée, les membres des deux organes dirigeants ne peuvent être majoritairement les mêmes.

Avec ces modifications qui sont entrées en vigueur au premier janvier, l'exécution du postulat a été remplie et la commission SAI actuelle et moi-même sommes satisfaits. Nous espérons que ces directives modifiées éviteront à l'avenir des problèmes comme ceux rencontrés par la fondation Addiction Valais et empêcheront des drames humains comme ceux vécu par une partie du personnel de cette fondation.

Merci pour votre attention.

Le président

Vous ne vous opposez donc pas au classement de ce postulat; **ce postulat est donc considéré comme exécuté et peut être classé.**

Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

5. POSTULAT PLR, par Dorian FARQUET: Les guichets de la police cantonale doivent se moderniser **2020.11.354**

POSTULAT PLR, par Dorian FARQUET: Die Schalter der Kantonspolizei müssen modernisiert werden **2020.11.354**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Le président

Il n'y a pas de demande de parole. **Ce postulat est donc transmis pour examen et réponse.**

6. POSTULAT CVPO, par David VOLKEN, Franziska BINER, Guido WALKER et Aron PFAMMATTER: Gestion de l'eau en Valais **2020.11.369**
POSTULAT CVPO, durch David VOLKEN, Franziska BINER, Guido WALKER und Aron PFAMMATTER: Wassermanagement im Wallis **2020.11.369**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Le président

Il n'y a pas de demande de parole également. **Ce postulat est donc transmis pour examen et réponse.**

Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

7. POSTULAT PLR, par Didier MORARD: Remplacement des logopédistes en cas d'absence prolongée **2020.11.348**
POSTULAT PLR, durch Didier MORARD: Stellvertretung von Logopädinnen und Logopäden bei längerer Abwesenheit **2020.11.348**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Bonnard Joël, député, PDCC

Le groupe PDC du Centre s'oppose à ce postulat, non pas parce qu'il ne reconnaît pas le travail des logopédistes bien au contraire, ce travail est essentiel. Il se trouve aussi que le hasard de la vie fait que le troisième de mes filles se prédestine à ce métier. Donc, nous n'avons rien contre les logopédistes mais simplement, ceci relève de l'opérationnel dans le service et n'a rien à faire ici au sein de ce Parlement. D'ailleurs, le postulant reconnaît lui-même que la situation actuelle dans ce domaine s'améliore depuis la cantonalisation.

Nous nous opposons à ce postulat.

Merci.

Le président

Il y a-t-il d'autres demandes de parole? Tel n'est pas le cas, nous allons donc voter.

Motion 3.0333 / Motion 3.0333

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 87 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 23 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat qui est donc transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.

8. MOTION UDC, par François PELLOUCHOUD, Grégoire EMONET et Grégory LOGEAN: Pour que nos animaux de rentes puissent garder leur cloche **2020.11.352**
MOTION UDC, par François PELLOUCHOUD, Grégoire EMONET et Grégory LOGEAN: Nutztiere sollen ihre Glocken behalten dürfen **2020.11.352**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Il n'y a pas de demande de parole. **Cette motion est donc acceptée et transmise au Conseil d'État pour examen et réponse.**

9. POSTULAT CSPO, par Egon WERLEN et Diego CLAUSEN: Succès du Campus Energypolis: bilan des investissements, des bénéfices et des pertes **2020.11.358**
POSTULAT CSPO, durch Egon WERLEN und Diego CLAUSEN: Der grosse Erfolg Campus Energypolis: eine Standortbestimmung zu Investitionen, Gewinn und Verlust **2020.11.358**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Il n'y a pas de demande de parole. **Ce postulat est donc transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

10. MOTION Blaise CARRON, AdG/LA, Marcel BAYARD, PDCC, et Marcel DELASOIE, PLR: Pour l'instauration d'un tribunal des baux en Valais **2020.11.364**
MOTION Blaise CARRON, AdG/LA, Marcel BAYARD, PDCC, et Marcel DELASOIE, PLR: Für die Einrichtung eines Mietgerichts im Wallis **2020.11.364**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Jäger Lukas, Grossrat, SVPO

Nach dem Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch des Kantons Wallis werden Streitigkeiten aus Mietverhältnissen im Bereich des Miet- und Pachtrechts von der kantonalen Schlichtungsbehörde behandelt. Sie hat den Auftrag, in einem kostenlosen Verfahren eine Einigung zwischen den Parteien herbeizuführen. Gelingt dies nicht, müssen die Parteien zur Durchsetzung ihres Anspruchs in der Regel das Gericht anrufen. Dort ist das Verfahren in allen Kantonen der Deutschschweiz kostenpflichtig. Welches Gericht über Mietstreitigkeiten zuständig ist, legt das Gerichtsorganisationsgesetz des betreffenden Kantons fest. In einigen Kantonen (etwa in Zürich) gibt es spezialisierte Mietgerichte. In den meisten Kantonen sind jedoch die normalen Amts- oder Bezirksgerichte zuständig. Grundsätzlich kann das Gericht nur angerufen werden, wenn zuvor ein Verfahren bei der

Schlichtungsbehörde stattgefunden hat, in welchem keine Einigung zustande kam. Im Gegensatz zum Schlichtungsverfahren fallen vor Gericht Kosten an.

Mietgericht zu reduzierten Kosten klingt gut, aber es ist letztlich eine Mogelpackung. Mit einem Mietgericht zu reduzierten Kosten würden wir ohne wirklichen Grund in den Geldbeutel der gewerbsmässigen Vertreter greifen. Wir würden die Arbeiterschlichtungskommission massiv reduzieren und viel Leerlauf sowie zusätzliche Kosten produzieren. Gerichte kosten. Die Kosten zahlt weitgehend die öffentliche Hand. Die ordentlichen Gerichte im Wallis sind mit Streitigkeiten in Mietsachen nicht überbelastet. Lediglich rund 2% der Streitfälle landen vor den ordentlichen Gerichten. Das ist ausserordentlich wenig.

Der Kanton Wallis ist weitgehend ein Kanton der Eigentümer und nicht der Mieter. Die Bevölkerungszahlen sind nicht mit den Kantonen Waadt oder Genf zu vergleichen. Wir haben entsprechend viel weniger Fälle, was ein spezifisches Gericht nicht notwendig macht. Wenn ein spezifisches Mietgericht geschaffen wird, so wird das Streitpotenzial und die Anzahl der Verfahren deutlich steigen. Das belegen Zahlen aus den Kantonen Genf und Waadt. Heute ist bei einem Streit der erste Schritt der Gang zur Schlichtungsbehörde. Dieser ist für beide Parteien kostenlos. Dank dieser paritätisch zusammengesetzten Behörde können in der Praxis viele Fälle schnell und kostengünstig erledigt werden. Die logische Konsequenz eines spezifischen Mietgerichts sind mehr Arbeit für das Mietgericht, längere Verfahrensdauern und natürlich mehr Kosten für die Allgemeinheit.

Man soll nicht etwas ändern, das gut funktioniert, insbesondere dann nicht, wenn kein Bedürfnis besteht. Wir, die SVPO, bekämpfen diese Motion entschieden.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président

Et n'oubliez pas de remettre votre masque.

Merci.

Lattion Eric, député (suppl.), PDCB

L'instauration d'un tribunal des baux est lourde de conséquences en termes d'organisation, de coûts et de dépenses. Pour justifier un tel engagement, nous avons besoin de connaître si l'investissement est proportionné, en particulier vis-à-vis de la charge de travail que représente effectivement les procédures en matière de baux et loyers dans les tribunaux civils.

Selon nos informations, nous doutons qu'il s'agisse d'une surcharge de travail, mais le sujet mérite d'être étudié et nous proposons de transformer cette motion en postulat, faute de quoi nous la refuserons.

Merci pour votre attention.

Carron Blaise, député, AdG/LA

Un tribunal valaisan spécifique en matière de bail à loyer. «Quelle est la nécessité d'instaurer cette nouvelle instance?» Pourriez vous tenter de me rétorquer. Eh bien! Chers et chères collègues, parce que le canton du Valais est l'un des derniers cantons romands à ne pas avoir mis sur pied une telle institution pour ses habitantes et ses habitants.

Le but d'un tel tribunal est de bénéficier de juges et d'assesseurs spécialisés en matière de bail à loyer. De par sa composition paritaire, à l'image du tribunal du travail, locataires et bailleurs se voient représentés par des assesseurs spécialisés dans une matière spécifique et particulièrement formelle.

En droit des contrats, le législateur a considéré que tant en matière de droit du travail qu'en matière de droit du bail, il y a une partie faible au contrat, à savoir le travailleur et le locataire et ce au vu du lien de dépendance de ces parties au contrat par rapport à leur

cocontractant. En effet, tant le logement que le travail consiste en des besoins fondamentaux de tout un chacun.

Le droit fédéral a prévu dans le Code des obligations, l'institution par les cantons d'un tribunal du travail, dépourvu de frais de procédure jusqu'à une valeur litigieuse de 30'000 francs. En matière de bail à loyer, le législateur fédéral a simplement prévu l'institution par les cantons d'une autorité de conciliation gratuite. La compétence décisionnelle de cette autorité de conciliation est réduite à une valeur litigieuse de 2'000 francs seulement, au-delà de ce montant, ladite autorité a la faculté de faire une proposition de jugement ou non et ce jusqu'à une valeur litigieuse maximum de 5'000 francs.

Au terme du processus de conciliation, en l'absence d'arrangement trouvé, bailleurs et locataires se voient contraints de saisir la justice civile ordinaire, comme il a été dit. Or, qui dit justice civile ordinaire, chères et chers collègues, dit nécessité de mandater un avocat et effectuer des avances de frais de justice. Ces deux éléments ont bien souvent un effet dissuasif, tant pour les propriétaires privés que pour les locataires de poursuivre la procédure faute de moyens financiers suffisants alors même que le préjudice subi est bien souvent supérieur aux limites de la compétence de l'autorité de conciliation. Ce malheureux état de fait crée des injustices et des inégalités de traitement tant entre propriétaires privés et grands groupes immobiliers que pour les locataires qui, pour la plupart du temps, n'ont pas les moyens financiers de pouvoir engager une telle procédure. Pire encore, le coût de la procédure peut également être un moyen dissuasif pour la partie faible au contrat pour qu'elle réduise drastiquement voir abandonne ses prétentions afin de trouver une solution en conciliation au risque de ne pas avoir les moyens d'aller plus loin.

Cette épée de Damoclès pèse aussi sur la tête des propriétaires privés qui, bien souvent, ont pourtant besoin de pouvoir tirer un revenu stable et correct d'un bien qu'ils ont mis en location pour assurer le retrait, par exemple. Vous conviendrez certainement, chères et chers collègues, que dans un état de droit, conciliation ne saurait rimer avec soumission procédurale ou astreinte.

Pour toutes ces raisons, chères et chers collègues, le canton du Valais se doit d'instaurer, à l'instar du tribunal du travail, un tribunal spécifique en matière de baux et loyers composé de juges assesseurs paritairement représentés, par-devant lesquels les mandataires professionnels qualifiés (association des locataires et agents immobiliers) sont autorisés à défendre des intérêts de leurs mandants et dont la procédure est gratuite et par-devant lesquels les dépenses sont réduites.

Avec l'instauration d'une telle autorité judiciaire, simple, accessible au plus grand nombre, peu coûteuse qui, en outre, aurait l'avantage de décharger la justice ordinaire, nous aurions, chères et chers collègues, fait notre devoir qui est de rendre service aux habitantes et aux habitants de ce canton.

C'est pourquoi, je ne peux que vous recommander de soutenir cette motion déposée avec mes collègues Marcel Delasoie et Marcel Bayard.

Après consultation de mes collègues Delasoie et Monsieur Bayard, nous informons que nous acceptons la transformation de cette motion en postulat.

Je vous remercie pour votre attention et votre soutien.

Le président

Il me reste donc à poser la question à Monsieur Lukas Jäger. Herr Lukas Jäger, si la motion est transformée en postulat, est-ce que vous vous opposez également?

Jäger Lukas, Grossrat, SVPO

Ja, ich bin grundsätzlich damit einverstanden, wenn das in ein Postulat umgewandelt wird, aber ich werde immer gegen ein spezifisches Mietgericht sein.

Danke.

Le président

Dans ce cas-là, nous n'avons pas besoin de voter puisque vous vous opposez à la motion, mais pas au postulat, Monsieur Eric Lattion.

Nous ne pouvons donc estimer que **ce postulat est transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

11. MOTION David CRETENAND, PLR, Fanny DARBELLAY, PDCB, Nathalie CRETTON, Les Verts, et Grégory LOGEAN, UDC: Pour stopper les aberrations écologiques sur les marchés publics **2020.11.370**

MOTION David CRETENAND, PLR, Fanny DARBELLAY, PDCB, Nathalie CRETTON, Les Verts, und Grégory LOGEAN, UDC: Schluss mit den ökologischen Widersinnigkeiten im öffentlichen Beschaffungswesen **2020.11.370**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. **Cette motion est donc transmise au Conseil d'État pour examen et réponse.**

Urgences

Dringlichkeiten

Présidence

Präsidium

12. INTERPELLATION URGENTE Charlotte SALZMANN-BRIAND, CVPO: PME victimes d'une inégalité de traitement – une communication irréprochable est absolument nécessaire! **2021.02.004**

DRINGLICHE INTERPELLATION Charlotte SALZMANN-BRIAND, CVPO: Ungleichbehandlung von KMU – eine einwandfreie Kommunikation ist zwingend notwendig! **2021.02.004**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

Seit Beginn der Covid-19-Pandemie setzt der Staat Wallis alles daran, die Bevölkerung sowie alle Personen oder Unternehmen zu informieren, die von den kantonalen und eidgenössischen Behörden verhängten Einschränkungen direkt betroffen sind.

Betreffend spezifischer Information der KMU gibt es Folgendes anzumerken. Bei sämtlichen Medienmitteilungen des Kantons Wallis betreffend Coronavirus befinden sich die Walliser Wirtschaftsakteure mit ihren Branchenverbänden in den Hauptzielgruppen des Versands. So bekommen insbesondere der Walliser Gewerbeverband, der Walliser Handelsverband, die Walliser Industrie- und Handelskammer aber auch noch Trade Valais die breiten Informationen zum Thema Covid aus der kantonalen Verwaltung aus erster Hand.

Des Weiteren steht den KMU, den Institutionen sowie sämtlichen Bürgerinnen und Bürgern die einheitliche E-Mail-Adresse info.covid@ocvs.ch zur Verfügung. Über diese Mailadresse werden sämtliche Fragen zu den Massnahmen und Veranstaltungen zentralisiert. Diese Vorgehensweise erlaubt es in Anbetracht der aussergewöhnlichen Situation unvermeidbare Ungereimtheiten soweit wie möglich zu vermeiden.

In diesem Zusammenhang ist die spezifische Internetseite zum Thema Coronavirus eines der wichtigsten Informationsinstrumente. Sämtliche nützlichen kantonalen Informationen sind dort aufgeführt und werden auch rege abgerufen. Die Internetseite wird regelmässig aktualisiert und wann immer es die Situation fordert angepasst.

In wenigen Klicks gelangt man von der kantonalen Corona-Seite direkt zu den Massnahmen und Verordnungen auf Bundesebene, wo dann beispielsweise die vom Bund geführte Liste der Lebensmittel und anderen Güter des kurzfristigen und täglichen Bedarfs in der entsprechenden Verordnung aufgeführt sind. Die Verlinkung (Hyperlinks) auf die Bundeslisten beziehungsweise die Bundesverordnung haben 2 Vorteile gegenüber der direkten Aufschaltung dieser Listen auf der Corona-Website des Kantons. Einerseits kommen die Informationen so aus einer einzigen Quelle, die zudem noch deren Verfasser ist und entsprechen somit dem aktuellen Stand der geltenden Regelungen. Zudem wird so andererseits möglichst vermieden, dass bei Änderungen bei den Regel- und Textverfassern der Bundesverwaltung plötzlich gegensätzliche Informationen auf der Corona-Website des Kantons stehen.

Bei der Qualität der Übersetzungen tut der Kanton alles daran, die Regelungen und Texte, die er selber erlässt, so einwandfrei wie möglich in beiden Sprachen zu gestalten. Für Übersetzungen von Verordnungen sowie von weiteren Dokumenten, die auf Bundesebene ausgeführt werden, liegt diese Verantwortung bei den betroffenen Bundesbehörden.

Die mögliche Ungleichbehandlung von KMU und Grosshändlern resultiert aus den von der Bundesregierung getroffenen Massnahmen. Wann immer es möglich ist, interveniert der Kanton bei den Bundesbehörden, um sie auf die Notwendigkeit der Gleichbehandlung aufmerksam zu machen.

Die Anwendung dieser Massnahmen ist jedoch manchmal auch auslegungsbedürftig. Für einige Massnahmen war es beispielsweise notwendig, Informationen von Bundesfachleuten einzuholen. Unter diesen Umständen sind Fehler immer möglich, aber sobald sie erkannt werden, werden sie so schnell wie möglich korrigiert.

Mais, je vous rassure, moi, je ne comprends pas pourquoi les cosmétiques de luxe, on peut les acheter chez Manor, et puis, on ne peut pas acheter de la mercerie ou bien des livres... Mais c'est une réponse un peu trop longue.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

13. POSTULAT URGENT Diego CLAUSEN, CSPO, Beat EGCEL, PDCC, Muriel FAVRE-TORELLOZ, PDCB, et Aron PFAMMATTER, CVPO: Rapide mise sur pied de tests massifs à grande échelle et sur une base volontaire **2021.02.001**
DRINGLICHES POSTULAT Diego CLAUSEN, CSPO, Beat EGCEL, PDCC, Muriel FAVRE-TORELLOZ, PDCB, und Aron PFAMMATTER, CVPO: Rasche Umsetzung von einfachen, breitangelegten Massentests auf freiwilliger Basis **2021.02.001**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

In Absprache mit dem Staatsrat kann ich den Abgeordneten, die eine schnelle Durchführung von Massentests beantragen, folgende Antwort geben.

Am 5. Februar hat der Staatsrat entschieden, unverzüglich ein Präventionskonzept zu erstellen und dieses dem BAG zu übermitteln. Geplant ist, gezielte und regelmässige Tests von asymptomatischen Personen in Situationen mit erhöhtem Ansteckungsrisiko vorzusehen, insbesondere in Schulen, Ausbildungseinrichtungen, Unternehmen, Tourismusdestinationen sowie in weiteren Einrichtungen, Orten oder für spezifische Gruppen. Für das Projekt werden 20 Millionen Franken bereitgestellt, wovon ungefähr 1/3 der Kosten zulasten des Kantons geht. Das Amt des Kantonsarztes und die kantonale Einheit für übertragbare Krankheiten werden weiterhin für die Bewältigung von Ausbrüchen zuständig sein.

Dieses Konzept soll baldmöglichst dem BAG übermittelt werden und direkt nach seiner Genehmigung umgesetzt werden.

Aber es handelt sich um präventive und freiwillige Tests. Man soll eigentlich, bis die Impfstoffe wirksam sind, bis die meisten Leute geimpft sind, mit präventiven und freiwilligen Tests die Sache in den Griff kriegen.

Le président

J'ai été inattentif, est-ce que vous acceptez ce postulat?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, Chef du DEF (Département de l'économie et de la formation)

Vous étiez évidemment très attentif, nous acceptons ce postulat!

Le président

Ce postulat est donc accepté. Il est donc transmis pour exécution.

Je vous remercie.

14. INTERPELLATION URGENTE Stève DELASOIE, PLR, Sébastien NENDAZ, AdG/LA, André RODUIT, PDCB, et Serge REY, UDC: Quelle formation pratique pour les apprentis(e)s touché(e)s par les fermetures COVID? **2021.02.003**
DRINGLICHE INTERPELLATION Stève DELASOIE, PLR, Sébastien NENDAZ, AdG/LA, André RODUIT, PDCB, und Serge REY, UDC: Praktische Ausbildung der von den Covid-Schliessungen betroffenen Lernenden **2021.02.003**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Sous l'impulsion et à la demande du Service de la formation professionnelle, l'Ecole professionnelle de Sion, en collaboration avec la Commission Hôtel et Gastro formation Valais, a mis en place des cours-blocs pour les apprentis-es cuisinier et spécialiste en restauration «sans emploi» depuis plusieurs mois.

Ces cours-blocs ont débuté pour les apprentis-es en classes terminales le 1er février dernier et se poursuivront durant tout le mois. Une option a déjà été prise avec la structure

louée pour ces cours-blocs si les fermetures devaient se prolonger au-delà de la fin du mois de février. La demande de soutien financier déposée auprès du SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) comprend déjà ce prolongement malheureusement prévisible.

Les apprentis des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sont, de loin, les plus touchés depuis l'émergence de la pandémie et ont dû subir des périodes de fermeture plus longues. D'autres domaines sont également fermés depuis un mois environ et le SFOP, qui suit la situation des apprentis sans activité pratique, n'a, pour l'heure, pas reçu de demandes particulières. Dans certains commerces ou dans les grandes surfaces, la possibilité d'être affecté à un autre rayon, alimentation ou produits de première nécessité, a pu être organisée. Pour d'autres, la durée de fermeture actuellement programmée ne justifie pas encore la mise en place de solutions alternatives.

Il en va de même pour d'autres secteurs où le nombre d'apprentis-es est moins important et où parfois, comme pour les apprentis techniscénistes, une solution romande commune a été trouvée.

Si les fermetures devaient se prolonger au-delà de mars, voire avril, et toucher durablement d'autres secteurs économiques, le SFOP est prêt à organiser avec les Ecoles professionnelles et les domaines professionnels concernés, des cours-blocs sur le modèle de ce qui s'est fait pour l'hôtellerie et la restauration. Pour ces autres secteurs, le SEFRI apportera également son soutien.

Ces cours ont d'ailleurs un double objectif: maintenir, d'une part, les apprentis en activité, compléter leur pratique professionnelle et renforcer les liens sociaux au sein d'une même profession et, d'autre part, les préparer au mieux aux examens de 2021.

15. **POSTULAT URGENT CVPO, par Nino BRUNNER, Rainer STUDER, Martin LÖTSCHER et Aron PFAMMATTER: Programme de soutien aux viticulteurs 2021.02.007**

DRINGLICHES POSTULAT CVPO, durch Nino BRUNNER, Rainer STUDER, Martin LÖTSCHER und Aron PFAMMATTER: Förderprogramm für Weinbauern **2021.02.007**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

Der Staatsrat ist sich der schwierigen Lage der Weinbaubranche bewusst und verfolgt die Entwicklungen aus der Nähe. Er teilt die Auffassung, dass die Covid-19-Pandemie die Winzer und Weinkellereien unverschuldet hart trifft. Die grosse Bedeutung dieses Sektors für die Walliser Wirtschaft rechtfertigt besondere Massnahmen.

Zugunsten der Weinbranche setzt der Staatsrat seit März 2020 in Zusammenarbeit mit dem Bund in folgenden Bereichen kurzfristig wirkende Massnahmen um: Erleichterungen für den Arbeitsmarkt, Verbesserung der Liquidität, Kreditwesen, Tilgungsaufschub, Werbung, Absatz- und Verkaufsförderung sowie Weindeklassierung zur Verminderung der Lagerbestände. Der Wert dieser Massnahmen beträgt rund 20 Millionen Franken. Die am 28. Januar 2021 kommunizierten kantonalen Bürgschaften von Bankdarlehen und A-fonds-perdu-Beiträgen zur teilweisen Deckung der Umsatzausfälle von Lieferanten des Gastronomie- und Hotelleriebereichs stehen explizit auch Betrieben der Weinbaubranche zur Verfügung, sofern sie die Kriterien erfüllen.

Die Weinbaubranche steuert die Erntemengen in erster Linie über die jährlich festgelegten quantitativen Ertragsgrenzen, welche der Kanton genehmigt. Finanzhilfen für Neupflanzungen können dazu beitragen, den Rebsorten-Spiegel mittelfristig auf die sich ändernden Markbedürfnisse auszurichten. Eine solche Unterstützung muss zusammen mit der Branche und dem Bund entwickelt werden. Sie wirkt mittelfristig und ist als Massnahme zur Strukturverbesserung anzusehen. Fragen bezüglich Rebsorten bleiben aber grundsätzlich Sache der Marktpartner. Auch die Winzer müssen Neupflanzungen sorgfältig planen. Dazu können sie über das Amt für Strukturverbesserungen zinslose Investitionskredite beantragen. Zusätzlich fordert der Kanton Wallis auf Bundesebene die Einführung von A-fonds-perdu-Beiträgen zur Erneuerung des Pflanzenkapitals.

Die Walliser Rebberge haben weiteren Modernisierungsbedarf, zum Beispiel betreffend die Wertschöpfung, die Zerstückelung, die Arbeitseffizienz und die Produktionsmethoden. Der Branchenverband der Walliser Weine arbeitet zurzeit an einer Strategie bis 2030, begleitet von der Dienststelle für Landwirtschaft. Neue Unterstützungsmassnahmen sind aufgrund der Resultate dieser Strategie zu prüfen.

Es wird die Ablehnung des dringlichen Postulats empfohlen.

Studer Rainer, Grossrat, CVPO

Wir, die Postulanten, möchten mit diesem Vorstoss den arg gebeutelten Weinbauern entgegenkommen. Sie, Herr Darbellay, haben es erwähnt, es sind viele finanzielle Mittel bereits gesprochen worden, aber mit dieser Massnahme könnte man das Problem einschränken, denn mit den Mengenbeschränkungen in den letzten Jahren wird auch in Zukunft nicht mehr geholfen sein. Die aktuelle Lage verspricht im Moment keine Verbesserung – ich kann das aus unserem Rebbauggebiet selber bestätigen – und wie diese Dringlichkeit erwähnt, hat die Krise diesen Bereich bereits sehr geschwächt. Viele Winzer fahren einfach nicht mehr weiter, und das kann nicht unterstützt werden.

Es muss Möglichkeiten geben, die Unterstützung anzubieten – und diese liegt hier vor. Es ist zwar eine kleine Unterstützung, aber mit dieser Unterstützung könnte man den Rebbauern entgegenkommen. Mit der Förderung dieser Neubepflanzung könnte das Problem in den nächsten Jahren minimiert werden. Die Erntemengen würden dann ein wenig zurückgehen, und es würde sich dann in 3-4 Jahren die Erntemenge wieder einpendeln. Auch ökologisch würde es hier einen Vorteil ergeben. Das Departement oder die Dienststelle könnte den Weinbauern Vorschläge machen, was und welche Sorten angepflanzt werden könnten und das könnte sicherlich auch auf die Art Resistenz geben, denn resistente Sorten könnten den Rebbaubau retten.

Wenn hier jetzt nicht geholfen wird, sehe ich aus meiner Sicht schwarz, denn viele von den Weinbauern werden aufgeben und kostbares Kulturland wird brachliegen. Dies muss dieses Parlament verhindern. Die Lage ist prekär im Unterwallis sowie auch im Oberwallis.

Meine Damen und Herren, ich fordere Sie auf, dieses Postulat zu unterstützen.

Herzlichen Dank.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Notre groupe est conscient que certaines caves vivent une situation catastrophique et que la viticulture valaisanne traverse une crise aiguë. Mais il combat ce postulat.

Je précise que dans le très court intervalle qui nous été octroyé depuis l'expédition des urgences, nous avons pris contact avec plusieurs vignerons-encaveurs du canton pour nous permettre de forger notre position avec des échos du terrain.

Pour faire court, la solution proposée par les postulants, séduisante au premier abord, revient à poser un emplâtre sur une jambe de bois. Une politique volontariste menée dans l'urgence pour encourager le renouvellement du vignoble pose des problèmes à plusieurs égards, Monsieur le conseiller d'État l'a bien dit.

Premièrement, en quelque sorte, on pourrait dire qu'on punit les vigneron·ne·s qui ont jusqu'ici tenu à jour l'encépagement de leurs parcelles en agissant de façon proactive, inventive et professionnelle.

Deuxièmement, et c'est le plus important, on ne peut pas décider dans l'urgence, puisque c'est de ça qu'il s'agit cet après-midi, un programme de soutien immédiat en faveur du renouvellement du vignoble. Un programme de soutien demande d'abord une stratégie de réencépagement. La première question est: qu'est-ce qu'on plante? Les vagues de réencépagement peuvent aussi déboucher sur des effets pervers car elles peuvent favoriser certains effets de mode, par exemple, on plante tous du Merlot, puis créer des situations de saturation 10 ou 15 ans plus tard, avec le cépage que l'on avait initialement encouragé. Ce sont des erreurs que l'on a connu avec le programme de renouvellement du vignoble valaisan réalisés au tournant des années 2000.

Si ce postulat n'avait pas été déposé en urgence, nous l'aurions soutenu. Une politique d'encépagement réfléchi et mûri dans le cadre d'échanges avec l'interprofession de la vigne et du vin serait probablement une bonne chose, mais encépagement et urgent, même s'ils riment sont pourtant des antonymes.

Enfin, pour terminer, rappelons que la viticulture valaisanne n'a pas attendu le Covid pour rentrer en crise. Les bouleversements du marché du vin remettent en question la structure et le dimensionnement du vignoble valaisan. On ne peut plus aujourd'hui faire l'économie de cette réflexion de fond, d'autant plus dans le cadre d'un programme de renouvellement mais, une fois encore, une réflexion de fond ne peut pas se faire dans l'urgence.

Merci de votre attention.

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

Ich glaube, diese Regierung hat in den letzten Jahren sehr viel gemacht für Rebberge, die Weinwirtschaft. Seit Guy Genoud haben wir diesbezüglich nie so viel gemacht in diesem Land. Und jetzt mit einem dringlichen Postulat eine dringliche Notmassnahme zu ergreifen für Rebberge, die für 30, 40, 50 Jahre da sind, finde ich einfach nicht so zweckmässig. Wir haben sehr viel gemacht, und irgendeinmal müssen wir uns sagen, man kann nicht nur etwas machen für die Rebberge oder für die Landwirtschaft. Man soll auch für alle Bereiche, die leiden, etwas machen.

Wir haben hier sehr viele spezifische Massnahmen ergriffen für Lagerbestände, für die Verkaufsförderung, für die Tourismusaktion mit diesen 100 Franken, diese Zweitwohnungsaktion. Also irgendeinmal hört es auch bei den grössten Fans der Landwirtschaft und des Rebbaus auf. Und in dieser Sache müssen wir jetzt andere Massnahmen ergreifen. Und das haben wir genau gemacht, Herr Studer. Das haben wir genau gemacht bei diesen letzten Massnahmen, bei diesem Paket, das wir geschnürt haben, indem wir sagen, wir machen jetzt eine Härtefallregelung für das Wallis hat. Und da sagen wir denjenigen, die nicht schliessen mussten, wie Bergbahnen, Hotels, Rebbauern, wenn die 30% Umsatzeinbussen hatten wegen dem Covid, und das ist gezielt, denen werden wir helfen und denen werden wir die Fixkosten berappen von Umsatzeinbussen. Das ist gerecht. Und das mache ich für alle, ob Hotellerie oder Kellereien gleich, und das ist für uns eine sehr gute Lösung. Also das wäre wirklich eine Hauruckübung für eine Sache, die viel wichtiger ist. Wir fordern das natürlich vom Bund im Rahmen von der AP2020, die jetzt zurückgestellt wurde, aber das ist eine gute Sache, dass wir das nicht nur für die Rebbauern machen.

Von dem her müssen wir dieses Postulat mit aller Sympathie wirklich ablehnen. Das hat keinen Wert. Wir haben hier eine gezielte Massnahme mit dieser Härtefallregelung und das soll wirklich sein auch für die Hotellerie und auch für andere Bereiche, ein Sportgeschäft zum Beispiel, das nicht schliessen musste, aber nicht nur für den Rebbauer.

Das Beste, was man machen kann hier, ist, etwas gutes trinken und etwas aus dem Wallis natürlich.

Le président

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat urgent 2021.02.007 / Dringliches Postulat 2021.02.007

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 74 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 43 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat urgent.

Nous passons au point numéro 16.

16. POSTULAT URGENT CVPO, par Mischa IMBODEN et Aron PFAMMATTER: Aides aux secteurs du voyage, de l'événementiel et des loisirs **2021.02.012**
DRINGLICHES POSTULAT CVPO, durch Mischa IMBODEN und Aron PFAMMATTER: Wirtschaftliche Unterstützung der Reise-, Veranstaltungs- und Freizeitbranche **2021.02.012**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Frédéric Favre vient de me dire qu'avec le temps j'apprendrais et que j'aurais moins d'interventions urgentes...

Die CVPO verlangt einen zusätzlichen Betrag von 6 Millionen Franken für die Unterstützung der Wirtschaftsakteure der Reise-, Veranstaltungs- und Freizeitbranche. Ausserdem soll die Frist für die Eingabe entsprechender Unterstützungsanträge verlängert werden.

Der Staatsrat hat am 20. Januar 2021 beschlossen, neben der Reise- und Veranstaltungsbranche neu auch die Freizeitbranche im Sinne der vom Staatsrat vom 14. Dezember 2020 beschlossenen Härtefallhilfen zu unterstützen. Bereits am 14. Dezember 2020 wurden zudem die vorgesehenen Hilfen erhöht. Dies nachdem der Bundesrat sein Härtefallhilfeprogramm erlassen hat.

Mit Entscheid vom 27. Januar 2021 hat der Staatsrat zudem beschlossen, dass er zusammen mit dem Beschlussentwurf für die Ausrichtung von A-fonds-perdu-Beiträgen beim Parlament einen Zusatzkredit zur Unterstützung der Härtefälle in der Reise-, Veranstaltungs- und Freizeitbranche beantragen wird, um die ursprünglich festgelegten Limite von 9 Millionen Franken zur Unterstützung der in Frage kommenden Unternehmen überschreiten zu können.

Somit soll sichergestellt werden, dass jedes Unternehmen denjenigen Betrag erhält, welcher ihm zusteht und dieser nicht durch eine Obergrenze des Engagements des Staats eingeschränkt wird.

Zudem wurde beschlossen, dass die Bürgschafts- und Finanzzentrum AG (CCF AG) die eingegangenen Gesuche weiterbearbeitet. Zum geeigneten Zeitpunkt werden die zuständigen Stellen zudem die Weiterverrechnung an den Bund an die Hand nehmen.

Der Staatsrat erklärt sich bereit, eine Verlängerung der Eingabefrist zu gegebenen Zeitpunkt zu prüfen.

Le président

Ce postulat est donc transmis pour exécution.

J'ai une demande de parole de Monsieur Emmanuel Amoos.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Une petite seconde avant de le transmettre pour exécution que je puisse m'exprimer et un vote.

Le CVPO a également déposé un texte, c'est l'intervention 2021.02.010 qui propose d'augmenter les soutiens à l'ensemble de l'économie et dans son texte, il parle aussi de l'aide au secteur du voyage, de l'événementiel et des loisirs. Donc, à un moment donné, il faut laisser la marge de manœuvre au Conseil d'État d'avoir une vision globale sur l'ensemble des secteurs et ne pas arrêter des montants en particulier.

C'est bien ce que Monsieur Darbellay venait de dire finalement, donc je crois qu'on peut accepter la réponse du Conseil d'État. Mais je voulais juste cette précision.

Merci beaucoup.

Le président

En effet, effectivement, il est transmis pour exécution dans le sens de la réponse du Conseil d'État.

Nous allons passer au point numéro 17.

17. POSTULAT URGENT Bernd KALBERMATTEN, CVPO, Franziska BINER, CVPO, Daniel GARBELY, CVPO, et Urs JUON, CVPO: Profiter de l'offre «take-away» en terrasse **2021.02.014**

DRINGLICHES POSTULAT Bernd KALBERMATTEN, CVPO, Franziska BINER, CVPO, Daniel GARBELY, CVPO, und Urs JUON, CVPO: Take-away-Angebot auf den Terrassen nutzen **2021.02.014**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

Die Urheber des vorliegenden dringlichen Postulats fordern Präzisierungen bzw. eine Prüfung mit dem Bundesamt für Gesundheit (BAG) bezüglich der Möglichkeit, dass Take-away-Anbieter ihre Dienstleistungen im Aussenbereich mittels Verpflegungs- und Sitzgelegenheiten anbieten.

Es ist festzuhalten, dass das Anbieten von Verpflegungs- und Sitzgelegenheiten von Take-away-Dienstleistern auf den Terrassen nach wie vor vom Bund verboten ist, aber von vielen Kantonen toleriert wird.

Der Staatsrat prüft was getan werden kann, um einerseits die Ausbreitung des Virus einzudämmen und andererseits den Weiterbetrieb der Skigebiete zu gewähren. Es gilt in diesem Zusammenhang zu erwähnen, dass der Druck auf nationaler und internationaler Ebene

hinsichtlich einer Schliessung der Skigebiete, insbesondere auch aufgrund des Auftauchens der Virus-Mutationen, stetig zunimmt. Somit besteht weiterhin das Risiko, dass der Bundesrat die Skigebiete in der Schweiz schliessen könnte.

Es wird die Annahme des dringlichen Postulats im Sinne der Antwort empfohlen.

Le président

Il est donc recommandé de l'accepter dans le sens de la réponse.

Nendaz Sébastien, député (suppl.), AdG/LA

L'AdG/LA a étudié avec attention ce postulat urgent qui demande l'examen des possibilités d'utilisation des terrasses pour les établissements proposant des services de vente à l'emporter. Les établissements qui proposent un service de livraison ou un service de restauration à l'emporter sont considérés comme des exceptions à l'obligation de fermeture décrétée par le Conseil fédéral. Ils sont donc autorisés à proposer des mets de restauration ainsi que des boissons. Il n'est en revanche pas permis de les consommer sur place.

Avec l'acceptation de ce postulat, il deviendrait impossible de contrôler tous les établissements car, en effet, pourquoi laisser ouvrir les terrasses à un restaurateur qui fait de la vente à l'emporter, mais ne pas laisser ouvrir les terrasses de son voisin qui lui n'en fait pas? Aussi, qu'en est-il des établissements qui font de la vente à l'emporter mais qui n'ont pas de terrasse? Ont-ils le droit à un dédommagement supplémentaire?

Mais encore, si un restaurateur qui ne fait pas de vente à l'emporter, décide d'ouvrir sa terrasse, peut-on le considérer comme proposant un service de livraison, puisqu'il va livrer le repas jusqu'à la table de son client à l'extérieur?

Ne pensez-vous pas que la situation actuelle est suffisamment compliquée pour le secteur de la restauration sans encore surcharger la barque? Les mesures prises par le Conseil fédéral à ce jour ne laissent que peu de marge de manœuvre aux cantons. Il est impossible que le canton puisse édicter des règles qui vont à l'encontre des décisions fédérales.

Nous rappelons ici que ces mesures visent à réduire drastiquement le nombre de cas afin de protéger la population du coronavirus, d'assurer les capacités de soins et de décharger le personnel soignant.

Chères et chers collègues, je travaille au sein d'une caisse de compensation et caisse de pension, celle des cafetiers et restaurateurs suisses. Soyez sûrs que je suis dans mon activité professionnelle de conseiller en entreprise informé de la situation des restaurateurs. J'ai tous les jours des contacts étroits avec des personnes qui demandent qu'une seule chose: exercer leur métier.

Soyez sûrs que le groupe AdG/LA regrette profondément cette situation, comme vous tous ici, j'en suis sûre. Notre groupe regrette aussi que cette crise fasse plonger des familles entières dans la précarité financière ou dans un état psychologique terriblement difficile. Mais la sortie de cette crise ne peut pas être trouvée dans la création de nouvelles inégalités, de nouvelles exceptions. Si vous saviez, chers collègues, comme l'AdG/LA serait heureux de terminer cette journée en votre compagnie, de pouvoir se diriger vers la première terrasse ouverte pour partager une bonne bouteille de vin. Mais nous devons nous résoudre à respecter ces règles fixées dans l'intérêt du bien commun. Alors, nous essayons de faire des propositions, de trouver des solutions financières ou autres afin d'accompagner au mieux celles et ceux qui la subissent.

Pour ces raisons, nous refusons ce postulat et vous invitons à faire de même.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Évidemment, nous ne partageons pas du tout l'avis de l'AdG/LA et nous soutenons ce postulat comme nous avons soutenu toutes les mesures qui visent à pouvoir aménager des

espaces de liberté et si ce n'est de revenir à une vie normale, en tout cas de nous en rapprocher.

Le groupe UDC a aussi évidemment beaucoup de sympathie pour les restaurateurs et les cafetiers qui ont été, je le rappelle, puisqu'on en a parlé plusieurs fois dans ce Parlement, victimes des mesures qui ont été prises sans base scientifique puisque les propres études de l'OFSP admettaient que les cafetiers et restaurants n'étaient pas dans les premiers vecteurs de contamination.

Je crois que ces espaces de liberté doivent être aménagés. On doit pouvoir permettre aux gens de travailler. C'est la meilleure mesure sociale économique et c'est la meilleure mesure sociale aussi pour que les gens arrêtent de tomber dans une dépression et dans le marasme que nous connaissons tous.

Merci.

Kalbermatten Bernd, Grossrat (Suppl.), CVPO

Wie erklären wir unseren Leistungsträgern, dass die Einnahme von Getränken und Speisen auf einer Parkbank vor dem Bahnhof, auf Strohhallen 30 Meter vor einem Restaurant auf der Piste oder sogar auf unsere Kirchentreppe rechts ist, hingegen der Verzehr auf einer Terrasse unter Einhaltung aller Sicherheitsbestimmungen nicht möglich ist? Das Verständnis fehlt, warum Terrassen bei uns geschlossen bleiben müssen, während sie anderweitig geöffnet sind. Es fehlt auch das Verständnis, dass Lockerungen, wie sie in anderen Gebieten möglich sind, nicht in Betracht gezogen und auf den Kanton Wallis übernommen werden können.

Eine Öffnung der Terrassen für Take-away-Betriebe bringt folgende Vorteile mit sich: Ein Verzehr von Speisen und Getränken findet nicht mehr unkontrolliert auf öffentlichen Strassen und Plätzen statt, sondern kontrolliert in den jeweiligen Betrieben. Die notwendigen Voraussetzungen für eine mögliche Registrierung der Gäste sind durch Massnahmen im Monat Dezember bereits gegeben. Eine Rückverfolgung wäre schlimmstenfalls einfacher, als dies heute im öffentlichen Raum möglich ist.

Wir danken dem Staatsrat für die Annahme unseres Postulats und warten gerne die Abstimmung ab.

Danke.

Le président

Oui, effectivement, dans le sens de la réponse, pas dans sa version initiale.

Roduit André, député, PDCB

Je m'exprime ici en tant que député mais aussi en tant que président de GastroValais, qui est l'association des cafetiers-restaurateurs.

Je remercie beaucoup de gens de vouloir essayer de nous aider, de faire avancer le sujet, mais je pense que dans certains cas, il y a beaucoup plus de récupération politique pour avancer, pour dire qu'on a fait quelque chose, plutôt que de penser les choses.

Je veux quand même vous dire que GastroValais et GastroSuisse travaillent pour la réouverture des établissements mais de manière ordonnée. Je dois quand même appuyer ce qu'a dit tout à l'heure Sébastien Nendaz qui est aussi notre collègue et qui travaille indirectement pour GastroSuisse. Je pense qu'il faut faire les choses d'une manière ordonnée et ne pas continuer de vouloir faire des exceptions à gauche, à droite. Si on ouvre les établissements, on ouvre de manière coordonnée pour tout le monde et on ne va pas encore une fois créer des distorsions de concurrence.

Merci pour votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Une première demande de précision à l'intention des auteurs: est-ce qu'ils souhaitent voter sur le texte initial, ce qui est possible aussi ou dans le sens de la réponse? Parce qu'il y a une nuance, donc ce serait bien qu'ils le précisent pour que l'interprétation du résultat soit claire et sans ambiguïté.

Petite réponse quand même, mon collègue Jérôme Desmeules a expliqué la position de notre groupe sur cette question et j'entends bien sûr les arguments aussi pertinents de Monsieur Roduit, mais je crois que bien sûr que l'on souhaite aller vers une ouverture et une situation cohérente pour l'ensemble des établissements. Ça, je crois que ça doit être une priorité, mais néanmoins, je crois qu'on doit aussi admettre qu'il y a aujourd'hui des situations avec ces take-away qui ne sont pas satisfaisantes aujourd'hui ou qui sont plutôt incohérentes.

Je ne sais pas si certains d'entre vous ont eu l'occasion d'aller peut-être skier cette année ou durant les fêtes entre Noël et nouvel an après la fermeture des restaurants, qui avaient pourtant pris toutes les mesures de précaution pour rester ouverts. On ne va pas rouvrir le débat là-dessus et on encourage en tout cas bien sûr le Conseil d'État, GastroValais et on leur souhaite de pouvoir obtenir une solution satisfaisante bientôt.

Mais qu'est-ce qu'il se passe? Aujourd'hui, les gens mangent à proximité de ces take-away, doivent s'asseoir dans la neige, doivent entourer les bâtiments pour ne pas utiliser des grandes terrasses, des grands espaces... Là, il y a quand même un souci de cohérence et même finalement peut-être un accroissement des risques sanitaires pour celles et ceux qui sont apparemment très attentifs dans ce Parlement.

Il y a également dans les villes, j'ai discuté avec certaines personnes qui ont des bureaux et qui ne sont pas forcément en télétravail. Où les gens vont manger leur sandwich, leur McDonald ou autres? Eh bien, ils vont aussi dans les escaliers de certains bâtiments, surtout en hiver où il fait froid. Je crois que de permettre l'utilisation d'espaces où on a les distances ou en tout cas d'étudier cette question, puisque les take-away maintenant sont ouverts et heureusement quand même qu'on peut manger quelque chose. Et ce serait souhaitable, encore une fois, là je vous rejoins Monsieur Roduit, qu'on puisse avoir une solution pour toute la branche. Mais aujourd'hui, il y a uniquement les take-away qui ont cette possibilité, malheureusement, et pas l'ensemble des restaurants. Mais l'état de fait aujourd'hui n'est pas satisfaisant et totalement incohérent. Je pense aussi que d'un point de vue sanitaire, il serait bon d'étudier les solutions suggérées par ce postulat.

Merci.

Le président

Nous allons donc voter. Reste à savoir encore si l'auteur du postulat souhaite voter sur la version initiale ou sur la version dans le sens de la réponse du Conseil d'État. Et j'attends que Monsieur Bernd Kalbermatten me donne sa réponse.

Kalbermatten Bernd, Grossrat (Suppl.), CVPO

Ja, wir sind mit der Antwort des Staatsrats zufrieden.

Danke.

Le président

Nous allons donc voter puisque le groupe AdG/LA s'y oppose. Nous allons voter sur le postulat dans le sens de la réponse du Conseil d'État.

Postulat urgent 2021.02.014 / Dringliches Postulat 2021.02.014

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 102 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 22 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat dans le sens de la réponse.

Un petit peu d'attention Monsieur le conseiller d'État...

18. POSTULAT URGENT CVPO, par Aron PFAMMATTER et Mischa IMBODEN: Soutien aux locataires et aux bailleurs de locaux commerciaux **2021.02.023**
DRINGLICHES POSTULAT CVPO, durch Aron PFAMMATTER und Mischa IMBODEN: Unterstützung von Mietern und Vermietern von Geschäftslokalen **2021.02.023**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

Die Urheber des vorliegenden dringlichen Postulats fordern ein «Dreidrittel-Rettungspaket». Falls sich der Mieter mit dem Vermieter auf eine Reduktion auf mindestens einen Drittel der Miete einigen kann, soll der Staat maximal einen Drittel des Netto-Mietzinssatzes zu Gunsten des Mieters übernehmen.

Es ist wichtig festzuhalten, dass der Staatsrat bereits verschiedene Massnahmen beschlossen hat und die betroffenen Betriebe mit Entschädigungen und Beteiligungen am Umsatzverlust unterstützt. Diese Mittel dienen, um die Fixkosten zu bezahlen, zu welchen auch die Mietkosten zählen. Zu erwähnen sind folgende Finanzhilfen:

- 20 bis 25% des Umsatzverlustes für Betriebe, die zwischen dem 22. Oktober, dem 6. November und dem 13. Dezember bzw. seit dem 27. Dezember wieder geschlossen sind.

- Bis zu 20 % für Unternehmen, die seit dem 18. Januar schliessen mussten.

- Für Betriebe, die nicht zur Schliessung gezwungen wurden, aber einen jährlichen Umsatzverlust von mindestens 30 % haben, hat der Staatsrat ebenfalls eine Entschädigung von mindestens 15 % des Umsatzverlustes angekündigt, die jedoch zu einem späteren Zeitpunkt in Höhe eines Prozentsatzes der dem Branchenbereich zugeordneten Fixkosten festgelegt wird, d. h. heisst zum Beispiel für die Hotellerie gemäss Finanzverwaltung des Bundes 37% der jeweiligen Branche. Wir werden die Fixkosten und Umsatzeinbussen entschädigen und dazugehören auch die Mietkosten.

Es kann festgestellt werden, dass die vom Staatsrat bereits beschlossenen Massnahmen sogar weitergehen als die vorliegend geforderte separate Beteiligung an den Mietkosten. Insgesamt sind die bereits beschlossenen Hilfsmassnahmen für die Betriebe somit vorteilhafter als diejenigen des Bundes.

An dieser Stelle sei auch an die Vermieter von Geschäftslokalitäten appelliert, dass diese ihren (vielerorts langjährigen) Mietern entgegenkommen. Es hat keinen Wert, dass ein guter Restaurateur keine Existenz mehr hat nach der Covid-Krise. Darum sollten wir uns alle bemühen. Denn ein Mieterwechsel ist auch für den Vermieter immer mit Mehrkosten verbunden. Die aktuelle wirtschaftlich schwierige Situation lässt zudem nicht darauf schliessen, dass die Nachfrage nach Geschäftslokalitäten im Wallis kurz- und mittelfristig steigen wird. Die Vermieter von Geschäftslokalitäten können diese Aussage auch bestätigen.

Da die Forderung bereits umgesetzt ist, wird die Annahme des dringlichen Postulats im Sinne der Antwort empfohlen.

Le président

Vous demandez donc l'acceptation dans le sens de la réponse. La réponse indique que ça a déjà été réalisé, donc dans notre nouvelle façon de fonctionner, vous demandez simplement le classement de ce postulat. Somme toute...

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Dies ist ein Punkt vom Wirtschaftspaket, das die CVPO vorgeschlagen hat. Das hat nichts zu tun mit der Regelung, die auf Bundesebene diskutiert wurde, die auf Zwang beruhte, gegen die wir uns auch gestellt haben, die in die Wirtschaftsfreiheit eingegriffen hätte. Hier geht es um freiwillige Lösungen, wenn sich Mieter und Vermieter freiwillig einigen auf eine Reduktion von einem Drittel der Miete, soll der Kanton einen weiteren Drittel beisteuern. Aus unserer Sicht ist das zusätzlich zu bezahlen zu den Härtefallgeldern, die bereits Herr Staatsrat Darbellay auch erwähnt hat.

Aus unserer Sicht ist das auch ohne Weiteres finanzierbar. Das müsste man übrigens auch einmal dem Schreiber der Vorstösse der SP Oberwallis erklären. Er ist leider selten hier in diesem Saal, sonst könnte man mit ihm einmal diskutieren. Jetzt, wo das Geld der Nationalbank, die Ausschüttungsreserve erhöht wurde, kann unser Kanton sich das wirklich leisten. Und ob das Geld nun zuerst in den kantonalen Fonds geht oder dann direkte Zahlungen stattfinden werden, ist uns eigentlich egal, aber wir können uns diese Unterstützung für die Wirtschaft wirklich leisten, da sieht es jetzt wirklich sehr gut aus.

Aus diesem Grund bin ich der Meinung, dass wir daran festhalten. Der Staatsrat hat auch gesagt, dass er den Vorstoss im Sinne der Antwort annimmt. Zudem geben wir uns zufrieden, in dem Sinne, da hat auch reglementarisch nichts geändert, nicht, dass es abgeschrieben wird, sondern dass der Vorstoss im Sinne der Antwort des Staatsrats angenommen wird. Damit erklären wir uns einverstanden.

Übrigens muss ich vielleicht noch ergänzen: Diese Regelung, da sind wir nicht die einzigen. Ich glaube gerade gestern hat das der Kanton Zürich eingeführt. Vor allem die bürgerlichen Parteien haben das gefordert, nebst dem Mieterverband auch der Hauseigentümerverband. Der Kanton Basel hat es auch, und ich glaube der Kanton Waadt diskutiert diese Lösung ebenfalls. Die haben ja auch die Härtefallregelungen wie wir auch.

Ich danke Ihnen.

Le président

Là nous jouons sur les mots, mais si le postulat est déjà réalisé, c'est qu'il est classé. Donc nous n'allons pas par la suite, j'imagine, transférer au Conseil d'État pour exécution mais plutôt pour classement.

Je vais reposer la question à Monsieur le conseiller d'État Christophe Darbellay, est-ce que ce postulat est déjà réalisé?

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

Wir sind nicht so weit entfernt zwischen Grossrat Pfammatter und uns. Wir haben jetzt eine neue Regelung, wenn etwas bereits realisiert wird, sollten wir das ad acta legen. Und jetzt sind wir etwas dazwischen.

Aber in der Tat, mit unserer neuen Regelung der Härtefälle – das ist die Version Wallis – sagen wir, wir decken die Fixkosten der jeweiligen Branche für die Umsatzeinbussen. Das heisst, da ist der Mietzins inbegriffen. Das ist eigentlich geregelt. Und mit unserer Lösung fahren Sie, Herr Pfammatter, möglicherweise besser als mit Ihrer Lösung, weil wir werden eigentlich die Fixkosten decken, also das sind Durchschnittskosten der jeweiligen Branchen, aber das ist durchaus meistens mehr als ein Drittel, den Sie vorschlagen. Von dem her haben wir eine gute Lösung.

Im alten System haben wir gesagt, das Postulat sei im Sinne der Antwort angenommen und jetzt sagen wir, das wird ad acta gelegt, weil wir das bereits realisiert haben seit einigen Tagen mit dem neuen Entscheid vom Staatsrat.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Da bin ich doch der Meinung, es ist ja (in Anführungszeichen) «nur» ein Postulat, das die Regierung eben auch beauftragt diese Sache nochmals zu prüfen. Unserer Meinung nach, ich sage es nochmals, sind wir der Ansicht, diese Miethilfe, die ja schwer voraussehbar ist, die ja nur zum Zuge kommt, wenn sich die Parteien einigen, die wäre zusätzlich zu gewähren.

Aus diesem Grund bin ich der Meinung, weil es ein Postulat ist, ein Auftrag an den Staatsrat, die Sache wirklich eingehender noch zu prüfen, dass wir daran festhalten.

Clerc Bérode Annick, députée (suppl.), AdG/LA

Alors, si Monsieur Aron Pfammatter maintient son postulat dans le sens de son texte, le groupe AdG/LA va le combattre pour la bonne et simple raison qu'il y a un problème d'équité et d'égalité de traitement puisque l'aide qu'il propose serait conditionnée en fait, à un accord préalable entre le propriétaire et le locataire. Et si les négociations entre les deux parties n'aboutissaient pas, alors cette aide supplémentaire ne serait pas donnée.

Si le locataire tombe ou contracte avec un propriétaire qui serait peu coopératif, sans accord il n'obtiendrait pas cette aide. Donc il n'y aurait pas égalité de traitement entre tout le monde, donc le groupe AdG/LA combat ce texte.

Il faudrait que l'aide soit adapté ou accessible à tout le monde ou alors à personne.

Delasoie Marcel, député, PLR

Le groupe PLR, à l'initiative d'une urgence similaire traitée lors de la session de juin, constate que la problématique des difficultés des commerces sans revenu et devant s'acquitter de leur loyer devient également un souci dans le Haut-Valais.

Si au mois de juin cette question était préoccupante pour les locataires de leur commerce, elle est aujourd'hui une question de vie ou de mort pour beaucoup d'entre eux.

Le groupe PLR prends note que les loyers seront pris en considération dans les mesures de soutien relatives aux cas de rigueur qui nous ont été expliquées par le Conseil d'État et que l'aide de l'État s'élève au moins à 60%, 30% pour le locataire et 30% pour la diminution des coûts dus à la participation du propriétaire, donc au moins à 60% en ce qui concerne les loyers commerciaux.

Dans ce cas, le groupe PLR se rallie à la position du Conseil d'État.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Je remercie le député Delasoie qui a bien compris le système.

Nous entendons, avec notre offre pour les cas de rigueur valaisans où nous sommes beaucoup plus généreux que la Confédération, de couvrir les coûts fixes des branches en fonction des coûts fixes usuels dans chaque branche. Ça peut être, dans certains types de commerce, peut-être 18%, pour les hôtels, ça peut-être 37 ou 38%, selon les calculs de l'Administration fédérale des finances. Et, par conséquent, nous allons indemniser des coûts fixes pour tous les chiffres d'affaires perdus par les branches en question et je pense que là-dedans, il y a aussi les loyers commerciaux. On ne peut pas payer deux fois pour la même chose.

Je vous remercie de vous rallier à cette position.

Le président

Nous allons donc voter sur la version initiale du postulat comme demandé par les auteurs.

Postulat urgent 2021.02.023 / Dringliches Postulat 2021.02.023

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 81 voix / Stimmen

(5 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé le postulat urgent.

19. INTERPELLATION URGENTE PDCC, par Bruno CLIVAZ: Port du masque de protection COVID à l'école primaire **2021.02.025**

DRINGLICHE INTERPELLATION PDCC, durch Bruno CLIVAZ: Maskenpflicht in der Primarschule **2021.02.025**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Jusqu'à cet automne, les élèves de moins de 12 ans étaient peu porteurs, peu transmetteurs et peu malades du COVID-19. Néanmoins, avec l'émergence de nouveaux variants du virus, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture et le Département de l'économie et de la formation ont été contraints d'adapter leurs procédures. En effet, même si les études scientifiques peinent à apporter des certitudes dans l'analyse épidémiologique de ces variants, il semble toutefois que ceux-ci soient plus contagieux chez les enfants. Dans cette perspective, des tests salivaires et des analyses complémentaires sont désormais réalisés sur l'ensemble d'une classe, d'un module (pour le CO) ou d'un établissement lorsqu'une présence de ce type est soupçonnée. Une mise en quarantaine immédiate est ordonnée par l'unité du Médecin cantonal dès qu'un premier cas d'élève ou d'enseignant positif aux variants est identifié. Ces mesures permettent de limiter la progression du virus et d'éviter ainsi que les écoles deviennent un lieu de diffusion et puis qu'on doive toutes les fermer. Cette stratégie a notamment été mise en place avec succès au Cycle d'orientation de Vouvry ainsi que dans les classes primaires de St-Maurice, de Martigny-Combe et de Salvan.

Pour l'heure, ces mesures complémentaires de détection qui s'ajoutent à un plan de protection sanitaire conséquent (telles que lavage des mains, distance sociale, port du masque par les adultes dans l'école, etc.) nous paraissent suffisantes. L'éventuel port de masques chirurgicaux dans les degrés primaires pose, à notre avis, des problèmes plus importants que leur plus-value sanitaire, difficile à évaluer. Un masque est efficace s'il est bien porté; dans le cas contraire, il offre une fausse protection à l'enfant. Outre la difficulté à trouver des masques de bonne taille, il est illusoire de penser que les enfants le porteront correctement. Sans cesse, ils toucheront avec les doigts leur masque et l'ajusteront. D'autre part, sur le chemin de l'école, dans les transports publics et durant les activités extrascolaires, les enfants de moins de 12 ans ne le portent pas. Il convient également de ne pas minimiser l'effet psychologique de ce port continu du masque chez les plus petits. Il entrave aussi la relation pédagogique et affective si importante à l'école primaire.

Dans toute la Suisse, on lutte contre des foyers depuis la présence des variants. L'exemple de St-Nicolas montre le nouveau problème de la contagion dans la population qui ne se limite pas uniquement à l'école. La seule stratégie est la mise en quarantaine ciblée qui doit se passer aussi vite que possible. Le nouveau concept avec des tests élargis, volontaires et préventifs va améliorer la vitesse de la détection et les processus.

En conclusion, le plan de protection en vigueur à l'école primaire, élaboré en collaboration avec le Médecin cantonal et toujours évolutif, est mesuré, pragmatique et suffisant. Il suit en tout point les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique et du Conseil fédéral.

Le président

Je peux vous donner la parole uniquement si vous demandez l'ouverture de la discussion.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Tout à fait Monsieur le président, c'était dans cette optique que j'avais demandé une prise de parole juste, parce que la réponse était quand même assez longue, pour être sûr de bien comprendre. Evidemment, nous ne partageons pas l'avis du groupe PDC...*(Le président: Monsieur Desmeules!)*

J'ai cru comprendre que le Conseil d'Etat le refuse aussi et ne souhaite pas, contrairement à son parti, masquer les enfants à l'école.

(Le président: Monsieur Desmeules!)

Est-ce que c'est correct?

Le président

Monsieur Desmeules, j'ouvre la discussion uniquement si vous la demandez. Est-ce que vous demandez l'ouverture de la discussion?

(Desmeules Jérôme, député, UDC: Je la demande!)

Alors nous allons voter, selon l'article 141 du règlement du Grand Conseil.

Oui, Monsieur Darbellay?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Le parti qui a demandé et qui a posé cette question, qui est en l'occurrence le mien, n'a pas demandé le masque! Il a posé une question sur le masque et le Conseil d'Etat vous dit que les mesures en place sont suffisantes, que nous tenons à rester là d'entente avec l'Office du Médecin cantonal et qu'il n'y a pas lieu d'imposer aux enfants parce que ça a plus d'inconvénients que d'avantages le port du masque. Point. Terminé. C'est fini! Jérôme Desmeules, c'est en français pourtant!

Desmeules Jérôme, député, UDC

Tout à fait, Monsieur le conseiller d'Etat. Nous allons donc faire un tout petit peu de lecture. L'interpellation nous dit qu'il y a lieu de mettre en œuvre...

Le président

Non! Non! Stop! Je suis obligé d'arrêter! S'il vous plaît Monsieur Desmeules! Si nous commençons la discussion, nous devons voter pour l'ouverture de la discussion. Donc nous allons ouvrir la discussion si on accepte.

(...)

Il faut juste nous laisser le temps d'écrire le vote.

(...)

C'est fait!

Ouverture de la discussion sur l'interpellation 2021.02.025

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 19 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 97 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé l'ouverture de la discussion. Ce sujet est donc terminé.

20. INTERPELLATION URGENTE PDCC, par Bruno CLIVAZ: Ecole Copperfield Verbier dans l'illégalité: quelles sont les responsabilités? Qui doit agir? **2021.02.026**
DRINGLICHE INTERPELLATION PDCC, durch Bruno CLIVAZ: Illegale Eröffnung der Copperfield Schule in Verbier: Wer trägt die Verantwortung? Wer muss handeln? **2021.02.026**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Un projet d'ouverture d'école privée a été déposé le 9 décembre 2020 auprès du Département en charge de la formation. Dès réception du dossier, le Service de l'enseignement et la commune de Val de Bagnes ont fait diligence, sans tenir compte pour autant de la pression exercée par les porteurs du projet.

Placée devant le fait accompli, soit l'ouverture de l'école au Hameau de Verbier le 11 janvier dernier sans autorisation, la commune de Val de Bagnes, le 15 janvier 2021, interdit l'utilisation des locaux en affectation «école» jusqu'à droit connu. Les travaux de sécurité demandés par le responsable communal ont été immédiatement engagés et réalisés conformément aux règles en la matière. La même commune levait, le 26 janvier 2021, l'interdiction d'occuper les locaux du Hameau. En parallèle, une procédure de changement d'affectation a été ouverte afin de protéger le droit des tiers.

Au niveau du Service de l'enseignement, à deux reprises et à la suite de visites in situ, plusieurs informations ont été exigées afin d'analyser l'octroi d'une autorisation. Par lettre du 19 janvier 2021, au regard des carences dans le dossier et de l'ouverture de l'école sans autorisation, le Service de l'enseignement interdisait toute activité scolaire avant l'obtention des décisions communales et cantonales. A ce jour, malgré les documents transmis au Département par courriel de Maître Fanti le 5 février 2021, confirmé par courriel de l'administrateur le 8 février 2021, des éléments manquent encore avant toute décision formelle d'ouverture d'école.

En résumé, l'ouverture de cette école a été réalisée sans autorisation. Les autorités locales et cantonales ont immédiatement exigé la mise en conformité des locaux et réclamé les compléments d'informations utiles au traitement du dossier.

La responsabilité première appartient à l'autorité locale, laquelle doit s'assurer que les enfants domiciliés sur son territoire soient scolarisés dans des locaux respectant les normes sanitaires et sécuritaires adaptées à l'activité scolaire. Si l'école privée Copperfield College SA ne dispose pas encore de l'autorisation cantonale, il appartient à la commune de

Val de Bagnes de s'assurer prioritairement de la sécurité des enfants et de leur prise en charge par des professionnels.

Selon la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage, le Préposé à la protection des données et à la transparence est nommé pour une durée de 4 ans par le Grand Conseil. La loi actuelle ne prévoit pas que le Préposé ne puisse pas exercer une activité accessoire, ni exercer une fonction au service de la Confédération ou d'un canton, ni être membre de la direction, du conseil d'administration, de l'organe de surveillance ou de l'organe de révision d'une entreprise commerciale, ceci indépendamment de la question de savoir si son activité est rémunérée ou non.

Dès lors en réponse à la question, le Préposé peut agir en tant que mandat dans des affaires ne relevant, au surplus, pas a priori de questions relatives à la protection des données ni à la transparence au sens de la LIPDA.

Desmeules Jérôme, député, UDC

C'est une intervention pour vous, Monsieur le président. J'ai été attaqué personnellement lors du précédent objet. Le député, d'après notre règlement et son article 79, a 3 minutes pour y répondre sans que le débat soit ouvert. Je sollicite l'application du règlement.

(...)

Désolé d'utiliser ce genre de tactiques. Mais ma foi, c'est le règlement qui le précise.

Effectivement, j'ai été attaqué par Monsieur le conseiller d'État sur mes compétences en lecture. J'aimerais donc le ramener au texte de l'intervention du député qui l'avait déposée et qui nous dit, et franchement, ce n'est pas le texte d'une interpellation puisque ça dit: «Il y a lieu de mettre en œuvre des mesures de protection supplémentaires dans les écoles.» Et ensuite «Il y a lieu de prendre toutes les mesures pour l'éviter» en parlant d'une troisième vague et du port du masque pour les enfants.

Alors, ce que j'ai retenu et ce que souhaitais clarifier de la part du conseiller d'État, c'était que le conseiller d'État, apparemment, s'oppose à son parti et ne souhaite pas renforcer ces mesures de protection avec un port du masque obligatoire pour les enfants de 8 à 12 ans, ce qui serait une excellente nouvelle puisque l'OMS d'ailleurs ne le recommande pas et c'est simplement dans cette optique-là que je souhaitais intervenir.

Merci.

Le président

Nous pouvons donc passer au point suivant; à moins que Monsieur le conseiller d'État veuille réagir...

21. POSTULAT URGENT AdG/LA, par Sébastien NENDAZ et Patricia CONSTANTIN: Chômeuses, chômeurs: dommages collatéraux de la COVID? **2021.02.029**
DRINGLICHES POSTULAT AdG/LA, durch Sébastien NENDAZ und Patricia CONSTANTIN: Covid-Kollateralschäden im Arbeitslosenbereich? **2021.02.029**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

En français, cette fois...

Pour faire suite aux mesures annoncées par le Conseil fédéral le 13 janvier dernier, aux décisions du Conseil d'Etat du même jour, et à la Directive du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du 20 janvier 2021 concernant les Règles spéciales dues à la pandémie, notamment la limitation du nombre de personnes, le télétravail obligatoire et la protection des personnes vulnérables, le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a décidé de fermer les guichets des cinq Offices régionaux de placement du canton, dès le 19 janvier 2021 et ce, jusqu'à nouvel avis.

Cette décision s'est faite en concertation avec les caisses de chômage du canton, ainsi qu'avec tous les cantons romands qui ont tous décidé de la fermeture de leurs offices respectifs. En effet, selon la directive du SECO, il appartient aux organes d'exécution de décider eux-mêmes s'ils peuvent accueillir des clients personnellement. Pour rendre possible cette ouverture, les conditions suivantes doivent être réunies:

1. Les prescriptions et recommandations de l'Office fédéral de la santé publique sont respectées.
2. Un plan de protection adapté aux conditions locales est mis en oeuvre.
3. La situation cantonale rend possible une ouverture.
4. Les règles spécifiques et dispositions au canton rendent possible une ouverture.

Au vu de ce qui précède et des mesures en vigueur, il est impossible de respecter les conditions précitées et donc de maintenir les guichets ORP ouverts. Cette situation sera bien évidemment réévaluée à la fin février 2021, à l'aune des nouvelles décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat et immédiatement modifiée au besoin.

Dans l'intervalle, toutes les prestations (inscription, entretien, suivi, conseil, mesure, contrôle, placement, etc.) pour les demandeurs d'emploi sont garanties dans les cinq ORP du canton.

Concernant les exigences en termes de recherches d'emploi et plus particulièrement dans les domaines où les fermetures administratives ont été exigées (par exemple la restauration et la vente), le SICT a sollicité le SECO, comme lors de la première vague déjà, pour dispenser les demandeurs d'emploi de leur obligation d'effectuer des recherches durant cette période mais malheureusement sans succès à ce jour.

Au vu de ce qui précède et dans la limite de la marge de manœuvre que le cadre légal lui permet, le chef du SICT a sensibilisé l'ensemble des collaborateurs des ORP à ce sujet et leur a demandé de faire preuve de la bienveillance et du bon sens nécessaires dans de telles circonstances, en leur rappelant de prendre en considération la situation particulière actuelle ainsi que l'entier du dossier des demandeurs d'emploi concernés, lors des différents contrôles exigés par la loi.

Il est donc proposé le rejet du postulat urgent.

Moulin Bruno, député, PDCB

Oui, je voulais juste revenir sur le règlement du Grand Conseil. Donc à l'article 141, c'est uniquement l'interpellateur qui peut reprendre la parole et qui a 3 minutes, s'il n'est pas d'accord avec la réponse. C'est pour ça que Monsieur Desmeules n'aurait pas eu le droit de répondre...

Merci.

Le président

Oui, en effet, je ne veux pas rentrer dans une discussion maintenant sur le règlement du Grand Conseil mais chaque député après une interpellation peut demander l'ouverture de la discussion. Là, en l'occurrence, ce n'était pas la même chose. On n'est pas dans le même contexte. Il s'agit de Monsieur Desmeules qui n'était pas l'auteur de l'interpellation...

Bref, poursuivons avec Monsieur Sébastien Nendaz.

Nendaz Sébastien, député (suppl.), AdG/LA

Je suis vraiment navré, mais vraiment navré de revenir à l'ordre du jour...

Le marché de l'emploi continue de se tendre dans notre canton. À la fin janvier, c'est 8'666 chômeurs qui étaient inscrits auprès des offices régionaux de placement valaisans. Le canton du Valais connaît une hausse du taux de chômage à 4,9%, soit 0,2 point de plus selon le Service cantonal de l'industrie, du commerce et du travail.

En ce début d'année 2021, les effets néfastes de la crise sanitaire se font toujours sentir avec un tiers de chômeurs en plus par rapport à janvier 2020. Dans la branche de l'hôtellerie-restauration ainsi que dans la catégorie des chômeurs de longue durée, les effectifs ont plus que doublé par rapport à la même période de l'année passée, avec une augmentation de 124,5% pour la branche hôtellerie-restauration, 139,2% pour les chômeurs de longue durée.

Comme indiqué dans le texte du postulat urgent, les ORP ont fermé leurs guichets aux demandeuses et demandeurs d'emploi du canton. Pourtant, le Conseil d'État avait annoncé en date du 14 janvier que, dans la mesure du possible, il maintiendrait les prestations offertes aux différents guichet de l'Administration cantonale, ce même si le Conseil Fédéral jouait la veille, les entreprises à favoriser le télétravail dans le cas où cela était possible.

Naturellement, des limitations d'heures d'ouverture, autre adaptation des recommandations de l'OFSP auraient été comprises. Mais notre groupe ne peut pas concevoir la fermeture des guichets ORP. En effet, étant donné la situation sanitaire actuelle, bon nombre de demandeuses et demandeurs d'emploi doivent s'inscrire au chômage pour la première fois. Ces derniers se retrouvent donc perdus dans les méandres et complexités administratives, sans pouvoir profiter d'un soutien complet des ORP.

Par ailleurs, il nous apparaît aberrant de constater que les personnes en recherche d'emploi, en particulier dans les secteurs fermés (hôtellerie et restauration en tête), doivent continuer à fournir plusieurs recherches d'emploi chaque mois. Les secteurs particulièrement touchés doivent absolument faire figures d'exception et les demandeuses et demandeurs d'emploi dans ce secteur doivent être dispensés de ces recherches ou redirigés.

De façon cohérente et en tenant compte de la situation réelle, le groupe AdG/LA vous enjoint à accepter ce postulat tel qu'il a été déposé.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole; nous allons donc voter.

Postulat urgent 2021.02.029 / Dringliches Postulat 2021.02.029

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 99 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 20 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté le postulat urgent.

22. INTERPELLATION URGENTE Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Reinhold SCHNYDER, Barbara EYER JAGGY et Marc KALBERMATTER, AdG/LA:
Coronavirus: nous ne sommes pas près d'en voir la fin **2021.02.031**

DRINGLICHE INTERPELLATION Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Reinhold SCHNYDER, Barbara EYER JAGGY und Marc KALBERMATTER, AdG/LA: Corona lässt uns noch länger nicht los **2021.02.031**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

Im Einvernehmen mit dem Staatsrat können wir auf die sehr vielen Fragen der dringlichen Interpellation folgende Antworten geben.

Die Entwicklung der Pandemie ist in jedem Kanton anders und der Staatsrat hat sich entschieden, seine eigene Strategie zu verfolgen und nicht die der anderen Kantone. Das Departement für Volkswirtschaft und Bildung war über die Arbeit des Bündner Wirtschaftsforums bestens informiert, dieses beschäftigte sich jedoch eher mit den wirtschaftlichen als mit den gesundheitsbezogenen Daten.

Am 5. Februar hat der Staatsrat entschieden, ein Präventionskonzept zu erstellen und dem BAG zur Validierung zu übermitteln. Geplant sind gezielte und regelmässige Tests (präventiv und freiwillig) von asymptomatischen Personen in Situationen mit erhöhtem Ansteckungsrisiko. Dieses Konzept wird demnächst dem BAG übermittelt. Aufwände von Gemeinden, die vor der Konzeptvalidierung durch den Bund entstehen, können nicht übernommen werden.

Um den Prozentsatz der Covid-19-Infizierten in der Walliser Bevölkerung festzustellen, muss eine Studie erstellt werden, wie es der Kanton Genf gemacht hat.

Die Impfzentren sind momentan subsidiär zu den Hausärzten in Betrieb genommen worden. 100 Impfungen pro Tag sind in einer Praxis möglich, wenn ausschliesslich geimpft wird und genügend Platz vorhanden ist, um die Beobachtungszeit von 15 Minuten zu gewährleisten. Wird die Zeit für Administration und Betreuung eingerechnet, kann von rund 30 Minuten Aufwand pro Person ausgegangen werden. Impfungen in Apotheken sind ab April möglich; Voraussetzung ist, dass genügend Impfstoff von Bern vorhanden ist.

Was die zusätzliche Gewinnausschüttung der Nationalbank an den Bund und die Kantone betrifft, so stimmt es nicht, dass der Walliser Finanzminister sich gegen höhere Ausschüttungen ausgesprochen hat. Im Gegenteil: In der Finanzdirektorenkonferenz hat er sich schon im Mai 2020 für zusätzliche Dividendenausschüttungen der SNB ausgesprochen, jedoch nicht zweckgebunden zur Finanzierung der Covid-19-Ausgaben. Die Nationalbank darf und soll den Kantonen nicht vorschreiben, für was sie die zusätzlichen Gelder verwenden sollen. Diese Ansicht wird auch von Wirtschafts- und Finanzexperten ausdrücklich bestätigt.

Was die Liquidität des Kantons betrifft, so ist eine Verschuldung des Kantons aufgrund der ausserordentlichen Covid-19-Ausgaben zum jetzigen Zeitpunkt nicht notwendig.

Es ist festzuhalten, dass der Staatsrat eine generelle Sistierung aller Annuitäten für 2021 der IHG- und NRP-Darlehen für die in der Tourismusbranche tätigen Unternehmen beschlossen hat. Das Departement für Volkswirtschaft und Bildung zusammen mit dem Departement für Finanzen und Energie bereiten ausserdem einen kantonalen Covid-Kredit mit der Walliser Bankenvereinigung vor, dessen Zinssatz 0% betragen und der vom Kanton verbürgt wird. Im Rahmen der Diskussionen zu diesem Thema wurde der Vorstand der Bankenvereinigung darauf aufmerksam gemacht, wie wichtig es ist, die ersten Rückzahlungen von Covid-Krediten auf mindestens das nächste Jahr zu verschieben und dass auch die Banken dazu beitragen müssen, ihre Kunden in diesen schwierigen Zeiten zu unterstützen.

Andererseits hat der Kanton keine Legitimation, in die Hypothekenzinskonditionen einzugreifen und beabsichtigt nicht, Populismus zu betreiben.

Seit Einführung des Massnahmenkatalogs hat der Kanton rund 2'000 Anträge von Unternehmen registriert, die zwischen dem 22. Oktober und 13. Dezember sowie zwischen dem 27. Dezember und 28. Februar geschlossen wurden. Seit der Aufschaltung am 1. Februar des Antragsformulars für Handelsunternehmen, die zwischen dem 18. Januar und dem 28. Februar geschlossen haben, wurden 100 Anträge eingereicht. Darüber hinaus sind 400 Gesuche von Unternehmen aus der Reise-, Veranstaltungs- und Freizeitbranche eingegangen. Bislang wurden 2'500 Anträge für die aktuellen Beihilfen gestellt. Mit der Ankündigung von Beihilfen für Unternehmen, die nicht schliessen mussten, deren Umsatz aber um mehr als 30% im Vergleich zurzeit vor der Pandemie gesunken ist, ist es schwierig abzuschätzen, wie viele Unternehmen einen Antrag stellen werden, aber wir glauben, dass es rund 1'000 sein werden. Das bedeutet, dass insgesamt 3'500 Anträge für den gesamten Massnahmenkatalog eingereicht werden könnten.

Der Staatsrat hat mehrmals beim Bundesrat und beim SECO interveniert, um eine 100%ige Abdeckung der tiefen und mittleren Löhne durch die Kurzarbeitsentschädigung zu fordern. Es wurde nur teilweise darauf eingegangen: Das Parlament hat sich am 18. Dezember 2020 auf einen zusätzlichen Artikel im Covid-19-Gesetz geeinigt. Demnach erhalten Personen mit einem Einkommen von bis zu 3'470 Franken bei Kurzarbeit 100% entschädigt. Bei Einkommen zwischen 3'470 und 4'340 Franken beträgt die Kurzarbeitsentschädigung bei vollständigem Verdienstausschlag ebenfalls 3'470 Franken.

Bei den Gesprächen mit dem Bund über die Verteilung der Finanzmittel stützt sich der Staatsrat in erster Linie auf die interkantonalen Konferenzen, welche in die immer sehr kurzen Vernehmlassungen direkt eingebunden werden. Dies hindert jedoch den Staatsrat nicht daran, sich auch mit den Departementsvorstehern und Regierungsratskollegen aus anderen Kantonen, insbesondere mit jenen der Gebirgskantone, abzustimmen. Die Regierungskonferenz der Gebirgskantone (RKGK) engagiert sich seit Monaten verstärkt und mit einer gemeinsamen Position aller Gebirgskantone, insbesondere zum Thema der wirtschaftlichen Folgen für den Tourismus (Winter und Sommer).

23. INTERPELLATION URGENTE PDCC, par Maxime MOIX et Raphaël FOURNIER:
Quid de la situation dans les écoles? **2021.02.042**

DRINGLICHE INTERPELLATION PDCC, durch Maxime MOIX und Raphaël FOURNIER: Wie sieht die Lage in den Schulen aus? **2021.02.042**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

La gestion de la pandémie est un défi permanent. La situation évolue de jour en jour avec l'arrivée du nouveau variant et n'a pas fini d'exacerber les questionnements et les incertitudes, l'avenir devenant à nouveau incertain.

Cette nouvelle situation pose deux problèmes majeurs: le premier, rationnel, consiste à rechercher la meilleure méthodologie pour gérer l'arrivée du virus mutant. Scientifiques, médecins, infirmières scolaires, directeurs, enseignants, collaborateurs des Services de la formation et de la santé se mobilisent pour maîtriser la situation sanitaire, protéger la santé de nos enfants ainsi que celle de leurs proches et garantir surtout la continuité de l'enseignement.

Le second problème, encore plus diffus et sournois que le mutant, est celui-là même qui a justifié l'urgence de la présente interpellation: la rumeur d'une fermeture des écoles après les vacances de carnaval.

Or, le Département en charge de la formation a toujours fait preuve de totale transparence. Ses intentions sont et seront d'ailleurs toujours les mêmes:

- Assurer l'école et les cours en présentiel;
- garantir la continuité pédagogique pour les classes placées en quarantaine grâce à un espace numérique performant.

La première intention est conditionnée à la maîtrise de la situation épidémiologique. Le Conseil d'Etat a pris des mesures adaptées pour répondre à la crise.

Quant à la mise en œuvre d'un espace numérique de travail pour 40'000 élèves et 4'000 enseignants, elle a nécessité d'importantes démarches administratives et techniques. D'aucuns y ont vu les prémices d'un retour à l'enseignement à distance alors qu'il s'agit de diminuer les impacts négatifs des quarantaines en maintenant le lien pédagogique, affectif et social.

Quant à la situation épidémiologique de l'école valaisanne, elle était au début de la présente semaine de 572 élèves/étudiants et 52 enseignants en quarantaine; 138 élèves/étudiants et 23 enseignants étaient positifs; 2 écoles et 9 classes étaient concernées par des fermetures temporaires.

A la minute où je m'exprime la situation aura évidemment évolué, espérons-le dans le bon sens. Il faut mettre ces chiffres évidemment en perspective avec les 37'000 élèves de l'école obligatoire, avec une dizaine de milliers d'élèves dans le Secondaire II, donc dans le postobligatoire. C'est un nombre qui reste relativement modeste mais c'est une situation qui, avec l'arrivée des variants, se complique. Et on a eu des situations, par exemple dans les écoles que je vous ai situées à Vouvry, St-Maurice, Obergoms, St-Nicolas, Martigny-Combe, ces dernières semaines, qui étaient relativement compliquées. Et puis, très souvent, dans une classe quand on trouve un élève symptomatique et qu'on commence à tester la classe, on peut arriver jusqu'à une douzaine ou une quinzaine d'élèves qui sont positifs au Covid. Donc c'est une situation qui est très très difficile à gérer et qu'on s'efforce de gérer avec le Département de la santé et l'Office du Médecin cantonal pour, parce que c'est notre objectif suprême, maintenir l'école en présentiel parce que nous sommes tout à fait conscients que les dégâts d'un *lockdown number two* seraient évidemment plus importants que les bénéfices qu'on pourrait en retirer en terme de santé publique. Donc, on essaie vraiment de faire le maximum dans cette situation pour maintenir l'école ouverte mais il n'y a pas de plan secret, il n'y a pas de plan caché pour une fermeture des écoles.

24. MOTION URGENTE Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Christine SEIPELT WEBER, AdG/LA, et Emmanuel AMOOS, AdG/LA: Mesures Covid-19 pour les entreprises indirectement impactées: mise en place rapide d'aides cantonales pour les cas de rigueur **2021.02.056**

DRINGLICHE MOTION Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Christine SEIPELT WEBER, AdG/LA, und Emmanuel AMOOS, AdG/LA: COVID-19-Massnahme für indirekt betroffene Unternehmen: Rasches Einführen von kantonalen Härtefall-Hilfen **2021.02.056**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

Die Urheber der vorliegenden Motion fordern den Staatsrat auf, schnellstmöglich die notwendigen Schritte einzuleiten und falls notwendig eine rechtliche Grundlage zu schaffen, um für die von Covid-19 indirekt tangierten Unternehmen rasch und unkompliziert kantonale Mittel für Härtefallhilfen (A-fonds-perdu-Beiträge) zur Verfügung zu stellen.

Hier kann festgehalten werden:

Der Staatsrat hat die notwendigen Schritte für die Umsetzung der Härtefallhilfen bereits eingeleitet und sich mit dem Bund abgesprochen. Die entsprechenden Erlasse bestehen auf Bundes- und Kantonsebene. Alle Informationen zu diesen Hilfen sind auf der Seite der Dienststelle für Wirtschaft, Tourismus und Innovation verfügbar. Die Autoren der vorliegenden dringlichen Motion werden eingeladen, diese Informationen anzuschauen.

Darüber hinaus sei festgehalten, dass die zusätzlichen Gelder aus den Ausschüttungen der Schweizer Nationalbank nicht zweckgebunden sind. Der Staatsrat wird dafür sorgen, dass diese sinnvoll eingesetzt werden.

Die dringliche Motion wird zur Abschreibung empfohlen, da diese bereits realisiert ist.

Kalbermatter Marc, Grossrat, AdG/LA

Besten Dank für diese Antwort.

Vielleicht schon im Voraus zu sagen ist, die Website haben wir uns sehr wohl angeschaut. Das ist auch eigentlich der Hauptgrund, warum wir hier intervenieren, denn wenn man auf dieser Website geht, was sieht man dort? Irgendwann wird es neue Kredite geben, irgendwann wird es Hilfen geben. Und ich denke, das ist nicht rasch genug. Es fehlt eine klare Agenda, wann das so weit sein wird.

Wir müssen uns überlegen, es gibt verschiedene Betriebe, die offen sind und denen es aber sehr schlecht läuft, die nicht einen Bruchteil ihres normalen Umsatzes machen. Diese Betriebe, die haben Personalkosten, haben aber kaum Einnahmen. Die Nerven liegen blank. Vorhin haben wir einige Exemplare einer Nachricht eines Hoteliers aus dem Oberwallis verteilt. Dort sieht man klar: Die haben nicht das Gefühl, dass ihnen geholfen wird. Ich denke, jetzt ist es an uns, ein Zeichen zu setzen und vorwärtszumachen, weil es geht hier um Jobs, es geht um Existenzen. Die Leute sind verzweifelt. Also wir sind wirklich an einem Punkt, wo die Leute nicht mehr wissen, wo ein und aus. Und auf dieser Website – so leid es mir tut – wird verwiesen auf eine Hilfe, die irgendwann kommt.

Dieser Vorstoss hat zum Ziel, und ich habe letzte Woche sehr gut geschaut auf kantonaler und nationaler Ebene, dass wir eine klare Agenda haben, ab wann diese Hilfen umgesetzt werden können, weil Geld hat es nun genug. An dem fehlt es nicht. Jetzt ist es an uns, eine klare Entscheidung zu treffen und vorwärtszumachen.

Ich bin bereit, diesen Vorstoss umzuwandeln in ein Postulat, da Sie gesagt haben, dass die rechtlichen Grundlagen existieren. Aber ich möchte es nicht klassieren lassen, ich möchte von Ihnen bitte eine Antwort erhalten, wann die betroffenen Betriebe damit rechnen können, dass sie ihre Gesuche einreichen können, weil aktuell gibt es dort keinerlei Informationen dazu. Und das ist nicht rasch genug.

Vielen Dank.

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

Ich gehe mit Ihnen einig, es gibt unterschiedliche Situationen und die Instrumente, die zur Verfügung gestellt werden, sind recht heterogen, komplex und unterschiedlich. Es kann nicht anders sein, es sind Sachen vom Bund, Sachen vom Kanton – da gehen wir einmal etwas weiter. Das sind wirklich sehr komplexe Angelegenheiten, und wir bemühen uns

wirklich, die Leute zu informieren. Auf unserer Website ist alles wirklich up to date, und wir versuchen wirklich, das Beste daraus zu machen.

Diejenigen, die schliessen mussten im Dezember, wurden alle bezahlt. Für die erste Schliessungsphase bis Dezember wurde alles bezahlt. Zum Teil brauchen wir zusätzliche Daten, und wir sind daran, den Rest zu bezahlen. Nachher gab es eine zweite Schliessung für die Geschäfte ab dem 18. Januar, und da sind wir ebenfalls daran – sofern wir die Daten haben –, die Leute zu bezahlen so schnell wie möglich. Also alle sollten wirklich bezahlt werden, ich habe als Frist gesetzt Mitte Februar, aber bis Ende Februar soll alles bezahlt werden.

Und nachher gibt es diese Härtefälle, das Walliser System. Was zählt für diese Leute? Die werden vom Bund im Stich gelassen. Der Kanton Wallis sagt: Wir gehen jetzt weiter für die Hotellerie, für die Bergbahnen, für die Kellereien, diejenigen, die nicht schliessen musste. Was zählt für die? Erstens, dass sie die Liquidität erhalten, weil sie ihre Rechnungen nicht mehr bezahlen können. Und da sind wir daran und das soll demnächst, in den nächsten Tagen der Fall sein mit den Kantonalbanken, Credit Suisse, UBS, Raiffeisenbanken, die im Wallis tätig sind, wirklich einen «Covid-Kredit Wallis» zur Verfügung zu stellen. Und nachher haben die ihr Cash. Dann können wir wirklich jeden Fall anschauen und die entschädigen im Minimum 15% gemäss Staatsratsbeschluss. Das sind die Fixkosten der jeweiligen Branche. Gewisse Branchen haben tiefe Fixkosten, andere Branchen haben höhere Fixkosten, und da werden wir zum Beispiel für die Hotellerie – da haben wir mit Hoteliers in Zermatt, in Champéry und weiteren Orten eine Lösung entwickelt – für den verloren Umsatzteil die Fixkosten entschädigen. Das ist wichtig. Es geht viel weiter als der Bund, aber das ist eine sinnvolle, gerechte Lösung. Sonst haben wir diese Hotels nicht mehr nach der Krise. Das ist für uns entscheidend, und das werden wir auch so machen.

Diese Leute werden unmittelbar einen «Covid-Kredit Wallis» beantragen können, und das wird wie beim Bund in der ersten Welle innert Tagen oder Stunden zur Verfügung gestellt sogar, und nachher werden sie die A-fonds-perdu-Beiträge beantragen können. Und die werden in Abzug vom «Covid-Kredit Wallis» gebracht, und das wird der Fall sein im Monat April. Also wenn es gut geht, sollte diese ganze Sache Ende April geregelt werden. Aber es zählt zuerst dass sie die Liquidität erhalten und nachher kommen diese A-fonds-perdu-Beiträge in Abzug von diesem «Covid-Kredit Wallis.»

Kalbermatter Marc, Grossrat, AdG/LA

Diese Kredite werden uns noch eine Weile beschäftigen. Die Liquidität – das stimmt, kurzfristig braucht das Unternehmen Cash, um weiter die Rechnungen bezahlen zu können. Aber langfristig sind das Schulden, und diese Schulden kann man nur abbauen, wenn eine vernünftige Ertragslage vorhanden ist. Sonst wird das einfach zu einer Überschuldung führen – und das hilft im Endeffekt niemandem. Wir haben auch einen Vorstoss eingereicht, der irgendwann dann behandelt wird, wo es darum geht, genau diese Kredite abzulösen durch A-fonds-perdu-Hilfen.

Wir finden es positiv, dass sich die Regierung in diese Richtung auch Gedankt macht und sagt: Okay, dort wo es nötig ist, greifen wir bedarfsgerecht ein. Weil diese Schliessungen und auch die Einschränkungen, die für nicht direkt betroffene Betriebe vorhanden sind, haben zu grossen Härten geführt.

Uns ist es einfach sehr, sehr wichtig, dass man jetzt von Seiten der Regierung ein klares Signal gibt und sagt – ich nehme Sie beim Wort: Ab Mitte Februar können diese betroffenen Unternehmen Kredite beantragen und – ich nehme Sie nochmals beim Wort – Sie versprechen, dass diese Unternehmen bis Ende April die Möglichkeit haben, ein Härtefallgesuch einzureichen, wo sie A-fonds-perdu-Beträge bekommen.

Wenn ich Sie beim Wort nehme, und ich habe gesagt, ich bin bereit, das umzuwandeln in ein Postulat, dann könnten Sie mir vielleicht sagen okay, dann wäre das dann bis Ende April verwirklicht.

Besten Dank.

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

Herr Kalbermatter, wir sind uns einig. Das haben wir bereits in der Pressekonferenz mit Finanzminister Roberto Schmidt auch artikuliert, dass wir das so machen werden. Wir sind daran, also in der Schlussverhandlung mit den Banken. Das ist nicht immer einfach mit diesen Bankiers, die wollen immer für die Arbeiten etwas «Kohle», aber das ist einfach in ihrem Sinne, dass wir diese Unternehmungen jetzt retten können, das sind ihre Kunden, dass wir sie auch noch nach der Krise noch etwas fit halten können, und da werden wir uns bemühen bis Ende April – da werde ich Wort halten –, dass wir diese Fälle lösen können.

Wir sind x-mal grosszügiger als der Bund. Der Bund hat in der ersten Welle gesagt: 10% Umsatz als Covid-Kredit. Wir sagen: 20% des Umsatzes als Covid-Kredit. Also einer, der schon 10% erhalten hat, kriegt nicht zum zweiten Mal 10%. Aber da sind wir grosszügig, und nachher werden sie die Fixkosten, die sie auf den Umsatzteil, den sie verloren haben, auch erhalten. Das geht bis 37% für die Hotellerie. Das ist eine grosszügige Lösung für einen Tourismuskanton. Da werden wir dranbleiben, alle zusammen.

Le président

Monsieur le conseiller d'Etat vous propose de classer la motion car déjà réalisée qu'elle soit un postulat ou une motion, il s'avère que c'est déjà...

S'il vous plaît, s'il vous plaît, Monsieur le conseiller d'État! C'est compliqué de parler lorsqu'on entend quelqu'un devant nous qui parle tout le temps!

(Rires dans la salle.)

De toute façon, elle est considérée comme déjà réalisée donc rejetée. Donc, est-ce que Monsieur Marc Kalbermatter vous souhaitez voter sur cette motion?

Kalbermatter Marc, Grossrat, AdG/LA

Ich zähle auf das Wort unseres Staatsrats, und wenn das realisiert wird nach dieser Agenda, dann brauchen wir darüber nicht abzustimmen, denn wir haben Ihr Wort.

Le président

Cette motion est donc classée.

25. MOTION URGENTE Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Christine SEIPELT-WEBER, AdG/LA, et Laetitia HEINZMANN-BELLWALD, AdG/LA: Mesures COVID-19 à l'intention des chômeurs: prolongation de la durée d'indemnisation par le canton **2021.02.059**

DRINGLICHE MOTION Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Christine SEIPELT-WEBER, AdG/LA, und Laetitia HEINZMANN-BELLWALD, AdG/LA: COVID-19-Massnahme für Arbeitslose: Verlängerung der Bezugsdauer durch den Kanton **2021.02.059**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB), und Regierungspräsident

Die Urheber dieser dringlichen Motion möchten de facto eine ergänzende kantonale Arbeitslosenversicherung, die den Arbeitslosen nach Ausschöpfung der Taggelder der eidgenössischen Arbeitslosenversicherung zusätzlich mindestens für 90 Tage weiterhin die Taggelder garantiert, dies um die Aussteuerung hinauszuschieben und die Sozialhilfe zu entlasten. Die Finanzierung soll über ausgeschüttete Nationalbankgelder erfolgen.

Artikel 114 der Bundesverfassung räumt dem Bund eine umfassende Zuständigkeit auf dem Gebiet der Arbeitslosenversicherung ein. Ein Kanton hat somit nicht die Möglichkeit, in diesem Bereich zu legiferieren. Allein schon aus diesem Grunde ist die Motion abzulehnen.

Es sei trotzdem erwähnt, dass der Bund im Bereich der Arbeitslosenversicherung der erschwerten Eingliederung in den Arbeitsmarkt in Covid-Zeiten Rechnung getragen hat, indem er etwa allen anspruchsberechtigten Personen zwischen März und August 2020 höchstens 120 zusätzliche Taggelder durch die Arbeitslosenkasse zugesprochen hat. Überdies schlägt der Bundesrat dem Parlament auch für die Zeit von März 2021 bis Mai 2021 zusätzliche Taggelder vor. Das Parlament wird darüber in der Märzsession befinden.

Zudem gilt betreffend die Haushaltsführung der Grundsatz der Nicht-Zuweisung von Einnahmen. Es ist daher weder möglich noch ratsam, die Einnahmen der Schweizerischen Nationalbank direkt zur Finanzierung von Aufgaben zu verwenden. Die Einnahmen aus der Verteilung der SNB stellen ordentliche Staatseinnahmen dar. Die zusätzlichen Einnahmen, die der Kanton gemäss einer neuen Vereinbarung zwischen dem Eidgenössischen Finanzdepartement und der SNB ab 2021 erhalten kann, ermöglichen es, die zusätzlichen Ausgaben, die dem Kanton zur Bekämpfung der Folgen der Covid-19-Pandemie entstehen, ganz oder teilweise auszugleichen.

Abschliessend sei bemerkt, dass die Zahl der Aussteuerungen im Jahre 2020 zwei bis drei Mal tiefer als jene der Vorjahre war.

Es wird die Ablehnung der dringlichen Motion empfohlen.

Kalbermatter Marc, Grossrat, AdG/LA

Herr Darbellay hat das richtig zusammengefasst, was der Sinn des Ganzen war. Die Überlegung war effektiv zu verhindern, dass Leute, die in der jetzigen Situation Schwierigkeiten haben, beruflich wieder Tritt zu fassen, in die Sozialhilfe geraten. In dem Sinne ihnen auch eine zusätzliche Frist zu gewähren, um diese schwierige Zeit zu überstehen, denn während es normalerweise in gewissen Branchen kein Problem ist einen Job zu finden, im Moment sind viele Leute vor existenzielle Fragen gestellt. Wie geht es weiter? Werde ich ausgesteuert? Was passiert mit meiner Familie? Werde ich Schulden bedienen können? Also ich denke, das sind Sachen, die viele Leute beschäftigen.

Mir ist bekannt, auf Bundesebene ist dort ein Plan, dass man diese Taggelder nochmals verlängert. Das ist sehr erstrebenswert, und die Idee dieser Idee war schlicht und einfach zu sagen: Okay, falls das auf Bundesebene nicht in unserem Sinn geregelt werden sollte, haben wir hier den Joker in der Hand, um zu sagen, wir helfen mit einer kantonalen Massnahme.

Auch wenn es grundsätzlich nicht die Sache des Kantons ist, in der Arbeitslosenversicherung zu legiferieren – das ist mir bewusst –, könnte dennoch der Kanton sagen: Wir gleisen ein Programm auf – das könnte man auch durchaus anders benennen, die Voraussteuerungshilfe (was auch immer) –, die es dem Kanton ermöglichen würde, hier zu helfen. In dem Sinne würde auch dem Staatsrat freie Hand gelassen, wie genau man diese Hilfe ausgestalten sollte.

Ich denke, man könnte trotzdem ein Zeichen setzen zugunsten dieser Leute, um zu sagen: Wir lassen uns einen Joker in der Hinterhand, falls es auf nationaler Ebene nicht so kommt, wie wir es uns wünschen. Natürlich ist auch die Zweckbindung der Einnahmen, Sie können natürlich auch sagen: Wir geben das Geld der Nationalbank in einen Fonds oder in einen Topf und nehmen es dann wieder dort heraus. Das denke ich, wäre dann total in der Kompetenz des Staatsrats, dies zu entscheiden.

In dem Sinne würde ich vorschlagen, dass wir daran festhalten.

Le président

Vous avez donc proposé de maintenir votre motion malgré la recommandation de rejet du Conseil d'Etat. Nous allons donc voter.

Motion urgente 2021.02.059 / Dringliche Motion 2021.02.059

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 19 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 97 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez rejeté cette motion. Vous l'avez refusée.

26. INTERPELLATION URGENTE UDC, par Alexandre CIPOLLA et Pierre CONTAT:
De nouvelles directives du Conseil d'Etat totalement inappropriées 2021.02.071
DRINGLICHE INTERPELLATION UDC, durch Alexandre CIPOLLA und Pierre CONTAT: Neue, völlig unangemessene Weisungen des Staatsrats 2021.02.071

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

D'entente avec le Conseil d'Etat, nous pouvons répondre ce qui suit:

La décision du Conseil d'Etat du 3 février, communiquée le 5 février dernier, et concernant le processus de gestion des cas positifs et des mises en quarantaine dans les écoles vise deux buts. Le premier est de prévenir une nouvelle flambée de l'épidémie, de par l'apparition du variant britannique dans les écoles. Le second est de clarifier autant que faire se peut les processus pour éviter des incertitudes qui se développent rapidement en rumeurs anxiogènes. Ces mesures sont d'ailleurs adaptées au fur et à mesure de l'évolution de la situation et des connaissances médicales.

Le 5 février 2021, le Conseil d'Etat a aussi décidé de mettre en place le dépistage ciblé et répétitif des personnes asymptomatiques dans des situations présentant un risque accru de contagion, notamment dans les institutions sanitaires et sociales, les écoles, les entreprises ainsi que d'autres institutions, lieux, destinations touristiques ou groupes spécifiques. Il participe ainsi à la mise en œuvre de la stratégie de l'Office fédéral de la santé publique. Plusieurs milliers de personnes pourront ainsi être testées chaque semaine sur une base volontaire et à titre préventif. Pour ce faire, il a chargé un groupe de projet placé sous la responsabilité du Département de l'économie et de la formation, en collaboration avec le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture et le soutien de l'Organe cantonal de conduite, d'établir rapidement un concept de prévention qui sera transmis à l'OFSP. Ce concept sera mis en œuvre dès que possible après sa validation par l'OFSP.

Le Conseil d'Etat est conscient que les tests élargis risquent dans un premier temps de provoquer une hausse du nombre de cas positifs, mais il s'agit, avec la vaccination de la population, des deux mesures les plus efficaces pour endiguer la pandémie.

Le Conseil d'Etat est également conscient des conséquences économiques de la pandémie. C'est pourquoi, il s'est montré très actif dès le printemps passé pour mettre en

place des aides parmi les plus élevées du pays afin d'assurer la pérennité du tissu économique cantonal. Les dernières ont d'ailleurs été communiquées le 21 janvier 2021. Le Conseil d'Etat continue de suivre de très près la situation des acteurs économiques du canton pour ajuster ses aides en fonction de l'évolution.

Nous sommes donc arrivés au terme des urgences qui concernent votre département. Je vous en prie!

Le président

Nous sommes arrivés au DSIS avec les interpellations 2021.02.030 et 2021.02.038 qui seront répondues de manière commune.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

27. INTERPELLATION URGENTE CSPO, par Alexander ALLENBACH: Que se passe-t-il au sein du Ministère public? **2021.02.030**

DRINGLICHE INTERPELLATION CSPO, durch Alexander ALLENBACH: Wie steht es um die Staatsanwaltschaft? **2021.02.030**

28. INTERPELLATION URGENTE AdG/LA, par Barbara EYER JAGGY, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Reinhold SCHNYDER et Marc KALBERMATTER: Procureurs valaisans sur un siège éjectable – la réputation de la justice pénale valaisanne en prend à nouveau un coup! **2021.02.038**

DRINGLICHE INTERPELLATION AdG/LA, durch Barbara EYER JAGGY, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Reinhold SCHNYDER und Marc KALBERMATTER: Walliser Staatsanwältinnen auf der Abschussliste – der Ruf der Walliser Strafjustiz leidet weiter! **2021.02.038**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

Seit dem 1. Januar 2021 übt der Justizrat die administrative und disziplinarische Aufsicht über die kantonalen Justizbehörden und die Staatsanwaltschaft aus. Da der Staatsrat in diesem Bereich keine Befugnisse mehr hat, kann er nicht auf dringliche Interpellationen zur Organisation und Arbeitsweise der Staatsanwaltschaft antworten.

Die Bearbeitung dieser beiden Interpellationen fällt in die Zuständigkeit der Justizkommission, welche die Obergerichtspräsidentin über die Justizbehörden und die Staatsanwaltschaft ausübt.

Diese beiden Interventionen wurden jedoch bereits an den Justizrat zur Bearbeitung weitergeleitet. Um die Bearbeitung der verschiedenen Fragen zu beschleunigen und zu optimieren, werden die Grossrätinnen und Grossräte gebeten, ihre Eingaben, die sich auf das Funktionieren der Justiz im weitesten Sinne beziehen, in Zukunft direkt an die Justizkommission zu richten.

Je précise juste un élément par rapport, vous aurez tout à l'heure la résolution urgente déposée par les Verts, qui va exactement dans le sens de la réponse puisque vous interpellez, je crois, la COJU. Ce n'était pas une volonté de ma part d'anticiper mais j'ai déjà transmis les

interpellations au Conseil de la magistrature qui n'a même pas besoin de ça pour intervenir puisque c'est son rôle, mais pour montrer aussi notre volonté de collaborer. On a cette fois-ci envoyé, ce qu'on ne fera pas la prochaine fois et la démarche que le groupe des Verts a faite est totalement juste et on pourrait évidemment discuter du fond tout à l'heure de saisir ou pas le Conseil de la Magistrature via la haute-surveillance de la COJU.

29. INTERPELLATION URGENTE Christine SEIPELT WEBER, AdG/LA, Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Laetitia HEINZMANN BELLWALD, AdG/LA, et Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA: Autorisations de séjour et procédure de naturalisation des migrant-e-s en cas de perte d'emploi et de recours à l'aide sociale dus à la pandémie **2021.02.044**

DRINGLICHE INTERPELLATION Christine SEIPELT WEBER, AdG/LA, Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Laetitia HEINZMANN BELLWALD, AdG/LA, und Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA: Aufenthaltsbewilligung und Einbürgerungsverfahren von Migrantinnen und Migranten bei pandemiebedingtem Arbeitsplatzverlust und Sozialhilfebezug **2021.02.044**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

Wir können die Fragen der Fragesteller wie folgt beantworten:

Frage 1: Im Allgemeinen setzt die Dienststelle für Bevölkerung und Migration die Empfehlungen des SODK und des SKOS seit den ersten Tagen der Pandemie in Abstimmung mit dem Departement um.

Frage 2: Alle Gemeinden sind über die getroffenen Massnahmen informiert worden. Es werden keine spezifischen Informationen an die ausländischen Migranten als Ganzes gerichtet.

Frage 3: Wenn eine ausländische Person einen Sozialdienst beantragt und finanzielle Unterstützung erhält, wird die DBM informiert. Anschliessend untersucht die DBM kurz die Situation, um die Ursache herauszufinden und wendet die vom SEM gegebenen Anweisungen an.

Frage 4: Die Dienststelle für Bevölkerung und Migration individualisiert jede Entscheidung, die sie trifft, und die Tatsache, dass eine Person mit Migrationshintergrund Sozialhilfe im Rahmen der Pandemie erhalten hat, verhindert nicht die Erteilung oder Verlängerung einer Aufenthaltsgenehmigung, sofern die anderen Bedingungen erfüllt sind.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

30. POSTULAT URGENT Blaise MELLY, UDC, Emmanuel REVAZ, Les Verts, David CRETENAND, PLR, et Florian ALTER, AdG/LA: Ne changeons pas la structure du DMTE deux mois avant la fin de la législature **2021.02.050**

DRINGLICHES POSTULAT Blaise MELLY, UDC, Emmanuel REVAZ, Les Verts, David CRETENAND, PLR, und Florian ALTER, AdG/LA: Keine strukturellen Anpassungen im DMRU nur zwei Monate vor Ende der Legislaturperiode **2021.02.050**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat de surseoir aux changements structurels au sein du DMTE jusqu'à la fin de la législature, ce pour laisser la possibilité à la future personne en charge de ce département de l'organiser.

La transformation de l'Office cantonal de la construction du Rhône (l'OCCR 3) en Service de la protection contre les crues du Rhône (SPCR) s'inscrit finalement dans la réorganisation globale du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement et tout cela initié depuis plusieurs mois dans ce cas précis et depuis plusieurs années, comme je l'ai expliqué toute à l'heure pour l'ensemble du département. Je l'ai expliqué hier. Cette transformation est d'ailleurs mentionnée dans le rapport de la commission de gestion de février 2021 en page 15, au même titre que la transformation de l'Office de la construction des routes nationales en un Service de la construction des routes nationales ou encore de la création du Service Unité territoriale III.

La transformation de l'Office de construction de Rhône 3 en service permet d'assurer la gestion du fleuve de manière globale tant au niveau de la réalisation, de la construction, on peut dire, de la troisième correction du Rhône que de la gestion de l'entretien du fleuve ainsi que de l'établissement des zones de dangers et de préavis des constructions. C'est d'ailleurs pour cette raison, que ça a pris un peu plus de temps pour pouvoir organiser de manière plus globale ce que l'on voulait mettre dans ce service.

Ici, il sied de mentionner également que l'article 2 du règlement sur l'organisation de l'Administration cantonale, qui indique que le département, sur décision du Conseil d'Etat, est compétent pour répartir les tâches entre ses unités d'organisation et qu'il peut en tout temps procéder aux adaptations nécessaires. Cette décision appartient donc au Gouvernement.

Concernant la nomination du nouveau chef du Service de la protection contre les crues du Rhône. Ici, il convient de relever l'article 54 alinéa 2 de la loi sur le personnel de l'Etat du Valais qui prévoit que, je cite: «Lorsque l'accomplissement des tâches ou l'engagement approprié et efficace des ressources en personnels l'exigent, l'autorité d'engagement peut transférer provisoirement ou définitivement un employé à une autre fonction sans procédure de mise au concours.» S'agissant ici d'un transfert et non d'une création de poste, la procédure se révèle être conforme à la législation en vigueur. À souligner que c'est la même procédure qui a été appliquée lors de la création du Service de construction des routes nationales ainsi que pour la transformation du chef d'office en chef de service.

Depuis, il est à souligner que dans le cadre de la mise au concours externe du poste de chef de l'Office de construction de Rhône 3, en 2017, les candidats retenus ont été soumis à un assessment et que l'actuel chef du Service de la protection contre les crues du Rhône dispose de toutes les compétences requises pour occuper cette fonction.

Enfin, j'aimerais rappeler également que les dangers naturels sont gérés de manière globale au sein de l'Administration cantonale. Bien qu'il y a peu, l'OCCR3 était encore rattaché administrativement au Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, il fonctionnait déjà de manière autonome. Dans son rapport de février 2021, la COGEST demande, je cite, d'éviter autant que possible la conduite simultanée de projets d'envergure par le même service en page 21. Dès lors, au vu de la variété des dangers naturels auxquels notre canton est soumis et des risques attachés, il apparaît judicieux de les répartir dans différents services. Il en va de même, par exemple, pour les routes sur le territoire cantonal qui sont gérées à satisfaction par trois services distincts: le Service de la mobilité en charge des routes cantonales, le Service de construction des routes nationales en charge de la construction de ces routes et

de l'autoroute et le Service de l'Unité territoriale III en charge de l'entretien des routes nationales.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons donc de rejeter ce postulat.

Melly Blaise, député, UDC

J'ai bien entendu la réponse qui ne m'a pas complètement convaincu. Nous ne nions naturellement pas que c'est le droit du Gouvernement d'organiser ses services, mais bien qu'il y ait une séparation des pouvoirs, le travail entre les pouvoirs se fait en coopération et comme le Gouvernement donne son avis lors des changements législatifs, le Grand Conseil par le biais de postulats, c'est la raison d'être du postulat, peut donner des idées, faire des demandes au Gouvernement. Nous demandons donc de reconsidérer cette décision par ce postulat.

Nous avons appris cette information par le communiqué. Les députés et le public en général a appris l'information de la création de ce service seulement à la fin du mois de janvier par le communiqué envoyé. Il s'est effectivement discuté dans le rapport de la commission de gestion qui a été rendu public à peu près à la même période. Dès que nous avons appris cette information, nous avons réagi. Nous n'étions pas au courant que cette transformation était prévue, d'autant plus que durant cette législature, l'ancienne section des crues du Rhône avait été transformée en office. Donc c'est un deuxième changement durant la même législature.

Vous dites aussi qu'il fonctionnait déjà de manière autonome, donc, je ne vois pas tellement les avantages de créer un service en plus qui va quand même avoir des coûts administratifs supplémentaires.

Donc, brièvement, je vais expliquer pourquoi nous avons déposé ce postulat, pourquoi nous pensons que c'est une mauvaise idée de créer maintenant ce nouveau service. Nous sommes à 2 mois de la fin de la législature et comme vous partez à la retraite après 12 ans à la tête du département, Monsieur Jacques Melly, c'est donc une autre personne qui va prendre en charge ce département et nous pouvons imaginer que cette personne va peut-être voir différemment les choses. Pourquoi? Parce qu'il y a eu des informations qui sont arrivées durant les derniers mois et en particulier, nous mentionnons la nouvelle analyse des risques qui montre que les crues du Rhône ne sont qu'un des dangers naturels auxquels fait face le Valais. Et puis, cette nouvelle analyse des risques mentionne clairement que l'objectif est de considérer ces dangers naturels de façon systématique et pas de façon séparée en silo. Justement, je pense que le fait d'avoir un service qui va se concentrer uniquement sur les crues du Rhône, va donner une importance particulière à ce danger et la proportionnalité entre les dangers naturels, entre les moyens que nous mettons sur les différents dangers naturels ne sera pas forcément respectée.

Puis, finalement, par rapport au fait qu'il n'y ait pas eu de mise au concours publique, vous avez mentionné le rapport de la COGEST, des fois quand il vous convient vous le mentionnez comme référence, mais ce rapport de la COGEST a aussi mis en évidence les risques qu'il y avait qu'un chef de service n'ait pas les compétences managériales et a donné un exemple, en particulier d'une personne qui n'avait pas passé l'assessment et qui s'est révélée avoir certaines lacunes (pour être gentil) dans les compétences managériales qui ont eu des conséquences importantes dans la gestion du service. Et là, il semblerait de nouveau que nous ayons un nouveau chef de service qui n'ait pas passé cet assessment et le fait qu'il y a 3 ou 4 ans, il y a eu une mise au concours publique pour un poste de chef d'office, n'est pas la même chose qu'un chef de service. Nous craignons de voir se répéter les problèmes que nous avons vus dans un autre service.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, mes chers collègues, de soutenir ce postulat.

Crettenand David, député, PLR

Au sein du groupe PLR, c'est vraiment le timing qui a surpris alors qu'il y avait un rapport de la COGEST qui devait déterminer s'il y avait des dysfonctionnements au sein du

DMTE. Ce rapport pour nous, il a confirmé très clairement les doutes que nous émettions sur le fonctionnement interne du département.

Hier, c'est vrai que les interventions des groupes PDC et du SVPO lors de cette intervention, nous avons assisté à un véritable feu d'artifice pour reprendre la métaphore du conseiller d'État Melly. Alors que les Verts, l'UDC, l'AdG/LA et le PLR souhaitaient s'en tenir aux faits et puis adresser des questions pertinentes au Conseil d'État, le groupe PDC et le SVPO ont utilisé les meilleurs effets pyrotechniques pour détourner notre attention: attaques politiques contre le conseiller d'État Melly, détails, erreurs mineures, «tout ça pour ça», une montagne qui accouche d'une souris, des recommandations qui enfonçaient des portes-ouvertes. Mais non, personne ne souhaite avoir la peau politique de Monsieur le conseiller d'État Jacques Melly. Ce n'est pas une question anti ou pro-Melly comme j'ai pu le lire.

Hier, pour lancer le bouquet final du feu d'artifice, le conseiller d'État nous a fait une présentation élogieuse de son bilan. C'est vrai que vous avez porté vraiment de beaux projets. Vous pouvez être fiers de ces projets. Je vous en félicite. Je sais aussi que vous aviez des difficultés que vous avez héritées du passé, qui rendaient encore la gestion plus difficile.

Ceci étant dit, cela ne nous dispense pas de nous occuper des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Maintenant, il est nécessaire que la fumée retombe et que vous répondiez aux questions qui vous ont été posées hier; si vous le pouvez bien sûr. Malgré le temps très limité de parole, les questions soulevées ont été nombreuses. Je ne vous cache pas que les quelques ébauches de réponses auxquelles vous avez consenties, ne nous ont pas beaucoup rassurées sur le fonctionnement futur du département et de ce nouveau service qui seraient créés. Elles ont ressemblé à des esquives ou à des fuites en avant.

«Qu'en est-il du lot de Brigerbad qui se voit remis en question?», demandait très pertinemment Madame la députée Dessimoz. Votre réponse: «On s'en occupe. On va trouver une solution.» Quelles sont les pistes et dans quel délai? Aucun éclaircissement. «Est-ce que le canton va déclarer le propriétaire des eaux responsable en ce qui concerne Gamsenried?», demande le député Alter. Réponse de Monsieur le conseiller d'État Melly: «Le plus grand générateur de pollution, c'est la Lonza et de préciser que c'est le seul partenaire de la discussion». Le député Alter parlait bien du propriétaire des eaux, Monsieur le conseiller d'État – le propriétaire des eaux, c'est la commune de Brigue qui est aussi responsable de la décharge de Gamsenried. Elle est là la question et elle a également été soulevée par mon estimé collègue le député Claivaz. Je veux bien comprendre votre distraction, le contre-feu d'artifice était aveuglant.

Monsieur le député Graber aurait dû mieux écouter également, lui qui a été assourdi sans doute par des explosions du feu d'artifice. «Beaucoup de bruit pour rien», a-t-il dit. Il n'a pas entendu qu'une des questions principales est de savoir si la responsabilité de sa commune de Brigue pouvait être engagée en tant que propriétaire des eaux. Une question qui aurait dû interpellier ce docteur en droit qu'il est. Parce que si j'en crois le rapport de la COGEST, le chef de l'OCCR3 proposé pour une promotion comme chef de service, affirme que la cause de l'arrêt du projet R3 en aval de Gamsenried est la présence de pollution dans la nappe phréatique. Pour mémoire, le chef du DMTE a toujours indiqué que les travaux R3 n'ont pas aggravé la pollution et que l'OCCR3 ne porte pas la responsabilité de la pollution.

Si on accepte la version des choses décrite dans ce rapport de la COGEST, le responsable sera donc ni le canton, ni la Lonza; ce sera le propriétaire de l'eau polluée, d'où la question légitime et non répondue du député Alter.

Est-ce que le propriétaire des eaux pourrait être désigné responsable en ce qui concerne Gamsenried? Est-ce que les citoyens brigois peuvent être appelés à passer à la caisse? Est-ce qu'il y aura des conséquences sur l'exploitation Brigerbad? Ces questions, il faut qu'elles soient aujourd'hui répondues.

Certains n'hésitent pas aujourd'hui à parler d'enfumage. Je préfère laisser le bénéfice du doute. Mais aujourd'hui, alors que les responsabilités n'ont pas encore été définies pour la pollution et pour la surveillance, alors que les travaux R3 sont bloqués pour un temps indéterminé, alors que le choix de l'OCCR3 d'ignorer les modélisations recommandées par le

Service de l'environnement est connu, est-ce que la priorité est réellement de créer un nouveau service et de promouvoir le chef de l'office du Rhône au poste de chef de service? Peut-être. Vous avez donné quelques explications et je peux les entendre, mais on a vraiment besoin des réponses...

(Le président: Monsieur, je vous prie de conclure!)

...à toutes ces questions qui ont été posées.

Et je conclus, il faut soutenir ce postulat pour avoir toutes ces questions avant de pouvoir réorganiser le DMTE.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Je prends la parole pour clarifier mon implication en tant que co-auteur de ce postulat. Alors, je précise d'emblée que je suis en faveur du projet de troisième correction du Rhône. Je suis en faveur des solutions aussi d'élargissement, en faveur des mesures de sécurisation combinées à une revalorisation écologique du fleuve avec un accompagnement agricole fort. Je sais qu'on ne corrige pas un fleuve au 21e siècle comme on le faisait au 19e siècle et, je considère que ce n'est pas l'industrie chimique du 20e siècle qui est responsable des multiples pollutions de la nappe phréatique déjà connue ou encore à découvrir.

Si j'ai cosigné ce postulat urgent, cela n'a donc rien à voir avec une remise en question du fond du projet. C'est aussi totalement indépendant des personnes en place, que ce soit le conseiller d'État Melly, que ce soit Monsieur Arborino, mais c'est plutôt que la fulgurance de l'ascension du projet de troisième correction du Rhône m'a interpellé et surpris. Créer un service à part entière pour un projet précis et un chantier limité dans le temps aussi gigantesque soit-il est déjà quelque chose dont on peut discuter. Le faire dans une sorte de précipitation à un doigt de la fin de la législature l'est d'autant plus.

Je pense aussi que nous devons aborder les dangers naturels et les enjeux liés aux cours d'eau de façon unifiée. Nous devons donc regrouper les thématiques au lieu de les scinder, en fonction de critères qui ne correspondent pas aux enjeux du terrain.

Concernant les cours d'eau en particulier, comment justifier de séparer définitivement le réseau hydrographique cantonal qui, par nature, ne fait qu'un évidemment en deux services distincts? Parce qu'à l'avenir on aura le Rhône dans un service et puis tous les affluents qui sont dans un autre service.

J'avais essayé de provoquer une réflexion analogue en 2019 avec des députés d'autres parties pour le regroupement des thématiques qui tournent autour de la biodiversité, qui étaient et qui sont toujours scindées en deux services distincts. Ce Grand Conseil avait refusé ce postulat mais cela avait permis de soulever la question de prestations qui sont liées par essence mais qui sont, dans les faits, éclatées entre services différents.

Le rapport de la COGEST a évoqué le problème du département mammouth du DMTE. Or, on peut aussi parler de service mammouth. En lien avec ce que je viens de dire, je pense que l'on peut difficilement faire l'économie d'une réflexion autour du surdimensionnement du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage. J'ai pu constater, comme membre de la commission ATE durant 4 ans, au fil des examens des comptes et budgets, cette réflexion, évidemment n'engage que moi. Je vois donc, dans la création in extremis d'un service spécifique pour la correction du Rhône, une occasion ratée d'envisager les enjeux et les défis futurs de façon plus systémique.

Merci de votre soutien à ce postulat.

Eggel Beat, député, PDCC

Les groupes du PDCVr s'opposent à ce postulat sans surprise, sur la forme et sur le fond.

Sur la forme tout d'abord: nous critiquons régulièrement les interventions qui s'ingèrent dans l'organisation et l'opérationnel de l'Etat par respect de séparation des pouvoirs.

La compétence d'organisation d'un département et des transferts de postes dans ce cas, sont clairement dans les mains du Conseil d'État et nous soutenons cette manière de faire et de voir les choses.

Sur le fond ensuite, puisque la discussion en a aussi fait mention: plus de 30 ans de travaux, plus d'un milliard de travaux, une organisation en ligne directe avec le chef du département, un travail déjà débuté avec une équipe en place et un dirigeant, tous deux compétents.

Pour ces raisons, cette réorganisation nous semble pertinente et une suite logique afin de pouvoir mener à bien cet important dossier au niveau sécuritaire et environnemental.

Merci de rejeter ce postulat.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

C'est vrai qu'hier, je n'ai pas répondu précisément à toutes les questions. C'est vrai, parce que ce n'était pas non plus l'objet, on a traité de manière générale. Je peux être beaucoup plus précis en ce qui concerne Brigerbad. Je l'ai dit, nous avons aujourd'hui un problème à régler avec la pollution, avec les travaux de R3 et avec l'aspect juridique. Aujourd'hui, c'est réglé. Aujourd'hui, les travaux vont être menés. Je ne peux pas vous donner de planning. Vous pouvez venir à mon bureau, je vous les donnerai. Je n'ai pas tout en tête mais ce qui est certain, c'est que ça fait maintenant moins de 10 jours que j'ai eu la confirmation que les problèmes qu'on avait rencontrés avaient trouvé des solutions avec les partenaires des trois services concernés.

En ce qui concerne Gamsenried, nous sommes en négociation. Moi, je sais qu'aujourd'hui, nous négocions avec le pollueur parce que nous estimons que, comme on l'a fait pour le mercure, la charge financière doit être prise aussi largement que possible par le pollueur, à l'exception de tous les autres partenaires que l'on pourrait devoir aller chercher à gauche à droite. Si c'était le cas, il faudrait que toutes les communes qui ont amené du matériel soient aujourd'hui autour de la table avec nous pour l'ensemble des discussions. Et aujourd'hui, les discussions, nous les menons directement avec Lonza. Donc, on arrivera avec une solution puisque nous travaillons dans le même état d'esprit que nous l'avons fait avec le mercure. Nous voulons arriver à une solution négociée pour pouvoir éviter de se retrouver pour 20 ans dans les tribunaux. Donc, ce travail est en cours et j'espère, j'ai bon espoir de pouvoir vous apporter encore de bonnes nouvelles avant la fin de législature.

Il y a quand même une chose aussi qu'il faut prendre en compte, on dit que j'ai décidé 2 mois avant... D'abord, la mutation de Rhône 3 ça date de plusieurs mois. C'est une chose qui a mûri, qui a mûri également à partir du moment où la Confédération nous a garanti le milliard pour cette première étape, nous demande d'avoir une structure très solide, comme elle l'a fait pour UTIII, comme elle l'a fait pour l'autoroute. C'est vrai que c'est un dossier qui sera terminé un jour, qui va durer peut-être 30 ans, peut-être 40 ans, il est limité dans le temps, mais qui justifie ce statut.

Et pour répondre à Monsieur Melly, il n'y a pas de frais administratifs supplémentaires. Le Rhône fonctionnait déjà de manière totalement autonome au sein de l'ancien service auquel il était référé, de la même façon que l'autoroute transitait par le fameux SAJ, ce qu'on nous a d'ailleurs reproché parce que de l'extérieur, on donnait l'impression que le Service administratif et juridique était également en tête de l'autoroute. Ce n'était pas le cas. Ce n'est qu'une entrée administrative. De la même façon, le Rhône était administrativement rattaché à ce service.

Aujourd'hui, c'est vrai qu'on peut se poser la question d'avoir une seule entité pour l'ensemble des dangers naturels. Peut-être. Il y a une motion qui a été déposée. Trop tard pour que je puisse en parler avec vous, ce sera mon successeur, la personne qui me succédera qui parlera avec vous de cela. Mais il y a des différences quand même fondamentales entre les cours d'eau latéraux qui sont tous propriétés des communes et le Rhône ainsi que le Léman qui sont propriétés de l'Etat avec des responsabilités différentes,

avec des moyens financiers différents, avec des techniques de sécurisation différentes, avec, je dirai, des événements qui provoquent le danger également différentes.

C'est pour cette raison que nous avons tout d'abord, si vous faites un petit retour en arrière, les cours d'eau n'étaient pas dans le service qu'on appelle SF c'est cours d'eau et paysage. Il était aux routes. C'était le service des routes et des cours d'eau. Et il y a maintenant quelques années, on a décidé de faire un Service de la mobilité, vous en avez été informés et de faire un service qui s'occupe des dangers naturels avec tous les cours d'eau latéraux. C'est ce que nous avons fait en le transférant dans ce service. Donc, il y avait véritablement une logique et il n'a jamais été question de faire ça dans le dos de qui que ce soit. La raison est très simple, à ce moment-là, j'aurais attendu encore une semaine. Mais le but n'a jamais été de vouloir dissimuler quoi que ce soit. C'est une évolution tout à fait normale, ce rôle de chef d'office est similaire à celui de chef de service. La seule différence est que le chef de service sera référé directement et sans aucun intermédiaire au chef de département. La responsabilité financière est toujours la même, sauf qu'il aura son budget qui sera séparé de l'ancien service dans lequel il était engagé on peut dire.

Il n'y a pas de changement. La valeur du travail sera la même. Les responsabilités du chef sont les mêmes. Les responsabilités des collaboratrices et collaborateurs sont les mêmes. C'est simplement une question de référence directe et quelque part également de satisfaire à ce fait de ne pas passer par un autre service.

C'est vrai qu'avant, c'était une section. Ensuite, je vous ait résumé hier ce qui s'est passé dans ce Rhône durant les 12 ans durant lesquels j'ai travaillé dans ce département. Il est monté progressivement en puissance jusqu'au moment où il a fallu créer un office, après qu'on ait la loi, après qu'on ait les garanties qu'on pouvait développer cet aspect, que le projet Rhône 3 soit véritablement porté sur les fonts baptismaux. Et après maintenant, après 4 ans, c'est le moment de dire «Ok, pour ces prochaines années, il convient d'en faire un service.» Ça ne préjuge pas du futur, ni de son chef, ni des structures futures. Il faut être capable d'évoluer dans le futur.

Le fait que ce soit un service au lieu d'un office ne changera rien pour mon successeur qui va peut-être décider, comme je l'ai fait durant ces années, de regrouper certains services, de leur donner d'autres responsabilités, de supprimer certaines activités, je ne sais pas. Mais ça n'a aucune garantie et c'est la raison pour laquelle, pour moi, jusqu'au 30 avril, j'estimais que c'était mon travail et que j'essayais et que c'était une des dernière chose. Je l'ai affirmé depuis plusieurs mois que, dans l'organisation que je voulais mettre en place, il me restait encore à régler le problème de l'autoroute, de l'UTIII et du Rhône. C'est des choses qui ont été faites de manière tout à fait correcte et j'entends, c'est le Conseil d'État qui a validé ces décisions et c'est des décisions qui ne sont pas des feux d'artifice. C'est des décisions qui n'appelaient pas d'autres réflexions que celles qu'on a menées durant toutes ces années et qui font que simplement valider une structure, qui d'ailleurs convient parfaitement à ce que l'Office fédéral de l'environnement attendait en disant que nous avons une structure partenaire extrêmement ferme, bien établie et qui est responsable. Ce n'est pas un service qui est responsable d'un office qui reçoit un milliard, c'est directement un service qui peut assumer cette responsabilité.

Que dire encore... Une réponse que je n'ai pas apportée, ça correspondait à la pollution en amont de Gamsenried. Là, nous avons, effectivement, installé des filtres. Ça fonctionne parfaitement. Nous sommes en négociation également avec Lonza pour le partage de la responsabilité financière. Il n'y a pas un gramme, pas un litre, pas un déci d'eau qui contienne autre chose que de l'eau qui est rejetée aujourd'hui dans le Rhône. Et ça fonctionne. Donc, ça veut dire qu'aujourd'hui, nous prenons en compte la pollution. Ce n'est pas le Rhône qui a pollué. Le Rhône, avec les travaux de correction, avec la montée des eaux et avec les élargissements, peut générer des problèmes. Je l'ai évoqué hier en parlant du Chablais et nous sommes intervenus et actuellement, dans la région de Viège, nous dominons le problème dans le cadre de Brigerbad et nous dominons le problème dans le cadre des rejets des eaux en amont de Gamsenried.

Pour ce qui est de la responsabilité, je l'ai dit, je ne veux pas aller plus en avant maintenant parce que nous négocions. Mais ce qui est certain, c'est que nous essayons et ce que nous voulons, notre but, c'est effectivement de négocier avec un seul partenaire et de trouver une solution avec ce partenaire qui ne sera ni la ville, ni le propriétaire des eaux, mais celui qui a généré cette pollution. C'est une chose qui se fait, qui se discute, qui se négocie. Aujourd'hui, j'ai ma cheffe de service avec un de mes proches collaborateurs qui sont en contact extrêmement serré avec les mêmes personnalités en face pour essayer de trouver les meilleures solutions et je pense que dans ces prochaines semaines, on aura fait un pas en avant.

Alors, vous voyez, pour toutes ces raisons, j'ai été vraiment étonné de voir cette remise en cause. On n'a jamais rien eu à cacher. Ce n'est pas essayer de faire une promotion quelconque. La personnalité qui gère, en tant que chef d'office et aujourd'hui chef de service, a la même responsabilité. Un chef d'office a quasiment le même salaire qu'un chef de service. Ce n'est pas une dépense somptuaire supplémentaire. Il n'y a pas une personne en plus. Il n'y a pas un bureau en plus. Il n'y a pas un crayon à papier en plus. C'est simplement asseoir une structure, qui n'est pas non plus immuable et qui sera, au bon vouloir de mes successeurs, pour savoir s'il faut l'adapter ou la pérenniser. Mais en tout état de cause aujourd'hui, je pense que compte tenu de la situation objective qui nous a amenés là, je vous propose de nous faire confiance et puis quelque part, de renoncer à ce postulat.

Crettenand David, député, PLR

Je reprends très brièvement la parole, simplement pour dire que je n'ai toujours pas eu la réponse à ma question. Est-ce que le propriétaire des eaux pourrait être appelé à responsabilité? Je ne parle pas des gens qui vont mettre les déchets dans une décharge (la Lonza, les communes). Je parle du propriétaire des eaux puisque, clairement, dans le rapport de la COGEST, on dit que c'est la pollution de la nappe phréatique qui fait arrêter le projet R3. Donc on pourrait imputer ces coûts à la commune de Brigue. Si vous me dites que non, il n'y a pas de responsabilité, je me réjouis de l'entendre.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Alors, je vous dis que non. Et puis, d'autre part, que le Rhône ne pollue rien. Mais aujourd'hui, en la connaissance de la situation, met tous les atouts de son côté pour absolument éviter toute pollution.

Je rappelle que la benzidine était un produit que nous ne connaissions pas. On a appris, au mois de décembre 2018, par une analyse qui a été faite, qu'il y avait de la benzidine dans l'eau, dans la nappe. C'était un écoulement sous Gamsenried, qui n'était pas tout à fait étanche. On a tout stoppé et on a attendu d'avoir une analyse qui nous donne l'autorisation, compte tenu de la quantité de rejets, valable jusqu'à la fin de l'année et c'est ce qu'on a fait.

Et ensuite, au vu de la crainte, malgré tout, malgré le fait que c'était en fonction de données qui nous avaient été fournies, on n'a pas inventé la qualité des rejets qui nous étaient autorisés, on a tout stoppé! À partir de l'été, on a tout stoppé. Il n'y a plus eu aucun rejet et on a introduit ce système de filtres qui permet aujourd'hui, si nécessaire, de pomper et de rejeter de l'eau filtrée sans aucune charge de polluant

Donc, je veux dire et j'en ai parlé hier, c'est un système que l'on a imaginé, inventé pour répondre aux problèmes qui se trouvent dans la région de Viège. Ce système est mobile. On sait, il n'y en aura pas partout mais on sait qu'il y en aura dans la région de Sierre, dans la région de Martigny, dans la région de Monthey. Nous avons imaginé que nous allions suivre avec notre expérience, avec le Service de l'environnement parce qu'on s'est rendu compte qu'à peu près partout, dans ces endroits où il y avait une forte charge industrielle, il fallait s'attendre à des surprises. Donc, plutôt que d'attendre les surprises et d'être surpris, on fait les travaux préalables et préparatoires et ensuite, on prend les dispositions pour pouvoir

assurer la sécurité parce que si demain, dans le bassin du Chablais, le Rhône devait déborder et qu'il y avait un mètre d'eau dans le parc industriel du Chablais, eh bien! Je crois qu'on polluerait notre lac Léman pour deux générations et ça je crois que personne ne le veut. On sait qu'il y a ce risque.

Aujourd'hui, on a un hiver qui est relativement doux pour ce qui est des charges du Rhône. Mais si vous voyez les informations à la télévision française, actuellement, il y a de nouveau la moitié de la France qui est sous l'eau. Donc, on sait que nous avons une situation très particulière. On sait qu'aujourd'hui, on ne peut plus croire qu'on va simplement passer à travers. On sait qu'avec les changements climatiques, les précipitations, le régime des précipitations a changé. L'évaporation qui a augmenté sur la méditerranée, quand elle remonte et qu'elle s'épuise au sud des Alpes, elle fait des inondations au sud. De temps en temps, elle va jusqu'à Turin et elle inonde un petit peu le bassin italien et quand elle passe, elle vient chez nous. Donc, quelque part, on sait qu'il va falloir très rapidement qu'on fasse le nécessaire. On avance. Il y a des régions où c'est déjà fait.

On s'est rendu compte également de la problématique environnementale qui n'existait pas. Quand j'étais au Grand Conseil et qu'on parlait des premiers travaux de correction de Rhône, on pensait qu'il y avait la nappe phréatique. On n'a pas imaginé tout ce qu'on allait trouver. Et aujourd'hui, plus on avance, plus on découvre les vestiges de ce passé industriel que vous avez évoqué toute à l'heure.

On essaie d'assumer. C'est sûr que c'est compliqué et que c'est difficile. On n'est pas exempt de toute erreur. Mais on a appris et on sait que pour le futur, la somme d'expérience qui est emmagasinée par le Rhône 3 et par toute son équipe, ne peut être qu'un avantage pour développer ce projet. Et puis, ça passe par cette structure qui, j'estime, n'est pas du tout surestimée, surévaluée. C'est une petite structure, mais qui est très performante et puis qui ne demande qu'à le démontrer et veut également la confiance du législatif.

Le président

Nous allons donc voter.

Postulat urgent 2021.02.050 / Dringliches Postulat 2021.02.050

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 67 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 51 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat urgent.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

31. INTERPELLATION URGENTE PLR, par Sonia TAUSS-CORNUT: Vaccinations COVID-19: Le Valais actif ou réactif? **2021.02.005**

DRINGLICHE INTERPELLATION PLR, durch Sonia TAUSS-CORNUT: Covid-19-Impfung: aktives oder reaktives Wallis? **2021.02.005**

Le président

Pour information, cette interpellation 2021.02.005 sera traitée en commun avec l'interpellation 2021.02.035. Et puis, dans ces réponses aux interpellations, si j'ai bien compris ce que Madame Waeber-Kalbermatten a indiqué, il y aura les réponses également aux postulat 2021.02.024 et 2021.02.054. Voilà, vous avez le tableau.

32. INTERPELLATION URGENTE Barbara LANTHEMANN, AdG/LA: Vaccination par les médecins de premiers recours – comment améliorer la communication? **2021.02.035**
DRINGLICHE INTERPELLATION Barbara LANTHEMANN, AdG/LA: Impfung durch Hausärztinnen und -ärzte: Wie kann die Kommunikation verbessert werden? **2021.02.035**
33. POSTULAT URGENT PDCB, par Laurent REY: Pandémie à Sars-CoV-2: Il devient urgent de protéger notre personnel soignant en lui permettant de se vacciner **2021.02.024**
DRINGLICHES POSTULAT PDCB, durch Laurent REY: SARS-CoV-2-Pandemie: Dringender Schutz unseres Gesundheitspersonals durch Impfung **2021.02.024**
34. POSTULAT URGENT Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN AdG/LA, Christine SEIPELT-WEBER, AdG/LA, et Martine TRISTAN, PLR: Covid-19: vaccination rapide du personnel soignant et encadrant, du corps médical et des thérapeutes **2021.02.054**
DRINGLICHES POSTULAT Marc KALBERMATTER, AdG/LA, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN AdG/LA, Christine SEIPELT-WEBER, AdG/LA, und Martine TRISTAN, PLR: COVID-19: Rasche Impfung des Pflege- und Betreuungspersonal, der Ärzteschaft und der Therapeuten **2021.02.054**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Der Präsident hat es soeben gesagt, es sind 4 Interventionen. Ich fasse die alle zusammen, und ich hoffe, somit die Fragen beantworten zu können, weil es sind zum Teil ähnlichen Fragen oder wiederholte Fragen gestellt worden.

La stratégie fédérale de vaccination a été adoptée le 16 décembre 2020. Elle définit quatre groupes cibles qui doivent être vaccinés dans l'ordre de priorité suivant: tout d'abord les personnes de 65 ans et plus ainsi que les personnes de moins de 65 ans avec maladies préexistantes; dans un deuxième temps le personnel de santé en contact avec des patients et le personnel d'encadrement des personnes vulnérables; dans une troisième étape les adultes en contact étroit avec des personnes vulnérables; viennent ensuite en phase 4 les structures communautaires telles les institutions pour personnes en situation de handicap notamment. La vaccination du reste de la population se fera par la suite.

Sur la base de la stratégie fédérale, le concept cantonal de vaccination a été finalisé puis adopté par le Conseil d'Etat le 23 décembre 2020. Donnant suite aux postulats 2020.12.437 et 2020.12.438, ainsi qu'aux interpellations 2020.12.388 et 2020.12.412, ce concept se base dans un premier temps sur la vaccination par les cabinets médicaux. Cette stratégie présente l'avantage de pouvoir mieux identifier les personnes les plus vulnérables, à savoir celles présentant le plus haut risque de complication en raison de maladies chroniques. Le concept cantonal prévoit également la mise en place de quatre centres de vaccination en complément aux cabinets médicaux, ainsi que des équipes mobiles. Puis, dans un deuxième temps, les pharmacies seront intégrées.

La vaccination a débuté en Valais le 28 décembre 2020 dans certains services de l'Hôpital du Valais, et dès le 4 janvier 2021 dans les EMS, en collaboration avec les médecins. Les cabinets médicaux ont reçu un mailing le 5 janvier 2021 les invitant à participer à la

vaccination et les informant des conditions y relatives, notamment du forfait de 14.50 francs prévu par la convention tarifaire nationale. La participation des cabinets médicaux s'est faite sur une base volontaire. Avant de débiter la vaccination, il leur a été demandé de signer un formulaire d'adhésion à la convention tarifaire nationale. La vaccination dans les cabinets médicaux a débuté le 11 janvier 2021. A ce jour, 260 médecins y participent. Des discussions sont actuellement en cours au niveau national pour une réévaluation du forfait pour les cabinets médicaux.

La vaccination en Suisse n'a pas pu avancer selon le rythme prévu initialement en raison des retards de production des deux fournisseurs de vaccin. Ces retards de livraisons entraînent dans tous les cantons un ralentissement du rythme de vaccination et beaucoup de frustrations. De nombreuses personnes vulnérables sont encore en attente de pouvoir être vaccinées. Le Valais compte 35'000 personnes de 75 ans et plus et environ 25'000 malades chroniques à haut risque, soit 50'000 personnes à vacciner en toute première priorité. A ce jour, le canton n'a reçu que 33'000 doses de vaccin, de quoi vacciner 16'500 personnes en deux injections.

Dans ce contexte, l'ouverture des centres de vaccination a été repoussée. Ils sont ouverts depuis le début février, mais seulement à raison d'une demi-journée par semaine afin de laisser le plus de doses possible à disposition des cabinets médicaux. Dans cette première étape, les centres de vaccination jouent un rôle subsidiaire aux cabinets médicaux. Ils s'adressent aux personnes vulnérables dont le médecin traitant ne pratique pas la vaccination.

Les prévisions de livraison de vaccin pour ce mois de février sont faibles. 10'000 doses du vaccin de Moderna sont arrivées le 8 février. La grande majorité de ces doses sera utilisée pour assurer les deuxième injections. Le solde est attribué aux cabinets médicaux et aux centres de vaccination. Aucune autre livraison de ce vaccin n'est prévue avant mars. Le Valais devrait encore recevoir 7'800 doses du vaccin Comirnaty de Pfizer/BioNTech durant la deuxième quinzaine de février. Elles seront entièrement mises à disposition des cabinets médicaux.

Maintenant pour le personnel: la vaccination du personnel des EMS a pu commencer de manière marginale avec les doses résiduelles non utilisées pour les résidents. Cette pratique est conforme à la stratégie fédérale. Par contre, vacciner l'ensemble du personnel soignant en même temps que les personnes vulnérables comme le demande les postulats ne serait pas en accord avec la stratégie fédérale et mettrait en danger les personnes les plus vulnérables. Cependant, afin d'assurer la prise en charge des patients critiques en cas de troisième vague, le personnel des soins intensifs se verra proposer la possibilité de se faire vacciner très prochainement.

La communication implique inévitablement plusieurs acteurs aux niveaux national et cantonal. Les informations évoluent rapidement et chacun s'efforce d'intégrer au plus vite les nouvelles données et connaissances. Le canton s'efforce d'informer régulièrement les médecins et les autres partenaires, en collaboration avec la Société médicale du Valais.

Le Valais figure au-dessus de la moyenne nationale en terme de nombre de doses de vaccin administrées. La stratégie adoptée permet de cibler la vaccination sur les personnes les plus vulnérables grâce à la forte implication des médecins. Le rythme de vaccination a été adapté en fonction des livraisons de vaccins, tout en garantissant la disponibilité des deuxième doses. Nous sommes ainsi sur la bonne voie. L'approvisionnement en vaccins devrait s'améliorer en mars ce qui permettra de terminer la vaccination des personnes vulnérables, puis de vacciner le personnel soignant et d'encadrement, ainsi que les autres groupes, selon les ordres de priorité arrêtés par la Confédération.

Les postulats 2021.02.024 et 2021.02.054 sont acceptés pour les professionnels œuvrant aux soins intensifs.

Ich möchte hier ein Wort sagen zu den Impfungen. Ich denke, es ist gut, Sie interessieren sich im Detail für die Impfungen. Aber wir sind noch nicht über dem Berg. Es liegen noch einige schwieriger Wochen vor uns, weil es gibt zu wenig Impfstoffe, und solange nicht ein grosser Teil der Bevölkerung, eben diese rund 50'000 Personen, die am meisten

gefährdet sind, nicht geimpft sind, müssen alle Massnahmen eingehalten werden, damit wir nicht wieder einen Anstieg haben oder auf einen dritten Welle zusteuern.

Es gilt hier auch zu sagen, das Wallis hat leider immer oder seit längerer Zeit wieder eine sehr hohe Inzidenzzahl. Sie sehen es vielleicht im Vergleich mit den anderen Kantonen. Wir haben die höchste Inzidenzzahl aller Kantone, und es gilt, allen dies ans Herz zu legen, dass man wirklich die Massnahmen einhält, den Abstand einhält. Ob es das normale Virus ist oder das mutierte Virus, beides kann mit guten Massnahmen verhindert werden.

Le président

Vous nous avez donc indiqué que les deux postulats urgents étaient acceptés.

Kalbermatter Marc, Grossrat, AdG/LA

Ich will es hier nicht auf die lange Bank schieben. Vielen Dank, dass Sie den Anliegen zugehört haben. Es ist uns natürlich bewusst, der Impfstoff ist knapp. Es ist uns auch bewusst, dass es eine nationale Strategie gibt, und das ist gut so.

Die Überlegung war einfach, wir haben es mit hoch aggressiven Mutationen jetzt zu tun, und uns stimmt positiv, dass Sie sagen, für die Leute, die in der Intensivpflege arbeiten wenigstens, werden Sie versuchen dort ein bisschen vorwärtszumachen. Wir alle haben noch die Bilder aus Norditalien im Kopf, diese ganzen Särge. Wir haben gesehen, dort sind dutzende Mediziner und Pflegepersonen gestorben. Ich denke, wir müssen einfach dafür schauen, dass genau die Leute, die so exponiert sind, dass die eine gewisse Priorität erhalten, denn wenn uns die Ärzte und die Pflegenden fehlen, dann ist das auch für die besonders schützenswerten Gruppen nicht von Vorteil.

Danke für diese Berücksichtigung.

Le président

Les postulats urgents sont les deux acceptés. Les interpellations urgentes ont été répondues.

35. INTERPELLATION URGENTE PLR, par David CRETENAND: La «maîtrise» de l'épidémie dépend de données claires et précises **2021.02.015**
DRINGLICHE INTERPELLATION PLR, durch David CRETENAND: Die Bewältigung der Pandemie hängt von klaren und genauen Daten ab **2021.02.015**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich gebe Ihnen die Antwort gerne auch auf Französisch.

Ich möchte hier sagen, alles schreitet nach Zahlen, nach Statistiken. Vieles kann berechnet werden, vieles kann aufgelistet werden, jeden Tag neue Zahlen. Aber es ist trotzdem eine Pandemie, die auch viele Fragezeichen setzt. Wir wissen effektiv nicht alles, was auf uns zukommt. In dem Sinn gebe ich Ihnen jetzt die Antwort.

La question de la vaccination fait l'objet d'une attention particulière du canton et une planification vigoureuse, depuis de nombreuses semaines. L'organisation mise en place est toutefois tributaire des informations transmises et des livraisons de vaccin de la part de la

Confédération. Actuellement, les informations à disposition du canton évoluent de jour en jour et ne permettent pas d'établir une planification solide sur plusieurs semaines.

Dans ce contexte, il est utile de rappeler que les livraisons prévues n'ont pas ou pas tellement été honorées, ce qui a occasionné un retard important dans la mise en oeuvre concrète de la vaccination dans notre canton. L'énorme changement occasionné par les livraisons partielles et retardées des doses de vaccin, ainsi que les types de vaccin concernés, nécessite une très grande flexibilité de la part de l'ensemble des acteurs concernés. Le canton et ses partenaires ont ainsi dû modifier les dispositifs et adapter la planification, parfois plusieurs fois durant la même semaine afin de livrer les médecins et les EMS pour leur permettre de débiter la vaccination des groupes prioritaires au plus vite.

De plus, les outils de gestion des données développés sur mandat de la Confédération ont été fournis au canton avec retard et ne sont d'ailleurs toujours pas totalement satisfaisants et complets à ce jour. Les cantons ont dû ainsi faire preuve d'inventivité pour permettre une saisie des données conforme aux exigences fédérales.

Ich komme auch dazu zu sprechen, was die Medien betrifft, und ich denke, wir müssen aus der Pandemie, aus dieser Covid-Krise nicht noch eine Medien-Krise machen. Und es ist effektiv so, wir probieren, ständig zu informieren. Es gibt jeden Tag einen Tagesrapport auf der Internetseite des Kantons Wallis. Es gibt einen Wochenrückblick. Wir haben manchmal pro Woche mehr als 2 Kommunikés verfasst. Es gibt Meldungen. Die Ärzte haben verschiedene Direktiven oder Information bekommen. Die Altersheime haben immer wieder Direktiven bekommen. Wir haben wirklich probiert, in dieser Zeit alles daran zu setzen, dass wir sehr gute Informationen geben. Aber es ist auch, und das muss ich sagen, ein riesiger administrativer Aufwand, auch jetzt bei den Impfungen, wie viele Formulare ausgefüllt werden müssen, welche Zahlen, welche Formulare nach Bern geschickt werden müssen. Es ist enorm, was passiert, aber es geht halt darum, die Krise irgendwo gerecht zu meistern, nicht, dass einige einen Vorteil haben und andere nicht.

Sie haben den R-Wert angesprochen. Der R-Wert war hier ziemlich in der Diskussion, als wir einen R-Wert unter 1 hatten vor Weihnachten. Seither haben wir fast immer einen R-Wert über 1. Diesen können wir nicht beeinflussen. Das ist die ETH-Zürich, die den nach einer eigenen Methode berechnet, und wir haben keinen Zugriff auf ihre Methode, und es geht direkt an das Bundesamt. Auch der R-Wert wird ja immer wieder publiziert, und es ist die Sache auch der Nationalen Science Task Force, die eben diese Zahlen publiziert.

Sie haben noch angesprochen, dass die Covid-Pandemie Einfluss hat auf die Psyche unserer Bevölkerung. Da kann ich Ihnen zustimmen. Es gibt da noch eine Interpellation, die ich beantworten werde, aber es ist ganz klar, Sie alle, jede Person von uns ist irgendwie betroffen, privat oder beruflich von der Pandemie. Und ich nehme an, Sie sind alles stabile Persönlichkeiten, aber Leute, die vorher schon Schwierigkeiten hatten, die schwierige Situation hatten auch im psychischen Bereich, die sind noch viel mehr betroffen. Ich denke, das wird ein Fokus sein für die nächsten Monate, wie Leuten mit eben psychischen Problemen in dieser Krise geholfen werden kann.

36. INTERPELLATION URGENTE PDCC, par Claire-Lise BONVIN: Impacte de la pandémie sur la santé morale des Valaisan.ne.s 2021.02.033

DRINGLICHE INTERPELLATION PDCC, durch Claire-Lise BONVIN: Folgen der Pandemie für die psychische Gesundheit der Walliserinnen und Walliser 2021.02.033

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich denke, es gibt keine Statistiken, was die Krise bei psychischen Erkrankungen ausgelöst hat. Es gibt aber erste Studien. Die Studien zeigen ganz klar auf, am meisten leiden die jungen Menschen und die älteren Menschen. Und das ist auch irgendwo verständlich. Junge Menschen brauchen Kontakt, das ist ein ganz intensiver Bestandteil Jugend, sehr viel im sozialen Kontakt zu sein. Das war ja lange nicht möglich oder ist auch beim Fernunterricht nicht möglich. Und das Zweite bei älteren Menschen, das kennen Sie, das ist vor allem in den Altersheimen, wo die Leute immer – auch ohne Covid und ohne Pandemie – angewiesen sind auf soziale Kontakte und Besuche. Das war eben in dieser Zeit sehr schwierig

Das Spital hat alles darangesetzt, um vor allem im Ambulatorium die Leute so gut als möglich zu betreuen und sie zu unterstützen.

Es gibt auch verschiedene Vereinigungen oder Mittel, um Leute zu unterstützen. So kennen wir das Réseau Entraide Valais und das Netzwerk Krise und Suizid. Es gibt die Kampagne SantéPsy.ch, und es gibt auch Promotion santé Valais, die sehr aktiv waren auf ihren sozialen Netzen. Das Spital hat auch anfänglich eine Covid-Psy-Hotline zur Verfügung gestellt und hat probiert, auf alle Anfragen möglichst gut zu antworten, den Leuten Möglichkeiten aufzuzeigen, an wen sie sich wenden können.

37. INTERPELLATION URGENTE PDCC, par Maxime MOIX et Raphaël FOURNIER: Vaccination: lettres de menace, que pense le département? **2021.02.043**

DRINGLICHE INTERPELLATION PDCC, durch Maxime MOIX und Raphaël FOURNIER: Drohbriefe von Impfgegnern: Wie reagiert das Departement? **2021.02.043**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ja, man kann sagen: «Ein Unglück kommt selten allein!» Das heisst, nebst aller Arbeit, die die Ärzte haben – die Ärzte impfen sehr stark –, wurden sie durch anonyme Briefe bedroht, dass sie sich strafbar machen würden mit der Impfung. Die Dienststelle hat sofort reagiert, und die Dienststelle hat an alle betroffenen Ärzte die Information geschickt, dass sie sich mit dieser Impfung nicht strafbar machen, dass die Impfung gegen Covid-19 auch einer anderen Impfung (z. B. geben die Grippe) gleichzustellen ist, und dass sie nicht verantwortlich sind. Diese Antwort stützt sich auf die Informationen auch vom BAG und wurde klar weitergegeben.

Ich möchte hier nochmals sagen, die Ärzte machen eine ausgezeichnete Arbeit. Sie bekommen nicht genügend Impfstoffe, und sie müssen ständig Patienten auch zurückweisen und sagen: «Ja, Sie sind ein Patient für eine Covid-Impfung, aber ich habe noch Patienten, die dies noch mehr benötigen.» Das ist eine ganz schwierige Aufgabe, und ich danke hier allen Ärzten, die diese Aufgabe wahrnehmen.

Vielleicht noch etwas zur Kampagne: Die ist am Anrollen, am Laufen. Aber was nützt es, eine breite Kampagne zum Impfen zu machen, wenn die Impfstoffe nicht da sind? In dem Sinn wird die Kampagne erst richtig kommen, wenn – ich denke ab April, Mai, Juni – genügend Impfdosen vorhanden sind.

38. POSTULAT URGENT CSPO, par Diego CLAUSEN et Martin KALBERMATTER:
Compenser les pertes financières des institutions de santé **2021.02.067**
DRINGLICHES POSTULAT CSPO, durch Diego CLAUSEN und Martin
KALBERMATTER: Kompensierung der finanziellen Verluste der
Gesundheitsinstitutionen **2021.02.067**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für
Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Der Staatsrat hat kommuniziert, dass wir für die Verluste während der Pandemie die
Spitäler, das heisst das öffentliche Spital, die privaten Kliniken, aber auch die Altersheime,
entschädigen. Wir haben das am 3. Februar 2021 beschlossen. Es gibt eine ausserordentliche
Hilfe. Die wurde aufgrund von klaren Kriterien festgelegt. Es war der Vergleich von 2019 zu
2020, der Vergleich vom Verlust im stationären Bereich und im ambulanten Bereich. Und so
wurde es berechnet. Es gibt total 64 Millionen, davon 31 Millionen für den Kanton, 31 für das
öffentliche Spital und dann für die Privatkliniken. Sie haben das alles lesen können.

Jetzt, die Anfrage bezieht sich auf das SZO im Oberwallis, und sie bezieht sich auf
die Investitionen. Da kann ich Ihnen sagen, in der Tarifstruktur, sei das die DRG im stationären
Bereich oder das TARMED-System im ambulanten Bereich, die Tarifstruktur der Finanzierung
der Spitäler sieht einen Teil oder die Investitionskosten sind in der Tarifstruktur drin. In dem
Sinn mischen wir uns nicht ein, wie das Spital Wallis die Tarife anwendet respektive den Betrag
der Investitionen auf die beiden Zentren verteilt.

Das Postulat ist in dem Sinn abzuschreiben, da es bereits verwirklicht ist.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Aufgrund des Bundesbeschlusses hat es eine Weisung gegeben an die Spitäler, sich
auf das Nötigste zu konzentrieren im Zusammenhang mit der Covid-Situation. Daraus ergab
sich eine hohe Arbeitsbelastung, quasi ein überarbeitetes Personal. Das haben wir schon
mehrfach diskutiert, und man hat auch die Kapazitäten als solches erreicht. Es geht auch
darum, diese Leistungen als solches wertzuschätzen.

Die 61 Millionen, die gesprochen wurden für die Spitäler, Kliniken, Alters- und
Pflegeheime, das ist löblich, und dass da quasi die Hälfte über das Restbudget der Dienststelle
für das Gesundheitswesen abgehandelt wird und eben der Rest, quasi die anderen 30
Millionen, im Rahmen der Rechnung im Sinne eines Nachtragskredits. Das ist alles löblich.

Was uns stört, ist eigentlich, dass man den Betriebsertrag nimmt, quasi die
betriebliche Jahresrechnung, quasi den Verlust, und dort hat das Spital Oberwallis, das SZO,
eigentlich sehr gut gearbeitet. Es hat quasi eine Nullnummer hingekriegt wirklich unter
Parforceleistung von seinen Mitarbeitern. Und im Gesetz heisst es eben auch gleichzeitig,
dass quasi die Investitionen aus den laufenden Einnahmen zu bezahlen sind. Und jetzt fehlt
eben hier dieses Geld, und es geht nicht darum, dass man sagt, das Oberwalliser Spital
arbeitet besser als das Unterwalliser Spital. Es sind andere Strukturen, es sind andere
Problemstellen. Es soll nicht ein auseinander spielen sein der Spitallandschaften, es soll
letztendlich mit dieser Dringlichkeit eine Gleichbehandlung sein, sowohl fürs Ober- wie auch
das Unterwallis. Das heisst, dass man eben nicht nur als Berechnungskriterien für diese
Finanzhilfen den betrieblichen Jahresverlust nimmt, sondern eben auch die Investitionen als
solches mit in Betracht zieht. Sonst hat man ja fast das Gefühl, dass man einen Anreiz schafft,

weniger operationell gut zu arbeiten, weil es wird dann irgendwie ausgeglichen. Und das soll es ja auch nicht sein. Das wäre auch die falsche Message, die falsche Botschaft nach aussen.

Letztendlich haben wir eine einheitliche Spitallandschaft im Wallis. Beim Spital Sitten sind das ca. 33 Millionen und die Investitionen sind dort nicht eingerechnet, also die 33 Millionen gegenüber einer Null vom Oberwallis. Nicht das steht zur Debatte, sondern dass wir es noch ein bisschen erweitert betrachten. Das heisst, die Lösung könnte dann sein, einen Ausgleich der Jahresrechnung nach Zuweisung der Investitionen. Und dann hätte man für alle Spitäler die gleiche Voraussetzung und entsprechend auch die Entschädigungen, für dieses Delta irgendwo ausgleichen zu können. Ich glaube, letztendlich geht es wirklich um eine Wertschätzung, weil die Spitäler und auch die Kliniken waren hier gefordert, genau beim gesundheitlichen Aspekt eine grosse Leistung zu erbringen, und das haben sie ja auch gemacht. Und es geht wirklich darum, dass sie auch weiter funktionieren können. Im Oberwallis wären diese 8 Millionen vorgesehen, um Rückstellungen zu machen unter anderem für den Spitalneubau, der eben auch wichtig ist für das Oberwallis.

Ich bitte Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, dieses dringliche Postulat zu unterstützen, damit man den Betrachtungshorizont quasi so definiert, ein Ausgleich der Jahresrechnung nach Zuweisung der Investitionen, also dass man das ein bisschen weiter betrachtet. Das betrifft nicht nur das Oberwallis, sondern das kommt auch dem Unterwallis als solches zugute.

Danke, dass Sie dies unterstützen.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Die CVPO unterstützt diesen Vorstoss.

Es wurde vieles bereits gesagt, und es ist richtig, dass man hier nicht das Ober- gegen das Unterwalliser Spitalzentrum ausspielen sollte. Aber man muss einfach trotzdem mal sagen, dass das Oberwalliser Spitalzentrum auch gerade in der Covid-Krise hervorragende Arbeit geleistet hat, schnellstmöglich auch nach der ersten Welle wieder zum Normalbetrieb überging, planbare Eingriffe wieder ausführte und so den Verlust möglichst klein halten konnten und wahrscheinlich ohne Verlust auch dieses sehr schwierige Jahr abschliessen wird beziehungsweise das letzte. Und da kann es nicht sein, dass sie jetzt quasi unter ihrer guten Arbeit leiden und für die notwendigen Investitionen, die halt da jetzt wirklich konkret im Spitalneubau in Brig anstehen, die notwendigen Mittel nicht hätten, weil sie diese aus dem Betrieb nehmen müssten beziehungsweise dass es da zu Verzögerungen käme.

Deshalb bitte ich Sie wirklich alle, dieses Postulat zu unterstützen.

Ich danke Ihnen.

Le président

Nous allons voter.

Postulat urgent 2021.02.067 / Dringliches Postulat 2021.02.067

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 89 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 16 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté le postulat urgent.

39. INTERPELLATION URGENTE Martin GIACHINO, SVPO: Un appel à la hotline qui reste sans réponse et des médecins qui appliquent des directives différentes
2021.02.069

DRINGLICHE INTERPELLATION Martin GIACHINO, SVPO: Hotline-Anruf bleibt unbeantwortet und Ärzte wenden verschiedene Richtlinien an **2021.02.069**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Es geht hier um das Funktionieren der Covid-19-Hotline.

Ich muss Ihnen sagen, das ist wirklich eine Linie, die sehr starken Schwankungen unterworfen ist. Je nachdem, was es für Entscheide gibt, rufen mehr oder weniger Personen an. Aktuell haben wir 8 Personen, davon 2 deutschsprachige und 2 zweisprachige Pflegefachpersonen, die die Anrufe aus der Bevölkerung entgegennehmen. Vor allem kommen Fragen jetzt zu den Impfungen, zum Registrierungsprozess. Es ist auch zusätzlich ein Arzt für medizinischen Fragen als Supervisor eingestellt.

Jeden Tag gibt es eine verschiedene Anzahl von Anrufen. Jeden Tag müssen sie sich neu orientieren, eben was wieder an Informationen, vor allem auch von Seiten des Bundesrates kommt. Sie müssen sich aber auch auf eine schwankende Anzahl von positiven Fällen einstellen und eben probieren möglichst zeitnah, d. h. am gleichen Tag, zu antworten. Es kann vorkommen, dass sie nicht am gleichen Tag, aber sofort am nächsten Tag antworten, wenn der Anstieg der Anrufe sehr stark ist.

Was die Quarantäne betrifft, so sind die Grundsätze klar. Die Grundsätze sind klar auf Bundesebene und auch im Kanton. Sämtliche Ärzte haben regelmässig die Informationen bekommen und müssen und sollen ihre Patienten informieren, welches die Quarantäneregeln sind. Es gibt sicher auch Ausnahmen und das wurde in der Interpellation auch hervorgehoben, dass Leute, die sagen, sie hätten die Distanz eingehalten, sie hätten eine Maske getragen, aber je nach Situation mussten diese Leute trotzdem in Quarantäne gehen, wenn man die ganzen Umstände um sie herum evaluiert hat.

In dem Sinn denke ich, die Aufgabe wird versucht zu meistern, es ist aber eine sehr schwierige Aufgabe, da sie wirklich täglich den Schwankungen der Anrufe und auch den Schwankungen der verschiedenen Fragen unterworfen ist.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Departement für Finanzen und Energie (DFE)

40. POSTULAT URGENT CVPO, par Mischa IMBODEN et Aron PFAMMATTER: Montant affecté en 2021 à l'économie valaisanne **2021.02.010**

DRINGLICHES POSTULAT CVPO, durch Mischa IMBODEN und Aron PFAMMATTER: Zweckgebundener Betrag 2021 für die Walliser Wirtschaft **2021.02.010**

Le président

Nous arrivons maintenant à 18 heures. Êtes-vous d'accord de poursuivre cet ordre du jour? Si personne ne s'oppose, cette proposition de poursuite de l'ordre du jour sera acceptée tacitement. Je constate qu'il n'y a pas de demande de parole, donc nous poursuivons cet ordre du jour. Il nous reste encore quatre postulats et trois résolutions.

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Die Verfasser dieses dringlichen Postulats beantragen einen Nachtragskredit von 85 Millionen für die Unterstützung der von der Covid-19-Situation besonders betroffenen Wirtschaftsakteure und zudem auch, dass die zusätzlichen 54 Millionen, welche der Kanton von der Schweizerischen Nationalbank erhält zunächst der finanzpolitischen Reserve zuzuweisen und anschliessend auch zur Finanzierung dieses Nachtragskredits zu verwenden.

Der Staatsrat hat bereits verschiedene Massnahmen ergriffen, um den von der Krise betroffenen Unternehmen zu helfen. Je nach Verlauf der Krise wird der Staatsrat im Sinne dieses dringlichen Postulats nochmals weitere finanzielle Unterstützungen beschliessen. Sollten die bereits beschlossenen Kredite nicht ausreichen, wird er dem Grossen Rat entsprechende Nachtragskredite unterbreiten. Es wäre jedoch heute verfrüht, einen fixen Betrag von 85 Millionen zu beschliessen, wie das die Postulanten vorschlagen.

Was die zusätzliche Gewinnausschüttung der Nationalbank betrifft, so kann diese mithelfen, die dringenden und unbudgetierten Ausgaben der Corona-Krise zu finanzieren. Eine Zuweisung dieser Gelder an die finanzpolitische Reserve ist jedoch gemäss Artikel 22d des Finanzhaushaltsgesetzes zum jetzigen Zeitpunkt rechtlich nicht möglich. Eine Zuweisung darf erst beim Rechnungsabschluss 2021 im Frühjahr 2022 erfolgen und unter der Bedingung, dass die Rechnung 2021 keinen Aufwandüberschuss und keinen Finanzierungsfehlbetrag aufweist. Sonst müsste man das Geld zuerst für dieses verwenden.

Das dringliche Postulat wird im Sinne der Antwort zur Annahme vorgeschlagen.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Die Auswirkungen der Covid-Pandemie auf die ganze Wirtschaft sind enorm. Natürlich muss jedes Land Massnahmen treffen, um die Gesundheit der Bevölkerung als erstes zu schützen. Aber auch wenn die finanziellen Auswirkungen der Pandemie dem Schutz des menschlichen Lebens unterzuordnen sind, dürfen trotzdem die wirtschaftlichen Konsequenzen nicht bagatellisiert werden. Wir haben es zur Genüge gehört, die Wirtschaft leidet, auch die Walliser Wirtschaft leidet. Und in diesem Sinne ist unser Postulat zu verstehen, dass wir Hilfen wünschen, zusätzliche Hilfen für die Betriebe. Einerseits für diejenigen, die schliessen mussten. Wenn der Staat Schliessungen verordnet, muss auch geholfen werden, aber anders als auch dort, wo eben die Auswirkungen indirekt sind, und so gesehen leidet die ganze Wirtschaft.

Massnahmen wurden ergriffen, unser Staatsrat hat es gesagt. Wir sind sehr dankbar und sehr einverstanden mit diesen Massnahmen. Wie viel es nötig sein wird, Sie haben es richtig gesagt, wissen wir nicht. In diesem Sinn haben wir wohlwollend zur Kenntnis genommen, dass die notwendigen Mittel bereitgestellt werden.

Was die 54 Millionen zusätzlich von der Nationalbank betreffen, sind wir der Meinung – Sie haben es übrigens selber im «Walliser Bote» so gesagt –, dass diese zuerst einmal eben in diese finanzpolitischen Reserven reingehören und dann dort aber wenn nötig auch wieder rauskommen, um eben der Wirtschaft zu helfen.

Wir hätten es begrüsst, wenn ein Betrag gesprochen würde, wir haben 85 Millionen genannt, im Sinne von ein Zeichen zu geben. Sie haben es jetzt gesagt, wenn es mehr braucht, wird auch mehr vorhanden sein. Das ist sehr gut. Wir hätten gerne ein Zeichen gehabt, dass man der Wirtschaft wirklich sagen kann: Diese Mittel sind bereit, und wir sind bereit, diese einzusetzen. Aber wir sind natürlich sehr einverstanden mit Ihrer Antwort und danke Ihnen und Ihrem ganzen Stab für die Massnahmen, die Sie ergriffen haben zur Unterstützung der Walliser Wirtschaft. Sie hat es nötig.

Vielen Dank.

Le président

Je pensais, comme vous aviez pris la parole, que vous étiez contre la réponse du Conseil d'État. Vous ne souhaitez pas voter?

mboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Nein, ich erwarte eigentlich keine Abstimmung. Ich wollte, da die Antwort nicht 100% übereinstimmt kurz meinerseits eine Präzisierung geben.

Aber ich benötige hierfür keine Abstimmung.

Vielen Dank.

Le président

Sachez qu'effectivement, dans le nouveau règlement, il n'y a pas de prise de parole dans ce cas-là.

Les deux postulats urgents 2021.02.017 et 2021.02.057 sont traités de manière commune par Monsieur le conseiller d'État

41. POSTULAT URGENT PDCB, par Xavier MARIETAN: Diminuer le taux d'intérêt-moratoire des factures dues au canton **2021.02.017**

DRINGLICHES POSTULAT PDCB, durch Xavier MARIETAN: Senkung des Verzugszinssatzes auf Rechnungen des Kantons **2021.02.017**

42. POSTULAT URGENT UDC, par Mathias DELALOYE: Suppression des intérêts en faveur de l'Etat en 2021 **2021.02.057**

DRINGLICHES POSTULAT UDC, durch Mathias DELALOYE: Aufhebung der Zinsen zugunsten des Staates im Jahr 2021 **2021.02.057**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Effectivement, Monsieur Mariétan demande une diminution de réduction des taux d'intérêt moratoire et Monsieur Delaloye, une suppression des intérêts en faveur de l'Etat.

Alors, le Conseil d'État est conscient des difficultés financières auxquelles de nombreuses personnes et entreprises sont confrontées en raison du prolongement des mesures de restriction.

En date du 25 mars 2020, lors de la première vague, le Conseil d'État avait déjà pris une série de mesures afin de pallier aux conséquences économiques de la pandémie. Il avait notamment décidé de renoncer à percevoir les intérêts moratoires pour les impôts cantonaux, à l'exception de l'impôt à la source, du 1er avril au 31 décembre 2020.

Le Conseil d'État est d'accord de prolonger cette mesure et de renoncer à percevoir les intérêts moratoires du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les conséquences financières sont estimées à environ 6 à 8 millions.

En conséquence, il est proposé l'acceptation de ces deux postulats urgents dans le sens de la réponse.

Le président

Ces deux postulats sont donc proposés d'être acceptés dans le sens de la réponse. Il n'y a pas de demande de parole; **ces postulats sont donc transmis pour exécution.**

43. POSTULAT URGENT PDCB, par Xavier MARIETAN: Augmentation du délai de paiement pour les rappels **2021.02.018**
DRINGLICHES POSTULAT PDCB, durch Xavier MARIETAN: Fristverlängerung vor dem Versand von Mahnungen **2021.02.018**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Vu la situation liée aux conséquences de l'épidémie du Covid, le Conseil d'Etat partage cet avis et prendra, de manière généralisée, les dispositions utiles à l'augmentation du délai de paiement pour les rappels de l'Administration cantonale, sous réserve des créances que l'Etat encaisse dans l'application des dispositions fédérales ou de dispositions particulières. Ça veut dire qu'on va prolonger exceptionnellement ce délai de 10 jours à 30 jours.

Il est proposé l'acceptation de ce postulat urgent.

Le président

Il n'y a pas de demande de parole. **Ce postulat urgent est donc transmis pour exécution.**

Grand Conseil

Grosser Rat

44. RESOLUTION URGENTE CVPO, par Aron PFAMMATTER et Mischa IMBODEN: Réduction du taux de TVA pour les restaurants **2021.02.028**
DRINGLICHE RESOLUTION CVPO, durch Aron PFAMMATTER und Mischa IMBODEN: Reduktion des MWST-Satzes für Restaurants **2021.02.028**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung

Birbaum Thomas, député (suppl.), PLR

Je rappelle tout d'abord l'objet de cette résolution, c'est une résolution qui concerne la TVA, donc la taxe sur la valeur ajoutée. C'est un impôt indirect sur la consommation. Je rappelle un peu comment fonctionne la TVA. Dans un circuit économique, vous avez un acteur économique qui va produire un service ou un bien qui sera imposé, qui sera taxé sur sa valeur ajoutée par la TVA d'où son nom. Cet acteur économique va facturer sa TVA auprès de l'acheteur de son produit et en retour, il va pouvoir déduire l'impôt préalable, donc la TVA qu'il a dû payer quand il a acheté lui ses produits pour fabriquer son produit. Dans le cas d'un restaurateur, typiquement le repas que nous avons mangé à midi, le traiteur qui a livré ce repas, nous a facturé la TVA à 2.5 vu que c'était une livraison de repas et, de son côté il a

déduit la TVA qu'il avait dû payer lorsqu'il a acheté ses fruits et légumes ou ses machines ou se payer l'électricité qui a servi à faire cuire le repas qui était très bon d'ailleurs.

Maintenant, la question qui est soulevée par ceux qui ont déposé la résolution c'est la question des taux, c'est-à-dire: pourquoi est-ce qu'un repas livré, vous payez une TVA de 2.5 et sur un repas qui est dans un restaurant, donc prestation restauration sur place, vous avez une TVA à 7.7. Simplement, le traitement n'est pas le même. Ça a été d'ailleurs soulevé par GastroSuisse qui avait lancé une initiative populaire en 2014, qui avait été, on peut le dire, assez largement refusée par le peuple à plus de 70%.

Donc, en fait là, personnellement, je ne comprends pas vraiment l'intérêt de venir avec cet objet, en fait de ressusciter cette idée d'un taux de TVA unique alors que ce n'est pas le restaurateur qui paie la TVA. C'est la personne qui va consommer le met ou qui va aller dans le restaurant. Et je trouve que c'est une fausse excuse de venir avec le Covid en disant qu'il y a le Covid et qu'il faut descendre la TVA.

Qu'est-ce qui empêche les gens d'aller au restaurant? Ce n'est pas le taux de TVA qui est à 7.7 alors qu'il devrait être à 2.5 selon les partisans de la résolution. Ce qui empêche les gens d'aller au restaurant, c'est le fait que les restaurants, n'ont pas le droit d'exercer. Les restaurants sont interdits. Donc, le problème est sur l'offre en fait. C'est qu'on empêche les restaurants d'ouvrir. On les empêche donc d'offrir le service. Le problème n'est pas sur la demande, parce que si on pouvait dire oui, mais si la TVA est trop élevée, si la TVA est à 20%, les gens n'ont pas envie d'aller au restaurant parce que ça leur coûte trop cher. L'addition est trop chère. Dans ce cas-là on pourrait dire qu'on va donc baisser la TVA pour que les gens retournent au restaurant. Mais le problème est sur l'offre.

Je trouve que ce processus de venir avec cet argument du Covid et d'essayer de refourguer une idée qui a déjà été refusée par le peuple, un taux d'intérêt unique, ma foi ce n'est pas le cas. Alors, si on veut agir à ce niveau-là, il faut presque relancer une initiative populaire pour modifier les taux ou bien passer directement par le Parlement fédéral, par un conseiller national, conseiller aux Etats pour demander de modifier la TVA. À chaque session parlementaire, tout le monde veut modifier la TVA, tout le monde veut faire passer ces prestations à 0% pour que les prestations soient exonérées. Il y a sans arrêt des discussions politiques là-dessus.

Cette discussion n'est pas reliée au Covid et c'est pour ça que le PLR refusera cette résolution et en tout cas on ne trouve pas pourquoi ça parle d'urgence, car il n'y a pas de lien direct entre le Covid et notre TVA, qui est, je répète, payée par le consommateur final et pas par le restaurateur qui lui peut récupérer sa TVA.

Merci.

Nendaz Sébastien, député (suppl.), AdG/LA

Le groupe AdG/LA a pris connaissance avec attention de la résolution titrée «Réduction du taux de TVA pour les restaurants».

Tout en reconnaissant la nécessité croissante et urgente de mesures adaptées de soutien aux secteurs touchés, notre groupe vous rappelle ici que la population a déjà refusé un abaissement en 2014, tel que précisé par mon préopinant.

Il y a lieu d'agir en faveur de nos entreprises, c'est une constatation évidente. Mais il faut trouver les bons moyens. En ce qui concerne la restauration, conformément à la loi sur la TVA, les ventes de denrées alimentaires livrées ou à emporter sont déjà soumises à un taux réduit actuellement de 2,5%. Le taux réduit ne s'applique toutefois pas à la vente de boissons alcoolisées, aux produits de tabac et aux denrées alimentaires remises dans le cadre des prestations de la restauration. La prestation de restauration, au taux normal, est actuellement taxée à 7,7%.

En présence d'installations de consommation, les exploitations mixtes, par exemple les kiosques avec café et bar, peuvent appliquer un forfait à leurs ventes afin de simplifier les

choses. Cette simplification peut être appliquée aux petites exploitations qui possèdent un maximum de 20 places assises ou debout.

Par ailleurs, notre groupe doute que la proposition de résolution faite ici entraînera une réduction des prix dans les restaurants, si tant est qu'ils puissent rouvrir... Et qu'une baisse de la TVA soit bénéfique pour le consommateur, respectivement pour le pouvoir d'achat. De manière générale, les aides appropriées pour nos établissements et pour les autres commerces touchés par les mesures drastiques imposées par la crise sanitaire actuelle, restent l'accompagnement mis en place tel que les RHT, les APG et les aides à-fonds-perdu. Il y a lieu ici d'améliorer encore ce qui est actuellement mis en place, comme par exemple la prise en charge totale des charges sociales dues par l'employeur dans le cadre de la RHT ou encore la suppression totale des différents délais d'attente, de carence, de préavis dans l'application de ces aides.

Pour toutes ces raisons, l'AdG/LA combat cette résolution et vous recommande de la rejeter.

Merci.

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

Tout simplement pour dire que le groupe UDC va soutenir cette résolution.

Tout simplement, déjà à l'époque, l'UDC avait soutenu cette TVA discriminatoire. Pour exemple, j'aimerais quand même comparer quelque chose: un plat du jour coûte en moyenne 20 francs dans un restaurant et on paie environ 1 franc 50 de TVA dessus, tandis que ce même plat du jour qu'on paie au même prix et qu'on prend à l'emporter, on paie 50 centimes. Donc le consommateur paie 3 fois plus.

En ce qui est de l'urgence, je crois que les restaurateurs ont subi le Covid et on doit leur donner un petit coup de pouce. Faire justement que cette TVA ne soit plus discriminatoire donnera un petit coup de pouce aux restaurateurs afin de pouvoir offrir des plats. Il ne faut peut-être pas faire de réduction, mais ils paieront moins d'impôts.

L'UDC a toujours été pour faire payer moins d'impôts. Donc, je vous demande de soutenir cette résolution.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Très rapidement, pour compléter ce que vient de dire mon collègue Kevin Follonier par rapport à ce qu'a dit le député Birbaum.

Si un restaurateur maintient ses prix avec cette baisse de la TVA, à quelque part il va augmenter sa marge. Donc, évidemment, ce n'est pas une aide qui est immédiate pendant la crise où les restaurants sont fermés, à l'exception de ceux qui peuvent vendre bien sûr à l'emporter mais quand tout le monde pourra recommencer à travailler normalement (ce qu'on espère assez vite), ça permettra en tout cas pas de rattraper le retard qui a été accumulé puisque pour beaucoup de personnes, c'est une question de vie ou de mort, mais en tout cas ça permettra d'embellir la situation.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Hier ein weiterer Punkt, um eben speziell spezifisch die Restaurationsbranche zu unterstützen. Und es geht uns sehr wohl darum jetzt, wir bringen das Anliegen eben gerade jetzt in dieser Covid-Krise, denn die Restaurationsbranche wird über Jahre hinaus daran noch zu leiden haben. Und deshalb wäre das ein wichtiger Impuls, abgesehen davon, dass man endlich diese Unterscheidung zwischen Take-away-Leistungen und eben eigentlicher Restauration aufgeben würde, was einem Bürokratieabbau auch gleichkommen würde, würde man auch die Kaufkraft der Konsumenten erhöhen, an die eben diese Steuersenkung weitergegeben werden könnten.

Ich staune eher, dass die PLR sich dagegen ausspricht und damit im gleichen Boot hockt wie die Sozialisten. Was da die genauen Gründe sind – es wurden recht theoretische Gründe angeführt –, erschliesst sich mir nicht ganz.

Es geht hier wirklich um ein Zeichen an unsere zahlreichen Restaurationsbetriebe, die am ehesten von dieser Krise jetzt auch betroffen waren, und ich glaube, dieses Zeichen sollte der Grosse Rat gegenüber dieser Branche aussprechen.

Ich danke Ihnen.

Le président

Il n'y a plus de demande de parole; nous allons donc voter.

Résolution urgente 2021.02.028 / Dringliche Resolution 2021.02.028

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 30 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 71 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé cette résolution urgente qui est classée.

45. RESOLUTION URGENTE Les Verts, par Mathieu CLERC, Céline DESSIMOZ, Emmanuel REVAZ et Nathalie CRETTON: Le Conseil de la Magistrature doit se saisir du dossier **2021.02.051**

DRINGLICHE RESOLUTION Les Verts, durch Mathieu CLERC, Céline DESSIMOZ, Emmanuel REVAZ und Nathalie CRETTON: Der Justizrat muss sich mit dem Dossier befassen **2021.02.051**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Perruchoud Sandrine, députée, AdG/LA

Le 14 mai 2018, la résolution 7.0078 demandait à la COJU de se saisir d'un dossier avec le titre suivant: «Graves dysfonctionnements au sein du Ministère public». Le 20 janvier dernier, la COJU rendait son rapport. Et aujourd'hui, quelques 20 jours plus tard, ce sont certaines conclusions de ce rapport qui motiveraient un nouveau rapport.

Pour trouver une solution au problème de la lutte de pouvoir au sein de la direction du Ministère public, aux problèmes de gestion et de répartition des dossiers au sein de l'Office central, il est préférable que le Ministère public et en particulier son bureau travaille sur les notions managériales, telles qu'organigramme, processus, système management par qualité, plutôt qu'on lui donne à nous lire un nouveau rapport.

En outre, le Conseil de la magistrature est un organe de surveillance indépendant des pouvoirs exécutif, législatif ou judiciaire. Ce n'est pas au Parlement de lui ordonner de traiter un sujet particulier.

Ce n'est toutefois pas impossible que le Conseil de la magistrature se saisisse du cas des trois magistrates mises sur la sellette pour divers motifs, puisque l'article 19 alinéa 3 de la loi sur le Conseil de la magistrature mentionne que la surveillance administrative a pour but de s'assurer que les tâches incombant aux autorités judiciaires sont exécutées conformément à la loi de manière efficace et économique.

En ce qui concerne les dysfonctionnements du Ministère public, n'oublions pas que le Conseil de la magistrature est entré en vigueur le 1er janvier de cette année et que les faits dont il est question dans le rapport de la COJU sont antérieurs.

Vous l'aurez compris, l'AdG/LA s'oppose à cette résolution. Elle ne veut pas d'autres rapports. Elle souhaite que la gestion du Ministère public s'améliore et elle souhaite que le Procureur général et la Procureure générale adjointe s'impliquent davantage dans les dossiers sensibles. Mais là, je m'égare...

Demain matin, nous aurons l'occasion de revenir sur le rapport de la COJU et de ses conclusions. Nous aurons l'occasion de savoir ce que le Parlement a comme exigence envers le Ministère public.

Pour conclure, je me permets de rappeler que c'est à nous députés d'arriver aussi à certaines conclusions et d'assumer certaines responsabilités, comme lors des réélections des procureurs.

Je vous invite à refuser cette résolution et vous remercie de votre écoute.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

La prochaine décision que les parlementaires devront prendre pour la nouvelle législature est de renouveler les membres des différentes institutions judiciaires de notre canton.

Je vous pose la simple question et notamment à Madame Perruchoud: avons-nous tous les éléments en notre possession pour prendre une décision juste, indépendante et sincère? De notre avis au groupe des Verts, nous n'avons pas tous les éléments pour répondre à ces différents renouvellements des autorités judiciaires.

Certes, demain, le Parlement va prendre acte du rapport de la COJU. Néanmoins, je vais y rappeler deux éléments:

Il est écrit dans le rapport de la COJU qu'il existe un problème de pouvoir au sein de la direction du Ministère Public ou encore qu'il existe un problème de gestion et de répartition des dossiers au sein de l'Office central.

Ces critiques, nous ne pouvons en faire fi. Il ne s'agit pas de faire un énième rapport. Il s'agit d'avoir des éléments indispensables, pour la bonne gestion des différentes autorités judiciaires.

Pour être totalement transparent avec le Parlement, nous avons eu un contact téléphonique avec la présidente du Conseil de la magistrature, Madame Basilli. Celle-ci m'a certifié que la présente résolution n'allait pas à l'encontre du Conseil de la magistrature, bien au contraire.

Je vous invite à soutenir cette résolution.

Merci pour votre attention.

Le président

Nous allons donc voter puisque cette résolution urgente est contestée.

Résolution urgente 2021.02.051 / Dringliche Resolution 2021.02.051

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 38 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 63 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé cette résolution urgente.

Nous passons au dernier point de la journée.

46. RESOLUTION URGENTE UDC, par Eric JACQUOD, François PELLOUCHOUD, Cyrille FAUCHERE et Grégory LOGEAN: Touche pas à mon papa! **2021.02.052**
DRINGLICHE RESOLUTION UDC, durch Eric JACQUOD, François PELLOUCHOUD, Cyrille FAUCHERE und Grégory LOGEAN: Finger weg von meinem Papa! **2021.02.052**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Morard Didier, député, PLR

Suite aux différents débats aux Chambres fédérales, les couples de même sexe ont la possibilité de se marier dignement avec tous les droits et obligations que cet engagement implique et non pas seulement de faire enregistrer leur partenariat.

Pour le groupe PLR, le mariage pour tous représente un réel progrès et une chose est sûre, le libéralisme se fonde sur la conviction que chacun peut façonner sa vie comme bon lui semble. Cela s'applique également et tout particulièrement à la vie privée. Les couples de même sexe sont des couples à part entière, au même titre que les couples hétérosexuels et doivent avoir les mêmes droits et obligations. Il est question de liberté individuelle, d'égalité des droits et d'interdiction de la discrimination. Cela vaut également pour l'accès à la procréation médicale assistée.

La mise en danger de l'intérêt supérieur de l'enfant est souvent citée comme argument. Pour le groupe PLR, l'intérêt supérieur de l'enfant est évidemment une priorité absolue. Cependant, toutes les études scientifiques démontrent que les enfants qui grandissent avec des parents du même sexe sont au moins aussi heureux et réussissent aussi bien dans la vie que les enfants qui grandissent avec des parents hétérosexuels. De nos jours, cet argument nous paraît fallacieux. Nous estimons que l'important pour l'intérêt de l'enfant est d'avoir deux parents aimants dans un couple stable et avec des liens juridiques solides entre enfants et parents. Comme on le voit depuis des années, dans de nombreux pays et je le répète, les enfants qui ont deux mamans sont aussi équilibrés ou aussi heureux que les autres. Deux mamans aimantes peuvent sans problème prétendre endosser le rôle d'un père et peut-être le faire encore mieux.

De plus, une clarification au projet de loi a été faite au Conseil des États garantissant aux enfants conçus par la PMA, le droit de connaître leur ascendance. Le groupe PLR est à l'écoute de solutions constructives et conformes à nos valeurs libérales fondamentales, mais les arguments de cette résolution pour faire usage de notre droit à un référendum contre la modification du Code civil suisse conformément à l'article 141 alinéa 1 de la Constitution fédérale, n'en font pas partie. Et c'est pourquoi nous vous demandons de rejeter cette résolution.

Merci de votre attention.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

Si je prends aujourd'hui la parole concernant cette résolution au nom du groupe AdG/LA, ce n'est pas pour convaincre les auteurs du texte. Je ne me fais pas d'illusions sur leur avis ou sur leur éventuelle possibilité de changement d'optique sur le sujet... Ce sont les mêmes qui, il y a plus de 15 ans déjà, s'opposaient avec véhémence au partenariat enregistré. À l'époque déjà, ils brandissaient les mêmes arguments et les mêmes clichés. C'est donc à vous, collègues de ce Parlement, qui devez aujourd'hui décider ou non de soutenir cette résolution que je m'adresse.

Lors des délibérations aux Chambres fédérales, la Ministre de la justice, Madame Karin Keller-Sutter, soulignait un point important, je la cite: «En Suisse, les informations sur les donneurs de sperme, par exemple leur nom, date de naissance ou profession, sont consignées dans un registre fédéral. L'enfant peut y avoir accès à ses 18 ans. Lorsque la conception se fait naturellement ou à l'étranger, ces informations ne sont pas consignées et l'enfant ne peut ainsi pas connaître son ascendance. Or, chaque être humain a le droit de savoir quelle est son origine.», a insisté la Ministre.

En ouvrant le droit à la procréation médicalement assistée en Suisse aux couples de femmes, on permet donc clairement à l'enfant de connaître son père. Ce n'est pas le cas si ces couples se rendent en Espagne, par exemple.

Les auteurs mentionnent le Code civil en lien avec l'établissement de la filiation, en citant l'article 252 alinéas 1 et 2. Ils ne citent pas l'article 3 qui mentionne que la filiation résulte en outre de l'adoption. Or, nous le savons, une personne seule peut aujourd'hui adopter un enfant. Si c'est une femme seule qui adopte cet enfant, il n'y a pas de père. Si c'est un homme qui adopte cet enfant, il n'y a pas de mère.

Lorsque deux femmes font recours à la procréation médicalement assistée, l'une d'entre elles sera la mère puisque la filiation résulte de la naissance. Mais qui prétend que l'épouse de cette mère sera le père de l'enfant? À quel moment peut-on imaginer que l'on raie le père puisqu'aucune femme ne prétendra jamais être le père de l'enfant?

Pour revenir sur un terrain plus humain et pour reprendre l'article 3 alinéa 1 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée, je tiens ici à vous faire part de ce que vivent aujourd'hui les couples de femmes qui ont fondé une famille:

La procréation médicalement assistée est subordonnée aux liens de l'enfant. Les enfants ne sont pas stupides, ils savent bien qu'un papa, c'est un monsieur et qu'une maman, c'est une madame. Et comme c'est le cas pour tous les couples ou les personnes qui ont recours à d'autres méthodes pour fonder une famille, soit la PMA, la fécondation in vitro ou l'adoption, ces enfants sont ardemment désirés. N'est-ce pas ce que nous souhaitons toutes et tous: des enfants désirés? Pensez-vous sincèrement que les enfants d'un couple de femmes seront moins aimés, moins choyés, moins équilibrés que les enfants d'un couple homme-femme? Ce que je vois moi au quotidien, quand je côtoie ces couples et ces familles, c'est tout autre chose. C'est un cocon soudé, un environnement sain, une ouverture d'esprit et surtout, c'est cette formidable capacité de l'enfant à comprendre, à se réjouir, à profiter pleinement du bonheur qui lui est offert sans jugement, sans cliché, sans préavis. La normalité pour un enfant c'est d'être aimé, d'être écouté, d'être accompagné tout au long de son parcours. La conformité pour un enfant, c'est d'être soutenu par des adultes qui lui ont donné la vie pour affronter toutes les embûches, les déceptions, les jugements auxquels il sera confronté. Nous savons bien de quoi il s'agit: les porteurs de lunettes, les enfants de parents divorcés il y a peu, les roux, les mals sapés ou que sais-je...

Ne voulons-nous pas, en outre, protéger ces enfants et leur assurer que les parents puissent exercer leurs droits et leurs devoirs? Voulons-nous créer des familles de seconde zone? Voulons-nous prendre le risque de priver ces enfants d'un des parents, si l'autre parent qu'on appelle biologique venait à disparaître? Voulons-nous passer le message à ces enfants: tes parents ne sont pas de vrais parents? Est-ce là le message que le canton du Valais veut envoyer à Berne? Une récolte de signatures pour un référendum est déjà en cours au sein de la population.

Si le référendum aboutit, ce dont je ne doute pas trop, la population pourra se prononcer sur ce sujet et c'est bien ainsi. Mais ne donnons pas de notre canton une image plus rétrograde et plus passéiste qu'il ne l'est. Ce canton qui a plébiscité la norme pénale contre l'homophobie à 62,7%. Ne cautionnons pas un texte issu d'un milieu qui a toujours refusé le moindre pas vers plus d'égalité pour les personnes et pour les couples homosexuels.

Je vous remercie sincèrement de rejeter cette résolution.

Roten Vincent, député, PDCC

Je prends la parole car effectivement, nous combattons cette résolution qui est plus que discutable tant sur le fond que sur la forme.

Pour revenir un petit peu à l'historique: suite à la session de fin 2020 des Chambres fédérales, le Code civil suisse a été modifié, définissant ainsi les bases légales pour donner l'opportunité à ce qu'on appelle «le mariage pour tous».

À la suite de cette modification, plusieurs comités référendaires se sont formés, que ce soit au niveau Suisse et au niveau romand. Il est d'ailleurs assez intéressant de constater que certains des dépositaires de cette résolution font partie des comités de soutien romand. Il y a donc un lien direct entre les comités, la communication qu'il y a eue jusqu'à présent et la présente résolution. Des propos et des jugements de valeur absolument inacceptables, des propos insultants, qu'on ne peut pas laisser passer.

Il y a également, dans les différents argumentaires des différents comités référendaires, une remise en question de la constitutionnalité des décisions des Chambres fédérales. Quand on connaît la rigueur de la commission des affaires juridiques du Conseil des États, je pense que si ça avait effectivement été le cas, nous en serions déjà au courant actuellement.

Si on en revient au texte de la résolution ou plutôt aux conclusions, il est demandé très clairement que le canton se positionne par l'intermédiaire du Conseil d'État sur une thématique qui n'est pas prépondérante pour le fonctionnement du canton du Valais. Nous estimons donc que ce n'est pas au canton de prendre position, cela d'autant plus qu'il y a actuellement un référendum populaire qui a été lancé.

J'en reviens aux aspects politiques. Les ficelles sont un petit peu grosses... À 2 semaines des élections cantonales, ces éléments, vous les aviez déjà, vous les connaissiez déjà, messieurs les dépositaires. Nous estimons qu'une telle instrumentalisation du Grand Conseil est pour le moins inacceptable également.

Voilà pourquoi nous vous invitons à refuser cette résolution.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Après cette longue journée, nous voilà arrivés dans un débat qui risque d'être un peu houleux...

Qu'est-ce que veut dire être homosexuel en 2021? Quel est l'impact de l'homophobie sur la santé des jeunes personnes homosexuelles en 2021? Comment se sentir pleinement accepté dans la société pour les personnes homosexuelles en 2021?

Il n'est pas simple de pouvoir répondre à toutes ces questions éthiques, voire philosophiques. Néanmoins, et il convient de le préciser, seules les personnes homosexuelles ainsi que leurs proches savent à quel point la pression sociale peut être destructrice, et non pas rassembleuse.

Venons-en au fond de la résolution:

Article 94 du Code civil: «Pour pouvoir contracter mariage, l'homme et la femme doivent être âgés de 18 ans révolus et capables de discernement.»

Dans la modification prévue à l'article 94 du Code civil, cela deviendrait: «Le mariage peut être contracté par deux personnes âgées de 18 ans révolus et capables de discernement.»

Ainsi le genre n'intervient plus dans le mariage. Il convient de préciser que le Code civil n'a pas effacé le père. Freud a-t-il rencontré nos parlementaires?

L'argument qui porte sur la PMA exige un lien de «filiation». Il s'agit de la même notion de l'article 94 qui sera étendue à l'article 252 du Code civil.

En conclusion, la PMA existe déjà pour les couples hétérosexuels, il s'agit que ce principe soit disponible aux couples de femmes. Ne pas vouloir du mariage pour tous à cause de cet argument, c'est comme ne pas aimer une crêpe au sucre car elle est salée.

Afin que notre société fasse un pas vers plus de respect, nous vous invitons à faire le choix de la paix et de l'amour et à refuser cette résolution.

Walter Francesco, Grossrat, CVPO

Am Mittwoch habe ich zwar angekündigt, das Wort nicht mehr zu ergreifen, aber die eingereichte dringliche Resolution der SVP zwingt mich dazu, nochmals Stellung zu nehmen.

In der dringlichen Resolution steht geschrieben, dass die «Ehe für alle» das Verschwinden des Vaters bedeutet und noch schlimmer, Väter werden sogar endgültig aus dem Zivilgesetzbuch gestrichen.

Glauben Sie mir, schon bald wird die «Ehe für alle» auch im Wallis Realität sein, und – so viel verstehe ich auch von Fortpflanzung – es wird weiterhin Väter geben. Und Sie dürfen wir beruhigt bleiben, Väter werden auch nicht aus dem Zivilgesetzbuch vertrieben. Nirgendwo steht dies geschrieben. Das ist nur die Interpretation der Urheber der dringlichen Resolution. Jeder angefragte Jurist, jede angefragte Juristin, die sich mit der Materie befasst haben, bestätigen mir dies. Aus Vater und Mutter, Mutter und Mutter, Vater und Vater gibt es einfach Eltern. Eltern, die sich mit viel Liebe und Leidenschaft für das Wohl der Kinder einsetzen. Willkommen im 21. Jahrhundert!

Und noch dies: In 2 repräsentativen Umfragen des Instituts gfs-Zürich im Jahr 2019 und im Jahr 2020 sind mehr als 80% der befragten Personen für die «Ehe für alle.» Was mich besonders im positiven Sinn erfreut, ist die Tatsache, dass auch 62% der Befragten, die der SVP nahestehen, die «Ehe für alle» befürworten.

Werte Kolleginnen und Kollegen, ich bitte Sie, der dringlichen Resolution nicht Folge zu leisten.

Danke.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Je ne reviens pas sur le texte qui est clair et qui est juridiquement documenté. Je vous remercie de vos différentes interventions dont je ne conteste ni la légitimité, ni la sincérité.

Lors du débat qui nous a occupé ce matin et en début d'après-midi, nombre d'intervenants ont évoqué que la meilleure consultation était le vote populaire par le moyen du référendum. Donc acte. C'est une démarche que ce Parlement a déjà utilisé donc rien de neuf sous le soleil.

Je vous remercie donc de soutenir cette résolution afin d'être conséquent avec les déclarations faites dans cette assemblée tout au long de la journée et de donner la possibilité aux Valaisans de s'exprimer librement sur cette importante question de société.

Je vous remercie.

Le président

Nous n'avons plus d'autre demande de parole, nous allons donc voter.

Résolution urgente 2021.02.052 / Dringliche Resolution 2021.02.052

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 14 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 83 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez décidé de refuser la résolution urgente 2021.02.052.

Il s'agissait de la dernière intervention de la journée. Nous avons terminé l'ordre du jour. Merci de votre participation active et rendez-vous demain pour notre dernière journée de cette législature!

La séance est levée à 18 h 35.

Séance du vendredi 12 février 2021

Ouverture de la séance: 12.02.2021, 09:00 h

Ordre du jour

1. **Première lecture:** Modification de la loi concernant les traitements des magistrats de l'ordre exécutif
Erste Lesung: Änderung des Gesetzes betreffend die Bezüge der Magistraten der vollziehenden Behörde
2. **Approbation:** Modification de l'ordonnance sur les constructions
Genehmigung: Änderung der Bauverordnung
Exécution: Grand Conseil
Vollzug: Grosser Rat
3. Résolution urgente PLR, par Marcel Delasoie et Christophe Claivaz: Graves disfonctionnements au sein du MP: la COJU doit se saisir de ces dossiers (14.05.2018) **7.0078**
Dringliche Resolution PLR, durch Marcel Delasoie und Christophe Claivaz: Schwere Missstände bei der Staatsanwaltschaft: Die JUKO muss sich mit diesen Dossiers befassen (14.05.2018) **7.0078**
4. Rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale» aux parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin pour l'année 2019
Bericht der interparlamentarischen Kommission «Strafvollzug» an die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf, Jura und Tessin für das Jahr 2019
Traitement: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Behandlung: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)
5. Postulat Comm. SP, par Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR: Renforcement des effectifs du corps de la Police cantonale (06.05.2019) **4.0378**
Postulat Komm. ÖS, durch Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR: Verstärkung des Personalbestands der Kantonspolizei (06.05.2019) **4.0378**
Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)
6. MOTION PDCC, par Maxime MOIX et Frédéric BRANTSCHEN: Pour une notice explicative lors des élections communales **2020.11.360**
MOTION PDCC, durch Maxime MOIX und Frédéric BRANTSCHEN: Wegleitung für Gemeindewahlen **2020.11.360**
7. MOTION CVPO, par Andreas ZENKLUSEN et Aron PFAMMATTER: Modification de l'article 37 de la loi sur les droits politiques **2020.11.362**
MOTION CVPO, durch Andreas ZENKLUSEN und Aron PFAMMATTER: Änderung von Artikel 37 des Gesetzes über politische Rechte **2020.11.362**
8. MOTION Françoise METRAILLER, PDCB, Sandra CRETTON, PDCB, Julien DUBUIS, PLR, et Martin LÖTSCHER, CVPO: Simplifions le retour du vote par correspondance! **2020.11.365**
MOTION Françoise METRAILLER, PDCB, Sandra CRETTON, PDCB, Julien DUBUIS, PLR, und Martin LÖTSCHER, CVPO: Vereinfachung der brieflichen Stimmabgabe **2020.11.365**

9. MOTION AdG/LA, par Annick CLERC BEROD, Raymond BORGEAT, Emmanuel AMOOS et Valentin AYMON: Considérer les juges de commune et les greffiers comme des élus communaux **2020.11.372**
 MOTION AdG/LA, durch Annick CLERC BEROD, Raymond BORGEAT, Emmanuel AMOOS und Valentin AYMON: Damit Gemeinderichter und Gerichtsschreiber als gewählte Gemeindevertreter betrachtet werden **2020.11.372**
Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE)
Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)
10. Postulat PLR, par Philippe Germanier (suppl.) et Anne-Marie Sauthier-Luyet: Une réelle égalité des chances pour les personnes handicapées (11.03.2019) **1.0290**
 Postulat PLR, durch Philippe Germanier (Suppl.) und Anne-Marie Sauthier-Luyet: Echte Chancengleichheit für behinderte Menschen (11.03.2019) **1.0290**
11. Postulat PLR, par Sylvie Masserey Anselin: Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers (06.05.2019) **1.0294**
 Postulat PLR, durch Sylvie Masserey Anselin: Steuerabzug für die Betreuung von Kindern durch Dritte (06.05.2019) **1.0294**
12. Heure des questions
 Fragestunde
13. Motion Julien Dubuis, PLR, Bruno Perroud, UDC, Céline Dessimoz, Les Verts, Fabien Schafteitel, PDCC, et cosignataires: Soutenir et reconnaître, via la fiscalité, le travail des proches aidants (06.05.2019) **1.0295**
 Motion Julien Dubuis, PLR, Bruno Perroud, UDC, Céline Dessimoz, Les Verts, Fabien Schafteitel, PDCC, und Mitunterzeichnenden: Steuerliche Unterstützung und Anerkennung der Arbeit betreuender Angehöriger (06.05.2019) **1.0295**
14. Postulat Jasmin Berchtold (suppl.), SVPO, Charlotte Briand-Salzmänn (suppl.), CVPO, Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA, et Nathalie Cretton, Les Verts: Avantage fiscal pour les énergies renouvelables (06.05.2019) **1.0296**
 Postulat Jasmin Berchtold (Suppl.), SVPO, Charlotte Briand-Salzmänn (Suppl.), CVPO, Sébastien Nendaz (Suppl.), AdG/LA, und Nathalie Cretton, Les Verts: Steuervergünstigung für erneuerbare Energie (06.05.2019) **1.0296**
15. Motion Fanny Darbellay, PDCB, Gaby Fux-Brantschen, CVPO, David Crettenand, PLR, et Serge Métrailler, PDCC: Un pas vers une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (07.05.2019) **1.0297**
 Motion Fanny Darbellay, PDCB, Gaby Fux-Brantschen, CVPO, David Crettenand, PLR, und Serge Métrailler, PDCC: Für eine bessere Vereinbarkeit von Berufs- und Familienleben (07.05.2019) **1.0297**
16. Postulat SVPO, par Michael Graber et Bernhard Frabetti: Contribuables à l'étranger: ne pas perdre de l'argent, mais en demander (10.05.2019) **1.0300**
 Postulat SVPO, durch Michael Graber und Bernhard Frabetti: Steuerpflichtige im Ausland: Kein Geld loswerden, sondern einholen! (10.05.2019) **1.0300**
17. Postulat Jérôme Beffa (suppl.), CSPO, Nicole Carrupt, PLR, Gilbert Truffer, AdG/LA, et Michel Schnyder, CSPO: Redevance solaire pour les grandes installations photovoltaïques (14.06.2019) **1.0312**
 Postulat Jérôme Beffa (Suppl.), CSPO, Nicole Carrupt, PLR, Gilbert Truffer, AdG/LA, und Michel Schnyder, CSPO: Solarzins für grosse PV-Anlagen (14.06.2019) **1.0312**
18. Postulat Charles-Albert Gillioz, PLR, David Crettenand, PLR, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, et Serge Métrailler, PDCC: Le certificat énergétique cantonal des bâtiments: une référence en matière gestion durable! (13.09.2019) **1.0320**

Postulat Charles-Albert Gillioz, PLR, David Crettenand, PLR, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, und Serge Métrailler, PDCC: Gebäudeenergieausweis der Kantone: eine Referenz in Sachen Nachhaltigkeit! (13.09.2019) **1.0320**

19. Nomination du chef du Service parlementaire
Ernennung des Chefs des Parlamentsdienstes
20. Cérémonie de clôture de la législature
Legislatur-Abschlussfeier

Le président

Messieurs les vice-présidents,
Monsieur le président du Gouvernement,
Messieurs les conseillers d'État,
Chères et chers collègues députés,
Mesdames les interprètes,
Mesdames et messieurs les membres du Service parlementaire,
Mesdames et messieurs qui nous suivez par le biais des médias,
Bienvenue! Bienvenue à cette dernière journée de session et de législature en ce qui concerne le Plénum du Grand Conseil.

Avant de débiter l'ordre du jour, je vous demande de repasser votre carte, car le système vient d'être réinitialisé.

(...)

Je vous remercie.

Nous allons débiter avec le premier point à l'ordre du jour de cette matinée.

1. **Première lecture:** Modification de la loi concernant les traitements des magistrats de l'ordre exécutif

Erste Lesung: Änderung des Gesetzes betreffend die Bezüge der Magistraten der vollziehenden Behörde

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Jean-Pierre Guex / Rapporteure: Gervaise Marquis

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé loi concernant les traitements des magistrats de l'ordre exécutif du 13.05.1981 (Etat 01.01.2015) est modifié il comme suit:

Le président

Madame la rapporteure peut appuyer une première fois. Ensuite, Monsieur Steve Balet notre technicien se charge du reste.

Nous avons reçu trois amendements, Madame la rapporteure amendements 1 à 3.

Article 2

Propositions de modification 1 à 3

Abänderungsanträge 1 bis 3

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 2:

Marquis Gervaise, députée, PLR, rapporteure

1 Proposition du groupe AdG/LA, par le député Sébastien Nendaz.

Les arguments relevés par les dépositaires pour défendre l'amendement sont les suivants: au vu de la situation financière actuelle avec le Covid, ce n'est pas le bon moment pour proposer une telle modification et la rémunération du Chancelier devrait figurer dans l'échelle des salaires au même titre que les chefs de service.

Le conseiller d'État relève qu'effectivement le moment n'est peut-être pas opportun pour appliquer cette modification. Les compétences et la complexité du poste de Chancelier doivent être reconnus et revalorisés. À l'heure actuelle, un membre de la Direction générale de la BCV gagne plus que notre Chancelier. Nous ne devons pas céder à l'émotion du moment. Cette modification sied malgré la situation inappropriée.

Le chef de service, Monsieur Briand, a consulté l'ensemble des cantons suisses quant aux salaires de leurs chanceliers cantonaux. Sur 22 réponses, 14 confirment un salaire supérieur aux hauts chefs de service. La fourchette de 3 à 12% fixée pour l'adaptation est donc justifiée. Aucun chef de service actuel ne sera tenté par le poste de Chancelier si nous ne revalorisons pas le poste. Nous nous devons donc de garder une certaine compétitivité pour cet important poste.

Un député relève également que le rôle de Chancelier rime avec celui du Secrétaire de commune. Le poste est très important et le salaire du Chancelier se doit d'être supérieur à celui d'un haut chef de service.

La proposition est refusée par 8 non contre 1 oui et 3 abstentions.

Constantin Patricia, députée, AdG/LA

Comme il a été précisé dans l'entrée en matière, l'AdG/LA ne peut concevoir l'augmentation du salaire d'un seul cadre de l'État du Valais, en particulier en cette période. Il nous est impossible d'y adhérer. Afin de ne pas bloquer les travaux, notre groupe a déposé cet amendement.

L'amendement déposé tiens toutefois compte du souhait d'adaptation du traitement du Chancelier d'état à l'échelle des traitements de l'Administration cantonale dans sa classe 1A.

Il ne s'agit pas là de considérations opportunistes, comme a pu le mentionner mercredi, Monsieur le président du Gouvernement, mais de simples cohérence en lien avec

le refus de ce Parlement d'une revalorisation des bas salaires demandée à plusieurs reprises par notre groupe.

En adaptant le traitement du Chancelier d'État à l'échelle des traitements de l'administration, la marge d'augmentation du salaire du Chancelier est elle aussi adaptée et de la même manière que tous les employés de l'Administration cantonale, à savoir augmentation initiale, 13e salaire, augmentation progressive liée à la prestation, prime à la performance.

En ce sens, le groupe AdG/LA estime suffisante cette marge de manœuvre et vous invite donc à accepter cet amendement. Si ce Parlement refuse cet amendement, notre groupe ne pourra pas soutenir cette modification de loi.

Merci de votre attention.

Le président

Nous souhaitons opposer l'amendement 1 aux amendements 2 et 3 qui sont identiques.

Pour ce faire, Madame la rapporteure, est-ce que je peux vous repasser la parole pour parler des amendements 2 et 3?

Marquis Gervaise, députée, PLR, rapporteure

2 Proposition du groupe les Verts, par le député Mathieu Clerc.

3 Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc.

Les propos tenus pour l'amendement 1 valent pour ceux-ci. Nous passons directement au vote: les amendements sont rejetés par 8 non et 4 abstentions.

Le président

Merci Madame la rapporteure de vos précisions.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Ce petit mot pour dire que le groupe des Verts retire son amendement.

La discussion est close.

Le président

S'il n'y a pas d'autre demande de parole, nous allons donc opposer l'amendement 1 à l'amendement numéro 3.

Proposition 1 contre proposition 3/ Antrag 1 gegen Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 1/ Antrag 1: 98 voix / Stimmen

Proposition 3/ Antrag 3: 17 voix / Stimmen

(6 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez privilégié l'amendement numéro 1. Nous allons donc maintenant confronter la position de la commission qui est de refuser l'amendement 1 à l'amendement 1.

Proposition 1/ Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 44 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 77 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez privilégié la position de la commission et donc refusé l'amendement.

Article 2, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts, vice-présidente de la commission des institutions et de la famille (IF)

Oui, juste pour dire que j'interviendrai comme vice-présidente mais je pense après le vote, c'est plus raisonnable.

Le président

Nous allons donc passer directement au vote final.

La loi concernant les traitements des magistrats de l'ordre exécutif est adoptée par 83 voix contre 35 et 2 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Dessimoz Céline, députée, Les Verts, vice-présidente de la commission des institutions et de la famille (IF)

La commission institutions et famille vous remercie d'avoir accepté dans sa majorité ce projet qui permettra l'adaptation et l'évolution du salaire annuel de notre Chancelier d'Etat.

Je remercie Monsieur Frédéric Favre et Monsieur Christophe Darbellay qui ont porté le dossier successivement au sein de la commission et je remercie bien sûr tous les commissaires qui ont siégé pour traiter ce dossier.

Je vous souhaite une bonne suite de journée.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts, vice-présidente de la commission des institutions et de la famille (IF)

Juste pour dire que la commission vous propose d'accepter ce texte en une seule lecture bien évidemment.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, Chef du DEF (Département de l'économie et de la formation)

J'aimerais remercier la commission par sa vice-présidente et par son président pour les travaux et le dialogue constructifs autour de cette question. C'est vrai que ce n'est pas forcément le meilleur des moments pour adapter un salaire et de discuter d'un salaire dans le cadre d'une loi. C'est quelque chose de finalement assez délicat, on s'en est tous rendu compte. Mais quand ça fait 40 ans que ce salaire est à ce niveau-là, je pense que cela se justifie absolument.

Je vous remercie d'avoir été très objectifs et très constructifs sur ce sujet.

Le président

Nous allons voter pour la lecture unique.

La lecture unique est acceptée par 100 voix contre 17 et 3 abstentions.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Nous passons maintenant au point numéro 2.

2. **Approbation:** Modification de l'ordonnance sur les constructions
Genehmigung: Änderung der Bauverordnung

Commission de l'équipement et des transports
Kommission für Bau und Verkehr

Président: Florentin Carron / Berichterstatterin: Barbary Eyer Jaggy

Le président

Je pose la question: est-ce que vous acceptez la nouvelle mouture de l'ordonnance? Si oui, nous allons directement au vote et si non eh bien! J'attends vos demandes de parole.

Il n'y a pas de demande de parole. Est-ce que Monsieur le président de la commission souhaite intervenir? Ensuite? Très bien. Nous allons voter.

La modification de l'ordonnance sur les constructions est approuvée in globo par 121 voix.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Je vais passer la parole à Monsieur Florentin Carron sachant que Géraldine Arlettaz-Monnet devrait juste annuler sa demande de parole. J'imagine que c'est une erreur. Voilà.

Carron Florentin, député, PDCB, président de la commission de l'équipement et des transports (ET)

La commission ET s'est réunie jeudi à mi-journée afin de valider les modifications nécessaires de l'ordonnance sur les constructions suite aux décisions prises par ce Plénum et l'introduction de l'article 39a portant sur la consultation des organes cantonaux par les communes.

La commission ET a pu compter sur des compétences élargies lors de ce travail de relecture. Et c'est finalement à l'unanimité des membres présents que l'ordonnance sur les constructions modifiée a été adoptée, puis adoptée par le Conseil d'État jeudi après-midi par voie de circulation et enfin ce matin par le Plénum qui vient de l'accepter très largement également à l'unanimité.

J'aimerais chaleureusement remercier les commissaires pour leur souplesse, leur engagement que ce soit lors des travaux préliminaires, lors du traitement des amendements et lors de la relecture de l'ordonnance. Un grand merci au conseiller d'État Melly, au Conseil d'État dans son ensemble, à Messieurs Zumstein et Lamon, aux collaborateurs du département, merci au Service parlementaire pour avoir finalisé, cette législature encore, le cadre juridique des constructions. Merci à ce Plénum pour les propositions de modifications qui nous placent sur les rails du numérique dans le domaine des constructions, pour plus d'efficacité et de fluidité.

En ce qui me concerne, c'est ma dernière prise de parole de la législature, pour ne pas dire ma dernière prise de parole tout court, puisque je ne suis pas candidat lors des élections cantonales. Je souhaite à ce Parlement plein succès lors de la prochaine législature.

Merci de votre attention et de votre soutien.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, Chef du DMTE (Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement)

Rebondir simplement sur les propos du président de la commission, pour d'abord remercier la commission pour son travail, effectivement, comme il l'a dit, pour sa souplesse, remercier le Parlement pour l'engagement qu'il a pris hier et également pour, je dirai, sa décision concernant cette modification de l'ordonnance qui aura permis de montrer une chose également, qui aura permis de montrer la réactivité au niveau de l'Etat. Et là, je dois remercier le Service administratif et juridique qui, une fois la décision connue en ce qui concernait la loi, s'est tout de suite mis au travail pour pouvoir modifier l'ordonnance, la soumettre par circulation au Conseil d'Etat. Ce qui me permet de remercier mes collègues également pour leur activité et de venir aujourd'hui avec une nouvelle ordonnance qui soit conforme à la loi que vous avez votée et qui nous permette, qui vous permette d'offrir à l'administration et d'offrir à la population valaisanne, aux communes, à tous les partenaires un objet, un outil de travail qui soit adapté à la situation actuelle.

Pour tout ça, j'aimerais remercier également le Parlement, mais particulièrement la commission qui a vraiment fait preuve d'engagement et de diligence dans ce dossier et bien sûr, mes collaboratrices et collaborateurs, mes collègues du Gouvernement. Merci et je crois que c'est effectivement, comme je l'avais dit lors du débat d'entrée en matière, je crois que c'est un outil qui est justifié et je dirai également qu'il était justifié que ce soit votre Parlement qui le porte sur les fonts baptismaux. Et puis, c'est un travail que vous avez amené et qui servira les générations futures.

Merci.

Le président

C'est une mission accomplie!

Exécution: Grand Conseil

Vollzug: Grosser Rat

3. Résolution urgente PLR, par Marcel Delasoie et Christophe Claivaz: Graves disfonctionnements au sein du MP: la COJU doit se saisir de ces dossiers (14.05.2018) **7.0078**

Dringliche Resolution PLR, durch Marcel Delasoie und Christophe Claivaz: Schwere Missstände bei der Staatsanwaltschaft: Die JUKO muss sich mit diesen Dossiers befassen (14.05.2018) **7.0078**

Rapport de la commission de justice Bericht des Justizkommission

Discussion générale:

Allenbach Alexander, Grossrat, CSPO

Pierre Cornu, der als externer Experte mit der Durchführung der Strafuntersuchung zum Generalstaatsanwalt betraut wurde, kommt zum Schluss, dass das Verfahren gegen den Generalstaatsanwalt eingestellt werden sollte. Die Gründe sind folgende:

- Erstens, die Taten sind verjährt oder waren nicht genügend gravierend.
- Ein zweiter Grund ist, dass der Beschuldigte zum Zeitpunkt der Straftat schuldunfähig war.

Die CSPO akzeptiert diesen Teil des ausführlichen Berichts, und es macht keinen Sinn, diesen noch zu diskutieren.

Für die CSPO ist es aber klar, dass damit die Probleme bei der Staatsanwaltschaft nicht beendet sind, sondern weitergehen. Denn im Bericht wird auch aufgezeigt, dass es im

Büro der Staatsanwaltschaft kriselt. So scheint ein Machtkampf im Büro entbrannt zu sein, was der Staatsanwaltschaft – immerhin die oberste Strafbehörde unseres Kantons – schweren Schaden zufügen kann.

So werfen doch auch kürzlich getroffene Personalentscheide Fragen auf. Personalentscheide, die die Staatsanwältinnen und Staatsanwälte verunsichern. Es darf nicht sein, dass Repressionen auf diese Rechtspersonen zu einem Kuschelverhalten führen, welches der Unabhängigkeit dieser Strafbehörde nicht förderlich wäre.

Deshalb fordert die CSPO den Justizrat auf, welcher ja jetzt die Aufsicht über die Staatsanwaltschaft hat, folgenden Punkten (welche die CSPO übrigens auch in schriftlicher Form eingegeben hat) nachzugehen:

1. Laut WB vom 2. Januar 2021 werden die Dossiers auf die Staatsanwältinnen und Staatsanwälte ungerecht verteilt. Hier verlangt die CSPO eine Analyse der Dossierverteilung innerhalb der Staatsanwaltschaft – auch aufgrund ihrer Komplexität. Die Antwort zur Resolution gibt hierbei Hinweise, dass die Aufteilung der Dossiers auf Probleme innerhalb des Zentralen Amtes zurückzuführen ist. Dem ist nachzugehen.

2. Weiter verlangt die CSPO eine detaillierte Auflistung hängiger und verjährter Dossiers. Es stellt sich auch die Frage, ob sich unter den verjährten Dossiers schwere Delikte befinden. Dies hat übrigens die CSPO schon in der Septembersession vom letzten Jahr verlangt und hat bis heute noch keine Antwort bekommen.

Bevor diese Punkte durch den Justizrat nicht geklärt sind, verlangt die CSPO eine Aufschiebung des Verfahrens zur Nichtwiederwahl der Staatsanwältinnen. Auch wenn es der CSPO durchaus bewusst ist, dass die Kompetenz jetzt alleine beim Büro der Staatsanwaltschaft liegt.

Danke.

Perruchoud Sandrine, députée, AdG/LA

La résolution 7.0078 demandait à la COJU de faire toute la lumière sur les procédures pratiquées au sein du Ministère public et sous divers agissements de différents intervenants.

Pour diverses questions, la COJU a mandaté un procureur extraordinaire en la personne de Monsieur Pierre Cornut. Dans son rapport, Monsieur Cornut conclut certains faits sont prescrits. Certains faits n'étaient pas considérés comme des infractions au sens des lois en vigueur au moment des faits. Certains faits considérés comme des infractions relèvent de la négligence. D'autres faits ne sont pas des infractions, comme la détention de fumigènes. Pour d'autres faits, il n'y a aucun intérêt à sanctionner le prévenu. Le procureur extraordinaire a donc transmis une ordonnance de classement.

Pour Monsieur Cornut, un procureur ne peut pas être puni plus sévèrement qu'un autre justiciable. Personnellement, je ne partage pas cet avis. Dans la gestion de la criminalité économique, plus la personne coupable est diplômée, comptablement parlant, plus elle est jugée sévèrement. Toutefois, l'AdG/LA, comme la COJU, prend acte qu'aucune condamnation n'a été prononcée et n'est à prononcer envers le Procureur général.

Restait à la commission de justice de vérifier si la procédure, la maladie du procureur ou son absence liée à son arrêt maladie, avaient impacté son travail ou le bon fonctionnement du Ministère public. Elle a donc entendu plusieurs personnes dont les membres du Bureau du Ministère public. Grâce à ces auditions, la COJU a pu conclure que durant la maladie et l'absence du Procureur général, le Ministère public a fonctionné à satisfaction. Les auditions de ces différentes personnes ont toutefois fait ressortir qu'il reste toujours un problème de gestion au sein du Ministère public, malgré une réorganisation qui a pu améliorer certains aspects de son fonctionnement. On reproche au Procureur général un manque de poigne, voire même un manque de charisme.

Selon le règlement du Ministère public, les décisions importantes du Bureau doivent être prises à la majorité de ses membres. Alors, forcément, l'autorité de son Procureur général ne peut être que diluée et affaiblie.

Comme une évaluation de l'organisation de la justice cantonale est en cours, l'AdG/LA peut attendre les conclusions de ce rapport avant de demander de nouvelles potentielles mesures envers le Ministère public. Mais l'AdG/LA demande expressément au Procureur général et à son adjointe de prendre dès ce jour davantage de gros dossiers et de s'impliquer dans les dossiers dits «sensibles».

Je vous remercie de votre écoute.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Le groupe des Verts tient à remercier le rapport effectué et présenté par la commission de justice. L'instruction pénale menée par un procureur extraordinaire a permis de clore l'affaire dite de «l'arme factice».

On y lit que l'ensemble des infractions reprochées au Procureur général ont été classées, soit car les faits étaient prescrits, soit car il n'était pas opportun de prononcer une condamnation, soit car le prévenu n'était pas punissable. Cette affaire n'en est en réalité plus une. Mais bien évidemment, il convient de mentionner que chaque personne, peu importe son statut social, doit être traitée de manière équitable face à la justice. Demander à un procureur extraordinaire externe au canton permet de lever les doutes qui pourraient subsister.

Le rapport mentionne également des problèmes de dysfonctionnements importants au Ministère public. Ce sont ces remarques qui interpellent le groupe des Verts. Il est évoqué: problèmes de gestion, problèmes de répartition des dossiers, lutte de pouvoir. Ces critiques ressortant du rapport de la COJU inquiètent passablement le groupe des Verts. L'une des premières actions que la nouvelle législature devra effectuer, c'est renouveler les postes de la justice. Comment le faire de manière indépendante, juste et au plus près de notre conscience, alors que nous n'avons pas tous les moyens et les éléments en notre possession?

Nous regrettons notamment le refus de notre résolution urgente traitée hier après-midi qui demandait que le Conseil de la magistrature se saisisse du dossier. Cela aurait permis un éclaircissement approfondi de la situation et nous aurait aidé à nous positionner avec objectivité lors de l'élection du Bureau du Ministère public à laquelle nous devrons participer au mois de mai.

Nous l'avons répété à maintes reprises: pour avoir une justice qui fonctionne, il faut qu'elle soit apolitique. Seuls deux groupes ont mentionné vouloir dépolitiser la justice lors du débat sur le Conseil de la magistrature (le PDC du Haut, à savoir les Noirs et les Verts). Lors de la prochaine législature, le groupe des Verts vous proposera, du reste, une totale dépolitisation de la justice. Nous espérons que l'ensemble des groupes soutiendra cette idée, qui est visiblement la solution la plus pragmatique et la plus durable.

Merci de votre écoute.

Fontannaz Blaise, député, PDCC

J'interviens ici au nom du PDCVr.

Le groupe PLR a demandé à la COJU de se saisir de ces dossiers afin de faire toute la lumière sur les procédures pratiquées ainsi que les agissements des différents intervenants. Le but était de garantir que les citoyens valaisans aient véritablement accès à une justice de qualité. Par conséquent, au niveau des travaux réalisés, le 12 juin 2019, sur proposition de la COJU, le Grand Conseil a élu monsieur Pierre Cornut en qualité de procureur extraordinaire afin de mener une instruction pénale portant sur la question de l'arme factice retrouvée dans le bureau du Procureur général.

Le 10 juillet 2020, ce procureur extraordinaire a répondu à la COJU avoir prononcé une ordonnance de classement dans ce dossier. Le 17 septembre 2020, la sous-commission «Relations avec les tribunaux» a transmis son rapport à la COJU qui a décidé à l'unanimité d'entendre le Procureur général.

Le 28 octobre 2020, la sous-commission a entendu la Procureure générale adjointe, les premiers procureurs et l'ancien procureur général adjoint. La COJU a approuvé à l'unanimité le rapport présenté.

En ce qui concerne l'affaire dite de «l'arme factice», le 5 août 2019, le procureur extraordinaire a prononcé une ordonnance de non-entrée en matière pour les faits prescrits depuis plus de 10 ans. Le procureur extraordinaire a prononcé une ordonnance de classement pour les faits susmentionnés. Des décisions de non-entrée en matière et de classement, il ressort que la procédure à l'encontre de Nicolas Dubuis a été classée pour l'ensemble des infractions qui lui sont reprochés, soit parce que les faits étaient prescrits, soit que le procureur extraordinaire n'a pas estimé opportun de prononcer une condamnation, soit que le prévenu n'était pas punissable.

Au niveau des dysfonctionnements au sein du Ministère public, le Procureur général a été auditionné le 30 septembre 2020. En réponse à un membre, le Procureur général a indiqué qu'il s'était entièrement rétabli et qu'il se sentait apte à assumer sa fonction.

Le 21 octobre 2020, ont été auditionnés la Procureure générale adjointe, les premiers procureurs et l'ancien procureur général adjoint sur ces éléments également. Le rapport de la COJU précise notamment dans ses conclusions les éléments suivants:

- L'enquête liée aux fuites a été suspendue et ne sont que les tensions ayant amené à cet état de fait soient à présent atténuées;

- Le Procureur général n'a été condamné à aucune peine en lien avec l'affaire dite de l'arme factice;

- La réorganisation de l'Office central du Ministère public permet un meilleur traitement des dossiers importants et une clarification des compétences au sein de l'institution;

- Il n'existe pas de grave dysfonctionnement au sein du Ministère public. Des ajustements ont été effectués depuis le dépôt de la résolution urgente à satisfaction des collaborateurs;

- La COJU, enfin, attend les résultats de l'évaluation en cours portant sur l'organisation de toute la justice valaisanne avant de proposer, aux besoins, des mesures d'amélioration concrètes.

À titre personnel, je tiens à dire que comme toute institution, le Ministère public est certainement perfectible. Le Bureau du Ministère public fait en permanence en sorte d'améliorer l'efficacité de la structure. En effet, au niveau de son organisation, il faut savoir que 29 magistrats «liquident» actuellement plus de 10'000 dossiers qui entrent chaque année.

En outre, au niveau de l'organisation du Ministère public, le Ministère public valaisan est un cas unique en Suisse dirigé par un Bureau, duquel sont membres le Procureur général et le Procureur général adjoint, ainsi que trois premiers procureurs égaux en son sein. Chaque membre dispose d'une voix égale, soit 20%. Le législateur a ainsi voulu que le Procureur général soit en quelque sorte le président non majoritaire d'un Conseil d'administration.

Ce système actuel veut que la direction du Ministère public fonctionne de manière collégiale. En effet, c'est un bureau composé de cinq membres qui décident de la gestion de l'institution. Le management du Procureur général doit donc être consensuel pour que ce collège fonctionne au mieux. Comme l'a dit la commission de justice, s'il ne l'était pas, on le lui reprocherait également.

Au niveau des dossiers médiatiques, des informations que j'ai pu obtenir, les conclusions vont permettre d'améliorer encore la structure du Ministère public. L'instruction pénale de ce type d'affaire occupe une grande partie de l'activité du bureau et bien sûr celle du Procureur général. Dans d'autres cantons, les structures disposent souvent d'un staff rapproché, judiciaire et administratif sans commune mesure avec celui qui existe en Valais au niveau du nombre de personnes engagées pour régler de tels dossiers.

(Le président: Je vous prie de conclure Monsieur le député!)

Je me réjouis également de la réponse de l'audit en cours par rapport à l'organisation de la justice qui va également impacter le Ministère public.

Merci de votre attention.

Delaloye Mathias, député, UDC

Je ne vais pas revenir sur les éléments qui ont été soulignés par mes préopinants mais cela fait 8 ans que j'ai la chance de siéger dans ce Parlement et lors de ma première session parlementaire, nous parlions déjà de dysfonctionnements au sein du Ministère public. Il y a eu:

- L'affaire Luca du nom de ce garçon retrouvé nu en hypothermie dans la neige à Veysonnaz qui a fait débat sur la qualité de notre Ministère public,

- L'affaire Giroud qui a nécessité l'intervention d'un procureur général extraordinaire en la personne de Dick Marty qui a également souligné de graves dysfonctionnements de la justice valaisanne,

- L'affaire Alkopharma qui traîne et j'en passe,

- L'affaire du garde-chasse,

- L'affaire de l'arme fictive,

- Le burn-out.

Toutes ces affaires et ces éléments qui discréditent notre Ministère public, notre justice et nos institutions.

Le Conseil de la magistrature vient tout juste d'être mis sur pied et il est déjà submergé de dossiers. Les citoyens de ce canton ont tous le même sentiment que la justice valaisanne avance au ralenti et comme un célèbre président de club sportif valaisan se prête souvent à le dire: «Quand le train n'avance plus, il faut changer la locomotive.»

Je respecte le rapport de la COJU qui nous dit que «presque tout va bien», mais je ne suis pas du tout d'accord et les citoyens de ce canton, je pense, également. Je vous demanderai donc tout simplement, chers collègues, de vous souvenir de ces éléments lors de la réélection de nos hauts magistrats et de nommer des personnalités qui ont les épaules suffisamment solides pour supporter la fonction qui leur incombe.

Merci de votre écoute.

Zenklusen Andreas, Grossrat, CVPO

Ich erlaube mir, mich zum letzten Mal in diesem Parlament, in meinem persönlichen Namen, zu äussern.

Im Bericht der Justizkommission wurde die Thematik der Missstände bei der Staatsanwaltschaft ausführlich behandelt, und ich möchte nicht mehr auf die Details des Berichts zurückkommen.

Für die zukünftige Arbeit bei der Staatsanwaltschaft ist eine effizientere Organisation des Zentralen Amtes mit Klärung der Kompetenzen innerhalb der Organisation von grosser Bedeutung.

Erlauben Sie mir noch eine Bemerkung zur etwas sonderbaren Personalpolitik der Führung der Staatsanwaltschaft. Der Grosse Rat hat die Kompetenz der Wiederwahl der Staatsanwältinnen und Staatsanwälte an die Führung der Staatsanwaltschaft delegiert. Dies schien damals im Sinne der Vereinfachung und vor allem der Entpolitisierung der Staatsanwaltschaft ein richtiger Schritt zu sein. Nun hat das Führungsgremium der Staatsanwaltschaft bei seiner ersten Gelegenheit der Anwendung der neuen Regelung zugeschlagen und gleich 3 Staatsanwältinnen erklärt, dass man beabsichtigt, sie nicht mehr wiederzuwählen. Dies ist eine sehr restriktive Personalpolitik, wenn man bedenkt, dass gewisse Staatsanwältinnen seit 15 Jahren ihre Arbeit korrekt erledigt haben und nie irgendwelche Mängel an ihrer Arbeit bekannt waren. Es stellt sich die Frage, ob anstatt einer Entpolitisierung nur eine andere Ebene der Personalpolitik praktiziert wird, bei welcher eventuell persönliche Differenzen und nicht sachliche Fakten gewichtet werden.

Es ist nun die Aufgabe des neugeschaffenen Justizrates, in dieser Angelegenheit weiterführende Abklärungen zu machen, bevor willkürliche Personalentscheide umgesetzt werden, welche für die betroffenen Personen grosse Probleme auslösen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit, wünsche allen Abtretenden alles Gute und Gesundheit, den Wiederkandidierenden viel Erfolg und gutes Geschick in der zukünftigen Walliser Politik.

Danke schön.

Claivaz Christophe, député, PLR

Nous voici saisis ce matin du rapport de la commission de justice faisant suite à la résolution urgente que notre groupe avait déposée en 2018.

Cette résolution se composait en trois parties. La commission de justice a donné sa réponse dans un premier rapport pour le dossier dit de «Madame Nicole Dubuis», ce dossier étant toujours l'objet d'instruction, nous ne commenterons pas plus, si ce n'est pour souligner quand même que toutes les décisions de l'instance juridique supérieure de ce pays, à savoir le Tribunal fédéral, ont donné raison aux recourants contre le Ministère public.

La seconde partie concernait la présence d'une arme factice au Ministère public, des fuites et des enquêtes révélées par les médias. Cette partie est documentée de manière détaillée dans le rapport de la commission de justice, avec force argument du jargon propre à la justice: délais prescrits, modification de la législation sur les armes, non-entrée en matière, classement...

Malgré une irresponsabilité passagère reconnue, le Procureur général n'est pas totalement blanchi, même si aucune condamnation n'a été formulée.

Le point le plus important de ce rapport consiste dans le fait de savoir si des dysfonctionnements agitaient le Ministère public, notion décidemment récurrente cette semaine. Les conclusions des auditions ne démontrent pas un problème avéré, mais pointent à nouveau des problèmes relationnels et de management.

Le groupe PLR accepte les conclusions de la COJU et fait siennes les recommandations formulées, entre autre celle demandant à ce que le Procureur général et la Procureure générale adjointe ne se contentent pas de faire du management administratif du bureau du Ministère public, mais mettent les mains dans le cambouis en se saisissant des dossiers majeurs ou les plus médiatiques, comme c'est le cas dans plusieurs autres cantons.

Lorsqu'un dossier comme celui de l'affaire Giroud arrive au Ministère public, on s'attend à ce que Monsieur Dubuis prenne le taureau par les cornes et conduise à bien l'instruction et puisse rendre justice aux parties lésées dans un délai ne laissant pas la place aux risques de prescription.

La commission de justice dans ses conclusions recommande d'attendre les résultats de l'évaluation en cours portant sur l'organisation de la justice cantonale avant de proposer, au besoin, des mesures d'amélioration concrètes. Notre groupe a déposé une question pour l'Heure des questions afin de connaître l'état d'avancement de cette évaluation diligente.

Même si nous sommes conscients des limites d'investigation de la commission de justice qui ne peut pas s'immiscer dans la manière dont les différents dossiers sont traités par les procureurs, certains députés estiment que d'importants problèmes n'ont pas été entièrement abordés dans le rapport de la commission de justice.

Tout d'abord il y a un grand problème dans le suivi des délais relatifs aux procédures. Il n'est pas admissible pour le PLR qu'un justiciable (quel qu'il soit) ne puisse pas voir la justice rendue dans son affaire, car le délai de prescription atteint frappe son dossier du sceau du classement.

A ce titre, je citais précédemment le manque d'implication du Procureur général dans certains dossiers. J'ai vu cette semaine (et les médias s'en font l'écho depuis hier) un prononcé

signé de sa main, condamnant un restaurateur ayant servi trois clients, alors que le restaurant devait être fermé en lien avec les mesures COVID édictées, à 500 francs d'amende.

Si la faute est manifeste et doit être condamnée (le restaurateur étant récidiviste), l'instruction et le prononcé ont été menés en moins de 15 jours, alors que dans d'autres domaines sensibles comme ceux relatifs aux violences faites aux enfants et aux violences domestiques, il n'y a jamais un traitement aussi rapide, et proportionnellement les amendes sont souvent bien plus faibles.

Cet état de fait décourage les personnes qui se battent pour ces victimes, et contribue à entretenir auprès de la population un sentiment de défiance voire d'abandon envers la justice de notre canton. Cet épisode donne un éclairage un peu cru sur les priorités du Ministère public et de son chef.

Notre groupe relève également des problèmes relationnels entre le Procureur général et son adjointe d'une part, et les chefs d'offices régionaux d'autre part, provoquant des tensions, également vis-à-vis du personnel féminin. Nous regrettons que la commission de justice n'ait pas entendu des procureurs ayant quitté le Ministère public ces dernières années. Nous constatons que le Ministère public a fonctionné à satisfaction durant l'absence du Procureur général et nous sommes dès lors en droit de nous demander si Nicolas Dubuis est toujours l'homme de la situation.

Le groupe PLR ne peut pas, à ce jour, répondre de manière univoque à cette question, des zones d'ombre demeurant. Toute la lumière doit être faite, afin de permettre à ce Parlement de reconduire en session de mai, le Procureur général et le bureau du Ministère public dans leurs fonctions, ou pas, pour la prochaine période législative.

Nous regrettons qu'une majorité de ce Parlement n'ait pas soutenu la résolution urgente des Verts demandant au Conseil de la magistrature de se saisir du dossier, la démarche étant de plus jugée tout à fait licite par rapport à la loi sur le Conseil de la magistrature. Nous espérons que même en l'absence de ladite résolution, le Conseil de la magistrature se saisira du problème.

En conclusion, le groupe PLR remercie la commission de justice pour ses investigations et le rapport établi, rapport que nous acceptons, concluant de manière positive l'exécution de la résolution urgente acceptée par le Plénum le 18 mai 2018.

Nous resterons attentifs aux effets des mesures mises en place, dans l'attente des conclusions de l'évaluation en cours.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Ganzer Stéphane, député, PLR, président ad intérim de la commission de justice

Merci tout d'abord à l'ensemble des intervenants qui ont réagi sur le rapport de la commission de justice que je me dois maintenant de commenter et d'en éclaircir certains points, à la lumière aussi des retours qui viennent d'être faits par les différents groupes politiques.

Notre commission de justice, le mois dernier, a organisé une conférence de presse afin d'explicitier au mieux les conclusions auxquelles nous sommes arrivés après plus de deux années de travail, en lien avec cette résolution déposée en son temps par le groupe PLR.

En juin 2019, un premier rapport avait été établi sur une partie des faits, notamment de l'affaire Nicole Dubuis et les retards et les dangers de prescription qui y étaient liés, l'affaire également des différents départs et de ce qu'on appelle un turn-over au niveau du personnel du Ministère public, notamment certains procureurs économiques. Nous avons également abordé la question de fuite à la presse des e-mails anonymes transmis ainsi qu'évidemment le burn-out lié à la personne du Procureur général.

Ce premier rapport nous avait permis d'établir déjà un premier diagnostic; une partie des questions restées en suspens, ce qui nous a valu de vous demander en juin 2019, l'élection d'un juge extraordinaire en la personne du professeur Cornut qui nous a rendu donc ses travaux en juillet 2020, prononçant une ordonnance de classement qui faisait suite à une première ordonnance de non-entrée en matière puisqu'une partie des faits reprochés au Procureur général étaient prescrits.

Les travaux de Monsieur Cornut ont porté essentiellement sur l'affaire dite de l'arme factice, à la demande du Bureau du Ministère public qui ne pouvait évidemment pas lui-même, pour des raisons institutionnelles, enquêter sur cette affaire-là.

Le rapport que nous présentons aujourd'hui concerne grandement les conclusions relevées par le professeur Cornut. D'ailleurs vous y avez tous plus ou moins, dans cette salle, adhéré, relevant effectivement que ces décisions ne remettent pas en cause visiblement pour la plupart d'entre vous ces ordonnances.

Ce rapport nous a permis de compléter également par différentes questions et différentes auditions, à la suite de la restitution de ce rapport, nous avons procédé durant l'automne à l'audition de l'ensemble des membres du Bureau du Ministère public, du Procureur général, de son adjointe et de son ancien adjoint, le procureur Greter.

Nous avons relevé l'absence et les problèmes liés à la maladie du Procureur général. Nous avons également relevé des points positifs, notamment la gestion de cette absence, notamment également le retour du Procureur général de manière échelonnée en fonction de son état de santé et puis, évidemment, la bonne récupération physique et psychique du Procureur général qui a pu donner satisfaction assez rapidement et retourner à la tâche assez rapidement. Nous avons veillé à faire du droit, rien que du droit et à nous baser sur des faits. Nous avons surtout veillé à savoir si les institutions avaient été préservées, si durant l'absence du Procureur général des affaires avaient pris du retard, si elles avaient souffert dans le traitement de ces affaires, du fait de l'absence du Procureur général, ce qui ne nous a pas permis de conclure par l'affirmative à cette question puisque, effectivement, son absence a été bien gérée par notamment son adjoint en son temps, le procureur Greter.

Nous avons également, avec satisfaction, appris de la bouche du Procureur qu'une réorganisation de la transmission des dossiers vers l'Office central avait été effectuée, notamment les dossiers dits des affaires économiques, celles qui prennent le plus de temps et qui sont le plus grand défi juridique pour le Ministère public, à savoir une centralisation vers l'Office central des affaires dites importantes, médiatiques ou celles évidemment qui concernent les affaires économiques. C'est un point positif que nous relevons qui n'a hélas pas été relevé par beaucoup de groupes ce matin ici.

Nous avons également relevé la bonne gestion Covid, puisque le défi Covid, le défi sanitaire est aussi un défi au niveau judiciaire. Vous pouvez imaginer que le Ministère public qui doit mener des auditions en prison, qui doit confronter des prévenus, leurs avocats et les procureurs, ça nécessite toute une organisation qui a été menée à bien, en collaboration aussi avec les services pénitentiaires valaisans et ça nous l'avons également relevé avec satisfaction.

Par contre, évidemment, des points restent en suspens, des points restent à améliorer, sur lesquels la COJU n'a pas obtenu entière satisfaction lors de ses analyses, notamment la dilution du pouvoir qui est voulue par la législation en cours de la fonction du Procureur général qui, comme l'ont dit beaucoup d'entre vous avec justesse, son pouvoir est dilué, les voix se prennent à la majorité. Il a autant de pouvoir au sein du Bureau le Procureur général que les autres procureurs. Effectivement, il a plus actuellement un rôle de manager plutôt qu'un rôle supérieur par rapport aux autres membres du Bureau. Cette dilution du pouvoir implique nécessairement, et j'imagine que c'est une partie du problème, des luttes de pouvoir toutes aussi inhérentes à ce genre de magistrature.

L'implication par contre du Procureur général et de son adjointe a été relevée par tous les groupes et également par la commission de justice. Nous l'avons relevé et nous avons confronté également le Procureur et son adjointe à cette problématique-là afin évidemment de

voir davantage, dans de grosses affaires, d'implication et peut-être de leadership dans la prise en main de certaines affaires.

Par contre, attention, certains groupes l'ont relevé aussi, on reproche beaucoup cette passivité ou ce manque de leadership au Procureur général. Par contre, lorsqu'il prend les choses en main, en application de la nouvelle législation, notamment l'affaire des trois magistrats qui a été relevée par le député Zenklusen toute à l'heure, eh bien! Lorsqu'il prend les choses en main, on lui reproche assez rapidement de le faire et je pense que là on atteint les limites de ce système. Ce système lui vaut d'avoir le même pouvoir que ses collègues. Effectivement, dans un tel système, à la moindre incartade de sa part ou disons au moindre excès de zèle ou en tout cas action un petit peu plus manifeste que d'autres, on lui reproche assez rapidement de trop en faire. L'exemple qui a été relevé par mon collègue Claivaz, en lien avec le restaurateur de Chamoson, en est un autre effectivement. L'ordonnance pénale adressée à ce restaurateur est signée de la main du Procureur général.

Nous avons également relevé d'autres points que vous trouverez donc dans les conclusions de notre rapport puisqu'effectivement, à la lumière de ces éléments, nous avons émis une série de conclusions et ses conclusions, je juge utile de vous les relever ici, parce que souvent, nous oublions que nous, lorsque nous travaillons, commissions parlementaires, que ce soit des commissions de haute surveillance ou des commissions thématiques, on se base sur des faits, on se base sur des témoignages.

Certains d'entre vous auraient voulu qu'on coupe des têtes, peut-être certains autres auraient voulu qu'on cache sous le tapis différents éléments; nous, commission de haute surveillance, nous agissons au mieux et nous agissons au milieu de ces volontés et de ces tendances-là qui sont parfois extrêmes. Nous auditionnons des personnes, nous récoltons leurs informations, nous approfondissons parfois les éléments qui nous sont retournés. Mais on se basera uniquement toujours sur des faits, sur des choses qui sont étayées. Nous avons eu une grande discussion au sein du groupe politique, au sein de la commission de justice puisqu'effectivement d'autres choses nous remontent. On entend ce qui se passe. On entend ce qui se dit. On sait qu'il y a des affaires qui sont prescrites. On a confronté d'ailleurs le Procureur général à ça.

En septembre dernier, le député Logean avait demandé d'intervenir au sujet de l'affaire du home de Vex, qui est une affaire qui est, sauf erreur, traitée depuis de mémoire 2014 et qui n'a toujours pas été terminée. Nous avons pu confronter aussi le Procureur et lui demander des explications par rapport à ces retards, par rapport à ces dangers de prescription qui sont, je le rappelle, inadmissibles. Toute prescription ne doit pas intervenir dans un système juridique efficient. Mais ces choses-là nous remontent. Et pour que nous transformions ces choses-là en recommandations, il nous faut aussi d'autres faits et il nous faut des preuves. Il n'y a pas toujours les preuves suffisantes. Il n'y a pas toujours les déclarations. Lorsqu'on auditionne des procureurs, des premiers procureurs, vous pensez bien, chers collègues, qu'ils sont parfois aussi dans le domaine du sous-entendu, dans le domaine de l'évocation de certaines affaires. Voilà pourquoi on parle de tensions. Mais on ne parle pas de crise.

Le député Allenbach, toute à l'heure, collègue Allenbach, tu as parlé de crise au sein du Bureau. Ce mot «crise», il est fort. S'il y a une crise, ça veut dire qu'il y a un dysfonctionnement. Ça veut dire que l'institution ne fonctionne pas. Ça voudrait dire qu'elle ne pourrait pas rendre ses rendus judiciaires – ce qui n'est pas le cas. Nous, on préfère parler de tensions parce que tensions, il y a lui. Par contre, il n'y a pas de crise majeure, il n'y a pas de dysfonctionnements majeurs. Mais il y a une série de points qui sont perfectibles. Donc attention, avec les mots qu'on utilise, puisqu'il s'agit toujours d'étayer ses propos et de les rapporter à des faits avérés, des faits qui sont prouvés, c'est ce que nous avons tenté de faire avec cette commission de justice et avec ce rapport sur la résolution qui nous a occupé pendant deux années.

J'en profite pour remercier les deux rapporteurs qui ont œuvré à cela, notamment le député Cipolla pour le premier rapport de 2019 ainsi que le député Délèze pour le rapport 2020.

Je vous remercie pour votre patiente attention et j'en ai terminé Monsieur le Grand Baillif.

Le président

Aucun député n'a demandé de renvoyer le rapport à la commission de justice. Il n'y a donc pas de vote et nous pouvons passer immédiatement au point numéro 4.

4. Rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale» aux parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin pour l'année 2019
Bericht der interparlamentarischen Kommission «Strafvollzug» an die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf, Jura und Tessin für das Jahr 2019

Rapport 2019

Bericht 2019

Le président

Pour information: le temps de parole maximum est de 5 minutes.

Sauthier-Luyet Anne-Marie, députée, PLR

Les années passent, les problèmes demeurent; tel pourrait être résumé le rapport de la CIP qui, rappelons-le, travaille sur la base du rapport de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police des cantons latins.

La situation est en effet récurrente depuis 2012, année durant laquelle je présidais cette commission: un manque chronique de places de détention pour l'exécution des mesures pour les mineurs en milieu fermé. La CIP a déposé un postulat auprès de la conférence et obtenu les informations suivantes:

- Quatre places pour jeunes filles sont prévues dans la structure Time Up de Fribourg dans les 3 ans à venir,

- Le nouvel établissement des Léchaïres à Palézieux est conçu pour l'exécution de peines et la détention avant jugement, mais ce n'est pas adapté pour les mesures et, par conséquent, ne pourrait remplir les conditions pour bénéficier de subventions fédérales,

- Le placement en Suisse alémanique demeure possible bien entendu si le détenu a des connaissances suffisantes d'allemand, ce qui est, vous l'avouez, rarissime.

Face à ces réponses insatisfaisantes, la CIP a décidé de déposer une résolution aux Gouvernements concordataires.

La mise en œuvre du projet d'exécution des sanctions orienté vers le risque et les ressources, c'est le fameux projet PLESORR, prend du temps parce qu'il implique un changement de culture professionnelle à tous les niveaux. Les groupes de travail progressent, une consolidation des travaux est prévue pour la fin de l'année, mais sera certainement reportée en raison du Covid.

Le 29 mai 2018, les nouveaux prix de pension ont été validés provisoirement. La conférence latine doit arrêter un catalogue de prestations de base pour chaque régime de détention. Les prestations supplémentaires seraient alors à la charge du canton propriétaire de l'établissement, ce qui peut poser problème.

Au niveau de la planification concordataire, 410 places sont prévues dans le nouvel établissement Les Grands Marais de la plaine de l'Orbe, avec une mise en service en 2026.

D'une part, le centre éducatif de Pramont dispose de 24 places d'exécution de mesures en milieu fermé et souffre de surcharge. D'autre part, le projet les Dardelles de Genève a été refusé par 1 voix au Parlement genevois, ce qui est paradoxal pour le canton qui a le plus besoin de places de détention.

Il convient ici de saluer l'important engagement du canton du Valais par son conseiller Frédéric Favre en charge du département concerné qui a mis en œuvre la modernisation de ces infrastructures pénitenciaires, notamment via le projet de Crêtelongue, afin de répondre aux contraintes des différents régimes de détention.

La CIP encourage les Gouvernements à construire une structure modulaire polyvalente pour répondre aux besoins. Mais, vous imaginez bien, au vu des priorités actuelles, ceci demeure un vœu pieux malgré l'engagement, il faut le dire, de nos représentants dans cette commission que je tiens à remercier, Stéphane Ganzer et Madeline Heiniger pour leur travail.

Un chapitre de ma vie se termine aujourd'hui. Cette intervention est la dernière dans ce Parlement, après 16 ans d'activité comme députée, 3 ans de participation au Bureau et une fantastique année de présidence avant l'arrivée du Covid, que j'ai pu vivre grâce à votre soutien.

Vous me permettrez d'adresser quelques remerciements:

- Tout d'abord aux citoyens du district de Sion qui m'ont accordé leur confiance à quatre reprises,

- Au groupe PLR et à son charismatique chef et dynamique Christophe Claivaz,

- Au Conseil d'État, que j'ai vu changer depuis 2005, plusieurs personnes se sont succédées sur ce perchoir,

- À vous, Monsieur le président du Grand Conseil, pour la gestion des débats,

- Et à vous tous, chers collègues, pour votre soutien et votre collégialité.

- Un énorme merci à Claude Bumann, Nicolas Sierro, à qui je souhaite bonne chance toute à l'heure et tout le staff du Service parlementaire, ainsi que Josiane Bonvin notre huissière pour leur accompagnement professionnel et chaleureux.

Nous aurions tous aimé partager une soirée festive de fin de législature en compagnie de Madame Waeber et de Monsieur Melly pour marquer cette étape en toute convivialité. Hélas, ce n'est pas possible et c'est frustrant, même si les liens tissés perdureront.

Je formule mes vœux de succès pour vous, Mesdames et chers collègues et Messieurs les candidats qui êtes en campagne, si on peut appeler cela comme ça, dans cette configuration inattendue. À tous ceux qui tournent la page prochainement, je vous souhaite de vivre de très belles nouvelles aventures et expériences en parfaite santé.

Merci à tous!

(Applaudissements)

Kessi Praz Maude, députée (suppl.), Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport qui lui a été soumis et nous avons choisi de concentrer notre prise de parole sur le problème des mineurs car, une fois de plus, le constat est clair: les places manquent pour les jeunes qui font l'objet d'une exécution de mesures en milieu fermé.

En 2019, la CIP a demandé aux cantons concordataires de tout mettre en œuvre pour proposer des places supplémentaires d'accueil pour les mineurs dans un délai de 3 ans. Où en serons-nous en 2022? Ouverture vraisemblable de quatre places pour jeunes filles à Fribourg dans le temps imparti.

Les autres options semblent plus qu'incertaines et lointaines. Une éventuelle réouverture du foyer de Prêles dans le canton de Berne, qui ne fait pas d'ailleurs partie du concordat, mais je n'ai pas réussi à me procurer la détermination de la Fondation Suisse Bellevue – cette détermination qui devait être rendue en novembre 2020 à ce propos.

18 places à Pramont: pas avant plusieurs années – le projet semblant se situer en quatrième position de la stratégie 2030 de notre canton pour les prisons.

La commission relève et je cite: «le manque de volonté politique des cantons concordataires» pour améliorer la situation. Nous rejoignons cette analyse. Il est inacceptable de dresser, année après année, le même constat et de ne rien entreprendre pour y remédier. Il est impératif de créer dans les meilleurs délais des places supplémentaires pour répondre aux besoins existants, la justice des mineurs est une justice qui regarde vers l'avenir et l'avenir de ces jeunes se construit maintenant. Il n'est plus question d'attendre et de repousser sans cesse les projets. Il en va de l'intérêt de la justice mais aussi et surtout de celui des jeunes concernés, de leurs proches et de la société tout entière. Toute personne qui dispose d'une autorité de décision dans ce dossier devrait dès maintenant le traiter de manière prioritaire et proposer rapidement des solutions concrètes pour palier au manque de places à disposition.

Je vous remercie de votre écoute.

Sforza Michel, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC du Valais romand a pris connaissance du rapport annuel de la CIP. Le rapport, malheureusement, est très similaire au dernier rapport.

Je ne vais pas répéter ce qui a été déjà bien résumé par notre ancienne présidente, à qui, au passage, je souhaite tout le meilleur pour la suite de sa vie et à qui, à titre personnel, j'exprime que c'était pour moi un honneur de faire sa connaissance.

Les infractions pénales des mineurs sont en augmentation comme tout est en augmentation, aussi le quota féminin. C'est un phénomène sociétal. Pourquoi? Je ne veux pas me répéter, je l'ai dit souvent, bien sûr, la société évolue, les nouvelles valeurs culturelles d'importation ainsi que les nouveaux modes familiaux, participent certainement à cette recrudescence.

Le canton a établi une stratégie pénitentiaire 2030. Dans sa quatrième étape, il prévoit d'agrandir et rénover Pramont, de rajouter 18 places, ce qui devrait augmenter la capacité. On sait qu'il y a une liste d'attente permanente sur le site de Pramont pour résoudre ce problème.

Je comprends que la CIP, comme toute commission, a ses priorités et donc met l'accent, parce que chaque commission pense que son domaine est le prioritaire. Après, c'est clair que le canton doit établir lui-même ses priorités et je suis confiant au niveau du Conseil d'État valaisan, qui va mettre en place cela.

Par contre, j'ai une question pour Monsieur le conseiller d'État Favre, on a connaissance qu'il y avait un projet privé qui proposait d'assumer cette problématique et on aimerait savoir où ça en est avec ce projet?

Je vous remercie pour votre attention et votre réponse.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA

Je ne m'étendrai pas sur les points du rapport qui suivent tout tranquillement leur cours, soit la mise en œuvre du PLESORR, ce modèle standardisé d'exécution et de suivi des sanctions ou encore la question du prix de pension basé sur une liste de prestations et un taux d'encadrement. Dans cette dernière démarche, il serait intéressant de construire les établissements là où le coût du terrain et l'exploitation est le plus bas, semble-t-il. Est-ce un appel du pied à notre canton ou une réalité avec la construction d'un établissement dans la plaine de l'Orbe et une explication quant au projet abandonné à Genève? C'est une question.

Mais c'est le point suivant que je tiens à souligner: depuis de trop nombreuses années, la commission interparlementaire détention pénale est informée du manque de places

disponibles pour l'exécution de mesures en milieu fermé pour les mineurs (jeunes filles et garçons), comme cela a été déjà souligné à l'instant. Ce manque de volonté politique au sein de la conférence latine des chefs de départements de justice et police est grave au regard des besoins de la justice et des mineurs concernés. La commission CIP a donc adressé un postulat aux divers Gouvernements concordataires en mai 2019. En janvier 2020, elle recevait leur réponse. Seules quatre places pour des jeunes filles devraient pouvoir se concrétiser dans les 3 ans. Les diverses autres options sont vagues ou lointaines. La CIP a donc décidé de maintenir la pression avec le peu de pouvoir, il faut le dire, qui est le sien en réitérant sa demande au Gouvernement latin par le biais d'une résolution.

La solution doit se construire au niveau du concordat, mais notre canton est concerné puisque son centre de Pramont correspond au milieu fermé attendu. Or, nous savons que la vision 2030 concernant les établissements pénitentiaires valaisans a dû établir des priorités suite au retard pris précédemment dans ses investissements et Pramont doit donc encore attendre.

L'AdG/LA s'inquiète du manque de places disponibles pour l'exécution de mesures en milieu fermé pour les mineurs et de ce que cela signifie pour les jeunes qui ne bénéficient pas, à ce jour, de l'encadrement qui leur offrira les meilleures chances pour leur avenir et pour celui également par ricochet de notre société. Nous soutenons donc les efforts souhaités de notre chef de département au sein du concordat en vue de construire une solution efficace à cette problématique.

Je remercie la Conférence latine des chefs de département pour leur rapport remis à notre commission interparlementaire et mes collègues députés membres de la CIP.

Merci au président de notre délégation Stéphane Ganzer.

Au terme de cette législature et au moment pour moi aussi de quitter le Parlement, j'aimerais vous remercier, chères et chers collègues du Parlement, du Gouvernement et du Service parlementaire pour toutes les discussions, tous les débats engagés que nous avons pu partager et qui ont enrichi ma compréhension de notre société valaisanne, moi qui ai grandi et vécu dans un autre canton auparavant.

À vous toutes et tous bonne route dans la suite de votre parcours, qu'il soit politique ou autre.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

Ganzer Stéphane, député, PLR, vice-président de la CIP détention pénale

Je n'aime pas trop les titres mais je suis aussi vice-président de la CIP notamment, puisque je me souviens avoir été élu à cette fonction juste avant le Covid, donc j'ai rarement vu mes collègues autre part que par Zoom, mais néanmoins cette commission s'est réunie par Zoom. Effectivement, nous avons pu travailler là-dessus en bonne entente. J'ai toujours été très fier d'être valaisan, je ne suis pas un nationaliste, mais je suis un grand patriote et lorsque je suis hors canton, comme tous les Valaisans, je suis encore plus fier de mon canton et notamment lorsque je siége au sein de la CIP puisqu'effectivement, cette année, j'ai pu mesurer l'écart qu'il y avait entre certaines volontés politiques hors canton et certaines volontés politiques ici dans notre canton. Vous l'aurez compris, la stratégie pénitentiaire 2030 qui est en route marche dans le sens des besoins pénitentiaires au niveau helvétique, plus de 1'000 places de prison sont à construire, hélas ai-je envie de dire, dans notre pays. Il ne suffit pas de dire hélas, il suffit aussi de prendre le taureau par les cornes et de faire face à ce défi et notre canton le fait notamment au niveau des mesures thérapeutiques, notamment au niveau aussi également de places de prison pour femmes et également au niveau des places de prison pour mineurs, vous l'avez entendu toute à l'heure, le projet Pramont. Même s'il ne figure pas en priorité numéro 1 par rapport à la stratégie pénitentiaire qui a débuté maintenant avec l'extension de Crêtelongue et la future extension de la Prison des Iles, a néanmoins prévu à peu près 18 places supplémentaires qui viendront s'ajouter aux 24 places de Pramont qui, je

le rappelle, est un établissement dans lequel des jeunes purgent des mesures de détention qui sont à différencier de l'autre régime qui est la simple privation de liberté qui, elle, par exemple, peut être purgée aux Léchaïres, un autre établissement romand mais qui n'implique pas la prise en compte de mesures thérapeutiques liées à ces peines qui sont prononcées auprès des jeunes et qui doivent pouvoir être purgées puisqu'elles s'accompagnent d'effets thérapeutiques. Vous l'aurez bien compris.

Alors effectivement, vous l'aurez compris, un postulat que nous adressons à la Conférence latine qui ne satisfait pas cette sous-commission donc nous avons décidé de l'accompagner d'une résolution en espérant et là, je m'adresse à notre conseiller d'État, en espérant que les autres cantons prendront la mesure de ce qui est dit ici dans ces Parlements, de ce qui est formulé et de ce qui grogne au sein de ces Parlements romands puisque nous ne sommes pas les seuls aujourd'hui à nous étonner et à nous indigner de ce manque évident de mesures qui avance.

Il y a quelques solutions qui existent: le placement en Suisse alémanique, c'est quelque chose que nous, les Valaisans, avons abondamment défendu dans cette commission. L'argument un petit peu léger, vous l'avez d'ailleurs relevé à plusieurs reprises, chers collègues que je remercie d'ailleurs au passage, de la pratique de la langue n'est à mon avis pas un argument suffisant pour refuser qu'on place des jeunes en Suisse alémanique alors que les places sont disponibles. Il y a des places disponibles en Suisse alémanique et ça, c'est quelque chose de très dommageable. Une autre piste également pour le placement des jeunes qui est importante, c'est de pouvoir modifier l'établissement des Léchaïres de manière à ce qu'il y ait une séparation des régimes qui soit possible. Actuellement, la loi ne permet pas de mélanger des régimes différents. On doit garantir la séparation entre les sexes et entre les régimes et moyennant quelques travaux, la Prison des Léchaïres qui possède une capacité pénitentiaire suffisante pourrait accueillir ces jeunes. Et je pense que là, au niveau de l'urgence, il vaudrait mieux agir rapidement et moyennant quelques petites modifications législatives parce qu'effectivement, ces jeunes, bientôt, lorsqu'enfin ces places seront libres, ils ne seront plus jeunes. Et quand ils ne seront plus, ils iront où purger leur peine? Ils iront en prison avec tout ce que l'on peut imaginer comme détérioration de leur situation judiciaire.

Voilà, je remercie l'ensemble des groupes qui se sont exprimés, ainsi que ma collègue Madeline Heiniger qui m'accompagne deux fois par année du côté de Fribourg où siège cette commission et je vous remercie pour votre patiente attention.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, Chef du DSIS (Département de la sécurité, des institutions et du sport)

J'ai entendu vos différentes questions et interpellations à mon encontre.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour l'attention que vous avez portée à ce rapport ainsi que pour votre implication dans ce concordat intercantonal.

Monsieur le député Sforza vous posez la question par rapport aux mesures de détention pénale en milieu thérapeutique fermé qui serait à mi-chemin entre la détention sur Genève et la détention en Valais dans un milieu ouvert. Donc là-dessus, dans la stratégie pénitentiaire, c'est la troisième priorité fixée, je le rappelle: certains travaux ont déjà débuté pour les premières priorités.

La possibilité de faire appel à des externes pour gérer un tel établissement est en analyse. Je n'ai pas en tout cas d'avis formel sur la question. Il y a quand même des discussions actuellement avec l'Office fédéral de la justice sur les mesures, si on veut aller dans une direction comme ça, qui doivent être mises en application et la clarification des responsabilités si on a une utilisation d'un tel établissement de manière privée et quelles sont les responsabilités au niveau du canton qui reste l'organe et l'autorité responsable de la bonne exécution des peines, même s'il délègue ça à une institution privée comme ça se fait par exemple avec le CAAD à Saxon ou des fonctions comme celui-là. Donc, ouvert sur la table, déjà connaître les avantages et les inconvénients, les contraintes, parce que là il y a des contraintes aussi de construction. Il y a une volonté de s'inscrire dans le site à Sierre à côté

de Pramont, sur ce même site pour qu'il y ait des synergies. Donc, ça complexifie encore l'échiquier puisque si on a des exécutions en mains publiques et d'autres en mains privées, il faut voir sur quelles possibilités ça peut se faire. C'est à l'étude. J'ai envie de dire: une chose après l'autre, puisqu'on a déjà les premières priorités qui ont démarré. Mais soyez rassurés qu'on étudiera avec tout le professionnalisme voulu. Nous sommes déjà en contact, je le répète, avec l'Office fédéral de la justice pour clarifier cette situation qui serait apparemment, dans ce domaine-là de détention, sauf erreur la première en Suisse. On étudie parce que des fois, il faut savoir innover aussi.

Concernant les remarques qui ont été faites par rapport effectivement au manque de places pour les mineurs, j'aimerais quand même relever l'excellente collaboration que nous avons au niveau des chefs de sécurité et justice de la conférence latine. La problématique que je vois depuis que je suis là maintenant depuis 4 ans, un peu moins que vous Madame Heiniger, mais c'est de trouver la bonne solution parce que ça a été dit toute à l'heure par le député Ganzer, vous avez les Léchaïres, c'est un taux d'occupation de 54 et 95% selon les mois. On a un établissement qui n'est pas plein, mais qui, selon l'Office fédéral de la justice n'a pas les bonnes séparations pour accueillir deux régimes qui ne doivent pas cohabiter. De l'autre côté, si on dit qu'on lance une construction dans un canton latin, je pense que ce n'est pas non plus efficient vis-à-vis des deniers publics.

On doit trouver un chemin. La collaboration se fait et nous attendons maintenant la décision formelle concernant l'ancien foyer d'éducation de Prêles. Pourquoi? Parce que, je mettrai une petite nuance à ce qu'a dit Monsieur le député Ganzer, c'est effectivement possible de trouver des synergies avec nos collègues suisses alémaniques. Par contre, il y a une obligation légale lorsque l'on a ces détentions de favoriser la réinsertion. Le but, c'est qu'ils purgent ce qu'ils ont à purger mais qu'après ils ne reviennent pas. On doit les aider à une bonne réintégration sur le marché parce que ça se sera plus efficient pour les deniers publics et pour le reste de la société.

Et là, la problématique de la langue, ça a été jugé au niveau de nos juges. Il faut qu'il y ait une capacité finalement de se former. Alors, si c'est un apprentissage de la deuxième langue, c'est très bien. Si ça embête la formation qu'on pourrait leur donner, voire ça l'anéantit, on n'est plus dans une détention dans le sens qu'on doit la faire. Donc, j'ai envie de dire: ce n'est vraiment pas simple.

Par contre, j'ai une bonne nouvelle, l'OFJ vient de donner son accord de base sur le concept pour Time UP, pour les filles. Donc voilà, on avance. On le sait, l'action politique prend du temps, elle s'inscrit dans la durée, mais voilà soyez persuadés de ma totale implication pour continuer à faire avancer une détention, je dirai, conforme à ce qu'on doit faire et des bonnes qualités de travail aussi pour les personnes qui travaillent dans ces établissements. On voit que la collaboration en tout cas intercantonale, je peux le relever, se passe très bien avec mes collègues des autres cantons latins.

Merci.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'État de vos précisions.

Nous en avons donc terminé avec ce rapport.

Traitement: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Behandlung: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

5. Postulat Comm. SP, par Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR: Renforcement des effectifs du corps de la Police cantonale (06.05.2019) **4.0378**

Postulat Komm. ÖS, durch Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR: Verstärkung des Personalbestands der Kantonspolizei (06.05.2019) **4.0378**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement
Entwicklung
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé d'accepter le postulat et je n'ai pas de demande de parole. **Ce postulat est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.**

Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

6. MOTION PDCC, par Maxime MOIX et Frédéric BRANTSCHEN: Pour une notice explicative lors des élections communales **2020.11.360**

MOTION PDCC, durch Maxime MOIX und Frédéric BRANTSCHEN: Wegleitung für Gemeindewahlen **2020.11.360**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. **Cette motion est donc transmise pour examen et réponse.**

7. MOTION CVPO, par Andreas ZENKLUSEN et Aron PFAMMATTER: Modification de l'article 37 de la loi sur les droits politiques **2020.11.362**

MOTION CVPO, durch Andreas ZENKLUSEN und Aron PFAMMATTER: Änderung von Artikel 37 des Gesetzes über politische Rechte **2020.11.362**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Claivaz Christophe, député, PLR

Pour le groupe PLR, il n'est pas admissible que des personnes ne faisant pas partie des électeurs d'une commune puissent faire partie des bureaux de dépouillement, en particulier lors des élections.

Il y a toujours des cas spéciaux de certains bulletins qui sont quasiment identifiables dans des petites communes. Il y a une confidentialité qui est demandée autour de ces bureaux de dépouillement, mais si vous ne faites pas partie de la commune, de retour dans votre commune de résidence, si vous n'êtes pas directement concernés, nous estimons que cette confidentialité peut-être soit plus difficile à maintenir.

Alors, ce Parlement a refusé, il y a quelque temps, une proposition de notre collègue Margaux Dubuis pour demander que les jeunes en dessous de 18 ans puissent participer à ces bureaux de dépouillement. Et puis, d'un autre côté, je pense que si on proposerait que des étrangers qui n'ont pas le droit de vote résident dans la commune de plusieurs années en fassent partie, non plus le Grand Conseil ne serait pas d'accord. Alors à ce niveau-là, il faut

avoir une certaine cohérence et seuls les électeurs faisant partie de la liste électorale de la commune précitée peuvent faire partie de ces bureaux.

Pour rappel, s'il y a des problèmes pour trouver du personnel, il y a la question des fusions qui peut être évoquée. Je rappellerai ce que défend le PLR dans ce domaine-là: nous sommes favorables à la politique de soutien que le canton exerce. Nous estimons, par contre, que l'autonomie communale doit prévaloir et qu'un projet de fusion doit venir clairement de la volonté des communes et de leurs citoyens et qu'un projet de fusion doit faire sens dans la vision future de l'organisation territoriale du canton. Les obligations doivent venir seulement si la commune ne trouve plus de personnel pour fonctionner au niveau de ses autorités, s'il y a des graves problèmes financiers et si les prestations de base ne peuvent pas être assurées pour tous les citoyens. Donc, le fait de ne pas trouver de personnel pour les bureaux de dépouillement dans ses propres électeurs peut constituer un point qui serait pour aller dans un cadre de fusion.

Au-delà de ces différents points, nous estimons que c'est une fausse bonne idée et nous vous demandons de la rejeter au stade du développement.

Merci pour votre attention.

Zenklusen Andreas, Grossrat, CVPO

Wider meiner Erwartung rede ich doch nochmals.

Im Gesetz über die politischen Rechte im Artikel 37 steht Folgendes: «Der Gemeinderat ernennt den Präsidenten, den Sekretär und die Mitglieder der verschiedenen Büros, die im Stimmregister der Gemeinde eingetragen werden müssen.»

Es kommt immer wieder vor, dass administrative Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter einer Gemeinde ihren Wohnsitz nicht eben in der Gemeinde haben, wo sie arbeiten, und damit sind sie auch nicht im Stimmregister eingetragen. Dies führt insbesondere in kleineren Gemeinden zu Problemen bei der Organisation und Durchführung von Wahlen. Aus diesem Grund beantragen wir die Anpassung des Artikels 37 wie folgt: «Der Gemeinderat ernennt den Präsident, den Sekretär und die Mitglieder der verschiedenen Büros.» Die Textpassage «die im Stimmregister der Gemeinde eingetragenen Personen» müsste man streichen. Gerade in kleinen Gemeinden und gerade wie es jetzt der Fall ist in einer Situation der Pandemie kann das zu grossen Problemen führen, und es fehlt effektiv an Leuten, die genügend Know-how haben, die Wahlen und Abstimmungen kompetent und schnell durchzuführen. Dadurch kann gewährleistet werden, dass eben kleinere Gemeinden genügend Personalressourcen haben. In diesem Sinne liegt der Entscheid beim Gemeinderat, und wir möchten ja die Gemeindeautonomie fördern. Es ist immer noch am Gemeinderat zu entscheiden, ob jemand das machen kann oder nicht.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Sforza Michel, député (suppl.), UDC

Le 11 mars 2019 par 65 voix contre 50 et 2 abstentions, ce Parlement a déjà refusé une motion qui venait du CVPO qui demandait la même chose. Donc, maintenant, on revient pendant la même législature, mais on revient avec la même demande.

Bien que nous comprenions les soucis des petites communes haut-valaisannes, nous estimons que non, comme mon préopinant du PLR a très bien dit tout à l'heure, nous ne concevons pas que dans les bureaux électoraux, il y ait des gens qui ne sont pas membres du collège électoral et qui ne sont pas inscrits dans la liste électorale de la commune concernée.

Je suis sûr qu'il y a d'autres solutions à trouver au sein des habitants des communes et des élus de l'exécutif communal. On peut trouver d'autres solutions.

Notre groupe va refuser cette motion.

Merci pour votre attention.

Le président

Nous allons donc voter cette motion.

Motion 2020.11.362 / Motion 2020.11.362

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 68 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 44 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté cette motion qui est donc transmise au Conseil d'État pour examen et réponse.

8. MOTION Françoise METRAILLER, PDCB, Sandra CRETTON, PDCB, Julien DUBUIS, PLR, et Martin LÖTSCHER, CVPO: Simplifions le retour du vote par correspondance! **2020.11.365**

MOTION Françoise METRAILLER, PDCB, Sandra CRETTON, PDCB, Julien DUBUIS, PLR, und Martin LÖTSCHER, CVPO: Vereinfachung der brieflichen Stimmabgabe **2020.11.365**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. **Cette motion est donc également transmise au Conseil d'État pour examen et réponse.**

9. MOTION AdG/LA, par Annick CLERC BEROD, Raymond BERGEAT, Emmanuel AMOOS et Valentin AYMON: Considérer les juges de commune et les greffiers comme des élus communaux **2020.11.372**

MOTION AdG/LA, durch Annick CLERC BEROD, Raymond BERGEAT, Emmanuel AMOOS und Valentin AYMON: Damit Gemeinderichter und Gerichtsschreiber als gewählte Gemeindevertreter betrachtet werden **2020.11.372**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Rey Laurent, député, PDCB

La motion 372 soulève la problématique de la rémunération des juges et des greffiers communaux qui est très variable d'une commune à l'autre et qui n'est pas précisée dans un règlement.

Les auteurs souhaiteraient que la loi concernant le traitement des autorités judiciaires et des représentants du Ministère public soit modifiée afin que le traitement des juges de commune et des greffiers puisse être réglé de façon analogue à celui des conseillers communaux. Le PDCB estime également qu'il y a une problématique quant au traitement des autorités judiciaires communales, en particulier dans les communes où les émoluments perçus servent à payer ces fonctionnaires, ce à quoi ne sont pas destinés lesdits émoluments.

Cette problématique mériterait un positionnement du canton, mais la manière de rémunérer ce personnel reste malgré tout au final de compétence communale. En outre, la

Constituante dans ses travaux envisage la suppression du rôle et de l'existence des juges de commune. Il n'est donc pas temps de légiférer sur ce sujet.

Pour toutes ces raisons, nous demandons aux auteurs de transformer leur motion en postulat, faute de quoi notre groupe la combattra.

Je vous remercie de votre attention.

Héritier Alexia, députée (suppl.), PDCC

Le PDCC a pris connaissance de la motion 372 «Considérer les juges de commune et les greffiers comme des élus communaux». Les motionnaires émettent la volonté de revoir la loi concernant le traitement des autorités et des représentants du Ministère public pour qu'elle soit modifiée afin que le traitement de ces élus soit égal à celui des conseillers communaux.

En effet, dans nos communes, il n'existe pas vraiment de règlement qui fixe la rémunération de nos juges de commune et leur greffier. Le PDC du Centre est bien conscient du souci que cela peut engendrer par ses élus. Mais faut-il amorcer tout ce travail de modification de la loi concernant le traitement des autorités judiciaires et des représentants du Ministère public en sachant que le statut des juges de commune et de leur greffier est à l'étude dans la future Constitution? Ne devrions-nous pas avoir un peu de patience et attendre les résultats des modifications qu'apportera la Constituante au statut de ces autorités?

Au vu de ces éléments, vous avez sûrement compris que le PDC du Centre demande le rejet de la motion et nous demandons au Parlement de faire de même.

Merci de votre attention.

Fracheboud Christian, député, PLR

La conclusion de cette motion confond deux statuts qui sont différents. Si les juges communaux sont bien des élus communaux et élus par le peuple, les greffiers ne sont pas des élus. Le greffier est juriste et nommé par le Conseil municipal et n'est pas élu du peuple. Ainsi, demander un même traitement entre élu communal et greffier n'a pas de sens.

De plus, le PLR rappelle que c'est aux communes de prendre en charge leurs responsabilités si on veut une justice communale et c'est à la commune de déterminer sa rémunération et pas aux autorités cantonales. Il est vrai que certaines communes ont un traitement différent concernant leur juge communal et mes préopinants ont déjà parlé par rapport aux différents règlements.

Néanmoins, comme il s'agit de ma dernière prise de parole au sein de ce Parlement, je souhaitais remercier toutes celles et ceux qui s'engagent pour notre société. Cet engagement, qu'il soit politique ou associatif, communal ou cantonal, intéressé ou désintéressé, court ou long, bruyant ou discret doit être retenu à sa juste valeur. Nous ne sommes peut-être pas toujours d'accord entre nous les partis politiques; c'est d'ailleurs une caractéristique de la démocratie, de ne pas être d'accord entre partis. Mais nous respectons et respecterons toujours l'engagement des autres. Tout engagement génère des compromis et il est évidemment beaucoup plus facile de rester soi-même en ne faisant rien, ce qui n'est pas mon cas.

Dans ma dernière prise de parole, je demande aux motionnaires, pour le groupe PLR de faire un compromis. Je demande la transformation de cette motion en postulat, comme il a été déjà demandé.

Le groupe PLR vous remercie d'accueillir favorablement cette demande.

Je remercie personnellement tous les élus que j'ai pu rencontrer dans ma vie politique.

Je vous remercie de votre attention.

Salzmann Pascal, Grossrat, SVPO

Wir von der SVPO sind nicht der Meinung, dass der Kanton sich über ein neues Gesetz in dieser Angelegenheit bei den Gemeinden einmischen und deren Autorität regeln soll, vor allem weil die Kosten die Gemeinden selber tragen müssen.

Der Aufgabenbereich der Gemeinderichter und der Gerichtsschreiber ist in vielen vor allem kleineren Gemeinden recht unterschiedlich und darum kann es schwierig sein, dies gleich wie beim Gemeinderat zu regeln. Es gibt Jahre, wo die Gemeinderichter und Gerichtsschreiber mehr oder halt weniger Arbeit haben, die Arbeitsintensität kann stark abweichen. Dementsprechend sind die Gemeinderichter und Gerichtsschreiber sicher besser bedient, wenn sie nach effektivem Aufwand bezahlt werden.

Es soll und muss jeder Gemeinde frei bleiben, wie sie die Entscheidungsmöglichkeiten anwenden wollen. Schliesslich sind die Situationen jeder Gemeinde ein wenig anders. Auch die finanziellen Mittel sind verschieden und lassen eine Vereinheitlichung nicht zu.

Aus diesen erwähnten Gründen werden wir diese Motion nicht unterstützen und bitten Sie, uns dies gleich zu tun.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Allenbach Alexander, Grossrat, CSPO

Die CSPO unterstützt diese Motion aus folgenden Gründen:

Der Gemeinderichter ist die gewählte Judikative einer Gemeinde und ist deshalb auch dementsprechend von einer Gemeinde zu entschädigen. Gemeinderichter und Gerichtsschreiber sind keine Benevolorganisation, sondern arbeiten im Dienste der Gemeinde und deren Bevölkerung.

In zahlreichen Gemeinden wird dabei die Arbeit der Gemeinderichter nur entschädigt, wenn Konfliktparteien Gebühren zu entrichten haben oder gewisse Aufgaben mit Gebühren belastet sind. Dies ist bei vielen Aufgaben, die die Gemeinderichter übernehmen, aber nicht der Fall, wie diese Motion aufgezeigt. Zusätzlich zur Motion können noch folgende Tätigkeiten aufgeführt werden, die auch nicht entschädigt werden:

- So werden zum Beispiel Auskünfte an Pensionskassen nicht vergütet – eine lange Schreiberei.
- Zudem werden bei polizeilichen Hausdurchsuchungen die Gemeinderichter oft auch angefragt, den Vorgang zu protokollieren – auch dies wird nicht entschädigt.
- Auch Versiegelungen und Inventaraufnahmen bei Todesfällen werden nicht vergütet, wenn keine Erben da sind, die das bezahlen können.

Das kann doch so nicht sein. Deshalb braucht es eine gesetzliche Grundlage, welche die Gebühren, die Entschädigung der Gemeinderichter grundlegend regelt. Ein kantonaler Gebührenkatalog sollte geschaffen werden, um Ungerechtigkeiten zu vermeiden.

Danke.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

En préambule, je tiens à remercier Alexander Allenbach de son intervention, ça m'évitera de re-mentionner tous les éléments qui font que certains juges travaillent mais ne sont pas toujours rémunérés de manière correcte. Donc, je me permets de remettre mon masque. Merci.

Je me permets donc de reprendre quelques points malgré tout. Contrairement à ce qu'annonçait l'UDC du Haut, si cette motion devait passer, j'accepte de la transformer en postulat parce qu'autrement elle n'a aucune chance d'être suivie. Donc si ce postulat devait passer, je ne crois pas qu'on aura dans la loi un texte qui dit que le salaire des juges sera fixé de tant. La disparité entre les communes existera toujours, comme elle existe actuellement au

niveau des conseillers communaux. Il y a des conseillers communaux qui sont rémunérés sur un montant forfaitaire puis en fonction du nombre d'interventions donc, non, ce n'est quand même pas une intervention totale de l'État à ce niveau-là. Donc à ce niveau-là, la proposition est très clairement viable.

Je reste convaincu qu'il est nécessaire que les gens qui s'engagent, ne s'engagent pas simplement pour la bonne cause mais puissent être rémunérés. C'est quand même aussi un moyen de trouver des candidats qui puissent s'engager dans ce genre de travail.

On a évoqué le travail de la Constituante. Évidemment, on ne sait pas quel sera le statut des juges suite à cette problématique de la Constituante. Je crois malgré tout qu'on peut anticiper sur certains éléments. Dans le pire des cas, la Constituante supprime le travail des juges et puis cette loi deviendrait caduque ou si elle le maintient, on aura déjà anticipé un tout petit peu. Faire de la politique, je crois que c'est également anticiper sur certains objets.

Je regarde s'il y a des éléments-clés que j'aurai omis mais je crois que j'ai à peu près dit tout ce que j'avais à dire. Je vous remercie de votre attention et, à mon tour, je me permets donc de dire un merci chaleureux à toutes les personnes qui ont œuvré dans le cadre de ce Parlement. J'ai aussi choisi de quitter ce Parlement en ne me représentant pas sur la prochaine élection. Merci à toutes les personnes qui ont œuvré. Pour moi, le Parlement est un grand tout, c'est un maillon, chaque maillon de cette chaîne est important. Merci et bonne continuation! Bravo à ceux qui s'engagent pour une prochaine législature et bon courage.

Merci.

Le président

Néanmoins, j'aurais souhaité savoir si vous acceptiez la transformation de la motion en postulat.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Exact.

Héritier Alexia, députée (suppl.), PDCC

Nous acceptons aussi la transformation en postulat.

Le président

Je vais quand même poser la question formellement aux personnes qui ne sont pas prononcées: est-ce que l'une ou l'autre personne d'entre vous s'opposerait quand même si cette motion était transformée en postulat? Tel n'est pas le cas. **Vous l'avez donc acceptée en tant que postulat et ce postulat est donc transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

10. Postulat PLR, par Philippe Germanier (suppl.) et Anne-Marie Sauthier-Luyet: Une réelle égalité des chances pour les personnes handicapées (11.03.2019) **1.0290**
Postulat PLR, durch Philippe Germanier (Suppl.) und Anne-Marie Sauthier-Luyet: Echte Chancengleichheit für behinderte Menschen (11.03.2019) **1.0290**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse. Il n'y a pas de demande de parole. **Ce postulat est donc transmis pour exécution.**

11. Postulat PLR, par Sylvie Masserey Anselin: Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers (06.05.2019) **1.0294**
Postulat PLR, durch Sylvie Masserey Anselin: Steuerabzug für die Betreuung von Kindern durch Dritte (06.05.2019) **1.0294**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement
Entwicklung
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

L'argumentation dans la réponse du Conseil d'Etat est très claire. La population suisse a refusé, en septembre dernier, au niveau de l'impôt fédéral direct, ladite déduction par 63% et au niveau valaisan, le refus a été de 52%. La population n'a pas seulement refusé cette nouvelle déduction. Elle a surtout refusé le principe même des déductions qui profitent essentiellement aux plus hauts revenus.

En effet, toute la campagne de votation a été orientée sous cet angle. Le résultat populaire est clair et sans appel. Par la progressivité de l'impôt, les déductions proposées dans ces postulats – car je vais également combattre la motion Darbellay qui propose exactement la même chose –, profitent essentiellement aux plus hauts revenus. Vous proposez donc d'apporter une nouvelle aide aux personnes qui en ont le moins besoin actuellement.

En cette période de crise sanitaire, où de très nombreuses personnes à bas salaires souffrent en plus des diminutions de revenus par les RHT, vous souhaitez faire des cadeaux fiscaux aux hauts revenus et avez, lors de la session de novembre dernier, refusé de compléter les RHT pour les faibles salaires. Je dois afficher ici mon écœurement des positions de ce Parlement en faveur des personnes économiquement les plus faibles de notre société et de la classe moyenne.

Aux déductions fiscales, le groupe AdG/LA préfère les subventions telles que les subventions primes de caisses maladie ou les subventions directes aux parents pour les crèches, qui ciblent et touchent concrètement et réellement les personnes qui en ont concrètement et réellement besoin. Aujourd'hui, si nous devons augmenter les montants des subsides aux caisses maladie pour que celles-ci ne dépassent pas le 10% des revenus des ménages, cette augmentation bénéficierait totalement à la classe moyenne. Ce serait 44'000 familles supplémentaires de la classe moyenne qui seraient subventionnées et près de 19'000 familles de la classe moyenne qui verraient leurs subventions augmenter.

Deuxième élément déterminant au niveau des déductions fiscales et avantages fiscaux en faveur de la politique familiale, il s'agit de prendre un peu de hauteur et analyser

l'ensemble des mesures actuellement offertes par le canton. Il est totalement réducteur de comparer uniquement la mesure desdits postulats, en annonçant que nous sommes tout en bas de l'échelle en comparaison avec les autres cantons. Monsieur Schmidt, chef des finances le confirmera car c'est ce qu'il avait dit lors des débats auxquels j'ai participé avec lui. Donc, au niveau fiscal et en comparaisons intercantionales, le canton du Valais est dans les cinq cantons les plus généreux pour les familles et c'est très bien ainsi.

Voilà, moi, je vous pose la question maintenant: est-ce qu'il est préférable de cibler les aides à la classe moyenne par des subventions ou va-t-on arroser la population et surtout les plus hauts revenus, surtout en cette période de crise sanitaire où les personnes économiquement les plus faibles de ce canton sont dans de réels problèmes et ne bénéficieraient en rien ou alors très marginalement de ces propositions.

Mesdames et messieurs, je vous demande de refuser ces deux postulats.

Le président

J'ai juste une question à vous poser: le deuxième postulat c'est lequel? Juste pour être sûr... Ah! La motion. D'accord. Très bien. Merci de ces précisions.

Moix Maxime, député (suppl.), PDCC

Je m'exprime au nom du PDCC également sur ces deux interventions.

Petite correction matérielle à Monsieur Amoos: le Conseil d'État propose l'acceptation de la motion sous forme de motion. Nous avons reçu en cours de semaine de nouvelles réponses du Conseil d'État à ces deux textes.

Alors, je dois reconnaître que la manière de procéder du Conseil d'État est un petit peu particulière et, à mon avis, ne respecte pas forcément le règlement du Grand Conseil. Mais cela dit, ce revirement de situation est parfaitement compréhensible puisque, dans les premières réponses qu'on avait reçues on proposait une fois l'acceptation de la motion sous forme de postulat et le refus du postulat. Maintenant, ce sont les deux textes qui sont proposés d'être acceptés. Et ça fait plus de sens et ce d'autant plus que la première réponse au postulat était un petit peu, je crois qu'on peut le dire, de mauvaise foi, puisque le Conseil d'État précisait que des amendements PLR et PDC visant à augmenter la déduction fiscale pour les frais de garde avaient été rejetés lors du traitement de la RFFA. Alors, c'est évidemment faux. Ces amendements n'avaient pas été refusés mais ils avaient été retirés avant le vote puisque la majorité de ce Parlement est de cet avis qu'il fallait se prononcer uniquement sur la réforme de la fiscalité des entreprises et reporter le débat sur la fiscalité des personnes physiques. C'est ce que nous faisons aujourd'hui et sur le fond, à l'époque déjà, il y avait une majorité du Parlement qui semblait favorable à ces interventions que notre groupe va donc soutenir aujourd'hui.

Comme expliqué lors du développement de ces deux textes, notre canton avec 3'000 francs est celui qui permet la déduction fiscale pour frais de garde la plus basse de Suisse. Neuchâtel, c'est 120'400 francs, nous on est à 3'000. Dans le canton d'Uri, il n'y a pas de limite et au niveau fédéral, le plafond devrait prochainement passer à 25'000 francs, soit 8 fois plus qu'en Valais. Parce que là l'argument de Monsieur Amoos de dire que la population a refusé la loi sur l'impôt fédéral direct, alors, certes, c'est vrai, mais ce n'est vraiment pas très honnête d'utiliser cette argumentation parce qu'on sait très bien pourquoi cette loi a été refusée. C'est à cause de l'augmentation de la déduction générale par enfant qui aurait coûté 370 millions de francs et certainement pas à cause de l'augmentation à 25'000 francs de la déduction pour frais de garde.

D'ailleurs, au niveau fédéral, il y avait un large consensus sur ce deuxième point et c'est la raison pour laquelle les travaux sont en cours. Les commissions respectives des deux Chambres fédérales ont accepté de revenir sur ce point et d'augmenter à 25'000 francs la déduction sans prendre en compte l'élément qui était controversé de la déduction générale par enfant.

Et pourquoi est-ce que ces plafonds partout ailleurs sont plus élevés qu'en Valais? C'est pour une raison très simple. Plusieurs études ont montré que dans certains cas, avec un plafond aussi bas et qui ne permet pas de déduire entièrement les frais de garde, l'exercice d'une activité professionnelle par les deux parents entraîne une réduction du revenu disponible. Rendez-vous compte: notre système fiscal encourage certains jeunes parents à ne pas exercer d'activité professionnelle. Dans certains cas, il est plus intéressant de ne pas travailler mais c'est juste inacceptable! On ne peut pas justifier que la deuxième personne du couple et bien souvent la femme soit parfois incitée à ne pas exercer d'activité professionnelle parce qu'elle paierait un impôt trop élevé sur un revenu qu'elle utilise pour payer des frais de garde.

Aussi, sur l'argument de la progressivité de l'impôt évoqué par le député Amoos, c'est vrai qu'il y a cet élément de progressivité mais dans bien des cas, alors, pas toujours, puisque ça dépend des règlements communaux, mais dans bien des cas, les frais de crèches dépendent du revenu fiscal. L'augmentation de la déduction profite dans ce cas-là à toutes les familles et surtout, à mon avis, ce n'est pas parce que ce sont souvent les couples dans lesquels une des deux personnes a un salaire relativement élevé qui sont pénalisés par le plafonnement des frais de garde, comme j'ai expliqué, qu'il ne faut pas résoudre aussi ce problème pour ces contribuables et améliorer la politique familiale pour ces personnes.

Donc, à mon avis, le relèvement du plafond de la déduction fiscale doit se voir comme un investissement rentable à moyen terme et aussi pour notre économie.

J'aimerais conclure, pour le démontrer, par une citation du message du Conseil fédéral qui s'exprimait sur les conséquences financières de l'augmentation à 25'000 francs au niveau fédéral. Je précise encore une fois: l'augmentation à 25'000 francs par rapport à 10'100 actuellement et en Valais on est à 3'000; quand même de nouveau pour replacer les choses dans leur contexte. Je cite ici le message du Conseil fédéral: «À court terme, la réforme entraînerait une diminution annuelle des recettes de l'impôt fédéral direct, estimées à environ 10 millions de francs. À plus long terme, il faut cependant s'attendre à ce que la hausse de la déduction pour frais de garde des enfants par des tiers, grâce à l'impulsion positive qu'elle exercera sur l'emploi, soit compensée sur le plan fiscal et créer de nouvelles recettes pour le fisc et les assurances sociales.

Notre conclusion: notre groupe va soutenir ce postulat et également la motion et nous encourageons et invitons notre collègue du Bas-Valais Fanny Darbellay à maintenir son intervention sous forme de motion, parce que nous souhaitons que le Conseil d'État nous propose une modification de la loi fiscale pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale dans ce canton.

Je vous remercie de votre soutien et de votre attention.

Sforza Michel, député (suppl.), UDC

Cela devrait être ma dernière intervention aussi.

Le groupe UDC, comme vous le savez, est toujours en faveur d'une baisse d'imposition. Cependant, nous sommes un peu partagés dans le groupe sur la position à prendre par rapport à ce postulat et j'aimerais que le Conseil d'État nous donne une réponse. En fait, il s'agit ici, on parle exclusivement de frais de garde par des tiers. Mais alors qu'en est-il des familles qui mettent autrement leurs priorités en faisant des sacrifices financiers, en renonçant à certaines choses pour pouvoir garder un des parents à la maison pour s'occuper des enfants?

Alors, il nous paraît un peu y avoir une inégalité de traitement. Et, à titre personnel, je trouve que l'État ne doit pas, par sa politique, influencer la fixation des priorités dans les familles. Il y a des familles qui donnent la priorité à la cellule familiale, à la présence avec les enfants, être très présents et à renoncer à certaines commodités peut-être, et il y a d'autres familles qui, peut-être par obligation, peut-être par choix, privilégient l'activité salariée, au

détriment peut-être des fois de la garde ses propres enfants parce que c'est des autres en fait qui élèvent leurs propres enfants.

Alors, j'aimerais que le Conseil d'État clarifie cette chose: est-ce qu'il y aura aussi une augmentation des déductions pour la garde de ses propres enfants et pas seulement pour la garde par des tiers?

Merci pour votre réponse.

Kessi Praz Maude, députée (suppl.), Les Verts

Lors du développement, le groupe des Verts s'était positionné en majorité contre ces deux objets déjà. Le groupe va garder cette ligne aujourd'hui pour les raisons, entre autres, évoquées par les deux autres groupes qui vont combattre ces objets.

Ce que je voulais ajouter, c'est que nous estimons que cette mesure aura un coût important sans pour autant répondre de manière ajustée aux besoins des familles valaisannes, ce qui fait que nous avons décidé de combattre ces deux objets.

Merci.

Masserey Anselin Sylvie, députée, PLR

Je ne vais pas revenir sur les confusions lors des réponses au postulat et puis à la motion. Je remercie simplement Monsieur le conseiller d'État Roberto Schmidt pour avoir établi les corrections nécessaires.

Je crois que le député Moix a très bien démontré quels étaient les intérêts d'accepter aujourd'hui l'augmentation de ce palier; intérêts que nous avons nous aujourd'hui, le PLR, défendus. Nous avons également soutenu de la réforme fiscale qui avait été faite au niveau fédéral et Monsieur Moix l'a aussi également très bien expliqué. C'est pour d'autres raisons que cette augmentation a été refusée.

Je rajouterai peut-être qu'augmenter aujourd'hui ce plafond de déductions fiscales, ça a aussi un intérêt pour la facture qui se retrouve à la charge des communes. Dans pas mal de structures d'accueil, les tarifs des crèches dépendent du revenu imposable et compte tenu des tarifs progressifs, agir sur ce revenu imposable, ça permettra également de réduire la facture à la charge des familles.

Alors, oui, la réforme fédérale effectivement qui a été refusée proposait un plafond maximal à 25'000 francs. Dans notre situation ici, avec nos 3'000 francs, lanterne rouge des cantons suisses, si on nous place simplement dans la moyenne suisse, on devrait se retrouver avec un plafond d'environ 10'000 francs. On est clairement dans un autre ordre de grandeur.

Bien sûr, nous ne nous mettrons pas d'accord avec les outils fiscaux qui seront les plus appropriés pour aider les familles de la classe moyenne, parce que ce sont bien elles, y compris chez nous au PLR, croyez-moi, qui devront bénéficier avant tout d'une telle déduction.

Alors, encore une fois, nous vous invitons à ne pas confronter baisses fiscales et subventions. Dans ce domaine qui mérite clairement des mesures plus soutenues, rien ne nous empêche d'agir sur ces deux axes et vous le savez, nous le faisons déjà au travers des tarifs subventionnés par les structures d'accueil.

Et puis, finalement, notre postulat ne fixe pas un cadre rigide. Il laisse clairement la place à la discussion. Les règles du jeu seront fixées lors de la prochaine révision fiscale des personnes physiques. Rien n'empêchera le futur Parlement d'imaginer un modèle similaire à celui du Tessin, par exemple, qui conditionne ses déductions à un revenu maximal.

Voilà, dans ce sens, nous vous invitons à soutenir la réponse à notre postulat; soutien évidemment que notre groupe accordera également à la motion de Madame Darbellay qui vise un objectif similaire.

Je vous remercie pour votre attention.

Darbellay Fanny, députée, PDCB

Apparemment, les deux objets sont traités en même temps. Donc je me permets de prendre brièvement la parole.

Tout a été dit jusqu'ici par mes préopinants, en particulier par mon collègue Moix, que je remercie. Donc tous les arguments étaient déjà établis.

Je rajouterai que quelques points, en particulier, donc pour répondre à Monsieur Amoos, de dire que si on reprend un petit peu les chiffres, en Valais, c'est vrai que la votation a été refusée à 51,8% et non à 52% pour pinailler. Mais au niveau des chiffres, il faut bien être clairs qu'on ne peut pas comparer une augmentation de 3'000 à 10'000 avec une augmentation jusqu'à 25'000 francs de la déduction maximale pour les frais de garde par des tiers. Et là, à partir de ce montant-là, on pourrait éventuellement voir que cette réforme pourrait profiter plutôt aux ménages riches. Mais on ne peut pas parler ainsi quand il s'agit d'une augmentation à seulement 10'000 francs.

Il faut accepter que cette réforme au niveau cantonal profiterait non pas aux ménages les plus riches mais avant tout aux parents d'enfants en bas-âge qui seront les premiers favorisés par une telle modification.

Pour répondre à Monsieur le député Sforza, je dirais que ce n'est pas une augmentation de 3 à 10'000 francs qui va encourager ou démotiver les parents qui souhaitent et qui peuvent rester à la maison pour s'occuper de leur enfant à ne plus le faire et à mettre leurs enfants à la crèche. En revanche, cela permettra aux parents qui peuvent et qui souhaitent continuer à travailler ou étendre leur activité professionnelle à le faire parce qu'il n'y a pas à le prouver, c'est vrai que les frais entraînés par une activité professionnelle sont parfois démotivants pour les parents qui souhaitent le faire, que ce soit les femmes ou les hommes dans un futur proche, comme on l'espère.

Au niveau des aspects financiers qui ont été soulevés par Madame la députée Praz, oui, peut-être que ça représente un coût à court terme de 3 millions pour le canton et les communes, certes. Mais à moyen terme, il faut voir là-dedans une augmentation des recettes fiscales parce que, forcément, si des personnes peuvent reprendre ou étendre leur activité professionnelle, il y aura une augmentation des recettes fiscales, ce qui va stimuler l'économie et ce qui va permettre d'augmenter les aides aux familles vraiment défavorisées qui en bénéficient actuellement déjà sous d'autres formes, que ce soient les subventions pour l'assurance-maladie, mais c'est bien l'augmentation des recettes fiscales qui permettra d'augmenter également ces aides qui viennent en aide aux familles les plus défavorisées, qui ont été défendues toute à l'heure par le député Amoos.

Donc voilà, si je reprends ces quelques points, vous l'aurez compris, c'est clair que l'intervention reste sous forme de motion. Elle a été acceptée sous forme de motion par notre conseiller d'État et j'espère bien qu'elle sera mise en œuvre dans les 2 ans prochains, dans la prochaine législature.

Merci pour votre attention.

Le président

En effet, le débat s'est élargi également à la motion 1.0297 de l'ordre du jour qui est très proche.

Moix Maxime, député (suppl.), PDCC

Je prends brièvement la parole juste pour peut-être répondre aux craintes du député Sforza et peut-être aussi du groupe des Verts sur une possible inégalité avec les personnes qui gardent leurs propres enfants. Alors, personnellement, sur le fond, je ne partage pas tout à fait cette analyse parce qu'il me paraît quand même plus logique de pouvoir déduire des frais de garde effectifs. On peut justifier qu'une personne ne doive pas payer un impôt pour un revenu qu'elle utilise pour rémunérer des tiers; pour la garde de ses propres enfants, c'est quand même un petit peu différent. Mais finalement, peu importe votre analyse, je suis

d'accord sur le fond que ce n'est pas aux politiques de choisir quelle est la meilleure organisation pour une famille. Mais avant que le conseiller d'État ne se prononce sur cette question qui a été adressée par le député Sforza, j'aimerais quand même inviter le groupe UDC à soutenir ces interventions parce qu'on est au stade de la motion ici et si vous refusez sur la base de ce seul argument cette intervention, le débat s'arrête ici. Si vous acceptez cette intervention, le Conseil d'État proposera une modification de la loi fiscale et, à ce moment-là, en commission ou en Plénum, vous aurez tout loisir de demander également une augmentation des frais pour la garde de ses propres enfants si c'est ce que vous souhaitez.

À mon sens, ce n'est pas logique qu'aujourd'hui sur la base de ce seul argument, vous refusiez ces interventions. Si vous voulez vraiment débattre sur la question, j'invite le groupe UDC à soutenir ces deux interventions.

Je vous remercie de votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Diese 2 Interventionen – also das Postulat und die Motion – sind natürlich komplett im Sinne der CSPO. Wir hatten das bereits an der Debatte von der Steuerrevision, wo wir über die juristischen Personen gesprochen haben, gleichzeitig – wenn ich das richtig im Kopf habe – auf dem Tisch, im Sinne der Entwicklungsstufe, jetzt ist es in der Behandlungsstufe. Dort haben wir eigentlich gesagt, nach der Revision der juristischen Personen müsste man diesbezüglich unbedingt dann die natürlichen Personen auch anschauen, im Zusammenhang zum Beispiel mit diesem Geschäft und dann eben auch mit der Vermögenssteuer etc.

Dieses hier, Herr Sforza, da muss ich schon sagen, es geht ja hier nicht darum, dass wir 2 Familienmodelle gegenüberstellen, dass es «besser» ist (in Anführungszeichen) die Kinder zu Hause zu erziehen oder sie eben in Tagesstrukturen schicken zu wollen oder sogar zu müssen. Weil Fakt ist, einige wollen gerne arbeiten, also auch die Frau. Das ist auch wichtig, weil es wurde ja auch viel Geld ausgegeben, zum Beispiel von Seiten des Kantons – hatten wir diese Woche auch auf dem Tisch – im Zusammenhang mit den Universitäten, wo viel Geld ausgegeben wird, sei es für die Berufsschulen, für die weiterführenden Schulen, Universitäten etc., sodass dieses Geld, diese Ausbildungsplätze, diese Titel, die Diplome, die man gemacht hat, dass das auch der Wirtschaft, der Walliser Wirtschaft zurück zugutekommt und sonst ist das quasi ein interner Braindrain. Und das kann es ja nicht sein. Also die Frauen bringen ja da auch andere Sichten in die Wirtschaft, und das ist auch sehr wichtig und sehr gut. Das ist mal eines. Das andere ist, es gibt zig Familien da müssen beide arbeiten – das wird nach wie vor tabuisiert –, damit man einen gewissen Standard halten kann, und die Gesellschaft ist heute in dieser Hinsicht brutal, dass man einen gewissen Standard vorweisen muss. Also auch das.

Und vielleicht noch in Klammern: Die, die profitieren von diesen 3'000 Franken, die ja offiziell die Kinder zu Hause betreuen, diese Kinder sind oft auch bei den Grosseltern und der Steuerabzug wird trotzdem gemacht. Das wäre ja auch nicht ganz korrekt. Aber das spielt ja keine Rolle. Wie gesagt, es geht nicht darum, Modelle auseinander zu spielen, sondern es geht hier darum, dass volkswirtschaftlich gesehen die Frau oder der Mann, je nachdem wie das Familienmodell aussieht, auch in der Wirtschaft arbeiten kann. In der HSG gibt es Studien, dass 1 investierter Franken in solche Systeme (Tagesbetreuungsstruktur) 2 Franken zurück in die Volkswirtschaft bringt. So gesehen sind die 3 Millionen, die man hier ausgibt je Gemeinde, je Kanton eigentlich sinnvoll investiert, weil das kommt, das hat zum Beispiel Fanny Darbellay auch gesagt, steuermässig dann wieder zurück. Und wie gesagt, die Wirtschaft bleibt attraktiv.

Also unterstützen Sie wirklich diese 2 Vorstösse; das sind ganz wichtige Vorstösse. Und es geht ja hier darum, diese 10'000 Franken effektive Abzüge, die man ja hatte, dass die kompensiert werden. Und sonst ist es oftmals der Fall, dass wenn der Partner auch arbeitet, sich das eigentlich steuermässig quasi in nichts auflöst. Und das ist ja auch ein falscher Anreiz. Wenn man schon in der Arbeitswelt arbeiten will, möchte man ja auch etwas Geld auf die Seite legen können, denn das gibt ein gutes Gefühl, das gibt Selbstwertgefühl. Das ist hier wichtig

und das geht genau die richtige Richtung. Deshalb hoffen wir, dass wir in den nächsten, sagen wir mal in 2 Jahren diese Steuerrevision auch für die natürlichen Personen angehen können.

In diesem Sinne danke, dass Sie diese 2 Vorstösse unterstützen – das Postulat und auch die Motion –, die wirklich beide ganz im Sinne der CSPO sind.

Danke.

Sforza Michel, député (suppl.), UDC

Je voulais juste rassurer le député Moix. Nous ne sommes pas opposés à ce postulat. Il ne faut pas penser comme ça. Nous voulions juste rendre attentif ce Parlement qu'aussi la garde de ses propres enfants doit être tenue en compte lors du travail du Conseil d'État dans l'élaboration du projet de loi.

Et concernant Monsieur le député Diego Clausen, je vous rassure aussi, ce n'est pas du tout la volonté de l'UDC d'opposer les deux modèles familiaux, juste ne pas oublier qu'il y a aussi le modèle familial où un parent ne travaille pas et y renonce.

Merci.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Quelques précisions: moi, je pars à la renverse quand j'entends certaines paroles ici dans ce Parlement.

On parle aujourd'hui de renforcer l'employabilité sur le marché du travail. C'est quoi la situation aujourd'hui avec cette crise sanitaire? C'est une augmentation du chômage. Donc, si on veut concrètement aider la population et stimuler l'économie, il s'agit d'aider concrètement les personnes qui en ont besoin. C'est un fait. Aujourd'hui, par la progressivité de l'impôt, toute déduction fiscale profite clairement aux hauts revenus.

Alors voilà, on va aider les très hauts revenus. Qu'est-ce qu'ils vont faire? Est-ce qu'ils vont consommer plus que ce qu'ils consomment déjà maintenant? Absolument pas! Ils ont déjà de bons revenus. Ils consomment déjà normalement. Ils s'achètent de la viande tous les jours, etc., etc..

Par contre, si on aidait concrètement par une augmentation des subventions, les personnes qui en ont réellement besoin, ces personnes-là achèteraient concrètement plus de biens et consommeraient plus de valeurs qui stimuleraient réellement notre économie cantonale.

Je vous demande de prendre un petit peu de hauteur, Mesdames et Messieurs. On fait tous ici de la politique, alors on est pour ou contre. Je ne donne pas cher d'ailleurs de mon combat, mais je vous demande, s'il vous plaît, d'écouter et de relire le rapport de la commission des finances de 2013 quand il y avait eu la grande crise et les déficits en 2013-2014. Je vous demande, s'il vous plaît, de relire ce rapport. Cette commission, on était que deux socialistes et la très nette majorité donc les 11 autres membres étaient de droite. La commission avait clairement dit que les réformes fiscales générées ces dernières années avaient été un petit peu trop loin, notamment au niveau des aides en faveur des familles et la commission avait déposé en urgence une motion demandant de diminuer les déductions pour les enfants.

Donc voilà, à un moment donné, il faut être un petit peu conséquent et arrêter de faire de la politique et dire qu'aujourd'hui on va augmenter l'employabilité en prenant cette mesure... C'est quoi l'urgence aujourd'hui? C'est de donner des moyens aux personnes qui en ont réellement besoin et c'est pour ça que nous allons combattre et que nous continuerons toujours à combattre les déductions fiscales. Il s'agit d'agir par les subventions qui ciblent et aident concrètement les personnes qui en ont besoin.

Métraiiller Serge, député, PDCC

En tant que co-auteur, je me permets de prendre la parole. Je ne voulais pas, mais je remercie Monsieur Amoos de me donner l'occasion pour une dernière fois de prendre la parole.

50 ans du droit de vote des femmes. On en train justement de voter cela, de se féliciter, de dire comme c'était loin et si proche. J'ai vu bon nombre de journalistes et de femmes me dire: «Imaginez-vous, eh bien! Moi, j'avais déjà 5 ans lorsqu'enfin les femmes accédaient au droit de vote.» Mais que de chemin à parcourir Monsieur Amoos! Et quand maintenant, sur ce sujet-là, vous vous cristallisez sur les riches contre les pauvres, ce n'est pas le sujet! Le sujet est simplement le suivant: les faits, nous perdons encore beaucoup trop de femmes dans le circuit économique, des femmes compétentes qui apportent des plus-values utiles et nécessaires à l'avenir.

Or, le système, le modèle est encore ce qu'il est. C'est que la maman a encore et toujours eh bien! Je dirai un lien plus fort avec son enfant et renonce à travailler pour de multiples raisons mais aussi pour des raisons économiques.

Or, par la suite, on les taire! Et moi, je peux vous dire, j'ai engagé une femme récemment, eh bien! Quand Audiard disait: «La femme est l'avenir de l'homme», je peux vous dire que c'est vrai parce qu'il y a une confrontation d'idées. Nous sommes différents mais ça fait une émulation tellement extraordinaire. Toutes ces femmes que nous perdons lors du circuit en politique – heureusement il paraît et j'ai vu qu'il y a bon nombre de femmes qui sont candidates et j'espère qu'il y aura beaucoup d'élues – nous perdons une richesse incommensurable. Alors, aujourd'hui, marquons le 50e, votons ces deux éléments et espérons que non pas avec le Covid dans une année, dans 2 ans au plus tard, la motion sera effective et que nous puissions avoir justement ces plus-values que les femmes nous apportent et doivent nous apporter encore plus à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, Chef du DFE (Département des finances et de l'énergie)

Effectivement, le Conseil d'État vous propose l'acceptation du postulat et de la motion.

Peut-être que c'est une des dernières sessions pour le député Amoos, alors je ne veux pas revenir sur toutes les réflexions philosophiques que nous deux avons déjà eues dans la commission des finances, s'il faut défiscaliser la classe moyenne, s'il faut défiscaliser les hauts revenus ou plutôt faire quelque chose pour les petits. Je vous rappelle purement et simplement que lors de la révision pour les entreprises (RFFA), on vient de défiscaliser aussi les petits revenus, les revenus faibles quand on a accepté une proposition de votre part, de la gauche, pour diminuer les charges fiscales.

Le Conseil d'État a déjà proposé une telle augmentation pour les frais de garde par des tiers dans l'avant-projet concernant le projet fiscal 17. Et finalement, on a abandonné parce que voilà, on avait beaucoup d'autres soucis, on avait des dépenses supplémentaires de 3 millions, alors on a abandonné.

Par contre, le Gouvernement soutient toujours l'objectif de ce postulat en augmentant la déduction maximale pour les frais de garde par des tiers, on peut renforcer quand même l'incitation à l'exercice d'une activité lucrative par les deux parents, notamment aussi parce que la déduction actuelle de 3'000 francs, on est d'accord, ne couvre vraiment pas les nombreuses situations, les coûts effectifs de garde par des tiers. Je connais pas mal de femmes qui m'ont dit que ça ne valait la peine d'aller travailler parce que ça coûte plus cher de faire garder les enfants.

Et puis, on a aussi un besoin non seulement dans la famille des femmes mais aussi dans tout le circuit de l'économie, ça vous êtes conscient. On fait tout dans notre politique pour une conciliation de vie professionnelle, vie familiale et autres. Alors, je crois, que c'est aussi un des moyens pour défiscaliser ici un peu ces frais de garde effectifs par des tiers.

Monsieur Sforza, on ne va effectivement pas commencer à opposer les deux modèles de famille, comme vous l'avez bien dit, à juste titre. Ici, c'est clair, les deux interventions concernent uniquement les frais de garde des enfants par des tiers, parce que ça devient des frais effectifs, des frais professionnels effectifs que le Tribunal fédéral, à plusieurs reprises, a dit qu'il faut laisser déduire sur une certaine manière, parce que c'est des frais professionnels. Ce n'est pas la même chose pour la maman qui garde les enfants elle-même, c'est peut-être un manque de gain mais ce n'est pas des frais.

Je peux vous assurer, à 100% sûr que quand on va proposer dans la prochaine révision pour les personnes physiques, une déduction comme c'est proposé par les deux interventions, on va sûrement mais à 100% sûr aussi discuter de la déduction pour les frais de garde par les parents parce qu'on aura de toute façon de votre part un amendement qui demandera ça. J'ai vécu ça déjà à Berne, j'ai vécu ça déjà une fois ici, de toute façon ça va venir. Alors, on aura l'occasion de dire est-ce qu'on veut aider ou pas. Ça, ça va venir de vous-même, je suis sûr. Mais ici, on traite pour le moment que la déduction des frais de garde des enfants par des tiers que le Conseil d'État vous propose d'accepter.

Le président

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

Postulat 1.0294 / Postulat 1.0294

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 95 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 25 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat.

Nous voterons sur la motion y relative lorsque nous aurons atteint le point à l'ordre du jour. Et comme nous avons allègrement dépassé les 11 heures, nous allons à l'Heure des questions.

12. Heure des questions

Fragestunde

Le président

Nous allons commencer avec le Département de l'économie et de la formation.

(...)

Effectivement, je vais peut-être commencer par un autre département, puisque Monsieur Darbellay n'est pas là. Je poursuis directement avec le Département de la sécurité, des institutions et du sport, Monsieur Favre.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

2021.02.002 Question Charlotte SALZMANN-BRIAND, CVPO: Moteurs ronflants, fortes nuisances sonores causées par des fous du volant, notamment dans les quartiers d'habitation!

Frage Charlotte SALZMANN-BRIAND, CVPO: Aufheulende Motoren, starke Lärmbelästigung durch Verkehrs-Poser, nicht zuletzt in Wohnquartieren!

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher DSIS (Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport)

Seit mehreren Jahren führt die Kantonspolizei mit den Verkehrsexperten der Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt (DSUS) regelmässige Fahrzeugkontrollen in St-Maurice und Sitten durch, mit dem Schwerpunkt auf den Bereich VTS (Verordnung über die technischen Anforderungen an Strassenfahrzeugen).

Für 2021 sind zu den in St-Maurice und Sitten geplanten Kontrollen auch zusätzliche Kontrollen mit den DSUS-Verkehrsexperten in Visp geplant.

Des Weiteren ist in Zusammenarbeit mit den Dienststellen für Umwelt und Mobilität in diesem Jahr eine Präventionskampagne gegen Lärmemissionen im Verkehr geplant.

Bei der täglichen Arbeit werden regelmässig Fahrzeuge in diesem Bereich kontrolliert. Bei einer Anzeige werden in der Regel die Halter durch die DSUS zu einer Nachprüfung aufgeboten.

Im Budget 2021 ist die Anschaffung von 2 Schallpegelmessgeräten vorgesehen. Jedoch können diese nur eingesetzt werden, um die Einhaltung der technischen Vorschriften gestützt auf die Fahrzeugtypengenehmigung zu prüfen.

Um Lärmmessungen an vorbeifahrenden Fahrzeugen oder bei unnötigem Aufheulen oder Beschleunigen eines Fahrzeuges vornehmen zu können, existiert aktuell kein durch die METAS (Eidgenössisches Institut für Metrologie) geprüftes Gerät.

Bis heute wurde keine Statistik geführt. Angesichts der Entwicklung dieses Phänomens wird sie im Jahr 2021 eingeführt.

2021.02.009 Question PDCB, par Françoise METRAILLER: Une formation pour gérer les crises

Frage PDCB, durch Françoise METRAILLER: Schulung im Bereich der Krisenbewältigung

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, Chef du DSIS (Département de la sécurité, des institutions et du sport)

Le certificat d'études avancées CAS et le diplôme d'études avancées DAS en gestion stratégique de la sécurité/sureté en entreprise font partie de l'offre de formation continue proposée par l'Académie de police de Savatan. Celle-ci est en premier lieu destinée aux acteurs privés de la société.

Cette filière n'est pas liée au concept de formation permettant l'obtention du Brevet fédéral de policier auquel participent les aspirantes et aspirants policiers valaisans. Les formations continues policières dans le domaine de la gestion de crise et de la conduite d'engagements sont par ailleurs suivies auprès de l'Institut suisse de police.

Selon les informations en notre possession, l'offre de formation continue (CAS/DAS) de l'Académie de police de Savatan est autofinancée par le biais des finances d'inscription des participants.

2021.02.027 Question PLR, par Christophe CLAIVAZ: Audit en cours sur l'organisation de la justice: où en sommes-nous?

Frage PLR, durch Christophe CLAIVAZ: Audit über die Gerichtsorganisation: Wie ist der Stand der Dinge?

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, Chef du DSIS (Département de la sécurité, des institutions et du sport)

Au cours de la session de juin 2019, le Grand Conseil a accepté deux interventions parlementaires concernant l'organisation au sens large de la Justice valaisanne:

- Postulat 4.0329 intitulé «*Pour une remise à niveau de notre justice*»;
- Motion 4.0330 intitulée «*Améliorer l'efficacité de la justice pénale*» (transformée en postulat).

Le Département a immédiatement initié les premières démarches pour donner suite à ces interventions. Il a pris contact avec les autorités du canton de Fribourg pour connaître le résultat de l'analyse initiée en 2019 sur leur pouvoir judiciaire.

Le Conseil d'Etat – sur notre proposition – a ensuite mandaté un expert externe de procéder à l'analyse du pouvoir judiciaire du canton du Valais. Les autorités judiciaires, le Ministère public, les différentes commissions cantonales de recours ainsi que l'Ordre des avocats sont bien évidemment associés à cette démarche.

Les principaux objectifs de l'expertise portent sur les points suivants:

- le fonctionnement et l'organisation des autorités (organisation des suppléances, absences, mobilité, etc.),
- la répartition de la charge de travail (distinction des activités juridictionnelles et non juridictionnelles, répartition des tâches entre les juges et greffiers, etc.),
- les solutions de conduite en matière de ressources humaines.

La société mandatée procède actuellement à une analyse par triangulation rassemblant des entretiens sur place avec des questionnaires, des évaluations chiffrées ainsi que des sondages auprès du personnel (juges, procureurs, greffiers, personnel de chancellerie et même votre serviteur) et des milieux concernés.

Pour soutenir ces travaux, un comité de direction (organe stratégique et de validation) et un comité de pilotage (organe opérationnel) ont été constitués. Chacun des deux organes s'est déjà réuni en automne 2020. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les deux comités échangent actuellement sur l'état d'avancement des travaux d'expertise.

Selon la planification retenue, le Conseil d'Etat sera saisi du résultat de cette étude en automne 2021.

2021.02.034 Question PDCB, par Muriel FAVRE-TORELLOZ: Fraude électorale bis?

Frage PDCB, durch Muriel FAVRE-TORELLOZ: Wahlbetrug zum Zweiten?

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, Chef du DSIS (Département de la sécurité, des institutions et du sport)

En session de novembre 2019, le Grand Conseil a admis deux postulats traitant de cet objet. Par la suite, tout avait été entrepris pour une entrée en vigueur lors de la votation fédérale de septembre 2020, de l'ordonnance sur le vote par correspondance révisée incluant la nouvelle mesure de sécurisation.

Les incertitudes liées au Covid planant autour du maintien, respectivement du renvoi de ladite votation fédérale ainsi que des élections communales 2020 ont conduit à différer l'application des nouvelles mesures en matière de vote par correspondance. Je rappelle que nous serons le premier canton avec un système de sécurisation du système de vote au niveau suisse via un sticker.

Par ailleurs, il a été jugé inopportun – risque d'une augmentation des bulletins nuls – d'introduire un changement important à l'occasion d'une élection. En septembre 2020, le chef du DSIS avait informé les membres de la commission institution et famille de cette décision.

Ainsi, les nouvelles dispositions s'appliqueront dès les votations fédérales de juin 2021.

Par souci de ne pas interférer sur le processus électoral en cours – envoi du matériel de vote – les communes seront officiellement informées la semaine prochaine de cette nouveauté et des éléments techniques qui l'accompagnent.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

2021.02.058 Question PDCC, par Alexia HERITIER: Interdiction de chanter dans les crèches, pourquoi cette inégalité de traitement, que peut faire le Conseil d'Etat?

Frage PDCC, durch Alexia HERITIER: Gesangsverbot in Kinderkrippen: Weshalb diese Ungleichbehandlung und was kann der Staatsrat dagegen unternehmen?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, Chef du DEF (Département de l'économie et de la formation)

Dans l'article 6f, alinéa 3, lit a de l'Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière, il est effectivement stipulé que la pratique du chant non professionnelle est interdite en groupe hors du cercle familial.

Le Conseil fédéral est conscient de l'importance du chant pour les enfants. Dans la situation actuelle, il faut à tout prix éviter de nouvelles infections. Par conséquent, l'interdiction de chanter reste en vigueur pour les crèches également. Toutefois, ce qui reste autorisé, c'est qu'un accompagnant chante quelque chose comme une berceuse (tout en respectant les mesures de protection). Il est aussi permis de réciter des comptines ensemble.

L'exception de la pratique du chant à l'école obligatoire est justifiée car les enfants acquièrent des connaissances et des compétences en fonction d'un programme scolaire. Dès lors, le Conseil fédéral estime que les enfants doivent pouvoir bénéficier d'une éducation au chant similaire à celle des autres enfants de leur âge les années précédentes qui n'ont pas eu à subir les conséquences de l'épidémie.

La marge de manœuvre du Conseil d'Etat pourrait consister à interdire le chant également dans les écoles, mais ne peut en aucun cas le permettre dans les structures d'accueil extrafamilial à la journée.

L'Ordonnance fédérale doit être appliquée par les cantons sans possibilité pour ceux-ci d'y déroger. Le Conseil d'Etat restera attentif à cette question et veillera à ce que le chant soit à nouveau permis dans les structures d'accueil à la journée dès que possible.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

2021.02.039 Question Les Verts, par Emmanuel REVAZ: Constructions illégales: le droit cantonal sera-t-il amendé pour respecter le droit fédéral?

Frage Les Verts, par Emmanuel REVAZ: Illegale Bauten: Wird das kantonale Recht geändert, damit es dem Bundesrecht entspricht?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, Chef du DMTE (Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement)

Les autorités concernées ont pris connaissance de l'arrêt 1C_50/2020 du Tribunal fédéral et de ses considérants. Cet arrêt ainsi que celui du Tribunal cantonal (A1 19 34) confirme la pratique constante de la commission cantonale des constructions en matière de procédures de police des constructions hors de la zone à bâtir. C'est en effet à juste titre que la CCC n'a pas ordonné le dépôt d'une demande de régularisation des travaux litigieux et ordonné une remise en état des lieux conforme au droit. Dans tous les cas, le dépôt d'un dossier en vue d'une éventuelle régularisation ne préjuge en rien de l'issue de celle-ci, dans la mesure où la CCC applique de manière stricte les dispositions de la LAT concernant les

zones non constructibles. Dès lors, il ne ressort pas de cette jurisprudence qu'une modification de la loi cantonale sur les constructions apparaisse nécessaire.

Concernant le délai de prescription de l'article 57 alinéa 4 LC, il est manifeste que la nouvelle mouture de cette disposition, introduite lors des débats parlementaires en 2016, ne correspond pas aux exigences posées par la jurisprudence fédérale constante en matière de remise en état des lieux hors de la zone à bâtir. En effet, l'article 51 alinéa 5 de la loi sur les constructions du 8 février 1996 prévoyait un délai de prescription absolue de 30 ans dès l'achèvement des travaux.

La non-conformité de l'article 57 alinéa 4 de la nouvelle LC a déjà été confirmée par le Tribunal fédéral dans l'arrêt 1C_99/2019 du 17 avril 2020. Depuis cet arrêt, la CCC applique ainsi le délai de prescription de 30 ans, tel qu'il ressort de la jurisprudence fédérale constante. Dès lors, cet article 57 alinéa 4 LC sera modifié lors de la prochaine révision partielle de la loi sur les constructions.

2021.02.049 Question UDC, par Blaise MELLY: Sites pollués et travaux sur le Rhône

Frage UDC, durch Blaise MELLY: Belastete Standorte und Rhonekorrektur

Melly Jacques, conseiller d'Etat, Chef du DMTE (Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement)

Les intervenants demandent si nous ne devrions pas arrêter les chantiers de la troisième correction du Rhône tant que les sites pollués n'ont pas été assainis et mentionnent pour cela un passage du rapport de la COGEST.

Le diagnostic posé lors des discussions avec la COGEST précisait qu'il n'était pas possible d'élargir le Rhône en aval immédiat de Gamsenried sans se coordonner avec l'assainissement cette ancienne décharge. Cette coordination implique la recherche de mesures techniques telles que la construction d'une paroi étanche comme renforcement du site contaminé ou la mise en place d'un écrémage de la nappe par drainage long du Rhône.

Les situations jugées critiques pour le projet d'élargissement du Rhône en raison de la présence de panache de pollution issu de sites contaminés sont limitées en termes d'extension géographique et correspondent aux secteurs suivants: Gamsenried à Viège, Sierre, Evionnaz, Monthey et Collombey.

Une approche analogue à Gamsenried de coordination entre les projets d'assainissement et d'élargissement du Rhône est mise en place dans le Chablais et devra voir le jour pour les autres points chauds sites contaminés du Rhône.

Dans le Haut-Valais, les puits utilisés pour réguler le niveau de la nappe en aval de Gamsenried ont été équipés de filtres à charbon actif permettant de supprimer la benzidine. Les essais ont montré que ces systèmes étaient très efficaces, ce que j'ai par ailleurs déjà eu plusieurs fois l'occasion d'expliquer.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

2021.02.006 Question PLR, par Sonia TAUSS-CORNUT: Inégalité de traitement?

Frage PLR, durch Sonia TAUSS-CORNUT: Ungleichbehandlung?

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, Cheffe du DSCC (Département de la santé, des affaires sociales et de la culture)

Ich kann folgende Antwort an Madame Tauss-Cornut geben:

Chaque canton dispose d'un contingent de vaccins attribué par la Confédération. Chaque canton doit attribuer son contingent en priorité aux personnes vulnérables avec résidence principale sur son territoire.

La vaccination est organisée différemment selon les cantons.

L'Hôpital Riviera-Chablais pratique la vaccination pour le canton de Vaud uniquement. Il est alimenté exclusivement par le contingent de vaccins attribué par la Confédération à ce canton. Aucune dose ne lui est attribuée par le canton du Valais.

En Valais, la vaccination s'effectue par les médecins et par les centres de vaccination. Les personnes vulnérables résidant dans le Chablais valaisan peuvent se faire vacciner auprès des médecins de la région ou auprès du centre de vaccination de Collombey.

Une fois que le nombre de vaccins sera suffisant, il est également prévu que l'Hôpital Riviera-Chablais vaccine les Valaisanes et Valaisans.

2021.02.016 Question PLR, par Géraldine ARLETTAZ-MONNET: Le psychisme face à la pandémie

Frage PLR, durch Géraldine ARLETTAZ-MONNET: Auswirkungen der Pandemie auf die psychische Gesundheit

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, Cheffe du DSCC (Département de la santé, des affaires sociales et de la culture)

Les conséquences de la pandémie Covid-19 sur la santé psychique de la population sont indéniablement défavorables. Afin de faire face à une demande importante de soutien et de conseils de la part d'une population fragilisée, plusieurs offres ont été développées dans notre canton et à l'échelon intercantonal.

L'Hôpital du Valais met à disposition des compétences thérapeutiques humaines et professionnelles aux personnes souffrant de troubles psychiques. Les personnes (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées, ainsi que leurs proches) en détresse psychique, existentielle ou relationnelle peuvent en tout temps faire appel aux centres de compétences de psychiatrie et psychothérapie répartis dans les villes du canton. Afin de répondre à l'ensemble des demandes, ces centres qui s'appuient sur des spécialistes en psychiatrie et psychothérapie, travaillent également en étroite collaboration avec le réseau des psychologues et psychiatres installés.

De plus, la campagne *Santépsy.ch*, projet latin de promotion de la santé mentale qui est également déclinée en allemand et en italien, propose de nombreuses informations et des conseils pour préserver et promouvoir sa santé mentale en cette période particulière. Sur les sites internet www.santepsy.ch, www.psygesundheit.ch, se trouvent de nombreux contenus et liens, en particulier des outils pour la gestion du stress et des angoisses, des rubriques destinées à différents groupes-cibles, comme les jeunes, les personnes âgées ou les professionnels de la santé, ou encore un catalogue d'offres d'aide et de soutien proposés notamment par des associations ou groupes d'entraide.

2021.02.020 Question UDC, par Bruno PERROUD: Soutien financier aux établissements sanitaires

Frage UDC, durch Bruno PERROUD: Finanzielle Unterstützung für Gesundheitseinrichtungen

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, Cheffe du DSCC (Département de la santé, des affaires sociales et de la culture)

Les institutions sanitaires ont fourni un effort important en 2020 pour prendre en charge les malades du Covid-19 tout en continuant à assurer des soins de qualité à la population. Ces efforts ont un coût que les établissements ne peuvent assumer seuls. Dans

sa décision du 3 février dernier, le Conseil d'Etat a ainsi fixé un soutien financier exceptionnel de 64 millions de francs pour compenser une partie des pertes des hôpitaux, cliniques, établissements médico-sociaux (EMS) et autres institutions sanitaires.

Comme il a été annoncé aux institutions sanitaires, la pandémie étant toujours d'actualité, cette compensation financière constitue une première étape permettant aux institutions sanitaires de clôturer leurs comptes 2020 avec un engagement des pouvoirs publics.

Les mêmes principes pourraient s'appliquer en 2021 pour un éventuel financement des pouvoirs publics. Toutefois, il devra faire l'objet d'une nouvelle décision des autorités compétentes.

2021.02.022 Question PLR, par Sébastien REY: Stratégie sur les centres de vaccination

Frage PLR, durch Sébastien REY: Strategie in Sachen Impfzentren

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, Cheffe du DSCC (Département de la santé, des affaires sociales et de la culture)

Le concept cantonal de vaccination base la vaccination non seulement sur les centres de vaccination, mais également sur les cabinets médicaux, puis sur les pharmacies. 260 médecins pratiquent déjà la vaccination, plus 70 pharmaciens sont formés pour vacciner. La couverture du territoire cantonal est ainsi assurée. Les 4 centres de vaccination pourront monter en puissance dès qu'il y aura suffisamment de vaccins à disposition. Au besoin, des centres complémentaires pourront être mis en place.

2021.02.036 Question SVPO, par Michael GRABER: Qui peut se faire vacciner contre le COVID-19 et quand?

Frage SVPO, durch Michael GRABER: Wann kann sich wer wo gegen COVID-19 impfen lassen?

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin DGSK (Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur)

Das ist ungefähr das Gleiche auf Deutsch:

260 Ärzte praktizieren derweil die Impfung. Zusätzlich wurden anfangs Februar 4 Impfzentren für einen halben Tag pro Woche geöffnet. Sie sind für gefährdete Personen gedacht, deren Arzt nicht impft.

Aufgrund der geringen Menge an verfügbarem Impfstoff können vorerst nur Menschen ab 75 Jahren und chronisch-krank Menschen mit hohem Risiko geimpft werden.

2021.02.037 Question CVPO, par Guido WALKER: Une carence en vitamine D accroît le risque de tomber malade – que fait le canton?

Frage CVPO, durch Guido WALKER: Mangel an Vitamin D führt zu hohem Erkrankungsrisiko – Was tut der Kanton?

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin DGSK (Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur)

Seit dem Beginn dieser Pandemie haben zahlreiche Studien den Einfluss von einem Vitamin-D-Mangel auf das Risiko mit einer Covid-19-Infektion untersucht. Sie zeigen gegensätzliche Ergebnisse, und es gibt methodische Verzerrungen, sodass die Schlussfolgerungen nicht sicher sind.

Aber die Frage der Vitamin D-Supplementierung in der Bevölkerung, nicht nur im Wallis, ist ein Thema, das eben über den Kontext der Covid-19-Problematik hinausgeht. Insbesondere seine Auswirkungen auf die Osteoporose und Knochenbrüchen bei älteren Menschen sind ebenfalls Thema zahlreicher auch vergangener Studien. So hat eine Schweizer Studie herausgefunden, dass der Vitamin-D-Spiegel bei 70% der älteren Bevölkerung zu niedrig ist und dass rund 50% sogar einen schweren Mangel aufweisen.

Die Frage der Vitamin D-Supplementierung der Bevölkerung ist daher ein häufig diskutiertes Thema der öffentlichen Gesundheit. Nach internationalen Empfehlungen ist ein Vitamin-D-Wert über 75 Nanomol notwendig, um das Risiko eines Knochenbruchs deutlich zu reduzieren.

Derweil scheint es von Vorteil sein, dass individuelle Risiko jedes Seniors oder jeder Seniorin zu kennen, bevor eine mögliche Substitution in Betracht gezogen wird. Diese Beurteilung erfolgt durch den behandelnden Arzt oder Facharzt mittels einer Blutuntersuchung.

Das Fehlen eines nachgewiesenen Vitamin-D-Mangels und auf der Grundlage der in Covid-19 vorliegenden Daten ist die Verschreibung von Vitamin D zur Behandlung und Prävention von einer Covid-19-Infektion ausserhalb einer klinischen Studie derzeit nicht gerechtfertigt.

2021.02.041 Question AdG/LA, par Madeline HEINIGER et Barbara LANTHEMANN: EMS en crise financière: éviter les licenciements

Frage AdG/LA, durch Madeline HEINIGER und Barbara LANTHEMANN: APH in Finanznöten: Entlassungen vermeiden

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, Cheffe du DSCC (Département de la santé, des affaires sociales et de la culture)

Les institutions sanitaires ont fourni un effort important en 2020 pour prendre en charge les malades du COVID-19 tout en continuant à assurer des soins de qualité à la population. Cela est toujours le cas actuellement.

Les mesures prises pour faire face la pandémie COVID-19 ont un impact notamment sur les sources de revenus des EMS. En fonction de la situation épidémiologique, certains EMS se sont vu prononcer une suspension des admissions de manière temporaire. Dans ce contexte, les EMS ont beaucoup de difficultés à avoir un taux d'occupation permettant de couvrir leurs coûts.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat, dans sa décision du 3 février dernier, a fixé un soutien financier exceptionnel en faveur des institutions sanitaires. Il a prévu notamment une compensation financière pour la perte de revenus des EMS se basant sur la différence entre les journées de soins dispensées en 2020 et celles de l'année 2019.

Comme il a été annoncé aux institutions sanitaires, la pandémie étant toujours d'actualité, cette compensation financière constitue une première étape permettant aux institutions sanitaires de clôturer leurs comptes 2020 avec un engagement des pouvoirs publics.

Les mêmes principes pourraient s'appliquer en 2021 pour un éventuel financement des pouvoirs publics. Toutefois, il devra faire l'objet d'une nouvelle décision des autorités compétentes.

Ces aides financières devraient ainsi aider les EMS et atténuer les possibles licenciements «économiques» du personnel. Néanmoins, il faut rappeler qu'il est de la responsabilité des EMS de s'assurer de disposer du personnel adéquat en lien avec les résidents pris en charge. Pour l'année 2021, les marges sur les dotations ont d'ailleurs été revues à la hausse.

Le président

Et nous passons à la dernière question.

2021.02.053 Question PDCC, par Emmanuel CHASSOT: Vaccination COVID, par quoi en est-on en Valais?

Frage PDCC, durch Emmanuel CHASSOT: Covid-Impfung: Wie ist die Situation im Wallis?

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, Cheffe du DSCC (Département de la santé, des affaires sociales et de la culture)

Au 8 février 2021, le nombre de doses de vaccin administrées en Valais s'élevait à 18'345, soit 5,3 doses administrées par 100 habitants.

10'000 doses du vaccin de Moderna sont arrivées le 8 février 2021. La grande majorité de ces doses sera utilisée pour assurer les deuxième injections. Le solde est attribué aux cabinets médicaux et aux centres de vaccination. Aucune autre livraison de ce vaccin n'est prévue avant mars.

Le Valais devrait encore recevoir 7'800 doses du vaccin Comirnaty de Pfizer/BioNTech durant la deuxième quinzaine de février. Elles seront entièrement mises à disposition des cabinets médicaux.

L'approvisionnement en vaccins devrait s'améliorer en mars ce qui permettra de terminer la vaccination des personnes vulnérables, puis de vacciner le personnel soignant et d'encadrement, ainsi que les autres groupes, selon les ordres de priorité arrêtés par la Confédération.

La vaccination du grand public devrait pouvoir débuter en mai-juin.

Le président

Nous avons donc terminé avec l'Heure des questions.

Nous allons poursuivre l'ordre du jour.

Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE) (suite)

Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

13. Motion Julien Dubuis, PLR, Bruno Perroud, UDC, Céline Dessimoz, Les Verts, Fabien Schafteitel, PDCC, et cosignataires: Soutenir et reconnaître, via la fiscalité, le travail des proches aidants (06.05.2019) **1.0295**

Motion Julien Dubuis, PLR, Bruno Perroud, UDC, Céline Dessimoz, Les Verts, Fabien Schafteitel, PDCC, und Mitunterzeichnenden: Steuerliche Unterstützung und Anerkennung der Arbeit betreuender Angehöriger (06.05.2019) **1.0295**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le classement de la motion car déjà réalisée.

Je n'ai pas de demande de parole; **cette motion est donc classée.**

14. Postulat Jasmin Berchtold (suppl.), SVPO, Charlotte Briand-Salzmänn (suppl.), CVPO, Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA, et Nathalie Cretton, Les Verts: Avantage fiscal pour les énergies renouvelables (06.05.2019) **1.0296**

Postulat Jasmin Berchtold (Suppl.), SVPO, Charlotte Briand-Salzmänn (Suppl.), CVPO, Sébastien Nendaz (Suppl.), AdG/LA, und Nathalie Cretton, Les Verts: Steuervergünstigung für erneuerbare Energie (06.05.2019) **1.0296**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le classement du postulat car déjà réalisé.

Pas de demande de parole.

15. Motion Fanny Darbellay, PDCB, Gaby Fux-Brantschen, CVPO, David Crettenand, PLR, et Serge Métrailler, PDCC: Un pas vers une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (07.05.2019) **1.0297**

Motion Fanny Darbellay, PDCB, Gaby Fux-Brantschen, CVPO, David Crettenand, PLR, und Serge Métrailler, PDCC: Für eine bessere Vereinbarkeit von Berufs- und Familienleben (07.05.2019) **1.0297**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Tous les débats ont déjà été faits au point 11. Cette motion reste néanmoins combattue. Je demande juste une précision à Monsieur Emmanuel Amoos: cette motion est-elle bien combattue? Monsieur Amoos acquiesce, donc nous allons voter également sur cette motion.

Motion 1.0297 / Motion 1.0297

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 88 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 21 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté cette motion qui est donc transmise pour exécution.

16. Postulat SVPO, par Michael Graber et Bernhard Frabetti: Contribuables à l'étranger: ne pas perdre de l'argent, mais en demander (10.05.2019) **1.0300**

Postulat SVPO, durch Michael Graber und Bernhard Frabetti: Steuerpflichtige im Ausland: Kein Geld loswerden, sondern einholen! (10.05.2019) **1.0300**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est recommandé l'acceptation du postulat et il n'y a pas de demande de parole; **ce postulat est donc accepté et transmis pour exécution.**

17. Postulat Jérôme Beffa (suppl.), CSPO, Nicole Carrupt, PLR, Gilbert Truffer, AdG/LA, et Michel Schnyder, CSPO: Redevance solaire pour les grandes installations photovoltaïques (14.06.2019) **1.0312**

Postulat Jérôme Beffa (Suppl.), CSPO, Nicole Carrupt, PLR, Gilbert Truffer, AdG/LA, und Michel Schnyder, CSPO: Solarzins für grosse PV-Anlagen (14.06.2019) **1.0312**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est recommandé de rejeter le postulat, car juridiquement pas possible. Il n'y a pas de demande de parole; **ce postulat est donc classé à ce stade.**

18. Postulat Charles-Albert Gillioz, PLR, David Crettenand, PLR, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, et Serge Métrailler, PDCC: Le certificat énergétique cantonal des bâtiments: une référence en matière gestion durable! (13.09.2019) **1.0320**

Postulat Charles-Albert Gillioz, PLR, David Crettenand, PLR, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, und Serge Métrailler, PDCC: Gebäudeenergieausweis der Kantone: eine Referenz in Sachen Nachhaltigkeit! (13.09.2019) **1.0320**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO

Die SVPO lehnt dieses Postulat ab.

Die Angaben, die hier gemacht werden, zeigen nur unzureichend die Zusammenhänge dieses Vorstosses auf.

Der Gebäudeenergieausweis der Kantone (abgekürzt GEAK) wird benötigt, wenn man beim Kanton Finanzhilfen beantragen will für energetische Massnahmen am Gebäude. Die Standardversion des GEAK kann genutzt werden, wenn man Finanzhilfen vom Kanton bis zu einem Maximum von 10'000 Franken beantragen will. Das entspricht etwa 142 m² Fläche, welche nach aussen hin mit Wärmedämmung isoliert werden muss. 142 m² Fläche würde etwa einem einstöckigen Einfamilienhaus von 40 m² Grundfläche entsprechen, also nur 40 m² Grundfläche würde schon an diese Grenze stossen. Das heisst, in den meisten Fällen genügt der Standard GEAK gar nicht. Denn wenn die Finanzhilfe für energetische Massnahmen den Betrag von 10'000 Franken übersteigt, braucht es einen GEAK Plus. Der GEAK Plus für ein Mehrfamilienhaus kostet dann aber schnell mal 4'000 bis 5'000 Franken. Also mir liegt ein Angebot für ein kleines Mehrfamilienhaus vor von fast 4'5000 Franken.

Der Staatsrat nennt in seiner Antwort aber lediglich den Preis von 500 bis 700 Franken oder von 700 bis 900 Franken für den GEAK, der dann eben in vielen Fällen nicht dient.

Die Postulanten weisen auch auf den Kanton Waadt hin, welcher dieses System eingeführt hat und einen GEAK verlangt bei Immobilientransaktionen. Im Kanton Waadt gibt es aber auch kantonale Förderbeiträge für den GEAK Plus – im Wallis hingegen nicht. Es wird ein falsches Bild vermittelt. Der Standard GEAK hat für die meisten Objekte wenig Nutzen, da er nicht für die Beantragung von kantonalen Finanzbeiträgen im Energiebereich genutzt werden kann. Es wird ein GEAK Plus benötigt, welcher viel teurer ist.

Mit diesem Vorstoss werden unnötig Kosten geschaffen und weitere Bürokratie gefördert.

Die SVPO bittet Sie, diesen Vorstoss abzulehnen.

Besten Dank.

Solioz Fabian, député (suppl.), UDC

Les postulants demandent de rendre obligatoire le CECB pour toute transformation immobilière ou toute transaction immobilière réalisées dans le canton.

Cette proposition tend à nous faire croire que les consommateurs ne sont pas à même de se poser les bonnes questions en matière de protection du climat. Elle suggère que la meilleure manière de diminuer la consommation d'énergie respectivement notre gaz à effet de serre passe forcément par une politique basée sur les obligations et les interdictions.

À l'UDC, nous préférons miser sur la liberté individuelle et sur la responsabilité de tout futur vendeur ou acquéreur sur la pertinence, voire la nécessité de demander une certification énergétique en fonction de l'âge du bâtiment et des éventuels travaux dès lors effectués. Nous pensons aussi qu'il n'est pas souhaitable que le canton impose aux particuliers une seule sorte de certification.

Merci de rejeter ce postulat.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Lors de ma première présentation de cette suggestion auprès de mes collègues, j'avais eu relativement peu de soutien. Il a fallu un petit peu de temps pour expliquer les avantages de ce genre de choses et si vous allez voir la Chambre immobilière ou ailleurs, vous allez comprendre un petit peu plus.

Maintenant, ce qui se passe, c'est que je m'aperçois que pour toute innovation, il faut un petit peu de temps pour assimiler et pour comprendre un petit peu l'utilité de ce genre de suggestions. Notre Gouvernement a fait cette réflexion et sa réponse vous est soumise.

Moi, je retiens un élément dans la réponse: le CECB constitue un outil d'information factuel et efficace qui génère une prise de conscience de la qualité énergétique réelle d'un bâtiment. Il a également un effet d'incitation à l'assainissement énergétique. Voilà, je crois que ça résume un petit peu les choses.

Je pense qu'il faut un petit peu plus de temps pour assimiler tous les détails, mais je suis convaincu que ce Plénum est capable d'une grande clairvoyance pour aller dans le sens de la durabilité.

Merci de soutenir ce projet.

Le président

Ce postulat est combattu; nous allons donc voter.

Postulat 1.0320 / Postulat 1.0320

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 84 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 32 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat qui est donc transmis pour exécution. Ce vote était le dernier pour moi et ma présidence.

19. Nomination du chef du Service parlementaire
Ernennung des Chefs des Parlamentsdienstes

Rapport de la délégation du Bureau

Bericht der Delegation des Büros

Le président

En préambule, avant de vous donner la parole, je vais vous expliquer très brièvement la démarche qui a conduit à ce choix, car l'entier du processus de recrutement vous a été détaillé dans les documents que vous avez reçus pour la préparation de cette session.

Le Bureau du Grand Conseil a désigné un groupe de travail composé de Madame Céline Dessimoz, Monsieur Grégory Logean, et du Collège présidentiel.

Après discussion, le Bureau a décidé de se faire accompagner par un bureau d'assessment afin de garantir un processus professionnel et impartial, à la hauteur des enjeux de cet engagement.

Vous avez pu le lire dans le rapport, parmi les dossiers rentrés, le groupe a sélectionné trois candidatures lui paraissant les plus proches des exigences du poste.

Suite aux entretiens successifs des trois candidats puis aux délibérations entre Vicario consulting SA et la délégation du Bureau du Grand Conseil (et je précise que c'est ce sous groupe qui a pris la décision, le bureau d'assessment restant l'organe consultatif), la délégation a décidé à l'unanimité de retenir la candidature de Nicolas Sierro et la proposer au Bureau du Grand Conseil lors de sa séance du 22 décembre 2020. Entre-temps, les deux candidats externes ont décidé de retirer leur candidature pour des raisons qui leur appartiennent. Le Bureau a unanimement confirmé la proposition du sous-groupe. Nicolas Sierro est donc, en plus d'avoir été désigné par le Bureau, le seul candidat restant pour le poste.

C'est donc avec conviction que nous vous proposons Monsieur Nicolas Sierro pour la nomination au poste de chef du Service parlementaire.

J'en profite pour saluer l'excellente collaboration qui a prévalu au sein du sous-groupe ainsi que le professionnalisme de Monsieur Stéphane Haefliger du bureau Vicario que nous recommandons. Je remercie aussi notre secrétaire parlementaire Sabrina Rudaz pour l'excellent suivi du dossier.

Et j'ouvre la discussion...

(...)

(Applaudissements)

Bravo!

Je prie Monsieur Nicolas Sierro de s'approcher. Je le félicite pour cette magnifique promotion!

(Standing ovation)

(Le président remet au nouveau chef de Service parlementaire un présent en l'honneur de sa nomination.)

Sierro Nicolas, adjoint du chef de Service parlementaire et futur chef de Service parlementaire

Je vous remercie. Je vous remercie chaleureusement de votre soutien. Vous ne voyez pas le sourire sur mon visage mais certainement que vous entendez ma gratitude dans ma voix et puis également vous le percevez dans mon regard.

Votre soutien représente la reconnaissance que vous portez au travail de l'ensemble du Service parlementaire et à mon engagement auprès de vous depuis des années. Un merci particulier à Claude Bumann, notre chef de service actuel, pour avoir donné au Service parlementaire une base solide et une assise forte et également pour m'avoir laissé les coudées franches dès mon arrivée dans le service pour organiser et développer le soutien aux commissions.

Un clin d'œil aussi à toutes et tous mes collègues, car la décision de cette assemblée de privilégier la continuité dans le travail du Service parlementaire donne un fort crédit à ce qu'ils réalisent pour vous au quotidien.

Je saurai me montrer digne de la confiance que vous m'accordez en défendant inlassablement et impartialement l'institution parlementaire et également l'équilibre entre les pouvoirs. Cet équilibre qui est essentiel au bon fonctionnement de notre démocratie représentative semi-directe.

Der zweisprachige Parlamentsdienst ist ein starker Pfeiler der Brücke, die die beiden sprachlichen Teile des Kantons verbindet. Der Akzent seines Dienstscheffs mag sich ändern, aber das Engagement und der Geist bleiben. Das bedeutet Qualitätsarbeit in beiden Sprachen zu leisten und den Austausch und Zusammenhalt zwischen den Abgeordneten aller Regionen des Kantons zu fördern.

Noch einmal: Vielen Dank für das Vertrauen!

Je souhaite à toutes celles et à tous ceux qui ne se représentent pas une excellente retraite parlementaire. Regardez tout de même sur vos écrans, lors de l'automne prochain, la deuxième lecture de la loi sur l'accompagnement en fin de vie. Vous aurez un fantastique sentiment de déjà vu et certainement une nostalgie de votre législature 2017-2021.

Aux autres, qui mènent actuellement campagne en tentant d'accrocher des likes sur les réseaux sociaux, je me réjouis de vous retrouver dans deux mois, le 19 avril à Brigue, pour la session constitutive de la nouvelle législature.

Bonne fin de session à toutes et à tous et encore une fois: merci!

(Applaudissements)

Le président

Merci Monsieur le futur chef du Service parlementaire. Toutes nos félicitations en te souhaitant une bonne prise de fonction!

Voilà nous acheminons au dernier point de l'ordre du jour.

20. Cérémonie de clôture de la législature
Legislatur-Abschlussfeier

Le président

Je vais d'abord vous donner quelques renseignements par rapport à son déroulement:

9. D'abord, un message de remerciement du président du Grand Conseil, donc de moi-même au Conseil d'État sortant,
10. Ensuite, le message du président du Conseil d'État.
11. Ensuite, le message des conseillers d'État sortants.
12. Ensuite, le message de remerciement du premier vice-président au président du Grand Conseil, Manfred.
13. Le mot des chefs de groupe en fonction bien sûr des éventuelles demandes de parole.
14. Le discours de fin de législature du président du Grand Conseil.
15. Et puis enfin, la clôture.

Conformément à cette manière de faire, eh bien! Je vais commencer mon premier hommage à Madame la conseillère d'État Esther Waeber-Kalbermatten. Pour ce faire, je veux quand même me lever. Je vais faire cette séance enfin quand même levé, pas toujours être assis. Geschätzte Frau Staatsrätin, liebe Esther,

Es ist mir eine Ehre und eine besondere Freude an dieser Stelle das Wirken von Esther Waeber-Kalbermatten in der Walliser Regierung zu würdigen. Sie wird auf Ende April dieses Jahres aus dem Staatsrat ausscheiden.

Die Wahl von Esther Waeber-Kalbermatten vom 4. März 2009 war für das Wallis ein historischer Tag. Zum ersten Mal in der Geschichte unseres Kantons wurde eine Frau in den Staatsrat des Kantons Wallis gewählt. Damit waren erstmals auch die Hälfte aller Walliser, nämlich die Walliserinnen, in der kantonalen Exekutive vertreten. In den Jahren 2012-2013 wurde Esther Waeber-Kalbermatten erste Staatsratspräsidentin unseres Kantons und diesem Präsidialjahr folgten später 2 weitere an der Spitze der Regierung.

Als junge Suppleantin hatte Esther im Grossen Rat eine Motion für die Schaffung eines Gleichstellungsbüros im Wallis durchgesetzt. Das war auf kantonalen Ebene ihr erster Erfolg – und es sollte nicht der letzte sein.

Es wäre aber falsch, die Arbeit unserer ersten Staatsrätin auf Themen rund um die Gleichberechtigung zu reduzieren. Vielmehr war es so, dass die Mitarbeit von Esther Waeber-Kalbermatten im Staatsrat der Regierung einen neuen Elan gab, der sich darin äusserte, dass Themen aller Art auch aus der Perspektive einer Frau diskutiert wurden.

In ihrer ersten Amtsperiode stand unsere Staatsrätin dem Departement für Sicherheit, Soziales und Integration vor. Schon in ihren ersten 4 Jahren konnte sie Pflöcke setzen und Weichen stellen bei der Alimentenbevorschussung, den Ergänzungsleistungen für Familien, der Professionalisierung des Vormundschaftsrechts, der Vereinheitlichung der Strukturen bei Feuerwehr und Zivilschutz oder bei der Einführung des Ökobonus bei Personenwagen.

Je constate que la langue allemande comporte des mots extrêmement longs...

Die Integration von Menschen in unsere Gesellschaft war für Esther Waeber-Kalbermatten immer ein sehr wichtiges Anliegen. Dazu gehörte die Integration von Menschen

mit besonderen Bedürfnissen, aber auch die Integration von Kindern, Frauen und Männern, die aus aller Welt zu uns ins Wallis kamen oder hier bei uns Schutz vor Verfolgung suchten. Erwähnt sei hier die Ernennung einer beratenden Härtefallkommission für abgewiesene Asylsuchende. Das Sozialwesen war während der zwölfjährigen Amtszeit unter der Obhut von Staatsrätin Waeber-Kalbermatten. Sie liess sich dabei immer vom Grundsatz leiten, dass sich die Stärke des Volkes am Wohl der Schwachen misst. Es gelang ihr, diesen Grundsatz im Rahmen von Gesetzesrevisionen real umzusetzen. Wir denken dabei an die Schaffung einer kantonalen Strategie für Menschen mit Behinderungen, die Revision des Sozialhilfegesetzes und die Gesetzesrevisionen, durch die wir heute im Einklang mit der UNO-Behindertenkonvention nicht nur die Integration, sondern die Inklusion der Menschen mit Behinderungen verlangt.

Seit 8 Jahren war Esther Waeber-Kalbermatten auch als Vorsteherin des Gesundheitswesens engagiert. Im Spitalwesen konnte sie auf dem Fundament des von ihren Vorgängern auf die Schienen gebrachten Gesundheitsnetzes Wallis aufbauen, was ihr mit Erfolg gelang. Spitalentscheide gehören auch bei uns im Wallis zu den politisch heikelsten Dossiers. Die Konzentration des Oberwalliser Spitalzentrums auf einen Standort und den Ausbau des Spitals in Sitten hat Esther Waeber-Kalbermatten mit Erfolg und ohne grossen Widerstand zu den nötigen Entscheiden geführt. Nach Jahrzehnte dauernder Vorarbeit mit dem Kanton Waadt konnte in Rennaz ein interkantonales neues Spital eröffnet werden, was der Walliser Bevölkerung im Chablais – ungesehen der ersten Kinderkrankheiten – zum Vorteil ist. Auch die Pflegeheime durch die Spitexdienste wurden unter Esther Waeber-Kalbermatten massgeblich gestärkt.

Schon als Stadträtin von Brig-Glis zeigte Esther ihr Engagement für Kultur, indem sie das Zeughaus Glis in ein Kulturzentrum umbauen liess. Als Kulturministerin durfte sie den Umbau des Zeughauses in Sitten in ein Zentrum für Kultur, Wissenschaft und Kulturerbe mitgestalten. Und auch während der schwierigen Corona-Zeit liess Esther die Kulturszene im Wallis nicht hängen.

Das letzte Amtsjahr unserer scheidenden Staatsrätin war geprägt von eben dieser Corona-Pandemie. Diese gönnte ihr seit Mitte Januar 2020 bis heute nicht einen einzigen Tag Ruhe. Die Bewältigung dieser Krise war für Esther Waeber-Kalbermatten und ihre Kollegen im Staatsrat nicht einfach. Das föderalistische System der Schweiz und das Kompetenzgerangel mit dem Bund erleichterten die Aufgaben nicht. Die Walliser Spitälern konnten dank ihrer Struktur und dank der vom Department koordinierten Zusammenarbeit mit privaten Kliniken im Wallis alle Menschen aufnehmen, die auf Spitalpflege angewiesen waren. Wie in allen Kantonen war und ist es nicht einfach, aufgrund der sich stets ändernden Situationen jeweils die richtigen Massnahmen zu treffen. Im Rückblick ist Kritik zumeist etwas einfach.

Esther Waeber-Kalbermatten, das dritte Mitglied der Sozialdemokratischen Partei im Walliser Staatsrat, war nie eine Verfechterin von Ideologien auf Wolke sieben. Beseelt von ihren Grundsätzen, war Esther stets sehr pragmatisch und lösungsorientiert. Das wurde auch von der Walliser Bevölkerung geschätzt, die sie dreimal mit guten Resultaten in den Staatsrat wählte.

Ihre Arbeit als Staatsrätin begann 1999 mit der Krise rund um den Hungerstreik von Bernard Rappaz und ihre Arbeit endet im Januar 2021 inmitten der noch andauernden Corona-Pandemie. So wird Esther am 1. Mai am Tag der Arbeit ihre Arbeit als Staatsrätin niederlegen. Ob sich ein junger «Fuchs» ihren Sitz im Staatsrat ergattert, werden die Wahlen im März zeigen. Zurück im Privatleben wird Esther mehr Zeit haben für ihre Familien und ihre vielen Freundinnen und Freunde. Sie wird sicher bald ihr jüngstes Enkelkind in der Gegend von New York zum ersten Mal in ihre Arme nehmen können. Und vielleicht wird sie mit ihrem Mann Reinhard neben Besuchen von Konzerten auch den Walliser Hockeystar Nico Hischier bei einem Spiel der New Jersey Devils anfeuern. Und viele ihrer freien Tage und Wochen wird Esther sicher in Saas-Almagell im schönen Saastal verbringen.

Als Staatsrätin pflegte Esther Waeber-Kalbermatten stets eine konstruktive Zusammenarbeit mit dem Grossen Rat, seinen Kommissionen und den Frauen und Männern im Parlament. Das wussten wir immer sehr zu schätzen.

Esther, im Namen des Grossen Rates, des Büros, seiner Mitglieder und an aller Mitarbeitenden danke ich für Deine grosse Arbeit im Dienste der Menschen im Kanton Wallis. Wir wünschen Dir für die Zukunft nur das Beste. Danke Esther!

(Standig Ovation)

(La conseillère d'Etat sortante Esther Waeber-Kalbermatten reçoit un présent du Grand Conseil.)

Voilà, je vais poursuivre maintenant avec le même effort pour Monsieur le conseiller d'État Jacques Melly. Heureusement, cette fois-ci, c'est en Français! Je vais mieux m'en sortir quand même. Et puis, ce sera peut-être un petit peu plus court mais ça ne restera pas moins pertinent j'espère.

Monsieur le conseiller d'État, cher Jacques Melly,

Vous avez passé 12 années dans cette fonction de conseiller d'État. Jetons d'abord un coup d'oeil dans le rétroviseur.

Votre carrière politique débute avec la création du Conseil général dans la Citée du soleil, il y a déjà de ça 32 ans – Conseil que vous présiderez.

Après cette période de législatif, vous entrerez au Conseil municipal ainsi qu'à la vice-présidence de Sierre.

L'histoire étant un éternel recommencement, vous vous essayerez au législatif cantonal, vous y serez d'ailleurs chef de groupe avant d'être élu conseiller d'État en 2009. Votre esprit d'entrepreneur et votre détermination vous ont conduit à prendre à bras-le-corps la conduite de l'un des dicastères «mammouth» de notre canton; dicastère que vous garderez durant ces 12 années.

Établir un bilan exhaustif de votre mandat de conseiller d'État serait aisé mais fastidieux. En plus des dossiers courants, je relèverai les suivants:

- Vous avez réussi à faire progresser l'A9 dans le Haut-Valais, de nouveaux tronçons ayant pu être inaugurés;

- La troisième correction du Rhône a débuté, des mesures prioritaires ayant déjà été entreprises pour par exemple sécuriser des sites industriels stratégiques pour notre canton;

- Vous avez permis d'assainir la décharge du Pont-Rouge à Monthey et planifié l'assainissement du site de Gamsenried; le dossier si épineux du mercure a d'ailleurs été pris en main de manière efficace par votre département, il n'y qu'à constater l'état actuel de l'assainissement des zones habitées et des espaces agricoles;

- L'assainissement des zones polluées et contaminées a d'ailleurs été l'un des grands objectifs de votre première législature et un réel engagement pour vous;

- Nous nous rappelons que vous souhaitiez inscrire durablement le Valais sur la carte de la Suisse en matière de transport – les accords mis en oeuvre avec les CFF en sont le résultat.

Unité, continuité et ambition étaient les maîtres mots de l'un de vos premiers discours de conseiller d'État. Ces qualificatifs se sont avérés exacts au fil des années; il n'y qu'à constater encore récemment la cohésion du Conseil d'État dans le contexte de la gestion du Covid.

Vous avez agi dans la continuité de grands dossiers, tout en leur donnant un nouvel élan.

Persévérant, oui, persévérant et entrepreneurial: votre esprit d'entrepreneur d'état est une touche que vous avez voulu donner à votre département qui est, par définition, le plus entrepreneurial d'entre tous.

Un dernier qualificatif que je souhaite mettre en exergue est celui de loyal. Et c'est peut-être le plus important d'entre tous. Monsieur Melly, vous avez essuyé parfois, assez souvent même, des reproches, mais vous avez toujours été un vrai capitaine. Défendant vos employés sans jamais avoir la main sur la boîte à fusible (vous comprenez ce que je veux dire par là), alors qu'il eût été si facile d'accabler vos employés. Vous n'avez ainsi jamais choisi la facilité. Vous ne vous êtes jamais dérobés et avez toujours été loyal envers le Grand Conseil.

Durant ces années de conseiller d'État, il y a eu des moments joyeux comme des moments plus durs voire dramatiques. Ayons une pensée ce jour pour l'accident de car survenu dans le tunnel de Sierre – drame qui vous a profondément affecté. Nous avons une pensée ce jour pour les victimes et les personnes qui ont été touchées de près ou de loin par cette tragédie: familles, secouristes et autres.

D'autres moments forts et positifs, cette fois-ci, ont jalonné ces 12 années de conseiller d'État. Par exemple, vous garderez toujours en mémoire l'hymne cantonal lors de 200e anniversaires du canton du Valais, année durant laquelle vous étiez président du Gouvernement. Vous me parliez aussi de votre émotion lorsque vous avez pu rencontrer le pape et lui apporter les salutations du Gouvernement valaisan. Monsieur Melly, vous resterez dans les annales comme un grand conseiller d'État, serein et fidèle à lui-même.

J'en termine par une de vos citations que j'ai pu noter et qui caractérise la vision que vous avez de votre fonction. Je cite: «La politique est trop noble pour qu'on puisse la salir.»

Jacques, au nom du Grand Conseil, du Bureau et de tout le personnel du Service parlementaire, je vous remercie pour votre grand travail au service de la population du canton du Valais. Nous vous souhaitons que le meilleur pour l'avenir. Merci monsieur Melly!

(Standing Ovation)

(Le conseiller d'Etat sortant Jacques Melly reçoit un présent du Grand Conseil.)

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, Chef du DEF (Département de l'économie et de la formation)

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs les députés,

Madame, Messieurs les conseillers d'État,

Voilà presque quatre ans, comme si c'était hier, nous étions tous réunis pour la première fois, à la salle du Casino à Sion, pour le début de cette législature. Cette période de travail, de discussions et de collaboration au service des Valaisannes et des Valaisans, nous la terminons aujourd'hui, une fois n'est pas coutume, ici à Martigny. N'y voyez aucune prérogative du Lion d'Octodure ou d'un président de jouer à domicile. Mais la crise du coronavirus est passée par là, nous imposant ces sessions à Brigue et à Martigny.

Au moment de clore cette dernière session de la législature, permettez-moi de vous adresser, au nom du Gouvernement, mes sincères remerciements pour l'excellente collaboration. Monsieur le Président du Grand Conseil, mesdames et messieurs les députés, mais aussi à vos prédécesseurs Diego Wellig, Anne-Marie Sauthier-Luyet, Gilles Martin et évidemment Olivier Turin ainsi qu'au Secrétaire général du Parlement et à son successeur nommé aujourd'hui que je félicite.

Nous avons eu du plaisir à travailler avec vous. Des relations saines, ouvertes, dynamiques, parfois un peu piquantes mais respectueuses entre les pouvoirs exécutif et législatif sont les moteurs, la vie de notre démocratie pour tous les enjeux auxquels le Valais doit faire face.

Durant cette législature, notre canton, tout comme notre pays, a connu la plus grande crise depuis la deuxième guerre mondiale. Sans vous, sans votre collaboration et votre travail, le Gouvernement n'aurait certainement pas pu la traverser comme il l'a fait jusqu'à présent. Face à ces décisions difficiles et lourdes de conséquences qui nous impactent tous, face à des enjeux sanitaires, économiques, sociétaux et financiers inédits, l'esprit de collaboration et

de solidarité dont le Grand Conseil a su faire preuve est essentiel. Nous vous disons toute notre reconnaissance.

Mais le rôle d'un Parlement, et ce n'est pas à un ancien parlementaire fédéral qu'il vous le dit, ne se limite bien sûr pas à un simple travail de collaboration, aussi constructive soit-elle. Non, un Parlement a également pour tâche de surveiller l'action du Gouvernement et doit également servir d'aiguillon pour le Conseil d'Etat. Que cela soit en commissions, lors d'interventions en Plénum, par le biais d'interpellations, de postulats ou de motions, vous questionnez, inspirez ou remettez en question l'action gouvernementale. Cette part de votre activité est primordiale et permet à notre canton de trouver, au final, des solutions créatives, de corriger ou de consolider les options politiques.

Il y a un peu moins de quatre ans, le Conseil d'Etat s'est doté d'un programme gouvernemental, d'objectifs communs, dans l'objectif de donner un cap à la conduite stratégique à moyen et long terme de l'Etat et de son administration. Avec ce document, basé sur une analyse approfondie des forces et faiblesses actuelles du canton ainsi que des défis à relever, le Conseil d'Etat entend développer le potentiel du Valais en misant sur ses atouts.

Durant cette législature, le Conseil d'Etat a ainsi œuvré à développer le tissu économique cantonal de manière diversifiée et innovante, notamment grâce au campus Energypolis. Il a maintenu un niveau de qualité très élevé dans son système de formation, en misant sur l'égalité des chances de tous les enfants avec le souci de ceux qui ont des difficultés d'apprentissage, une école inclusive.

Nous avons également veillé aux finances cantonales, qu'elles soient saines, ce qui permet aujourd'hui de soutenir l'économie valaisanne dans la crise du coronavirus.

Ces quatre dernières années, le Conseil d'Etat a également poursuivi les grands travaux, les travaux d'hercules: la troisième correction du Rhône, le chantier de l'autoroute A9, la création du fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (le fameux FIGI), le Conseil d'Etat s'est doté d'un instrument qui lui permet de mieux coordonner le financement et la réalisation de ses investissements immobiliers, avec par exemple le site de Crêtelongue (on n'espère ne pas y être trop vite), le nouveau collège de Sion ou encore la modernisation du site de la Castalie à Monthey. Le Gouvernement a également ramené la sérénité au sein de l'Hôpital du Valais avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui a poursuivi le développement des infrastructures.

Toujours en ligne avec son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat s'est doté d'une stratégie énergétique ambitieuse qui vise que le Valais, en 2060, soit entièrement autonome et renouvelable, sans pétrole, sans charbon, sans nucléaire.

Il s'est donné aussi un Agenda 2030, un programme du développement durable pour la première fois de son histoire.

Le Gouvernement a procédé à la réorganisation des APEA (autorités de protection de l'enfant et de l'adulte). Il a également mis en place le premier Conseil de la magistrature pour la surveillance de la justice.

Depuis le début de l'année dernière, la pandémie représente une crise majeure que le Conseil d'Etat gère au quotidien, à la fois sur les plans sanitaire, économique, sécuritaire et social mais aussi en tant qu'employeur et au niveau des répercussions engendrées sur l'ensemble des domaines d'action de l'Etat. Le Gouvernement a dû prendre rapidement de très nombreuses décisions aux conséquences majeures.

Lors de ses prises de décision, le Conseil d'Etat opère une pesée d'intérêts. Son objectif: protéger la population, en particulier les groupes à risques, limiter la surcharge du système de santé, préserver au mieux les intérêts de l'économie, fortement mise à mal par cette pandémie. En ce sens, il a veillé à soutenir de la manière la plus adéquate et le plus rapidement possible les secteurs économiques touchés avec en première ligne la défense de leurs intérêts pour aider le plus rapidement possible ceux qui souffrent.

Bien sûr, face à cette situation si particulière, il est impossible de ne faire aucune erreur. Un degré d'improvisation est inévitable face à une crise aussi inédite. Cependant,

partout où des corrections ont été nécessaires et possibles à mettre en œuvre, le canton a essayé de le faire.

Voilà pour l'aperçu rapide et non exhaustif des projets menés par le Conseil d'Etat au cours de la dernière législature. Autant de projets qui modifient ou modifieront, à terme, le quotidien des valaisannes et des valaisans et qui ont pu se réaliser grâce à votre appui.

Je tiens ici à remercier chaleureusement celles et ceux d'entre vous qui laissent leur place aujourd'hui après souvent de très longues carrières politiques. Merci pour votre travail, votre engagement, vos convictions, vos sensibilités diverses. J'ai aussi beaucoup apprécié la collaboration malgré quelques frictions – nécessaires et plus ou moins fortes – alors pardon Jérôme pour mon mot d'hier, pardon Céline nous boirons un verre avant la réouverture des bistrots, pardon aussi Emmanuel, même si tu pars bientôt pour Berne (peut-être). Que vous garderez un bon souvenir ou non de vos années de députation, j'espère qu'il soit bon et aussi des Conseillers d'Etat que vous avez eus en face de vous, que vous avez parfois affrontés quels qu'ils soient.

C'est aussi une page qui se tourne pour deux de mes collègues, après 12 ans de bons et loyaux services au Conseil d'Etat. C'est avec une émotion certaine que je réalise que c'est la dernière fois que nous nous présentons devant vous avec Esther Waeber-Kalbermatten et Jacques Melly. Merci pour cette collaboration, ces échanges, ces discussions – parfois aussi animées qu'avec ce Parlement - et le travail immense que vous avez effectué. Un coup d'œil dans le rétroviseur sur vos 12 ans au Gouvernement ne peut que mettre en exergue l'incroyable travail que vous avez effectué pour ce Valais auquel vous êtes si attachés. Vous avez dû affronter des tempêtes, des grèves de la faim, mais vous y avez fait face et avez gardé le cap, guidés par vos convictions et une vision claire: faire de notre canton un lieu de vie pour nos enfants, nos petits-enfants, un lieu de travail, de formation et d'innovation. Vous pouvez quitter cette salle avec le devoir accompli et beaucoup de fierté. Et je pense que le Plénum partage, ça a été dit par le président toute à l'heure, ces félicitations et remerciements.

Vous avez les deux quitté votre entreprise pour rejoindre le Conseil d'Etat, il y a 12 ans – une pharmacie, une agence de voyage et entreprise de transport l'Oiseau Bleu et une pharmacie dans le Haut-Valais. Vous étiez deux patrons de PME et ça se sentait.

Esther, la première femme de l'histoire à siéger au Gouvernement valaisan et quelle femme! Pharmacienne, professionnelle de la santé capable de nous expliquer le détail du moindre test PCR, femme de conviction, d'engagement, peut-être la plus soucieuse d'entre nous de la cohérence des décisions, elle qui sait contrôler les plus petites lettres des ordonnances ou encore déchiffrer la pire écriture de toubib. Le souci aussi des plus faibles de notre société et de la cohésion sociale, une ténacité pugnace, celle qui n'oublie rien, qui ne lâche rien, mais avec douceur et fermeté qui arrive souvent à ces buts. Je n'ai jamais compris qu'on ne reconnaisse pas tout ce qu'elle avait accompli. Mais je vous jure que ça marche à la fin, même si c'est à la douzième ou à la quinzième reprise. Esther, tu vas nous manquer. Esther, tu vas me manquer. Tu seras un petit peu plus présente pour Reinhard, lui sera un peu moins présent parmi nous parce que quand on a un psychiatre à la table du Conseil d'Etat, on a toujours un tout petit peu peur de ce qu'il peut penser des politiciens. Mais ta famille, tes proches, tes enfants et petits-enfants t'ont déjà vue un tout petit peu plus depuis le télétravail, mais ils te verront désormais un peu plus. On ne t'oubliera pas!

Merci Jacques: patron d'entreprise, patron de PME, 32 ans de politique; sans doute une des plus grande expérience politique de cette salle, un entrepreneur, un patron, celui qui à l'instar de Churchill sait que l'entrepreneur est celui qui tire le char, un citoyen du monde, ouvert, voyageur, féru d'histoire, un spécialiste de toutes les publications scientifiques sur le Covid depuis maintenant 11 mois, de tous ses variants aussi de Singapour en Grande-Bretagne, aucune publication n'a de secret pour toi, un homme aux qualités humaines incontestables. Et puis, des qualités qui sont moins connues. Comme ancien pilote de rallye, tu n'hésites pas à prendre le volant pour nous ramener après nos repas qui suivent les séances du Conseil d'Etat. Tu es aussi notre notre sommelier de luxe. Aec Frédéric, nous espérons pouvoir te succéder, mais nous ne te remplacerons jamais. Tu es aussi le papa de ces trois

enfants terribles, nouveaux venus au Conseil d'État depuis 4 ans, certains plus terribles que d'autres. Mais tu nous as toujours donné ta sagesse, ton esprit joyeux et studieux.

Et tous deux, vous avez même poussé l'engagement à dépasser largement, même si cela ne se dit pas, l'âge de la retraite. Merci pour tout ça! Merci pour votre engagement, pour votre gentillesse.

Dans quelques mois, un nouveau Parlement et un nouveau Gouvernement entreront en fonction. Je souhaite qu'ils puissent collaborer aussi bien que jusqu'à présent; chacun dans le respect de ses fonctions et de ses prérogatives, des jours de soleil, des jours de tempêtes. Face aux enjeux qui s'annoncent aux suites de la crise que nous traverserons ensemble, aux enjeux sanitaires, économiques et sociaux, nous aurons besoin de travailler ensemble pour le Valais, avec courage, solidarité et patience. Nous le traverserons, j'en suis sûr, comme nous l'avons toujours fait depuis des décennies.

Je vous remercie pour votre attention et passe maintenant la parole à ma collègue Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'État sortante et cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

(Applaudissements)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, Cheffe du DSCC (Département de la santé, des affaires sociales et de la culture)

Geschätzter Grossratspräsident, lieber Olivier,
Geschätzte Damen und Herren Abgeordnete,
Werte Kollegen,

Bevor ich anfangе, möchte ich ganz herzlich Olivier Turin danken für seine lobenden Worte und auch meinem Kollegen Christophe Darbellay. In der Politik ist es eine Auseinandersetzung der Ideen, der Konfrontation und Lob hört man nicht so oft. Ich bin wirklich berührt, dieses Lob zu hören. Ich nehme das gerne an, ich werde dann im Fernsehen nochmals nachschauen, was ihr effektiv gesagt habt.

In wenigen Wochen ist ja die Vereidigung von den Neu- oder Wiedergewählten, und es berührt mich eigenartig. Ich bin genau vor 32 Jahren als junge Suppleantin vereidigt worden. Es folgten 4 Jahre als Suppleantin, dann 12 Jahre Grossrätin, dann eine Pause und dann war ich wieder als Staatsrätin hier im Parlament. Und heute geht ein Teil meiner Arbeit, meines Mandats, das heisst die Arbeit hier im Parlament, im Plenum zum Ende.

Ich kann Ihnen sagen, liebe Damen und Herren, wir haben gemeinsam viel erreicht. Ich möchte hier gerne Henry Ford zitieren, der sagte: «Zusammenkommen ist ein Beginn, zusammenbleiben ist ein Fortschritt, zusammenarbeiten ist ein Erfolg.»

Ich freue mich, dass wir zusammen für die Walliser Bevölkerung vieles reorganisieren, neu ausrichten und modernisieren konnten. Stellvertretend möchte ich gerne einige Projekte mir und euch in Erinnerung rufen.

Aktuell bin ich seit 8 Jahre Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur. Aber vorher, es wurde auch gesagt, hatte ich ja die Sicherheit und hier möchte ich ein Projekt in Erinnerung rufen, das war die komplette Revision und Reorganisation des Zivilschutzes. Der Zivilschutz wurde professionalisiert und mit Unterstützung des Milizsystems auch eine moderne Ausrichtung geschaffen. Der Zivilschutz, wie er heute ist, hat sich sehr gut bewährt. Ich habe seither immer wieder die Naturkatastrophen – und davon sind wir leider im Wallis immer wieder betroffen – verfolgt und das hat gut funktioniert und das hat mich immer gefreut.

Jetzt komme ich zu meinen Dossiers der letzten Jahre. Ich nenne nicht alle, aber doch einige, und zwar namentlich die Neuausrichtung der Walliser Spitallandschaft. Le 10 décembre 2014, le Conseil d'Etat a approuvé le concept médico-soignant de l'Hôpital du Valais présentant le regroupement de toutes les opérations chirurgicales sur le site hospitalier de Sion d'ici 2024.

L'Hôpital de Sion continuera d'assurer la médecine de base, ainsi que la médecine spécialisée et hautement spécialisée.

Les hôpitaux de Sierre et Martigny conserveront des soins somatiques aigus en médecine et aussi pour la médecine pour les personnes âgées afin d'assurer à la population de ces régions une prise en charge hospitalière de proximité.

L'hôpital de Martigny offrira également des suites de traitement après une opération en orthopédie-traumatologie à Sion.

Cette nouvelle répartition des activités suppose l'agrandissement du site de Sion et la rénovation des sites de Sierre et Martigny.

Dans cette même décision, il a également approuvé la proposition de l'Hôpital du Valais de regrouper toute l'activité hospitalière du Haut-Valais sur le site de Brigue d'ici à 2028.

Vous avez accepté les demandes de cautionnement pour la modernisation des hôpitaux de Brigue et Sion, soit les 400 millions de francs pour Sion et Brigue.

L'autre sujet, l'Hôpital Riviera-Chablais Valais-Vaud, à Rennaz, est inauguré officiellement le 29 août 2019 et vous avez accepté et révisé cette semaine la convention intercantonale révisée et j'aimerais mentionner que la stérilisation centrale à Martigny et le parking couvert pour l'Hôpital de Sion sont désormais en fonction.

Kurz gesagt auf Deutsch: Das Spital Wallis ist für die Zukunft bestens vorbereitet und aufgestellt.

Ich möchte aber auch Schwerpunkte der Kultur bringen. So wurde am 22. August 2019 «Les Arsenaux» in Sitten offiziell eröffnet. Heute befinden sich dort die Direktion der Dienststelle für Kultur, die Walliser Mediathek, die Mediathek der Stadt Sitten, das Staatsarchiv, Culture Valais-Kultur Wallis wie auch das Restaurant Train d'union. Ich kann festhalten, dieses Zentrum für Begegnung und Austausch für die Gesellschaft, die Wissenschaft und die Kultur ist ein Erfolg. Wir haben heute jährlich mehr als 300'000 Besucherinnen und Besucher.

Auch konnten weitere Beschlüsse mehrmals im Kulturförderungsgesetz angepasst werden. Die Musikschulen sind heute auf einer soliden finanziellen Basis gestellt und können auf den Kanton zählen.

En plus, le canton du Valais peut maintenant mener une action d'ensemble cohérente pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier, documentaire, immatériel et linguistique.

Als Letztes möchte ich die Neuausrichtung der Dienststelle für Betriebs- und Konkurswesen erwähnen. Zusammen fanden wir den Weg zu einer modernen thematischen und territorialen Neuaufteilung. Die Arbeit wird bis Ende 2022 erfolgen.

Nous avons réalisé et réussi à moderniser l'ensemble de la loi sur l'intégration de l'aide sociale, la loi sur la santé, la loi sur le travail, la loi d'application de la loi fédérale sur les travailleurs détachés et de la loi fédérale sur le travail au noir, ainsi que, cette semaine, la loi d'application de loi fédérale sur les prestations complémentaires et la loi sur les recouvrements et les avances de contributions d'entretien.

Es waren viele Projekte, es war viel Arbeit. Es wird Ihnen sicher bleiben, aber mir werden ganz sicher die Gespräche, die Begegnungen mit Ihnen, sei das in den Kommissionen, dazwischen oder hier im Parlament bleiben.

So stehe ich heute hier mit einem lachenden und einem weinenden Auge, wie man dem sagt, vor Ihnen. Ja, es ist gut, ich werde mehr Zeit haben für meine privaten Projekte; weinend, weil es war eine sehr interessante und auch sehr bereichernde Zeit, und ich bin mir heute schon bewusst, ich werde diese Zeit vermissen.

Ähnlich geht es sicher denen, die sich nicht der Wiederwahl stellen, und ich wünsche Ihnen allen, dass Sie viel Engagement und Freude haben für Ihre neuen zukünftigen Aufgaben. Und denjenigen, die sich der Wiederwahl stellen, wünsche ich natürlich viel Erfolg bei der Wiederwahl, aber vor allem das notwendige Engagement für unsere Bevölkerung.

Ich danke Ihnen allen von Herzen, dass ich immer Ihre Unterstützung erfahren habe für meine Dossiers und Anliegen. Hier im Parlament und in den Kommissionen haben wir diskutiert und zusammengearbeitet. Gemeinsam haben wir viel erreicht. Herzlichen Dank!

Mein Dank geht auch an das Büro des Grossen Rates, an Claude Bumann und an das engagierte Team. Und ich wünsche Nicolas Sierro alles Gute in seiner neuen Funktion ab dem Herbst 2021. Mein Dank geht auch an die Übersetzerinnen und Übersetzer, die es sicher nicht immer einfach haben und dies fortwährend uns in beiden Sprachen auf dem Laufenden hielten. Mein Dank geht auch an die Journalisten, namentlich an Canal 9 für die Direktübertragungen, und ich denke, sie leisten viel dazu, dass die Politik und was hier besprochen wird öffentlich wird und dass die Leute viel Verständnis haben für unsere Politik. Ich denke, ich werde dann zukünftig gerne auf Kanal 9 oder Canal 9 Ihre Debatten weiterverfolgen.

Je vous remercie du fond du coeur d'avoir toujours soutenu mes dossiers ici au Parlement et dans les commissions. Nous avons discuté et travaillé ensemble et réalisé beaucoup de projets innovants en commun. Merci de tout coeur!

(Applaudissements)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, Chef du DMTE (Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement)

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les députés,

Chers collègues,

Chers membres du Bureau et du Service parlementaire, ce sont également des gens extrêmement importants,

Et notre maître à pensée qui nous donne et nous enlève la parole, qui est toujours très très très discret là-bas dans son coin, Steve,

Tout d'abord, j'aimerais remercier notre président, Olivier pour son aimable présentation, pour son mot chargé d'émotion qu'il m'a adressé. Ça m'a touché. J'aimerais remercier également notre président Christophe pour ce résumé de 4 ans de vie commune quelque part, mais surtout 4 ans d'histoire et de futurs projets. Et j'aimerais également remercier ma collègue qui aujourd'hui, comme moi, va prendre congé, Esther avec qui nous avons tout de même usé nos fonds de culottes pendant 12 ans sur les sièges du Conseil d'Etat et je crois que ça crée des liens, des liens de respect mais aussi des liens d'amitié, des liens de reconnaissance. Et je crois qu'effectivement, ce qui a été dit à son endroit, je ne peux que le partager: une grande conseillère d'Etat qui arrive aujourd'hui au terme de son mandat. Et j'aimerais également lui signifier toute ma reconnaissance et lui souhaiter d'ores et déjà aussi de pouvoir bien prendre soin de ses petits-enfants et de sa famille.

Le président a parlé de quelques éléments que je qualifie un petit peu d'ombres et lumières, comme j'ai eu l'occasion de signaler dans ces dernières interventions ces jours passés. Il a parlé des années de présidence. Et c'est vrai, lors de ma première présidence, et c'était le mois de mars 2012, il y a eu cet accident de car dans le tunnel de Sierre et j'étais président, et c'est un souvenir, c'est une ombre, c'est un souvenir qui continuera de m'accompagner puisque c'était une expérience absolument terrible et qu'il a fallu, comme président, avec Esther qui était vice-présidente et responsable de la sécurité, assumer dans les semaines et les mois qui ont suivi. Et je peux vous dire que ça fait partie également de l'activité, de la fonction de président d'un Gouvernement, mais ça marque. Et je crois qu'il a très justement évoqué cette période.

Mais il a aussi souligné toutes ces périodes de lumière. Et là, c'est vrai que Marignan c'est particulier. C'était en 2015, j'ai eu le privilège, imaginez, d'être président l'année du bicentenaire. Alors c'était quoi? C'était de pouvoir et d'avoir l'honneur extraordinaire de faire le discours officiel sur la place la Planta. Et puis cette année-là, de pouvoir officialiser Marignan comme étant l'hymne cantonal. Et je crois que c'est quelque chose qui restera! Et j'en suis très

fier. Également d'avoir eu l'opportunité de rencontrer le Pape François avec la délégation du Conseil d'État au nom du peuple Valaisan, de lui remettre, je me souviens, j'avais un immense cageot avec plein de spécialités valaisannes. Je suis arrivé devant lui et on ne savait pas trop que faire pour lui serrer la main et poser le cageot. Ça reste un souvenir avec une immense émotion.

Voilà, je ne vais pas revenir en détail sur ces 12 années passées à la tête de ce Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement tel qu'il s'appelle maintenant.

J'aimerais exprimer ma satisfaction et quelque part aussi ma fierté au regard des choses accomplies. J'ai évoqué certains éléments durant cette semaine, je ne vais pas y revenir en détail. Mais je crois que j'aime à dire que l'environnement est venu sur l'avant de la scène et, durant ces 12 années, est devenu une préoccupation fondamentale de notre État, tant il est vrai que notre environnement, c'est l'endroit où l'on vit. Ce sont nos jardins. Ce sont les endroits où nos enfants et nos petits-enfants vont vivre et qu'il était extrêmement important de prendre en main cet héritage qui, ma foi, est un héritage industriel mais que nous devons une fois pour toute solder. Et je dois dire que je suis très fier du travail accompli.

La mobilité: toute à l'heure, Christophe a évoqué la mobilité. La mobilité bien sûr, c'est l'autoroute. L'autoroute qui, dans moins de 5 ans, entre Susten et Brigue sera terminée. Et je me réjouis de participer aux inaugurations, si on pense à m'inviter... Et le Lötschberg... Depuis 2009, nous avons, avec ma collègue bernoise, lancé un comité Lötschberg un peu contre vents et marées. Eh bien!, dans quelques années, ce deuxième tube du Lötschberg sera officiellement ouvert et je crois que c'est également un grand pas dans la liaison entre le Valais et le reste de la Suisse, entre l'Italie et le nord de l'Europe. Et de ça aussi, je crois qu'il y a lieu d'être très fiers.

Une autre chose qui fait partie du quotidien: RegionAlp. RegionAlp a démarré en 2010. Et aujourd'hui, c'est un des vecteurs de transport dont on ne pourrait plus se passer. Et là aussi, je crois que ce sont des éléments qui vont rester. Et je crois qu'il faut s'en réjouir.

Dangers naturels: Christophe a également évoqué Rhône 3. Rhône 3 qui, dans le Haut-Valais, aura permis l'implantation de nouvelles unités de production parce que c'était en zone rouge. La sécurisation a permis d'assurer une sécurité, un développement à une entreprise qui, aujourd'hui, est en plein développement.

Voilà, je le disais: fierté. Fierté au regard de ces choses accomplies, mais surtout et le plus important, la reconnaissance à celles et ceux qui les ont rendues possibles. Parce qu'un conseiller d'État peut décider ce qu'il veut; ce sont les 800 personnes qui travaillent pour moi ainsi que mes collègues du Gouvernement actuels et précédents, ainsi que Mesdames et Messieurs les parlementaires, bien sûr mes collaborateurs et collaboratrices, mais n'oublions pas non plus le Service parlementaire. Et ici, j'ai une pensée aussi pour Claude Bumann. Claude Bumann que j'ai également découvert lorsque j'étais à votre place comme chef de groupe, comme parlementaire durant 4 ans et qui va prendre une retraite dans ces prochains mois et à qui, je crois, nous devons beaucoup en termes de structure, en termes d'esprit qu'il a réussi à faire souffler dans ce Service parlementaire et dans la relation extraordinaire qui règne entre le Gouvernement, le Parlement et l'ensemble des autorités qui sont appelées à gérer tous ces problèmes.

Et je le disais, je le disais hier ou avant-hier, si parfois, il y a eu des divergences de vues, il y a eu des polémiques, certains fois même des conflits, je crois que ce sont les aléas de la vie. Et puis, je le disais, je crois que c'est vrai, c'est l'histoire, c'est l'histoire qui décidera si nous avons vu juste, si nous avons fait juste; l'histoire et puis également nos successeurs qui auront à assumer. Parce que finalement, un conseiller d'État, c'est un passeur. C'est un passeur en marge de son apport personnel au développement d'un canton. Eh bien! Il doit assurer la bonne poursuite des projets qui sont en cours. Et puis, bien sûr, prévoir la réalisation future de ce qu'il aura lui-même lancé. Je crois qu'on doit le rappeler, l'engagement d'un ministre d'État ne se juge pas à l'aune d'une législature, voire de deux législatures mais bien plus en termes de générations.

Alors, de ce point de vue, je pense et je suis à peu près certain de laisser à mon successeur un département dynamique, un département dans lequel les dossiers vont être poursuivis avec le minimum d'accrocs possibles, en étant bien sûr conscients que tout est perfectible – nous les premiers.

Alors, je compte bien sûr sur le prochain Parlement pour continuer à nourrir activement les débats et puis sur les collaboratrices et collaborateurs du futur département, pour collaborer avec le même professionnalisme, avec le même engagement au développement de notre République.

Notre Valais a beaucoup évolué. Je crois que nombre de réalisations qui ont été également évoquées par notre président, pas uniquement dans mon département, ont démontré cette capacité d'innovation et ce dynamisme qui anime notre Vieux Pays, que ce soit dans l'implantation et le développement de l'EPFL. Ici, quand je pense à l'EPFL, ça me rappelle également un moment de lumière puisqu'à l'issue de la séance entre le Conseil d'État et la délégation de l'EPFL, d'avoir en tant que président (là aussi la chance d'avoir été président à ce moment-là), avec la poignée de main échangée avec Patrick Aebischer, d'avoir eu l'honneur symboliquement finalement de donner le top départ à cette incroyable aventure.

Donc, c'est un dynamisme extraordinaire, un nouveau dynamisme qui est là. On pourrait également parler du développement de nouvelles unités de recherche et de production dans la biotechnologie ou encore dans tant de secteurs de pointe dans lesquels notre canton excelle et se développe.

Alors, Mesdames et Messieurs, chères et chers députés, je ne vais pas être plus long. J'aimerais simplement terminer en formant les vœux les plus chers pour que cette énergie, ce développement et cet engagement se maintienne dans les années à venir. Tout cela bien sûr pour le plus grand profit de toutes les Valaisannes et tous les Valaisans et surtout comme véritable promesse d'avenir pour notre cher canton. Alors, à vous toutes et à vous tous, bonne chance, bon vent pour votre avenir et surtout que vive le Valais!

(Applaudissements)

Le président

Je passe la parole au vice-président Manfred Schmid pour un message à mon égard, donc sehr kurz bitte Manfred, sehr kurz!

Schmid Manfred, 1. Vizepräsident, CVPO

Geschätzter Präsident, cher Olivier,
Geschätzter Vizepräsident, cher Xavier,
Frau Staatsrätin, Herren Staatsräte,
Werte Abgeordnete,

Seit 2009 ist Olivier Turin im Grossen Rat des Kantons Wallis. Im letzten Jahr wurde er glanzvoll zum Grossratspräsidenten gewählt. Keiner wünscht sich natürlich in einem solchen schwierigen Jahr der Pandemie, das Präsidium des Grossen Rates zu übernehmen. Trotzdem hat dieses Parlament es geschafft und Du als Präsident, abgesehen von der Maisession den Ratsbetrieb aufrechtzuerhalten. Das war enorm wichtig und das ist auch Dein grosses Verdienst.

Olivier, tu as eu le grand mérite de réussir à mener souverainement le Parlement à travers la crise tout en restant en bonne santé. Bravo et merci! La force tranquille avec laquelle tu as su gérer les choses m'a convaincu et me pousse à suivre ton exemple.

Die Chance, Dein Amt im ganzen Kanton zu leben, Kontakte zu pflegen und Feste zu feiern, war Dir leider verwehrt. Umso mehr gönne ich Dir persönlich von ganzem Herzen die Wahl im vergangenen Herbst zum Gemeindepräsidenten von Collombey-Muraz.

Nun zum eigentlichen Geschenk. Neben einer toller Flasche Wein, einer Kiste Bier aus Ausserberg, erhält du bloss ein Kuvert mit einem Check über einen Betrag in Schweizer

Franken. Dein Plan, was mit dem Geld passieren soll, ist jedoch aussergewöhnlich. Du willst mit diesem Betrag ein Stück Wald kaufen in Deiner Heimat.

Tu deviendras ainsi propriétaire forestier et chasseur comme moi, ce qui me fait particulièrement plaisir.

Mais non, nein, so wie ich Dich kenne, willst Du in Deinem Wald Erholung finden etwas arbeiten und Kraft tanken für Deine weiteren Lebensaufgaben. Eines ist sicher: Der Wein und das Bier werden wohl bald einmal getrunken sein, der Wald wird bleiben. Er wird weiterwachsen und Dich immer an die hoffentlich schöne Zeit erinnern als Präsident von diesem Parlament.

Olivier, tu as été un président formidable et cela a été un grand bonheur de travailler avec toi.

Je te souhaite à toi et à ta famille le meilleur pour votre avenir.

Merci und Vergelt's Gott!

Le président

Merci beaucoup Manfred. Merci pour ton mot.

Et maintenant, nous allons poursuivre avec les prises de parole des chefs de groupe.

Walter Francesco, Grossrat, CVPO

Es ist mir eine Ehre und besondere Freude, im Namen der Fraktion der CVPO das Wort zu ergreifen, um unseren Dank auszusprechen.

Ein herzliches Dankeschön richten wird zuerst an alle Mitarbeitenden des Parlamentsdienstes, die uns unter der Leitung von Claude Bumann in den vergangenen 4 Jahren zu unserer vollsten Zufriedenheit unterstützt haben. Wenn wir eine Note vergeben könnten, dann sind wir uns einig in der Fraktion, dann ist es eine 10.

Dem neugewählten Chef des Parlamentsdienstes Nicolas Sierro gratulieren wir herzlich zur Wahl und wünsche ihm viel Erfolg in seiner neuen Funktion.

Danken möchte mir auch den 3 Grossratspräsidenten und der Grossratspräsidentin, die in den letzten 4 Jahren die Sessionen mit Besonnenheit und mit viel Engagement geleitet haben.

Lieber Olivier, es war ein sehr spezielles Jahr für Dich. Du hast Dir vorgenommen, unseren Kanton, insbesondere das Oberwallis, während Deines Präsidialjahres näher kennenzulernen. Leider hat ein saublöder Virus Deinen im Plan durchgesetzt. Aber wie heisst doch so schön: «Aufgeschoben ist nicht aufgehoben.» Gerne laden wir Dich ins Oberwallis ein, um mit Dir mit einem Glas Wein, pardon mit einem grossen Bier, auf Dein zurückliegendes Präsidialjahr anzustossen.

Dir, lieber Manfred, wünschen wir eine erfolgreiche Wiederwahl und ein Präsidialjahr, das hoffentlich unter einem besseren Stern zu stehen kommen wird.

Liebe Frau Staatsrätin, liebe Herren Staatsräte, wir waren uns nicht immer einig, aber das ist ja auch nicht das Ziel eines Parlaments. Die Zusammenarbeit war jedoch immer konstruktiv und von gegenseitigen Respekt geprägt. Besonders gefreut hat es uns, dass die aktuelle Regierung als Team aufgetreten ist, um mit viel Engagement, Leidenschaft und Umsicht unseren Kanton nach 4 Jahren Stillstand oder Starre endlich vorwärts gebracht hat. Dafür danken für euch. Apropos vorwärts, lieber Jacques, ein paar Kilometer mehr Autobahn Richtung Brig hätten wir uns Oberwalliserinnen und Oberwalliser schon gewünscht.

Allen Dienstchefinnen, allen Dienstchefs gebührt ebenfalls unsere Anerkennung und unser Dank. Im Rahmen der Kommissionsarbeiten konnten wir mit engagierten und kompetenten Führungspersönlichkeiten zusammenarbeiten. Merci!

Werte Grossrätinnen und Grossräte, auch euch danken wir von der CVPO-Fraktion für die Zusammenarbeit hier im Parlament und in den verschiedenen Kommissionen. Wir wünschen euch für die Zukunft – mit oder ohne Parlament – alles Gute.

Last, but not least, liebe Fraktionskolleginnen und -kollegen, auch euch spreche ich Namen des Fraktionschefs und des Fraktionsvorstands ein herzliches Dankeschön für euren super Einsatz und die Zusammenarbeit aus. Und noch dies: Ich war öfters das schwarze Schaf in unserer Fraktion, aber ein bisschen Farbe in unserer Gruppe hat doch noch nie geschadet oder? Wären wir alle immer gleicher Meinung gewesen, dann glaubt mir, wären unsere teilweise unendlich langen Fraktionssitzungen viel zu lange gewesen!

Herzlichen Dank.

Logean Grégory, député, UDC, chef de groupe

À l'heure où l'antispécisme gagne malheureusement du terrain, permettez-moi une intervention animalière pour mon intervention de fin de législature axées sur les remerciements.

Chers membres du Conseil d'Etat, au nom de mon groupe parlementaire, je vous transmets mes remerciements appuyés, hors de toute considération partisane et sans revenir sur les accords ou désaccords qui ont pu survenir durant la législature qui s'achève.

À vous Roberto Schmidt qui, comme l'aigle, 4 ans durant, avez survolé les débats parlementaires avec toute la hauteur de vue requise.

À vous Jacques Melly qui, comme l'ours, n'êtes pas resté camouflé dans les fourrés lorsque les balles ont sifflé et avez su faire face au feu parfois nourri.

À vous Frédéric Favre qui, comme le chamois rusé et imprévisible, êtes là où peu vous attendait il y a 4 ans au Gouvernement, avec à la clé des situations parfois inattendues mais néanmoins passionnantes.

À vous Esther Waeber-Kalbermatter, qui comme la marmotte, donnez l'alerte lorsqu'un danger (sanitaire en l'occurrence) pointe à l'horizon. Attention tout de même à ne pas confondre hibernation et confinement.

À vous Christophe Darbellay qui, fort et solide comme le cerf, avez su manifester certains coups de gueules ayant raisonné jusqu'à la Berne fédérale.

Au nom de mon groupe parlementaire, je souhaite apporter nos remerciements appuyés au chef du Service parlementaire qui, tel un garde-chasse aguerré avec une équipe expérimentée sur le terrain (Nicolas, Benoîte, Sarah und Sarah, Diane, Claudia, Sabrina, Josiane, sans oublier Daniel, la technique Steve et encore la traduction), a su faire en sorte que la cohabitation entre Gouvernement et Législatif se déroule pour le mieux; à savoir dans le respect et en totale adéquation avec le plan de tir.

Mes remerciements vont également au triumvirat présidentiel qui a su faire en sorte que le régime des horaires soit respecté, ainsi qu'à vous toutes et tous chers collègues pour l'excellente cohabitation, sans oublier les membres du Bureau du Grand Conseil et bien évidemment les membres de mon groupe parlementaire à qui j'exprime mes plus vifs remerciements pour l'excellente collaboration durant ces quatre années écoulées.

Enfin, au chapitre des souhaits, gageons que le renard de Naters rejoigne la future équipe gouvernementale.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Dessimoz Céline, députée, Les Verts, cheffe de groupe

Rassurez-vous, je ne donnerai pas de notes ce matin ni au Gouvernement, ni aux groupes parlementaires. Je ne vais pas non plus faire le listing des dossiers que notre

Parlement a traités durant ces 4 années de législature denses et digne d'un apprentissage des plus ardues.

Simplement vous dire que le premier groupe des Verts au Grand Conseil a fait ses classes avec – vous en conviendrez j'espère – sérieux, rigueur, pragmatisme et engagement.

Nous sommes heureux d'avoir apportés un peu de fraîcheur, de spontanéité, de naïveté sans doute aussi au menu de nos sessions mais surtout beaucoup de convictions et d'envies. Nous avons eu à cœur de défendre la préservation de l'environnement, l'équité et la justice sociale. Nous nous sommes efforcés d'amener une vision nouvelle et non dogmatique au sein du Parlement et avons toujours œuvré pour que la collectivité prime sur l'intérêt particulier.

Ce Parlement n'aura sans doute jamais autant entendu les mots biodiversité, paysage, climat, nature, vélo, énergie renouvelable, économie locale, mobilité douce et même, soyons fous, finances durables! C'est une évolution à laquelle nous sommes fiers d'avoir contribué mais le chemin est encore long pour que ces mots se traduisent dans l'acte de soutien ultime de ce Parlement, à savoir appuyer sur le fameux bouton Vert – qui se trouve à droite du bouton rouge dans notre Parlement.

Notre force: sans doute la capacité d'aller à la rencontre des députés des autres partis pour faire des propositions pragmatiques et qui font sens pour l'évolution de notre canton. Car au-delà des malheureusement trop fréquentes postures partisans de ce Parlement destinées davantage à défendre un territoire politique que l'intérêt public, ce que nous avons apprécié ce sont les rencontres et les discussions avec vous chers collègues mais aussi avec les membres du Gouvernement et le personnel de l'Administration cantonale qui nous a toujours réservé un bon accueil, même quand nous étions un peu insistants voire pénibles... Soyez tous remerciés pour votre engagement, même si, pour être tout à fait honnête, il y en a que nous remercions plus que d'autres...

La tâche parlementaire est ardue pour un petit groupe tel que le nôtre mais nous espérons bientôt être quelques mangeurs de graines supplémentaires dans ce Parlement. Nous sommes prêts à poursuivre le travail en ayant cette fois un peu moins de naïveté et un peu plus de stratégie.

Merci à Nathalie, Gwénolé, Emmanuel, Jérôme, Mathieu, Nicole, Alexandre, Claude, Maude, Lucien, Vincent, Jérémie, Philippe, Jean-Daniel, Marie-Angèle et sans oublier Aurélian et Thierry. Des Messieurs et Madame tout le monde, élus par le peuple qui ont pris à cœur leur mandat.

Je voudrai aussi remercier les chefs de groupe et les anges gardiens du Service parlementaire auprès desquels le groupe et moi-même avons beaucoup appris.

En conclusion, merci à tous les autres Messieurs et Madame tout le monde élus de ce Parlement de nous donner envie de poursuivre nos objectifs. Nous souhaitons que la vie de 2021 vous apporte tout ce dont vous avez besoin, ni plus, ni moins, juste ce qu'il vous convient. Et pour finir, nous vous embrassons avec les mots à défaut de pouvoir le faire avec nos bras au cours d'une soirée de clôture malheureusement impossible à organiser cette année.

Belle suite de vie à chacune et chacun, quel que soit votre avenir politique.

Merci pour votre écoute.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO, Fraktionschef

4 Jahre sind es sehr, und 4 Jahre vom Gefühl her wie es gestern gewesen wäre. Wir haben so viel zusammen erlebt. Es ist schwierig, es gibt zu wenig Zeit, um über dieses alles heute eine Replik zu machen. Wir haben viel gehört, wir haben gehört, was alles getan wurde, was wir alles geleistet haben. Es ist enorm viel. Es ist eigentlich schade, dass jetzt während der Coronazeit uns eben genau diese Zeit nicht bleibt, diese Geselligkeit, diesen Austausch leben zu können. Es ist uns heute verwehrt. Das ist schade. Bleiben wir aber trotzdem zuversichtlich, optimistisch und behalten wir die schönen Momente, die uns bleiben und pflegen wir diese persönlichen Kontakte, diese wichtigen Kontakte.

Vorab möchte ich Olivier Turin, unserem sehr nachsichtigen Präsidenten, persönlicher Kollege, ist mit sehr nahe in dieser Zeit, danken für diese hervorragende Führung während diesem schwierigen Jahr. Es war nicht einfach, wir mussten umstellen, wir waren nur einmal in Sitten, und dann mussten wir nach Brig und eben hier nach Martigny. Das ist, glaube ich, uns allen gut gelungen, und es war auch schön, dass wir die anderen Kantonsteile kennengelernt haben. Viele war noch nicht in Brig, viele war noch nicht in Martigny – es scheint zwar unglaublich zu sein, aber es ist so. Ich glaube, das war ganz ein wichtiges Jahr für uns, quasi die Krise als Chance für uns, das ganze Wallis, für die beiden Kulturen, die beiden Sprachkulturen, was ganz wichtig ist. Also nochmals: Merci Olivier! Daneben natürlich auch Manfred, dem 1. Vizepräsidenten und Xavier dem 2. und den anderen Präsidenten und der Präsidentin, die uns während diesen 4 Jahren begleitet haben.

Dann komme ich zu der abtretenden Staatsrätin und dem abtretenden Staatsrat. Das ist Esther natürlich zuerst. Sie kenne ich über Jahre persönlich sehr gut. Es wurde vorher das Zeughaus erwähnt. Also ich glaube, das sind alte gemeinsame Zeiten Esther, die wir dort erlebt haben. Aber auch Jacques, ein Unternehmer wie ich selber auch bin. Die sind mir eigentlich sehr nahe und sehr sympathisch geworden. Dann ebenso Christophe Darbellay, Frédéric Favre und Roberto Schmidt – unserem eigenen Staatsrat – danke ich für die hervorragende Zusammenarbeit. Und wir haben auch gemerkt, dass wirklich ein Kollegiat dort vorne sitzt, ein Gremium, das zusammengefunden hat, das sachpolitisch das Wallis weiterbringen will, und das ist schön. Danke nochmals den beiden, die aufhören, für die schöne Zeit zusammen. Ich hoffe, wir können weiterhin diese Kontakte pflegen und diese Momente austauschen.

Dann komme ich zum Parlamentsdienst, allen vorab Claude Bumann. Danke für Deine hervorragende Arbeit. Auch Du bist ein sehr guter Kollege, bist mir sehr nahe. Danke für diese Zeit. Dank auch, dass Du noch bleibst quasi transitorisch, um Nicolas Sierrro einzuführen, wobei der schon quasi eingeführt ist. Und in diesem Atemzug auch an Nicolas: Schön, dass das heute geklappt hat und dass Du quasi im Sinne der Kontinuität, im Sinne dieser Kultur das auch weiterführen kannst. Zusammen mit euch beiden möchte ich dem ganzen Parlamentsdienst als solches danken für die hervorragende Arbeit. Ihr wart immer zur Seite, wenn der Schuh drückte und wart immer für uns da.

In diesem Atemzug danke ich auch meinen Kolleginnen und Kollegen vom Grossratsbüro. Ich glaube eine sehr gute Truppe, eine lustige Truppe. Schade, dass wir auch dieses Jahr unseren Ausflug nicht abhalten konnten, weil das sind eigentlich immer wichtige Momente. Momente, wo wir diese beiden Kulturen leben können, den Austausch leben können und eben auch unsere 2 Sprachen, das Französische und das Deutsche, was eben das Wallis ausmacht.

Dann auch der «Huissière». Die haben wir eigentlich nicht mehr gesehen, Josiane, das ist schade, aufgrund dieser Zeit. Auch die ist nicht zu vergessen. Dann eben auch der Staatskanzler, der bei diesen Bürositzungen auch immer am Tisch sitzt. Den Übersetzerinnen und Übersetzer danke ich für Ihre hervorragende Arbeit. Genau eben in diesem zweisprachigen Kanton, wo es sehr wichtig ist, dass wir einander eben gut verstehen. Die Techniker, die gesamten Hilfskräfte, die eigentlich hier im Raum irgendwo im Hintergrund sind, aber die eben wichtig sind, damit hier das Ganze abgewickelt werden kann. Dann den Medien, allen vorab Canal 9 für die hervorragenden Leistungen, was die Übertragung der Sessionen anbelangt, die eben auch wichtig sind für uns Politiker, sodass Sie hören, was wir hier erzählen. Diese Abhängigkeit von den Medien quasi. Sie sind von uns abhängig, wir von ihnen. Dieses Zusammenspiel, also Walliser Bote, Canal 9, Nouvelliste, rro, Radio Chablais, Rhône FM etc. Da gibt es noch so viele.

Last, but not least, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir sind das Herzstück des Parlaments, die Legislative. Es ist schön, dass hier Freundschaften gepflegt werden können und dies auch weiter gelebt werden. Allen, die nicht mehr wiederkommen, die sich nicht mehr aufstellen lassen, wünsche ich alles Gute und das Beste für die Zukunft. Ich hoffe, wir bleiben in Kontakt. Wir können uns austauschen, hoffentlich auch bald wieder bei einem Glas Wein

oder einem Bier, sei es im Unterwallis oder im Oberwallis. Und allen andere, die sich wieder wieder aufstellen: Viel Erfolg bei den Wahlen, und ich hoffe es gelingt auch als solches.

Ich freue mich, wir freuen uns wieder auf *la capitale Sion*, das Herzstück des Wallis, wo wir eben diese 2 Kulturen leben können, die Sprache, das Französische, das Deutsche vereinigen können. Ich glaube, das brauchen wir alle wieder. In diesem Sinne schliesse ich mit 2 Worten: «*confiance et union*», eben diese Zuversicht und diese Einigkeit, die das Wallis ausmachen.

In diesem Sinne: *Vive le Valais!* Und ich hoffe, wir bleiben nach wie vor in Kontakt.

Danke.

Claivaz Christophe, député, PLR, chef de groupe

Monsieur le président du Grand Conseil,

Madame et messieurs les conseillers d'État,

Chers collègues,

Nous voici arrivés au dernier objet de la dernière journée de la dernière session de cette législature, avec cette cérémonie de clôture quelque peu inhabituelle, de par le lieu, l'austérité et les contraintes imposées. Je pense néanmoins qu'il est important que les groupes puissent s'exprimer, non pas en dressant un bilan de ces 4 ans, des victoires et des défaites, des succès et des déceptions, mais pour adresser quelques remerciements à l'heure de refermer définitivement le livre de cette période.

Nos premiers remerciements s'adressent aux ministres sortants.

Madame Esther Waeber-Kalbermatten, vous avez incarné durant 12 ans la présence simultanée au Gouvernement de trois minorités: celle des femmes, qui ne devraient pas en être une, mais qui l'est du fait de votre représentation encore trop faible en politique, du Haut-Valais et du Parti socialiste. On a pu vous reprocher parfois la politique des petits pas, les créations de groupes de travail ou les audits, mais cette manière d'agir a pu être couronnée de succès avec les révisions totales de la loi sur la santé, de la loi sur le travail, et un retour de la sérénité à l'Hôpital du Valais.

Monsieur Jacques Melly, nous avons disserté durant cette semaine sur plusieurs facettes de votre action politique. À l'heure de votre départ, j'aimerais surtout évoquer l'homme que j'ai eu le plaisir de côtoyer en ma qualité de membre du Bureau. Je retiendrais comme image forte, le déplacement à Rome à l'occasion de l'assermentation des gardes suisses en 2015 et des instants de partage entre députés et membres du Gouvernement. Je garderais ce séjour comme le point culminant vécu en 8 ans au Bureau du Grand Conseil.

J'ai découvert en Jacques Melly un homme de culture, passionné de voyages et d'histoire, abordant facilement des thèmes hors des dossiers politiques. Député et chef de groupe avant ton accession au Gouvernement, tu as su soigner ces relations primordiales, qui permettent d'humaniser les fonctions et travailler avec respect mutuel pour le bien de notre canton et de ses habitants.

J'invite le futur Gouvernement, le Bureau du Grand Conseil et le Service parlementaire à intensifier ces occasions permettant aux représentants des différents pouvoirs d'apprendre à se connaître au-delà des clivages politiques.

Le groupe PLR vous remercie d'avoir servi le canton du Valais et vous souhaite pleine santé pour profiter au mieux de votre retraite.

Le temps imparti ne m'autorise pas à remercier de manière détaillée les trois autres ministres. Le peuple valaisan s'en chargera, ou pas, le mois prochain. Notre groupe vous remercie néanmoins pour l'action gouvernementale conduite et espère qu'elle puisse se poursuivre dans la prochaine législature, la stabilité des institutions étant primordiale, surtout en période de crise.

J'aimerais poursuivre en remerciant notre président Olivier Turin pour son année présidentielle, pour la conduite des débats de ce Parlement, tout en regrettant que les

événements habituels ponctuant l'année d'un président aient été complètement occultés par la situation sanitaire prévalant. Nous te souhaitons un bon «après Grand Conseil» et pleine satisfaction dans l'exercice de ton nouveau mandat de président de Collombey-Muraz.

Notre groupe salue le chef du Service parlementaire et son successeur, ainsi que toutes les collaboratrices et collaborateurs pour l'appui vital, professionnel, efficace tout en restant discret, apporté à nos travaux. Merci Claude, merci Nicolas.

Nous souhaitons pour terminer une bonne retraite à notre huissière Josiane qui ne remplira pas pour une nouvelle période.

Quant à moi je m'adresse à vous pour la dernière fois en tant que chef du groupe PLR. Si les électeurs du district de Conthey me renouvellent leur confiance le 7 mars prochain, je serais parmi vous le 19 avril, mais dans un rôle différent. J'ai eu le privilège de diriger le groupe le plus important de ce Parlement durant 8 ans. Je considère qu'il est temps de passer la main pour que d'autres personnalités puissent occuper cette fonction exigeante et gratifiante.

J'aimerais remercier tous les conseillers d'Etat que j'ai eu l'occasion de côtoyer, toutes les cheffes et tous les chefs de groupe qui se sont succédés au Bureau, les membres du groupe PLR pour la confiance témoignée, et vous toutes et tous chères et chers collègues, pour les échanges, les belles personnes rencontrées et les moments exceptionnels vécus. J'espère pouvoir au mieux continuer à servir mon canton et ses institutions dans d'autres fonctions.

J'aimerais rendre enfin hommage à deux femmes qui ont marqué à leur façon la vie de ces 4 dernières années. Tout d'abord, notre regrettée collègue Stéphanie Favre, réélue il y a 4 ans, au début de cette législature et qui a présidé de main de maître la commission des finances jusqu'au bout de ses forces et qui nous a quitté durant l'été 2019.

J'aimerais aussi rendre hommage à Anne-Marie Sauthier qui fut la première présidente PLR de l'histoire de ce Grand Conseil pour l'année présidentielle qu'elle a conduite à la satisfaction de tout le monde.

Cette fin de législature n'a pas le faste qu'elle devrait avoir, les sortants quitteront leur fonction sur la pointe des pieds, sans avoir pu siéger une dernière fois dans la salle historique du Casino à Sion. Si l'heure n'est pas aux réjouissances de Carnaval, je vous invite néanmoins à tenir le coup, en montrant l'exemple. Le PLR souhaite que des décisions claires et rapides interviennent prochainement avec un réel plan de sortie de crise.

Nous espérons qu'une grande fête réunissant futurs parlementaires et sortants de la présente législature, puisse se tenir aussi rapidement que possible.

Nous adressons notre message de soutien aux personnes qui souffrent économiquement et notre empathie aux familles endeuillées.

Aux membres du Parlement qui terminent aujourd'hui leur mandat, je vous dis merci, et vous souhaite plein succès dans vos futurs projets privés, familiaux, professionnels et peut-être politiques. Pour toutes celles et ceux qui se remettent à disposition, je vous souhaite plein succès le 7 mars et espère vous revoir le 19 avril à Brigue.

Merci pour votre attention et vive le Valais!

Graber Michael, Grossrat, SVPO, Fraktionschef

Das wichtigste Gut, das wir hier Menschen auf diesem Planeten haben, das ist die Zeit. Darum möchte ich Ihnen nicht allzu viel von der kostbaren Zeit stehlen. Aber dass die Zeit, das wichtigste Gut ist, das hat erschreckende Realität erfahren im vergangenen Jahr während der Coronapandemie. Die Zeit vieler unserer Mitmenschen ist verstrichen, und die Coronapandemie hat viele Tote gefordert. Der philosophische Heraklit hat einmal gesagt: «Nichts ist so beständig wie der Wandel.» Das wird einem immer bewusst, wenn man Abschied nehmen muss.

Und auch wir nehmen heute Abschied: Abschied voneinander, Abschied von der Regierung in dieser Zusammensetzung, und wir werden grössten Teils vielleicht wieder zusammenkommen, aber eben nie mehr so wie wir heute hier sind, nie mehr in dieser Konstellation. Abschied ist auch immer ein Moment, um zurückzublicken und Danke zu sagen. Und wenn wir ein Jahr hinter uns haben wissen, wie es seit dem zweiten Weltkrieg nicht mehr gegeben hat, dann müssen wir doch Danke sagen und das primär denen, die in der Verantwortung standen. Und da müssen wir uns als Parlament ein wenig zurücknehmen, denn im Kanton Wallis stand der Staatsrat in der Verantwortung. Und ich muss sagen, ich habe das auch schon verschiedentlich in den Medien so gesagt, der Staatsrat hat einen ausgezeichneten Job gemacht in der Coronakrise. Ich weiss, es ist kein Wettstreit, es kein Vergleich, aber im Gegensatz zum Bund, war der Staatsrat meist schneller, agiler und hat viel geistesgegenwärtiger gehandelt als der Bund.

Und da gebührt der grösste Dank natürlich der Gesundheitsministerin, die heute ihre letzte Grossratssession bestreitet. Es war ihr Job als Frau, als Oberwalliserin, Angehörige einer zweifachen Minderheit, im Staatsrat die unbequemen gesundheitspolitischen Bedenken anzumelden, welche dann auch wirtschaftliche finanzielle Konsequenzen hatten. Also dafür, Frau Esther Waeber-Kalbermatten, sei Ihnen ganz herzlich gedankt. Das war kein einfacher Job und den haben Sie ausgezeichnet gemacht!

Es ist auch die letzte Grossratssession von Jacques Melly. Und da bin ich nicht ganz gleicher Meinung wie der Kollege von der CVPO. Ich bin eigentlich ganz dankbar und fand es sehr rücksichtsvoll, dass die Autobahn im Oberwallis nicht fertiggestellt wurde, denn damit haben Sie ermöglicht, dass hoffentlich vielleicht einmal ein SVP-Staatsrat die Eröffnung vornehmen kann. Also dafür herzlichen Dank! Aber Spass beiseite, auch Ihnen herzlichen Dank für Ihr Engagement in den letzten 12 Jahren für unseren Kanton, und das letzte Jahr war sicher das schwierigste, das man sich als letztes Jahr vorstellen kann.

Wenn immer Türen zugehen, dann öffnen sich neue. Ich wünsche Ihnen allen und mir, dass wir mehr Zeit haben, Zeit für das, was wirklich wichtig ist. Politik ist auch wichtig, aber es gibt sonst noch sehr vieles im Leben, das wichtig ist. Ich wünsche uns allen Zeit, die bleibt.

Besten Dank.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA, chef de groupe.

Monsieur le président,

Mesdames, messieurs les conseillers d'État,

Chères et chers collègues,

Durant cette législature, le groupe AdG/LA s'est engagé activement et avec détermination pour défendre les valeurs de solidarité, d'égalité et de justice social qui nous sont si chères.

Justice sociale: notre groupe s'est investi fortement pour la suppression des remboursements de l'aide sociale et l'acceptation par ce Parlement cette semaine en première lecture de la loi d'accompagnement des personnes en fin de vie.

Solidarité: notre groupe a défendu, corps et âmes, ce préambule de la constitution suisse: «La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres». Notre groupe a notamment obtenu l'augmentation importante des subsides de caisse maladie ainsi que le rejet de la loi sur l'interdiction de la mendicité alors qu'en 2013, seul notre groupe avait alors combattu cette motion.

Egalité: le groupe AdG/LA est une force de proposition et un moteur politique du chemin vers l'égalité femme/homme. Je ne prendrais qu'un exemple: en marge de la plus grande manifestation jamais organisée dans notre canton (la grève des femmes), une avalanche d'interventions parlementaires avait été déposée grâce à l'impulsion des femmes de notre groupe. Notre groupe avait également obtenu l'organisation d'une session spéciale

pour traiter toutes ces interventions. Au final, de très nombreux textes ont été acceptés en faveur de l'égalité et nous attendons maintenant leurs réalisations par le Gouvernement.

Je tiens à remercier toutes les députées, toutes les suppléantes, tous les députés et les députés-suppléants membres de notre groupe pour leur travail exemplaire et leur engagement sans faille en faveur d'un Valais fier de ses traditions et que nous souhaitons plus progressiste.

Un grand merci à notre brillante vice-cheffe de groupe Patricia Constantin. Au-delà de ton travail de députée et de ta brillante présidence de la commission EFCS, tu as toujours été extrêmement disponible pour le groupe et tu m'as énormément aidé durant toute la législature. Nous t'avons prévu un petit cadeau.

Je remercie également les députés Florian, Raymond, Julien, Margaux, Serge, Madeline, Gilbert, Robert, Reinhold et Olivier qui prennent aujourd'hui leur retraite parlementaire. Merci à toutes et à tous et bon vent à vous!

Très chers collègues retraités, soyez-en assurés, les gens passent mais les idées restent.

Merci beaucoup à toi, Olivier, pour la qualité de cette année de présidence. Si je devais résumer en un slogan ta manière de présider je dirais: «La force tranquille». Toujours respectueux de chacune et chacun, tu as été le garant du bon fonctionnement de notre institution malgré cette année toute particulière. Si la politique nous fait parfois prendre des coups, elle permet également de faire de très belles rencontres. Olivier, d'un collègue député, tu es devenu un ami sur qui on peut compter. Je te félicite pour ton brillant parcours au sein de ce Parlement et te souhaite plein succès dans ton mandat de président de la commune de Collombey-Muraz!

Députée dans ce Parlement de 1993 à 2005 et notamment à l'origine de la création du Bureau valaisan de l'égalité, Conseillère communale de Brigue de 1997 à 2009 et enfin, première femme élue Conseillère d'Etat en Valais en 2009 et ainsi première femme à avoir présidé le Conseil d'Etat, Esther Waeber Kalbermatten est un modèle de l'engagement des femmes en politique.

Durant ces 12 ans au Gouvernement, tu as été un bourreau de travail. J'ai été consulter ton site web et j'ai été impressionné par le nombre de dossiers que tu mené à bien depuis 2009. Je retiendrai tout particulièrement deux très gros dossiers de cette législature notamment la modification totale de la loi sur la santé et la modification complète de la loi sur l'intégration et l'aide sociale. Ces lois qui, grâce à l'excellent travail effectué en amont, sont passées finalement très facilement devant le Parlement.

Chère Esther, merci! Tu peux être fière de ton parcours de près de 30 ans d'engagement à tous les échelons des autorités politiques communale et cantonales, toujours au service de la population, pour toutes et tous, sans privilège. Merci beaucoup Esther!

Je souhaite également à Monsieur le conseiller d'Etat Melly une belle retraite politique bien méritée. Et je me réjouis de te croiser, cher Jacques, en ville de Sierre pour partager en toute amitié un bon cru de vin sierois.

Je tiens également à remercier les membres du Service parlementaire, tous les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat et des institutions paraétatiques.

Un merci tout spécial à Claude. Tu es un chef de service charismatique, un brillant juriste qui n'a jamais pris le quelconque angle politique mais toujours été au service de l'institution et pour ton exemplarité, je te remercie du fond du cœur. Merci Claude!

Je tiens également à remercier les groupes politiques. Alors, c'est vrai qu'on s'astique quand même pas mal dans ce Parlement. Les coups des fois sont violents, mais je vous remercie de faire vivre notre belle démocratie.

Arrivé au terme de cette législature, je constate que de trop nombreuses affaires ont mis à mal l'image et la crédibilité de nos institutions valaisannes. Le copinage reste une réalité dans le Vieux Pays, qui porte décidemment toujours trop bien son nom.

Si certains aspirent à un Gouvernement 100 % à droite, il est évident que la population valaisanne se passera volontiers, comme en 2017, d'une nouvelle proposition de révolution conservatrice.

Enfin, j'invite ce Parlement et les futurs élus de gauche à s'engager, et je vais citer ici mon camarade Jean-Henri Dumont: «J'invite les prochains élus à s'engager pour la défense d'un Valais pour toutes et tous sans privilège, un Valais qui garantit l'égalité des chances, un Valais où l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers, un Valais qui respecte la pluralité et s'enrichit des différences, et enfin, un Valais qui valorise ses atouts pour un progrès social et un développement harmonieux.»

Bonne chance à tous les parlementaires qui se représentent et, pour les autres, à tout bientôt.

Merci pour votre attention et vive le Valais!

(Applaudissements)

(La députée Patricia Constantin apporte un présent de la part du groupe AdG/LA au président du Grand Conseil.)

Le président

Je vais donner la parole à Beat Eggel et Muriel Favre-Torelloz qui nous ont préparé une petite surprise.

Eggel Beat, député, PDCC, chef de groupe

Favre-Torelloz Muriel, députée, PDCB, cheffe de groupe

(cf. archives audiovisuelles: https://vs.recapp.ch/viewer/detail/2021-02-12-am_21_15)

Le président

Nous en avons terminé avec les mots des chefs de groupe. Je vais maintenant conclure avec le discours institutionnel.

Je vais faire une brève prise de parole avant de clore de manière définitive cette période législative.

Arrivés au terme de cette période législative qui s'est étalée de 2017 à 2021, je veux adresser un certain nombre de remerciements. Ces remerciements s'adressent d'abord à vous, Mesdames et messieurs les parlementaires. Merci pour le travail que vous avez accompli durant ces 4 années pour le bien de la population valaisanne. Je dois affirmer ici que chacune et chacun d'entre vous, mes chers collègues députés, avez donné le meilleur de vous-même dans votre mission de représentants élus par la population. Merci également d'avoir écouté et respecté vos collègues, malgré vos divergences d'opinions.

S'il règne une certaine sérénité au sein de ce Parlement, cela est dû en grande partie à l'excellente entente qui règne au sein du Bureau. Je tiens à remercier sincèrement les chefs de groupe de leur engagement pour la vie politique valaisanne. Si les séances du Bureau se sont bien déroulées, je le dois également à mes deux vice-présidents: Manfred Schmid et mon collègue Chablaisien Xavier Mottet avec qui on a formé un excellent team. Merci, chers vice-présidents, de votre soutien tout au long de l'année et bien entendu, bonne chance à chacun d'entre vous qui devrez reprendre prochainement cette place, cette merveilleuse fonction.

J'en profite aussi pour remercier les anciens collègues past-présidents Anne-Marie Sauthier-Luyet et Gilles Martin avec lesquels nous avons aussi magnifiquement collaboré. Pour arriver sur la plus haute marche du Parlement, vous devez avoir la confiance également d'un groupe politique. Pour cela, je tiens à remercier chaleureusement le groupe de l'AdG/LA et plus particulièrement son chef Emmanuel Amoos, à qui je souhaite plein succès pour ses futures fonctions qui pourraient rimer avec la Berne fédérale selon les résultats de ces prochaines élections. C'est tout ce que je te souhaite Emmanuel!

Un Parlement qui fonctionne si bien doit pouvoir compter sur l'appui d'un staff de qualité. Je tiens donc à remercier pour leur travail les traductrices et les traducteurs. J'allais effectivement oublier les traductrices et les traducteurs, quand bien même on les entend durant toutes les sessions au travers de nos oreillettes. J'en profite pour remercier également... – les interprètes, j'entends par là, oui, oui... – les interprètes, les traductrices et les traducteurs, ainsi que tous les collaborateurs du Service parlementaire: Benoîte, Claudia, Daniel, Diane, Sabrina, Sarah, Sarah, notre adjoint au chef de service Monsieur Nicolas Sierro et notre grand chef du Service parlementaire Monsieur Claude Bumann, de leur appui, de leur disponibilité et pour la qualité de leur travail.

Cher Claude, j'ai beaucoup de reconnaissance de ton professionnalisme, ta disponibilité, ton indépendance, ton ouverture d'esprit, et ton non-jugement, tes conseils toujours avisés, ton obstination toujours justifiée, ton côté un peu patriarche parfois. Ce côté patriarche manquera certainement à ton équipe. Cette année 2021 rime en effet pour toi avec le départ à la retraite. Proche de ta famille et curieux de nature, toujours investi pour la collectivité, je ne doute pas que ta retraite sera active et enthousiasmante.

(Claude Bumann: Merci!)

Nicolas Sierro, cher Nicolas, qui va bientôt reprendre les rênes de ce Parlement, que tu cernes déjà parfaitement d'ailleurs avec le brio qui te caractérise, ton flegmatisme et ton esprit analytique, entre autres, te permettront de poursuivre cette mission de façon optimale aux services des parlementaires.

Je souhaite également souhaiter une belle retraite à notre huissière, chère Josiane Bonvin, que vous croisez régulièrement dans la salle des Pas Perdus. Chers Josiane, ta présence et ta jovialité manqueront à toute l'équipe. J'en profite d'ailleurs pour vous rappeler que la dernière Newsletter vous demande de proposer des candidates et des candidats à cette fonction selon les modalités qui figurent dans cette Newsletter, sans quoi, nous ferons une mise au concours.

J'en profite également pour remercier les médias. Les médias qui nous suivent session après session. Votre rôle est non seulement d'importance mais capital. Sans vous, aucun relai, aucune information ne serait diffusée de manière aussi large dans la population. Je tiens donc à vous en remercier.

Et enfin, mes remerciements vont à notre Conseil d'État. Un merci particulier au président du Gouvernement, Monsieur Christophe Darbellay, homme d'état, fort de ses convictions, sans compromis et au service de la population, mais parfois un peu chahuteur.

Je tiens enfin à vous livrer ces considérations personnelles au sujet de cette année présidentielle si particulière. Faudrait-il regretter tout ce qui n'a pas été réalisé en termes de relations inter-personnel? Faudrait-il s'apitoyer sur ce goût d'inachevé résultant de si peu d'activités en commun? Non. Non, certainement pas, eu égard à tous ce que la population a dû endurer. Je ne m'étendrai pas davantage. Chacun se reconnaîtra selon les obstacles auxquels il a fallu être confrontés, difficultés qui ne sont, pour certaines et certains, pas encore surmontées.

La satisfaction de cette dernière année rime surtout avec le fait que nous ayons poursuivi et achevé notre travail parlementaire malgré la crise sanitaire. Le rythme parlementaire s'est maintenu. Nous avons continué à prendre nos décisions afin de soutenir notre économie et la population. Les grands chantiers à venir ont été décidés et ne seront par conséquent pas préteritis par cette crise. Notre budget n'a pas affaibli l'État, qui se doit d'être suffisamment fort pour affronter la crise actuelle et celles à venir. Un Etat qui se doit d'être également fort afin de guider et épauler toutes les citoyennes et tous les citoyens.

La poursuite de notre travail parlementaire a été rendue possible grâce à l'appui des communes de Brigue et de Martigny, qui nous ont accueilli avec générosité, qu'elles en soient remerciées!

Notre Vieux Pays est entré en mutation. La digitalisation de notre société en fait maintenant un lieu central, de par l'attractivité de son paysage, de sa nature, de ses

infrastructures désormais imbriquées entre la plaine et la montagne. Je formule d'ailleurs le vœu que nous ne parlions plus de conflits Plaine/Montagne, de manque d'innovation, ni de concurrence entre le Bas et le Haut.

Alors, bon, cette dernière année, n'aura pas été aussi colorée et conviviale que nous l'espérions, mais elle a eu le mérite d'être à la hauteur des enjeux et des difficultés. Cela suffit à la rendre satisfaisante.

Je vais clôturer cette période législative 2017-2021 depuis ma place.

Mesdames et messieurs, qui nous suivez par l'intermédiaire des médias,

À ma famille qui me suit à distance,

À mon papa,

À mon épouse et mes enfants... Et nos enfants bien sûrs.. toujours présents à mes côtés,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs les députés,

Madame et messieurs les conseillers d'État,

C'est avec une vive émotion que je déclare cette législature close!

(Standing Ovation)

La session ordinaire de février 2021 est officiellement close à 13 h 51.